Google

This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.

+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.

+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.

+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at http://books.google.com/

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse http://books.google.com

L'ACTIVITÉ INDUSTRIELLE
Etienne CAMILLE
Relieur - Doreur
Rue Roux, 330
Port-au-Prince, Haïti

SAL 11370.2

HARVARD COLLEGE
LIBRARY

BOUGHT FROM THE
J. HERBERT SENTER
FUND

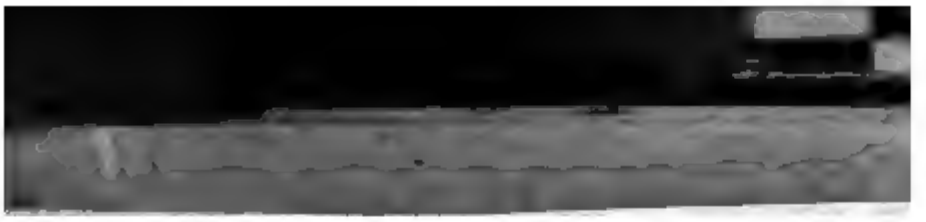

Voici la teneur de cette ordonnance :

Charles, par la grâce de Dieu, Roy de France et de Navarre, à tous présens et à venir, salut.

Vu les art. 14 et 13 de la Charte :

Voulant pourvoir à ce que réclament l'intérêt du commerce français, les malheurs des anciens colons de Saint-Domingue, et l'état précaire des habitants de cette île :

Nous avons ordonné et ordonnons ce qui suit :

Art. 1er. Les ports de la partie française de Saint-Domingue seront ouverts au commerce de toutes les nations.

Les droits perçus dans ces ports, soit sur les navires, soit sur les marchandises, tant à l'entrée qu'à la sortie, seront égaux et uniformes pour tous les pavillons, excepté le pavillon français, en faveur duquel ces droits seront réduits de moitié.

Art. 2. Les habitans actuels de la partie française de Saint-Domingue verseront à la caisse générale des dépôts et consignations de France, en cinq termes égaux, d'année en année, le premier échéant le 31 décembre 1825, la somme de cent cinquante millions de francs destinée à dédommager les anciens colons qui réclameront une indemnité.

Art. 3. Nous concédons, à ces conditions, par la présente ordonnance, aux habitans actuels de la partie française de Saint-Domingue, l'indépendance pleine et entière de leur gouvernement.

Et sera la présente Ordonnance scellée du grand sceau.

Donné à Paris, au château des Tuileries, le 17 avril de l'an de grâce 1825, et de notre règne le premier.

Signé : CHARLES

Par le Roi, le pair de France, ministre secrétaire d'Etat de la marine et des colonies.

Signé : Comte de CHABROL.

Visa :
Le président du conseil, ministre et secrétaire d'Etat des Finances.

Signé : J. de VILLÈLE.

Vu aux Sceaux :
Le ministre et Secrétaire d'Etat garde des sceaux.

Signé : Comte de PEYRONNET

ŒUVRE DES ÉCRIVAINS HAITIENS

AUTEURS HAITIENS

MORCEAUX CHOISIS

PRÉCÉDÉS DE NOTICES BIOGRAPHIQUES

PAR

MM. SOLON MÉNOS, DANTÈS BELLEGARDE, A. DUVAL, GEORGES SYLVAIN

PROSE

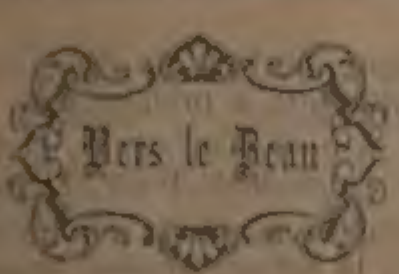

PORT-AU-PRINCE

Imprimerie de Mme F. Sarru, 155, rue des Fronts-Forts 155.

1904

HISTOIRE, SOUVENIRS, BIOGRAPHIES.

EMILE NAU

Né a Port-au-Prince le 26 février 1812, mort en la même ville le 27 février 1860.

(Œuvres : Articles publiés dans le *Republicain*, l'*Union*, le *Manifeste*, le *Patriote*, et surtout dans la *Republique*, qu'Emile Nau dirigea (*1859-1860*); - *Histoire des Caciques d'Haïti*, imprimée à Port-au-Prince en 1854, réimprimée à Paris en 1894 (Gustave Guérin & Ce éditeurs, 22, rue des Boulangers) par les soins de M. Ducis Viard.

HISTOIRE DES CACIQUES D'HAITI.

LES DÉBUTS DU CACIQUE HENRI

PENDANT qu'en Europe la philanthropie s'épuisait en vains efforts pour arracher les derniers vestiges des Aborigènes d'Haiti au plus dur esclavage, et que l'avidité coloniale refusait obstinément de lâcher sa proie et de laisser rançonner ses victimes, ces serfs eux-mêmes reprenaient en main la cause de leur émancipation. Ils recommençaient la lutte interrompue à la chute de *Cotubanama*. Ils n'étaient plus qu'une poignée ; ils étaient à bout de souffrances et de désespoir ; leur destruction était inévitable. Ils le savaient bien, mais ils se dévouaient à une fin glorieuse. Que les derniers Aborigènes périssent au moins libres, et que, par un

effort suprême, par une résolution héroïque, ils vengent, en tombant ou avant de disparaître, tout le sang versé de leur race, ceux de leurs frères surtout qui furent asservis et égorgés sans résistance et sans combat ! Que le sol reste aux conquérants impitoyables ; mais que pas un seul de ses légitimes possesseurs n'y soit enchaîné et n'y vive dans la dégradation et le déshonneur! Tel est le serment qu'ils semblent avoir fait. Ils ne se parjurèrent point. Ils se jetèrent dans leurs montagnes, ces remparts naturels de la liberté et de l'indépendance ; ils y soutinrent, pendant quatorze années, le choc des maîtres et des conquérants, y devinrent formidables, mirent la colonie à deux doigts de sa perte, et obtinrent enfin une paix honorable qu'ils stipulèrent sous les conditions d'une entière liberté pour les derniers rejetons de leur race.

Le récit de cette lutte finale achève l'histoire des Caciques et des Aborigènes d'Haïti. Henri, le dernier de ces Caciques, était un sauvage converti et portait un nom chrétien. Il l'était réellement devenu comme la plupart de ses compagnons d'armes. Il fut le plus grand homme de sa race. On aime à penser qu'il eût été digne de commander à un grand peuple, et d'être, par exemple, le souverain des indigènes haïtiens, lorsqu'ils se comptaient par centaines de mille et qu'ils formaient une nation ; mais cependant, Dieu sait s'il eût été plus illustre sous les auspices d'une autre fortune, et s'il eût été plus glorieux pour lui d'être autre chose que le chef magnanime d'une petite tribu de braves, se délivrant de la servitude et contraignant leurs maîtres à les laisser finir paisiblement, dans la liberté et l'honneur, le reste des jours comptés à leur race ?

Lorsque la reine Isabelle s'occupait des moyens de convertir les Indiens au christianisme, elle avait surtout prescrit que les fils et les descendan[illegible]aciques

fussent placés dans les couvents, pour y être instruits dans les lettres et élevés dans les lumières et la pratique de la foi. Le jeune Henri, descendant d'un cacique du *Baoruco*, qui avait péri dans le massacre du *Xaragua*, sauvé lui-même miraculeusement de ce désastre, fut recueilli dans le couvent des Dominicains à Santo-Domingo. Il y fut baptisé et y apprit bien tout ce qu'on lui enseignait. Il y étudia le latin, et s'y distingua surtout par sa ferveur de dévotion.

Une pareille éducation le préparait au commandement suprême d'un peuple, le rendait apte à réformer ses mœurs et sa civilisation ; elle ne le façonnait pas assurément pour l'esclavage. Cependant, dans un moment de disette d'esclaves, et dans la manie et le désordre d'asservir, on alla jusque dans les couvents arracher de jeunes indiens qui, comme Henri, avaient été jusque-là dérobés au joug des maîtres. Henri fut compris dans un lot d'esclaves donné à un colon qui, peu après, mourut en laissant tous ses biens à un fils du nom de *Valençuela*. Henri avait réussi à se faire chérir de son premier maître, en sorte que, dans les premiers moments de son esclavage, il ne sentit pas toute l'horreur du changement de sa condition. Mais il en fut bien différemment avec son nouveau maître. Celui-ci le prit en haine et le traita plus durement qu'aucun de ses autres esclaves. Les travaux les plus rudes et les plus avilissants étaient son lot. Il n'y avait pas d'humiliations dont on ne l'abreuvât, pas de mauvais traitements qu'on ne lui infligeât. *Valençuela*, pour combler la mesure de ses vexations, tenta ouvertement d'outrager sa femme, une belle, jeune et douce indienne. Alors Henri, poussé à bout, entreprit des démarches qui aggravèrent sa position. Il porta plainte contre son maître au lieutenant du roi, à Saint-Jean. Cet officier l'écouta à peine et ne lui fit aucune réponse ; il s'inquiéta fort peu d'intervenir entre un maître et

son esclave. Henri s'adressa alors à l'*Audience royale*, qui se borna à le recommander par une lettre au lieutenant du roi. Ce magistrat le reçut cette seconde fois avec brutalité, et de manière à faire comprendre au plaignant qu'il était inutile de recourir à lui. L'effet de semblables démarches fut d'aigrir davantage *Valençuela* contre son esclave. Celui-ci n'en fut que plus persécuté, à tel point qu'il résolut de s'enfuir. Il n'y avait plus pour lui que ce parti à prendre, pour ne pas périr dans les corvées ou sous la verge. Il entraîna dans sa fuite plusieurs esclaves indiens de son maître ; d'autres se joignirent à lui sur sa route. Ils avaient tous eu soin de se pourvoir d'armes et de munitions qu'ils avaient dérobées. Ils se jetèrent dans les âpres montagnes du *Baoruco*.

Henri avait une parfaite connaissance de ces localités. On le sait déjà, c'est là qu'il avait vu le jour et qu'il avait passé les premières années de sa jeunesse. Ses ancêtres y avaient vécu et régné. Il reprenait en quelque sorte possession de ses domaines. Il s'était hâté de traverser la plaine et d'atteindre ces montagnes. Lorsqu'il se sentit en sûreté derrière les premiers rochers qui pouvaient lui servir de remparts contre ses ennemis, il s'arrêta pour recenser sa petite troupe et l'organiser. Organiser ! tel fut son premier soin, son premier acte : bon augure dans l'homme qui aspire à commander ou dans le chef qui débute ! Cette qualité essentielle marqua toute sa carrière et lui valut sans doute tous ses succès. Il forma de suite de cette poignée de conjurés le noyau d'une troupe régulière et commença à l'exercer à la manœuvre et au maniement des armes, comme il avait vu les Espagnols faire sous ses yeux. Mais avant tout, il leur fit jurer de ne plus jamais servir les Espagnols, de mourir plutôt jusqu'au dernier que de se laisser réasservir. Et ils ajoutèrent tous à ce serment qu'ils ne prêtaient pas en vain, le

vœu, si le Dieu des chrétiens, qui était devenu le leur, secondait leur résolution, de briser les chaînes de leurs frères.

Pendant ces entrefaites, *Valençuela*, qui s'était bientôt aperçu de l'évasion de Henri, requit de suite quelques hommes armés ; et les ayant renforcés d'un certain nombre de ses esclaves indiens et africains, il se mit lui-même à la poursuite des fugitifs. Lorsqu'il les atteignit, ils étaient encore dans l'endroit de leur première halte, où ils venaient de former leurs rangs et de proférer leur serment de liberté ou de mort.

Aussitôt qu'Henri aperçut son maître conduisant ses gens contre sa troupe armée en bon ordre et en mesure de le repousser, il lui adressa la parole d'assez loin, lui disant qu'il l'engageait à ne pas l'attaquer et à reprendre le chemin de chez lui ; qu'il était bien décidé à ne pas se laisser prendre dans ses montagnes, et que d'ailleurs, quoi qu'il arrivât, ils avaient tous juré de ne plus servir les Espagnols. *Valençuela* s'irrita de cette apostrophe qui lui parut impertinente et ordonna à ses gens de se saisir d'Henri. Ces imprudents, ne sachant pas encore à quels ennemis ils avaient affaire, s'avancèrent sans hésitation pour exécuter les ordres de *Valençuela*. Henri, alors, se jeta sur les Espagnols et les tailla en pièces. Plusieurs d'entre eux furent tués, et presque tous les autres furent plus ou moins blessés *Valençuela*, lui-même, avait reçu une blessure à la tête. Ils se retiraient en désordre, et les Indiens, en les poursuivant un peu, les eussent passés au fil de l'épée. Mais Henri avait réussi, non sans quelque peine, à contenir leur ardeur. Il les avait ralliés autour de lui, pour donner aux fuyards le temps de se sauver. S'adressant à son maître, il lui dit : « Allez, remerciez Dieu de ce que je vous ai laissé la vie, et ne revenez plus ici ! »

HANNIBAL PRICE

Né à Jacmel en 1841, mort à Brooklyn en 1893. Député au Corps Législatif en 1876. Ministre d'Haïti à Washington (*1890-1893*).

Œuvres : Etude sur les finances et l'économie des nations, 2 vol. (le 2me volume encore inédit). — Rapport sur les travaux de la première conférence pan-américaine — De la réhabilitation de la race noire et de la République d'Haïti (publiée par ses héritiers. Port-au-Prince, 1899. Imprimerie Verrollot.)

TOUSSAINT LOUVERTURE

FRAGMENT

Le trait dominant du caractère de Toussaint-Louverture était incontestablement l'ambition, une ambition insatiable, servie par une volonté de fer, qui lui permettait de céder, de dissimuler devant l'obstacle, mais insuffisante à maîtriser cette ambition elle-même, à lui marquer des bornes.

Les actes de violence auxquels il s'est laissé entraîner par cet excessif amour de la puissance, ont permis de mettre en discussion la sincérité de son dévouement à sa race, aussi bien que celle des ses sentiments religieux.

Ces deux traits du caractère de ce grand homme ne sont pourtant pas plus contestables que son ambition effrénée. Toute l'histoire du christianisme témoigne des actes épouvantables de cruauté auxquels le fanatisme a pu entraîner même des propagateurs de la charitable doctrine évangélique. On ne saurait pourtant considérer le fanatisme comme une négation du sentiment religieux, puisqu'il n'est que l'exaltation maladive produite par la profondeur de ce sentiment.

Toussaint-Louverture était sincèrement, profondément dévoué à sa race. Le nègre tout entier s'incarnait en son être. Mais son amour de sa race n'était point en lui un sentiment contemplatif, passif. Cela n'était point compatible avec l'activité foudroyante d'une âme faite pour la lutte, pour le combat. Tous les griefs de sa race, sa longue humiliation, sa soif ardente de réhabilitation, toutes ses espérances, toutes ses aspirations, remplissaient l'âme de l'ancien esclave, et avivaient sa dévorante ambition. C'était la source même de cette ambition. C'en était aussi la justification aux yeux de sa conscience.

A quelque hauteur qu'il pût s'élever, il voulait monter encore, car ce qui s'élevait en lui et avec lui, c'était le nègre, c'était sa race.

Il cédait d'autant plus volontiers à son ambition qu'elle était impersonnelle en quelque sorte, mêlée comme elle l'était au fanatisme de race, alimentée comme elle l'était par ce fanatisme. S'il voulait être le premier à St Domingue et dans le monde, c'était bien pour associer sa race à cette grandeur suprême. C'est à sa race qu'il ambitionnait d'ouvrir la voie à la réhabilitation, à la grandeur. Cette pensée obsédante, autant que noble et généreuse, n'est pas moins manifeste dans ses actes que dans les titres remarquables avec lesquels il a voulu transmettre son nom à la postérité :

TOUSSAINT-LOUVERTURE,

LE PREMIER DES NOIRS.

Cet homme fut un ambitieux de génie. Mais son ambition était aussi providentielle. C'est par cette ambition même qu'il a servi et réhabilité sa race. C'est en tournant, ou en brisant impitoyablement tous les obstacles à sa marche ascendante ; c'est en devenant, lui, nègre et ci-devant esclave, un général français, le gouverneur de la plus belle colonie française ; c'est

en élargissant cette colonie par l'adjonction de la colonie espagnole voisine ; c'est en assujettissant tous les blancs de l'île à son autorité suprême, incontestable et incontestée ; c'est en ramenant l'ordre et la prospérité dans cette île, qu'il a prouvé que le nègre est un homme, que cet homme peut être civilisé et civilisateur, que l'esclavage des noirs a été un crime, que le préjugé de race ou de couleur est une absurdité.

La grande ambition de Toussaint-Louverture, je le répète, à été providentielle. Son élévation était nécessaire à la réhabilitation de la race noire non pas seulement en Haïti, mais dans le monde entier. Sans lui, sans son insatiable ambition, ses frères combattant dans le Sud et dans le Nord, seraient peut-être parvenus à arracher le décret d'émancipation générale à la France. Ils auraient résolu le problème de l'esclavage à St Domingue ; mais la question de race resterait pendante. Il fallait Toussaint, il fallait le renversement de la domination blanche à St Domingue même, et sous pavillon français, pour dépasser l'émancipation et obtenir la réhabilitation, l'effacement de la souillure de l'esclavage. Sans ce grand homme, sans sa merveilleuse carrière, les habitants de notre île, nègres ou mulâtres, formeraient un peuple, une société d'affranchis, de descendants d'esclaves, au lieu d'être ce que nous sommes : des haïtiens, des hommes libres, fils et petits-fils d'hommes libres, enfants de leurs œuvres, enfants de la victoire.

Il est permis même de douter que les Haïtiens eussent osé rêver de se rendre indépendants de la France, entreprendre et accomplir ce grand dernier acte de réhabilitation, sans l'exemple des succès qui avaient couronné l'ambition de Toussaint-Louverture.

Ce grand homme était sincèrement, profondément religieux. De même que son ambition s'alimentait, se fortifiait de son amour fanatique pour sa race, de même

il rapportait à Dieu, à sa protection manifeste, au moins pour lui-même, ses rapides et merveilleux succès. Son âme se fortifiant dans le fanatisme religieux arrivait à l'insensibilité.

Tenant pour des inspirations d'en-haut les moyens quelconques qui s'offraient à son esprit au moment d'agir, il fut, comme tous les fanatiques, cruel et sans scrupule. « La fin, dit-on, comme maxime politique, justifie les moyens ». Pour Toussaint-Louverture, qui priait Dieu de l'inspirer dans les grandes occasions, le succès était la preuve de l'inspiration divine et il allait au pied des autels en remercier l'Etre suprême.

Comme tous ceux qui se sont intéressés à la vie de ce grand homme, j'avais appris dans les livres des étrangers, aussi bien que dans ceux de mes compatriotes, à considérer les prières, les sermons, les messes et les *Te-Deum* de Toussaint-Louverture comme des momeries, des actes d'hypocrisie. Un point obscur cependant m'a longtemps préoccupé à cet égard : quelle pouvait bien être à ses yeux la nécessité, ou la simple utilité pratique de cette hypocrite dévotion ? Comme citoyen français, il était, de même que tous ses frères, fils de la Révolution qui s'accomplissait en France contre l'Eglise, non moins que contre le trône. Les seuls défenseurs, les seuls amis de sa race en France, étaient des révolutionnaires, des voltairiens. C'est de la philosophie et non de la religion qu'était sorti le grand mouvement de rénovation sociale dont il s'empressait de profiter pour sa race et pour lui-même. Ne nuisait-il pas plus à sa cause qu'il ne la servait par toutes ces pratiques publiques de dévotion ?

Mais la lumière se fit dans mon esprit, la sincérité de la foi de Toussaint-Louverture cessa d'être douteuse pour moi, le jour où le hasard me mit en possession du fait historique, non plus de ses dévotions, de ses

en élargissant cette col
colonie espagnole voisin
les blancs de l'île à son a
et incontestée ; c'est en
rité dans cette île, qu'il
homme, que cet homme
teur, que l'esclavage des
préjugé de race ou de co

La grande ambition
répété, à été providentiel
saire à la réhabilitation
lement en Haïti, mais d
sans son insatiable
dans le Sud et dans le No
à arracher le décret
France. Ils auraient rés
à St Domingue, mais
pendante. Il fallait tous
de la domination blan
sous pavillon français
et obtenir la réhabilitati
de l'esclavage. Sans ce
veilleuse carrière, les h
mulâtres, formeraient u
chis, de descendants d
nous sommes ces b
et petits-fils d'hommes l
enfants de la victoire.

Il est permis même d
ose rêver de se rend
entreprendre et accomp
réhabilitation sans l
couronne l'ambition de

Ce grand homme e
religieux. De même qu
fortifiait de son amour l

bien celles d'un croyant, d'un homme convaincu que sa conduite avait été conforme à la volonté divine, que sa vie devait être agréable à Dieu et qui ne comprenait pas la justice de l'abandon où il se croyait plongé, du vide que la main de Dieu, en se retirant de lui, faisait autour de ses drapeaux.

Toussaint-Louverture était-il travaillé avant sa lutte contre Rigaud par des passions malheureuses, la haine ou l'envie, sinon contre les affranchis en général, mais contre les mulâtres en particulier ? Cela n'est pas admissible, parce que nous n'avons pas de témoignage historique de ces sentiments haineux avant la guerre fratricide. Et, à défaut de faits positifs, antérieurs à cette guerre, il n'est pas permis de supposer une haine secrète de cet homme contre ses propres frères, luttant à ses côtés, sous sa direction, sous ses ordres, pour le triomphe de la cause commune. Toussaint n'avait pas, ne pouvait pas avoir de griefs contre les mulâtres qui l'entouraient. Et jusqu'au jour où son orgueil et son ambition se heurtèrent à l'orgueil et à l'ambition non moins légitimes d'André Rigaud, il ne pouvait non plus se forger des griefs imaginaires contre la prétendue caste mulâtre ; car pour lui, comme pour tous les noirs qui combattaient sous lui dans le Nord, le mulâtre, c'était Ogé et Chavanne, c'était l'échafaud, c'était le martyre !

Toussaint haïssait-il du moins dans le mulâtre le sang du blanc ? Oubliait-il, en voyant dans le mulâtre le fils du blanc, de l'esclavagiste, que c'était aussi le fils de la négresse, de sa sœur esclave ?

Cela n'est pas moins inadmissible que l'hypothèse de l'envie haineuse de l'esclave contre son frère affranchi. Toussaint ne pouvait reporter au mulâtre, comme fils du blanc, des sentiments haineux qu'il n'éprouvait pas à l'égard du blanc lui-même.

Toussaint-Louverture ne haïssait point l'esclavage

sous sa forme économique, pour l'injustice souveraine de l'accaparement au profit exclusif d'un homme de toute la force productive d'un autre homme.

Il le haïssait sous sa forme coloniale, c'est-à-dire comme signe de l'humiliation, de la domination de sa race.

Il le haïssait comme signe de l'infériorité de 600.000 hommes de sa race, dominés, asservis par 40.000 hommes d'une autre race.

Nous ne devons ni grandir au-delà du vrai, ni rapetisser l'œuvre des personnages historiques. Il faut reconnaître que le fanatisme de race de Toussaint-Louverture élevait sa pensée au-dessus des mesquines questions de castes, mais ce fanatisme même limitait la hauteur à laquelle pouvait atteindre cette pensée : elle ne parvint pas, elle ne pouvait pas parvenir à la notion suprême de l'humanité. Il ne comprit pas, il ne pouvait pas comprendre les formes infinies que peut revêtir l'asservissement de l'homme par l'homme, en dehors de l'esclavage proprement dit. La notion des libertés civiles et politiques ne pouvait trouver place dans ses conceptions. Absorbé tout entier par l'idée fixe de la réhabilitation de sa race au moyen du renversement de la suprématie des blancs, de la domination absolue à St Domingue d'un homme de la race noire, de lui Toussaint-Louverture, il ignora toute sa vie les droits de l'homme.

Il n'en avait pas trouvé la notion dans le cabanon de l'esclave, il n'en reçut point la révélation dans le palais du gouverneur de St Domingue.

Les affranchis auxquels il a plu à la Providence de conférer l'honneur de diriger les luttes de la race noire contre le régime colonial, de marcher eux-mêmes et de conduire leurs frères esclaves à la liberté dans l'Ouest-Sud de St Domingue, ne poursuivaient point comme Toussaint-Louverture la réalisation d'une pen-

sée de suprématie, de domination. Appuyés sur les républicains, les philanthropes de France, leur idéal était le principe philosophique de l'égalité entre les hommes. L'esclavage ayant disparu de St Domingue, les nègres et les mulâtres, anciens ou nouveaux libres, ayant été appelés au partage de l'autorité politique et du commandement militaire avec l'ancienne caste des maitres, ils pouvaient croire, ils crurent que le but était atteint, qu'il n'y avait plus qu'à conserver des biens si péniblement acquis. Et, n'ayant aucun motif d'appréhender une tentative de rétablissement de l'ancien régime colonial, tant que la République existerait en France, ils furent et restèrent pour leur malheur profondément, fanatiquement dévoués à la France républicaine.

. . . . . .

Grâce à l'ambition de Toussaint-Louverture, la race noire partout est affranchie de la souillure de l'esclavage. Cette honteuse institution, même dans les lieux où le nègre n'a pu secouer le joug, ne reste plus nulle part que ce qu'elle fut réellement : un crime abominable, un lâche abus de la force, et nullement le signe d'une inégalité native entre les hommes, d'une bévue de notre divin Créateur. Voilà ce qu'enseigne, ce qu'explique aux hommes l'histoire des révolutions qui, de 1791 à 1801, ont accompli en Haïti la parole de Christ : « Les premiers seront les derniers ; les derniers seront les premiers. »

C'est parce qu'il devait en être ainsi, et c'est parce qu'il n'en pouvait être ainsi que par l'ambition insatiable, mais providentielle de Toussaint-Louverture, que j'ai dit tantôt qu'en dépit de sa faute et de ses torts, il était bon, il était nécessaire, puisque la guerre était devenue inévitable entre lui et Rigaud, qu'il

fût le vainqueur de son rival : « C'était, ai-je dit, dans la logique des destinées de la race noire. »

Vainqueur de son rival du Sud, Toussaint-Louverture s'était blessé à mort avec l'arme dangereuse dont il s'était servi. Le courageux athlète, saignant, affaibli, n'en avait pas moins repris sa marche glorieuse à la tête des siens, comme on le sait, vers la terre promise de la réhabilitation. Et quand il cessa de marcher, ou plutôt de monter, quand ses forces épuisées cessèrent d'obéir à son âme d'airain, quand il tomba pour ne plus se relever, la voie était ouverte à la consécration définitive de nos glorieuses conquêtes, le but était visible, et la main étendue vers un point de l'horizon, le grand homme expirant eût pu dire à ses frères : « C'est là, entrez-y sans moi ! » A ce point de l'horizon brillaient ces mots tracés en lettres de feu : « HAÏTI ! INDÉPENDANCE ! »

SAINT-RÉMY

— • —

Né à la Guadeloupe en 1818 ou 1819, mort à Paris en 1856. Avocat aux Cayes et à Port-au-Prince.

Œuvres : Collaboration au journal « le National » des Cayes (*1844*). Vie de Toussaint-Louverture (*Paris 1850*) — Pétion et Haïti (2 vol. *Paris 1854-1855*) : En 1853, l'historien St Rémy avait édité à Paris les Mémoires de Boisrond-Tonnerre et les Mémoires de Toussaint-Louverture.

JEUNESSE DE PÉTION

ALEXANDRE grandissait, pour ainsi dire, livré à ses propres impulsions. Il savait, à l'âge de treize ans, lire et écrire ; là se bornait la plus grande somme d'instruction qu'on donnait dans la colonie aux hom-

mes noirs et jaunes. M. Boisgirard le punit un jour pour une espièglerie ; c'était ce que demandait le mauvais écolier. Il s'échappa de la classe, et malgré les prières de sa mère et la colère du père, il refusa d'y retourner. Le désœuvrement auquel il se trouva tout à fait abandonné le conduisit dans les maisons de son voisinage, où la douceur de son caractère le faisait généralement aimer et choyer. — Cette espèce de vagabondage des enfants est, à ce qu'il paraît, traditionnelle dans les colonies de l'Amérique. —

Une des maisons qu'Alexandre fréquentait, lui était surtout chère : c'était celle de M. Guiole, compatriote de M. Sabès et fabricant de joaillerie. Mme Guiole avait pour le jeune enfant des soins véritablement maternels ; elle le conseillait et le dirigeait ; elle seule savait en faire ce qu'on voulait. Mme Guiole l'appelait *Pichoun*, mot provençal qui signifie « mon petit »; les ouvriers de l'atelier en firent *Pikion*, *Pition*, et enfin *Pétion*. Ainsi, c'est à tort que quelques biographes prétendent qu'Alexandre prit lui-même le nom de Pétion par admiration pour le fameux maire qui dirigea la ville de Paris à l'aurore de la révolution (*)

Cependant M. Sabès, furieux à juste titre de ce que son fils ne retournait pas à l'école, prit le parti d'en faire un forgeron. Pétion n'alla pas longtemps à la forge ; de son propre mouvement il se mit à apprendre l'orfèvrerie dans l'atelier de M. Guiole.(**) Il était déjà habile ouvrier, quand son père fit à M. Guiole la com-

---

(*) *Je tiens ces détails d'un neveu de M. Guiole avec lequel le hasard me mit en rapport en 1836, à Paris. D'autres prétendent que Pétion n'est que la contraction de* petiton, *signifiant aussi petit, mon petit.*

(**) *Un citoyen que les lettres regretteront longtemps, Lauriston Cerisier, tué dans les désastreux événements du 16 avril 1848, prétend, dans une notice biographique, que Pétion apprit son métier chez un M. Jamain. Le neveu de M. Guiole m'affirma, au contraire, que c'est chez ce dernier.*

mandé de quelques bijoux. C'était aux yeux de Pétion une heureuse occasion de gagner les bonnes grâces de son père, en lui prouvant que, malgré les nuages qui existaient entre eux, il avait convenablement utilisé son temps. Il demanda donc à M. Guiole de lui confier le travail. Ce travail étonna le maître ; il croyait à la possibilité d'une paix entre le père et le fils, car la trêve devait avoir apaisé toute colère. Il envoya Pétion faire lui-même la remise des bijoux. Mais le vieux Bordelais éclata en menaces, refusa les bijoux et ordonna au jeune homme de se retirer. Il avait entendu en faire un forgeron, et non un orfèvre : l'intervention d'Ursule, les larmes de Suzanne, rien ne put fléchir le courroux du vieillard.

Pétion alors reporta sa pensée aux premiers jours de son enfance. En remontant la chaîne des ans, il se rappela le peu de sollicitude que son père lui avait marqué, ce refus de lui donner son nom, cette ténacité à ne vouloir faire de lui qu'un grossier forgeron. Alors, le cœur ulcéré, il sortit de la maison paternelle ; et s'il y reparaissait quelquefois, ce n'était qu'à la dérobée pour saluer sa mère bien-aimée.

Depuis cette rupture, qu'on dit avoir été définitive entre Pétion et son père, il resserra son intimité avec les soldats de la garnison. Il avait loué une modeste chambre ; là, on rencontrait toujours quelques sous-officiers. Enthousiaste plus que jamais du métier de la guerre, il ne faisait que les questionner sur les armes diverses. Souvent, prétend-on, on le surprenait à l'écart, esquissant au crayon, tantôt l'attirail de l'artillerie, tantôt la perspective d'un combat naval. Du reste, il était doué d'un goût tout particulier pour le dessin, et je sais que jusqu'à la fin de sa vie il aimait à faire mille petites ébauches. On prétend encore que depuis cette époque il préludait aux exercices mathématiques.

Quelques ouvrages de stratégie lui tombèrent sous la main et devinrent sa principale lecture. (a)

De plus, adroit dans tous les exercices du corps, nul n'était plus habile que lui à l'épée, au sabre, au pistolet et au fusil. Dans les assauts qu'on donnait le dimanche, chacun admirait son jeu, et surtout sa prestance, car d'une taille assez favorisée que ne défigurait pas un certain embonpoint, il attirait les regards de tous. Mais quant à l'équitation, on eût dit qu'il n'était pas créole, tant aux courses il était mal à son aise. Et, quoiqu'aimant beaucoup le cheval, l'aimant jusqu'à passer des heures entières à soigner et à panser les siens, il ne parvint jamais, même tardivement, à savoir en diriger aucun qui eût quelqu'impétuosité.

Pétion, à dix-huit ans, soldat dans les chasseurs de la milice, déjà maître de toutes les passions désordonnées qui flattent, enivrent et dominent la jeunesse, modeste dans ses goûts, trouvait dans son métier les ressources nécessaires à son existence et à ses plaisirs. Ces plaisirs étaient le bal et la chasse. Conciliateur des différends de tous ses amis, il lui arrivait cependant de se rendre personnelles des querelles d'autrui. Ainsi, par exemple, un nommé Labastille, qui devint plus tard officier de gendarmerie, arrivé récemment de France, où il avait fait ses études, était devenu insupportable aux autres jeunes gens de couleur du Port-au-Prince par la morgue de ses manières et le pédantisme de son éducation. On s'en était plaint à Pétion. Or, dans un bal, Pétion reprocha à Labastille ses procédés vis-à-vis des siens ; possédant dès lors au suprême degré cette ironie fine qui est le partage des natures intelligentes, le mulâtre inculte des îles prouva sa supériorité sur le mulâtre élevé en Europe. On en vint à un cartel ; le duel fut fixé au *Polygone*, endroit

(a) *Manuscrit sans nom d'auteur sorti des archives du Palais-National du Port-au-Prince.*

situé derrière la maison du gouvernement. Mais on n'arriva pas aux mains, car Labastille, sur les fraternelles remontrances de Pétion, sut avouer ses torts, promit de s'en corriger, et devint, entre tous les jeunes gens de la ville, un des plus doux et des plus modestes. (*)

Les rendez-vous de chasse étaient aussi une arene où plus d'une fois, Pétion préluda à sa réputation de bravoure. C'était, d'habitude, le dimanche, de grand matin, qu'on se réunissait à la *Saline*, au Nord-Ouest de la ville ; là, au mois de septembre, les alouettes et pes pluviers abondent. Les blancs du Port-au-Prince allaient aussi chasser dans cet endroit. Un de ces blancs, nommé Nicolas, jouissait d'une réputation d'adresse et d'intrépidité peu commune. Avant l'aube, il avait pris son affût. Pétion arriva bientôt avec ses camarades. Le blanc, habitué jusque-là à voir les mulâtres plier et céder à sa volonté, enjoint aux nouveaux venus de ne pas faire le premier coup de feu ; car il se le réservait. Mais Nicolas ne savait pas quel était le mulâtre qui, pour ainsi dire, était le chef de la troupe à laquelle il s'adressait : « Je tirerai, lui répondit « Pétion, malgré vous et avant vous, aussitôt que je « verrai le gibier. » Le gibier parut au même instant : Pétion avait tenu parole. Nicolas ne se possédait pas de l'action que venait de commettre le jeune indigène ; c'était ce qu'on appelait alors : un manquement de respect aux blancs, c'est-à-dire un crime. Aussi, ajusta-t-il soudain son fusil sur Pétion. Pétion simultanément tire des balles de ses poches, en distribue à ses compagnons et tout en rechargeant son arme : « Tirez donc, si vous l'osez ! » dit-il à Nicolas ; et, lui montrant d'autres balles, il ajouta : « En voilà ici pour vous, si vous en manquez ! » Nicolas fut atterré en présence de

(*) *Cette anecdote m'a été racontée par M. Linstant Pradines, compagnon d'enfance de Pétion ; il en a été témoin.*

l'attitude audacieuse, mais calme du jeune homme. Il se rendit en ville, promettant de former sa plainte contre le téméraire qui avait osé le défier. Cette aventure fit du bruit ; elle étonna l'aristocratie coloniale, et sans les grandes préoccupations politiques de cette époque, elle eût attiré la foudre sur la tête du jeune Pétion. Quoi qu'il en soit, ce fut là le premier acte de résistance à l'oppression de la part des hommes de couleur.

GUY-JOSEPH BONNET

Né à Léogâne le 10 juin 1773, mort à St Marc le 9 janvier 1843. Un des grands acteurs de la lutte pour la liberté. Ancien aide-de-camp de Rigaud ; général de division : Sénateur ; Secrétaire d'Etat — autrement dit Ministre des finances (*1808-1810*) En dernier lieu, commandant de l'arrondissement de St Marc.

(Œvres : Souvenirs historiques, recueillis et publiés à Paris en 1864 (Librairie A. Durand, 7 rue des Grès) par son fils Edmond Bonnet.

AU CAMP DES AFFRANCHIS DE St DOMINGUE

La guerre était partout rallumée ; les premiers commissaires civils résolurent de se retirer, et d'aller rendre compte en France de la position de la colonie.

Cependant les actes mémorables qui avaient signalé la lutte des hommes de couleur étaient parvenus à la connaissance de l'Assemblée française ; la modération des concordats leur avait concilié l'opinion publique ; la justice de leurs réclamations était reconnue de tous ; la loi du 4 avril *vint consacrer* leurs droits à la liberté

et à l'égalité. De nouveaux commissaires civils furent nommés ; Polvérel, Sonthonax et Aillaud arrivèrent bientôt avec la mission expresse de faire exécuter la loi.

La lutte prit un caractère nouveau : la faction Léopardine, appelant à son aide les forces britanniques livra au gouverneur de la Jamaïque les principaux points de l'île, et l'on vit l'étendard du roi d'Angleterre se déployer sur Jérémie, Tiburon, le Môle, Saint-Marc, l'Arcahaie. Les Français, chez lesquels, par dessus toute considération, dominait le religieux sentiment de la patrie, se rallièrent aux hommes régénérés du 4 avril, et ce parti de la liberté soutint les principes de la révolution . . . . .

Epoque vraiment grande dans nos annales et pleine de dévouement, de patriotisme, de désintéressement ! Personne ne portait envie à son émule ; on était joyeux du triomphe des siens, on ressentait vivement leurs défaites. Si, dans une réunion publique, on présentait une couronne civique à Rigaud, il s'empressait de l'offrir à Pinchinat. L'armée était animée d'un esprit d'abnégation qui lui faisait endurer toutes les souffrances avec un courage héroïque. Une seule pensée animait les hommes de couleur : faire triompher la cause de la liberté. Au camp des Liraux on avait à supporter les plus grandes privations. Dartiguenave, qui était préposé à la subsistance de l'armée, se présente tout-à-coup dans un cercle d'officiers : « Mes amis, bonne nouvelle ! » s'écrie-t-il en se frottant les mains. On s'empresse autour de lui, chacun de l'interroger. Prenant alors un air grave, promenant ses regards autour du cercle : « Eh ! bien, quoi, ?» dit-il avec un geste moitié sévère, moitié comique, « il n'y a plus de pain ! » L'hilarité fut générale, on courut attaquer l'ennemi avec le même entrain que si l'abondance eût régné dans le camp.

Lorsque les commissaires civils établirent les conseils de guerre chargés de prononcer sur le sort des traîtres qui portaient les armes contre la patrie, Bonnet fut nommé greffier de la commission militaire séant au Petit-Goâve. On jugeait Dupaty, colon français, arrêté dans les rangs des Anglais. On venait de terminer la lecture de l'acte d'accusation, lorsqu'un inconnu, descendu de cheval à la porte du tribunal, se présenta botté, crotté et éperonné à la barre, demandant à défendre l'accusé :

« Je suis Viol, dit-il, le seul avocat qui ait osé publiquement, au Cap, prendre d'office la défense d'Ogé et de Chavannes. » Après avoir retracé les souffrances de ces malheureux jeunes gens, les tortures qu'ils avaient endurées, les efforts qu'il avait faits en leur faveur, il annonça qu'il était venu dans le but de rendre le même service à son ami Dupaty. En apprenant qu'il allait être jugé par un tribunal composé d'hommes de couleur, il avait voyagé nuit et jour, sans prendre de repos, confiant dans leur magnanimité : « Mânes sacrés d'Ogé et de Chavannes, dit-il en terminant, vous qui du haut des cieux, avez assisté à mes angoisses, je viens, en votre nom, réclamer de vos frères qu'ils me rendent mon ami Dupaty ; me le refuseront-ils ? »

Le tableau navrant des souffrances d'Ogé et de Chavannes avait réveillé tous les sentiments généreux que l'horrible assassinat de ces martyrs d'une sainte cause avait laissés dans le cœur des hommes de couleur. Rigaud, qui présidait le tribunal, s'était couvert les yeux, ne voulant pas laisser voir les larmes qui sillonnaient ses joues. Lefranc, qui, avec sa voix de stentor, concluait toujours par la peine de mort, les paupières gonflées, la poitrine oppressée, avait perdu la parole ; l'émotion fut telle, qu'on dut lever la séance.

Les juges, en reprenant leurs sièges, prononcèrent

un verdict de non-culpabilité. Les deux amis se précipitèrent dans les bras l'un de l'autre, et, comme le tribunal se retirait, Viol, allant au-devant des juges, leur dit : « Messieurs, vous avez rendu un jugement de dieux ! »

THOMAS MADIOU

Né à Port-au-Prince, en avril 1814, y est mort le 26 mai 1884. Directeur du Lycée Pétion, puis Ministre de l'Instruction publique (*1868*), des Relations Extérieures (*1871*) de la Justice (*1881*).

Œuvres : Histoire d'Haïti (les trois premiers volumes ont paru en 1848 Port-au-Prince, Imprimerie J^h Courtois.)

On annonce l'apparition prochaine de la suite de la série, qui, par l'adjonction de mémoires historiques, doit s'étendre chronologiquement jusqu'à la mort de l'auteur.

LA MORT DE BAUVAIS

Bauvais était un citoyen froid, instruit, d'un esprit supérieur ; il s'étudia toujours à contenir ses passions ; se voyant débordé par celles qui éclataient autour de lui, n'ayant pas assez d'énergie de tempérament pour les dominer, en prenant de son propre mouvement le rôle pénible, plein de tribulations, de général en chef, ne voulant pas devenir l'instrument de l'ambition de Rigaud et de Toussaint qu'il estimait peu, il partit pour la France, déterminé à ne tirer désormais son épée que pour la cause sainte de la Patrie.

Plusieurs écrivains ont prétendu que Bauvais s'était montré lâche et traître en abandonnant Jacmel pendant le siège. Il aurait été vraiment lâche et traître, si,

après avoir accepté ce siège, il s'était embarqué. Mais il partit le 13 septembre 1799, et Dessalines n'arriva devant Jacmel que dans les premiers jours de novembre 1799.

De Jacmel il fit voile pour St Thomas ; mais capturé par un navire anglais, il fut entièrement dépouillé et conduit à la Jamaïque. Peu de temps après, il passa à Curaçao, où sa femme et deux de ses enfants ne tardèrent pas à venir le joindre. Après quelques mois de séjour en cette île, il s'embarqua pour France, muni d'un passe-port de l'agent Roume Déjà plusieurs jours de navigation s'étaient écoulés ; la mer était houleuse et les voiles gonflées promettaient un heureux voyage. Pauvais était plongé dans de grandes réflexions ; il songeait au malheureux sort de la colonie, aux tristes conséquences de la guerre civile ; il se disposait à combattre victorieusement les accusations dirigées contre lui, ou à porter sa tête sur l'échafaud. Tout à coup une voie d'eau se déclare dans le navire ; un cri de désespoir retentit de toutes parts ; l'équipage et les passagers se précipitent vers la pompe ; les manœuvres cessent ; Bauvais se dresse soudain au milieu des lamentations qui l'entourent ; sa figure jusqu'alors si sombre s'anime ; son autorité devient absolue, et chacun s'empresse de lui obéir. Mais bientôt le découragement devient général : malgré les efforts de l'équipage, le navire s'enfonçait ; on abandonne la pompe et l'on met la chaloupe à la mer ; mais elle se trouve tellement pleine que l'eau y pénètre ; le capitaine se saisit de ses armes et ordonne qu'on tire au sort. Le sort est favorable à Bauvais et contraire à son épouse. Pendant que les passagers se livrent aux frayeurs de la mort, Bauvais couvre ses enfants de baisers, cède sa place à sa femme, l'embrasse avec tendresse, obtient du capitaine que ses deux petites filles soient placées sur le sein de leur mère.

Madame Bauvais s'attache à son mari ; elle le supplie avec des accents de désespoir de la laisser mourir avec lui ; Bauvais est contraint de la placer lui-même dans la chaloupe. Qui pourrait exprimer ce qui se passait à cette heure suprême, en ce moment d'éternelle séparation, dans cette âme héroïque ! Sensibilité, courage, talents, gloire, tout allait s'anéantir. L'embarcation que les flots menaçaient d'engloutir à chaque instant se détacha violemment des flancs du navire. Bauvais demeura sur le pont, immobile, la figure calme et peinte d'une résignation surnaturelle. Les quelques hommes, condamnés par le sort et restés avec lui, frappés de son attitude, semblent revenir à la vie qui s'éteignait en eux, et se sentir atteints de ce courage sublime que les grandes âmes inspirent au vulgaire. Bauvais avait l'éternité sous les yeux ; la fatalité poursuivait cet homme dont la vie avait été parsemée d'affreuses tribulations ; la vertu qu'il avait déployée dans maintes occasions lui faisait supporter avec héroïsme cette dernière infortune. En même temps le navire sombrait rapidement ; l'eau couvrit les sabords, et le général Bauvais, tout en agitant son mouchoir en signe d'adieux, disparut sous les flots à la vue de sa femme, qui s'évanouit dans la chaloupe.

(Histoire d'Haïti)

JOACHIM-RAYMOND-ENÉLUS ROBIN

Né au Cap-Haïtien en mai 1836, mort à Port-au-Prince le 9 décembre 1887. Instituteur de vocation, a consacré toute sa vie à l'enseignement de la jeunesse.

Œuvres : Abrégé de l'histoire d'Haïti à l'usage des écoles (2 vol.) Petite géographie d'Haïti. Articles publiés dans les journaux le *Réveil* (*1867-1868*), l'*Unité Nationale*, l'*Union patriotique* (*1873*); le *Civilisateur*, côte à côte avec son frère Emile Robin.

SIÈGE DE LA CRÈTE-A-PIERROT. (1802)

Avant de rentrer au Cap, Leclerc résolut de prendre possession des mornes *Cahos*, où Toussaint avait déposé ses trésors, ainsi qu'une grande quantité d'armes et de munitions.

Mais, pour s'en rendre maître, il lui fallait enlever la *Crête à-Pierrot*, position la plus formidable restée au pouvoir des indigènes. La *Crête-à-Pierrot* est un fort de cent pieds environ de longueur, construit sur la rive droite de l'Artibonite, au Sud-Ouest de la Petite-Rivière, entouré d'un fossé large et profond. Ce fort était armé de douze pièces de canon de huit et de douze, que le général Dessalines y avait fait placer. C'est là que nos pères se sont illustrés par le plus brillant fait d'armes qui soit inscrit dans nos annales.

Cette position, dont la défense était confiée au général Dessalines, était gardée par une division de mille hommes environ, ayant à leur tête Magny, Lamartinière, Morisset, Monpoint et Larose. Elle tint en échec, pendant près d'un mois, presque toutes les forces de l'armée française.

Le 4 mars, le fort reçut une première attaque, dirigée par les généraux Debelle et Devaut qui, se rendant aux Verrettes à la tête d'une colonne de deux mille hommes, croyaient pouvoir, en passant, enlever la position à la baïonnette. Ils virent pleuvoir sur eux une forte décharge de mousqueterie et d'artillerie. Ils furent grièvement blessés. Quatre cents hommes de leur colonne restèrent sur le terrain, le reste battit en retraite sur la Petite-Rivière, sous la conduite de Pambour, chef de brigade d'artillerie.

Toutes les autres divisions françaises marchèrent alors contre le fort. Le 11 mars, elles se déployaient fièrement dans la plaine qui avoisine la Crête-à-Pierrot.

A l'air martial que prenaient en s'avançant ces superbes bataillons français, on reconnaissait les beaux grenadiers qui avaient dompté le Mameluk sur le sol brûlant de l'Egypte.

En ce moment, Dessalines, qui était absent lors de la première attaque, et qui s'était préparé à repousser la seconde, allume une torche, et, la tenant suspendue sur un caisson de poudre : « Je ne veux, dit-il à la « garnison, garder avec moi que des braves. Nous « serons attaqués ce matin. Que ceux qui veulent « redevenir esclaves des Français sortent du fort ! Que « ceux, au contraire, qui veulent mourir en hommes « libres, se rangent autour de moi ! » La garnison s'écria d'une voix unanime : « Nous mourrons tous pour la liberté ! » Alors, agitant la torche : « Je vous « ferai tous sauter, reprit Dessalines, si les Français « pénètrent dans ce fort. »

Bientôt la division Boudet s'avance résolûment devant la Crête-à-Pierrot. Les balles et la mitraille pleuvent immédiatement dans ses rangs. Six cents hommes tombent, les uns morts, les autres blessés. Le général reçoit un éclat de mitraille au talon et cède son commandement au général Pamphile de Lacroix. Arrive aussitôt le général Dugua à la tête de la colonne que commandait le général Debelle. Il attaque le fort à son tour, à midi plein. A l'instant, le feu recommence. Le soleil est éclipsé par le nuage de fumée qui enveloppe la plaine, jonchée de cadavres. Le général Dugua, atteint de deux balles, bat en retraite, en laissant trois cents hommes sur le champ de bataille.

Le capitaine-général lui-même qui, dans l'intervalle, était parvenu sur les lieux, reçoit au bas-ventre une contusion qui le renverse de son cheval.

Voyant qu'il n'y avait pas moyen d'enlever d'assaut la fortification, Leclerc se résolut à l'investir pour la réduire par un siège en règle. Au Nord-Ouest furent

placées les divisions Dugua et Boudet, réunies en une seule colonne sous le commandement du général Pamphile de Lacroix ; au sud-est, au bas du morne *La Tranquillité*, se trouvait la division Rochambeau, arrivée sur les lieux le 22 mars. Au pied du morne de l'Aeul-du-Parc était la division Hardy. Leclerc se tenait au bourg de la Petite-Rivière pour diriger les opérations.

Dessalines était sorti du fort pour aller recruter des forces dans les campagnes et avait chargé Magny et Lamartinière d'en continuer la défense.

La garnison avait à lutter contre seize mille hommes de troupes européennes et deux mille de troupes coloniales. Elle était réduite à neuf cents hommes, mais c'étaient neuf cents héros. Résolus à mourir, ils chantaient la *Marseillaise* au milieu des projectiles que les assiégeants leur lançaient de toutes parts.

Ils défendirent encore le fort pendant deux jours. Mais se trouvant privés d'eau et de nourriture, et assurés d'ailleurs que la lutte était de plus en plus impossible, ils se décidèrent à évacuer.

Dans la soirée du 24 mars, ils sortent tout-à-coup du fort, et avec une audace, une intrépidité incroyables, ils passent à la baïonnette, Magny et Lamartinière à leur tête, au travers des redoutables bataillons de Rochambeau, et vont rejoindre Dessalines au Morne du Calvaire, sur la route du Petit-Cahos.

(Abrégé de l'Histoire d'Haïti)

CÉLIGNI ARDOUIN

Né au Petit-Trou-de-Nippes en 1806, mort fusillé à la Croix-des-Bouquets le 7 août 1849. Député, Sénateur, puis Ministre de l'Intérieur en 1846 et 1847.

ŒUVRES : Collaboration au « Républicain », au « Temps ». *Essais sur l'Histoire d'Haïti*, publiés après la mort de l'auteur par son frère Beaubrun Ardouin (Port-au-Prince. T. Bouchereau, imprimeur. 1865)

COMMENT SE CONCERTA LA LUTTE POUR L'INDÉPENDANCE

En prenant les armes contre les Français, Pétion pouvait espérer de devenir le chef de l'insurrection haïtienne. Le beau caractère de ce révolutionnaire, ses services rendus à la cause de la liberté, ancien lieutenant de Rigaud dont l'influence avait grandi dans le pays à mesure que Toussaint avait semblé déserter la cause de ses frères ; enfin, tous les précédents de Pétion pouvaient lui assurer la confiance et l'assentiment des indigènes. Mais Pétion, à la politique adroite de qui Haïti doit sa régénération, ne pouvait non plus s'abuser sur les difficultés de cette sainte entreprise. Il ne fallait point en exposer le succès ; et s'il savait que sur tous les points de la colonie le drapeau insurrectionnel était levé, il n'ignorait pas que ce mouvement était dépourvu d'ensemble et d'harmonie. La diversité des principes des insurgés, le malencontreux système de guerroyer par bandes d'origine africaine, menaçait de neutraliser l'énergie nationale, en divisant les forces des insurgés ; et déjà même, dans quelques localités, des querelles de sectes n'avaient-elles pas éclaté ? Il fallait donc un chef déjà élevé dans la hiérarchie militaire, afin qu'on n'eût point à s'exposer aux éventualités chanceuses dans la soumission des bandes diverses, et que cette soumission fût obtenue comme étant le résultat d'un fait accompli : celui de l'obéissance dûe au successeur naturel du gouverneur général Toussaint-Louverture qui venait d'être embarqué pour la France. Il fallait un chef audacieux

qui, dans l'occasion, pût briser brutalement tous les obstacles élevés sur sa route : il fallait enfin unir les deux partis de Toussaint et de Rigaud en un seul : celui de la patrie. Dessalines réunissait en sa personne toutes les conditions désirables ; et la soumission de Pétion, dès lors admis dans son intimité, donnait un gage suffisant aux partisans de Rigaud pour reconnaître l'autorité de Dessalines. Les évènements justifièrent les prévisions de Pétion.

*
* *

... Avant d'arriver dans le quartier de Plaisance où, le 7 juillet 1802, pour la première fois depuis la guerre civile, Pétion rencontra Dessalines, le chef de la 13e avait déjà résolu d'abandonner la cause française. Le concours de Dessalines lui avait paru utile, nécessaire, indispensable à la cause nationale. Il se félicita donc du hasard qui les mettait tous les deux en présence.

Mais, d'abord, il y eut de part et d'autre quelque gêne, résultat nécessaire de la différence des antécédents politiques de chacun. Dessalines se méfiait de Pétion, ancien transfuge du parti que le futur Empereur avait défendu avec tant de dévouement et qui venait d'être abattu par suite des efforts du parti contraire, appuyant la cause métropolitaine. Quant à Pétion, sentant le besoin de se rapprocher de Dessalines, il provoqua des explications qui devaient justifier sa conduite. Leur entretien roulant naturellement sur les évènements de l'époque, et Pétion considérant ces évènements comme étant la conséquence des fautes du système de Toussaint, ne tarda pas à porter la conviction dans l'âme de cet homme qui rendit peu après de si éminents services à la patrie. Il est vrai que Dessalines, tout en se montrant dévoué à Toussaint, ne laissait jamais perdre l'occasion d'humilier autant qu'il le pouvait la caste dont les intérêts seuls

dominaient les conseils du gouvernement. Aussi, le Libérateur d'Haïti comprit-il vite la portée, la justesse de cet argument de Pétion : « Mais le général Toussaint « pouvait-il compter plus que moi sur la sincérité des « blancs, lui, leur ancien esclave, quand moi, je n'eus « pas même l'amitié de mon père par cela seul que le « sang africain coulait dans mes veines ? »

Dessalines, avec effusion, présenta sa main à Pétion et lui dit : « Tu as raison, mon fils. » Cependant, il objecta des difficultés au projet de Pétion d'affranchir le pays. Il lui parla des sympathies qui existaient encore en faveur de la France, si belle, si riche de gloire ; des prétentions ambitieuses de quelques chefs qui, peut-être, eussent été un obstacle à la réorganisation d'une armée nationale. Toutefois, entrevoyant une plus grande désaffection à l'égard des Français, à mesure qu'ils renchériraient sur leurs mesures vexatoires, ces deux hommes convinrent de profiter du premier moment favorable pour se prononcer.

Ce moment arriva. Les insurrections partielles se multipliaient. Dans l'Ouest, Lamour Desrances grandissait dans sa courageuse entreprise. Ce progrès même fut l'une des causes déterminantes de la résolution de Dessalines. Lamour avait repris les armes après la déportation de Rigaud. Dessalines était venu au Cap, amener à Leclerc Charles Belair pris les armes à la main, en révolte contre le gouvernement. Pétion le revit dans cette ville. La mort de ce général qui, caressé par Toussaint depuis la fin tragique de Moïse, avait espéré de pouvoir lui succéder, fut présentée par Pétion à Dessalines, comme un nouveau motif pour le porter à s'insurger ; et les progrès de Desrances lui fesant craindre d'avoir bientôt un compétiteur trop puissant, Dessalines convint avec Pétion, qu'aussitôt son retour à St Marc, ils se jetteraient tous deux dans le parti de l'insurrection.

Mais une circonstance fortuite précipita le mouvement de Pétion. Il se trouvait à *Bréda*, avant-poste du Haut-du Cap, dont la ligne était alors commandée par le général Clauzel, ayant le général Claparède sous ses ordres. Un officier français, revenant d'une mission à l'intérieur, s'arrêta au poste de Pétion, son cheval ne pouvant que difficilement continuer par excès de fatigue. Remarquant un beau cheval, il dit, avec un ton de suffisance, qu'on le lui donnât en échange du sien. Mais le capitaine Francisque (mort général de division commandant l'Arrondissement d'Aquin) à qui appartenait le cheval, refuse de le donner ; et choqué du ton de l'officier français, il lui dit que son cheval ne sortirait de sa possession que par la pointe de son sabre. Le Français, étonné de cette hardiesse d'un officier colonial, s'emporte et dit à Francisque : « Va, je te remarque, et je saurai te recommander à l'amiral. »

Pétion était présent. Jusque-là il observait d'un œil de mépris l'impertinence de l'officier français, et admirait la fermeté de son capitaine de grenadiers. Mais, à la menace de l'officier, il abandonna son calme et lui dit : « Ah ! c'est donc là le sort qui nous est réservé à tous, celui d'être noyés ? Eh bien ! nous verrons ! »

Il paraît que l'officier en avait fait son rapport, et que l'arrestation de Pétion avait été résolue : un moindre prétexte suffisait alors pour occasionner la mort d'un indigène, et bien plus, d'un officier de l'importance de Pétion. Dans l'après-midi, — moment habituel de ces sortes d'arrestations, afin de profiter des ombres de la nuit pour procéder aux infâmes exécutions, — Pétion fut mandé près du général Claparède.

Mais, Pétion se doute du motif de cet appel et de son résultat probable ; il se décide à s'insurger immédiatement. Avant de se rendre aux ordres de Claparède, il appelle ses deux chefs de bataillon, J. L.

François et Moreau, leur fait part de sa pensée et se concerte avec eux sur la prompte réalisation de son projet, la défection de la 13e.

Rendu aux ordres de Claparède, Pétion apprend que Clauzel le mande près de lui ; il s'y rend. Clauzel veut le retenir à dîner, ayant, dit-il, à l'entretenir de choses importantes. Pétion refuse le repas, mais reste près de Clauzel. Cependant à peine Pétion était-il parti, que J. L. François fait venir l'un de ses affidés des rangs inférieurs, le caporal Germain, et lui confie son secret. Puis, sous le plus frivole prétexte, il le frappe devant les autres militaires. Germain prend la fuite et va porter ses plaintes à Pétion. Celui-ci le repousse avec douceur, et lui dit qu'à son retour il vérifiera le fait. Mais Germain insiste et dit avec l'accent du désespoir : « Colonel, mes camarades sont indignés. « Si vous ne venez pas mettre un terme à ces injustes « traitements du commandant Jean-Louis, vous verrez « ce qui arrivera. »

Clauzel avait remarqué la menace du militaire. Il dit à Pétion : « Eh bien ! allez rétablir l'ordre dans votre corps, je vous reverrai. »

Pétion part avec l'apparence du calme et arrive à son camp de Bréda. C'était dans la soirée du 13 octobre 1802. Il y trouve sa demi-brigade en effervescence. Il en profite pour haranguer ses camarades : sans peine il les conduit à l'insurrection. A minuit le mouvement se décide. Il est tout aussitôt imité par la 10e et par une partie de la 6e demi-brigades coloniales qui se trouvent sur la même ligne. Clervaux, en qui Pétion n'eut pas grande confiance, n'apprit le mouvement de ce dernier que lorsqu'il ne lui était plus possible de prendre un autre parti : il partagea cette importante défection.

THOMAS MADIOU

DESSALINES.

FRAGMENT

Dessalines avait compris mieux que Toussaint ce qu'il y a de dévouement natif de la part de l'homme de couleur envers le noir. Les Français voulant rétablir l'esclavage, (en octobre 1802), les noirs et les hommes de couleur coururent aux armes, et la guerre de l'Indépendance éclata. Dessalines apparut alors plus glorieux sur la scène ; et tout changea de face sans retour. La Providence l'avait chargé de la mission de fonder Haïti, en réunissant en un seul faisceau le noir et le jaune. Il arracha du drapeau tricolore la couleur blanche et en rapprochant le rouge et le bleu, il symbolisa, à nos yeux, l'alliance de l'africain avec ses descendants. A lui seul il renfermait dans son cœur l'ambition de l'Indépendance dont était animée toute la nation ; son tempérament et son esprit avaient toute la vigueur nécessaire à l'opiniâtre poursuite de son vaste projet : d'une taille ordinaire, il était brave, intrépide, infatigable, avait de véritables talents guerriers ; il était en même temps impitoyable et généreux.

Au-dessus de ses contemporains, il les dépassa et les conduisit au terme de quatorze années de luttes ; il les y entraîna, en dépit de leur hésitation dans les premiers moments. On est saisi d'un profond frémissement à la vue de sa foudroyante opiniâtreté, au travers de tant de marches forcées, de tant de sang ; ce n'est qu'à force de sacrifices humains qu'il paraît devoir se rendre l'Eternel favorable ; par la grandeur du but qu'il veut atteindre, la *postérité* ne lui pardonnera-t-elle

par les moyens qu'il emploie ? Il force ses soldats à traverser des mornes impraticables, des torrents rapides, à parcourir les plaines à pas de géant, sans paie, mal nourris ; et harassés de fatigues, à enlever des villes hérissées de canons fulminants. Il ne craint pas d'assumer sur sa tête la responsabilité entière de ses mesures. « Que m'importe, s'écrie-t-il, l'opinion de la postérité, pourvu que je sauve mon pays ? » Paroles qui divulguent le prédestiné, entraîné vers un but inévitable. Géant antique, il ne dresse son monument que par des sueurs et du sang. Son œuvre est l'effet de cette profonde conviction que le peuple haitien ne doit être heureux que par l'Indépendance. Il immola tous ceux de ses frères qui résistèrent à son entreprise ou tentèrent de lui en ravir la gloire. Ainsi il fit périr des centaines de cultivateurs fidèles à la France, livra Charles Bélair aux bourreaux et Lamour Desrance aux douleurs mortelles d'un obscur cachot. Souvent il donna quelques larmes à ses victimes ; mais ange vengeur des races éteintes dans la servitude, ne reculant devant aucun obstable, il demeura inflexible toutes les fois qu'il fallut frapper ; il se glorifia de ces sacrifices faits au triomphe de son plan . . . . Les ennemis de l'Indépendance trouvèrent toujours en lui un être impitoyable. Mais sans de fortes passions que fait-on de grand ? et peut-on sous l'influence des passions ne pas dépasser le but et atteindre les extrêmes ? La passion seule engendre les êtres extraordinaires, mais elle les remplit aussi de vices et de vertus. Pendant qu'il donnait de l'essor à des haines implacables, il avait des entrailles de frère pour les Polonais qui n'avaient point partagé les fureurs des colons. Principe incarné de l'Indépendance, il fut barbare contre la barbarie coloniale.

Après la guerre, quand il fallut administrer, son étoile pâlit, parce que sa mission qui avait été uniquement de

combattre, selon les décrets de la Providence, était accomplie. Les ennemis de la patrie terrassés, il voulut continuer encore à lutter ; mais il trouva dans la nation, qu'il avait conduite à la conquête des droits les plus chers, et qui voulait, après la victoire, se constituer librement, une résistance invincible. Il entra dans un monde qui n'était plus le sien ; l'esprit de Dieu, qui l'avait animé, se retira de lui ; il ne fut plus l'instrument choisi par le ciel ; il ne s'en approcha pas plus que le reste des humains ; n'agissant plus pour atteindre un terme providentiel, il devint un être ordinaire ; il n'eut plus rien de grand, il fut dominé par ses passions brutales que son tempérament de feu faisait naître ; l'auréole de gloire qui le couronnait, pendant la guerre, s'évanouit, son prestige tomba ; il traita le peuple cómme une conquête, exigeant de lui un travail forcé presque aussi rude que celui de l'ancien régime, n'obtenant aucun résultat, et jetant la nouvelle société dans des tiraillements continuels par l'absence totale de l'unité administrative. La nation subjuguée réagit contre lui et l'abattit. Dessalines fut un boulet lancé parla Providence, qui ne put s'arrêter qu'en se frappant contre un rempart hérissé de fer.

Néanmoins, quel qu'ait été son despotisme après l'expulsion de nos oppresseurs, nous devons le lui pardonner, l'honorer profondément, aimer sa mémoire, mettre à part son existence comme souverain, et ne contempler en lui que le glorieux guerrier et l'immortel fondateur de l'Indépendance d'Haïti.

Répétons ce que nous avons déjà dit à l'occasion de son assassinat politique : les Romains se défirent de Romulus parce qu'il était devenu tyran, mais ils le placèrent au ciel parce qu'il avait été le fondateur de Rome.

PHILIPPE-ARMAND THOBY

Né à Saint-Marc le 16 août 1845, mort à Port-au-Prince le 7 août 1899. Député en 1867, réélu en 1870, en 1873, en 1876 ; Sénateur en 1878 ; Secrétaire d'Etat de l'Intérieur en 1876 et en 1878. Ministre d'Haïti à Paris en 1888, sous le Gouvernement Légitime ; Ministre d'Haïti à Ste Domingo en 1891 ; Président de la Société de Législation (*1896-1899*).

Œuvres : Collaboration au *Civilisateur* (*1870*), à *l'Echo de la Révolution* (*1883*), à *l'Union* (*1888-1889*) à *la Revue de la Societé de Législation* (*1892-1899*);— *La République parlementaire* (les principaux chapitres en ont paru, sous forme d'études détachées, dans le journal *l'Union* et ont été ensuite reliés en brochures à l'Imprimerie de la Jeunesse, Port-au-Prince, 1888-1889); — *Les Constitutions haitiennes et leurs metteurs en œuvre* (les études consacrées aux *Constitutions Républicaines* ont également paru dans *la Revue de la Societé de Législation*, de 1894 à 1899);— *Jacques Bonhomme d'Haïti*, en trois tableaux. (Imprimerie de Mme F. Smith, Port-au-Prince, 1902).

Parmi les ouvrages inédits, laissés par cet infatigable ouvrier de la pensée, signalons : l'*Armée haitienne*, d'où sont extraites les pages qu'on va lire ; les *Etymologies créoles*; les *Etudes sur nos finances*; les *Notes pour servir à l'histoire d'Haïti*.

L'ARMÉE INDIGÈNE

FRAGMENT

Il n'est pas peut-être inutile de rechercher les origines de l'armée indigène et de se demander ce qu'elle a été. Par là, on sera à même de comprendre ce qu'elle aurait pu être, et si l'on désire sincèrement le bien de son pays, on ne restera pas dans l'indifférence ou dans l'admiration de l'armée d'aujourd'hui.

Comme le présent, si différent qu'il soit du passé, s'y rattache par plus d'un lien, la première armée d'Haïti, *l'armée indigène*, avait plus d'un trait de ressemblance morale avec l'armée coloniale, dont elle reproduisait, sous des noms nouveaux, certains côtés

défectueux, quoique sa mission, (aucune armée n'en a eu de plus sacrée), fût de défendre l'œuvre de l'émancipation générale des noirs et de conquérir l'indépendance d'Haïti. Sa force résidait moins dans son nombre que dans les qualités militaires qu'elle possédait. Sans-Souci et ses *Congos*, Lamour Desrance et ses sauvages du *Doko* ne la représentaient pas ; elle les avait domptés ou absorbés en 1803. Elle était pleine de bravoure et d'obéissance à ses chefs. Elle était traitée pourtant avec la plus grande rudesse, mais chaque homme s'accoutumait à vivre de peu, d'un *maïs boucané*. Est-ce la misère, l'âpreté de la lutte, le spectacle des noyades de Rochambeau, le souvenir irritant des tortures et des hontes de l'esclavage, l'absence des sentiments affectifs et de toute solidarité humaine entre le maître et l'esclave, jointe à cette âcre volupté que dut savourer Spartacus en immolant un Romain, est-ce tout cela qui faisait *l'armée indigène* sans entrailles, sans merci pour ses ennemis ? Elle avait des guerriers farouches, qui tuaient dans le combat, qui égorgeaient après ; qui, en vrais Scandinaves, eussent bu l'hydromel dans le crâne d'un Colon. *Coupé têtes, boulé cases*, le fer et le feu ; d'une main, l'épée ruisselante de sang, de l'autre, la torche flambante, — voilà nos pères dans leur grandeur terrible, voilà les acteurs du drame de 1804 !

Quelques circonstances atténuantes que présentent nos historiens, et certes elles sont nombreuses et décisives, les représailles restent des représailles, c'est-à-dire quelque chose que l'on comprend, que l'on explique, que l'on excuse, mais contre lequel l'Humanité crie et proteste.

Dans ces féroces vengeurs de la race noire, l'esclavage avait-il tout à fait tué l'homme ? Leurs âmes aigries étaient-elles damnées ? Leur sombre tableau n'a-t-il pas quelques côtés riants ? Au fond de leur ciel obscur ne

voit-on pas scintiller quelques étoiles ? Leurs épaisses ténèbres, grand Dieu ! ne sont-elles pas traversées de quelques douces clartés descendues de votre trône ?— Oui, hâtons-nous de le dire, l'idée de nos pères a eu ses apôtres humains et le soleil n'a pas reculé d'horreur au banquet patriotique du premier Janvier 1804. *L'armée indigène* avait aussi quelques guerriers, bons comme Saint-Louis, qui savaient éveiller sa pitié ; et alors le cœur de l'haïtien se montrait tel qu'il est, compatissant à tous les maux : d'anciens esclaves sauvaient leurs maîtres, et des soldats français faits prisonniers étaient rendus à leurs Corps.

L'armée indigène offrait ainsi toutes sortes de contrastes, et en cela elle était l'image des différentes couches de la société coloniale qui se réclamaient du sang africain et qui fournissaient leurs contingents d'hommes pour la guerre de l'indépendance. Elle plaçait déjà la patrie au-dessus des partis et elle demandait ses officiers aux compagnies franches de Villate, aux intrépides légions de l'Ouest et du Sud créées par Polvérel et Sonthonax et dites de l'Egalité, aux fameuses et solides demi-brigades de Toussaint-Louverture. Et qu'on ne s'imagine pas que les officiers de *l'armée indigène* fussent des militaires improvisés ! De 1790 à 1802, ils s'étaient battus contre les Espagnols, contre les Anglais, contre les Français et entre eux-mêmes. Ils avaient appris la guerre avec d'excellents officiers français. Quelques-uns avaient commandé en chef des corps d'armée, d'autres des demi-brigades et des places de guerre. Dessalines avait été colonel de la 4e demi-brigade coloniale, Pétion de la 13e, Christophe de la 1ère. L'administration civile ayant disparu dans la tourmente révolutionnaire, les commandants des places de guerre s'étaient exercés à administrer, et toutes les communes étaient des places de guerre où campait l'armée coloniale. Tels étaient les chefs de

l'armée indigène, de l'armée d'autrefois, hommes de forte trempe, d'initiative et d'expérience pratique.

***

Ce n'était pas tout que de conquérir l'indépendance, il fallait la consolider, il fallait qu'elle servît à prouver l'aptitude politique de la race noire. L'armée, qui était le seul corps organisé, était, au lendemain de 1804, le seul instrument de progrès politique et social. Il n'existait plus de tribunaux, plus de municipalités, plus de corps administratifs. L'armée administrait, l'armée jugeait. Mauvaise administration, justice abominable, dira-t-on ? — Cela valait mieux durant la guerre que l'anarchie de *Sans-Souci* et de ses *Congos :* c'était l'obéissance à un chef unique, c'était la reconnaissance et le respect d'une autorité suprême, enfin c'était l'ordre à la façon des héros de 1804. Non pas de tous, assurément ; car ce qui était tolérable avant l'expulsion des Français et tout le temps de la lutte ne pouvait l'être après ; et c'est ici qu'éclate la divergence des systèmes parmi les hommes qui devaient le plus influer sur nos destinées

La question était des plus graves, car la pensée nationale n'avait d'interprète et d'instrument que l'armée, et sa bonne ou sa mauvaise constitution était grosse de conséquences sociales et politiques.

Les uns, voulant exercer un despotisme absolu, et ce, pour le plus grand bien des masses populaires, entendaient concentrer toute la population en état de porter les armes dans l'armée, et toute l'autorité dans le chef de l'armée, qui serait Empereur, Président à vie ou Roi. Ceci posé et pourvu que tout pivotât sur la pointe des baïonnettes, on ne voyait aucun inconvénient au luxe de quelques tribunaux et d'un Conseil d'Etat consultatif, nommé par le chef et formé

des généraux de l'armée. On a là, en raccourci, le système politico-militaire de Dessalines et de Christophe.

Les autres, tout en conservant à l'armée son rôle prépondérant et au Chef de l'Etat sa mission tutélaire, entendaient faire le départ du civil et du militaire, et même initier le peuple à la pratique des libertés publiques par l'intronisation des institutions représentatives. Cela ne signifie pas qu'un de ces héros de 1804 eût songé à rabattre de son omnipotence militaire et sociale : la nature humaine ne comporte pas en général un si entier désintéressement. Celui-ci — et le plus sage — se servira ou s'affranchira de la législature, voyant d'ailleurs plus loin et plus juste qu'elle. Celui-là, rageur en diable, appliquera la peine de mort à un délit de presse, et l'affaire sera menée sommairement, en un jour et tambour battant, par une commission militaire ; et comme s'il n'avait pas déjà dépassé la mesure, il emprisonnera, fera expulser de la Chambre et internera dans l'intérieur du pays les députés opposants qu'il soupçonne d'intelligence avec le condamné . . . .

Qu'importent ces faits, si nombreux et si importants qu'ils soient ? Ils n'obscurcissent pas le principe de droit public qui est posé. Le système absolu est condamné, l'esprit s'ouvre à l'idée de justice sociale, l'âme du citoyen s'élève en dignité, la conscience publique se manifeste. On parle, on discute, c'est quelque chose ; on n'est pas écouté, qu'en sait-on ? mais on se fait entendre, c'est sûr. Pétion et Boyer représenteront ce système, qui est bien, par opposition au système purement militaire, un système constitutionnel.

Chez les partisans des deux systèmes, un point était commun : la préoccupation de mettre le pays à l'abri d'une invasion. C'est en 1825 que notre indépendance

a été reconnue par la France. Jusque-là il était nécessaire d'être toujours prêt, toujours sur le qui-vive. Il était non moins nécessaire de se livrer à un travail productif et d'avoir des provisions de bouche et quelque argent de réserve, au point de vue même de la défense du pays. Quelle absurdité c'eût été de s'épuiser dans l'attente d'une invasion perpétuellement à l'état de menace !

Pétion pratiqua un système militaire qu'il ne poussa pas jusqu'à ses dernières conséquences à cause des obstacles et des difficultés d'un temps de guerre civile. Ce système, tantôt méconnu, tantôt imparfaitement appliqué, est formulé dans les articles 168 et 169 de la Constitution de 1806, comme suit :

« Art. 168. L'armée se divise en garde nationale soldée et en garde nationale non soldée.

Art. 169. La garde nationale non soldée ne sort des limites de sa paroisse que dans le cas d'un danger imminent et sur l'ordre et la responsabilité du commandant militaire ou de la place. Hors des limites de sa commune, elle devient soldée et soumise dans ces cas à la discipline militaire ; dans tout autre cas, elle n'est soumise qu'à la loi. »

Selon l'esprit de ces deux articles, on ne voulait pas d'une armée distincte de la nation et dont le métier fût de se battre pour elle. Si elle n'était pas toute la nation armée, elle serait trop peu contre l'Etranger envahisseur. Et si elle était à l'état permanent, une trop forte partie armée de la nation, elle ruinerait ses finances, diminuerait ses forces productives, outre qu'elle serait sollicitée à supprimer les libertés publiques. « Au premier coup de canon d'alarme, les villes disparaissent et la nation est debout ! » s'était écrié Dessalines. Militairement parlant, cela impliquait que tout le monde dût savoir le métier des armes, non pas

que tout le monde fût astreint à être constamment l'arme au bras.

A cette époque, l'agriculture étant honorée par dessus tous les autres genres d'industrie, on voulait que la plus grande partie de la nation fût aux travaux champêtres, courbée sur la houe, et c'était même après un complet épuisement de la jeunesse des villes et bourgs qu'on voulait toucher à la population des campagnes pour le contingent militaire. Une petite partie de la nation, composée de ses membres les plus habiles ou les plus aptes à la guerre, avait pour devoir de veiller au salut commun, d'occuper les places fortes, d'entretenir et de perfectionner l'outillage de combat. La guerre n'était pas pour cela son occupation exclusive, c'était son occupation principale. Le soldat ne cessait pas d'être laboureur ou artisan ; l'officier, du moins celui d'un grade inférieur, sentait le besoin d'avoir un tout autre moyen d'existence que la profession des armes. Cependant, en faveur de ceux qui faisaient ainsi deux parts de leur vie, l'Etat stipula une solde. De là, la dénomination de garde nationale soldée. Quant à la garde nationale non soldée, on voulait qu'elle fût passée en revue tous les trois mois et exercée au maniement des armes. Elle était divisée en garde nationale des villes et bourgs et en garde nationale des campagnes. Elle devait s'armer et s'équiper à ses frais. Elle avait l'élection de ses officiers inférieurs.

Sous Pétion et sous Boyer, plusieurs lois ont été rendues touchant l'armée et la garde nationale . . . Disons dès maintenant qu'on n'a jamais tiré du système de Pétion toutes ses conséquences heureuses et que souvent on s'est écarté de l'esprit en paraissant s'attacher à la lettre des articles 168 et 169 de la Constitution de 1806. Mais tout le temps que l'esprit de la vieille armée s'est maintenu en nos Chefs d'Etat ou autour

d'eux, l'armée a vécu d'une vie sérieuse et régulière, et même dans sa période de décadence, au souvenir d'un passé qui n'est pas sans quelque gloire, elle s'animait quelquefois et présentait au moins une attitude militaire.

Ce n'est pas à dire que l'armée haïtienne fût jamais une armée dans le sens moderne ou européen du mot. Les armes autres que l'infanterie n'ont pas pu être son affaire, surtout l'artillerie et le génie qui exigent des connaissances scientifiques et par conséquent de longues et patientes études préparatoires. Néanmoins elle a eu d'excellents canonniers, de bons pointeurs, et il semble que cela lui ait suffi. . . . . .

De tout cela, il faut conclure que notre organisation militaire, quoique conçue dans son ensemble par Pétion, n'a pas été construite de toutes pièces par lui. Nos premiers Chefs d'Etat ont dû la plier aux nécessités de chaque moment et l'adapter aux éléments humains qu'elle avait pour but de concentrer dans une action commune. Dans un pays où l'esprit de réforme s'allie à l'esprit conservateur, elle se serait perfectionnée et transformée avec le temps. Grâce aux mauvais gouvernements et aux révolutions stériles, elle s'est corrompue et effondrée. L'armée d'autrefois est morte dans l'esprit qui la vivifiait, et ce qui est pire que la mort, elle s'est survécu dans les vices qui ont amené sa décomposition. Et l'on peut avancer cette vérité qui a tout l'air d'un paradoxe : depuis longtemps, ce qui a le moins dominé dans la question de l'armée haïtienne, c'est l'idée d'une armée. *L'armée indigène* n'a pas fait souche d'hommes de guerre ; elle était digne pourtant d'illustres rejetons.

BEAUBRUN ARDOUIN

Né à Port-au-Prince en 1796, y est mort le 30 Août 1865. Avocat, Commissaire du Gouvernement près le Tribunal civil de Port-au-Prince, puis Sénateur, Ministre de la Justice, de l'Instruction Publique et des Cultes (*1844* et *1847*), Ministre d'Haïti à Paris en 1846, puis en 1859.

Œuvres : Direction du journal le *Temps* (1842).— Géographie d'Haïti.— Etudes sur l'Histoire d'Haïti (11 vol. Paris. Imprimerie Dommaud, 9 rue Cassette, 1869). Une première édition avait paru en 1855 chez Dezobry et E. Magdeleine, 10, rue du cloître Saint Benoît, sous ce titre : « Etudes sur l'histoire d'Haïti, suivies de la vie du général J. M. Borgella ». C'est, en effet, pour avoir entrepris d'écrire la biographie de son parent, le général Borgella, que Beaubrun Ardouin fut amené à élargir son plan et à y comprendre tous les événements de notre vie nationale auxquels l'illustre vétéran s'était trouvé mêlé. La vie du général Borgella au lieu de suivre les Etudes sur l'Histoire d'Haïti, est ainsi devenue ces Etudes elles-mêmes.

BOYER

Boyer a conduit, achevé avec talent l'œuvre glorieuse de cette génération (la génération contemporaine de l'Indépendance) par les grands faits de son gouvernement : — en réunissant toutes les parties de l'île d'Haïti sous les mêmes lois, sous le même pavillon; — en constituant ainsi l'unité politique de la nation haïtienne par l'unité territoriale; — en organisant l'administration publique d'une manière assez régulière, quoique sous ce rapport, il laissât à désirer ce qui devait la parfaire; — en donnant au pays une complète législation, par l'adoption des codes d'un peuple civilisé, par une infinité de lois sur toutes matières;— enfin, en obtenant de la France la consécration solennelle de l'indépendance, de la souveraineté nationale, par

des traités que précédèrent des négociations intelligentes, où il fit preuve d'autant de dignité que de patriotisme.

De tels faits suffisent sans doute pour recommander la mémoire de Boyer à la postérité. Et si l'on a suivi avec attention ceux où il a paru reprochable, on reconnaîtra, — j'aime à l'espérer, — que les défauts de son caractère en furent l'unique cause, car ses intentions furent toujours droites, son désir du bien incontestable. En lui, le tempérament dominait souvent la raison, mais celle-ci finissait par l'emporter après réflexion, ainsi que la bonté du cœur. Il a prouvé cette bonté par une infinité d'actes de bienfaisance exercés envers une foule de personnes qu'il asssistait par des secours en argent tirés de sa cassette particulière, alors qu'il se montrait si économe des deniers publics ; mais on ignorait ces actes, tant il y mettait de la délicatesse ; et c'est ce qui explique sa modeste situation pécuniaire au moment qu'il abdiqua le pouvoir.

Ardent, énergique dans certaines occasions où il fallait déployer la puissance de l'autorité, Boyer savait se modérer, comme on pouvait l'attendre d'un esprit aussi éclairé ; la clémence dont il usa souvent le prouve. Privé d'une instruction classique, comme presque tous les haïtiens de son âge, par le système colonial, il sut acquérir des lumières par son goût pour l'étude. Doué d'une grande pénétration et d'une élocution facile, élégante, il se fit remarquer sous ce rapport entre tous ses contemporains, et il n'en fut lui-même que trop convaincu ; car, étant en outre très-spirituel, il abusa souvent de cet avantage durant son pouvoir, en lançant des traits acérés contre ceux qu'il savait être opposants à son gouvernement, en ne ménageant pas assez les susceptibilités de l'amour-propre des fonctionnaires publics, des magistrats surtout, qu'il trouvait en défaut : par là, *il irritait* ses adversaires, il s'aliénait

bien des cœurs. Mais, quand il voulait captiver quelqu'un, personne n'était plus séduisant que lui, par les formes caressantes qu'il employait, par le langage exquis dont il se servait.

La facilité qu'il avait à s'exprimer, jointe à la certitude de sa supériorité intellectuelle sur beaucoup de ses contemporains, et les premiers succès de son administration, n'ont que trop contribué à l'obstination qu'il a mise à ne céder en quoi que ce soit aux réclamations de l'opinion publique, dont l'opposition se fit l'organe. Il n'aimait pas d'ailleurs qu'on parût le devancer dans la conception d'une chose utile au bien public, et il trouvait alors mille raisons pour ne pas adopter ce qu'on lui proposait. Une telle manière d'agir peut être attribuée à cette regrettable vanité dont les esprits supérieurs ne sont pas toujours exempts. En outre, exerçant un pouvoir déjà très étendu par la Constitution qui donnait l'initiative des lois au Président d'Haïti, et s'étant réservé encore les hautes fonctions ministérielles par la loi de 1819, les grands fonctionnaires eux-mêmes, ses conseillers de droit, ne pouvaient pas influer sur ses résolutions. S'il en fut ainsi, on conçoit que l'opposition parlementaire pouvait encore moins obtenir ce qu'elle réclamait, par l'éclat même qu'elle donnait à ses idées. Boyer eût cru perdre tout le prestige de son autorité s'il lui cédait ; et de ce qu'il n'estimait pas les hommes qui se trouvaient à la tête de cette opposition, il se croyait d'autant plus autorisé à dédaigner la réclamation des améliorations qu'ils formulaient dans un langage propre à leur concilier l'opinion publique. Il est si difficile d'abandonner une route qui a conduit au succès !

Ce fut une grande faute de sa part ; car il aurait dû s'apercevoir que les temps avaient changé, que les idées en matière de gouvernement et d'administration

avaient fait des progrès réels, par l'instruction qui était plus répandue dans la société, par les relations qu'entretenait la République avec les nations civilisées dont les livres et les journaux étaient aux mains de tous les gens éclairés. Ces derniers se passionnaient naturellement en les lisant, en reconnaissant combien Haïti marchait lentement par rapport à ces nations ; et sans tenir compte des difficultés de sa situation particulière, des progrès qu'elle avait néanmoins accomplis, ils en désiraient de plus grands.

En résumé, ce qu'on peut justement reprocher à Boyer, c'est de n'avoir pas fait tout le bien dont il était capable et que favorisait la longue paix qu'il procura au Pays. « Les gouvernements doivent se constituer en révolution permanente pour satisfaire aux besoins de la société. » C'est-à-dire qu'ils doivent eux-mêmes opérer les réformes que réclame l'état de la société, sans attendre que les exigences de l'opinion leur en fassent une impérieuse obligation : ils sont placés, organisés pour cela.

Il ne suffit pas non plus qu'ils procurent une situation matérielle supportable, une certaine aisance aux peuples qu'ils dirigent: il y a également dans l'ordre moral et intellectuel des besoins auxquels il faut satisfaire, et l'homme d'Etat doit les apprécier. Lorsque la conscience publique les réclame pour le perfectionnement des institutions nationales, le gouvernement est d'autant plus mal avisé en violant ces institutions ou en souffrant qu'on y porte atteinte. Si l'on recherche la cause principale de la révolution de 1843, on la trouvera sans doute dans les expulsions successives des représentants qui, dans la Chambre des communes, se firent les organes de l'opposition, pour demander les réformes qu'à tort ou à raison l'opinion désirait.

De leur côté, ces représentants ne sont-ils pas re-

prochables d'avoir donné une trop libre carrière à leur imagination, dans l'expression de leurs vœux ? Se sont-ils assez pénétrés de la situation réelle du pays, des difficultés qu'elle présentait ? N'ont-ils pas été trop systématiques dans leur opposition ? On sait toutes les concessions qu'il faut faire à l'amour-propre des hommes, quand il est froissé à un haut degré ; mais il y avait lieu peut-être, de leur part, de ne pas saisir ce qui leur était personnel, pour pousser invariablement la nation à une révolution dont ils pouvaient prévoir les funestes suites. Quelle que fût l'ambition qu'ils avaient de servir la patrie qu'ils aimaient, ils auraient dû se rappeler son passé si plein d'enseignements, et ne pas compromettre la situation relativement heureuse où elle était parvenue, après tant d'orages politiques.

Enfin, qu'est-il advenu de la révolution de 1843 ? C'est que : chef du gouvernement, chef de l'opposition, chef d'exécution des volontés du peuple souverain, sont allés tous trois mêler leurs cendres sur la terre étrangère, après avoir souffert des douleurs de l'exil et gémi encore plus de voir leur pays natal livré aux horreurs d'une odieuse et barbare tyrannie...

Cette pénible expérience sera-t-elle perdue pour Haïti ? Tous ses citoyens éclairés, quelle que soit la nuance qui a séparé leurs opinions politiques, ne sentiront-ils pas la nécessité de s'unir entre eux pour ne plus déchirer le sein de cette patrie commune, pour travailler de concert, au contraire, au maintien de la paix publique ? L'union la plus intime entre tous ses enfants est le devoir le plus sacré qu'ils aient à remplir envers elle. L'union, c'est la force, c'est le moyen pour eux d'être heureux sur cette terre de merveilleuse fertilité : elle seule peut garantir l'indépendance nationale, la possession de tous les droits, de toutes les libertés du peuple.

Que tous les citoyens doués de quelques lumières n'oublient jamais, néanmoins, qu'il n'est pas un seul droit dans l'état social qui n'ait un devoir corrélatif : réclamer les uns sans accomplir les autres, c'est vouloir jeter la perturbation dans l'ordre matériel et dans l'ordre moral, au grand détriment de tous. Ils ne sont pas moins tenus à se défier des idées de perfectionnement incessant dans les institutions, parce que ce serait agiter inutilement les esprits pour n'y substituer le plus souvent que de vaines théories.

Lorsque le pays a le bonheur de posséder un gouvernement éclairé, modéré par ses lumières mêmes, ayons tous la modestie de le croire aussi patriote que nous, et laissons-lui le temps de mettre en pratique le système d'administration qu'il a jugé convenable aux circonstances et aux intérêts généraux de la société.

DURACINÉ POUILH

Né à Port-au-Prince le 16 décembre 1826, mort le 5 février 1902. Longtemps juge au Tribunal de Commerce, remplit de 1892 à sa mort les fonctions de juge au Tribunal de Cassation.

Œuvres : Rédacteur-Gérant du journal *l'Opinion Nationale* où il eut pour directeur (*1861*) Exilien Heurtelou et pour collaborateur A. Moufleury ; administra seul ce journal de 1862 à 1865.

Son principal ouvrage, le Dictionnaire biographique et étymologique, véritable monument historique destiné à perpétuer le souvenir de tous les Haïtiens ayant joui de quelque notoriété, est encore inédit.

UN COUPLE DE JOURNALISTES

I

Joseph Courtois.

Monsieur Joseph Courtois père, mulâtre, naquit à Ouanaminthe *le 21 mars* 1786, et eut pour père Barthe-

lemy Courtois et pour mère Claire Thabert, fille d'un gouverneur de Santiago ayant demeuré à Laxavon. Il fut du nombre des onze enfants de St Domingue envoyés en France par Toussaint-Louverture et le commissaire Roume et qui furent placés au Collège de La Marche. St Domingue étant redevenu Haïti et les autres colonies paraissant suspectes, le Collège de La Marche fut fermé et nos jeunes congénères, jetés en quelque sorte sur le pavé, se firent en partie soldats. — Courtois s'enrôla dans la garde de Paris, fit les campagnes de 1806 et de 1807 et la guerre d'Espagne dans la division du général Dupont, se distingua au *Pont d'Alcoléa* et mérita la croix des braves. Fait prisonnier à la bataille de *Baylen* le 19 juin 1808, conduit à *Cadix*, transporté en Angleterre, puis en Ecosse, et gardé comme prisonnier de guerre, il ne revint en France qu'en 1814, au traité de paix, resta attaché comme officier au Dépôt de l'Etat-major et obtint congé de retraite en 1816. En 1817, il revint en Haïti avec sa femme et un enfant. Il encouragea Pétion dans ses projets d'immigration des anciens enfants de St Domingue et des descendants de la race africaine. Nommé membre d'une commission formée à cette fin, il favorisa la rentrée dans le pays de plusieurs de ses amis qui se trouvaient en France.

Voulant se rendre utile à sa nouvelle patrie, après avoir refusé toutes fonctions publiques, il fonda avec son épouse, en 1818, une école, — externat et pensionnat — où furent élevés nombre d'enfants des deux sexes. L'institution fonctionna avec succès jusqu'en 1828. Son frère Sévère Courtois, qui, comme d'autres haïtiens, avait aidé Bolivar contre l'Espagne et était devenu amiral au service de la Colombie, lui ayant envoyé une imprimerie, M. Courtois fonda, en 1824, la « Feuille du Commerce », qui vécut jusqu'en 1866.

M. Courtois n'entra dans la politique active qu'avec

la Révolution de 1843 qui renversa Boyer, et fut élu constituant du Limbé. Réélu en 1845, puis nommé conseiller d'Etat par Guerrier, maintenu comme tel par Pierrot et confirmé conseiller-sénateur à l'avènement de Riché à la Présidence, il était membre du Sénat à l'avènement de Soulouque.

Bien que le journal de M. Courtois, durant les 42 ans de son existence, eût pour épigraphe :

L'arbitraire est de toute impossibilité,
Tant qu'il existera libre publicité,

il n'occasionna pas mal de déboires à son fondateur et rédacteur de la part de l'administration supérieure. Ainsi, procès pour déljt de presse à la suite de la polémique et de la mort tragique de Fruneau qui collaborait à la « Feuille du commerce »; procès pour délit de presse en 1832, à l'occasion de l'établissement de Pétion-Ville en partie sur la propriété de M. Courtois, sans indemnité juste et préalable: d'où condamnation à trois ans de prison et détention de 22 mois ; procès pour délit de presse en 1847, et cette fois il faillit lui en cuire. On sait que Similien, compromis, ainsi que le lieutenant Soulouque, dans la conjuration Jean-François, devenu chef des quatre Corps de la Garde présidentielle, avait, nous pouvons dire insufflé dans le cœur d'une partie de cette troupe des passions violentes et dangereuses, que, d'autre part, ses coréligionnaires politiques propageaient dans certains milieux. Il y avait à les signaler au Chef de l'Etat pour qu'il y prît garde, il y avait à réagir, en les combattant dans la presse, contre ces doctrines anti-sociales qui pouvaient compromettre la sécurité publique et l'union indispensable à la famille haïtienne. Mais M. Courtois, avec son caractère belliqueux, n'était pas l'homme qu'il fallait pour traiter la question, et il dépassa la mesure. Similien et son parti montèrent la tête à Soulouque qui ordonna l'arrestation de

M. Courtois, nonobstant son inviolabilité comme sénateur. A cette nouvelle, M. Courtois défonça un quart de poudre (*), mit dessus son pied et la gueule de son pistolet. Pendant vingt-quatre heures, il tint ainsi la police en échec. Ce ne fut qu'à force d'instances que son ami et collègue, M. Bance père, obtint qu'il désarmât et consentît à se laisser accompagner par lui à la prison. Il comparut devant la Haute Cour de Justice qui, tenant peut-être compte de l'épigraphe de la « Feuille du Commerce » et voulant d'autre part donner satisfaction au Pouvoir, condamna le grand fonctionnaire à la peine d'un mois de détention. Elle parut insuffisante à Soulouque qui ordonna sur l'heure l'exécution de M. Courtois. Sa fosse était déjà creusée, la troupe d'exécution attendait à la Conciergerie, on battait l'assemblée générale ! Madame Courtois affolée courut auprès du Chargé d'affaires de France, Monsieur Maxime Raybaud, qui vite se rendit au Palais et, dans un langage pathétique, s'adressant au Chef de l'Etat : « Président, il ne sera pas dit qu'un homme qui mérita de la France la croix des braves aura trouvé la mort autrement que sur le champ d'honneur ! » Soulouque, pour son honneur, fut vaincu, et une heure après, on embarquait M. Courtois derrière l'Arsenal.

Il resta 11 ans en exil, revint dans le pays en 1859 sous Geffrard, et mourut à Port-au-Prince en 1877, à l'âge de 92 ans.

II

Madame Courtois

Il est des femmes qui ont l'energie d'un homme et Mme Courtois fût de celles-là. Elle se nommait Juliette

(*) *La vente de cet article était alors libre.*

et naquit au Cap-Haïtien, en 1787, de Bussière Laforest, propriétaire de biens ruraux et urbains, et de Prudence Elisabeth Renard, l'un et l'autre gens de couleur appartenant à la classe des Affranchis. M. Bussière Laforest, représentant du peuple (de la députation du Nord de St Domingue), se rendit en France en 1795, devint plus tard membre du Conseil des *Cinq cents* et mourut dans la Métropole en 1813. Il avait amené avec lui sa fille, à qui il fit donner une brillante éducation. Elle devint plus tard lectrice de la princesse Pauline Bonaparte et fut une musicienne distinguée. — Nous savons, pour l'avoir tenu de M. Joseph A. Courtois, notre collègue à la Cour de Cassation, que M. Bussière Laforest, son grand père, était l'ami intime du général Alexandre Dumas Davy de la Pailleterie, qui appelait Mademoiselle Laforest « ma payse », et que celle-ci tenait souvent sur ses genoux, pour le caresser, le fils du Général, qui devait devenir plus tard le grand dramaturge, le fécond romancier. Mademoiselle Bussière épousa en 1814 M. Joseph Courtois et revint en Haiti avec lui en 1817. Elle ouvrit en 1818, de concert avec son mari, un Externat et un Pensionnat des deux sexes, où elle eut exclusivement la direction des demoiselles, tant pour la partie littéraire que pour la partie musicale Bien de nos mères de famille ont pu revendiquer l'honneur d'avoir été ses élèves. Après la fermeture de son pensionnat en 1828, elle continua à enseigner le piano jusqu'à sa mort. Elle forma à cet art trois des ses enfants et un bon nombre d'élèves qui s'y distinguèrent.

Nous avons dit en commençant cette notice que Mme Courtois était de ces femmes qui ont l'énergie d'un homme. Elle était aussi d'un courage héroïque et elle en donna la preuve, lorsqu'on voulut arrêter son mari en 1847 et au cours du procès qui s'ensuivit, procès plutôt politique que pour délit de presse.

Notre demeure était alors attenante au local du Sénat, où siégeait ce Grand Corps, transformé en Haute Cour de Justice. Dès le début du procès et jusqu'à sa fin, Madame Courtois allait attendre son mari à la Conciergerie, marchait à côté de lui au milieu des baïonnettes, et après chaque audience, elle le reconduisait jusqu'à la prison. En quittant M. Courtois la première fois, elle entra chez nous et demanda la permission d'y faire un dépôt. Elle retira alors de dessous son châle deux pistolets et deux poignards.

Elle marchait armée, nous dit-elle, pour aider son mari à se défendre, ou pour mourir avec lui si l'on tentait de l'assassiner !

Chaque jour, elle reprenait son dépôt pour le rapporter ensuite.

On sait par notre notice sur M. Courtois, combien de fort près il vit la mort après le prononcé du jugement de la Haute Cour de justice. On l'embarqua pour l'exil et Mme Courtois, qui, dès la fondation de la « Feuille du Commerce », n'avait cessé de collaborer avec son mari, eut toute seule à s'occuper de la rédaction du journal, et cela jusqu'à sa mort. Abreuvée d'inquiétudes et de chagrin par suite de cet exil prolongé, elle succomba le 24 décembre 1853, à l'âge de 66 ans.

Quel plus bel exemple à citer de ce que peuvent l'intelligence et le dévouement de la femme !

(Extrait du *Dictionnaire biographique*)

LOUIS LEFÈVRE

Né à Jacmel le 17 août 1855, mort le 14 novembre 1896.— avec la réputation d'un homme cultivé et d'un homme de bien. S'est occupé quelque temps d'enseignement en qualité de sous-inspecteur des écoles.

Ses œuvres publiées consistent en divers articles envoyés aux journaux, notamment au *Peuple*, à la *Fraternité*.

UNE EXÉCUTION A JACMEL (1868)

SOUVENIR

Ce matin du mois de Juillet de l'année 1868, la ville de Jacmel était dans une angoisse terrible.

Le 3 mai de cette année, on avait pris les armes contre le Président Salnave, en même temps que plusieurs autres villes de la République. Après l'organisation du Pouvoir révolutionnaire et d'autres dispositions défensives, l'armée avait levé la marche pour Carrefour ; l'armée, c'est-à-dire,— outre les deux régiments de ligne, le 22e et le 23e, une grande partie de l'artillerie,— tous les jeunes gens, tous les hommes valides, tant de la ville que des environs. On n'avait donc pas craint l'hostilité probable des habitants de la campagne ; on n'y avait même pas pensé. Aussi, quand, des semaines s'étant écoulées, le bruit se répandit que les *Piquets* s'armaient pour envahir la ville, l'alarme fut grande, l'affolement complet. On battit la générale. Tout le monde se présenta. Ce « tout le monde » se composait de quelques vieillards plus ou moins malades, et des enfants de 12 à 14 ans, brûlant d'imiter leurs aînés, qui ferraillaient déjà devant Port-au-Prince.

On organisa des détachements de sortie, du côté de *Cochon gras* et du *Morne-Laporte*, qui furent chassés et reconduits en ville, à coups de pierres et à coups de piques. Ces détachements qui étaient à peine armés, rentrèrent en pleine déroute, ayant laissé morts et blessés, et confirmèrent la nouvelle du soulèvement et de l'armement des habitants de la campagne. Ce résultat jeta la ville dans une vraie cons-

ternation : on n'était pas en état de se défendre. On tint donc conseil, sans doute pour demander secours, car il ne pouvait y avoir un sujet de délibération qui fût plus pressant. En attendant, chacun se fit une idée épouvantable de la situation. Elle n'était pas belle, il est vrai : si les prisonniers politiques, assez nombreux et très influents, voulaient sortir et prendre la direction du mouvement extérieur, elle fût devenue terrible. Mais ils n'en firent rien. C'étaient d'honnêtes et de braves gens, qui n'avaient jamais eu, certainement, l'esprit traversé d'aucune méchanceté.

Dans l'intervalle, on avait prévenu à Pétion-ville les chefs de l'armée assiégeant Port-au-Prince. Elle leva la marche immédiatement pour rentrer à Jacmel. Mais ce soulèvement des gens de la campagne, pour défendre le Président Salnave, s'était opéré avec la rapidité d'une traînée de poudre : en quelques jours, tout le pays était debout. Il fallait donc livrer bataille de Pétion-ville jusqu'à Jacmel, plus de trente lieues. C'était véritablement une muraille de troupes innombrables, mais — heureusement — indisciplinées, qu'il fallait percer tantôt à coups de fusils, tantôt à la baïonnette. On n'en savait rien à Jacmel. Il avait été impossible d'y faire savoir le retour de l'armée.

∴

Nos postes avancés ayant donc, ce matin-là, rapporté qu'il avaient entendu des coups de feu toute la nuit, provoquèrent en ville une alarme extraordinaire, d'autant plus que de vives fusillades éclataient à ce moment même de toutes parts. En un instant, tous les postes furent couverts de monde. On vit même, dans plusieurs, des piles de roches rassemblées par des femmes qui les destinaient aux assaillants. On s'attendait à une attaque, croyant avoir affaire à l'ennemi, et l'on n'était pas bien armé. Enfin, à 7 heures, ayant levé le dernier

poste, à quelques cents pas de la ville, le général Lubéca dépêcha un cavalier pour annoncer son arrivée. Le tableau changea d'aspect : on passa du coup de l'angoisse à l'allégresse. Et quand l'armée parut enfin, avec des branches de feuilles entrelacées de grappes de fleurs sauvages dans les fusils, au son de la musique et des tambours, ce fut du délire ! On pleura, on dansa, on chanta. Et les vivats furent si nombreux et si bruyants qu'ils exaltèrent les plus calmes. Les femmes, les enfants, les vieillards se suspendirent au cou de chaque soldat. Cette armée, c'était toute la population mâle de la ville ; c'était aussi la défense assurée ; c'était enfin le salut ! La joie était donc complète, unanime. Un seul regret s'y mêlait ; c'était la mort du jeune *Décimus*, tombé dans le dernier combat, c'est-à-dire aux portes de la ville, tandis qu'il en regardait les premières maisons. Tout au contraire des autres morts semés sur la route après chaque bataille, ce cadavre rentrant sur un brancard de fusils, porté par des soldats joyeux de revoir leurs familles et répondant aux vivats de la foule, donnait une physionomie spartiate à cette rentrée triomphale de l'armée de Jacmel.

Hélas ! cette joie si franche, si naturelle, ne devait même pas durer la journée : un spectacle terrible, une lugubre tragédie, dont le souvenir indélébile reste comme la tare de cette scène des passions des hommes, était près de s'accomplir.

∴

Le funèbre service terminé à onze heures du matin, les soldats se répandirent en ville par groupes plus ou moins nombreux. Enthousiasmés de leurs hauts faits, grisés de la fumée des batailles et des libations de leur joyeux retour, ils ne tardèrent pas à inquiéter les familles par des propos menaçants. Ils pour-

chassèrent tous ceux que la vindicte publique désignait comme suspects. Et ces scènes alarmantes durèrent ainsi jusqu'à quatre heures. A ce moment, sans qu'on se rendît compte de rien, sans qu'on sût ce qui s'était passé ni ce qui avait été décidé, enfin comme une trombe, une effroyable tempête, il se répandit en ville, avec la rapidité de l'éclair, la nouvelle qu'on allait exécuter les prisonniers politiques. En un clin d'œil, toutes les portes se fermèrent ; les rues si bruyantes et si animées un moment auparavant, devinrent désertes. Les quelques soldats retardataires qui les traversèrent rapidement pour rentrer dans leurs quartiers, n'avaient plus dans la physionomie cette jovialité tintamarresque de tout à l'heure. Un voile de tristesse couvrit la ville comme un suaire. Et les nombreux tambours, battant l'assemblée générale, firent trembler la chaussée et provoquèrent à l'intérieur des maisons fermées des cris de douleur et de détresse. A part le regret naturel qui s'attachait à des victimes si intéressantes, la ville avait conscience qu'un grand crime allait être consommé.

Les condamnés étaient au nombre de quatorze. Le plus important et le plus âgé était le général Cardi, citoyen honorable et membre distingué de la société, qui n'avait peut-être que le tort d'être intègre et indépendant. Il y avait ensuite ses deux fils et onze jeunes hommes intelligents, ardents et très répandus.

Les victimes n'étaient donc pas des étrangers ; chacun avait au moins un motif pour les regretter. Jusqu'au moment des funèbres préparatifs, ils ne se doutaient de rien. Ils avaient passé la journée également joyeux du retour des amis et espéraient, par ce fait, une amélioration à leur sort. Quand arriva l'ordre fatal, la première liste comportait douze noms seulement : les deux fils du général n'étaient pas compris. Mais en y voyant figurer le nom de leur père, ils demandèrent

à mourir à ses côtés,— ce qu'on leur acccorda, hélas! L'infortuné père, trois fois victime, demanda alors à avoir un fils à chaque bras. Ils furent ainsi liés.

Quand ces hommes apparurent, en habit noir et chapeau haute forme, la corde au bras, à la porte de la prison, un frémissement d'horreur courut dans les rangs de l'armée et de la foule rassemblées : depuis les exécutions de 1848, on n'avait pas encore vu ici des hommes de cette valeur envoyés ainsi à la mort. Calmes et dignes, ils s'avançaient d'un pas assuré, entre deux files de soldats, jusqu'au lieu de l'exécution. Quand ils y furent placés, le général Cardi seul se découvrit et rendit son chapeau à un ami ; puis s'adressant au peloton, il demanda qu'on l'épargnât jusqu'à la mort de ses deux fils : il voulait sans doute pouvoir les soutenir de son regard. Mais, à la première décharge, il tomba mort. L'un de ses fils, moins blessé, et quelques autres se relevèrent et reçurent la mort à genoux. Jusqu'au dernier moment, pas une faiblesse ; ils moururent tous comme meurent des martyrs.

∴

L'angoisse qui avait commencé cette journée l'acheva, mais combien plus poignante ! Il y a déjà vingt-cinq ans de cela, et je suis sûr que tous ceux qui y avaient assisté ont cet évènement bien présent à l'esprit. Et cependant, ces scènes douloureuses se sont bien des fois renouvelées depuis !...

Hélas ! Jacmel aussi est une glorieuse victime des ambitions des hommes, en même temps qu'une martyre des libertés publiques. On doit donc également la plaindre et la vénérer.

LOUIS AUDAIN PÈRE

Né à Port-au-Prince le 25 août 1828. Directeur de l'Ecole de médecine (*1869-1871*), député (*1871*), sénateur (*1872* et *1876*).

Œuvres : Collaboration à l'*Opinion Nationale*, au *Civilisateur*, au *Bien Public*. Fragments d'histoire contemporaine, 1 vol. (1903, Imprimerie de Mme F. Smith, Port-au-Prince,). Conférence inédite sur John Brown (annoncée pour paraître prochainement)

LE Dr RÉVOLU

Le Docteur en médecine François Hyppolite (dit Révolu) de Jérémie, un noir pur, comme l'était Désilus, — il faut nous arrêter quelques instants sur cet homme d'élite — avait été lui-même son créateur intellectuel, plus exactement « cultural ».

Il n'apprit à lire, — comme notre Louverture — qu'à l'âge de 50 ans, à la lumière de la lune, en faisant sa faction, sous l'administration de Boyer.

Il nous racontait que, surpris une fois à épeler son B-a, ba, il reçut de son capitaine une volée de coups de plat de sabre, qui lui apprit la vigilance pour l'avenir, sans avoir diminué son goût pour l'alphabet. Cet homme nous jetait à la Chambre, plus tard au Sénat, en de prodigieux étonnements Je me le figure, en cet instant, prenant la parole, une fois entre beaucoup d'autres, dans une question ardue de droit constitutionnel, où feu Camille Nau, instruit, intelligent, vif, de parole aisée, mais de la dernière roublardise, s'escrimait contre Edmond Paul. Edmond, froid, plein de flegme, cherchant ses phrases, assénait des coups de logique, comme on frappe des bottes

d'escrime, bottes que Camille Nau parait mal. . . . Révolu dit : « Collègue Nau, — je ne suis pas fort sur le point de droit qui se débat en ce moment, mais j'ai en moi assez de bon sens pour pouvoir, je crois, sans l'aide d'aucun argument de livre, vous démontrer que, du commencement jusqu'à la fin, vous n'avez fait que vous fourvoyer, en risquant d'égarer la Chambre dans un encombrement de phrases éloquentes. Que l'Assemblée ne se laisse point surprendre par votre faconde et médite ce que je vais lui dire ! » Il montra une si grande puissance en sa réplique, dans une série d'arguments bien choisis, privés de toute « technie » d'école, sous une parole nette, sobre, pénétrante, qu'il eut gain de cause dans la question. L'Assemblée vota dans le sens d'Edmond soutenu par mon confrère.

Il me faut dire que l'ancien étudiant « *per se* », qui n'avait qu'un sergent-major comme seul professeur, réalisa de tels progrès, acquit tant d'instruction, qu'il devint pharmacien et médecin estimé en sa ville de Jérémie. Il employa des épargnes amassées longuement à faire un voyage à Paris, où, à la Faculté et dans les hôpitaux suivis par lui avec assiduité, je le présentai à mes grands maîtres. Il était âgé de 70 ans. Robuste, il alla, deux années de suite, disséquer à Clamart, à une lieue de Paris. Messieurs les professeurs Paul Dubois, de la clinique d'accouchements, Velpeau, de l'hôpital de la Charité, Andral, du même établissement, et J. Moissenet, tous mes maîtres, le distinguèrent tout particulièrement.

Voilà la puissance de la volonté et du travail !

(*Fragments d'histoire contemporaine.*)

BEAUVAIS LESPINASSE

Fils de Jean-François Lespinasse et de Cornélie Beauvais.— Né à Port-au-Prince en 1811, mort dans la plaine du Cul-de-Sac en 1863.— Négociant.

(Œuvres: Collaboration au *Républicain* (1836), à l'*Union* (1837-1839). Histoire des affranchis de Saint Domingue, 2 vol. Le 1er volume seulement a été publié par les héritiers de l'auteur en 1882. (Paris, Imprimerie Joseph Kugelmann, 12 rue de la Grange-Batelière). Le morceau qui suit est extrait de la Préface de l'Histoire des affranchis.

LA CIVILISATION NOIRE ET SON AVENIR

Notre génération arrête avec orgueil son attention sur l'époque de notre histoire où les enfants de la race africaine chassent leurs oppresseurs, où le pays cesse d'appartenir à la France. Mais elle parcourt avec horreur ou avec indignation les pages de la servitude. Nous sommes trop près de l'esclavage pour le juger froidement ; mais nous ne pouvons effacer cette période de nos annales, ni l'ignorer, ni l'oublier. L'humiliation de notre race n'est point, selon nous, dans les travaux excessifs, dans les chaînes, dans les échafauds, dans les roues, dans tous les instruments de torture et de supplice de l'ancien régime, mais dans les peines morales qu'on nous a infligées. A côté de nos douleurs physiques, nous avons eu des douleurs morales poignantes que notre génération ne connait pas assez et qui doivent remplir pourtant les pages fondamentales de notre histoire. Des peuples puissants de ce siècle ont vu à leur berceau l'esclavage régner chez eux. Il y a eu des esclaves blancs en Europe, comme il y a des esclaves noirs en Amérique. De [illegible]os, par des voies

plus ou moins directes, les hommes ont abusé de leurs semblables. Les peuples oublient les maux de l'esclavage, quand il est détruit, comme toutes les douleurs de leur existence. Mais perdra-t-on aussi facilement le souvenir de l'injure odieuse que le préjugé a faite à toute une race d'hommes ?

« L'affranchi du Ve au Xe siècle, dit M. Guizot, en cessant d'être esclave, pouvait, par son habileté ou quelque heureuse chance, devenir un des propriétaires importants de sa contrée et prendre place dans l'aristocratie territoriale de la France, où entraient sans distinction d'origine, sans conditions légales, tous les riches, tous les puissants, tous les forts. »

En France, maîtres et esclaves avaient la couleur blanche ; on ne discernait point l'affranchi devenu un homme puissant et riche d'avec les autres hommes puissants et riches. A Saint Domingue, on distinguait l'affranchi partout où il passait, parce qu'il n'avait pas la couleur des blancs. Cependant on ne songea point d'abord à lui contester les droits que lui donnait la liberté. Pendant longtemps la couleur de l'affranchi ne fut pas un motif d'exclusion. Mais quand l'heure de la corruption arriva, cette circonstance permit d'ajouter à l'esclavage le préjugé de couleur. L'esclavage en France était une simple exploitation d'hommes, tandis qu'il fut, à Saint Domingue, une exploitation de race. Il n'y avait de préjugé en France que contre les hommes pauvres et faibles ; le préjugé à St Domingue fut contre les hommes de tous les degrés de la race africaine. Mais celui qui connaît l'origine du préjugé de couleur ne peut incriminer le cœur humain et toute la race blanche, à moins de vouloir s'aveugler soi-même.

« Louis XIII, dit Montesquieu, se fit une peine extrême de la loi qui rendait esclaves les nègres de ses colonies ; mais quand on lui eut bien mis dans l'esprit

que c'était la voie la plus pure pour les convertir, il y consentit. »

Son successeur maintint la servitude. Dans le code noir, acte rigoureux, mais non dépourvu d'un certain esprit d'équité, le plus grand soin de Louis XIV fut de montrer que le noir est un homme. En accordant aux affranchis les mêmes privilèges qui avaient été établis en faveur des blancs des colonies, en permettant le mariage du maître avec l'esclave, Louis XIV indiqua le rapprochement et l'alliance des deux races comme les choses les plus naturelles du monde. En effet, les blancs de St Domingue se mêlaient aux noirs avec la plus grande facilité. Les hommes de couleur et noirs libres, les esclaves même, contractaient mariage en France avec des blanches, sans rencontrer le moindre obstacle. Ces faits paraissent étranges aujourd'hui : on les eût contestés s'ils n'étaient prouvés par des actes officiels irrécusables. Pourquoi ? parce qu'il y a aujourd'hui dans le monde un mot que l'on ignorait jusqu'à la fin du règne de Louis XIV. Le préjugé de couleur fut créé, pendant la minorité de Louis XV, par une cour ayant une avide soif de richesses. Au lieu de lait, l'enfant royal reçut ce fiel pour nourriture. Devenu majeur, il imposa le préjugé aux colonies françaises.

. . . . . .

L'esclavage était un crime ancien, et on avait vu des esclaves de toutes les couleurs sur la surface de la terre. Mais jusqu'ici la race blanche n'avait pas songé à exclure la race noire de l'espèce humaine. Cet attentat fut la plus grande et la plus révoltante audace de l'homme depuis la création. Le préjugé de couleur fut institué en 1724 par Louis XV. Eh bien ! quarante-deux ans s'écoulèrent sans que les colons blancs de St Domingue, malgré l'active instigation des gouver-

neurs envoyés à cet effet, voulussent admettre dans leur législation ou plutôt dans leurs mœurs cette iniquité. Enfin, vaincus tant par la violence que par l'adresse et les tentations d'une cour corrompue, les blancs de St Domingue se jetèrent dans le système qui consistait à exclure la race noire de la famille humaine.

C'est dans la correspondance qui eut lieu, en 1767, entre le Conseil supérieur du Port-au-Prince et le ministre des colonies, que l'on voit le commencement des faiblesses de ce Conseil, jusqu'ici énergique comme celui du Cap, qui ploya dès lors sous la volonté royale et entraîna les colons dans l'abîme. L'année 1767 doit être indiquée comme le commencement d'une période de 26 ans, où l'or roula d'abord comme un fleuve à St Domingue, où les colons se noyèrent dans les délices, mais où se montrèrent les éléments de leur ruine, où l'esclavage tomba comme un échafaudage, et enfin, où la plus enviable colonie des Antilles fut à jamais pérdue pour ceux qui avaient établi une barrière insurmontable entre les deux races.

. . . . . .

Deux faits dominent, comme deux pivots sur lesquels tourne l'histoire de cette révolution : c'est d'abord l'esprit de liberté que l'homme de couleur a inculqué au noir ; ensuite, l'esprit d'indépendance que le noir a inculqué à l'homme de couleur.

Par la naissance du mulâtre, l'esprit de liberté eut accès dans la population esclave de St Domingue vivant dans l'éloignement de toute lumière. La procréation de l'homme de couleur fut le germe de la destruction de la servitude. Le blanc ayant donné de l'instruction à l'homme de couleur parce qu'il était son fils, l'homme de couleur éclaira le noir parce qu'il était son frère. La révolution de 91 est essentiellement dûe

à l'esprit du mulâtre. Les anciens noirs libres, tous hommes du plus profond dévouement, se laissèrent entraîner par cet esprit. Ils s'unirent étroitement aux hommes de couleur pour armer les esclaves et leur faire connaître ce qu'ils ignoraient : leur nombre et leur puissance. Tel fut le mystérieux travail qui mina l'esclavage et détruisit l'infâme prospérité de St Domingue.

Mais quand la liberté fut conquise, il y eut une autre grande tâche à accomplir, et ce fut, cette fois, le noir qui en prit l'initiative. L'esprit d'indépendance découlait naturellement des idées de la population africaine de St Domingue, devenue libre et victorieuse. Instincts, mœurs, tendances, traditions africaines, tout éloigne le noir de la France. L'indépendance d'Haïti fut amenée par l'esprit du noir. Quoique les hommes de couleur aient pris une part fort active dans la guerre de l'indépendance, il n'ont pas moins été entraînés par l'esprit d'indépendance du noir, qui se montre et se développe avant cette guerre....

∴

Les hommes de tous les points du globe sont nés pour s'entendre. Soyez-en sûr, l'industrie, les talents et la vertu les rapprocheront. Un jour le noir d'Haïti se réconciliera sincèrement avec le blanc. Ce jour dépend du mouvement philanthropique dans le monde. Ce jour arrivera infailliblement quand l'esclavage sera aboli dans toutes les Antilles, quand la servitude des Etats du sud des Etats-Unis cessera de former un contraste avec les institutions du peuple le plus libre de la terre. Alors les noirs d'Haïti n'auront plus à redouter la présence des blancs dans toutes les relations de la vie civile et de la vie politique ; on verra les noirs eux-mêmes convier les blancs à se joindre à eux, car ils seront [illegible] par les besoins de progrès,

comme toutes les nations qui entrent dans les grandes voies de la civilisation. Si les blancs se distinguent par certaines qualités qui sont le propre de leur organisation, les noirs se font remarquer par certaines qualités natives que l'éducation rendra inappréciables en les faisant ressortir. C'est le contraste qui fera le charme du rapprochement. Que l'on comprenne bien ce symbole. Ce sera l'homme de couleur, intermédiaire inévitable, qui sera le fruit de cette alliance légitime. La naissance du mulâtre, dans la hideuse société de l'ancien régime, avait été une pomme de discorde. Sa naissance, dans une société où l'égalité absolue règnera, sera le lien des deux races.

L'alliance des blancs et des noirs, qui avait eu lieu malgré l'odieux régime colonial, s'effectuera sur une base durable dans la société nouvelle où l'on voit briller la belle et intéressante population noire d'Haïti, qui a déjà fait tant de progrès et qui entre de plus en plus dans les voies de la civilisation. C'est là un ordre tracé dans le ciel en lettres ineffaçables.

Mais peut-on parler de l'état politique d'Haïti, l'avenir des Antilles et de la race noire en Amérique, sans arrêter sa pensée sur l'Afrique ? C'est à l'Afrique, notre mère, que nous devons la couleur qui est encore, aux yeux de quelques nations, l'emblème de l'infériorité. Ainsi, l'Afrique doit être l'objet de tous nos vœux, de tous nos souhaits, de toutes nos espérances. C'est donc pour cette malheureuse terre que nous devons prier, parce que dans son sein se trouve la cause de la répulsion, du dédain dont ses descendants sont frappés dans le monde. Haïti, fille ainée de l'Afrique, considère son histoire et sa civilisation comme la première page de l'histoire de la réhabilitation de sa race. Elle doit donner l'exemple à ses jeunes sœurs, en renouvelant sans cesse *ses réclamations* pour la civilisation

de l'Afrique, devant le congrès des nations appelées à faire de l'humanité une grande famille de frères.

La civilisation de cette contrée est-elle une question dont la solution est impossible ? Non, l'Afrique ne sera pas l'exception éternelle de la terre ; elle ne restera point perpétuellement dans l'immobilité. Quand la science prouve que les géants de la création ne sont pas immobiles, pouvons-nous désespérer de l'état de l'Afrique ? Si les constellations accomplissent leur révolution en 26,000 ans ; si, par l'effet de la précession, Véga de la Lyre doit remplacer dans 72,000 ans l'étoile polaire actuelle, la perpétuité de la barbarie d'un peuple n'est pas possible. « La marche des grands évènements, dit M. Alexandre de Humboldt (*Cosmos*) est, comme la succession des phénomènes naturels, enchaînée à des lois éternelles, dont quelques-unes seulement nous sont clairement connues ; en remontant par le raisonnement aux causes, on se pénètre de plus en plus de cette antique croyance, que les forces inhérentes à la matière et celles qui régissent le monde moral exercent leur action sous l'empire d'une nécessité primordiale et selon des mouvements qui se renouvellent par retours périodiques plus ou moins longs. » Cette pensée vivifiante du livre de M. de Humboldt l'a conduit nécessairement à partager cette opinion : « qu'il était dans les destinées de l'humanité que l'Amérique fût découverte avant la fin du XVe siècle. » La savante comparaison des faits et la foi religieuse mènent au même but. Les siècles nombreux qui séparent l'état de la science ancienne résumé par Platon, et l'état de la science moderne résumé par Humboldt, n'ont porté aucune atteinte à l'antique croyance. Plus la science avance, plus elle se sent infirme, plus elle est résignée quand elle veut sonder les vérités éternelles des saintes écritures.

La maturité qui règne actuellement parmi les races

du Nord n'est qu'une sorte de précession. Les lois éternelles s'opposent à ce que la civilisation soit la part exclusive du Nord. L'Afrique et l'Amérique méridionale, ces deux grandes terres qui ont à peu près les mêmes formes et qui se regardent comme deux sœurs jumelles, ainsi qu'on l'a dit quelque part, attendent leur destinée. Ces deux continents Sud, les Antilles et les îles innombrables de la mer Pacifique, continueront l'œuvre de la civilisation du Nord, quand l'heure fixée par la Providence aura sonné. Aujourd'hui celui qui croit que Dieu a inutilement placé la race noire sur la terre, ne doit pas être considéré seulement comme un impie, mais comme un être dépourvu des moindres notions. Il n'est pas un être créé, pas même les géants de la création, pas même l'étoile polaire, qui puisse compter sur un regne éternel ; il n'est pas même un être infirme et dégradé qui n'ait le droit de compter avec certitude sur une élévation, sur une réhabilitation. L'heure des races du Sud n'est pas venue ; mais, qu'on le croie fermement, un jour elles enverront au monde civilisé actuel des travaux intellectuels avec leurs marchandises et avec l'immense courant d'air chaud qui va, chaque année, adoucir le climat de l'Europe. Pourquoi les foyers de la civilisation ne seraient-ils pas transportes un jour dans les contrées du Sud ? Des possesseurs d'esclaves peuvent douter de l'avenir réservé aux races du Sud, mais non point les hommes qui ont demandé à la science et à la religion leurs mystères.

(*Extrait de la Preface de l'Histoire des Affranchis de St Domingue.*)

ANTENOR FIRMIN

Né au Cap-Haïtien, le 20 octobre 1851. Membre de l'Assemblée constituante (*1889.*) Ministre des Finances et des Relations Exté-

rieures 1889-1891 ; 1896-1897. Ministre Plénipotentiaire d'Haïti à Paris (*1900-1902*).

Œuvres : Direction du journal « le Messager du Nord » (*1878*). — De l'égalité des races humaines (1 vol. Paris, Librairie Pichon.) Comme M. Price, comme M. Thoby, M. Firmin a eu soin de fortifier sa thèse sociologique d'une solide documentation historique : ainsi s'explique la place qu'ils occupent tous trois dans ce recueil.

ROLE DE LA RACE NOIRE D'HAITI DANS L'HISTOIRE DE LA CIVILISATION.

En dehors de l'antique race éthiopico-égyptienne, ne peut-on point présenter une nation noire, grande ou petite, ayant par ses actions influé directement sur l'évolution sociale des peuples civilisés de l'Europe et de l'Amérique ?

Sans vouloir céder à aucune inspiration de patriotisme excessif, il faut que je revienne, encore une fois, sur la race noire d'Haïti. Il est intéressant de constater combien ce petit peuple, composé de fils d'Africains, a influé sur l'histoire générale du monde, depuis son indépendance. A peine une dizaine d'années après 1804, Haïti eut à jouer un rôle des plus remarquables dans l'histoire moderne. Peut-être des esprits d'une philosophie insuffisante ne sentiront pas toute l'importance de son action. Ceux-là s'arrêtent à la surface des choses et ne poursuivent jamais l'étude des faits, au point de saisir leur enchaînement et de voir où ils aboutissent. Mais quel penseur ne sait comment les petites causes, ou celles qui semblent telles, amènent de grands effets, dans la succession des évènements politiques et internationaux, où se déroule la destinée des nations et des institutions qui les régissent ! Une parole éloquente, une action généreuse et noble, n'ont-elles pas souvent plus d'importance sur l'existence des peuples que la perte ou le

gain des plus grandes batailles ? C'est à ce point de vue moral qu'il faut se placer pour juger de la haute influence qu'a exercée la conduite du peuple haïtien dans les évènements que nous allons considérer.

L'illustre Bolivar, libérateur et fondateur de cinq républiques de l'Amérique du Sud, avait failli dans la grande œuvre entreprise en 1811, à la suite de Miranda, dans le dessein de secouer la domination de l'Espagne et de rendre indépendantes d'immenses contrées dont s'enorgueillissait la couronne du Roi catholique. Il se rendit, dénué de toutes ressources, à la Jamaïque, où il implora en vain le secours de l'Angleterre, représentée par le gouverneur de l'île. Désespéré, à bout de moyens, il résolut de se diriger en Haïti et de faire appel à la générosité de la Répu-

blique noire, afin d'en tirer les secours nécessaires pour reprendre l'œuvre de libération qu'il avait tentée avec une vigueur remarquable, mais qui avait finalement périclité entre ses mains. Jamais l'heure n'avait été plus solennelle pour un homme, et cet homme représentait la destinée de toute l'Amérique du Sud ! Pouvait-il s'attendre à un succès ? Lorsque l'Anglais, qui avait tous les intérêts à voir ruiner la puissance coloniale de l'Espagne, s'était montré indifférent, pouvait-il compter qu'une nation naissante, faible, au territoire microscopique, veillant encore avec inquiétude sur son indépendance insuffisamment reconnue, se risquerait dans une aventure aussi périlleuse que celle qu'il allait tenter ? Il vint peut-être avec le doute dans l'esprit ; mais Pétion qui gouvernait la partie occidentale d'Haïti, l'accueillit avec une parfaite bienveillance.

En prenant des précautions qu'un sentiment de légitime prudence devait lui dicter, à ce moment délicat de notre existence nationale, le gouvernement de Port-au-Prince mit à la disposition du héros de

Boyaca et de Carabobo tous les éléments qui lui faisaient besoin. Et Bolivar manquait de tout ! Hommes, armes et argent lui furent généreusement donnés. Pétion ne voulant pas agir ostensiblement, de crainte de se compromettre avec le gouvernement espagnol, il fut convenu que les hommes s'embarqueraient furtivement, comme des volontaires, et qu'il ne serait jamais fait mention d'Haïti dans aucun acte officiel de Vénézuela.

Bolivar partit, muni de ces ressources, confiant dans son génie et son grand courage. Les aspirations générales de ses compatriotes conspiraient en faveur de son entreprise ; car on n'attendait pour se manifester efficacement qu'un coup hardi, un acte d'audacieuse résolution. Il opéra donc héroïquement son débarquement sur les côtes fermes de Vénézuela. Après avoir battu le général Morillo qui voulut lui barrer le passage, il marcha, de triomphe en triomphe, jusqu'à la complète expulsion des troupes espagnoles et à la proclamation définitive de l'indépendance vénézuelienne, qui fut solennellement célébrée à Caracas.

Mais là ne s'arrêta pas l'action de l'illustre Vénézuelien. Il continua la campagne avec une vigueur et une activité infatigables. Par la célèbre victoire de Boyaca, il conquit l'indépendance de la Nouvelle-Grenade et la réunit à Vénézuela pour former la République de Colombie, digne hommage rendu à la mémoire de l'immortel Colomb. Incapable de se reposer dans la contemplation de ses succès, il ne perdit pas haleine avant que son entreprise fût menée à terme. Il donna la main aux habitants du Haut-Pérou qui, à l'aide des Colombiens commandés par le général Sucre, défirent les Espagnols dans une bataille décisive livrée aux environs d'Ayacucho, et fit proclamer la République de Bolivie. Par la victoire de Junin qu'il remporta sur les armées espagnoles, l'indépendance

du Pérou fut complètement raffermie et la puissance coloniale de l'Espagne à jamais ruinée ! . . .

L'influence de tous ces faits sur le régime politique de la Péninsule est incontestable. Après avoir déployé une énergie indomptable pour repousser l'avènement d'un prince français au trône des rois d'Espagne et combattre les prétentions de souveraineté que Napoléon Ier affichait sur l'Europe entière, en remplaçant toutes les anciennes dynasties par les membres de sa famille, les Cortès montrèrent que le peuple espagnol, tout en résistant à la violence, n'avait pas moins compris la grandeur des idées qui avaient surgi avec la révolution de 1789. La constitution qu'Ils élaborèrent, en 1812, en est la preuve évidente. Mais advint le retour des Bourbons. Le colosse impérial étant renversé par la coalition de l'Europe monarchique et disparu de la scène, Ferdinand VII voulut monter sur le trône de ses pères, tel qu'il devait lui échoir par droit de naissance, sans aucun amoindrissement des prérogatives royales. Comme les Bourbons de France, ceux d'Espagne ne comptaient pour rien le temps écoulé entre leurs prédécesseurs et la restauration monarchique : ils n'avaient rien appris ni rien oublié !

Sans le bouleversement des colonies de l'Amérique du Sud, qui s'émancipèrent, les unes après les autres, du joug de l'Espagne, la monarchie pouvait être assez puissante pour étouffer toutes les protestations de la liberté ; mais affaiblie par les efforts qu'elle dut faire pour éviter la désagrégation de l'empire qui s'en allait en lambeaux, elle ne put rien contre l'opposition, de plus en plus hardie et exigeante. L'appui qu'elle réclama de la France pour le rétablissement de ses prérogatives, en 1823, n'eut qu'un résultat extérieur et temporaire. Ce résultat forcé devait tourner plus tard contre le principe même qu'on voulait sauver, en

ruinant complètement le peu de popularité dont jouissait en France le drapeau légitimiste !

Qu'on suive avec quelque attention toutes ces péripéties de l'histoire européenne, à l'époque où ces divers évènements se déroulaient, on sera étonné d'y voir à quel degré tous ces faits s'enchaînent. Les contre-coups des actions héroïques que Bolivar accomplissait dans les gorges ombreuses ou sur les plateaux enflammés des Cordillères ricochaient sur les institutions séculaires de l'Europe ; ils secondaient le courant des idées révolutionnaires qui, comme une avalanche, ébranlaient de plus en plus les rouages usés de l'ancien régime. Par toute l'Amérique, c'est le nom de la république qui prédominait. On dirait que le Nouveau Monde sentait la sève de l'avenir bouillonner dans les idées de liberté et d'égalité ! Ne sont-elles pas, en effet, indispensables au développement des jeunes générations ? En lisant les Mémoires du prince de Metternich, on voit que sa perspicacité d'homme d'Etat ne s'était pas complètement méprise sur l'importance de ces crises que subissait toute l'Amérique du Sud, adoptant l'idéal du pavillon étoilé ; mais par son bon sens et sa grande pénétration, il sentait qu'il n'y avait rien à faire de ce côté. Le câble était coupé !

Sans doute, il y a une époque précise où les grands évènements politiques se réalisent fatalement, que l'on s'y oppose ou non. L'esprit humain, ayant progressé, accomplit souvent un travail interne qui remue les nations, les agite et les pousse à des commotions inéluctables, d'où sort une ère nouvelle avec des institutions plus conformes au mode d'évolution réclamé par les temps. Mais ces évènements ont leurs facteurs, comme toutes les forces produites ou à produire. Pour en considérer la nature, il ne faut en rien négliger. Eh bien ! qu'on prenne en considération *l'influence* que Bolivar a exercée directement sur

l'histoire d'une partie considérable du Nouveau Monde et indirectement sur le mouvement de la politique européenne, est-il possible de ne pas admettre en même temps que l'action de la république haïtienne a moralement et matériellement déterminé toute une série de faits remarquables, en favorisant l'entreprise que devait réaliser le génie du grand Vénézuélien ?

A part cet exemple, qui est un des plus beaux titres de la république noire à l'estime et à l'admiration du monde entier, on peut affirmer que la proclamation de l'indépendance d'Haïti a positivement influé sur le sort de toute la race éthiopienne, vivant hors de l'Afrique. Du même coup, elle a changé le régime économique et moral de toutes les puissances européennes possédant des colonies ; sa réalisation a aussi pesé sur l'économie intérieure de toutes les nations américaines entretenant le système de l'esclavage.

Dès la fin du XVIIIe siècle, un mouvement, favorable à l'abolition de la traite s'était manifesté. Wilberforce en Angleterre et l'abbé Grégoire en France furent les modèles de ces philanthropes qui se laissèrent inspirer par un sentiment supérieur de justice et d'humanité, en présence des horreurs dont le commerce des négriers donnait l'exemple. Raynal avait prédit dans un langage prophétique la fin de ce régime barbare. Il avait prévu l'avènement d'un noir de génie qui détruirait l'édifice colonial et délivrerait sa race de l'opprobre et de l'avilissement où elle était plongée. Mais ce n'étaient que d'éloquentes paroles qui, répandues aux quatre coins de la terre, jetaient l'émotion dans les âmes élevées, sans parvenir à convaincre ceux dont l'incrédulité égalait l'injustice, le dédain et l'avidité. Quand on eut vu les noirs de St Domingue, livrés à leurs propres ressources, réaliser ces prophéties que personne n'avait voulu prendre au sérieux, on se mit *à réfléchir*. Ceux dont la foi ne

demandait que des faits pour se raffermir et prendre la force d'une conviction, persévérèrent dans leurs principes ; ceux en qui la rapacité et l'orgueil étouffaient toute clairvoyance et toute équité furent ébranlés dans leur folle sécurité. L'inquiétude ou l'espérance agitait les uns ou fortifiait les autres, selon leurs inclinations.

La conduite des noirs haïtiens apportait, en effet, le plus complet démenti à la théorie qui faisait du Nigritien un être incapable de toute action grande et noble, incapable surtout de résister aux hommes de la race blanche. Les plus beaux faits d'armes enregistrés dans les fastes de la guerre de l'indépendance avaient prouvé le courage et l'énergie de nos pères : cependant les incrédules doutaient encore. Ils se disaient que l'homme de race éthiopienne, enhardi par le premier coup de feu, avait bien pu se battre et prendre un plaisir acoquinant à culbuter les Européens de l'île, tels que des enfants qui s'exercent à un jeu nouveau et, par cela même, infiniment attrayant. Qui pouvait mettre en doute que, la guerre une fois finie, les anciens esclaves, abandonnés à eux-mêmes, ne fussent effrayés de leur audace et ne fussent venus offrir leurs mains aux menottes de leurs anciens maîtres ? Ces êtres inférieurs pouvaient-ils maintenir durant deux mois un ordre de choses où le blanc n'eût aucune action, aucune autorité ? Non, il n'y eut personne qui ne se moquât de l'idée de Dessalines et de ses compagnons voulant créer une patrie et se gouverner indépendamment de tout contrôle étranger. Qu'on ne pense pas qu'il s'agisse ici de simples suppositions ! Ce sont là des pensées qui ont été imprimées dans des mémoires savants ; elles ont été généralement partagées, en Europe, dans les premiers temps de l'indépendance d'Haïti. Aussi les hommes d'Etat français, confiants dans ces absurdes théories

qui ne prennent leur source que dans la croyance à l'inégalité des races humaines, ne désespérèrent-ils pas de ressaisir l'ancienne colonie dont les revenus étaient une si claire ressource pour la France. En 1814, sous le gouvernement provisoire de Louis XVIII, des démarches furent positivement faites, tant auprès de Christophe, dans le Nord, qu'auprès de Pétion, dans l'Ouest, pour leur proposer de remettre l'île sous la domination française. Il leur fut offert la garantie d'une haute situation pécuniaire et le plus haut grade militaire qu'on pouvait avoir dans l'armée du roi. Ces propositions furent repoussées avec une indignation d'autant plus respectable et imposante que la contenance des deux chefs fut aussi calme que digne et ferme. Les démarches furent dirigées sous l'inspiration et d'après les conseils de Malouet. Ces faits ne sont-ils pas de nature à augmenter considérablement les droits de la petite république au respect universel ?

Oui, dans ces temps difficiles, Haïti avait fait preuve d'un tel bon sens, d'une telle intelligence dans ses actes politiques, que tous les hommes de cœur, émerveillés d'un si bel exemple, ne purent s'empêcher de revenir sur les sottes préventions qu'on avait toujours nourries contre les aptitudes morales et intellectuelles des noirs. « Dans une seule Antille encore, dit Bory de Saint-Vincent, faisant allusion à Haïti, on voit de ces hommes réputés inférieurs par l'intellect donner plus de preuves de raison qu'il n'en existe dans toute la Péninsule Ibérique et l'Italie ensemble. » (*) L'expérience la meilleure, l'observation la plus précise etait donc faite d'une manière irréfutable. Les hommes d'Etat les plus intelligents, réunis aux philanthropes européens, comprirent que l'esclavage des noirs était

(*) *Bory de Saint-Vincent, tome II, p. 63.*

à jamais condamné ; car l'excuse spécieuse qu'on lui avait longtemps trouvée, en décrétant l'incapacité native de l'homme éthiopique à se conduire comme personne libre, recevait par l'existence de la république noire la plus accablante protestation. Macaulay, en Angleterre, et le duc de Broglie, en France, se mirent à la tête d'une nouvelle ligue d'anti-esclavagistes. En 1831, un homme de couleur libre, occupant une position sociale à la Jamaïque, Richard Hill, fut chargé de visiter Haïti et de faire un rapport sur ses impressions. Par lui, les progrès rapides réalisés par les fils des Africains furent constatés avec bonheur, quoique avec impartialité. Déjà quelques années auparavant, au dire de Malo (**), John Owen, ministre protestant, qui y passa vers 1820, avait su remarquer le développement subit de la société et de l'administration. Les faits portèrent leurs fruits. En 1833, l'Angleterre résolut d'abolir l'esclavage dans toutes ses colonies ; en 1848, sous l'impulsion du vaillant et généreux Schœlcher, le gouvernement provisoire décréta la même mesure qui fut inscrite dans la Constitution même de la France.

(**) *Malo, histoire d'Haïti depuis sa découverte jusqu'à 1824.*

GÉOGRAPHIE, PAYSAGES, TABLEAUX DE MŒURS, IMPRESSIONS.

EUGÈNE NAU

Né à Port-au-Prince en 1814, y est mort en 1887.— Agronome; chargé à plusieurs reprises par le Gouvernement haïtien de missions scientifiques ; fit partie de la Commission de l'Instruction publique à Port-au-Prince.

Œuvres : Direction de la *Gazette agricole (1881)* ; articles, rapports au *Moniteur*.— Il a paru de lui en 1867 une thèse sous forme de brochure : « De l'influence de l'agriculture sur la civilisation des peuples », rééditée en 1886 à la suite du principal ouvrage d'Eugène Nau « Agronomie et Agriculture en Haïti » (Paris. A. Guyot, éditeur).— Les pages qui suivent sont extraites de cet opuscule. L'auteur, qui fut constamment associé aux études historiques de son frère Emile Nau a laissé, entre autres manuscrits inédits, un volume important, intitulé : « Considérations générales sur l'histoire du Cul-de-Sac et du Port-au-Prince ».

L'AGRICULTURE AU MEXIQUE ET DANS LES ANTILLES EN 1492

... Indépendamment de l'alcool, qu'ils tiraient du maguey *(agava mexicana)*, avec les poinçons et le papier, les Mexicains se servaient de ses grandes feuilles pour couvrir leurs maisons. S'ils avaient trouvé dans le jus du maguey un excellent succédané du vin, dans la graine pulvérisée du maïs ils avaient également rencontré celui du froment. L'un de ces végétaux était leur vigne et l'autre était leur blé. Remarquez, en

passant, que le blé et le maïs sont tous les deux de la même famille, celle des graminées. La graminée américaine, que l'Europe, l'Asie et l'Afrique naturalisèrent plus tard dans leurs champs, rendait à ces prétendus sauvages huit cents grains pour un, comme leur bananier leur produisait 25 fois plus de matières nutritives que les meilleures céréales de l'Europe. L'épi de maïs égrené avec soin, moulu et tamisé de même, leur procurait une farine jaunâtre, avec laquelle ils confectionnaient d'excellentes crêpes, qui formaient la base de la nourriture populaire. La patate, la pomme de terre, la pistache et la banane, ainsi que l'igname, le malanga et le tayo mettaient à l'abri de la famine ces hommes mille fois plus heureux, à mon avis, que les paysans européens et que les Irlandais surtout. Les Mexicains de la classe pauvre avaient bien besoin d'être convenablement nourris, car, dans les postes américaines, seuls ils faisaient l'office de chevaux et même de voitures. D'après M. Alexandre de Humboldt, la charge ordinaire d'un de ces courriers était de trente à quarante kilogrammes.

Puis venaient en seconde ligne, dans leur agriculture tropicale, le pite et le coton, avec lesquels ils fabriquaient des cordes, du fil, des hamacs et des tissus divers ; le tabac, dont les feuilles séchées et bourrées dans leurs pipes endormaient leurs soucis, et dont la fumée bleuâtre était pour eux l'image de la vanité sur cette terre ; le cacao, dont la pulpe transformée en chocolat, était la boisson favorite des grands ; le quinquina, dont la poudre guérissait leurs fièvres opiniâtres ; les pommes de terre, dont les tubercules cuits sous la cendre assouvissaient leur faim ; la patate, dont la farine sucrée leur fournissait de bons desserts ; la vanille, dont l'arôme et le goût délicat relevaient, avec le roucou, le piment et le gingembre, la fadeur de leurs préparations culinaires ; le nopal,

dont les cochenilles leur donnaient la belle couleur de l'écarlate, seul ou mélangé avec la matière colorante rouge du roucou; et finalement le palma-christi, dont les graines oléagineuses procuraient à ces déshérités de la découverte l'huile qui alimentait l'éclairage de leurs maisons ; c'est de la tige du maïs qu'ils extrayaient le sucre propre à édulcorer leur chocolat, leurs crêpes ou leur tisane.

A un moindre degré que chez les Aztèques, bien entendu, on trouve également que les grandes Antilles, Haïti, Cuba, Porto-Rico et la Jamaïque, possédaient des populations plus douces, plus hospitalières que celles des Iles du Vent. Caonabo, le seul cacique guerrier et féroce d'Haïti, venait de l'île Cibuqueira, où il avait vu le jour : il était donc Caraïbe de naissance, et plus tard domicilié à Haïti, où il devint cacique, grâce à sa bravoure et à la peur qu'il inspirait aux aborigènes de cette dernière île. En général, tous les Caraïbes qu'on disait anthropophages, étaient l'effroi des paisibles habitants des grandes Antilles. Dans ses relations de voyage, Colomb vante souvent à Ferdinand et à Isabelle l'hospitalité des enfants d'Haïti surtout. Les Haïtiens retiraient de leurs champs travaillés en commun à peu près les mêmes produits qu'avaient les Mexicains, moins la vanille, le maguey, et une foule d'autres richesses agricoles, la cochenille entr'autres. Ils avaient le maïs sans le maguey, ce qui veut dire le froment sans le vin, le blé sans la vigne. Mais, en revanche, que de fruits savoureux dans leurs forêts et leurs vergers, dont les plus estimés étaient la figue banane, le mamei, l'ananas et la sapotille ! A leurs plantes farineuses, à leurs fruits délicieux, ils savaient joindre, pour compléter leur nourriture, les poissons de leurs golfes et de leurs nombreuses rivières, ainsi que les gibiers, dont leurs forêts étaient prodigues alors. Mais, il faut l'avouer, ils étaient beau-

coup moins avancés en civilisation que les Mexicains, par la raison que leur agriculture était plus restreinte que celle de leurs devanciers du continent voisin. Ils avaient commencé par être doux, hospitaliers et paisibles cultivateurs, pour devenir avec le temps aussi civilisés que les Mexicains et les Péruviens. Ils allaient bientôt aussi posséder des postes, une police, une armée permanente, des jardins splendides, une écriture, une numération, des fabriques, des temples et des voies pavées, quand la conquête vint subitement contrarier leurs projets d'avancement, et les détruire ensuite sans honte et sans pitié. S'ils étaient plus grossiers que les Mexicains, ils étaient beaucoup plus policés que les Caraïbes des Iles du Vent. Pour juger sans erreur du degré de civilisation des Mexicains, des Aborigènes et des Caraïbes, il n'y a qu'à examiner attentivement le rapport plus ou moins progressif de leurs cultures réciproques. Combien ne devons-nous pas regretter les événements fâcheux qu'amena définitivement la découverte de l'Amérique ! Faite 50 ans plus tard, elle eût trouvé l'Amérique civilisée en grande partie. Mais, à voir tout le sang que la conquête fit couler, sang si précieux, on est à se demander pourquoi une tempête salutaire n'avait pas enfoui, au fond de l'Océan, les trois caravelles de C. Colomb, ou pourquoi, par pitié, ne les avait-elle pas jetées sur une côte européenne ! Je me plais ici à rendre justice à ce roi très humain, qui condamna à la prison perpétuelle l'homme qui avait découvert, sous son règne bienfaisant, l'atroce secret des feux grégeois, perdu par le plus grand des bonheurs, lors du naufrage de la civilisation antique. Hélas ! sans la découverte et ses détestables conséquences, les Mexicains, en progressant toujours, se seraient civilisés complètement, en entraînant à leur *suite d'abord* les aborigènes des grandes Antilles, et

plus tard, ceux mêmes des îles Caraïbes, Yuna, Guanima et Cibuqueira, qu'on a si faussement accusés d'anthropophagie, s'il faut en croire un auteur espagnol impartial, José Guëll y Renté. Nous extrayons, avec empressement et avec plaisir de ses légendes américaines la note suivante : « Quelques historiens assu-
« rent que ces sauvages mangeaient de la chair hu-
« maine..... Mais cela est au moins douteux. Les con-
« quérants ne comprirent pas tout d'abord le caractère
« et les pratiques religieuses de ces peuples primitifs.
« En entrant dans leurs cabanes désertes, ils y trou-
« vèrent bien souvent des restes de cadavres disséqués
« au feu, des têtes cachées dans le coin le plus obscur
« du foyer. Ils prirent ces restes pour des preuves
« d'une horrible anthropophagie, et ce ne fut que
« plus tard qu'ils apprirent que ces têtes et ces res-
« tes de cadavres étaient pour les Indiens des objets
« sacrés, et que leur conservation devenait la plus
« grande preuve d'amour qu'on pût donner aux
« morts ».

Telle a été la marche du genre humain dans l'antiquité, après la chute de l'empire romain, plus tard au moyen âge, puis de nos jours. Telle elle l'a été pour les Mexicains, pour les aborigènes des grandes Antilles, et pour les Caraïbes des petites; et telle elle doit l'être, en ce moment, pour les habitants du centre de l'Afrique et pour ceux de l'Océanie. Entre les animaux et les végétaux il existe un rapport intime que Dieu a créé dans sa sagesse. Fou qui le nie, ou aveugle qui ne le voit pas, quand on étudie ces deux règnes de la nature! La seule exception qu'il y a, entre les Américains et les peuples de l'ancien monde, est que ces derniers avaient passé par trois états, pêcheur ou chasseur, pasteur et agriculteur, pour arriver à la civilisation, tandis que les Américains n'avaient *passé que par* deux états, pêcheur ou

chasseur et agriculteur, pour atteindre la demi-civilisation où la conquête les avait trouvés en 1492. Cette différence sensible provient de ce que les grands quadrupèdes, ces amis de l'homme, ses associés qui plus est, leur avaient malheureusement manqué. La civilisation vient tard chez les peuples dont les moyens sont bornés ! Mais, quand elle s'établit au milieu de deux peuples voisins, le rapport de leurs progrès peut se déduire mathématiquement des perfectionnements de leurs cultures réciproques, toutes choses égales d'ailleurs. Les mêmes causes produisent toujours les mêmes effets, dans le nouveau comme dans l'ancien monde. Ceci a lieu dans l'ordre physique, pourquoi n'aurait-il pas également lieu dans l'ordre moral ? Dans tous les coins de la terre s'est vérifiée cette règle générale, sans exception aucune, du contrôle réciproque et providentiel des cultures sur la civilisation, et de la civilisation sur les cultures. Nous croyons l'avoir surabondamment prouvé.

J. TATIN

Le récit qu'on va lire a été publié en 1837 par le journal l'*Union*, comme émané d'un de ses correspondants, Haïtien nouvellement établi à St Domingo. Il ne nous a pas été possible jusqu'à présent de reconstituer l'identité de ce J. Tatin, qui, nous affirme-t-on, ne serait autre qu'un pseudonyme du propre rédacteur en chef de l'*Union*, Ignace Nau.

UNE HISTOIRE DE BRIGANDS

PAR les 18° 28' Nord de latitude et 69° 23' Ouest de *longitude* (méridien de Greenwich), à l'est de la ville

de Santo-Domingo, s'élève une bourgade de 42 feux, la plupart en mauvais état, connue sous le nom de *los Llanos* : sa position topographique est agréable, étant placée au milieu d'une vaste savane qui s'étend au Nord à perte de vue, se joignant à la superbe *Guabatico*, connue par tous ceux qui ont fait le pélerinage de *Higuey*. La vue se promène agréablement de bosquets en bosquets, lesquels sont entrecoupés de lacs d'une eau limpide, qui quelquefois grossis par de fortes pluies, joignent leurs eaux et font du bourg un îlot. Dix-huit familles, la plupart naturelles de Santo-Domingo, composent sa population ; les autres cases se tiennent fermées pendant presque toute l'année, car les propriétaires naturels du pays habitent tous leurs maisons de campagne et ne viennent au bourg que dans les jours de fête, telles que celles qui se célèbrent au mois de mai et en septembre : la première est celle de Saint-Joseph, fête patronale du bourg et la seconde celle de *Las mercedes*. Hors ces jours et quelquefois le dimanche, à peine y voit-on du monde.

Mais parcourez la campagne ; c'est là que vous trouvez une population nombreuse de deux à trois mille âmes ; là, le riche et le pauvre, l'homme actif, laborieux et le vagabond se trouvent pêle-mêle, concourent d'indolence et d'activité ; les uns s'employent aux coupes d'acajou, d'autres ne s'occupent que de la chasse du sanglier et des bœufs sauvages, très peu d'entre eux s'adonnent à la culture. Telle était la commune, lorsqu'en 1832 je vins l'habiter ; fuyant le tumulte des villes, j'avais choisi ce séjour pour sa proximité, afin de me dévouer à l'éducation de mon fils. Depuis quelques mois rien ne faisait diversion à la monotonie de ma nouvelle situation, lorsqu'un jour l'envie me prit d'aller connaître les environs. Je sellai mon cheval, et, prenant au hasard le premier chemin

qui se présenta devant moi, après un quart d'heure de marche, j'arrivai à une case d'assez bonne apparence ; pressé par la soif, je m'arrêtai et demandai un verre d'eau.

La maîtresse du logis, femme d'assez bonne mine, quoique grossièrement vêtue, gracieuse quoiqu'âgée, m'engagea de si bonne grâce à descendre, que je ne me fis pas prier. « Doña Catalina », après m'avoir présenté un tabouret que les ans n'avaient point respecté, mit devant moi une petite table, et me servit un plat de « piñonate (a) » avec le verre d'eau que j'avais demandé, me disant avec un sourire aimable : « Coma dulce antes de beber agua. (b) »

Cet accueil si franc et cette prévenance me surprirent ; et j'allais même en faire l'observation à « Doña Catalina », car j'ignorais que ce fût l'usage ici dans presque toutes les campagnes, lorsqu'un étranger arrive, de lui donner ne fût-ce qu'un peu de « piñonate », ou même une tasse de café, vrai nectar pour eux ; et c'est presque les offenser que de ne pas accepter. Je me mis donc à table, acceptant son offre avec la franche cordialité qu'elle avait mise à la faire. Mais mon hôtesse s'étant retirée et m'ayant laissé maître de la maison, ne me donna pas le temps de lui manifester ma surprise.

Je réfléchissais tout seul à l'excessive politesse de Madame Catalina, lorsqu'un bruit confus de gens à cheval et à pied arrivant dans la maison, me tira de ma rêverie. Tous entrant en même temps se dirigèrent vers moi, se précipitant en foule, pour me donner une poignée de main ; mais jugez de ma surprise, lorsqu'ayant considéré les nouveaux venus, je ne vis que des hommes tout couverts de haillons, baignés

---

(a) *Bonbon fait avec du coco.*

(b) *« Mangez du doux avant de boire l'eau. »*

de sang, armés de lances, de sabres et de grands couteaux, et tous porteurs d'une physionomie que l'accoutrement ne favorisait guère. Une vingtaine de chiens d'aussi bonne mine qui les accompagnaient, prirent place au milieu de la salle. Mille pensées diverses vinrent en foule m'assaillir sur une si étrange rencontre, je ne pus me voir sans frémir entouré de tant d'êtres hideux, à la mine rébarbative, sans craindre pour ma vie. Dans cet instant, un petit enfant de 7 à 8 ans qui jusqu'alors n'avait pas encore paru, sortit de la chambre et vint s'agenouiller devant celui qui paraissait être le chef de la bande, lui disant : « *La bendicion*, papa ! » Mais pour toute réponse il n'obtint qu'une forte réprimande, et ces paroles, qui me parurent être une sentence de mort pour moi : « Ne vous ai-je pas défendu, monsieur, de marcher sans votre manchette ? Retirez-vous, et ne vous présentez plus devant moi sans être armé ! »

L'enfant ne répondit pas, et disparut à nos yeux ; mais un instant après, il revint, ayant sabre et couteau pendus à la ceinture attachée sur sa longue chemise, et sans pantalon, — costume étrange qui m'aurait assez prêté à rire, si le colloque entre le père et le fils n'avait achevé de me donner des soupçons, qui, certes, n'étaient pas rassurants. Déjà je voyais tous ces coutelas armés sur ma tête, pour m'arracher une vie que je n'aurais pu défendre, car j'étais sans armes. Je ne pouvais trouver une cause légitime à une réunion aussi étrange, et plus je croyais avoir deviné leur but, plus je sentais mes forces physiques et morales m'abandonner devant cet attirail de terreur et de mort. A chaque mouvement de ces mains toutes dégoutantes de sang, à ces gros jurons échappés à quelques-uns des plus hardis de la bande, je sentais mon sang se glacer dans mes veines. Déplorant le sort des victimes qui sans *doute avaient été* sacrifiées à la cupidité de

ces êtres, et m'attendant aussi au même sort, je me sentis défaillir, et mon corps tombant avec fracas sur le plancher attira l'attention de la gent ensanglantée.

« Doña Catalina » accourut au bruit, et aidée de quelques-uns d'entr'eux, elle me mit dans un hamac ; on me fit avaler quelques cordiaux ; revenu à moi, j'attribuai cet accident à l'excessive chaleur ; et confus de ma faiblesse, je m'excusai près de Madame Catalina et de ses illustres hôtes, je montai au plus vite sur mon cheval, qui, secondant mon impatience, en un clin d'œil me conduisit au bourg. Je me déterminais dès mon arrivée à aller donner connaissance aux autorités du lieu de la rencontre que je venais de faire d'une troupe de gens aussi suspects, lorsqu'il se présenta inopinément sur mon chemin un ami à qui je contai mon aventure. Mais, à mon grand étonnement, je le vis s'épanouir d'un grand éclat de rire ; et après s'être bien désopilé la rate à mes dépens : « Cette horde, me dit-il, qui vous a causé tant de frayeur, n'est autre que celle du « Señor Don Francisco », un des plus riches propriétaires de la commune et de ses onze fils, qui reviennent de la *montería* (chasse au sanglier): la maison où vous étiez est la sienne. — Eh quoi ! m'écriai-je ! des richards en si mauvais état ? A quoi donc leur sert la fortune ? Et en quoi consiste-t-elle, cette fortune ? — En une vaste étendue de terrain ou paissent librement des milliers de bêtes à cornes ; et voilà tout ! Les forêts fournissent assez de bétail pour leur nourriture, quoique ce ne soit qu'au péril de leur vie qu'ils les en arrachent. Contents de leur sort, toute leur ambition consiste à compter trente *cavaleries* de terre et 1.000 ou 2.000 bœufs. — Oh ! fortune, fortune, voilà donc de tes coups ! Prodigue envers ceux qui ne savent point apprécier tes faveurs. . . . — Tenez ! me dit mon ami, interrompant mon exclamation, voilà encore votre bande de voleurs ! »

Alors reportant ma vue sur la plaine, ce ne fut pas sans surprise que je reconnus mes mêmes hôtes, tous à cheval, conduisant un troupeau de bœufs. Nous en étant approchés à quelques centaines de pas, mes yeux furent frappés d'un spectacle nouveau pour moi ; un taureau furieux s'étant échappé de la bande, au même instant dix lanciers se jetèrent après lui ; mais un d'eux prit le devant et atteignit l'animal qui s'était arrêté, et l'attendait de pied ferme ; là, le cavalier le contournant avec une dextérité surprenante, présenta sa lance aux yeux de l'animal en fureur, jusqu'à ce que l'ayant atteint au cou, il la lui appliquât légèrement et lui fît prendre la fuite ; alors, piquant des deux et le saisissant par la queue, il le terrassa, et d'un saut il passa de son cheval sur le dos du taureau. En un clin d'œil et avant que les autres poursuivants n'eussent eu le temps d'arriver, l'animal avait déjà perdu ses plus nobles attributs et venait d'être transformé, d'après le dire d'un auteur, en « oncle des taureaux. » Puis, l'homme, remontant sur son coursier qui l'attendait patiemment pendant l'opération, prit la bride et sa lance d'une main, et de l'autre, agitant un mouchoir, fit faire cent tours à l'animal qui, fatigué d'une lutte dont le résultat venait de lui être si désavantageux, reprit tête baissée le chemin, et fut rejoindre sa bande.

Ce spectacle rappelant à ma mémoire les jeux *agonales* de l'ancienne Rome, me divertit un instant et me fit revenir de la mauvaise impression que m'avait causée la vue de ces *monteros*. De retour chez moi, je confiai cette aventure à mes tablettes, pour que mon fils, un jour en les lisant, connût quelques particularités sur les mœurs des habitants du lieu où il avait passé ses premières années.

ces êtres, et m'attendant aussi au même sort, je me sentis défaillir, et mon corps tombant avec fracas sur le plancher attira l'attention de la gent ensanglantée.

« Doña Catalina » accourut au bruit, et aidée de quelques-uns d'entr'eux, elle me mit dans un hamac ; on me fit avaler quelques cordiaux ; revenu à moi, j'attribuai cet accident à l'excessive chaleur ; et confus de ma faiblesse, je m'excusai près de Madame Catalina et de ses illustres hôtes, je montai au plus vite sur mon cheval, qui, secondant mon impatience, en un clin d'œil me conduisit au bourg. Je me déterminais dès mon arrivée à aller donner connaissance aux autorités du lieu de la rencontre que je venais de faire d'une troupe de gens aussi suspects, lorsqu'il se présenta inopinément sur mon chemin un ami à qui je contai mon aventure. Mais, à mon grand étonnement, je le vis s'épanouir d'un grand éclat de rire ; et après s'être bien désopilé la rate à mes dépens : « Cette horde, me dit-il, qui vous a causé tant de frayeur, n'est autre que celle du « Señor Don Francisco », un des plus riches propriétaires de la commune et de ses onze fils, qui reviennent de la *montería* (chasse au sanglier): la maison où vous étiez est la sienne. — Eh quoi ! m'écriai-je ! des richards en si mauvais état ? A quoi donc leur sert la fortune ? Et en quoi consiste-t-elle, cette fortune ? — En une vaste étendue de terrain ou paissent librement des milliers de bêtes à cornes ; et voilà tout ! Les forêts fournissent assez de bétail pour leur nourriture, quoique ce ne soit qu'au péril de leur vie qu'ils les en arrachent. Contents de leur sort, toute leur ambition consiste à compter trente *cavaleries* de terre et 1.000 ou 2.000 bœufs. — Oh ! fortune, fortune, voilà donc de tes coups ! Prodigue envers ceux qui ne savent point apprécier tes faveurs. . . . — Tenez ! me dit mon ami, interrompant mon exclamation, voilà encore votre bande de voleurs ! »

Alors reportant ma vue sur la plaine, ce ne fut pas sans surprise que je reconnus mes mêmes hôtes, tous à cheval, conduisant un troupeau de bœufs. Nous en étant approchés à quelques centaines de pas, mes yeux furent frappés d'un spectacle nouveau pour moi ; un taureau furieux s'étant échappé de la bande, au même instant dix lanciers se jetèrent après lui ; mais un d'eux prit le devant et atteignit l'animal qui s'était arrêté, et l'attendait de pied ferme ; là, le cavalier le contournant avec une dextérité surprenante, présenta sa lance aux yeux de l'animal en fureur, jusqu'à ce que l'ayant atteint au cou, il la lui appliquât légèrement et lui fit prendre la fuite ; alors, piquant des deux et le saisissant par la queue, il le terrassa, et d'un saut il passa de son cheval sur le dos du taureau. En un clin d'œil et avant que les autres poursuivants n'eussent eu le temps d'arriver, l'animal avait déjà perdu ses plus nobles attributs et venait d'être transformé, d'après le dire d'un auteur, en « oncle des taureaux. » Puis, l'homme, remontant sur son coursier qui l'attendait patiemment pendant l'opération, prit la bride et sa lance d'une main, et de l'autre, agitant un mouchoir, fit faire cent tours à l'animal qui, fatigué d'une lutte dont le résultat venait de lui être si désavantageux, reprit tête baissée le chemin, et fut rejoindre sa bande.

Ce spectacle rappelant à ma mémoire les jeux *agonales* de l'ancienne Rome, me divertit un instant et me fit revenir de la mauvaise impression que m'avait causée la vue de ces *monteros*. De retour chez moi, je confiai cette aventure à mes tablettes, pour que mon fils, un jour en les lisant, connût quelques particularités sur les mœurs des habitants du lieu où il avait passé ses premières années.

DULCINÉ JEAN-LOUIS

Né à Jacmel le 23 décembre 1836. Député des Côtes-de-Fer en 1887 ; Inspecteur des écoles de la circonscription de Jacmel ; Sénateur en 1899 et en 1902. Un des apôtres du progrès agricole.

Œuvres : Rédaction de l'*Indépendance d'Haïti* (Jacmel, 1867). — Collaboration au *Bulletin officiel du département de l'Agriculture* (*1901*). Bibliothèque de l'agriculteur haïtien : manuels de culture appropriés au climat et au terroir d'Haïti (1877), réédités en 1891 et en 1893 (Bruxelles, Imprimerie populaire, 36, rue de Longuevie) — Haïti : choses de la campagne (1re livraison : Excursions de Port-au-Prince à Jacmel, publiée en 19 1 à l'Imprimerie du *Bulletin officiel de l'Agriculture, 42, rue Montalais*).

DE PORT AU-PRINCE A JACMEL.

En montant un tantinet, sur la rive droite, à l'endroit où la rivière de la *Vallée* vient mêler ses eaux à celles de la *Rivière-gauche*, sur l'un des étages du morne *Duré*, on voit,— bornant au loin l'horizon,— considérablement élevée (2.725m), la cime bleue de la *Selle-à-cheval* émerger des nuages qui la recouvrent le soir et qui la couronnent à certaines heures du jour de ces admirables flocons blancs qu'un bon écrivain a nommés « la blanche chevelure des monts ». Puis, une succession de pitons, de sommets, au-dessus desquels se dresse, vis-à-vis de la *Selle*, la crête du *Coq-qui-chante*. Il commence le tronçon qui doit se relier à la *Hotte* pour former notre grande chaîne méridionale, s'étendant du cap de la *Béate* à celui de *Tiburon*, sur 380 milles en ligne directe, sur plus du double par ses circonvolutions.

C'est en observant ce pic, du ressaut où nous étions, que nous avons compris le nom de *Coq-qui-chante* : il

ressemble vraiment, devant l'imposant sommet de la *Selle à-cheval*, à un jeune coq qui, entré à l'âge adulte, se dresse devant son père, ose le regarder en face et le défier par un fier *coquerico*.

Depuis combien de temps sont-ils dans cette posture ? Quelle éruption, quel cataclysme a partagé, fractionné, façonné ainsi cette grande chaine, ces massifs, et en quel temps, à quelle époque ? Est-ce l'eau toute seule qui a accompli avec le temps ces profonds sciages, ces prodigieuses dentelures ? — On peut l'en accuser pour cause flagrante : on la trouve toujours au fond de chacune d'elles, allant à d'autres eaux ou à la mer, en torrent, en rivière ou en fleuve ; et l'on sait que, même goutte à goutte, l'eau finit par ronger la pierre la plus dure. Mais d'autres ont dû participer à ces ciselures : son allié ordinaire, par exemple, le feu souterrain, comme nous l'apercevrons plus loin...

J'ai été distrait de ces abimantes pensées, le plus agréablement du monde, par une rencontre, un tableau idyllique que rendrait difficilement le pinceau le plus habile.

Nous passons sur le petit théâtre, le décor, le cadre fait d'ombre, de paix et de silence, qui sont loin cependant d'être un simple encadrement...

Une bande de jeunes filles, portant chacune sur la tête un paquet d'herbe sèche, débouchaient d'un sentier parallèle à la route que je suivais. Elles défilaient, sautillant d'un pas pressé, mais gracieux. Je me mis de côté, sous le prétexte de les laisser passer, mais plutôt, en réalité, pour les mieux voir. Leurs faces juvéniles étaient noires comme l'ébène et fraiches cependant comme le lys ; elles étaient uniformément et proprettement vêtues d'un *caraco* bleu, serré légèrement à la taille par un mouchoir, et un autre enveloppait leurs cheveux. Elles me saluèrent, l'une après l'autre, d'un bonjour, d'un bon regard et d'une ineli-

naison de la tête ou du buste, et continuèrent leur chemin. Il y avait plus que du plaisir dans leur physionomie, il y avait de l'enjouement ; leur costume était sinon commandé, mais arrêté. J'en fus un moment ébloui. Pourquoi sont-elles ainsi mises toutes de la même façon, comme dans une communanté ? Pourquoi sont-elles toutes, comme Jeanne, Jeannette et Jeanneton de la chanson, jeunes et gentilles ? Elles ne sont pas sœurs, travaillant pour leurs parents ; j'en avais compté plus d'une douzaine et elles paraissaient presque toutes du même âge. Je les suivis, pour percer le mystère, à la piste, ne voulant pas paraître indiscret. Ce n'était plus, Dieu merci, de ces *chi lo sa*, de ces pourquoi de l'inconnu qui venaient de me torturer si fortement l'esprit.

Elles ne tardèrent pas à rentrer dans une cour, où juste en face se trouve une belle maison en construction. Je me mis dans une clairière où je pouvais tout voir, tout observer, sans être vu.

Complication du tableau et du mystère. Tous les hommes que je voyais étaient des Pierrots, des Jeannots, des Alexis, tous jeunes et alertes, non pas s'amusant et folâtrant sur le gazon vert et fleuri, mais travaillant ferme à la couverture d'une maison. Plusieurs étaient aux abords, recevant des jeunes filles des paquets de chaumes et de lianes. J'épiais les jeux de physionomies : celle-ci donne son fardeau avec un léger sourire, celle-là avec un regard furtif, la tête demi-baissée, l'autre d'un air grave ; même jeu du côté des preneurs. Tout se passait dans un silence de cérémonie. Je regardais émerveillé, sans rien comprendre. J'étais comme dans un de ces songes, don d'une divinité bienfaisante ou fruit d'une bonne digestion, d'une bonne conscience, d'un bon lit et d'une fraîche nuit, qui nous dédommage des ennuis, de la chaleur et des misères des villes. Je remontai à

cheval, sûr de trouver dans la maison où je devais me reposer la clef du mystère.

J'interrogeai immédiatement après les préliminaires et les compliments d'usage.

—« Le fils Alexis doit se marier à la fille de Paul. On construit leur future demeure sur la propriété du père de la fiancée. Celle-ci réunit toutes ses jeunes compagnes et amies pour le transport et le service de la paille qui était fauchée et déposée en fanaison par une précédente corvée.»— (Je l'ai manquée, celle-là ; elle a dû être le plus beau tableau de la pièce : les faucheurs à l'œuvre dans un champ d'herbe de Guinée mâre (*) ; les faneuses empaquetant et mettant les chaumes au brillant soleil). « Le futur convoque tous ses jeunes amis et camarades experts dans l'art de la couverture ».

—« Mais ce sont des réunions voulues et arrangées par des parents bien avisés pour provoquer et activer les mariages ? — Je ne sais pas, me répondit mon amphytrion. C'est une coutume qui existe de temps immémorial, depuis *l'Eau de la Vallée* jusqu'à *Figuier-De-camp* (3 lieues environ à la ronde). On ne sait pas qui l'a inventée, qui l'a inaugurée ».

Dans tous les cas, je pensais en moi-même, c'est plus ingénu et plus ingénieux que les agences matrimoniales et les entremetteuses de l'étranger. Voyez la différence :

Dans nos fêtes mondaines, organisées assez souvent dans le même but, les prétendants sont armés de leurs compliments, de leurs propos les plus aimables, de leurs *pas de quatre* les plus écrasants, de leurs tours de cotillon les plus merveilleux, les plus entraînants ; les prétendantes, de toutes les grâces, de tous les charmes de la toilette du corps et de l'âme. Là-

(*) *La fléole géante. panicum altissimum. Brouss. P. Maximum.*

haut, c'est dans le champ clos du travail que se trouve la grande joûte et que l'on va voir et juger le mérite ; la demoiselle qui s'y donne avec plus de joie, plus d'entrain et de bonne volonté l'emportera sur la plus belle et la plus charmante. Le jeune monsieur le plus ardent, le plus constant, le plus dur au labeur pourra ne pas l'emporter sur le coq du village, qui serait un peu plus mou, dans la préférence de la demoiselle ; mais enlèvera haut les mains la position du côté des parents, et c'est là ce qui compte le plus dans nos campagnes.

Ainsi, avant peu et sous un costume tout autre — mais hélas ! combien moins beau — toute la bande, augmentée cette fois des vieux et des vieilles, accompagnera le Monsieur et la Madame Alexis à l'autel.

Plus tard, — c'est après les explications que je l'ai compris, — ce sera le tour de la petite qui enveloppait son receveur de paille d'un regard si chaste et si expressif, et puis après, de cette autre qui regardait le sien avec un sourire d'assurance et de confiance.

Et toute la bande y passera, pour le plus grand bien de la nation.

FRÉDÉRIC MARCELIN

Né a Port-au-Prince en janvier 185[illegible]. Député au Corps Législatif en 1875 et en 1881. Doyen du Tribunal de Commerce (*1891*); Ministre des Finances et du Commerce (*1892-1894*).

Œuvres : *Ducas-Hippolyte*, sa vie, ses œuvres (Imprimerie du commerce, Hâvre. *1878*)-- *La Politique*, discours à la Chambre des députés. -- *La Banque Nationale d'Haïti*. -- *Questions haïtiennes*. -- *Le département des finances et du commerce d'Haïti*.-- Les *Chambres législatives d'Haïti*, de [illegible]. -- *Choses haïtiennes*, politique et

littérature.-- *Haïti et sa Banque Nationale.*-- *Nos douanes.*-- *Haïti et l'indemnité française.*-- *Une evolution nécessaire.*-- *Thémistocle-Epaminondas Labasterre*, roman.-- *La Vengeance de Mama*, roman.-- *L'haleine du Centenaire.*-- *Le passé*, impressions haïtiennes.-- *Autour de deux romans.*-- Annoncé pour paraître prochainement : *Vesouriche*, roman.

Les romans de M. Marcelin ont été édités à Paris chez P. Ollendorf. On trouve la plupart de ses autres ouvrages chez P. Taillefer, 67, Boulevard Malesherbes.

LA CITADELLE LAFERRIÈRE.

FRAGMENT

. . . Nous voilà grimpant, à travers les lianes et le feuillage touffu des arbres, l'étroit sentier qui mène à la Citadelle. . . Il s'agit de bien guider son cheval, car les glissades dans le précipice qui, des deux côtés, borde le chemin, pourraient être funestes. Il faut aussi se garer des branches folles qui, à tout instant, menacent le visage et les yeux. Heureusement que la saison est belle, et que la pluie n'ayant pas tombé de quelques jours, le fer de nos chevaux mord aisément la roche dure du morne. N'importe, j'ai glissé une fois dans le ravin profond : un arbre s'est trouvé là, miraculeusement, pour me barrer la descente. A la pâleur de mes compagnons, j'ai compris le danger que j'avais couru.

Deux heures de route ainsi pour franchir les deux petites lieues qui vous éloignent de Milot, et subitement, au tournant du chemin qui monte, qui monte toujours en serpentant, une muraille formidable, un éperon de construction cyclopéenne se dresse devant vous sur la crête de la montagne. Impossible de passer. On est arrivé. C'est la Citadelle.

Sur la plate-forme, en face de l'énorme poterne, on met pied à terre. Des pyramides de boulets, des

boulets, des canons, des obusiers, des mortiers à profusion font trébucher nos pas. Les chevaux, débarrassés de leurs harnachements, se roulent délicieusement dans la mousse touffue. Leurs licols, fortement rattachés aux anneaux des pièces de l'artillerie royale, empêchent toute évasion. Ces soins terminés, la haute et sombre poésie de ce monstrueux poème de pierre va nous saisir tout entiers durant les quelques heures que nous vivrons là.

J'ai déjà dit et je le redis avec orgueil, que ce fut un officier Haïtien, Henry Besse, qui l'édifia. Si une œuvre vaut précisément par l'effort tenté et vaincu, la Citadelle Laferrière est une œuvre de génie dans la plus grande acception du mot. Nous sommes à près de 3,000 pieds d'altitude ; des gouffres insondables nous entourent de toutes parts ; le sentier qui nous a conduits à ce faîte semble invisible et on dirait que plus nulle communication n'existe pour rentrer dans le monde. Regardez maintenant derrière vous. Voilà la puissante muraille, montagne sur une autre montagne, qui porte presque aux cieux sa couronne de genevriers sauvages, poussés à l'aise dans ses épaisseurs. Régulièrement percée de plusieurs rangs d'embrasures, elle montre encore quelques mélancoliques et silencieuses gueules de cuivre, échappées au brocanteur.

Si l'œil mesure avec stupeur la hauteur de ces murs, si leur largeur provoque l'étonnement, l'enceinte de la Citadelle n'excite pas moins d'admiration, car elle pouvait contenir une armée. Eh bien ! calculez, évaluez ce qu'il a fallu d'efforts, de patience, de génie pour transporter ici, à cette hauteur, les matériaux nécessaires à une telle entreprise, toutes ces pierres, tout ce fer, tous ces canons, tout ce qui a servi à ce prodigieux entablement imposé par la volonté d'un homme à cette montagne !

C'est sur le *Bonnet à l'Evêque* que la Citadelle

Laferrière est construite. Quand le temps est exceptionnellement clair, la forteresse peut se voir du Cap, rarement toutefois, car les nuages la dérobent presque toujours à la vue. Christophe avait rêvé d'en faire le boulevard de l'Indépendance d'Haïti. Obsédé de cette pensée que la France essayerait de reconquérir l'île, il avait voulu édifier une place forte qui deviendrait le centre de la résistance, le noyau qui alimenterait la defense sur tous les points et où enfin, dans un suprême danger, les défenseurs de la Patrie pourraient se réfugier, et attendre derrière des remparts inexpugnables l'aurore des jours nouveaux. Rien n'avait été épargné pour que la Citadelle fût digne de sa religieuse destination Christophe sentait qu'il incarnait l'âme de son peuple, et cette croyance le rendait insensible à toute autre considération. Il y prodiguait avec une mystique indifférence et ses trésors et la vie de ses sujets. L'Histoire ne dit le chiffre ni des uns ni des autres : il est évident que de nombreuses créatures humaines, de même que beaucoup d'argent, y furent dépensés. La légende, elle, a prétendu que plus de 20.000 personnes périrent en travaillant à cette nouvelle pyramide. N'écoutons pas aveuglement la légende. Elle n'a vu dans Christophe qu'un tyran barbare et sanguinaire. Pour elle, la Citadelle ne fut qu'un prétexte inventé par lui pour décimer son peuple. On ne voit pas trop le profit qu'il pouvait en tirer. Mais quand c'est la haine et la passion qui exclusivement raisonnent, elles ne peuvent bien juger ni un pays, ni un homme, ni un acte.

Christophe, plein de sa pensée, fort de la conviction qu'il édifiait le Capitole où, dans un dernier assaut, les Haïtiens finalement repousseraient l'envahisseur, les yeux fixés sur son rêve, dut sans doute se montrer inexorable, inébranlable. Il contrôlait, surveillait en personne les travaux. Le plus petit écart, la plus légère

négligence était sévèrement punie. Tout le monde mettait la main à la pâte. Les cultivateurs creusaient les tranchées, transportaient les pierres ; les femmes, les enfants charroyaient le sable, le mortier, et les officiers de Christophe veillaient sur les escouades aux fins de stimuler le zèle de tous.

Ici, une anecdote. Un jour, dans une de ses rondes d'inspection, Christophe surprit un groupe d'ouvriers qui faisait encore la sieste, quand déjà, depuis plusieurs secondes, la cloche avait sonné la reprise du travail dans tous les chantiers. Furieux, le Roi se précipite sur l'officier qui avait la garde de la troupe. Il lève sa canne. Mais l'officier, faisant deux pas en arrière et portant la main à son sabre : « *Sire*, s'écrie-t-il, *nous avons combattu ensemble pour ne plus être bâtonnés . . . Si vous me touchez, vous êtes mort !* »

C'était Philippe Guerrier, celui qui, durant les guerres de l'Indépendance, avait mérité le surnom de l'*Avancé*, parce qu'il était toujours aux premiers rangs. La justesse de ce raisonnement, le ton dont ces paroles furent dites calmèrent subitement Christophe. Il baissa sa canne et s'éloigna en murmurant : « *Au diable, canaille ! il a, ma foi, raison.* »

Christophe avait rassemblé dans les murs de la Citadelle un matériel prodigieux. C'est effrayant ce qu'elle renferme encore de boulets, de canons, d'obusiers, de fusils, d'engins meurtriers de toutes sortes, en usage à l'époque. Il y a là de vastes chambres pleines de pierres à fusil et d'une espèce de clous à trois pointes qui, de quelque façon qu'ils tombent, restent la tige en l'air pour estropier les chevaux et les fantassins. Trois cent soixante cinq canons de gros calibre étaient montés dans les embrasures du fort par batteries superposées. Quelques-unes des voûtes qui les supportaient se sont écroulées et la circulation dans quelques salles est devenue dangereuse. Il y avait

les batteries du Roi, de la Reine, du Prince royal, des Princesses, etc. Le jour de l'inauguration de la batterie de la Reine, Améthyste, l'aînée des filles de Christophe, donna le signal des salves, en mettant elle-même le feu à une pièce de 36 . . . . Prodigieux spectacle que celui de cette forteresse, juchée à cette hauteur du *Bonnet à l'Evêque*, quand ses 365 canons tonnaient à la fois, à cette altitude !

. . . . . .

C'est à la Citadelle que Christophe fut transporté après sa mort, enveloppé à la hâte dans un hamac par ses serviteurs, et pieusement suivi de sa femme et de ses filles, à pied. Le corps, le temps manquant pour l'ensevelir, fut déposé dans une des salles du château servant de resserre aux ouvriers. Un gros tas de chaux vive s'y trouvait. On l'y enfouit précipitamment. Quand le tas diminua, le cadavre, parfaitement conservé, apparut. Durant de longues années, on put le voir ainsi, couché sur cette couche d'un nouveau genre, et regardant de ses yeux grands ouverts. Enfin, en 1847, on soupçonna l'indécence de cette conduite. Le corps fut enlevé de son lit de chaux et descendu dans un mausolée élevé sur la place d'armes de la Citadelle. Il dort bien là, le roi Christophe, comme un Pharaon d'Egypte sous sa pyramide !

Du côté nord de la forteresse se trouvent les cachots au fond desquels on ne parvient que par des corridors et des escaliers en ruines. Je n'y ai vu ni les chaînes, ni les instruments de torture, avec lesquels on a si longtemps bercé notre imagination. Du reste, les seuls objets qui se trouvent à foison à Laferrière sont ceux destinés à la guerre. Tout décèle à chaque pas la pensée qui a édifié ce monument : tout parle de batailles et d'espérances suprêmes. Rien d'étonnant qu'il y eût des cachots dans la forteresse. Toute construction de ce

genre en possède, et assurément la farouche discipline militaire de l'époque devait assez souvent y recourir.

A les parcourir aujourd'hui, délabrés, verdâtres, transpercés de toutes parts par l'humidité et l'eau croupissante, ils font frissonner. C'est un suaire de glace qui tombe sur vos épaules et vous donne la sensation d'angoisse infinie d'une entrée anticipée dans la mort. Là, la tradition raconte que Pierre Toussaint, oublié, dévora avant de mourir une partie de ses membres. Il cria son supplice durant des jours et des nuits, et quand, n'entendant plus sa voix, on ouvrit son cachot, on lui trouva les poignets rongés et les veines déchirées de ses propres dents.

Une des curiosités de Laferrière sont ses bassins toujours pleins d'une eau limpide et cristalline. Très froide, cette eau semble avoir une origine quelque peu mystérieuse. Provient-elle de citernes ? Est-elle une source captée par Christophe et habilement dérobée aux recherches ? On ne sait. Nulle part on ne trouve trace des travaux qui mettraient sur la voie. Le secret est bien gardé, et l'eau inaltérable, inépuisable, remplit abondamment les réservoirs. Quand on a quitté les chaleurs énervantes du Cap, c'est un plaisir pour le voyageur de couper son *grog* de ce liquide bienfaisant et glacé.

. . . . . .

Nous voici au pied de l'escalier qui conduit au sommet de la forteresse. L'herbe, qui est la souveraine absolue du domaine, en a envahi toutes les marches. On les grimpe pourtant sans trop d'efforts. A mesure qu'on monte, à mesure que la vue, que nulle barrière n'entrave, embrasse le prodigieux panorama qui se déroule graduellement, on sent un hymne d'enthousiasme, de délire, de folie, s'élever de même dans le cœur, degré par degré, ensemble avec les gradins

qu'on franchit. Au sommet, il éclate. C'est une fanfare, un cri d'allégresse,un hosannah de victoire. Gloire à Christophe, gloire à l'incomparable artiste qui éleva ce poème de pierre en l'honneur de son pays et pour sa défense ! Ah ! comme on comprend cet amour barbare qu'il lui portait, en face de ce spectacle ! L'île entière semble s'étager à vos pieds, à perte de vue. On ne la voit pas nettement, on la devine sous ces infinis de verdure, d'azur, de ciel, fondus dans l'atmosphère d'une pâte idéalement bleue. Domptant cette ivresse, le regard revient à des contours plus précis. C'est plus de deux cents lieues carrées qui visiblement s'affirment. Voici le Cap, le Limbé, l'Acul du Nord, le Dondon, Limonade, la Grande-Rivière, Ouanaminthe, enfin Puerto-Plata et ses brouillards argentés. Incomparable panorama ! Les océans, les mers, les rivières au cours sinueux, les hautes montagnes, les vallées profondes, dans l'obscurité verte, s'harmonisent dans des nuances indéfinissables. Sur ce pic presque inaccessible, il semble qu'on ait devant soi une vaste toile, immobile et vivante à la fois, aucun bruit, aucun mouvement n'indiquant la vie qui palpite pourtant dans le moindre détail de ce merveilleux tableau.

Des nuages bas et légers jouent autour de nos têtes. Le froid est vif et piquant. Sous nos pieds un gouffre, le grand Boucan, montre ses profondeurs béantes. Sur l'épaisseur énorme du mur, de crainte de vertige, on se couche à plat ventre, et on écoute, et on sonde du regard. Des bruits étranges, la cacophonie mystérieuse d'un monde inconnu s'élève de l'abîme. C'est du mugissement, c'est de la rafale, de la plainte aussi. Cela crie, grince des dents, mugit comme la course brisée d'un torrent que le roc arrête ; cela pleure surtout lamentablement. Toutes les victimes que Christophe fit précipiter dans le Grand Boucan,

dit la légende, hurlent ainsi au pied de la tour leur éternelle malédiction. La nuit, c'est autrement sinistre. Le gouffre s'agite, s'anime, vit, et la plainte des désespérés prend langue humaine. Les voix montent, dans le silence des bruits, distinctement, disant leur détresse et implorant miséricorde. On sent le défilé des ombres qui errent en bas . . . . Pourquoi se lamentent-ils ainsi, les sacrifiés, quand Christophe est si tranquille dans son tombeau de la place d'armes ? Il aurait trouvé la paix, et eux pas ? Ce serait injuste. Mais ne demandez pas la logique aux légendes. Il serait toutefois curieux de passer la nuit sur cette plate-forme, tout seul, disposé à subir et à noter l'influence magnétique qui doit se dégager de cet attirant précipice.

. . . . . .

Il faut s'arracher enfin à ce spectacle que rien ne saurait rendre, à ce déploiement magnifique, ininterrompu, de richesses que l'œil a peine à embrasser. L'heure a passé. Nous avons juste le temps de casser une croûte, et en route pour le Cap, où le *Dessalines* m'attend, au jour levant, pour me transporter au Port-au-Prince ! Enfin, franchissant la poterne, dont les battants grincent sinistrement avec un bruit de vieux fers, de ferraille disjointe, on nous fait visiter à droite le dépôt de la briqueterie du Roi. Il renferme encore un nombre considérable de briques rouges, énormes et lourdes. On voit bien que les ouvriers qui les fabriquaient ici ne faisaient pas des jouets d'enfant. Nous voilà en selle ! Un dernier regard à la fière ruine qui dresse sa tête chevelue jusqu'aux nuages. Déjà la chouette a jeté son cri nocturne. C'est aujourd'hui, à la Citadelle, la seule façon de sonner la retraite.

. . .

Nos historiens, qui se sont appesantis sur les cruautés

de Christophe, ont émis, touchant la Citadelle, une opinion commode pour expliquer cette construction et la condamner. Ils ont dit que Christophe était fou, — atteint d'un délire sanguinaire qui voulait faire périr le peuple haïtien dans des travaux excessifs et inutiles.

J'avoue que cette opinion me paraît téméraire.

Pour juger une époque, il faut se mettre dans sa peau, entrer dans ses sentiments, dans ce qui constitua son âme du moment. Or, longtemps après les guerres de l'Indépendance, l'obsession formidable, latente, le cauchemar de chacun fut le péril étranger. Cette obsession ne faisait pas peur, elle ne faisait pas trembler. Elle tenait les cœurs en éveil et les préparait aux sacrifices futurs qu'ils étaient tout prêts à accomplir. Dessalines avait trouvé la formule épique : « Au premier coup de canon d'alarme, les villes disparaissent et la nation est debout ! » Christophe, moins lyrique, plus stratège et meilleur administrateur, pensait que l'adjonction de quelques bonnes forteresses aux accidents naturels de notre sol ne saurait nuire. De là Laferrière. Laferriere répondait aux préoccupations de tous. Et depuis la pauvre femme des champs qui apportait sa pierre aux fondations jusqu'au général qui conduisait les corvées, chacun sentait qu'il coopérait à une œuvre patriotique et nationale.

Laferrière a été inutile, parce que les évènements ont eu un cours qu'il eût été, à l'époque, difficile et bien imprudent de prévoir. Sa construction n'en fut pas moins incontestablement dans la logique contemporaine. Qu'elle n'ait pas servi, peu importe ! Elle est et demeure un des plus beaux chants de notre cycle héroïque.

Inutile, en est-on bien sûr ? En dehors et au-dessus de sa valeur stratégique, la Citadelle est un vivant exemple du génie haitien. Elle prouve l'effort dont ce génie est *capable et qu'on* peut obtenir de lui. Ne

serait-ce que cela, ce résultat n'est pas à dédaigner. Car, de même qu'on expérimente une plaque d'acier pour s'assurer de sa solidité, il n'est pas indifférent d'éprouver la force d'un peuple. Christophe l'a fait, et c'est la philosophie du monument qu'on voit sur la crête du *Bonnet-à-l'Evêque*. Haute philosophie de l'effort, du travail, de la discipline, de la règle qu'il s'appliqua à faire régner dans ses Etats !

(*Choses haïtiennes.*)

HENRI CHAUVET

Né à Port-au-Prince le 23 Juillet 1863. Professeur d'Histoire et de Géographie au Lycée Pétion (*1885-1890*) ; Député (*1899-1901*)

Œuvres : Collaboration à la « Bande joyeuse », au « Zinglin »; Administration du « Matin », du « Nouvelliste ».— *La fleur d'or*, poëme.--- *La fille du Kacik*, drame en 5 actes en vers, Paris, 1 94.--- *Toréador par amour*, comédie-bouffe en collaboration avec M. G. Sioen.-- *Une nuit de noce*, drame en 1 acte en collaboration avec M. F. Féquière.-- *A travers la Republique d'Haiti*, en collaboration avec M. Raoul Prophète. La *1re* série de ces notes de voyage a paru en 1894 à Paris, Imprimerie Ve Victor Goupy, 71 rue de Rennes. Elle contient les « Relations de la tournée présidentielle dans le Nord ».--- La 2e série, intitulée « Par monts et par vaux » est restée inédite. — *Géographie d'Haiti*, en collaboration avec M. Robert Gentil (même imprimerie, 1895.) *Haïti à l'Exposition de Chicago*, avec le même collaborateur.

M. Chauvet a eu encore des vers publiés dans les journaux auxquels il a collaboré. Il en a préparé un recueil, « Péchés mignons. » Une saynète créole, « Macaque ak chien, » dont la publication, commencée dans le « Zinglin », a été interrompue par la disparition du journal, est aussi promise au public.

A TRAVERS HAITI

PERDEGAL ET SALTADÈRE

O morne *Trois Frères*, à la trinité montueuse ; *Man Sainte*, d'où l'on domine l'Océan à perte de vue ; *Morne-à-Cabrits*, *Pensez-y-bien*, *Morne-Chien* aux rochers difficultueux ; et vous, *Montagnes de Vallière* qui êtes bien un rejeton de cet Hymalaya haïtien : le Cibao ; — certes, vous ayez laissé un souvenir horriblement vivant en notre mémoire, et pourtant vous n'êtes point comparables au PERDEGAL !...

∴

Montée roide, abrupte, aux lacets courts, où pas la moindre plate-forme ne s'offre pour permettre une station et laisser souffler gens et bêtes, — pendant une demi-heure nous eûmes à lutter désespérément, unissant nos efforts à ceux des montures, pour vaincre ton ascension infernale, et nous avons heureusement triomphé. Mais traitreusement tu nous attendais à la descente.

Pour rendre l'horreur du contraste plus frappante, tu as étalé à nos regards, ô Perdegal ! le panorama merveilleux de cette longue et immense savane *Lalapie* qui semble un océan de verdure, où comme un îlot, le bourg de *Crabahal* fait luire au soleil flamboyant la blancheur de ses maisonnettes rustiques ; tu as continué à nous sourire sur ton haut plateau, par de minuscules savanettes encadrées de rochers superbes de forme et de dimension, en plantant de ci de là, pour animer le paysage, quelques vaches au mufle étonné et placide.... Mais traitreusement tu nous attendais à la descente.

Horreur !... — Figurez-vous, car il vous faut nous

aider de votre imagination, figurez-vous le même chemin que précédemment, mais plus roide, plus abrupt, sans sinuosité, c'est-à-dire presque à pic, et qu'il faut descendre cette fois sur un sol rocailleux en diable, couvert de roches à ravet, qui tantôt, mobiles, roulent sous les pas du cheval, tantôt incrustées dans le morne, présentent ou des pointes aiguillées ou des excavations étroites mais profondes, de sorte que la monture ne sachant où poser le sabot, après avoir cherché à droite, à gauche, un passage introuvable, se retourne désespérée vers son cavalier pour demander un vain secours !

Mais ce n'est pas tout encore.— Par intervalles, le sol surplombe un vide de deux à trois pieds qu'il faut sauter pour tomber, sur quoi ? Sur les mêmes roches à ravet qui roulent ou présentent ici leurs dents meurtrières, plus loin leurs trous périlleux. Ce n'est pas tout encore ! En cette situation critique, où toute l'attention se doit désespérément à chacun de ses pas, il faut aussi lever le front pour se garer la tête contre d'énormes branches d'arbres, ou bien veiller à ne se point broyer les jambes dans l'étroit passage entre deux rochers ou des troncs de chênes et de pins foudroyés.

Alors oui,Perdegal, tu nous as vaincus ! Car pour la première fois en nos diverses pérégrinations, nous avons mis pied à terre.

∴

Mais, Dieu soit loué ! l'horrible, comme le mal, n'est pas continuel sur cette terre ; après l'orage, le beau temps ; après les larmes, le sourire.

A la chute du morne, un spectacle enchanteur nous était réservé, qui, momentanément, nous devait chasser du cœur tout souvenir de l'infernal trajet que nous venions de faire. A *l'Eau-Paul*, nous obliquons à

droite par un sentier couvert qui nous conduit au SALTADÈRE.

Merveille inénarrable !.. Le Saltadère qui se trouve au N-E. de Hinche, à trois lieues de distance, est pour ce bourg ce qu'est pour le Cap la *Citadelle Laferrière* : on ne peut avoir séjourné quelques jours à Hinche sans avoir visité cette merveilleuse chute d'eau.

Comme nous l'avons dit, c'est la rivière *Samana* que nous avons franchie en quittant Crabahal, laquelle, traversant souterrainement le Perdegal, vient jaillir du flanc inférieur de ce morne par une large excavation. La chute a lieu d'abord lentement, par une pente douce, pendant une trentaine de mètres, laissant couler avec sérénité une eau lactée, ondulant en une infinité de petits cercles aux gracieuses dentelures qui s'irisent aux rayons du soleil ; puis, brusquement, se précipite d'une hauteur de huit à dix mètres, en flots bouillonnants, dans un large bassin circulaire d'une centaine de pieds de diamètre et dont on n'a pas encore sondé le fond.

Cette chute admirable a, nous pouvons le dire sans témérité, et l'aspect grandiose d'une cataracte et la beauté poétique d'une cascatelle : c'est doux et grand à la fois. Ce qui charme, — outre le site pittoresque qui l'encadre, — c'est d'abord la douceur huileuse de cette tombée d'eau qui semble du lait naturel, ensuite la brutalité de la chute d'eau dont le fracas s'entend de fort loin, — et enfin la couleur particulière dont se revêt l'onde dans le bassin, une nuance vert-bleutée, « céruléenne » dirons-nous, pour employer l'expression favorite de Virgile quand il parle de la mer d'Italie.

Le Saltadère, on le pense bien, est l'objet de la crainte superstitieuse des gens d'alentour. Pour rien au monde, ils ne le visitent la nuit, pour moins encore ils ne s'y baigneraient. Ils vous disent que c'est le

séjour des *zings* ou anges mauvais ; de là le nom de *bassin des zings* donné au Saltadère. Le mot *zing* étant certainement l'abréviation de *zinghien*, on y reconnaît facilement la corruption du nom *indien*. A certaines époques, affirme-t-on, on entend à plusieurs lieues de distance la voix formidable, furieuse des zings, qui éclate comme des coups de canon : c'est, à n'en pas douter, le même phénomène physique qui se produit aux environs de Port-au-Prince, au *Gouffre*, c'est-à-dire le vent qui, de la vaste savane de Crabahal s'engouffrant par le même orifice que la Samana dans les profondeurs souterraines du Perdegal, éclate avec fracas à sa sortie du morne par l'anfractuosité du Saltadère.

Nous avons poussé le scrupule jusqu'à demander à un indigène s'il a jamais aperçu un zing ; ce mythe, nous a-t-il été répondu, ne se montre aux regards humains que sous l'apparence d'un gros poisson qui nage dans le bassin ; aussi, malheur à l'audacieux qui y vient jeter sa ligne ou sa nasse : il est foudroyé sur place.— Et il parait qu'il est mort des individus dans ces conditions.... D'autres vous avancent que, semblables aux « gouapes », aux « simbis » aux « maîtres d'eau » des autres parties du pays, les zings se manifestent sous la forme de sirènes, avec le haut du corps d'une femme à longue chevelure et le bas en queue de poisson.

Quelques-uns enfin, plus savants, affirment doctement qu'ainsi que l'indique leur nom, les zings ne seraient que de véritables indiens, ces autochtones d'Haïti, qui, échappés à la destruction espagnole, vivent en petits groupes isolés, dans un effroi sauvage, au fond de grottes invisibles où ils n'ont d'accès qu'en plongeant sous l'onde, à la façon d'Aristée quand il eut à visiter sa mère Cyrénè.

LÉON AUDAIN

Né à Port-au-Prince le 17 décembre 1863. Docteur en médecine, ancien interne en médecine et en chirurgie des hôpitaux de Paris, fondateur et Doyen de la Polyclinique Péan, Directeur de l'Ecole nationale de Médecine et de Pharmacie.

Œuvres : De 1886 à 1891 à Paris : Communications scientifiques à la *Société anatomique* ; collaboration à la *Polytechnique medicale*, a la *Tribune medicale*, à la *Gazette médicale*.— Thèse de doctorat : De l'hémostase préventive dans les opérations chirurgicales.

De 1891 à 1903 à Port-au-Prince : Articles et rapports dans *Patrie*, l'*Echo d'Haiti*, le *Journal*, le *Bulletin officiel du Jury medical*, la *Lanterne médicale*. -- Rapports de la Polyclinique Péan. -- Brochures diverses ayant principalement trait à la filariose et à son traitement (*1898 à 1900*). -- *De l'hérédité et de la prédisposition héréditaire devant la doctrine microbienne* (*1900*). -- *Pathologie inter-tropicale*, doctrines et clinique (Imprimerie Verrollot, Port-au-Prince, 1er janvier 1934).-- *Le culte de la vie et Haïti*, conférence à la Société de Législation.

MŒURS HAITIENNES.

...Il s'est trouvé des écrivains pour nous accuser de *cannibalisme*. Je ne leur ferai point l'honneur de combattre leur assertion. Elle est le fait soit d'une erreur impardonnable, soit d'une malveillance et d'une mauvaise foi insignes. Des crimes de ce genre, résultat d'aberrations individuelles, ont pu être commis, qui du reste ont été punis de mort ; mais n'est-il pas souverainement injuste d'incriminer un pays tout entier, pour des faits purement isolés, réprouvés par la conscience générale ?....

La danse du Vaudou est universellement pratiquée dans nos campagnes, des *services* se font dans la banlieue même de Port-au-Prince. On a voulu voir dans ces pratiques une preuve irréfutable de la tendance à la barb*arie du peuple* haïtien. C'est en exagérer

singulièrement la portée. A mon avis, le peuple d'Haïti trouve surtout dans le Vaudou, du moins tel qu'il existe actuellement, une distraction. A certaines époques de l'année, il immole des boucs, des moutons, des poules et des pintades . . . pour les manger. Il boit du tafia d'une façon démesurée; il danse au son du tambour, de la clochette, du triangle et du *cata*, se livre même à des tours de prestidigitation assez remarquables, comme en Europe, à l'époque du carnaval en particulier, le peuple se rue à des orgies tintamarresques. Chaque peuple a son genre spécial d'amusement : l'Espagnol et le Français du Sud aiment passionnément les courses de taureaux qui rougissent du sang des hommes et des chevaux le sable fin des arènes, le Français du Nord et le Belge affectionnent les combats de coqs. Je passe sous silence les combats de gladiateurs de la Rome antique qui pourtant a dicté au monde européen ses lois et sa civilisation ! Il ne faut point vouloir unifier les amusements populaires, ni juger d'après leur nature du degré de civilisation ou de barbarie des peuples. Cependant, nous devons, tout en tenant compte de ce qui constitue à chacun son cachet d'originalité, nous efforcer de supprimer ce qui peut y nuire au développement physique, intellectuel et moral de l'individu. J'ai eu la curiosité d'assister un jour à une danse de Vaudou. L'impression que j'en ai gardée a été que tous ces danseurs qui n'avaient certes rien de redoutable, étaient de grands enfants, en veine d'amusements. Il est certain que la cérémonie qui précède le sacrifice de malheureux et dociles animaux n'est pas absolument en proportion avec le but qu'on se propose, faire un bon repas. Elle est aujourd'hui un véritable *anachronisme* que le peuple ne comprend pas. Le côté vraiment déplorable de ces cérémonies consiste dans l'abrutissement, conséquence presque fatale d'une alcoolisation périodique

et intense, dans l'excitation nerveuse des *servantes*, trop propre à engendrer des névroses telles que l'hystérie et l'épilepsie. Il y a lieu de craindre également, du fait même de ces névroses, certaines suggestions criminelles, plus rares certainement qu'on ne le pense, mais cependant possibles. Il faudrait épurer le Vaudou de tout ce qui peut reporter l'esprit à la barbarie des temps passés, supprimer la cérémonie qui précède le sacrifice, interdire l'effusion publique du sang des animaux, mettre un frein à la fureur *fafiatique* des initiés, réduire en un mot le Vaudou à une simple danse populaire, joyeuse et décente.

Les mœurs du peuple haïtien sont en général d'une grande simplicité....

... Si l'Haïtien n'a point le culte de la vie, il n'a pas non plus les tendances destructives des peuples sauvages. Les attaques nocturnes, les assassinats précédés de guet-apens, ces grandes associations de bandits qui jettent la terreur dans certaines villes ou contrées de l'Europe sont pour ainsi dire inconnus en Haïti. Les voleurs pullulent, il est vrai. On s'introduit assez fréquemment de nuit dans les maisons qu'on pille en bon ordre ; mais surpris, on s'esquive avec rapidité, aimant mieux remettre à une autre fois l'infructueuse tentative que s'attaquer à la vie du légitime propriétaire des biens qu'on convoitait. Cette absence de l'idée de meurtre chez l'Haïtien crée dans un pays où pourtant la police est mal organisée une quasi-sécurité des plus appréciables. On peut impunément, sans risque aucun, parcourir le pays d'un bout à l'autre, cheminer des jours entiers sur nos routes désertes, s'enfoncer sans crainte au sein de nos épaisses forêts, escalader les cols escarpés de nos montagnes inhabitées. On cite de loin en loin tous les trente ans un cas de courrier dévalisé et laissé pour mort au fond de quelque gorge isolée.

L'état social d'Haïti se ressent beaucoup de cette bonté naturelle de l'Haïtien et les grands problèmes sociaux qui agitent et inquiètent à un si haut point l'Europe n'ont jamais troublé notre horizon national. Les grèves sont inconnues. La première, celle des bouchers de Port-au-Prince, qui a duré deux jours et s'est résolue d'elle-même, date de cette année. Dans les villes le capital et le travail s'accommodent fort bien. Ils font dans les campagnes extrêmement bon ménage. La grande propriété existe, mais les capitaux manquent pour la grande culture. Voilà le problème et voici la solution.

Le propriétaire divise sa terre en un certain nombre de lots qu'il confie à des gérants, dits « de moitié ». Le gérant, chargé d'un terrain, y construit sa case, installe sa famille et prépare la terre. Il reçoit du propriétaire les graines ou plants nécessaires à son travail, les met en terre, en surveille le développement, sarcle et arrose, et, le moment venu, récolte. Le produit de la récolte est partagé également ou censé partagé entre lui et le propriétaire.

Ce système d'organisation agricole a du bon. Il assure la liberté du paysan, l'excite au travail par l'appât d'un gain plus grand et établit entre le capital et le travail une association dont les effets sont des plus heureux. Le contrat entre le propriétaire et le gérant, contract tacite, se renouvelle tous les ans. Le paysan, qui, malgré un travail acharné, n'arrive qu'à une production minime par suite de l'insuffisance de ses procédés de culture ou par suite d'un arrosage défectueux, présente ses observations au propriétaire, et si ses doléances ne sont pas écoutées, est libre de le quitter. Le propriétaire, d'autre part, est libre de congédier au bout de l'année son gérant, si celui-ci par paresse ou négligence n'a point tiré d'une bonne terre tous les avantages qu'on était en droit d'en attendre.

Les bons gérants conservent la terre pour ainsi dire de père en fils. Avec le cours des années la famille s'augmente, le nombre des cases se multiplie, si bien qu'on voit s'élever sur ces propriétés une foule de petits hameaux, absolument indépendants les uns des autres, relevant de l'autorité du propriétaire seulement pour ce qui a trait au travail de production, libres à tous autres points de vue.

Les rapports entre les propriétaires et les gérants sont en général des meilleurs. Cette foule de travailleurs des champs a le respect inné, parfois même l'amour du propriétaire : la communauté des intérêts rapproche les cœurs. Malheureusement les bras manquent pour la très grande culture, le service militaire enlève aux champs trop de jeunes hommes, le mode d'arrosage est incomplet et par trop primitif, l'outillage agricole imparfait, les moyens de transport defectueux, les routes presque impraticables, le gain trop faible par suite des impôts qui pèsent sur les produits de la terre, le prix des marchandises étrangères trop élevé grâce à l'agiotage et aux spéculations. C'est à ces causes que nous devons la stagnation ou la décadence de notre agriculture.

(*Le culte de la vie et Haïti*)

DANTÈS DESTOUCHES

Né à Port-au-Prince le 6 Février 1862. Docteur en médecine, répétiteur, puis professeur à l'Ecole nationale de médecine et de pharmacie (*1883-1902.*)

Œuvres en portefeuille : *Etudes sur la flore haïtienne.-- Carnet de voyage.—*

LA GROTTE DE BANICA

La grotte de Banica est à deux cents pas environ,

à [illegible] de « les Pusis ». — C'est une merveille que [illegible] tout voyageur passant par Clairecr.

L'entrée du souterrain, encore aujourd'hui, est telle que l'a figurée Moreau de St-Méry, il y a un siècle. La porte [illegible] est taillée dans le rocher compact et [illegible] de la montagne.

De loin, on [illegible] sur le nez d'un géant [illegible], grêlé par le temps, — une languette de pierre en sépare les narines, formant deux portes à la caverne. La lumière du jour, par un soleil déjà à l'occident, y pénètre jusqu'à trois ou quatre mètres ; le reste de la grotte est éclairé par un demi-jour affreux qui peuple d'êtres fantastiques tout le fond.

Les « [illegible] » (ainsi disent les paysans) sont [illegible] dans Clairecr et à « les Pusis ». Pour les uns, on revoit la lumière après avoir marché huit jours et huit nuits dans le souterrain ; pour les autres, on trouve, au fond de tout cela, les sources des puits sulfureux de Banica.

A l'entrée, le sol de la grotte est solide comme le calcaire extérieur. A vingt pas de l'ouverture, il devient montant, accidenté, meuble, mais lourd. On s'y croirait sur un fond de sable, on y pressent l'enlisement.

Sublime horreur ! Avec nos torches sans rayons, tant est encreuse l'obscurité, nous percevons sur nos têtes une voûte parsemée de gemmes irisées ; partout, les gouttes d'eau appendues aux stalactites, étoilent de diamants, de rubis, d'émeraudes toute l'ombre. On dirait un ciel constellé de lucioles.

Dans la fange, sous nos pieds, même splendeur. La terre moisie et puante, elle aussi, avec ses débris d'insectes, prend un cachet de gisements précieux ; on se croirait dans une caverne « des mille-et-une nuits »...

La pente est de plus en plus rapide, on descend, on descend toujours ! Mais voilà qu'au moment où

l'air attiédi devient plus âcre par les vapeurs ammoniques du guano des chauves-souris, au moment où le sol, boueux par l'humidité, s'incurve à angle plus rapide, nos torches, depuis longtemps mouchetées de leurs rayons, s'éteignent une à une, nous laissant en proie à la terreur fantastique des lieux bas et sombres qui sentent le tombeau.

Maintenant, partout la nuit, partout un lugubre silence ! On se presse, on se serre, on se soutient ; les pupilles dilatées dévorent les pâles lueurs de l'entrée lointaine. Et les rires, les gais propos de nos compagnons et de nos guides, qui s'ébaudissent au soleil, nous arrivent, répercutés par l'écho, comme les trilles d'une joyeuse symphonie, tandis que les échos plus lointains des sinistres profondeurs semblent nous dire, d'une voix sépulcrale et avec un rire de Méphistophélès : « *Nec plus ultrà* ».

(*) AMÉDÉE BRUN *

COMBAT DE POYES

Nous avions quitté La Coupe, au premier sourire du soleil dans l'espace.

Le matin est souverain sur mon âme et je suis joyeux, moi qui le suis si peu, joyeux à étreindre dans mes bras la création entière.

Nous partons au galop.

(*) Le signe * placé à côté d'un nom d'auteur indique qu'il faut se référer pour la notice biographique à notre recueil de poésies.

Une bonne aubaine : Une tournée d'officiers est sur notre route. Nous nous y joignons et ce nous est un plaisir de nous mêler à l'escorte bruyante, absurde, qui suit le général en bottes vernies.

Tout-à-coup, au détour d'un sentier, tout le tintamarre des sabres et des éperons disparaît comme par enchantement.

Nous avons su plus tard qu'on se méfiait de nous.— Une demi-heure de cavalcade, et nous étions à « Frères ».

Dès notre arrivée à l'habitation, nos amis nous entraînent à quelque distance dans un enclos où doivent se livrer des combats de jeunes coqs.

Le spectacle est véritablement émouvant.

Les *pòyes* sont des coqs qui ne se sont jamais battus et qui font leurs premières armes.— Ce sont ordinairement les héritiers de « *gayes* » renommés, c'est-à-dire de vétérans décorés de victoires célèbres.

Les préparatifs de la lutte commencent.

Les *cariadors* soupèsent leurs *pòyes* et fixent un œil scrutateur et jaloux sur leurs adversaires.

Les *cariadors* sont ceux qui lancent les combattants l'un sur l'autre et demeurent dans l'arène de la « *gadgière* » pour surveiller et suivre de près les péripéties de la lutte.

—« Votre coq est plus gros que le mien, je n'engage pas de pari, » dit l'un d'eux.

— « Non, il n'est pas plus gros !

— « Si !

— « Non !»

Tous interviennent et discutent.

Un vieux qui vient de la plaine en faisant piaffer sa jument, tranche le débat.

—« Le vôtre est plus gros, dit-il, mais pourquoi ne dites-vous pas qu'il est à moitié borgne ? Tenez, voyez ! »

Tous se penchent. « C'est vrai. »

Et le combat est décidé.

Le juge, nommé aussitôt, fait évacuer l'enceinte et les assistants se masquent en dehors, appuyés contre la cloison circulaire de la *gadgière*, à mi-hauteur d'homme.

Un enfant apporte un pot plein d'eau, le pose sur la terre battue de l'arène et s'esquive aussitôt.

Le toit, sous lequel les parieurs fiévreux s'abritent, se compose d'une tonnelle couverte d'une ramure épaisse.

Les *cariadors*, armés de couteaux affilés, aiguisent les éperons de leurs coqs, coupent les plumes du cou avec un soin méticuleux.

L'un d'eux se baisse, fait un signe de croix dans la poussière, en prend une pincée qu'il frotte convulsivement sur le bec de son *pòje*, tandis que l'autre a levé le bras, s'est emparé au-dessus de sa tête d'une poignée de feuilles vertes dont il remplit sa bouche.

Il mâche vigoureusement.

— « Qu'avez-vous là ? » fait l'autre, à qui le geste de son adversaire avait échappé.

Ce disant, et sans attendre sa réponse, il lui plonge familièrement le doigt entre les dents, en retire quelques feuilles toutes froissées qu'il engloutit aussitôt dans sa bouche.

Car il est possible que ce soit un *simple* et il faut que les chances soient égales.

La bouche pleine tous deux, ils reprennent leurs coqs, leur passent sous les ailes, aux jarrets, sur le cou et le bec, leurs langues rendues vertes par la macération forcenée.

Tout ce rite s'accomplit dans un solennel silence.

Puis ils avalent simultanément deux gorgées, se rincent la bouche, rejettent les feuilles, prennent encore

de l'eau qu'ils soufflent violemment sur les volailles, arrosant l'aisselle, la tête, les pieds.

Cette préparation effectuée, les deux *cariadors* se rapprochent, font échanger aux adversaires quelques becquées insignifiantes, et puis ils les lâchent.

Ces nobles bêtes, d'un seul élan se sont ruées l'une sur l'autre, dans un grand bruit d'ailes et aux hurlements des parieurs.

Le rouge s'appelle *Bassin-sang*, le noir *Levé-dansé*.

—« O *Bassin-sang* moin, ô.....!

— O *Levé-dansé* !

— C'est ça, *Bassin-sang*! ...

—Vive *Levé-dansé*.... !

— Parlez-moi d'ça, *Bassin sang* ! ...»

Ce sont des interjections, des cris, des hourras, des contorsions, des vivats, un égosillement infernal.

Cependant les poyes s'attaquent avec une indicible ardeur. A peine touchent-ils terre qu'ils revolent dans un élan furieux ; leurs crêtes, coupées ras, commencent à saigner, sous les coups de bec redoublés et tenaces.

—« C'est ça, *Bassin-sang* !»...

Ce dernier vient de se lancer d'un bond si vigoureux qu'il a passé par dessus la tête de son adversaire, lequel s'est retourné prestement, le cou tendu nerveusement, prêt à la lutte, vaillant sur ses ergots.

Et les chocs recommencent au milieu d'une tempête de vociférations.

Six minutes s'écoulent ainsi, dans une effroyable angoisse.

L'excitation des parieurs est d'autant plus grande que les coqs n'ont pas encore fait leurs preuves, que des mécomptes sont possibles.

L'issue du combat les tient palpitants.

L'avantage cependant se dessine du côté de *Bassin-sang* : ses attaques sont moins fréquentes, mais elles

portent mieux. Il s'enlève avec une légèreté d'oiseau et son bec quand il mord s'acharne sur la peau.

Plusieurs fois déjà, *Levé-dansé* a dû chercher sous l'aile couverte de son adversaire un abri contre ses éperons terribles.

A grands pas, le propriétaire de *Bassin-sang*, des billets bleus de deux gourdes en mains, parcourt la *gadgière*, cherchant un supplément d'enjeu.

Et la voix sourde, l'œil de travers sur son coq, il marmonne :

— « Bravo! *Bassin-sang*, bravo !.... »

Tout-à-coup, un grand bruit d'ailes, une immense clameur ...

Levé-dansé n'a pas bougé et *Bassin-sang* est sur lui.

Mais aussitôt le coq qui semblait mort s'est relevé et du sang lui coule en abondance du bec.

Il secoue la tête et se met à courir, comme s'il fuyait son adversaire.

Trépignements, accolades furibondes, grandes tapes dans le dos, dans le camp de *Bassin-sang*.

Les partisans de *Levé-dansé* continuent, sans se décourager, mais sur un mode plaintif, leurs cris enroués.

Les combattants n'en peuvent plus, ils halètent, le sang les aveugle, leurs ailes tombent.

Bassin-sang, plus haut que son adversaire, le martèle de coups à des intervalles qui s'espacent de plus en plus.

Il vient de lui asséner une becquée telle que les plumes qu'il lui a arrachées demeurent comme un panache sur sa crête.

C'est l'instant.

Levé-dansé, d'un effort suprême, s'est redressé.

Il empoigne son adversaire désespérément, prend un élan et ses éperons traversent *Bassin sang*.

La plume est impuissante à rendre l'orage déchaîné par ce résultat aussi soudain qu'imprévu.

L'arène est envahie.

Le vainqueur a ramené sa bête, et se tourne vers l'assistance : « Mes amis, s'exclame-t-il, ai-je eu raison d'avoir pleine confiance? *Levé-dansé* a eu pour père *Bel et bon* : j'étais sûr de gagner. »

Et attendri, fou de joie, il colle sa bouche au bec sanglant du *pôye* et aspire goulûment le liquide rouge de ses blessures, tandis que les parieurs de tout à l'heure, à la boutique d'à côté, se sont déjà attablés autour de la *corne* dont les dés courent joyeusement sur un boucaut de morue...

JUSTIN GODEFROY

Né à Port-au-Prince, le 19 Juin 1875 Professeur de rhétorique au Lycée Pétion.

Œuvres : Chroniques, nouvelles, impressions, publiées dans « la Ronde. »

IMPRESSIONS

FRAGMENT

Qu'est-ce donc que j'ai ce soir ?

Un soir de mai à la campagne.

J'ai erré toute l'apres-midi à travers bois avec comme un gonflement de sève dans les poumons, jouissant d'un rien, du bruit d'ailes de l'oiseau prenant son vol, de l'inflexion ou de la sveltesse d'une tige, de la vue

des bourgeons puissants et du trop plein de suc qui dégoutte des branches, coule sur les troncs ou se durcit en bourrelets de gomme aux gerçures de l'écorce. C'était en moi le retentissement de la vie de la forêt. La magnificence verte des dômes à l'ombrage épais, la splendeur de cette végétation surabondante, en liesse, eût-on dit, dans une certitude de vigueur, d'entier développement, les effluves épandus, les frissons des feuilles qu'un vent léger semblait de temps en temps chatouiller de son haleine, l'humidité sous les couverts, tout me troublait, excitant mes sens, sollicitant vivement mon imagination.

J'allais, m'enivrant de cette nature opulente et sauvage, respirant largement l'air balsamique aux senteurs mêlées. Ces aromes trop forts me dilataient la poitrine, me montaient au cerveau, alourdissaient mes membres. Et le silence tout plein d'un bourdonnement donnait l'impression d'un mystère d'activité, faisant songer à la pullulation des êtres dans le bois, aux amours qu'abrite son vaste sein.

Le sol, par endroits caché sous un tapis de feuilles sèches, m'invitait à me coucher, immobile, à ne pas résister à la langueur qui m'appesantissait, à mon désir de mol abandon, dans l'émotion profonde des puissantes frondaisons et de la force sereine des grands arbres, l'âme remuée par le triomphal épanouissement vert jusqu'à une exaltation presque mystique. Vaguement je pensais que si je me laissais aller à ma paressse, tout effort de pensée et tout mouvement physique cessant, je me sentirais véritablement en communion avec la forêt.

Et je m'étendis au pied d'un énorme campêcher. Mais — effet de l'ombre grandissante (car le soir tombait) ou de la fraicheur que dégageait la terre ? — ce fut aussitôt un bien-être du corps et une détente intérieure avec un besoin de douceur berçante auquel

la forêt ne répondait pas. Je me mis à songer alors au plaisir que j'avais éprouvé à regarder en la lourdeur agréable de la sieste à midi un pan du ciel, tout bleu, avec seulement au ras de l'horizon des montagnes nuageuses aux crêtes tourmentées et d'un blanc ardent, ensoleillé, aux flancs moutonnés, nuancés de tons gris d'un éclat dur. Mon besoin d'impressions reposantes et délicieuses augmentant, ma pensée se perdit en des rêves. Je m'imaginai la nuit venue, une de ces nuits tièdes où les étoiles brillent plus nombreuses et plus pures sur le velours bleu sombre du ciel. Je les apercevrais à travers le feuillage. Et je n'aurais pas peur dans l'obscurité et le mystère nocturne du bois. Et ce seraient des tintements lents, lents, qui dormiraient dans l'air, un flottement rythmique divin de large harmonie, dont je jouirais comme dans un songe, ravi de belles fictions.

Un rayon de soleil couchant, passant par une éclaircie, vint mettre une tache de lumière jaune sur le vert foncé des feuilles d'une jeune pousse, et me rappela à la réalité. Il était l'heure de rentrer. Je me levai, pris subitement de malaise . . .

Cependant, à la sortie, sur la route poudreuse et blanche, ce fut une recrudescence de satisfaction qui s'évanouit très vite : ainsi un sentiment avant de s'éteindre prend tout à coup un regain de force éphémère ; ainsi parfois au crépuscule, il semble, à une certaine minute, qu'un arrêt se fait dans l'apaisement grandissant pour laisser monter un dernier et vague écho des bruits du jour. De petites fleurs sauvages, et mauves, et jaunes, et roses, épanouies à la lisière du bois, sur la terre, ou le long des lianes enlaçant les arbres, embaumaient l'air de leur odeur que je ne trouvai pas assez troublante. L'horizon étroit et rapproché de la plaine m'énervait, et je pensais que, lointain et immense, il me rendrait avide de l'enivrement de

l'espace, en même temps que je serais plus sensible au paysage, l'âme agrandie d'une sympathie pour les choses, qui me ferait percevoir les secrètes harmonies dans les lignes, dans l'élancement hardi des branches et leur torsion, ferait s'exalter en rêves ce que je sentirais.

Avec la nuit je fus pénétré d'une tristesse légère . . .

Dès que je fus dans ma chambre, cela s'exagéra en une agitation intérieure . . .

Inquiet de mon état, je me mis à écrire, espérant retrouver le calme en m'occupant l'esprit.

Voilà une heure peut-être que je suis là, regardant le papier, qui porte ces seuls mots : *Lakataou fè kaou lan guinin tandé*, la première phrase d'une nouvelle où je dois montrer, au début, des enfants *tirant des contes* aux pieds de leur mère, qui les écoute, souriante. Ma pensée repliée sur elle-même se refuse à toute besogne, mais l'effort constant à la contraindre a endormi mon trouble. Je ne ressens plus qu'un appétit de songerie. Je m'y abandonne, accoudé à la table, la tête dans mes mains . . .

Après la crise obscure de mes sens, il m'est doux de me livrer tout entier à ma rêverie, cette rêverie imprécise d'une teinte morose, où l'on est plongé dans une somnolence agréable, ne pensant presque pas. L'esprit s'est envolé tout au fond du cœur, s'est perdu dans un monde de souvenirs qu'il réveille et qui forment autour de lui une atmosphère de sensations éprouvées où il flotte avec bonheur. Et, ainsi que les feuillets des livres où l'on a enfermé des pétales de rose, cet amas de trésors intimes subitement remués exhale un parfum saisi par l'âme et qui vous pénètre de volupté, — volupté exquise et discrète.

Oui, avec quel charme ils reviennent ces souvenirs qui ramènent les meilleures parties de nous-mêmes, laissées le long des années ! Ils bercent d'une tristesse vaporeuse

analogue à celle qui s'empare de nous, souvent, au fond des bois, lorsque le vent nous apporte presque effacé un chant éloigné au rythme plaintivement monotone.

Je voudrais surtout revivre mes années d'enfance, retrouver la mémoire des rêves dont je peuplais l'avenir, ressusciter tout ce qui s'agitait alors d'ignoré en moi, reconstituer complètement dans un prodige de souvenance — ce m'est une obsession — mon âge tendre avec ses craintes, ses douleurs et ses joies, les impressions de mon âme se débarrassant de ses langes, obéissant aux moindres souffles ; je voudrais, l'ombre où ils sont plongés se dissipant devant je ne sais quelle clarté intime, me rappeler mes sentiments chers, mes illusions, mes croyances naïves, à cet âge heureux du rire toujours frais, de la gaité insouciante, où les pleurs sèchent vite, où l'âme ne fait que la moue aux chimères évanouies, d'autres ne cessant pas de miroiter.

Mais ce n'est dans ma tête qu'une succession d'images indécises, noyées de brume. Elles semblent se balancer, aériennes, leurrantes comme les choses vues en rêve, que l'on tâche vainement de rappeler et que l'on sent pourtant quelque part en soi . . .

Ils affluent maintenant les souvenirs, mais ils ne me suffisent pas, ils laissent un vide en moi. Des désirs reparaissent, qui, petit à petit, se déterminent en une aspiration à retrouver mes premières sensations . . .

Malgré le sentiment de mon impuissance qui m'irrite, je pense : pourquoi n'arriverai-je pas par une tension continue de ma volonté à avoir au moins l'illusion des jouissances enallées, fut-ce même vague comme l'impression presque insaisissable de saveur exquise que l'on a à la vue d'un beau fruit bien mûr? Pourquoi donc, lorsqu'on évoque une de ces minutes de réel plaisir, il ne nous en revient que le souvenir seul, il

se dresse devant nous l'impossibilité de ressentir de nouveau les frissons qui nous agitaient les veines ? Pourquoi le pouvoir prodigieux de l'être intérieur n'irait pas jusqu'à donner une sorte de mémoire agissante aux sens ? Pourquoi ne garderaient-ils pas dans un repli secret un reste de toutes les vibrations reçues qui, à un appel énergique, remonterait des dessous insondables où il gît ? Obstinément je me replie sur moi-même, m'efforçant de faire naître le phénomène. Il me paraît qu'il va se produire, puis brusquement tout s'éteint. Je souffre intolérablement . . .

. . . . . .

GEORGES SYLVAIN*

LES SAPINS DU MORNE « LA SELLE » (*)

(Extrait de mon journal de route.)

Pour mon amie.

Ils étaient là gisants par centaines sur le sol, délabrés, tordus, roussis, lamentables.

Les uns,— troncs gigantesques posés au travers du morne pierreux, — évoquaient l'horreur de je ne sais quel cataclysme, je ne sais quel complot des éléments, qui aurait fait affluer jusqu'à ces hauteurs les eaux de la mer, avec leur cortège de rocs déracinés, de

(*) J'ai entendu de doctes naturalistes discuter le point de savoir si les *sapins* du « Morne La Selle » ne seraient pas plutôt des *pins*. Je laisse au lecteur l'embarras du choix.

G. S.

mâts épaves, de débris de toute sorte. Les autres, — jeunes pousses à moitié carbonisées, promesses de sapins en fleurs, — arrêtés par le feu dans leur vigoureuse ascension vers le ciel, étalaient par l'affreuse plaie béante à leurs flancs la cupidité féroce et la barbarie de la brute humaine.

Car il avait imaginé ceci, l'homme de ces montagnes : incendier plusieurs lieues de forêt pour allonger de quelques dizaines de *cobs* sa misérable vente de *bois-pin* ! Avide de s'approprier la partie de l'écorce par où s'épanche la sève résineuse des sapins, mais sans qu'il lui en coûtât la moindre peine, il s'était mis en tête d'abaisser à portée de sa main l'arbre, objet de sa convoitise ; et lâchement, niaisement, il y avait allumé le feu. Alimenté par ces branches crépitantes et par la gomme dont elles restaient imprégnées, l'incendie avait gagné de proche en proche, dévorant jusqu'à la racine les sapins de tout âge, de toute grandeur, de toute beauté, et parsemant la route de fondrières aux cendres mouvantes, où les chevaux s'ensveliraient tout entiers, des sabots au garrot, sans la vigilance des cavaliers.

Voilà ce qu'avait fait l'homme de ces montagnes ! .. —Là bas, dans les pays d'antiques traditions, où les forêts retentissent encore des exploits fantastiques de *Riquet à la Houppe* et de *Robin Hood*, il n'est pas rare que le voyageur, errant au fond des bois, s'arrête pour contempler l'effort du bûcheron aux prises avec la résistance passive des grands arbres. Le front ruisselant, le cœur haletant, les veines tendues, rythmant d'une plainte rauque la sourde cadence de la cognée, il s'acharne contre la masse solide des troncs que les tempêtes ont laissés forts et respectés ; et la lutte du pygmée contre ces titans impassibles emprunte à la majesté sauvage du décor comme un prestige d'épopée ! Au surplus, rude est l'hiver, maigre l'appoint du

sol. D'un seul sapin les pauvres gens tireront, outre la résine, des arbres de Noël, des bâches et des planches, c'est-à-dire, en somme, du pain, de la lumière, du feu, un abri ! C'est pourquoi le voyageur, qui sait que peiner est la loi de la vie, en plaignant l'arbre excuse l'homme.

— Mais ici, sur ces plateaux bénis de Dieu, où la terre donne plus qu'on ne lui demande, où alterneraient presque sans culture la plupart des plantes d'Europe au milieu des splendeurs de la végétation tropicale, quelle nécessité a pu mettre à ces vandales la torche à la main pour attenter à l'œuvre des siècles et saccager impunément ce qu'ils seraient incapables de replanter ! . . .

∴

Ce matin, entre deux pics, au rebord d'un *platon* qui de son ancien propriétaire a gardé le nom de *Therlonge*, notre joyeuse caravane (*) s'est arrêtée pour cueillir des fraises. Comme elles s'offrent gaîment aux passants, rouges entre les feuilles vertes, les fraises des bois qui tapissent le pied des sapins du *morne la Selle* ! Et butinées ainsi au ras du sol, humides encore de la rosée du matin, comme elles parfument les lèvres gourmandes de leur fondante saveur ! Au hasard de la cueillette, le prestige de la Commission délimitatrice des frontières s'éparpille de ci de là, pêle-mêle avec les fraises écrasées et les fleurs de sapin. . .

Nous laissons de côté, à droite de la route, un champ de trèfles sauvages et en face d'un châtaignier presque desséché par les ans, mettons de nouveau pied à terre pour nous fleurir de violettes.

(*) A la fin du mois de Janvier 1910, la commission de délimitation des frontières haïtiano-dominicaines dont faisait partie le narrateur, traversa le morne La Selle pour se rendre aux Anses-à-Pitre.

Tout-à-coup de la futaie voisine quatre notes claires, trillées, telles qu'on les dirait lancées d'une flûte invisible, éclatent au-dessus de nos têtes. On s'arrête, on écoute. De minute en minute, l'étrange modulation dont la première partie est répétée à l'unisson par une autre voix, se pose, s'élève, puis s'éteint aussitôt dans l'accord de deux notes égales. La phrase étonne comme une prière inachevée, une interrogation tendre qui implore et qui se plaint. On se chuchote à demi-voix le nom du « musicien », l'oiseau mystérieux que bien peu de gens peuvent se flatter d'avoir vu, et qui, dédaigneux des vains bruits d'en bas, ne fait entendre que dans la solitude des cimes altières son invariable et tremblotante mélopée.

La caresse d'un vent très-doux se joue à travers les branches des sapins vénérables ; et c'est comme un murmure de vagues lointaines, qui maintenant provoque au rêve, agrandit l'âme, l'emporte jusqu'à la sphère des désirs illimités...

Au creux du morne où nous avons l'illusion d'être enclavés, on croirait toute communication coupée entre nous et le reste du monde. Des sapins, des sapins et des sapins encore ! Le ciel gris se confond avec l'horizon gris. Vers l'occident, des blocs énormes, épars dans l'étendue, détachent sur ce fond brouillé et fuyant leurs tonalités bleuâtres. Ils rampent, s'allongent, s'étirent, se courbent, semblables à des croupes de bêtes monstrueuses, dont sans cesse on verrait le corps, dont on ne verrait jamais la tête. Et lentement, lentement, un long voile blanc, formé de gaze éblouissante que l'on sent impalpable, descend sur la montagne, — rideau de théâtre digne de cette apothéose !

∴

Plus tard, nous avons fait halte à la *Mare Jolie*. C'est

un des trois ou quatre abreuvoirs publics, hérités de la prévoyance des colons français, qui par ces altitudes de 1.600 à 2.000 mètres suppléent aux rigueurs de la saison sèche. Des sources souterraines les alimentent.

La halte est pittoresque. Dans un immense cirque, auquel on accède en côtoyant des fougères arborescentes qui ont la taille des palmiers de nos plaines, bêtes et gens vaguent en liberté, se hâtant vers l'unique collation du jour. On dirait un de ces campements de trappeurs et d'indiens qu'affectionnait Fenimore Cooper. Tout autour de la clairière, des collines en rampes douces simulent les gradins d'un amphithéâtre, et bornant l'horizon qui se noie dans la brume, les sapins tapissés de lichens dressent au seuil de cette forêt de légende allemande leurs gothiques colonnades.

« La merveilleuse ville qu'on bâtirait là ! »

C'est le soupir qui spontanément s'exhale de nos poitrines. Grâce aux matériaux que sur son char mystique roule sans cesse l'imagination, architecte complaisant, nous la bâtissons déjà de toutes pièces la ville de nos rêves, où les malades viendraient en foule renouveler la provision d'air pur, nécessaire à leurs poumons épuisés ; où d'autres encore, languissants du mal dont languit le pays, retrouveraient, au contact de la nature maternelle, des raisons nouvelles de croire et d'espérer !...

Mais voici qu'au versant des plateaux où notre chevauchée s'accélère, le meurtre de ces sapins, symboles saisissants de ce que nous pourrions être et de ce que nous sommes, oppresse nos âmes d'une indicible mélancolie. Le brouillard a conquis la montagne. Sans se lasser, sans diminuer d'une ondée son volume de poussière humide, il s'épand en pluie fine,— intarissablement,— traverse nos habits, engourdit nos jarrets,

cependant qu'en silence nous nous acheminons vers la descente difficile, attristés désormais du spectacle morne d'une végétation qui se tourmente et se désole, — arbres moussus, rachitiques, se tordant sur des rocs abrupts, en des attitudes de petits vieux courbés par la misère.....

ROMANS, CONTES ET NOUVELLES.

JULES DÉVIEUX

Né au Petit-Goâve, le 13 mai 1878.

Œuvres : Membre du Comité de rédaction de « la Ronde » où, au sortir du Lycée de Port-au-Prince, il s'est fait vite remarquer du public qui lit par ses chroniques et ses nouvelles.

CHANSON D'AFRIQUE.

Le premier départ était fixé pour le samedi. Les nègres avaient été montrés, une semaine auparavant, et après de longues discussions, les acheteurs blancs en avaient fait une ample provision, à un prix dérisoire.

C'était pour la première fois qu'on allait importer les Africains dans les îles américaines dépeuplées par le travail des mines.

Aussi les souffrances furent-elles aigües; et d'amères larmes coulèrent de tous les yeux, à la vue de ces déserts qu'on allait quitter pour toujours, de ces fleuves parcourus de la source à l'embouchure, de cette terre sauvage comme ceux qui l'habitaient, mais aimée et bénie, — et qu'on ne reverrait plus jamais.

Tous, ils se lamentaient depuis que, tassés par dizaines dans d'étroits canots primitifs, on les avait dirigés vers la petite caravelle, depuis qu'on les avait comme parqués dans les horribles cavernes d'un misérable petit négrier.

Dans tous les cœurs s'étaient livrés d'affreux combats, au moment de la cruelle séparation. Les mères trop vieilles et dont les acheteurs aux gestes saccadés et violents n'avaient point voulu, étaient venues embrasser leurs filles. Les jeunes négresses, se tordant à genoux, déchiraient l'air de leurs gémissements aigües, — jusqu'à ce que les nouveaux maitres, impatientés par toutes ces scènes de désespoir, par ces baisers, ces entrelacements et ces plaintes, eussent ordonné l'éloignement des parents débiles, affaiblis par leur âge avancé et qui devaient se résigner à ne pas être achetés.

Avant de se quitter cependant, on s'était chuchoté des mots à l'oreille, on s'était mutuellement rappelé qu'on ne devait pas s'oublier, quelque lointaine que fût la contrée d'exil pour laquelle partaient les fils.

Il fallait souvent penser à la vieille Afrique, à la bonne terre nourricière où l'on était né, où l'on avait grandi, dans la sainte communion des Eaux.

Dans les rares loisirs que leur laissera un labeur forcené, les fils devront s'agenouiller pieusement, en tournant les regards vers le pays d'origine où l'on pleurera éternellement cette mutilation d'une race, cette effroyable dispersion des enfants d'une seule famille, à travers le monde. Si jamais les douceurs d'une nouvelle existence, — auxquelles on ne devait aucunement s'attendre, — les enchantaient et tentaient de les convertir entièrement à l'amour de la nouvelle terre où ils seraient transportés, s'ils étaient prêts à la résignation, à l'acceptation des faits accomplis avec une facilité trop prompte, ils n'auraient qu'à se rappeler les chansons qui avaient bercé leur enfance, à la musique desquelles ils avaient grandi, dans la liberté des déserts, sur un territoire vierge, toujours respecté, où l'influence romaine n'avait pas pénétré, et qu'on venait de profaner pour la première fois.

Si loin qu'ils soient, ils devront communier avec l'Afrique dont les dieux tutélaires les protégeront sur les mers et sur la terre lointaine où ils seront exilés.

L'esprit africain ne les abandonnera jamais. Ils l'invoqueront quand ils voudront et en seront, à l'instant, possédés. Le même pouvoir qu'ils ont eu, ils l'auront. Les mêmes miracles qu'ils ont accomplis, ils les accompliront là-bas.

Le Dieu l'a dit, dans le temple où pères et mères ont été le consulter, hier, à la tombée du jour.

Il a dit que l'Afrique n'est pas anéantie, l'Afrique n'est pas brisée, ruinée, elle n'est que fractionnée, elle revivra là où l'expédition aboutira, elle revivra et elle sera encore plus jeune et plus forte et plus redoutable. Qu'importe le lieu où les enfants vont créer une patrie nouvelle, le génie de la patrie primitive, de l'Afrique sanglante, et idolâtre planera sur le peuple dont les pères quitteront nos rives demain.

Les enfants ne seront pas indignes de leurs ancêtres. Ils resteront fidèles à la tradition dans laquelle on les a élevés. Ils ne seront des ingrats ni des parjures.

Dans l'antre d'où sortait cette voix se fit alors un subit silence.

Un ricanement profond, sinistre, éclata. Et le Dieu continua : — « On croit pouvoir nous détruire. On rêve notre extermination. Ce qui se passe est le premier accomplissement des arrêts d'un vaste complot tramé en Europe. . . . Notre continent est violé. . . . Il vient d'être entamé par un esprit nouveau. . . . Mais des siècles se passeront avant que de grandes choses n'arrivent, et j'affirme que le génie africain survivra à toutes ces rivalités et à toutes ces conquêtes ». . . . . Et la voix s'était tue, après avoir proclamé ces vérités. Des gémissements éclataient de ces cavernes, comme si le Dieu lui-même souffrait étrangement et était bouleversé soudain par la vision de désastres inévita-

bours qui accompagnaient les voix des nègres dont on n'avait pas voulu au marché, le navire appareilla.

Dans le lourd silence de la nuit, on hissa les voiles et la petite caravelle « dérapa. » Les feux des rives se firent petits, puis finirent par disparaître dans le lointain. A bord, on était triste, mortellement triste parmi les nègres. On ne percevait plus que faiblement le sinistre gémissement des tambours qui saluaient une dernière fois les fils de l'Afrique emportés par le caprice des vents vers des contrées inhospitalières. Et on s'éloigna ainsi de la sainte terre, bercé par le refrain des chansons dans la musique desquelles on était né.

∴

Des siècles se sont écoulés depuis.

A ce premier départ, que d'autres ont succédé ! Que de larmes, à chaque nouvelle exportation, que d'angoisses !

Tant de pleurs n'ont pas eu la vertu de purifier le sol du continent noir et de racheter, sur le trône de Némésis, la déesse des fatales compensations, le crime primitif qui a valu à toute une race d'hommes de voir son œuvre frappée de mort et condamnée à n'aboutir qu'à des avortements.

L'histoire de ces avortements est celle des peuples que l'Afrique a fait naître au loin à des époques où de fines races s'éteignaient, abruties par un labeur trop pénible pour lequel on ne les avait pas crées.

Ne serait-ce pas ce que, dans l'antre, le Dieu aurait aperçu et contre quoi il avait si énergiquement protesté ?

Pourquoi s'était-il voilé la face en riant : Pitié ! s'il n'avait eu, — lisant dans les sombres replis des temps futurs, — la vision de cette œuvre toujours recommencée et toujours détruite ?

..... Néanmoins les enfants ont tenu parole. Ils sont restés fidèles à la tradition. Ils ne sont ni des ingrats ni des parjures.

L'Afrique elle-même ne les a pas abandonnés. Si éloignés que ses fils soient d'elle, elle ne cesse de les visiter et de les inspirer. De temps en temps elle les appelle : c'est alors qu'ils sont tristes, qu'ils se sentent envahis par d'étranges maladies, sollicités par des terres lointaines, — des contrées jamais visitées, mais entrevues dans les rêves.

Certaine heure, l'Afrique qui sommeille en chacun de nous, se réveille brusquement en nous inspirant de folles idées, en produisant en nous des vides soudains que rien ne peut combler.

Et alors retentissent les chansons, les lugubres chansons de l'Afrique sanglante et idolâtre, — dans le silence des nuits étoilées.

Et alors gémissent les tambours— des gémissements sourds où se traduisent les inquiètes agitations d'un peuple orphelin, brutalement arraché de son berceau pour peupler des contrées où une fine race était morte, ses forces épuisées par un forcené labeur.....

J. F. THALÈS MANIGAT'

GRANDEUR D'AME D'ESCLAVE.

Le marquis d'Aubusson n'avait pas plus de quarante ans lorsqu'éclata l'insurrection des esclaves du Nord.

Membre de l'Assemblée coloniale, grand planteur et propriétaire d'une riche habitation sucrière dans la

plaine du Cap, il s'était montré si cruel envers ses pauvres esclaves, que les nègres, à douze lieues à la ronde, ne parlaient de lui qu'en pâlissant de terreur.

C'était le 23 août 1791, à deux heures du matin.

Il courait dans l'espace comme des fantômes affolés, de gros nuages noirs que creuvait par moments un lourd vent d'ouest ; et de larges gouttes de pluie s'en échappaient pour humecter le sol embrasé par les derniers jours de la canicule.

Depuis dix minutes environ, M. d'Aubusson, dans une agitation fébrile, arpentait à grands pas son salon éclairé d'une faible lumière, pensant ainsi tout haut :

« C'en est fait maintenant de la colonie !...

« Ce ne sont plus les hommes de couleur que nous allons avoir à combattre : c'est la masse informe, abjecte de cinq cent mille esclaves qui ont juré cette fois notre anéantissement... O la triste parodie de l'inqualifiable révolution de France !... Aucun supplice ne pourra plus intimider ces brutes affamées de liberté, de sang et de ruines... St-Domingue nous échappera ! »

Il s'arrêta brusquement, l'oreille aux écoutes.

Après une demi-pause : « Tiens, fit-il, c'est le canon ?... »

A peine ces paroles étaient-elles prononcées que le baron de Charmeille, un voisin qui regagnait la ville, fit irruption dans le salon.

— « Oui, affirma ce dernier dans son trouble, c'est le canon. L'autorité appelle les personnes de bonne volonté à la défense de la cité. Le Cap est dans une agitation indescriptible. J'y étais, il y a une heure. Il n'y a aucune sécurité dans les campagnes. Les esclaves des habitations Flaville, Trémès, Turpin et Noé, conduits par ce Bouckmann, et doublés de plusieurs centaines de nègres marrons, s'apprêtent d'un

commun accord à envahir le siège du Gouvernement. Toutes ces riches plantations de cannes que nous avions tant admirées ensemble ne forment plus à cette heure qu'une immense mer de flammes. Nos compatriotes sans distinction de sexe ni d'âge tombent sous le couteau des assassins. Des milliers de fuyards se précipitent aux portes de la ville. La terreur est au comble sur la grand'route qu'éclairent les feux sinistres de l'incendie. . .

« Mettez votre famille en sûreté, cher marquis. Il importe de gagner le Cap sans délai. Moi, j'y retourne à l'instant avec la mienne.

— Mais, interrogea le marquis, l'autorité militaire ne prend donc aucune mesure énergique pour remettre les brigands à la raison ?... Loin de se porter devant eux, elle s'enferme au Cap, laissant ainsi la population blanche des campagnes aux fureurs des forcenés. . . Mais, M. de Blanchelande, M. de Touzard, M. de Cambefort, où sont-ils ? que font-ils ?

— Ils sont tous au Cap. M. de Blanchelande garde la ville avec la milice citoyenne ; M. de Touzard s'apprête à marcher contre les insurgés du Quartier du Limbé avec les grenadiers et les chasseurs de son régiment, appuyés d'une artillerie de six pièces de campagne ; et ce matin avant le soleil, le colonel de Cambefort se portera vers le Quartier-Morin et Limonade.

—Merci, cher baron, de ces renseignements ; je m'en vais faire mes préparatifs pour gagner le Cap avec ma famille. »

Et M. de Charmeille, d'un pas rapide, disparut dans l'escalier.

Dans le lointain l'on entendait le son lugubre du lambi, et de vagues rumeurs semblables au mugissement d'une mer furieuse battant des falaises.

II

Resté seul, M. d'Aubusson poussa un cri suprême de désespoir : « Mon Dieu !.. mon Dieu ! tout s'écroule autour de nous... notre chute dans l'abîme est une chute vertigineuse. Que d'événements depuis six mois !»

Puis, après quelques pas brusques autour du salon : « Ah ! j'ai de bien sombres pressentiments, » ajouta-t-il en s'affaissant dans un fauteuil.

Presque au même instant, une porte latérale s'ouvrit et donna passage à la marquise d'Aubusson toute pâle et toute tremblante de frayeur.

—« Monsieur le marquis, dit-elle, tous nos esclaves ont rejoint les bandes révoltées, j'ai ordonné à Edmond d'atteler une voiture. Nous partons sans retard. Regardez au dehors.»

Elle poussa le marquis vers une croisée ouverte et sortit prestement par la même porte.

—« Malédiction ! s'écria le marquis, le feu dévore déjà mes plantations ! Ah ! les misérables ! Que de dangers enveloppent mon existence et celle de mes enfants ! »

Troublé, abattu devant la grandeur des événements, il allait machinalement entrer dans sa chambre, lorsqu'il entendit des pas pressés dans l'escalier et qu'un dragon se précipita dans le salon.

—« Qu'est-ce ?.. Quoi ?... Qu'y a-t-il encore ?... Dites, dites !

— Nous sommes dans un cercle de flammes et de démons, fit le nouveau venu. J'ai échappé cinq fois à la mort avant d'arriver jusqu'à vous ; j'apporte un message du Président de l'Assemblée coloniale.

—Donnez, donnez, dit vivement le marquis. »

Le dragon remit la lettre à M. d'Aubusson qui en rompit le cachet et lut tout haut :

Cap-Français, 23 août 1791.
1 1/2 heure du matin

Le Président de l'Assemblée coloniale

A M. le marquis d'Aubusson,
Membre de la dite Assemblée,
Sur ses terres.

Monsieur le marquis,

Devant les événements qui viennent d'éclater ; vu les grandes calamités qui fondent sur la colonie, j'ai, de concert avec quelques-uns de nos collègues qui se trouvent en cette cité, décidé que l'Assemblée sera convoquée aujourd'hui, au lieu du 25 prochain.

Tâchez donc, M. le marquis, de vous trouver sans délai au siège du Gouvernement, pour contribuer avec nous au rétablissement de l'ordre dans la colonie depuis quelque temps si malheureuse.

Recevez, Monsieur le marquis, etc.

DE CADUSCH,

Le marquis replia la lettre et la jeta avec négligence sur une console. Et secouant la tête tristement :

— « Tout est à jamais perdu maintenant, » murmura-t-il d'une voix brisée par la douleur et le découragement.

— « Vous dites vrai, monsieur le marquis, fit à son tour le dragon Lombard. Tout est perdu... Je crois qu'il est déjà trop tard pour vous rendre au Cap, ainsi que le réclame le message dont je suis porteur. Plus de dix mille nègres, dit-on, s'étendent dans les rayons des plaines de Limonade, de Morin, de la Petite-Anse, de l'Acul et du Limbé. J'ai même appris sur la route que plusieurs membres de l'Assemblée, se rendant à la ville, sont tombés sous les coups des révoltés.

— Que dois-je faire, alors ? demanda le marquis perplexe.

— Mettre votre famille en sûreté dans quelque cachette et acheter chèrement notre vie. Je vous seconderai. J'entends les cris et les clameurs qui se rap-

prochent... Ne perdons pas de temps. Nous sommes deux : nous casserons quelques têtes.

— C'est insensé ce que vous dites, mon brave. On ne peut pas se défendre à deux contre des milliers de misérables. »

Et presque au même instant une face noire apparut dans l'embrasure d'une porte, et dit :

« Nous serons trois. »

Simultanément le marquis et le dragon portèrent les yeux vers l'endroit d'où était sortie la voix :

— « Jacques ! s'écria M. d'Aubusson étonné.

— L'homme qui m'a cinq fois sauvé la vie ! exclama Lombard.

— Oui, c'est bien lui !

— Ah ! Jacques, tu es un grand cœur...

« Tu viens partager avec moi mes dangers ? Comme tu ne ressembles pas à tes autres frères de race !...

— Mes frères de race sont d'un bon naturel cependant ; ils ne sont devenus mauvais qu'à force de souffrances et d'humiliations, repartit l'esclave.

— Jacques, pour ton dévouement, je te donne la liberté !

— Cette liberté que vous croyez m'accorder dans un moment de désespoir, M. le marquis, je l'ai déjà prise sans votre acquiescement, ajouta le nègre avec un triste sourire.»

III

M. d'Aubusson entra dans la pièce d'à côté et reparut un instant après avec trois pistolets. Il en remit un à Lombard et l'autre à Jacques qui l'accepta et l'engouffra dans la poche de sa vareuse.

Et comme il s'apprêtait à examiner le bassinet du sien, l'ancien esclave lui dit d'un ton presque de commandement :

— « Non, Monsieur, vous ne ferez pas usage de cette

te le laisse en souvenir de ma reconnaissance pour mon esclave dévoué !

— Oh ! Lien triste souvenir ! je l'accepterai tout de même. Quant à votre or, mes frères n'en ont que faire : ils ont plutôt soif de vengeance. Je tremble devant leur attitude. Peut-être serai-je même impuissant avec les miens à garantir la sécurité de votre famille.

—Trouve un moyen quelconque, tente même l'impossible. Prends enfin pitié de ma douleur de père et d'époux. Mais tu ne sais donc pas ce que c'est que la famille ?

— En effet, non. Je ne suis qu'un pauvre esclave qui a toujours été considéré comme une brute. J'ai eu un père, je l'ai vu dévorer par des chiens affamés, parce qu'il avait assez de courage pour couper de sa *manchette* de travail le poignet à un gérant d'habitation qui l'avait injustement frappé ; j'ai eu une mère, je l'ai vu battre de verges jusqu'à ce qu'elle eût rendu l'âme, parce que malade, elle avait refusé d'aller aux champs; — j'ai eu un frère, je lui ai vu arracher les trente-deux dents, couper les oreilles et le nez, et jeter ensuite dans un misérable hôpital où il mourut trois jours après, en d'horribles souffrances. Quel était son crime ? Pressé par la faim, il avait osé prendre et manger une canne à sucre appartenant au maître !... Jamais je n'ai pu pleurer ces infortunés, puisque un commandeur essuyait toujours mes larmes par une grêle de coups de bâton !

— Assez, assez, Jacques ! j'ai été bien cruel envers vous et les vôtres... je le confesse ! »

Le marquis assailli par mille pensées diverses, anéanti, s'affaissa dans un fauteuil.

Au dehors, le tumulte est à son comble. Les portes vivement ébranlées volent déjà en éclats.

Madame d'Aubusson, toute pâle, les cheveux épars sur ses vêtements en désordre, entre précitamment

dans le salon, suivie de deux enfants blonds, les yeux encore chargés de sommeil.

A la vue de sa femme, de son petit Georges et de sa petite Flavie, le marquis se réveilla comme d'une léthargie et alla se jeter dans les bras de la malheureuse mère qui éclata en sanglots.

—« Madame, dit l'esclave ému de cette scène attendrissante, ne désespérons pas ainsi. Dussé-je mourir à vos pieds, vous aurez la vie sauve avec vos enfants. Quand un jour je fus accusé de vol, votre voix seule s'était élevée pour me défendre de cette infamie. Et surtout n'aviez-vous pas permis au vieux curé, votre confesseur, de m'apprendre à lire et à écrire, à l'insu de votre mari ?... »

Des pas précipités s'étaient engagés dans l'escalier.

— « Bon ! fit Lombard, armant son pistolet, je brûle la cervelle au premier qui franchit cette pièce.

— Mais, c'est insensé ce que vous dites là ! repartit Jacques. Ne laissiez-vous pas entendre qu'une résistance armée était inutile ? Gare à vous ! Il paraît que le monde perd la tête ici. Madame, entrez dans cette chambre avec vos enfants ; et vous autres, laissez-moi tout conduire ! »

La marquise obéit, mais le dragon continua de vociférer en agitant son sabre d'une main et son pistolet de l'autre.

Déjà la maison est envahie et la lueur sanglante des torches de pin danse sur les murailles, les tapisseries et les croisées. La foule entre par toutes les issues. Soudain, un coup de feu part accompagné d'un cri. Un corps tombe dans l'escalier.

— « Cet homme est fou, » dit tranquillement l'ancien esclave, en allant se placer contre la porte de l'appartement de la marquise.

Et, les bras croisés, il considéra cette scène épouvantable. Des hurlements féroces éclatèrent de toutes ces poi-

trines. Des bras saisirent le marquis et le dragon. En moins d'une minute ils sont mis en pièces.

Un *petit blanc*, la tête nue, les manches retroussées, présidait au carnage. Pour comble de cruauté, il déchargea son pistolet dans la crâne de M. d'Aubusson déjà inanimé, et de deux vigoureux coups de hachette détacha du cadavre la tête qu'il jeta à la foule.

Jacques, indigné, quitta la place, la main tendue pour saisir le misérable. Mais tout-à-coup il se sentit retenu par quelqu'un.

— « Toussaint Bréda ! exclama-t-il , toi ici ?

—Oui : lui-même, en personne. Mais que fais-tu, Jacques? dit à son tour le nouveau personnage.

— Prête-moi ton appui dans une mission périlleuse que je me suis imposée par reconnaissance. Oh ! à cette heure, tu es une providence pour moi.

— Volontiers, si c'est possible ».

Et par un mouvement brusque et presque théatral, Jacques poussa violemment la porte de la chambre qui cachait la marquise. Elle était faiblement éclairée. Madame d'Aubusson, frappée d'une lividité cadavérique à la lueur terne de la veilleuse, était à demi évanouie, étendue sur un sopha.

Les révoltés restèrent un moment stupéfaits. Et Toussaint dit tout haut à son camarade : « Rien n'arrivera à cette femme; car elle a été, en effet, bonne pour ses esclaves ! »

Le *petit blanc* — nommé Josué — dont nous venons de voir la conduite. fit deux pas vers l'entrée de la chambre avec des marques visibles d'hostilité.

— « Tu n'iras pas plus loin », lui dit Jacques, l'empoignant par les épaules.

La pression fut si forte que le misérable tomba sur ses genoux en pousssant un hurlement de fauve. Le noble esclave lui passa dessus et prit dans ses bras son ancienne protectrice ; Toussaint s'empara des

deux pauvres enfants pleurants qui tremblaient de tous leurs membres.

Ils traversèrent le salon sans obstacle. Le cœur de Jacques se dilata de joie quand il trouva dans la cour la voiture attelée. Mais, là des esclaves ivres de vin et de carnage voulurent lui arracher son précieux fardeau. Heureusement, à la voix de Toussaint qu'ils reconnurent, ils s'écartèrent respectueusement sur leur passage.

Bientôt la voiture partit à fond de train, et peu à peu son bruit lourd et saccadé s'éteignit dans l'espace et les premières clartés aurorales.

La reconnaissance d'un esclave venait de sauver la famille d'un des plus cruels colons du Nord.

1890.— (A travers le passé)

EMÉRIC BERGEAUD

Né en 1818 aux Cayes, mort à Saint-Thomas le 23 février 1858.— Servit de secrétaire à son oncle le général Borgella, fut forcé de s'exiler sous Soulouque et ne revit plus le pays.

Œuvre : Stella, roman où se trouvent relatés sous le voile de l'allégorie les principaux épisodes des guerres de l'indépendance. Le livre fut publié à Paris en 1859 avec une préface de l'auteur et une notice biographique de l'éditeur Beaubrun Ardouin ; puis réédité en 1887 (sans la préface et la notice) chez Dentu (Paris, 3, Place Valois) par les soins de Mme. Veuve Bergeaud.

LE COMBAT DE VERTIÈRES

...La place était protégée par une puissante ligne de fortifications extérieures, de trois ou quatre bloc-

khaus ou postes fortifiés construits sur des éminences, hérissés de canons de gros calibre et confiés à la vigilance de fortes garnisons.

C'est contre ces fortifications qu'il fallait marcher.

Les Indigènes dressèrent une batterie contre un des blockhaus ennemis. Le feu commença.

Au premier coup de canon, Rochambeau sortit de la ville à la tête de ses meilleures troupes, cavalerie et infanterie, et se tint en observation, ne perdant aucun détail de l'affaire d'où dépendait le salut de la capitale. Il avait amené une pièce de canon qui tira sans relâche.

Entre la place et les postes fortifiés dont il a été question, était un point que les Français avaient négligé d'occuper et auquel leurs adversaires attachèrent une grande importance, jugeant que de là on pourrait isoler la ville des fortifications extérieures et s'en rendre aisément maître.

Mais la position n'était pas facile à atteindre. Les Indigènes avaient contre eux les feux croisés de l'ennemi, l'artillerie et la mousqueterie des blockhaus, — indépendamment du canon de Rochambeau, — et de sérieuses difficultés de terrain. Ils ne se rendirent compte de ces obstacles que pour mieux les vaincre ; rien n'était comparable à leur ardeur.

L'armée se divisait ainsi :

L'avant-garde, appuyée d'une cavalerie qui serait opposée au besoin à la cavalerie ennemie, obéissait à un chef (*) d'une valeur éprouvée ; les principaux corps d'attaque étaient dirigés par deux autres (a) également braves; un intrépide général (b) conduisait l'arrière-garde ; un autre (d), qui avait reçu à juste titre le surnom de *Vaillant*, commandait la réserve.

(*) Capois. (a) Clervaux et Vernet. (b) Cangé. (d) Gabart.

Les différents corps s'ébranlent. Romulus (*) leur a parlé ; il leur a montré du doigt la position qu'il faut prendre, dussent-ils *disparaître numéro par numéro*.

Et, ses ordres donnés, confiant dans la valeur de ses troupes, le fils de l'Africaine s'assied sur une pierre, attendant un résultat qui pour lui n'est pas douteux.

Les Indigènes marchent l'arme au bras, ainsi que le font d'habitude les Français, leurs ennemis, qu'ils ont appris à imiter tout en les combattant, dont ils sont quelques-uns les descendants, tous les élèves, et qu'ils savent honorer autant que le méritent ces premiers soldats du monde.

Tous les postes tirent à l'envi sur l'armée; . . . la mitraille laboure ses rangs ; la mousqueterie la décime, des files entières disparaissent, et pourtant elle avance d'un pas ferme. L'avant-garde est au pied de la fortification la plus rapprochée du chemin. Là elle essuie un feu terrible. Quelque hésitation se manifeste parmi les soldats. Leur général les soutient, les presse. Ils tentent vigoureusement le passage, mais l'artillerie ennemie multiplie ses coups et jette la confusion dans leurs rangs. Le désordre des Indigènes semble vouloir se changer en fuite. Les Français sortent de leurs retranchements et s'apprêtent à les poursuivre. Ils n'en ont pas le temps. La courageuse avant-garde, ramenée promptement au feu par son général, les oblige à rentrer dans la fortification contre laquelle elle se précipite avec fureur. La mousqueterie et l'artillerie vomissent le fer et la flamme. L'infatigable ardeur des Indigènes à remonter ce courant de feu, leurs efforts désespérés, leur acharnement, leur rage, tous les prodiges d'une héroïque constance, toute la furie de l'attaque et de la défense, toutes les incertitudes de la

(*) Dessalines.— Dans le roman, Romulus et Rémus symbolisent la fraternité du nègre et du mulâtre.

victoire, éclatent dans ce combat et forment un spectacle digne d'intérêt qui absorbe l'attention des deux camps.

L'avant-garde, repoussée plusieurs fois et plusieurs fois revenue à la charge, n'a perdu ni gagné du terrain.

L'impatience de son général s'irrite : il la harangue et la lance impétueusement contre une batterie qu'il veut enlever. On le voit de loin presser de l'éperon le flanc de son cheval qui bondit à la tête de la colonne. Elle monte à l'assaut, touche déjà aux palissades, quand une décharge foudroyante la rejette en arrière. Le cheval du général est tué, il roule avec l'animal au milieu du chemin. On le croit mort lui-même ; mais il se relève, poudreux et sanglant, agite son épée et commande : *En avant* ! ... Soudain, un bruit se fait entendre du côté où se trouve Rochambeau. Son armée crie spontanément : *Bravo !* Un roulement de tambours succède à ce cri. Le combat cesse instantanément et un cavalier français vient, au nom du capitaine-général, féliciter le général qui s'est *couvert de tant de gloire*.

Le compliment était flatteur, surtout dans la bouche de Rochambeau : nous avons rendu plus haut justice à sa vaillance ; cette qualité se réunissait en lui par malheur à des vices qu'elle ne rachetait pas ; on se rend néanmoins compte de l'enthousiasme chevaleresque que lui inspira un trait d'héroïsme qu'il pouvait si bien apprécier. En partant de Saint-Domingue, il se souvint du général qui avait excité à un si haut point son admiration, et lui envoya, comme dernière marque d'estime, un de ses plus beaux chevaux de bataille.

Le combat, un moment interrompu, recommence. Les corps d'attaque viennent prêter leur appui à cette vaillante avant-garde qui a cruellement souffert. L'arrière-garde et la réserve donnent successivement.

Enfin, le passage est forcé et la position, qui doit tout décider, tombe au pouvoir des Indigènes.

A peine l'ont-ils conquise qu'ils travaillent à s'y mettre à couvert. Mais il faut en même temps résister à l'ennemi, dont tous les efforts tendent à les en déloger : leur sang rougit le sol.

Au plus fort de la lutte survint une abondante pluie qui éteignit le feu des batteries et rendit l'usage des fusils impossible. L'orage du ciel mit fin à l'orage de la terre. Il était presque nuit. Le combat avait duré près de douze heures.

DERVILLE CHARLES PIERRE

Né au Fort-Liberté le 24 décembre 1863. Ancien instituteur (1881), comptable-payeur de l'arrondissement du Cap-Haïtien (*1890-1892*).— Négociant et journaliste.

Œuvres : Collaboration au *Reveil*, à *la Fraternité*, au *Petit Citoyen*; direction du *Bulletin des Nouvelles*, de *la Dépêche*.

LE PAVÉ DE L'OURS

...Par une fraîche matinée d'été, sur la route qui mène de Ouanaminthe à Capotille, Jean-sacristain (d'autres disent « *père savane* ») chevauchait ingambe et de bonne humeur au petit trot de sa monture. De temps à autre le cavalier promenait ses regards sur les mornes voisins de la frontière dominicaine, sur le magnifique paysage qui se déploie devant lui, splendide panorama sous le ciel bleu des tropiques.

La plaine s'étend à perte de vue. L'herbe fine pousse

haute et drue, piquée de goyaviers et de fleurs sauvages d'un rouge grenat. Ça et là se détachent, semblables à des ilôts ou à des oasis, des bouquets de pins verdoyants au milieu desquels le paysan a bâti sa chaumière. N'étaient les troupeaux de bœufs multicolores qui paissent au loin dans la savane, l'illusion serait complète : c'est l'océan uni comme une glace, par un temps calme.

« La nature est une œuvre d'art »,disait Georges Sand.

***

Le sacristain songeait ! C'est demain la fête de Capotille, Notre-Dame du Mont-Carmel. Il est en retard, car M. le Curé lui avait dit : « *pas misez* ! » (*) et voilà qu'il avait *misé* ! Hue ! coco !

Jean rêvait du lutrin ; il rêvait des chants du Missel qu'il allait entonner de sa plus belle voix, au milieu d'une affluence de pèlerins venus des alentours. Oh ! ce beau « corps musique » de Ouanaminthe, qui allait épater tout le pays de Capotille ; la bamboula sous la tonnelle. les bals à l'harmonica, et que sais-je ? Toutes ces choses et d'autres encore, envahissaient le cerveau de l'honnête campagnard, le troublaient profondément et faisaient miroiter dans son imagination la perspective d'un bonheur indicible.

Et la monture de Jean allait toujours son petit trot. Mais ne voilà-t-il pas qu'à un tournant de la route le bonhomme est tiré de ses rêveries par la rencontre inopinée d'un brave compagnon de route.

—« *Oh, oh ! cé ou ? comment çà non, compère Robespierre ?*

—*Comme ça, merci. Et la caye ?*

—*La caye comme ça, merci* ». (*)

(*) Traduction du créole : « Ne tardez pas ! »

(*) Oh ! oh ! c'est vous ? comment cela va-t-il donc, compère Robespierre ?
Passablement, merci. Et chez vous ?
—Chez moi, passablement, merci.

Et nos deux amis de piquer des deux et les voilà partis au galop...

En voyage, c'est un fait qu'entre compères (à la mode de Bretagne) nos paysans haïtiens peu bavards, si discrets d'ordinaire, taillent volontiers une bavette : histoire de tuer le temps et d'abréger l'étape, disent-ils.

Or, l'année dernière, à pareille époque, comme la fête de Capotille approchait, Robespierre s'était trouvé on ne plus « *raseur* », incapable de se payer un *rechange* pour la Mont-Carmel. Tout le monde bien nippé dans le village, ce grand jour-là, excepté lui, un notable de la localité, n'est-ce pas honteux ? Oh ! cette pensée, cette pensée cruelle l'avait torturé et il en perdait l'appétit et le sommeil. De guerre lasse, il s'en était ouvert à un sien voisin, justement tombé malade, par le plus grand des hasards ; et voilà que ce voisin avait bien voulu lui prêter de quoi se mettre comme il faut. «|Surtout, prenez garde à mon pantalon noir, lui avait recommandé l'ami ; je n'en ai pas deux ! »

« Pas peur », avait reparti Robespierre, « condition fait loi ».

« Ah ! compère Jean, je n'oublierai jamais la scène que me fit le bourru quand je lui retournai son pantalon noir. Il entra dans une furieuse colère et faillit m'écharper. Pourtant, à la contredanse, en dansant la polka surtout, j'avais pris toutes les précautions nécessaires avec l'objet. Malheureusement au *sanctus*, à la messe, j'avais fait la génuflexion (il fallait bien), et le pantalon avait gardé un rien de tache aux genoux.

—« Sachez que lorsqu'on emprunte un pantalon noir, on n'a pas le droit de se mettre à genoux, même au *sanctus*, pour le salir », rugissait-il. De colère, le mufle pleurait comme un veau. Eh ! bien, depuis lors nous nous regardons comme deux chiens de faïence, et s'il

crève (ce qu'à Dieu ne plaise !) ce n'est pas Robespierre qui ira jamais à son enterrement !»

∴

« Je n'irai pas à son enterrement ! » telle est la menace vengeresse par laquelle le compagnon clôturait le récit de sa mésaventure au *père savane*...

En attendant, on avait fait du chemin et le soleil était déjà assez haut au-dessus des mornes ensoleillés, voisins de la frontière.

Il faut vous dire que depuis douze mois que s'était écoulée la dernière fête du Mont-Carmel, l'état de gêne de Robespierre ne s'était guère amélioré : « la prime était toujours impossible et le gouvernement aux prises avec une situation financière qu'il n'avait pas créée ». Le prix des choses montait toujours ; la veste de notre héros montrait la corde, et bien que le « bon Dieu » restât toujours bon, le notable de Capotille, plus que jamais, restait dans l'impossibilité de se payer le moindre *rechange*.

Jean, observateur, s'aperçut de la situation et discrètement :

—« *Toute moune pas même*, (*) compère ; je te prête pour la fête le meilleur pantalon noir de ma garderobe, » offrit-il à Robespierre en lui tapant amicalement sur l'épaule.

L'évêque disait que les grandes douleurs sont muettes : les petites joies ne le sont pas moins.

Robespierre remercia par un léger sourire l'homme providentiel qui le tirait d'embarras généreusement.

∴

Nous arrivons encore au *sanctus*. Heure fatale ! Comme l'année précédente, grande affluence de pélerins venus des alentours. Le « *corps musique* » de Oua-

(*) Tous les geus ne sont pas les mêmes.

naminthe fait de nouveau fureur. De la chapelle, remplie comme un œuf, se dégagent de fortes émanations torrides et asphyxiantes, qu'augmente encore la lumière des cierges brûlant en l'honneur de la Madone. Au dehors, la *bamboula* sous la tonnelle et les bals champêtres ont fait armistice, attendant la fin de la messe.

Le *sanctus*, heure fatale ! La clochette tinte, tout le monde s'agenouille ; seul, Robespierre ne bouge, se tenant droit comme une pique. Jean-sacristain, placé en face de lui, dans le chœur, s'en aperçoit, devine son scrupule, et brusquement, de la voix et du geste : « Tu peux t'agenouiller, compère ; *pas peur* ! » s'écrie-t-il bien haut...

Etonnement des fidèles. Robespierre, interloqué, est sur un gril ; il essaye de se retourner, mais le sacristain ne lui en laisse pas le loisir.

« Oui, oui, *toute moune pas même* ; que diable ! Quand je prête quelque chose, c'est pour qu'on s'en serve »...

L'incident, inusité dans le lieu saint, trouble le service divin : un murmure confus s'élève de l'assistance. Tout le monde, scandalisé, a les yeux tournés vers Robespierre et l'officiant lui-même demeure perplexe. Mais Jean, emporté par l'élan de sa générosité, ne se retient plus, renforce sa voix et désignant cette fois du doigt son malheureux compère endimanché : « Mes amis, continue-t-il de plus belle, c'est un homme à qui j'ai prêté un pantalon noir et qui craint de le salir... « Tu peux t'agenouiller sans crainte : *toute moune pas même*. Tel est mon caractère »...

La Fontaine a raison :

Rien n'est si dangereux qu'un ignorant ami,
Mieux vaut un sage ennemi.

DAMOCLÈS VIEUX

JACQUES BREFFORT.

C'ÉTAIT un vigoureux gaillard, d'une remarquable beauté. Sa taille gigantesque, sa figure énergique aux mâchoires robustes, son torse puissant, ses jarrets solides, ses muscles souples troublaient le cœur des femmes.... Et les hommes, devant lui, éprouvaient ce sentiment d'admiration mêlé de crainte qu'inspirent les beaux mâles. Ils l'admiraient pour l'harmonie de sa forme et le craignaient parce qu'il était fort. Mais ses amis l'aimaient uniment, parce qu'ils le savaient bon, loyal et triste.

Oui, Jacques Breffort, le vigoureux gaillard, était un triste. A des accès d'exubérante gaîté où triomphait sa nature physique, se succédaient chez lui des moments de silence brusques et prolongés où l'expression souffrante et vague de ses yeux trahissait une maladie profonde de l'âme et une disposition à l'idée fixe. Il n'en comprenait pas très bien la cause ; mais, à ces minutes-là, il se sentait toujours comme accablé sous le poids d'une force obscure, mauvaise ; et il lui semblait que dans son sang et dans son âme existait *quelque chose* dont il subissait l'action souveraine et fatale et contre lequel il ne réagirait jamais; et cela le rendait triste. Ses amis s'en inquiétaient et parlaient souvent entre eux d'hérédité, de folie, de suicide possibles. Ils se rappelaient qu'un amour inexplicable de la campagne avait poussé presque tous les Breffort mâles, l'un après l'autre, à se retirer dans leur propriété de Beaugé pour s'y donner la mort ; et ils avaient peur que Jacques, le géant triste et bon, le

dernier des Treffort, ne fût atteint, lui aussi, de la funeste passion.

Or, un jour, il disparut et on ne le revit plus. La nouvelle se répandit immédiatement dans la ville. On comprit : car tout Port-au-Prince connaissait l'histoire tragique de cette famille. On en parla avec détachement, comme d'un fait divers.

Les indifférents pensèrent : « Bah ! cela n'arrêtera pas le cours des astres. »

Les entendus : « C'était inévitable. »

Les faibles, par instinctive lâcheté, puisqu'il s'agissait d'un être qu'ils croyaient dangereux : « Tant mieux. »

Ses maîtresses : « C'est malheureux ! »

Seuls, ses amis, ses compagnons de plaisir qui avaient vécu avec lui intimement, le plaignirent. Mais après quelques mois, tous l'oublièrent.

∴

Il était venu, là, sur cette terre de Beaugé où s'était accompli le drame sombre dont son grand'père, son père, son oncle, l'un de ses cousins avaient été successivement les malheureux héros... Il avait été pris soudain d'un besoin intense d'impressions fortes, de sensations violentes. Les banalités de la vie mondaine ne pouvaient plus suffire à son cœur, à ses sens : la platitude uniforme et morne de Port-au-Prince l'avait écœuré. Les rues de cette ville étaient trop étroites; les hommes, les femmes trop quelconques. Il s'y était senti gêné, oppressé : il étouffait dans cette prison. Il lui fallait des espaces sans bornes où se mouvoir, libre; la solitude des vastes savanes ; la caresse du grand air venu des hautes montagnes... Il avait cru aussi percevoir l'appel presque indistinct de voix mystérieuses, éparses quelque part, dans le lointain, d'une douceur étrange... Elles lui avaient dit le charme des forêts immenses, pleines d'ombre ; leur tiédeur délicieuse,

les jours de chaud soleil; leur paix murmurante aux crépuscules clairs; leur silence profond, les nuits calmes. Elles lui avaient dit surtout la vigueur des choses poussées en pleine nature,— leur poésie sauvage. Et elles l'avaient pénétré, et tout son être avait tressailli de joie à les percevoir... La campagne l'attirait... Elle l'avait attiré, irrésistiblement, par toute sa chair : il y était venu.

Quand ils le virent arriver, les paysans de l'endroit s'émurent. Ils connaissaient les Breffort et leur histoire bizarre. Les soirs, à la veillée, réunis après le labeur du jour, accroupis en rond, éclairés à la lumière fauve des bûches, ces hommes et ces femmes à faces rudes en avaient souvent parlé, leur esprit troublé par un mystère qu'ils ne pouvaient comprendre. Ils se souvenaient encore avec effroi de la mort du dernier, de Luc, le père de Jacques, dont ils avaient trouvé le cadavre en un coin isolé, feuillu, juste à la place où un Breffort s'était pendu. Et celui-là, Jacques, aussi grand, aussi beau que les autres leur apparaissait comme un être malfaisant : ils s'en méfiaient.

—Avez-vous vu comme il est grand? se demandaient-ils avec des mines effarées.

—Comme il est beau ?

— Comme il ressemble aux autres ?

—Ils sont tous damnés. Il mourra comme eux, concluaient-ils en chœur.

Mais lui ignorait ce qui se passait chez ces paysans superstitieux. Que lui importait-il de le savoir ? Rien n'existait pour lui que la verdure environnante. Dès son arrivée, la campagne l'avait pris, violemment, par tous ses fibres : il en avait eu l'intuition. Elle l'avait réclamé comme sa chose, son bien. Et il lui avait été indiciblement doux de se donner à elle. Il était heureux de lui appartenir. Il y resterait éternellement.

Déjà, lorsqu'il lui arrivait de penser à sa vie d'au-

trefois, dans les villes, c'était pour avoir l'impression d'un mauvais rêve dont le souvenir était lointain, vague, presque effacé. Il n'y avait pas vécu réellement. La ville n'avait été qu'une coque gênante dont il s'était évadé pour naître à sa véritable vie, — à la vie de la campagne,— de la campagne, la grande aïeule nourricière.

Aussi s'enivrait-il avec une ardeur sensuelle de tous ces reflets irisés et changeants , de ces teintes multiples et variées qu'elle revêt aux différentes heures du jour, de ses parfums pénétrants, du chant de ses oiseaux. Il s'y promenait avec un plaisir animal, comme celui que doivent éprouver les bêtes à se vautrer dans l'herbe et qu'ont dû goûter les premiers hommes quand ils promenaient leurs masses géantes dans les forêts primitives. Il s'enfonçait dans les plus secrets recoins de son habitation, admirant la structure harmonieuse des arbres, frôlant les petites plantes, chatouillé au contact de leurs feuilles. Il se rendait dans de hautes futaies où il se couchait sur de la paille sèche ou du gazon, la face vers le ciel, les yeux fermés, les narines ouvertes, grisé des émanations humides et grasses, dirait-on, qu'il y a au fond des grands bois. Il s'en allait d'autres fois, sans but fixe, au hasard des routes, des sentiers, sans crainte de s'y égarer, comme si eux tous lui étaient familiers, ravi de voir les champs se dérouler devant lui... Par les matins voilés, lorsque la campagne était silencieuse et grise, il grimpait sur un arbre élevé, pour surveiller la minute où elle se réveillerait riante, verdoyante. Les jours de pluie, il se consolait de ne pouvoir sortir en respirant l'odeur de la terre champêtre, fermentant sous l'ondée bienfaisante. Et c'était là toute sa vie. Il recommençait les mêmes choses, alternativement, retranché dans un isolement absolu, aimant

d'un amour exclusif ce coin de terre auquel l'unissaient des liens si mystérieux.

Cependant, d'avoir ainsi les mêmes jouissances émoussa ses sens. Il les trouvait maintenant insuffisantes : elles manquaient d'être pleines. Il aurait voulu recevoir de la nature des sensations plus aiguës, si aiguës qu'elles lui donneraient l'illusion qu'il est fondu en elle ! Se fondre en elle ! Se fondre en elle !.. Etre mêlé à elle !..

Ce désir absurde le travailla.

Dans ces bois, pensa-t-il, devait exister une retraite cachée, inaltérablement verte, infiniment plus verte que les autres parties de la campagne et seule propre à lui donner la volupté ultime qu'il rêvait d'éprouver.

Il la découvrirait.

* * *

Il partit donc un matin à la recherche de cette retraite.

Les champs blondissaient au soleil matinal. Les oiseaux pépiaient dans les branches. Les campagnards avaient déjà repris leurs outils. Ils sarclaient, bêchaient, semaient, chantaient, riaient, rompus à la dure tâche, heureux d'être sains, réjouis à la pensée de la moisson future.

Lui, marchait, absorbé, comme tous les insensés rongés d'une chimère unique.

Il marchait, scrutant les couverts, comparant de mémoire leur degré de verdure, tout le corps en état de *réceptivité*, les pores ouverts, prêts, eût-on dit, à absorber les feuilles, les fleurs, les fruits.

Il avait parcouru la moitié de la plaine sans trouver ce qu'il cherchait.

Il marcha encore...

La campagne blanchoyait maintenant. Le soleil était incandescent, là-haut. L'air, immobile, était chaud. Pas un souffle. Un silence pesant, rendu plus sensible

par le cri strident des cigales. Il devait être midi ou une heure.

Il marcha toujours.

Il arriva dans des lieux en friche où il y avait une mauvaise herbe rase et rousse, des lataniers, des cotonniers rabougris, de rares fleurs de chardon d'un jaune de soufre, des os épars sur le sol, — des os d'animaux tombés là, un jour, sous le coup de l'inexorable Faucheuse.

A la vue de ces terres stériles et désolées, il eut un vague sentiment de découragement ; mais il poursuivit tout de même sa route, infatigable.

Il s'engagea dans un chemin tortueux, monotone, bordé d'acacias à droite et à gauche.

Tout à coup des arbres au feuillage vert et luisant se dressèrent au loin, devant lui.

Il hâta le pas.

Son cœur bondit.

Enfin ! ! ! L'endroit avait surgi où il lui serait donné de vivre son rêve.

C'était un site magnifique, grandiose. Des bayahondes, des mapous, des chênes, des manguiers et des cayemittiers chargés de fruits, épanouissaient leurs flancs énormes dans une attitude de bravade et de force héroïque. Leurs branches tordues s'entrelaçaient et leurs cimes confondues formaient une voûte épaisse qui laissait distinguer à peine le grand œil blanc, implacable, au ciel. Ils craquaient bref, tourmentés de trop de sève. Des lianes couraient le long de leurs écorces brunes. A leur pied foisonnaient de jeunes plantes, étoilées de fleurs violettes, roses, mauves et rouges. . . . Et partout triomphait la même verdure somptueuse,— une verdure sombre, sombre, tirant sur le noir.

Jacques Breffort poussa un cri qui retentit, sonore, dans le calme ambiant. Il délirait de joie. Sa poitrine

se dilatait de tendresse, de sympathie amoureuse. Jamais il n'avait vu de frondaisons aussi touffues, un jet plus hardi, une grandeur plus saisissante, tant de superbe dans les formes naturelles. Celles qui l'entouraient étaient vraiment royales. Et il lui tardait déjà de se savoir uni à elles et d'en jouir, d'en jouir, éperdûment !

Oh ! l'ivresse totale,— la félicité qu'allait lui prodiguer la vigueur de tous ces colosses !

Il attendit dans une impatience fébrile.

Des minutes passèrent, sans qu'il ressentit rien d'extraordinaire. . . Il s'inquiéta. . . Est-ce qu'il lui serait impossible de l'obtenir ?...

Des heures s'écoulèrent. Et contrairement à ce qu'il espérait, il n'avait qu'un plaisir physique qui devenait de plus en plus vague à mesure qu'il se familiarisait davantage avec le paysage... Son désir s'exacerba... Il se précipita sur les arbres, les étreignit avec rage, se pencha sur les tiges, en arrachant des fleurs qu'il respira frénétiquement. . . Rien, rien ne se produisit en lui qui fût le délice jamais éprouvé.

Il s'affligea. Morne, découragé, il se laissa tomber sur un tronc qui gisait près de lui. A peine s'était-il assis qu'il se leva, d'un mouvement spontané, sous l'impulsion d'une recrudescence d'espérance... Dans les ramures. . . peut-être... qui sait ?... Il monta au faite d'un chêne, d'une grosseur démesurée, d'une hauteur prodigieuse.

... Là un spectacle s'offrit à ses yeux, ravissant.

... Le couchant flamboyait... Le firmament était parsemé de teintes crues, vives, d'or, d'opale, de pourpre, d'améthyste, de turquoise. Et les collines et les vallons,— toute la plaine s'allongeait à perte de vue, jusqu'au ras de l'horizon, reposée sous un fin tissu d'air, nuancé, omnicolore, piqué des flèches lumineuses que lançait l'Astre du jour déclinant,— toute

la plaine s'allongeait, telle une femme étendue, lasse, sous une gaze diaphane aux couleurs mirifiques... Alors, son amour pour elle et son désir de l'absorber toute s'exaltèrent jusqu'au dernier degré de la folie. Et quand après un long moment d'attente, il se vit impuissant à avoir la chose béatifique qui devait faire exulter sa chair, il eut une immense douleur. Le désespoir l'envahit aux profondeurs les plus intimes de ses entrailles, de ses moëlles. Et le dégoût de vivre monta en lui, et l'idée de se tuer jaillit en son cerveau, dominatrice.

Fiévreux, les tempes battantes, il tendit les bras comme pour une caresse involontaire, et se lança dans le vide...

Un bruissement se fit dans les feuilles,— des oiseaux volèrent, effarés,— des senteurs montèrent, triomphales...

Jacques Breffort le vigoureux gaillard, le géant triste et bon, était mort.

AMILCAR DUVAL

Né à Port-au-Prince, le 17 Octobre 1875. Avocat du barreau de Port-au-Prince (19 2), chef de bureau au Département des Relations Extérieures (19 4)

Œuvres : A tenu dans « la Ronde », dont il a été l'administrateur (19 0-19 2), l'office de chroniqueur, y a publié, en outre, des poésies, des nouvelles, une scène de comédie. Parmi ses œuvres inédites, citons : sa conférence sur les gouverneurs de St-Domingue et une comédie en 3 actes en prose « Etapes »...

APRÈS DINER

Autour de la longue table que desservaient deux

gros garçons en livrée, un silence s'était fait. Les huit convives, maintenant rassasiés, suivaient d'un œil distrait, la tête contre le dossier de leur chaise, les fines arabesques que dessinait sur le plafond bas la fumée grise des cigarettes.

Soudain, une voix s'éleva :

—Si l'on racontait quelque blague ?. . . Toi, Monfort, qui n'as pas le sac vide. . . Hein?. . .

—Je veux bien, dit Monfort.

Et, s'étant allumé une nouvelle cigarette, il commença :

* * *

Je n'étais alors qu'un bambin.— huit ans à peine — et portais encore culotte. Je ne connaissais du monde que la grande cour de notre maison, où tout le long du jour gambadait, turbulent,un vrai peuple d'enfants, à travers une forêt d'arbres touffus, parmi lesquels habitait, du matin au soir, une légion invisible d'oiseaux amoureux. Ce que je donnerais aujourd'hui pour revivre, seulement une minute, cette vie de naïve insouciance, de rêves fols et d'innocentes malices!. . . Mais hélas! le présent s'accorde mal avec le passé, et de celui-ci on ne jouit que par le souvenir.

J'avais pour voisine, en ce temps-là, une grande et svelte fille brune.Autant que ma mémoire s'en souvient, elle devait avoir dans les dix-huit à vingt ans environ, je n'en suis pas bien sûr ; mais, ce dont je ne doute pas, c'est qu'elle était fiancée à un grand jeune homme mince à l'air aussi insolent que ses moustaches en croc et qu'elle semblait aimer outre mesure ; c'est surtout qu'elle avait de très, très-longs cheveux, excessivement noirs, qu'elle portait en lourdes nattes sur la nuque, des prunelles d'une ardeur extravagante qui me faisaient, quand elles s'arrêtaient sur moi, me sauver, interdit, aux grands éclats de rire de ma

voisine amusée et de son insolent fiancé. Cela eut pour effet, chez moi, d'éveiller en même temps deux sentiments en apparence absolument inconciliables : un grand amour et une haine solide. J'aimais Ellyane — ainsi s'appelait ma voisine,— à cause de ses cheveux longs et noirs, je la haïssais parce qu'elle aimait un autre et qu'elle s'était moquée de moi avec cet autre. Aussi, jurai-je solennellement de m'en venger, et je n'eus de cesse que je ne me fusse en effet vengé, — comme vous l'allez voir.

A la maison, il y avait un vieux cocher, Piram, aimé de toute notre troupe de « marmailles » : il nous contait les histoires les plus invraisemblables et satisfaisait nos moindres caprices. Parmi nous, il n'y avait point de plaisir possible sans Piram. Jamais nous n'avions fait une phrase sans y mettre le nom de Piram. C'était tout le long du jour, Piram par ci, Piram par là : « Piram, prends-moi ce fruit... Piram, je veux cet oiseau... Piram, va nous acheter des babas... Piram, etc., etc... »

Le fait est que, n'ayant plus de buss à conduire, (le buss depuis longtemps cassé n'ayant plus été réparé), Piram se trouvait tout simplement avoir changé de fonctions : il surveillait et amusait les enfants. Seulement, en raison de son grand âge (j'aime mieux croire que ce fut plutôt à cause des histoires amusantes qu'il savait seul et si bien nous raconter), nous ne manquâmes jamais, malgré cette camaraderie qui le mettait presqu'au même niveau que nous, au touchant respect qu'imposaient ses beaux cheveux blancs,— ce dont il nous remerciait par un redoublement de complaisances. Bref, il était devenu parmi nous une manière de chef, mais un chef aimé et admiré, à qui l'on obéissait aveuglément, non pas tant pour l'honneur d'observer la discipline comme surtout pour se ménager ses intimes et

précieuses faveurs. Aussi entre nous, quelle émulation dans le désir de plaire à Piram !. . . Et moi, qui avais le grand honneur d'être son préféré, comme j'étais respecté et à la fois envié de mes pauvres camarades! Cela me faisait passer à leurs yeux pour déjà presqu'un homme, et, en l'absence de Piram, c'était moi qui, de plein droit, le remplaçais comme chef, bien que pourtant je ne fusse pas le plus âgé de la bande. Heureux privilège !...

Donc, quand j'eus conçu le grand projet de me venger de ma voisine, tout naturellement je ne manquai pas de m'en ouvrir à Piram. Je lui racontai naivement, comme à un camarade de même âge, comment j'avais un jour, en courant après des libellules, remarqué pour la première fois la brune Ellyane ; comment ses tresses noires, ses prunelles ardentes, sa taille svelte, m'avaient soudain troublé l'âme, et comment je m'étais aussitôt enfui, pour ensuite revenir contempler, par un trou de notre barrière, la belle inconnue, surprise alors en flagrant délit d'embrasser, au beau milieu du salon qui faisait face à notre maison, un grand jeune homme mince, à l'air aussi insolent que ses moustaches en croc. A ce moment, je m'étais montré, espérant les embarrasser ; mais les deux coupables, loin d'en être aucunement confondus, étaient partis d'un large éclat de rire, et ce fut moi qui, intimidé, m'étais au contraire bien vite sauvé.

Ici, je m'en souviens, ma voix fut pleine de larmes, tandis que je faisais des efforts inutiles pour me maintenir les yeux secs et clairs. Piram comprit mon chagrin et aussitôt épousa ma cause.

—Tu pleures ? C'est pas sérieux. Un homme !. . . Voyons, il y aurait pourtant un moyen bien simple de te faire aimer de cette Ellyane.

—Oh ! dis, Piram, dis vite, quel est-il ce moyen ? Je veux tout de suite l'employer.

—Tu l'aimes donc bien, cette grande jeune fille?

—Elle est si belle, Piram! Tu n'as pas vu ses cheveux?

—Eh! oui, que je les ai vus, ses cheveux. Une vraie queue de vache!

—Oh! Piram!

—Eh bien, non: ils sont très-beaux.

—Ah! Piram!

—Mais, écoute...

Et Piram m'expliqua qu'avec une pincée de poudre, très-fine, de *ouanga-négresse*, on pouvait se faire aimer de la jeune fille la plus insensible ».

« C'est tout ce qu'il y a de plus simple,» conclut-il. « Mais, avant tout, il importe que l'on soit très adroit...

Comment adroit, Piram?

Être de force à ne pas manquer à cent pas de distance l'oiseau le plus « malin ».

Eh! bien, toi, n'es-tu pas très-adroit, Piram?

Oui, mais il faut que ce soit la personne qui veut se faire aimer qui ait elle-même tué la bête. D'ailleurs, je te ferai un « *fistibal* » et je t'apprendrai à t'en servir. Quand tu y seras d'une belle force, tu attendras un vendredi...

Et pourquoi pas un autre jour, Piram?

Parce que les autres jours ne sont [illegible] des vendredis, et qu'il faut, si l'on veut reuss[illegible] ce soit un vendredi. Donc, tu attendras u[illegible]di; et, à midi précis, tu entends bien, à [illegible], dès que le premier coup de midi fera [illegible]

Et si le premier coup était d[illegible] Piram?

Il serait alors trop tard, et [illegible] encore attendre un autre vendredi. Donc [illegible]er coup [illegible] midi, pan! on tue une *ouanga* [illegible]s une [illegible] [illegible], esse femelle, c'est impo[illegible]

Et comment sait-on, Pira[illegible] [illegible] femelles, les *ouanga négresses* [illegible]

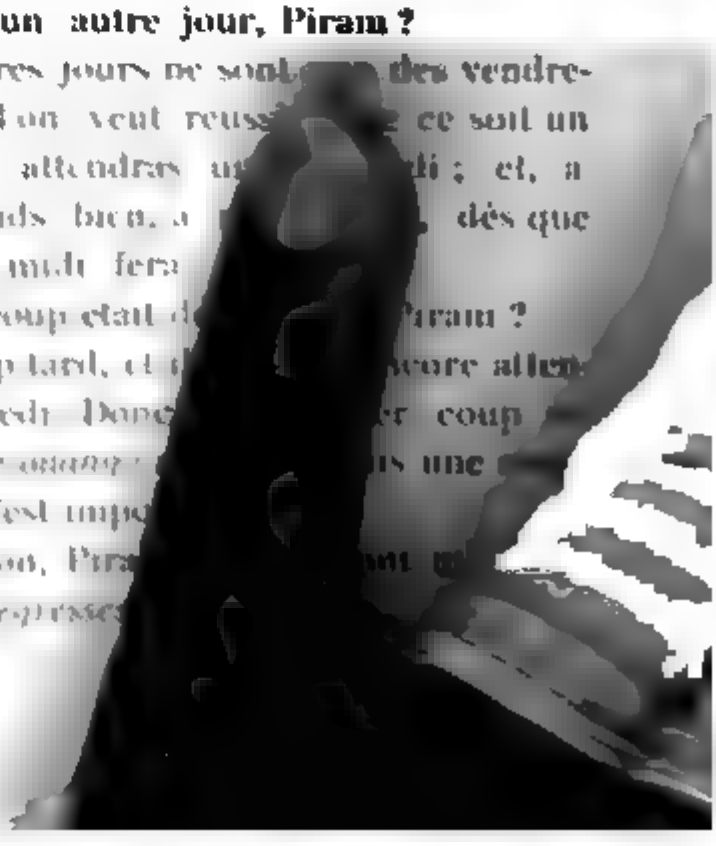

—C'est facile. Les femelles sont celles qui sont toutes petites : elles ont le bec fin et long ; la gorge est verte avec des reflets d'or. Au reste, elles ne se posent presque pas : elles voltigent de ci, de là, autour de la fleur qu'elles pompent, avec de petits cris aigus ; puis, quand elles s'en sont bien gorgées, elles partent d'un trait comme une flèche. Les mâles sont les grosses, qui sont très-vilaines.— Donc, un vendredi, au premier coup de midi, pan ! on tue une *ouanga-négresse* femelle. On la met sécher, et quand elle est devenue bien sèche, comme une feuille sèche, on en fait une poudre fine, très-fine, qu'on serre dans une petite boîte, très-petite. Sept jours après...

—Et s'il y avait plus de sept jours, Piram ?

—Ça ne ferait rien. Quand je dis « sept jours après », c'est pour te faire comprendre qu'on ne peut s'en servir avant ce temps. Donc, sept jours après, si l'on veut se faire aimer d'une jeune fille, on lui en glisse tout simplement une pincée, de cette poudre, dans un mets quelconque.

—Et immédiatement *elle* m'aimera, Piram ?

—Trois jours après, elle viendra en personne te déclarer son amour. »

De reconnaissance, je sautai au cou de Piram. Et quand je revis la brune Ellyane, elle eut beau rire et se moquer de moi avec son fiancé, je ne fus guère intimidé. Je les regardai au contraire avec insolence, très-fier, l'œil plein de menace et de défi : je me sentais fort, et déjà je me délectais de mon triomphe prochain. Je songeais, en les toisant :

—C'est bien, faites toujours les moqueurs. Rira mieux qui rira le dernier. Piram va me faire un « fistibal », j'attendrai un vendredi ; au premier coup de midi, je tuerai une *ouanga-négresse* femelle, que je ferai bien sécher, et quand elle sera devenue com-

me une feuille sèche, j'en ferai une poudre fine, très-fine, et je t'en donnerai à manger, orgueilleuse Ellyane; et tu m'aimeras comme une folle, et tu seras obligée de venir me le dire, et je me moquerai de toi alors, et je te renverrai à ton niais de fiancé, oui, à cet idiot que tu n'aimeras plus et qui en mourra de chagrin, l'animal ! Allez ! riez bien, vous deux, riez jusqu'aux larmes, mais prenez garde de n'en plus avoir, de larmes, pour demain, quand il vous faudra pleurer !

Et, là-dessus, je rentrai, très-méprisant, poursuivi par les rires répétés du jeune couple, mais nullement décontenancé une seconde : je me sentais fort !

Durant des mois et des mois, je n'eus qu'une préoccupation : tuer une *ouanga-négresse* femelle ! Sans doute, Piram m'avait fait un « fistibal » de *trente-deux doubles* ; sans doute, à m'en servir du matin au soir j'y étais devenu d'une force peu commune ; mais ce n'était pas encore tout, le principal continuait à me manquer, les *ouanga-négresses* femelles — les méchantes et scélérates petites bêtes !— persistaient à ne point se montrer les vendredis, au premier coup de midi. Je ne désespérai pas cependant. J'avais bien de temps à autre des minutes de défaillance ; mais, je dois l'avouer, elles ne duraient guère : j'étais convaincu — telle était ma force au « fistibal » —que la première *ouanga-négresse* apparue était une *ouanga-négresse* morte. Cette conviction me donna donc la patience d'espérer, et j'espérai, avec calme et confiance.

En attendant, chaque après-midi, régulièrement, je faisais une apparition à la barrière, je contemplais, admirais, menaçais et toisais tour à tour l'orgueilleuse brune et son fiancé ; après quoi je rentrais, fier comme un triomphateur romain. Et toujours, en rentrant, cette invariable phrase me revenait à l'es-

prit : « Attends un peu, ma petite, et toi aussi, mon petit, avec tes moustaches en croc, gaussez-vous à votre aise, vous deux : rira mieux qui rira le dernier !»

Or, un matin, plutôt un midi, le ciel enfin daigna combler mes vœux. Une *ouanga-négresse* femelle, tout ce qu'il y avait de plus femelle— : bec fin et long, gorge verte avec reflet d'or !— au premier *bing* ! de midi à la Cathédrale, passa, rapide, dans un long froufrou d'ailes, et s'en fut à un énorme « flamboyant» voisin pomper, goulue, le suc fin de la fleur attendrie. Elles étaient pleines de caresses l'une pour l'autre : la fleur semblait rire, se pâmer, chatouillée par le long bec de l'oiselet, qui tour à tour minaudait, voltigeait, voletait, se tenait dans l'air, les ailes vibrantes, le bec avide, dans un bien-être divin. Tout cela, je le vis en une seconde, pas même, le temps que dura le premier coup de midi. Une pierre était à mon « fisti-bal ». Je tendis le bras, visai et pan ! la pauvrette était à terre, sans mouvement. Quand je la sentis chaude dans mes mains tremblantes et froides, il me sembla que j'allais défaillir sous l'intensité de mon bonheur subit. Ah ! le bonheur, comme il est relatif ! Mais, je ne fis pas alors cette banale réflexion ; je songeai seulement :

—Etait-ce possible ? Ellyane enfin m'allait aimer ! J'allais donc me venger !...

J'avisai sur un arbre l'endroit à mon avis le plus sûr ; j'y grimpai et, à l'aide d'un clou solide, j'y fixai le petit cadavre pour le faire sécher. Comment j'ai vécu ensuite les sept jours qui suivirent, il me serait impossible de le préciser ! Ce dont je me souviens,— et encore ! très vaguement,— c'est que je mangeais à peine et dormais Dieu sait comme. Je vécus ainsi que dans une absence ; et je ne pense pas me tromper en avançant qu'à la maison l'on eût, durant ces jours,

de bien cruelles heures : on craignait que je ne fusse atteint de folie.

Bref, le huitième jour arriva, et je pus enfin faire ma poudre. Jamais poudre ne fut plus fine et belle ! Dans la minuscule petite boite où elle dormait, mystérieuse, elle avait des reflets moirés d'ardoise au soleil et un parfum étrange de chose rare. A la savoir là, dans ma poche, je me sentais grandi de cinquante coudées, je regardais mes camarades avec pitié, j'avais des allures énigmatiques et discrètes, évitant obstinément Piram, par crainte de me trahir ; et, lorsque je voyais Ellyane, c'était moi maintenant qui riais et me moquais. Ah ! la bonne chose que de se sentir fort et de l'être vraiment !...

Une après-midi, j'étais à la barrière, seul, quand je vis passer Jean, un gars de mon âge, élevé par les parents d'Ellyane. Il avait un pot à la main et revenait de chez la marchande de confiserie.

—Jean ! Jean !

En deux bonds il était à moi.

—Que portes-tu là ?

—Des confitures pour Mam'zelle Ellyane.

— Vite, donne, et va-t'en m'acheter un baba chez Tantine.

C'était à deux pas. Sans défiance, Jean me passe le pot et vole chez Tantine.

C'est ici qu'il faut placer la minute psychologique. Mes oreilles tintèrent, brûlantes, mes tempes battirent à grands coups, mon cœur eut des bonds fous, tandis que mes jambes, tremblantes, semblaient se refuser obstinément à me soutenir. Je vis trouble. J'étais convaincu que je faisais mal, ma conscience me le criait ; mais un je sais quoi de machinal, d'irraisonné et d'irraisonnable, l'orgueil peut-être propre à tout être vivant ou la honte de m'avouer vaincu, dirigea encore ma main, me fit agir quand même, à mon insu.

J'avais tiré ma petite boîte et, comme un criminel à son coup d'essai, j'avais jeté, éperdu, une pincée de son contenu,— oh ! cette poudre fine et grise ! — dans le pot de confitures.

—Voilà !

C'était Jean qui me tendait le baba ! Avait-il surpris mon geste ? m'allait-il interroger ? N'avait-il rien vu ? Je ne le demandai pas. Je lui jetai le pot et me sauvai.

Quand, tout effaré, je fis irruption dans notre salon, mon père, qui s'y trouvait, ne put retenir un cri. Il se précipita, inquiet :

—Qu'as-tu, petit malheureux ?

— Rien, papa.

—Comment rien ? Cette pâleur !.... Pourquoi es-tu tout tremblant ?

—Je viens de courir.

Une vigoureuse calotte accueillit ma réponse et de nouveau je me sauvai. Une fois seul, je me pris à regretter amèrement mon acte.

—Pourquoi avais-je fait cela ? Pourquoi ? Voilà qu'une grande demoiselle, déjà fiancée, m'allait aimer, moi, un enfant ! Tout le monde allait le savoir, car sûrement elle ne va pas manquer de me poursuivre partout de son amour et de ses caresses ! Comment faire ? Comment échapper aux conséquences inévitables de mon crime ? Voilà ce que c'est que d'avoir écouté les conseils de Piram. Maudit Piram !

Et je m'en pris consciencieusement à Piram qui, juste en ce moment, s'en venait à moi. Je lui expliquai les choses, très prolixe, avec force gestes et force larmes. Piram éclata de rire.

— Es-tu enfant ?.. Eh bien ! quoi ? Mam'zelle Ellyane t'aimera, voilà tout. Après ?... Tu l'épouseras, mordieu ! Il faut savoir ce qu'on veut, que diable !...

—Mais, je ne veux pas me marier, Piram : je ne suis qu'un enfant !.. Si elle vient, dis que je n'y suis pas.

— Bon, je lui dirai que tu ne l'aimes plus.

— Oui, Piram, dis que je ne l'aime plus.

Et Piram me quitta, en riant.

Le soir, je me couchai de bonne heure pour échapper à mes remords ; mais je dormis mal, tourmenté d'affreux cauchemars. Le lendemain, le premier réveillé de la maison, je courus à la barrière. Après une longue attente, je vis tout à coup apparaître à une fenêtre la tête ébouriffée d'Ellyane. Je la regardai avec curiosité, cherchant, anxieux, à découvrir dans ses traits l'amour naissant dont maintenant j'avais si grand'peur. Ses yeux n'exprimaient, comme toujours, que l'étonnement et la moquerie. Cela me rassura : il n'y avait pas de danger, elle ne menaçait pas encore de m'aimer.

Un jour, deux jours, trois jours passèrent, durant lesquels, entre mes deux sentiments, l'amour et la crainte, je fus d'une parfaite neutralité. Le quatrième cependant, la certitude que je ne m'étais pas vengé piqua mon orgueil. Le cinquième, de plus en plus vexé, je me pris à faire des suppositions :

— Piram m'aurait-il trompé ? Aurais-je mal compris ses instructions ? Les aurais-je mal exécutées ? Me faudra-t-il recommencer ?

Et me voilà, dans ma perplexité, plus amoureux que jamais d'Ellyane. Je ne quittais plus des yeux ses fenêtres. Même ses moqueries me devenaient chères maintenant : pourvu qu'elle daignât s'occuper de moi !..

Or, un matin, je la vis sortir en compagnie de sa mère, son père, son fiancé et d'autres personnes qui m'étaient inconnues. Elle passa, indifférente, sans me regarder. Je toussai pour attirer son attention ; elle n'y prit point garde. Alors, tout triste, je rentrai et

longtemps je pleurai. Mais, contrairement à l'ordinaire, ce jour-là j'éprouvai du bonheur, un bonheur immense à sentir couler mes larmes, et je m'y complus longtemps, très longtemps, bercé par ma souffrance, la prolongeant, voluptueusement. Puis, comme je m'essuyais les yeux, Jean rentra, tout endimanché. Il avait les poches pleines de billes. Nous nous nous mîmes à jouer et je gagnai à chaque coup. A un certain moment, entre deux parties je questionnai :

-- Qu'est-ce qu'il y avait chez toi, ce matin ?

--Mam'zelle Ellyane qui s'en allait en France.

Je dis simplement :

-- Ah !

Puis, sans transition :

--Jouons « cinq deux »

-- « Cinq deux, » consentit Jean.

Et je jouai, sans plus autrement me soucier de la brune Ellyane.

. . . . . .

FÉLIX MAGLOIRE

Né à Port-au-Prince le 8 décembre 1875.-- Avocat du barreau de Port-au-Prince ; professeur au Lycée Pétion (1901), chef de bureau au cabinet du Président de la République (1902) ; chargé d'affaires d'Haïti à Cuba (1903).

Œuvres: Direction du *Petit Citoyen* ; collaboration au *Courrier des Antilles*, à *la Ronde*, a *l'Effort*, au *Nouelliste*.

SIMPLE HISTOIRE

Voici venir Novembre avec ses froids matins et son ciel indécis où pleurent les pâles nuées. Un souvenir

me vient d'une chose que j'ai vue il y a deux saisons, chez les morts là-bas, au pied de la colline verte.

J'avais accompagné au cimetière un de mes amis qui pleurait son premier-né, un fort garçon, emporté une nuit au galop par la sombre voyageuse.

Il venait chaque jour avec sa femme, unis dans leur récente douleur, jeter par brassées des fleurs sur la tombe du petit.

Ce matin-là, le sol était tout détrempé du grain de la dernière nuit et la boue nous collait aux pieds. Quand nous fûmes arrivés, un même cri d'étonnement inquiet s'échappe de leurs lèvres... De toutes les fleurs déposées là hier et qui jonchaient les dalles, pas une n'était restée. Quelques feuilles, quelques pétales de roses jaunes seules traînaient, et le tombeau du petit était tout nu.

—« Ce n'est pas la première fois, dit la mère, que nous constatons ce désastre : tous les matins, nous trouvons la tombe dévastée.

C'est ainsi, paraît-il ; il y a des voleurs de fleurs, comme il y a des voleurs de couronnes »...

Et nous nous mîmes à réfléchir, commentant tour à tour le vandalisme étrange des êtres qui faisaient ce triste métier de dépouiller les morts.

Que faisaient-ils de ces choses ?

A quoi employaient-ils ces reliques fanées, laissées là pour consoler les pauvres abandonnés, pour qu'ils se sentent moins seuls quand le soir descendra sur le clos et que les parfums exhalés des corolles arrachées aux tiges seront le seul souvenir des regrets des vivants ?

A quelle superstition servaient ces fleurs détachées ?

Quelle était leur vertu mystérieuse, leur puissance cachée et dans laquelle les mettait-on de ces œuvres macabres préparées dans les ténèbres et que le noctambule va jeter dans les carrefours des rues ? . .

Peut-être les morts eux-mêmes se réveillent quelquefois pour voir s'ils n'ont pas été oubliés ce jour, et ceux qui n'ont pas d'êtres qui se souviennent reçoivent-ils la visite des frères endormis dans la commune terre, des frères plus heureux, plus soignés, qui viennent partager avec les autres, les déshérités, les chères fleurs du souvenir?...

Cette dernière pensée, je me la faisais moi-même pour trouver une explication poétique et consolante à ces vols d'un genre si scandaleux.

Nous en étions là, et tristes, le père et la mère avaient déposé leur panier et semaient des fleurs sur la tombe. . . Des roses, des roses en bouquets, une par une effeuillées, pleuraient sur le dernier berceau de l'enfant: des roses de toutes les couleurs, roses, d'un rose pâle, rouges d'un rouge foncé, toutes les variétés de la fleur angélique, symbole de toutes les grâces, de toutes les beautés que la poésie humaine puisse chanter, symbole des regrets éphémères, des rapides souffrances que le temps éteint avant que leur dernier parfum s'en soit allé.....

Et la tombe du cher regretté était souriante, parée comme son dernier lit, quand il était couché, froid et pâle, sourd pour toujours aux cris éperdus du désespoir maternel. Je m'étais mis aussi à effeuiller des roses et quand nous eûmes fini, nous restâmes silencieux, regardant...

Tout à coup, au moment où nous allions partir, après avoir jeté un dernier coup d'œil à la tombe, — ne riez pas — un cabri, un tout petit cabri tacheté de blanc et de noir, descendu du mur voisin, arriva près de nous, bondit sur la tombe et, sans crainte, comme si n'étions pas là, se mit à dévorer tranquillement les fleurs.

Nous nous regardâmes, désarmés devant cette in-

conscience charmante, la mère elle-même ne put s'empêcher de rire à travers ses larmes...

Pour sûr, le petit ne devait pas être fâché... Mais l'animal, à un mouvement de l'un de nous, avait détalé rapidement, escaladant la clôture. Un instant, il resta perché là-bas, dressant vers nous sa tête drôle, puis comme honteux, il se mit à courir sur le mur, sans regarder, jusqu'à ce qu'il rencontrât les siens à l'autre bout, qui paissaient des herbes folles...

C'était lui le voleur, lui qui venait tous les matins, aussitôt le couvert mis, se régaler de son mets parfumé...

C'est ce jour-là que je sus que les cabris adoraient follement les roses.

CRITIQUE, ÉTUDES ET PORTRAITS.

CHARLES-SÉGUY VILLEVALEIX.

A PROPOS DE CRÉOLISMES

à HAITI OU en HAITI ?

En Haiti.— Beaucoup d'haïtiens, voire des plus lettrés, ne s'expriment pas autrement. D'aucuns même, par une sorte de chauvinisme bizarre, semblent croire que seul le Français d'origine est excusable de dire : *à Haïti*. La grande raison, d'après eux, c'est qu'on évite l'hiatus en disant : en Haïti .... Mais l'hiatus est admis dans la prose. Ce n'est que depuis Malherbe, comme chacun sait, qu'il a été proscrit de la versification. Encore les meilleurs poètes offrent-ils de curieuses exceptions, témoin ce vers de Victor Hugo :

« Son foyer où jamais ne rayonne une flamme »

et ce vers de Molière :

« Font de dévotion métier et marchandise. »

L'*r* de foyer et celui de métier ne se lient évidemment pas à la voyelle suivante. Il y a donc hiatus pour l'oreille, sinon pour les yeux. A part cela, si l'argument produit était sérieux, il faudrait dire aussi: en Avranches, en Arles, en Anvers, afin d'éviter la rencontre des voyelles. Or, la règle veut que, devant un nom de ville avec ou sans article, on emploie la pré-

position *à* et non la préposition *en*. Sans doute, Racine a dit « en Argos » et Molière « en Alger. » Mais c'était au XVIIe siècle, et la langue, qui est comme un organisme vivant, s'est modifiée depuis. Il se pouvait d'ailleurs que ces écrivains eussent moins voulu designer ces villes mêmes que les territoires environnants : l'Algérie, l'Argolide.

Pour les noms d'îles... il faut, dans certains cas, employer la préposition *en*, et dans d'autres, la préposition *à*.— Cette distinction, qui est des plus délicates, est bien établie par l'usage. Ainsi, on dira : en Irlande, en Corse, en Sardaigne. Mais on dira : à Madagascar, à Cuba, à St-Domingue, à Haïti (avec ou sans *h* aspirée), à Hispaniola. Pourquoi ? C'est que le génie de la langue le veut ainsi.

Dans le premier cas, les noms d'îles susceptibles de prendre l'article féminin singulier *la* exigent d'ordinaire l'emploi de la préposition « en », tout comme les noms de contrée. On dira donc : en Irlande, en France, en Europe, parce qu'on dit : la France, l'Europe, l'Irlande.

Dans le second cas, l'article n'existant point, la préposition *à* est de rigueur, comme pour les noms de villes : à Cuba, à Otahiti, à Ithaque, à Avranches, à Anvers (avec hiatus).— Il y a, bien entendu, des exceptions.

Pour les îles de moindre importance et bien qu'elles prennent l'article féminin, on emploiera *à* au lieu de *en*. Ainsi l'on doit dire : à la Martinique, à la Guadeloupe, à la Jamaïque, et jamais : en Martinique, en Guadeloupe, en Jamaïque.

Sans doute, certains méridionaux persistent à dire : en Avignon, en Tarascon, nonobstant la règle qui exige, devant les noms de villes, la préposition *à*. Une telle faute fait sourire en Touraine et dans l'île de France. D'ailleurs, elle n'autoriserait nullement à

dire : en Haïti, comme on dit presque toujours à Haïti....

L'hiatus, pour lequel on montre une sainte horreur, abonde dans Homère et dans le dialecte ionien, dont la douceur pourantt n'est point contestée. C'est aussi, paraîtrait-il, un des charmes de l'idiome tahitien. Les Français, qui après tout, n'ont point l'oreille si dure et qui sont les modernes Athéniens, disent toujours « à Haïti. »... D'aucuns même font l'*h* aspirée, ce qui n'a rien de désobligeant en soi. La rencontre de ces deux *a* n'est pas plus désagréable en prose que celle de deux nasales, qui, par parenthèse, est admise même en vers :

Le dessein en est pris, je pars, cher Théramène.

A ce compte-là, Racine aurait eu tort, dans Athalie, de parler des autels de Baal, les deux *a* par leur rencontre produisant ainsi un baillement sensible. Que dire de l'historien Guizot qui, racontant l'exécution de Charles Ier d'Angleterre, a osé reproduire le mot bien connu : « Ne touchez pas à la hache ! »

Et ce vers de La Fontaine :

« Elle bâtit un nid, pond, couve et fait éclore
A la hâte..... »

Serait-il donc interdit de faire mention du beau groupe de *Laocoon* ou d'avouer qu'on a été au jardin *Zoologique* ? Car l'hiatus se produit, même dans le corps d'un mot, sans que l'oreille saigne pour cela. Le culte de l'euphonie a du bon. Mais il ne faudrait pas tomber dans l'exagération des Précieuses qui, par pur caprice ou parti pris, voulaient proscrire certains mots, comme contraires à l'harmonie.

« .... Ah ! *sollicitude* à mon oreille est rude ! »

s'écrie la Philaminthe de Molière....

En thèse générale, est-il bien exact qu'un hiatus soit forcément une cacophonie ?.

Avec d'excellents auteurs j'estimais, moi, que l'hiatus — pourvu, bien entendu, qu'on n'en abusât point — donnait au discours, surtout au discours familier, de la douceur et de la grâce.

Si Malherbe, rompant avec les traditions de Villon et de Ronsard (qui avaient du bon) a interdit l'hiatus dans le corps du vers et mérité pour cette réforme les éloges de Boileau, il n'a pu le supprimer dans le passage d'un vers à l'autre. En voici un exemple curieux, que j'emprunte encore au divin Racine :

Et ce moment si cher, Madame, est consumé
A louer l'ennemi dont je suis opprimé !

« Consumé — à » forme hiatus. Mais cette rencontre de deux voyelles a-t-elle rien qui choque l'oreille ?...

Autre exemple, tiré comme tout à l'heure de La Fontaine et plus concluant encore peut-être, puisqu'il s'agit cette fois d'un hiatus dans le corps même d'un vers :

Après bien du travail, le coche arrive au haut.

Sans doute, les deux voyelles composées sont séparées dans l'écriture par une *h* dite aspirée. Mais qui ne sait que la fonction de l'*h* aspirée est justement d'empêcher l'élision, d'amener par conséquent la rencontre de deux voyelles d'un mot à l'autre ? « Au haut » ne peint-il pas l'effort puissant de six chevaux qui suent à grosses gouttes et enfin s'arrêtent essoufflés ?

Avouons que l'hiatus a du bon. Boileau, l'inflexible Boileau, n'a-t-il pas dit :

Gardez qu'une voyelle à courir trop hâtée
Ne soit d'une voyelle en son chemin heurtée.

Ce double hiatus, commis en dépit de Malherbe, n'est-il pas charmant comme harmonie imitative ? Car il est clair, n'est-ce pas, qu'on ne prononce pas « tropatée, » ni « chemin-neurtée ».

Faut-il rappeler, à ce propos, que, dans la diction française, l'*h* ne s'aspire fortement que pour exprimer la passion, comme dans ce vers de Victor Hugo :

« Des fleurs au front, la boue aux pieds, la haine au cœur ».

Les liaisons, dont on fait de nos jours un véritable abus, devraient, autant que possible, être évitées dans la conversation. Au théâtre, et même en vers, une ingénue aurait tort de fuir à tout prix l'hiatus. Que d'Agnès pourtant croient faire preuve d'une correction impeccable en disant : « Le petit chat est mort » avec liaison du *l*, alors que, d'après la tradition, elles devraient dire tout naïvement : « Le petit cha est mort » en supprimant le *l*, qui sent trop son pédant.

Dans « La joie fait peur », Mme de Girardin voulait que son ingénue prononçât : « Ces fleurs, nous les avions planté ensemble » avec hiatus, et non pas : «nous les avions plantées ensemble. » Cette jolie anecdote, que raconte M. Legouvé, prouve une chose : c'est que souvent l'hiatus est un charme de plus, loin d'avoir rien de désagréable à l'oreille sauf, bien entendu, quand trois voyelles semblables se succèdent.

Un autre érudit, M. F. Génin, plaisante un acteur, qui, dans ce vers d'Iphigénie, faisait sonner le t :

« Le soldat-tétonné, dit que dans une nue» ...

Le spirituel auteur des « Récréations philologiques» préférait l'hiatus, et avec raison, à ce concours grotesque de sons odieux.

Qui donc oserait blâmer l'euphonique hiatus de Musset : « Ah! folle que tu es ! » Entre « tu es » en deux mots et « tuez » en un seul, y a-t-il aucune différence phonétique ? Car il importe assez peu, pour notre thèse, que l'*u* se rencontre avec un *e* ouvert ou un *e* fermé...

Si tous ces exemples n'élucidaient pas une question aussi simple, il ne resterait plus qu'à laisser mourir

dans l'impénitence finale les partisans obstinés de la locution toute locale « en Haïti », qui choque, par son étrangeté même, une oreille française, tout comme le ferait « *donner une cale* » pour «*rosser d'importance.*»

Amour-propre de clocher à part, n'est-il pas évident qu'en France on parle un français plus par qu'à Haïti ? Il y aurait donc tout profit pour nos jeunes écrivains, intéressants à tant d'égards, à se conformer au bon usage plutôt qu'à vouloir quand même ériger en règle et presqu'en dogme un créolisme aussi peu acceptable. Les Belges ont ausssi des expressions du crû, savez-vous ? Mais ils ne poussent pas le prosélytisme jusqu'à vouloir en faire un article d'exportation.

Jadis des dames créoles, je dis des plus huppées, s'obstinaient, même en plein Paris, à se coiffer du madras national. La mode n'en prit pas, et pour cause. Aujourd'hui, ce sont nos haïtiens qui portent le chapeau. Avec le temps et le progrès des études philologiques, notre belle jeunesse renoncera sans le moindre regret aux créolismes du temps passé. Mais le patois créole, qui ne manque ni de naïveté ni de charme, vivra, grâce à ses proverbes et à ses contes.

PIERRE-FERNAND HIBBERT

Né à Miragoâne le 8 octobre 1873.-- Professeur d'histoire au Lycée National de Port-au-Prince.

Œuvre : A donné sous divers pseudonymes quelques articles au journal « le Soir » et ses principales productions littéraires à « la Ronde » (1900-1902).

LE NÉRONISME DE ROCHAMBEAU

...Comme Néron, Rochambeau était un romantique.

Seulement le romantisme de Néron est vraiment tragique, tandis que celui de Rochambeau est d'une essence assez inférieure ; c'est un romantisme plutôt mélodramatique. La distance entre Néron et Rochambeau est celle qui en littérature existe entre Hernani et Robert Macaire. Rochambeau est donc un néronien qui n'a de Néron que la férocité et l'étalage théâtral, sans la splendeur et sans le geste. Cela vient de ce que Rochambeau n'a pas été comme Néron « une perversion littéraire ». C'est un soldat, un homme d'action sans âme, avec un côté trivialement théâtral, voilà tout. Lui aussi, du reste, a offert un spectacle sanglant aux belles blanches du Cap, aux colons, et à son Etat-Major, dans « un cirque qu'il fit dresser dans l'avant-cour du couvent des Jésuites » — car nous eûmes, nous aussi, des Jésuites à l'aurore de notre nationalité... —

Là, à un poteau placé au milieu du cirque, fut attaché un jeune noir, domestique du chef de l'Etat-Major, le général Pierre Boyer. Ce spectacle était une scène d'essayage — l'essayage des chiens havanais expédiés par M. de Noailles. Bien qu'on les eût fait jeûner, les chiens furent sans entrain, hésitèrent de dévorer le malheureux noir. Alors, pour éveiller leur appétit, le général Pierre Boyer descendit dans l'arène, et dans un mouvement qu'il dut croire beau, assomma la victime d'un furieux coup de sabre. A ce moment, la vue du sang excita la meute qui en un rien de temps ne fit qu'une bouchée du pauvre diable dont on ne voyait, quelques minutes après, que les os épars, tout blancs. « Des cris, des applaudissements d'une joie frénétique, dit Ardouin, éclatent du côté des barbares spectateurs, et la musique militaire ajoute encore à cette scène infernale. » (*) C'est évidemment là une scène de pur

(*) Etudes sur l'Histoire d'Haïti.

cannibalisme, de la férocité de béotiens ivres, de bourgeois hébétés, c'est sans grandeur tragique ! Tous les crimes de Rochambeau revêtent ce caractère ignoble et repoussant. Dessalines est autrement grand et flamboyant, quand après ses grandes tueries de blancs il s'écrie : « Oui, nous avons rendu à ces anthro-« pophages guerre pour guerre, crime pour crime, « outrage pour outrage, oui ! j'ai sauvé mon pays ! « L'aveu que j'en fais à la face du ciel et de la « terre fait mon orgueil et ma gloire. J'ai fait mon « devoir, je m'approuve : cela me suffit. »— Rochambeau ne pouvait atteindre cela ! Malgré ses noyades d'êtres humains par centaines, ses fusillades en masse, ses supplices atroces d'officiers indigènes, attachés à des arbres d'ilôts brûlés par le soleil, pour mourir de la faim et de la piqûre des insectes, Rochambeau est et demeure un assassin odieux, de l'espèce de Carrier.

Son grand acte de néronisme pourtant est le bal à effet funèbre qu'il donna à Port-au-Prince en Mars 1803, pour procurer « à ses maitresses un spectacle d'un nouveau genre », dit Ardouin (*). Il y invita « les principales familles de couleur et noires, – qui se seraient gardées de ne pas s'y rendre ». On dansa jusqu'à minuit ; après quoi, il pria ses invitées de passer dans une autre salle très faiblement éclairée et « tendue d'une draperie de deuil, parsemée de têtes de mort représentées en toile blanche » ; et, ajoute Ardouin, « des cercueils étaient placés aux angles. » Des voix lugubres, venues d'on ne sait où, « entonnèrent les cantiques sacrés des funérailles ». Et, au milieu des rires bruyants des dames blanches présentes, Rochambeau dit aux pauvres femmes indigènes épouvantées :

(*) Idem.

« Vous avez assisté aux funérailles de vos époux et de vos pères ! » (b)

Ne dirait-on pas le dénoûment du fantastique mélodrame d'Hugo: Lucrèce Borgia ? Lucrèce — s'adressant aux jeunes seigneurs vénitiens qui viennent gaîment de souper et qui se trouvent tout à coup entourés de moines chantant avec un accent sinistre le De Profundis, et désignant cinq cercueils couverts chacun d'un drap noir,— leur dit :

« Messeigneurs, vous êtes tous empoisonnés ! »

Rochambeau se trouve ainsi un romantique avant la lettre ; il n'est pas douteux qu'il ait vu jouer certaines pièces de Shakespeare estropiées par Ducis, et son mauvais goût a pu venir de là.

Cependant, il eut un jour un beau geste : ce fut à Vertières, lors de la charge étourdissante du rude Capoix. Il salua sous le feu même du combat notre « brave des Braves » et lui envoya en présent le lendemain, avec l'expression de son admiration, un cheval richement caparaçonné, Capoix ayant perdu le sien pendant la bataille. Ce jour-là, Rochambeau sut apprécier le Beau épique, cela doit lui être compté. Du reste, il était brave; après sa capitulation à Dessalines, il dut signer une autre avec les Anglais, qui, selon leur habitude, la violèrent soigneusement, et Rochambeau resta prisonnier en Angleterre jusqu'en 1811, où, à la suite d'un échange, il recouvra la liberté et se retira en France, dans son château, près de Vendôme.

Que fit-il dans ce château, de 1811 à 1813, où il prit le commandement d'une division ? Nous le saurons peut-être un jour.

Il mourut en soldat, frappé en face d'un boulet de canon à la bataille de Leipzig. « Il venait d'être nommé maréchal de France par l'empereur » dit Marbot (c).

(b) Etudes sur l'Histoire d'Haïti. (c) Mémoires, Tome III.

LOUIS MENOS

Né à Paris le 20 Juillet 1880. Licencié à la Faculté des lettres de Paris (Juillet 1901).

Œuvre publiée : *Victor Hugo*, écrite en collaboration avec les licenciés de sa promotion à l'Ecole normale supérieure,— cours de M. Brunetière,— Paris. 1902.

LE LYRISME DE VICTOR HUGO

FRAGMENT

A n'examiner tout d'abord que la forme, la poésie de Victor Hugo est vraiment unique par ce qu'on peut appeler la richesse de l'orchestration. Il faut entendre par là une qualité d'inspiration et d'harmonie puissante, continue à la fois et redoublée. Chez les autres poëtes, en général, l'ode va d'un mouvement tout uni, et s'acheminant vers sa fin, de phrase en phrase et de strophe en strophe, laisse les développements lyriques successifs, constituant le détail de la poésie, s'affaiblir, s'éteindre, reculer dans un vague lointain, au fur et à mesure de leur déroulement. Au contraire, chez Victor Hugo tout est saillant, éclatant. Il a groupé avec un art consommé, en un développement, en une strophe, en une série de strophes, tous les détails expressifs et riches, et tous les effets poétiques. Cette vigueur et cette ampleur des strophes lyriques ressortent avec une netteté parfaite, à considérer la poésie au point de vue presque exclusif des qualités musicales. L'harmonie en est infiniment plus pleine, plus ferme, que la mélodie fugitive des vers lamartiniens. Elle monte, en notes variées, à travers les strophes et les mètres changeants. Les sons graves des grandes strophes d'alexandrins, puis les sons divers, plus lé-

gers, alternent très souvent dans les odes de Victor Hugo; et l harmonie d'un même développement lyrique est diversifiée par les coupes mobiles des vers. Les sonorités successives, tantôt basses, tantôt plus hautes, sont ordonnées savamment d'un bout à l'autre de la poésie ; et de l'ensemble de ces sonorités tour à tour puissantes et douces, il se fait une musique superbe exempte de monotonie. Chaque partie en est incomparablement cadencée sur des rythmes choisis par le poète, et l'harmonie totale est largement épandue, forte et souple à la fois. C'est dire que toute la poésie lyrique est très-richement orchestrée, avec une variation très-habile des tons musicaux, sans rudesse, ni brusquerie trop vive : on dirait une immense symphonie, formée d'une succession de fortes harmonies, vibrantes encore dans l'ensemble.

Quelques exemples, faciles à trouver dans l'œuvre lyrique de Victor Hugo, mettront en évidence cette qualité précieuse, cette richesse d'orchestration.

Quand le poete écrit la *Prière pour tous* (Feuilles d'automne), ouvrant son âme à l'afflux des pensées religieuses, qui montent et débordent avec la nuit bleue, il mêle en un même développement tous les éléments de lyrisme que son génie a recueillis ; et, présentant sa pensée sous des formes multiples, de plus en plus splendides et harmonieuses, la redouble de strophe en strophe. De tous ces développements il se fait une poésie, une mélodie sans égale. L'atmosphère douce des prières, où se jouent les rêves d'or autour de l'enfance, en plein cœur de la nuit ; l'invitation pressante du poète à sa fille, caressée alors par l'aile des anges ; invitation à prier pour sa mère, sereine et pure comme sa propre jeunesse ; pour le poète qui a sondé les bas-fonds de l'âme, où s'agitent les vices ; pour l'insensé qu'ont enivré des voluptés malsaines ; pour les femmes frêles, courbées sur l'enfer

de l'impudeur qui les attire et les engloutira bientôt à jamais ; pour les morts, endormis dans leurs linceuls froids et lourds, avides de tendresse et de consolations ; l'ineffable beauté de la prière qui jaillit d'un cœur pur en montant à Dieu, avec les larmes pieuses, « pleurs d'amour et soupirs de douleur », recueillis par un ange et portés au Seigneur ; la douceur et l'humilité, toujours agréées de Dieu, sauvegardées par la prière ; — tous ces développements lyriques sont magnifiquement orchestrés dans la poésie de Victor Hugo.

Toutes les strophes d'alexandrins, les quatrains, qui constituent les deux premières parties de la poésie, sont d'une harmonie pleine et continue, mais nécessairement variée par les coupes, tandis que le dernier vers de chaque strophe va d'un mouvement tout uni. Nous en prendrons pour exemples les vers du début, puis une autre strophe :

Ma fille, va prier. Vois, la nuit est venue.
Une planète d'or là-bas perce la nue ;
La brume des coteaux fait trembler le contour,
A peine un char lointain glisse dans l'ombre... Ecoute !
Tout rentre et se repose, et l'arbre de la route
Secoue au vent du soir la poussière du jour. .
... Et puis ils dormiront. Alors, épars dans l'ombre,
Les rêves d'or, essaim tumultueux, sans nombre,
Qui naît aux derniers bruits du jour à son déclin,
Voyant de loin leur souffle et leurs bouches vermeilles,
Comme volent aux fleurs de joyeuses abeilles,
Viendront s'abattre en foule à leurs rideaux de lin.

Les strophes qui suivent (dix vers de huit pieds) entrecoupent de notes plus brèves, mais encore assez graves, l'harmonie large des vers de douze pieds.— Puis les mélodies basses se retrouvent avec les alexandrins, et s'épanchent comme tout d'abord, d'un

mouvement rythmique presque continu, après la triple répétition de la même note :

A genoux, à genoux, à genoux sur la terre
Où ton père a son père, où la mère a sa mère,
Où tout ce qui vécut dort d'un sommeil profond ;
Abîme où la poussière est mêlée aux poussières,
Où sous son père encore on retrouve des pères,
Comme l'onde sous l'onde en une mer sans fond !

Ce sont ensuite des strophes brèves et légères (cinq vers de huit pieds), aux coupes presque aussi variées d'ailleurs que dans les alexandrins, quoique moins nettement senties.

Ce n'est pas à moi, ma colombe,
De prier pour tous les mortels,
Pour les vivants dont la foi tombe,
Pour tous ceux qu'enferme la tombe,
Cette racine des autels !
Ce n'est pas moi, dont l'âme est vaine,
Pleine d'erreurs, vide de foi,
Qui prierais pour la race humaine,
Puisque ma voix suffit à peine,
Seigneur, à vous prier pour moi !

Après une nouvelle succession de strophes d'alexandrins, à l'harmonie religieuse par endroits comme une musique d'église, vient une série de strophes de cinq vers, d'une très-grande douceur, et très-légères :

Parfum de la sève
Dans les bois mouvants !
Odeur de la grève
Qui la nuit s'élève
Sur l'aile des vents !...

Puis, succédant à des alexandrins, montent, tendre-

ment émus, les sons légers de strophes en vers de six pieds :

Il est, loin de nos villes
Et loin de nos douleurs,
Des lacs purs et tranquilles,
Et dont toutes les îles
Sont des bouquets de fleurs....

Et la poésie s'achève enfin sur des strophes de mètres inégaux, flexibles comme un pur chant, presque mystique :

Et toi, céleste ami qui gardes son enfance,
Qui le jour et la nuit lui fais une défense
De tes ailes d'azur,
Invisible trépied où s'allume sa flamme,
Esprit de sa prière, ange de sa jeune âme,
Cygne de ce lac pur !...

Ainsi se trouve orchestrée cette poésie de Victor Hugo, en strophes d'harmonie changeante, mais invariablement douces, parfois pressantes, comme la prière elle-même,—et dont les coupes métriques diversifient la musique. Cet ensemble forme un concert parfait de sons, un accord de graves instruments et de voix doucement chantantes.

EMILE MARCELIN

Né le 16 Janvier 1874, à Port-au-Prince.

Œuvres : En portefeuille, *Croquis et Paysages, Petits Poèmes en Prose, Médaillons Littéraires.*-- De ces manuscrits quelques parties ont été déjà publiées dans les « les Bigailles » et dans « le Nouvelliste ». M. Marcelin a aussi collaboré à « l'Humour » et au « Bon Sens ».

DEUX HISTORIENS NATIONAUX.

I

Thomas Madiou

Le véritable mérite de M. Madiou, c'est d'avoir recueilli dans un ouvrage,— premier essai de notre histoire nationale, incomplet il est vrai, parce qu'écrit avec les seuls documents imprécis de l'époque et de simples récits contés par les contemporains,— tous les faits nombreux et dramatiques de notre existence politique.

Il est bien évident qu'il n'a point voulu faire une œuvre d'art ni d'érudition. Et nous avouerons aussi, pour avoir la note juste, qu'il n'a pas eu l'intention de concerter un plan, de le suivre avec précision, d'en bien combiner les parties, selon les mille et un petits faits historiques, afin d'en tirer, au profit des générations futures, toutes les excellentes et vraies leçons d'expérience pratique.

Son but unique est la simple exposition des faits. On ne doit voir en lui ni un politique ni un philosophe, encore moins un moraliste soucieux de dégager la raison des événements.

Aussi ne cherchons point à découvrir dans ces quatre volumes intitulés: *Histoire d'Haïti*, autre chose que de nécessaires renseignements pouvant servir utilement aux historiens de demain, penseurs et analystes.

Le talent d'écrivain de M. Madiou n'est certes pas tout à fait à dédaigner. Sans originalité remarquable, son style n'en a pas moins une certaine souplesse qu'on admire, bien entendu quand il laisse de côté un instant, pour nous faire un récit simple et touchant, sa rhétorique aujourd'hui démodée.

On se sent heureux, ravi, et tout à la fois ému, en lisant le passage, les lignes dans lesquelles il met en relief un trait de la générosité d'une femme, grande par le cœur, qui, le jour d'une tuerie implacable des oppresseurs de sa race avilie, méprisée, se lève dans un beau mouvement d'humanité et arrête le bras vengeur de son mari.

« Pendant que les cris déchirants des infortunés « qu'on immolait remplissaient le bourg, deux « jeunes blancs français se précipitèrent dans sa cham- « bre, égarés par la terreur de la mort, et lui dirent : « Madame, en grâce, sauvez-nous ! — Madame Dessa- « lines demeura un instant irrésolue .

« L'humanité releva son courage qui fléchissait. « Cachez-vous sous ce lit, s'écria-t-elle avec énergie. « Presqu'en même temps Lamartinière, Bazelais, Lau- « rettes et d'autres officiers entraient dans la maison « avec Dessalines.

« Chaque goutte de sang blanc, disaient-ils, don- « nait une nouvelle vigueur à l'arbre de la Liberté ! « Appuyés contre le lit, ils s'entretenaient des ressour- « ces qui restaient à Toussaint Louverture, quand « tout à coup un violent éternuement éclata dans la « chambre — Eh ! quoi ! s'écria Dessalines plein de « fureur, y aurait-il un blanc caché ici ?— Aussitôt les « officiers regardèrent sous le lit et aperçurent les « deux jeunes gens. Plusieurs coups de sabre et d'épée « eurent bientôt percé celui qui se trouvait le plus à « la portée des armes dirigées contre eux. L'autre « fut arraché avec violence de dessous le lit ; le sabre « était levé sur sa tête, quand Madame Dessalines se « précipita aux genoux de son mari, et s'écria avec « un accent capable d'attendrir le cœur le plus en- « durci : « Grâce ! Grâce ! Messieurs, demandez grâce « avec moi ; c'est un médecin, ne le tuez pas ; il pour- « ra nous être utile ». Dessalines la repoussa avec

« fureur; elle se cramponna à ses habits, et lui deman-
« da, les larmes aux yeux, le serrant dans ses bras, la
« vie de cet infortuné. Dessalines la rejeta loin de
« lui, et dit d'une voix forte : Il périra. Elle tomba pres-
« qu'évanouie. Cependant les officiers, émus par ces
« instances courageuses, ajoutèrent leur voix à la
« sienne. Le jeune français fut sauvé : c'était Descour-
« tilz, le naturaliste, l'auteur de la Flore des Antilles ».

Encore une citation, un petit tableau du temps de la colonie, et l'on verra qu'il a quelquefois, sans doute, la plume élégante et facile.

« Les premières dames blanches de la ville for-
« maient un cercle brillant autour de Pauline Bona-
« parte et s'entretenaient avec de beaux et jeunes
« officiers. Ceux-ci ne possédaient pas cette galanterie
« exquise qui faisait le charme des salons de Versailles,
« lorsque Marie-Antoinette attirait à la cour, par ses
« grâces et ses profusions, toute la noblesse de Fran-
« ce : la galanterie révolutionnaire perçait par inter-
« valles. La sœur du premier Consul captivait par
« sa beauté l'admiration générale. Mais, à l'étonnement
« de tous, elle ne partageait pas la gaîté qui régnait
« autour d'elle. Sa physionomie contrastait avec celle
« des dames qui étaient à ses côtés, par une réserve
« calculée. La mélancolie couvrait son front ceint d'un
« bandeau enrichi de pierreries ; les longues boucles
« de ses cheveux se déroulaient autour de son cou
« d'albâtre, et l'incarnat de ses joues avait disparu.
« Elle parlait avec langueur de notre climat meurtrier,
« de la tristesse de notre pays, de l'aspect sombre
« et monotone de nos montagnes. « Quand reverrai-je
« la France, disait-elle, les salons des Tuileries, nos
« bals, nos opéras, nos magnifiques promenades ? »

On tourne les pages de cet ouvrage avec le sentiment intime de trouver, çà et là, les portraits au physique et au moral de ceux qui, par leur énergie,

par leur courage à toute épreuve, nous permirent d'avoir un petit coin de terre, une patrie bien à nous. Et vraiment l'on n'est pas déçu.

Certes, l'œuvre est méritoire, par plus d'un côté. M. Madiou fut un laborieux : auteur d'aimables chroniques, il mérite par là de conserver sa place, qui n'est pas des moins glorieuses, dans notre littérature nationale.

II

Beaubrun Ardouin

Comme M. Madiou, mais après lui, M. Ardouin a écrit un ouvrage historique, en onze volumes, intitulé : *Etudes sur l'histoire d'Haïti.*

Homme de grand caractère, esprit aussi ouvert que judicieux, M. Ardouin a fait un récit remarquable de notre passé. Il a glorifié les nobles actions, blâmé les erreurs. Nul n'a eu plus que lui le souci de faire une étude sérieuse des faits, une analyse équitable des principaux personnages qui ont marqué dans la vie et les événements de notre nation.

Cet ouvrage simplement écrit, en dehors de tout esprit de parti, nous demeure comme un exemple heureux de ce que peuvent la conscience et l'intelligence. Là tout s'enchaîne, tout se tient dans un ensemble parfait. Il nous semble même que l'auteur se fait un devoir impérieux de tout ramener, avec une exacte mesure du juste et du vrai, aux proportions historiques.

Il a divisé ses livres avec beaucoup de méthode. Chaque chapitre est éclairé par des vues politiques, morales et administratives. On y trouve, pour les deux périodes, *française et haïtienne*, tout ce qui peut consoler nos douleurs, affermir notre patriotisme. « L'histoire, dit-il, ne doit pas être un simple récit des événements. Elle comporte des enseignements tou-

jours utiles aux peuples dont elle raconte les actions. Son objet doit être d'indiquer ce qu'il y a eu de louable ou de condamnable dans ces actions. C'est par là qu'elle encourage les hommes à faire le bien, qu'elle les détourne du mal. »

M. Ardouin est plus souvent philosophe que peintre; c'est en remontant aux causes qui les déterminent, qu'il s'efforce toujours d'expliquer les moindres faits. Une des parties, utile, solide de son œuvre, est encore sa documentation.

Son impartialité, ses moyens d'information précise, se trouvent en quelque sorte réunis dans les pages qu'il consacre à ces deux officiers de haut mérite, Toussaint Louverture et André Rigaud, engagés au temps de la colonie dans une lutte malheureuse de rivalité.

Voyez comment, d'une main sûre et ferme, il trace le portrait de ces deux hommes, si dissemblables à divers points de vue:

« Toussaint Louverture, mal partagé par la nature, « était petit de taille, laid de figure, nasillard, quoi- « que ayant d'ailleurs le feu de l'intelligence dans « les yeux, l'éclat du génie dans le regard.

« Rigaud, au contraire, d'une taille ordinaire, avait « une figure attrayante, une physionomie ouverte qui « prévenait en sa faveur, un air martial, néanmoins, « la tournure enfin d'un vrai militaire. Son regard seul « captivait les cœurs; et c'est tout cet ensemble de « sa personne, indépendamment de ses services et de « son caractère d'une franchise peut-être imprudente, « qui lui fit montrer toujours tant d'enthousiasme. »

∴

Dans la seconde partie, la *période haïtienne*, le récit conserve, sous la plume toujours honnête et scrupuleuse de M. Ardouin, sa force, sa bonne tenue, son tour philosophique, sévère et moral.

Contemporain de certains événements voisins de l'indépendance nationale, M. Ardouin, aux renseignements puisés dans les journaux, les lettres et les mémoires, ajoute aussi des souvenirs personnels.

C'est dans une langue fière, toute trempée d'émotion et de noble joie, que M. Ardouin salue le réveil lumineux de la liberté, cet acte grandiose et sublime: l'indépendance de son pays.

« Comme ils durent être glorieux, ces guerriers « qui, en ce moment solennel, s'engageaient, en face « du ciel qui avait béni leurs armes, à combattre « jusqu'à extinction pour maintenir l'indépendance « de leur pays, qu'ils avaient conquise au prix de « leur sang !

« A nous, qui nous en glorifions aujourd'hui, d'ad- « mirer le dévouement de nos pères, se posant sans « crainte devant la puissance colossale de la France, « après lui avoir ravi sa plus belle colonie ! »

Les lignes qui précèdent sont simples, et prouvent bien que M. Ardouin avait la sérénité nécessaire pour faire une œuvre de bonne foi. Son jugement est calme et réfléchi.

Aussi son ouvrage, le meilleur, témoigne d'un grand et bel effort pour ressaisir la vérité historique et la faire revivre.

(Extrait des *Médaillons Litteraires.*)

PÉTION GÉROME

Né à Port-au-Prince le 14 Juin 1876, y est mort le 7 Février 1902.-- Professeur au Collège Louverture, directeur de « la Ronde ». Son œuvre littéraire consiste dans sa collaboration à cette revue où il a donné une étude critique, des chroniques et des poésies.

ETUDE SUR LES DIX HOMMES NOIRS

...S'il faut relever chez les meilleurs d'entre nous le trait dominant de l'état de l'âme nationale, l'on sera bien forcé de déclarer que les lettres haïtiennes portent déjà le sceau très accusé d'une tristesse pénétrante, traversée de temps en temps par de sombres colères. C'est bien un point à retenir, car il a toute sa portée morale A part qu'il peut bien être une des caractéristiques mêmes de la race, il marque à coup sûr la douloureuse station d'un peuple dans la voie de ses destinées. Pour combien de temps encore cela durera-t-il ! Pour combien de temps encore nos écrivains et nos artistes frémiront-ils d'épouvante dans leurs propres œuvres, et comme Dante, ne pourront pas rire ? Oh ! du moins, ils riront, mais comme leur gaîté sera amère, ironique, âpre et mordante ! Leurs éclats seront toujours agacés ; ce seront des stridulations de l'esprit sombré dans une profonde inquiétude plutôt que des épanouissements d'une joie sans alliage. — Nous sommes condamnes à une littérature de pessimisme.

Comme ils font preuve d'un jugement superficiel, ceux-là qui veulent malgré tout établir une étroite relation de tempérament entre la conscience haïtienne et la conscience française ! Comme elles sont différentes et se séparent profondément malgré toutes les apparences ! L'âme haïtienne, mais c'est le pays même, c'est-à-dire, dès lors, une âme troublée, malade, aspirant à ses fins supérieures, mais retombant aussitôt affaissée, comme prise dans l'étau d'une force implacable. Elle n'est pas la sœur de l'autre.

Bien qu'en principe, tout rapprochement de cette nature soit forcément arbitraire, je me permettrai d'avancer que la littérature haïtienne, quand elle aura

atteint son degré normal de développement, rappellera, en une certaine mesure du moins, la littérature russe. L'âme slave, elle aussi, est souffrante ; elle aussi, elle est travaillée de l'idéal de son émancipation, nourrissant en même temps un beau rêve mystique et guerrier. Le moujik perdu dans les glaces des steppes et qui s'en va, chargé de larmes et de faim, nous représente, dans une perspective pas trop lointaine, l'histoire de souffrance et de vexation de notre courageux peuple de paysans, taillables et corvéables. Le plus grand des écrivains russes, Léon Tolstoï,— que rappelait ici même, à propos du livre de M. Price, cet esprit d'une si belle lucidité qu'est Dantès Bellegarde,— a des pages d'une effrayante vérité sur les misères des classes populaires russes. Mais le comte Tolstoï est un chrétien ; un souffle d'évangélisme très large circule à travers toutes ses pages et la loi du sacrifice y est élevée à la hauteur d'un enseignement biblique. Qu'il nous naisse demain un vigoureux talent et une âme ardente et fière, et nous comprendrons tout le sens des terribles colères de l'âpre et sombre révolté qu'est ce Fédor Dostoïewski. — Deux peuples aux antipodes présentant deux tempéraments d'une grande ressemblance ; deux littératures dont l'une, trop incomplète, n'est pas arrivée comme l'autre à la maîtrise du verbe pour l'originale expression de ses motifs d'angoisse.

Mais cet état de conscience revêt aisément un caractère particulier : le symbole.— Le symbolisme est la forme littéraire et artistique la plus capable d'étreindre la réalité et de nous la rendre en même temps à ce point saisissante que, par delà, nous voyons se lever les grandes lignes des perspectives.

C'est aussi bien souvent la littérature du Désespoir. L'écrivain, il est vrai, nous apparaît quelquefois avec une certaine sérénité, mais croyez bien qu'il y aura

toujours de la place dans nos âmes pour une pointe d'angoisse.

Naguère encore, seulement dans une nouvelle, Jules Dévieux nous tenait haletants sous le récit d'un drame d'une poignante réalité. C'était l'histoire d'une brave famille de paysans qui, après toutes sortes de peines, avaient vu leurs efforts toujours stérilisés et leurs espoirs toujours vaincus. Et le poëme de la terre, le poëme de la terre haïtienne, se déroulait à nos yeux effrayés dans toute la cruauté de sa redoutable énigme. Ce mari, cette femme et cet enfant, groupe de détresse debout dans les sillons frappés de mort et qui fredonnait comme un air de délivrance le chant du retour en Afrique, c'était aussi la plainte désespérée de l'âme nationale qui, lasse d'efforts avortés, incapable de nouveaux élans et de nouvelles duperies, entonnait l'hymne funèbre de son anéantissement. — Un poète, dont le nom restera, touché des conditions d'existence de toute une jeunesse, entreprend d'exprimer la douloureuse histoire de ses rêves sans cesse brisés. Et M. Vilaire nous apporte les *Dix hommes noirs*, symbole magnifique et sombre où passe en des frissons lugubres un souffle héroïque de la mort.— Ah! oui, nous sommes bien l'aboutissant des générations successives ; elles ont mangé le raisin vert et nous avons les dents agacées.

CAMILLE BRUNO

Né a Port-au-Prince le 8 septembre 1838.-- Professeur au Lycée Pétion (186[illegible]-1870); Directeur 1870-1874). Président de la Chambre des comptes (1876-1879). Chef d'institution a Kingston (Jamaïque) 1884-1888.-- Commissaire du Gouvernement près de la Banque d'Haïti

(1889-1895). De nouveau Directeur du Lycée Pétion (1895-1897), Président de la Commission d'enquête administrative.

Œuvres : Collaboration à « l'Unité Nationale », au « Réveil », au « Civilisateur », au « Constitutionnel », au « Drapeau national », à « l'Haïtien » (des Gonaïves.)-- Discours, rapports, études inédites.

EDMOND PAUL

FRAGMENT

...Edmond Paul, avant d'agir, avant de parler, pesait, avec un soin même extrême, non seulement ses actes en eux-mêmes, mais aussi toutes leurs conséquences : il voulait, en toute circonstance, se rendre compte et ne se déterminer qu'en pleine connaissance de cause. Sachant d'ailleurs que la vérité est éternelle et que son jour arrivera infailliblement, il avait cette vertu, l'une des plus rares qui soit au monde, la patience. Edmond Paul savait attendre, même en souffrant, même en dépit des amis conjurés contre sa sagesse. A moins qu'un intérêt supérieur, bien évident, de la Patrie ne fût en jeu, et qu'un motif puissant n'exigeât un éclat, il évitait avec soin les froissements, les désaccords, les conflits. Au reste, il avait, de près comme de loin, tout ce qui commande le respect et tout ce qui concilie un entier attachement. Dans l'une de mes lettres, je lui écrivais, à lui, le vieil ami de chaque jour : « Plus je pénètre dans votre intimité, plus mon respect grandit pour vous. » En voyant ses airs rigides, toujours les mêmes, un observateur superficiel eût cru pouvoir dire de lui : « C'est un homme qui a compris la puissance d'une attitude », mais tous ceux qui l'ont connu intimement disent avec moi qu'il n'a jamais forcé sa nature.

Il imposait tout d'abord par son aspect majestueux. Il ne débordait pas, comme on dit. Ce qui perçait le plus en lui, c'était ce don de réserve et de se-

conde réflexion, qui, en tout temps, constitue le véritable tempérament de l'homme apte à diriger, à gouverner. Il ne tardait pas cependant à séduire par sa bonhomie accueillante. Un de ses derniers soucis a été de glaner des intelligences politiques, de créer des fidèles à la Patrie. Aussi ouvrait-il toutes grandes sa maisonnette, sa familiarité et sa science à qui se présentait à lui comme une espérance.

Ceux qui n'ont connu Edmond Paul que dans la vie publique ont cru que c'était un homme froid, l'ont accusé de n'être pas capable de tendresse.

Sans doute, il ne lui a jamais plu de laisser voir son émotion ; mais je sais, bien certainement, combien son cœur était chaud pour ses amis. Faut-il rappeler l'amitié qui l'unit à Boyer Bazelais, l'un ayant une confiance entière dans le patriotisme de l'autre ?

Ce fut comme une alliance sacrée entre ces deux hommes qui avec des tempéraments si divers, offraient de si nombreuses analogies de caractère. Ils ont su s'aimer, se comprendre, s'unir, se compléter, pour ne faire qu'un. On les confond dans un seul sentiment d'estime et d'admiration ; et elles semblent avoir été faites pour eux ces belles paroles du poète latin : « *Non amici, fratres ; non sanguine, corde* ». C'était plus que deux amis, c'étaient deux frères,—frères par le cœur, frères par une communauté de nobles idées, de grands sentiments.

M'accordera-t-on le droit de répéter que ces deux hommes s'étaient ensemble attribué le devoir de créer le respect sincère de la loi, qui est comme le sens public des peuples dignes des institutions de liberté ? Ne redirai-je pas que ces deux réformateurs considéraient, avec raison, que la liberté est une bonne chose, non-seulement à cause de ses fruits, mais en elle-même, la libre pratique du devoir politique étant à leurs yeux le vrai moyen de discipline, surtout

pour ce vaillant petit peuple qui a si héroïquement surgi de l'esclavage ? Ne rappellerai-je pas le respect des deniers publics que tous deux ils exigeaient de tous par un contrôle effectif et régulier ? Me faut-il parler de leurs études si approfondies en économie politique et en finances, et dire que, de toutes leurs aptitudes, nombreuses et variées, une des plus manifestes a été la capacité financière dont ils ont souvent ensemble donné des preuves et des applications si heureuses dans leur carrière de Législateurs ? A-t-on oublié que, malgré les entraves de la politique, ils présidèrent au retrait du papier-monnaie, voulant assurer la stabilité des transactions commerciales et soustraire l'épargne du peuple au vol par l'agiotage ? N'oserai-je pas redire qu'ils rencontrèrent les inimitiés les plus vives, les plus grands obstacles à débrouiller le chaos financier d'alors, à établir des règlements justes et équitables ? Quels efforts n'ont-ils pas déployés, pour que le crédit du gouvernement ne fût pas dans la dépendance des hommes d'argent ! . . .

Edmond Paul n'avait guère cette expansion et ce don de soudaine séduction que possédait si éminemment son ami. Il aimait trop, nous l'avons dit, renfermer ses émotions, les contenir, les dominer.— Sa réserve naturelle, son tempérament réfléchi, sa fierté qui ne savait plier, ont empêché que sa popularité pénétrât les masses qu'il aimait pourtant si véritablement, mais qui trop souvent destinent leur adulation à de vils ambitieux du pouvoir.

Edmond Paul ! Voilà que son nom retentit après sa mort plus fortement que quand il vivait ! — Voici que ce nom devient le symbole du civisme ! — Voici que, s'il n'est pas un des fondateurs de l'Indépendance, nous devons désormais le compter comme un ancêtre, comme un gardien de nos destinées nationales !..

(Extrait du Discours prononcé à l'inauguration du monument d'Edmond Paul).

DANTÈS BELLEGARDE

Né à Port-au-Prince, le 18 mai 1877. Répétiteur au Lycée de Port-au-Prince (1897) ; professeur de lettres (1898), chargé en 1903 du cours de philosophie. Chef de division au Ministère de l'Instruction publique.— Président de l'Association des Membres du Corps Enseignant de Port-au-Prince. Licencié en droit, avocat du barreau de Port-au-Prince. Secrétaire, puis directeur de *La Ronde*.

Œuvres: Articles de critique dans *La Ronde*, chroniques dans *Le Soir* sous le pseudonyme de Falstaff ; collaboration à d'autres journaux ; Conférences.

MADAME A. BELLEGARDE-FOUREAU

FRAGMENT

...Pour avoir servi aux plus basses besognes, certains mots se sont usés. Comme ces pauvres fous que l'on rencontre au coin des rues, misérables loques humaines d'où la vie intellectuelle s'est exilée, ils semblent avoir perdu toute puissance expressive : ce ne sont plus que de vaines syllabes qui s'entrechoquent, des *flatus vocis*, eût-on dit dans l'École. Quand l'idée s'est retirée du mot, le mot meurt, ainsi que tombe la branche que ne nourrit plus la sève fécondante. Et rien n'est plus lamentable que la mort de ces choses ailées qui volent sur les « lèvres innombrables des hommes », lorsqu'avec elles s'évanouissent quelques beaux sentiments et des illusions magnifiques.

Je ne veux pas rechercher pourquoi il y a des patries diverses et pourquoi chaque homme doit s'attacher à la sienne comme « l'ongle au doigt », suivant l'énergique expression de l'Evangile. Le patriotisme n'est-il qu'un égoïsme amplifié ? L'idéal de la civilisation est-il que les barrières tombent et que les peuples

s'embrassent dans un même amour de l'humanité, toutes les causes de querelles et de luttes disparaissant ? Je n'en désire rien savoir. Le sentiment, étroit ou non, existe : il a suscité les plus admirables dévouements, les plus héroïques abnégations. C'est le sacrifice accepté et accompli qui fait la beauté d'un acte, et tout homme qui se sacrifie grandit, parce qu'il s'élève au-dessus des lâchetés de la chair. Toute passion est donc belle qui inspire une pensée de sacrifice et de courageuses résolutions.

La notion d'humanité est encore trop étendue pour être suffisamment compréhensive. L'humanité restera longtemps pour nous quelque chose de très vague et de très vaste, de trop vague et de trop vaste pour que nous l'aimions d'un amour passionné et agissant. Le sentiment de la patrie demeure, avec la religion, la source de tous les héroïsmes. Ne comprend-on pas alors la douleur de l'homme de cœur assistant à la lente et sûre dissolution de ce sentiment, le plus haut, le plus noble, dans l'échelle des passions dont s'honore l'espèce humaine, le plus productif d'enthousiasmes et d'actions retentissantes?

L'idéal de Dieu, l'idéal de patrie, l'idéal de famille, « ces trois pièces maîtresses de la conscience collective, » comme les appelle un éloquent historien, laissent exposée à tous les coups de main et à toutes les aventures la nation chez laquelle ils cessent d'exister. Les hommes pour vivre ont besoin de « rassembler tout leur cœur autour d'un grand amour. » Quand ce puissant moteur manque, la vie, découronnée de ce qui en fait la grandeur, apparaît telle qu'elle est, quelque chose de fort misérable en somme et qui ne mériterait même pas d'être « vécu », si les splendeurs du Rêve n'en venaient cacher les platitudes. Les illusions — et qui nous dit que ce n'est qu'illusions? — rendent la vie meilleure et c'est une singulière

erreur que de vouloir les en bannir. Ainsi pensait le philosophe ironique et doux qui s'appelait Renan.

Chez nous le beau mot « Patrie » semble vouloir disparaître avec la chose qu'il exprime. Quand dans une conversation ce mot est jeté, on se regarde et l'on sourit. Ce sourire est la traduction polie de cette brutale interrogation intérieure : Naïf ou farceur ? On les a lues si souvent, ces lettres éclatantes, dans des proclamations menteuses, elles ont traîné, encadrées dans une rhétorique pompeuse et vide, sur tant de lèvres impures et impudentes, que dépouillées de leur « moëlle substantifique » elles sont aujourd'hui comme mortes et que nous les entendons sans les comprendre. Et de peur d'être confondu avec les autres, on garde le silence : on craint d'affronter l'ironie qu'on sent voltiger autour de soi. On a honte de paraître aimer son pays !

Cet étrange état d'âme qui est plus général qu'on ne pense, Mme Bellegarde-Foureau l'avait étudié et en avait compris tout le danger. L'amour est une habitude qui ne se conserve que par la répétition. On a cessé d'aimer quand on ne fait plus acte d'amour. La foi inagissante n'est pas une foi sincère, Racine l'avait dit avant nous. L'idée porte en elle une force qui veut qu'elle tende constamment à se réaliser. Quand elle ne se réalise pas ou qu'aucun effort n'est fait pour en permettre la réalisation, c'est qu'elle n'est plus ou qu'elle a perdu sa puissance. Le sociologue ne juge de la valeur d'un sentiment que par ses manifestations extérieures et ses conséquences sociales: le sentiment en lui-même, objet d'étude pour le psychologue, ne l'intéresse pas. Pour lui ne pas se manifester c'est ne pas être.

La tristesse de Mme Foureau en ces derniers temps, tristesse dont néanmoins elle ne voulait rien laisser paraître, est l'effet de cette constatation. Elle en a

souffert plus qu'aucun autre, parce que personne n'aimait mieux son pays.

Son amour était perspicace : il démêlait nettement les causes dissolvantes agissant au sein de notre jeune société. Aussi pour elle les occasions de souffrir étaient-elles plus nombreuses. « Dormir est doux, et encore plus être de pierre, tant que durent la misère et la honte. Ne rien voir, ne rien sentir est mon bonheur. » Ces paroles que Michel-Ange écrivait sur le piédestal de sa statue endormie, elle eût voulu les répéter. Mais elle ne le pouvait pas. Chaque malheur de la Patrie avait son écho en elle ; chaque douleur résonnait comme un glas en son âme vibrante. Ainsi que le disait sur sa tombe mon ami Frédérique, elle est morte pour avoir trop donné son cœur. Elle en avait laissé des lambeaux à tous les buissons de la route.

La vie en Haïti est dure pour ceux qui sont possédés de quelque beau rêve intérieur. Petits hommes et petites choses, voilà le spectacle qui s'offre à leurs regards. Les choses sont laides et tristes : on voudrait en détourner les yeux ; mais elles sont là qui vous sollicitent sans cesse. Les hommes sont odieux et lâches : ils ont des applaudissements pour les puissants et des sarcasmes pour les vaincus. Et comme les vaincus d'hier sont les vainqueurs d'aujourd'hui, bien souvent le sarcasme esquissé s'achève en applaudissement. Un côté du visage rit, tandis que l'autre grimace. Faut-il rire à gauche et grimacer à droite, ou bien grimacer à gauche et rire à droite ? Ces jeux de physionomie seraient le plus réjouissant des spectacles s'ils ne révélaient la versatilité des consciences. Chaque fois que le vent souffle, les têtes se dressent, curieuses et inquiètes : « D'où vient le vent ? » Et lorsque ce point de l'horizon semble fixé, les sourires de bienvenue

s'ébauchent sur les faces réjouies. Les salamalecs commencent. La Flatterie, parée d'ornements, fait tinter ses grelots, et cette musique fausse et criarde plaît aux oreilles mieux que la voix discrète et harmonieuse de la Franchise. L'ami d'hier est éloigné parce qu'il ne sait pas « farder la vérité ». Mais on reviendra à lui demain lorsque les courtisans d'aujourd'hui s'en iront, aussi rapidement qu'ils étaient venus, porter leur hommage de fidélité au nouveau dieu qui s'avance. Et c'est toujours la même chose et toujours les hommes, comme s'ils avaient, en arrivant au pouvoir, perdu tout esprit de discernement, se laissent prendre à la glu du mensonge, distribuant les faveurs à ceux qui les trompent, réservant toutes leurs colères à ceux qui, trop fiers pour s'abaisser à ces indignes manœuvres, osent se tenir debout au milieu de l'aplatissement général. « Au pays des « dos plats » les bossus sont mal reçus », disait souvent le vieux Grospère. Donc soyons plats, et plus nous serons plats et mieux cela vaudra ! Beaucoup de gens se le sont dit, et ce système — car cela a été élevé à la hauteur d'un système — est le meilleur que les « arrivistes » haïtiens ait encore trouvé. Et dans tout cela nulle préoccupation supérieure. L'honneur ? On s'en soucie, pour employer l'expression populaire, comme de sa première casaque. La patrie ? Hélas ! hélas !...

... Mme Bellegarde-Foureau ne comprenait pas qu'un Haïtien pût ne pas aimer sa patrie La mission d'Haïti dans le monde lui paraissait trop exceptionnelle et grandiose, trop nette aussi, pour ne pas enflammer d'ardeur patriotique tous les enfants de cette terre arrosée de tant de sang généreux et héroïque. Que les descendants de Toussaint en soient arrivés à n'être plus que de tristes marionnettes, vivant d'une vie précaire, sans but noble et

sans souci du nom qu'ils portent, marchant au gré des événements et des vents sans savoir où ils vont et ce qu'ils veulent, voilà ce qui lui semblait inexpiable et dont elle s'indignait. J'ai assisté à ces beaux mouvements d'indignation désespérée qu'elle cachait aux autres pour ne pas jeter le trouble en leurs âmes.

La Madame Foureau que tout le monde a connue, était une personne fort douce, avenante, mesurée dans ses discours, conseillère incomparable, indulgente et bonne. Michelet disait : « Il y a des entretiens qui fortifient ». Quand on venait de causer avec elle, on se sentait l'esprit plus léger, le cœur plus droit, la conscience agrandie. C'était le plus aimable des confesseurs. Mais sous ces dehors tranquilles battait une âme ardente, enthousiaste, combative, inaccessible à la peur et aux lâches complaisances. Sa décision une fois prise, elle marchait droit devant elle sans s'inquiéter des difficultés du chemin.

Je ne veux citer d'elle que ce trait : M. Demesvar Delorme avait été mis en prison. Mme Foureau alla trouver le général Salomon qui, ayant été son tuteur, avait pour elle la plus grande affection : elle lui demanda la grâce de l'auteur des *Théoriciens au pouvoir* qu'elle ne connaissait alors que fort peu. Le président refusa disant qu'il avait la preuve que Monsieur Delorme « travaillait contre lui ». Mme Foureau insista, revint plusieurs fois à l'assaut. Salomon se fâcha presque. « Souvenez-vous, président, lui dit-elle alors, qu'il y a l'Histoire et qu'elle sera sévère pour vous si malheur arrive à M. Delorme. Réfléchissez avant de porter la main sur cet homme, afin que vous n'ayez pas à vous en repentir plus tard. Ceux qui vous donnent des conseils de haine ne vous aiment pas. » Cette ferme parole décida le Chef de l'Etat. Peu de temps après, l'ancien leader du parti national était

rendu à la liberté : il a gardé de cette bienveillante intervention le plus reconnaissant souvenir. Mme Bellegarde-Fourcau aurait voulu crier à nos gouvernants, avec le penseur américain Henry David Thoreau : « Vous qui gouvernez les affaires publiques, qu'avez-vous besoin de recourir aux punitions ? Aimez la vertu, et le peuple sera vertueux. Les vertus d'un homme supérieur sont comme le vent. Les vertus d'un homme du commun sont comme l'herbe. Quand le vent passe sur l'herbe, elle plie. »

Sa voix, certes, n'eût pas été entendue. Les hommes se trompent sur leurs vrais intérêts et oublient volontiers que la vertu est la meilleure des politiques. Ils vont de préférence aux moyens violents qui leur assurent une victoire immédiate, mais combien instable et éphémère, puisqu'ils justifient les représailles de la force et que la force se déplace facilement au sein de notre groupe social. Ils ne comprennent pas que l'autorité, pour être librement acceptée, doit d'abord s'imposer aux consciences. Les masses se plient difficilement à une discipline, quand surtout cette discipline, règle établie par l'arbitraire, ne leur semble point conforme à l'instinct de justice qu'elles portent en elles. Elles essaient de la briser, et de là, sous prétexte de revendications, ces commotions terribles qui désolent le pays. Mais, ignorantes, elles s'abandonnent au premier charlatan venu, et la même et sanglante histoire recommence : « Le Roy est mort ! Vive le Roy ! » La vitalité de la nation se perd dans ces avortements successifs.....

Une politique faite de franchise et de vertu — celle que rêvait Mme Fourcau — est la seule qui soit désirable : elle aurait l'avantage d'être à la fois un exemple pour le peuple et un frein aux passions ambitieuses de quelques-uns. La bonté n'exclut pas la fermeté : personne ne songe à faire de nos hommes d'État des

« bonheursards » ou même des St Vincent de Paul. On doit vouloir le bien et le faire accepter des plus plus réfractaires. Mais il faut que ce soit le *bien* ! Rien d'autre ne justifie l'emploi de la force.

Si l'on n'entre pas dans cette voie, pensait Mme Bellegarde-Foureau, un jour arrivera fatalement où le peuple mettra en jeu l'autorité et la légitimité du pouvoir au nom duquel on agit ; il perdra foi en lui-même, et ce sera alors l'anarchie dans toute son horreur et dans tous ses débordements. Triste conclusion d'une histoire marquée à son début de tant d'actions glorieuses !

Une réserve naturelle empêchait Mme Foureau de prendre part à nos discussions. Cette activité qu'elle ne pouvait employer à une cause plus retentissante, elle la mettait au service de toutes les bonnes entreprises. Comme il lui était impossible de paraître elle-même dans la lice, elle encourageait de ses conseils ceux qui y descendent. Et quand, dans la lutte furieuse des passions et des intérêts, on sentait que sa voix faiblissait, on s'en allait vers elle, et délicatement elle remontait les ressorts de l'âme en détresse qui venait se ranimer à la flamme ardente de son cœur...

MURAT CLAUDE

Né aux Cayes le 21 août 1862. Professeur à l'Ecole secondaire de demoiselles (1891) ; professeur à l'Ecole libre de droit des Cayes 1894) .--- Député (1912-1914)

Œuvres : Articles publiés aux Cayes dans le « Progrès » (1886-1887), la « Petite Revue » (1912) ; à Port-au-Prince, dans la « Ronde ». -- Conférences, discours.--- A signaler parmi ses travaux législatifs deux importants projets de lois sur la liberté individuelle et sur la réforme des prisons.

L'ABBÉ GRÉGOIRE ET LA RACE NOIRE

FRAGMENT

I

Au lendemain de l'Indépendance, toutes relations avaient cessé, pendant quelque temps, entre la France et Haïti. Tenu en une complète défiance, le nom français était abhorré dans nos régions. Louis XVIII avait essayé, il est vrai, par plusieurs missions qu'on a qualifiées d'*ambassades occultes* de rétablir les rapports avec l'ancienne colonie. Devant l'insuccès de ses efforts, il avait, en 1821, recouru à un dernier et suprême moyen, qui est la religion, pour ramener au bercail les infidèles qu'étaient alors les Haïtiens.- A cet effet arrivait en Haïti, le 29 Mars 1821, l'abbé Glory qui venait de se signaler en d'autres lieux et qui devait laisser de si tristes souvenirs de son passage parmi nous.

C'est à ce moment que nous prenons réellement contact avec l'abbé Grégoire, que son influence commence à rayonner sur Haïti. Il s'empressa d'adresser une lettre à Boyer pour le mettre en garde contre la mission de l'abbé Glory. Il n'est pas hors de prope

de dire ici un mot de ce personnage ; cette digression même contribuera à mettre en relief la bienveillance dont l'abbé Grégoire fit preuve à notre égard en cette occasion, bien que Boyer ne sût apprécier qu'après coup ses sages conseils. Esprit audacieux, passionnément dévoué aux Bourbons, ceux-ci, dès leur retour en France dans les *Fourgons* des alliés, avaient cru devoir le tirer de la Turquie d'Asie pour le lancer sur nos plages, où il devait servir aux fins que nous avons indiquées plus haut. S'il est vrai que Boyer ne le reçut que dans le but d'arriver à une organisation, pour lors très souhaitable en Haïti, des choses du culte, il faut bien reconnaître que ce prélat n'eut rien de plus pressé que de lui infliger la plus amère déception. Car il n'eut pas plus tôt pris possession de son siège, que, non content d'afficher des prétentions à la domination temporelle, il eut encore à provoquer un véritable schisme dans l'Eglise, en faisant renaître les anciennes querelles des Gasparites et des Marionnettes. Grâce aux menées de l'abbé Glory, nos femmes, pendant un moment, se trouvèrent divisées en deux camps parfaitement tranchés et allaient, nouvelles amazones, en venir aux mains en entraînant leurs maris dans la mêlée, quand le Président Boyer intervint en signifiant leur congé à l'Evêque et à son adversaire, l'abbé Jérémie, curé de Port-au-Prince. — J'achèverai de donner une idée des sentiments dont ce prélat était animé à notre égard en citant cette phrase qu'il prononça en chaire quelques jours avant son départ : « Vous êtes, « s'écria-il, en s'adressant à la foule des fidèles, d'une « espèce distincte de celle des autres hommes, car vous « ne leur ressemblez que par la figure. »

L'abbé Grégoire ne se contenta pas de mettre le Gouvernement d'Haïti en garde contre l'astucieux personnage qui cherchait ainsi, sous le masque de la religion, à renouer en Haïti la chaîne de l'esclavage :

Tel un père tendre, affectueux, se plaît en toute rencontre à épancher son cœur en celui de son fils, à lui faire entendre les exhortations de la sagesse, ainsi ce philantrope prend plaisir, malgré la distance énorme qui le séparait de nous, à nous marquer l'amour toujours vivace qu'il porta en son cœur pour notre race, et, s'inspirant de cet amour, à nous adresser toutes les recommandations propres à nous maintenir dans les bonnes voies.

II

Quelques jours après que l'évêque Glory se fut en allé de notre contrée, l'abbé Grégoire, en vue de nous prémunir contre le retour possible de pareilles intrigues, ou plutôt, pour parler comme lui-même, contre les nouveaux piéges qu'on pourrait tendre à notre crédulité de peuple jeune et inexpérimenté, écrivit au Président Boyer une lettre où l'on relève les hautes considérations suivantes : « L'or étant le plus précieux « des métaux, est par là même le plus exposé aux « tentatives des falsificateurs. La religion étant ce qu'il y « a de plus sacré, de plus cher, de plus important pour « l'homme, est par la même raison exposée aux spécu- « lations des pharisiens, qui s'en servent pour parvenir « à leurs fins. En Europe, trop souvent la politique vou- « lut, sous un voile prétendu religieux, cacher les tra- « mes du despotisme et fit un abus sacrilége de ce que « la bonté divine accorda à la race humaine pour son « bonheur en ce monde et en l'autre. » Ah ! que l'abbé Glory, au lieu d'aller s'ensevelir au sein des vagues, ne fût-il encore plein de vie pour entendre ces paroles, et combien de prêtres de nos jours devraient apprendre à les méditer ! « Fasse le ciel, continue l'abbé Gré- « goire, qu'un jour Haïti ait un clergé respectable, élu « ou du moins admis par la confiance des fidèles et de « l'autorité publique, et qui, institue d'une manière

« canonique et surtout d'après les règles de la sainte « antiquité, procure à cette vaste contrée tous les mo- « yens d'y propager, d'y maintenir dans toute leur pure- « té les principes et les maximes de l'Eglise Catholique ! « L'exemple est le plus éloquent des prédicateurs ; « l'exemple doit en tout concorder avec les discours « sur la morale évangélique. Malheur à ceux qui, sti- « mulés par l'avidité des richesses, des honneurs, « chercheraient autre chose que le salut des âmes ! « Quand il s'agit d'Haïti, la tendresse m'entraîne »...

Oui sans doute, il est bon, il est excellent que les peuples, dès leur berceau, apprennent à cultiver le sentiment religieux. Je pense qu'il n'y a pas de plus puissant moyen de civilisation. Quand la religion ne serait issue que du sentiment de la crainte ou de la curiosité, il suffit qu'elle ait cette vertu de réfréner nos passions, nos mauvais instincts, pour qu'elle ait toute son utilité. Quoi de plus propre que la religion chrétienne avec ses grands enseignements, ses dogmes sublimes, sa philosophie élevée, supérieure à toutes les autres, ne se bornant point à enseigner uniquement le devoir, comme la philosophie de Kant, mais professant encore le dévouement poussé jusqu'à l'immolation de soi-même, quoi de plus propre à former les hommes et à grandir les peuples ! Tout y est : Fraternité, Liberté, Egalité, tous ces grands principes après lesquels le monde soupire depuis deux mille ans ! Et tout ce qu'on pourrait demander à cette religion, à l'heure actuelle, ce serait de s'éloigner moins des sources, de demeurer plus fidèle à l'esprit du Maître, en allant davantage au peuple, à ces *loqueteux*, à ces *pouilleux* dont parle l'illustre prélat américain, Monseigneur Ireland, à tous ces déshérités enfin pour le salut desquels Christ est venu. Que la religion soit necessaire aux nations, avec quelle éloquence Bossuet ne l'a-t-il pas démontré. « Si vous ne placez, dit Qui-

« net, si vous ne placez quelque divin instinct dans « le cœur des peuples, tout demeure inexplicable. La « société est née le jour où d'une manière quelconque « la pensée de la divinité a jailli de l'esprit de « l'homme. »

Mais si un peuple doit se nourrir de la pensée religieuse, s'il est important qu'une nation, en s'orientant pour chercher sa voie, élève ses regards vers le Ciel pour y interroger cette Providence qui est le commencement et l'aboutissement de tout, il faut aussi que ceux qui ont reçu l'investiture comme pasteurs, ne soient pas, par leur conduite, un sujet de scandale, et qu'ils sachent, ainsi que nous venons de le voir, « ne chercher autre chose que le salut des âmes ». Ils n'offrent ces garanties que lorsqu'ils relèvent d'une sage hiérarchisation qui soit tout à la fois un lien de solidarité pour ceux qui en font partie et une garantie pour la société qu'ils dirigent. Aussi bien l'un des plus beaux titres du gouvernement du Président Geffrard est d'avoir conclu le Concordat qui est venu réaliser ce désir de l'abbé Grégoire. Le traité conclu en 1862 avec le Saint-Siège, ne nous a pas donné, il est vrai, un clergé électif. (C'est même une question, ce me semble, que de savoir s'il eût dû en être ainsi, et s'il n'y avait pas dans ce conseil de l'abbé Grégoire rien d'autre qu'un simple ressouvenir de l'antiquité.) Nous pouvons nous flatter cependant d'avoir une organisation où le prêtre n'est admis que par la confiance de l'autorité publique et tient à honneur, sauf de rares exceptions, à mériter la confiance des familles. Pour accentuer sa recommandation, l'abbé Grégoire conseilla à Boyer de ne plus permettre désormais l'exécution d'aucun acte, bulle ou bref du Pape ou de toute autre autorité reli-

gieuse sans l'autorisation du Gouvernement : mesure qui était déjà en pleine vigueur dans le Royaume de Christophe, et à laquelle nous voyons Mosquera recourir environ quarante ans après, au plus fort des démêlés du gouvernement colombien avec la Cour de Rome.

III

Le 20 Août 1821, il adressait à notre Président une nouvelle lettre accompagnant un envoi de livres dont il faisait don à la République : « Il vous importe, écrivait-il, d'avoir une bibliothèque publique, une pour le Gouvernement, une pour le Lycée : votre sagesse statuera sur l'application des livres que je vous envoie. » Ce nouvel ordre d'idées qu'il abordait lui était particulièrement cher. Son passage à la Constituante se signala surtout par diverses mesures ayant pour but de propager l'éducation publique en France. Et rien ne lui fait plus d'honneur que d'avoir le premier parlé d'une sorte de confédération littéraire et morale reliant les écrivains et les savants de tous les pays, comme aussi d'avoir été l'un de ceux qui ont le plus travaillé à jeter les bases de l'Institut de France. Ouvrier travaillant sur les nations, selon l'expression du prophète, sa pensée s'étendait bien au-delà de la terre de France ; ses conceptions embrassaient l'humanité entière. Au moment où il échangeait cette correspondance avec le Président Boyer, il venait de faire voter en France quelques années auparavant, entre autres mesures, l'établissement de nombreuses bibliothèques publiques et de maisons modèles d'économie rurale. C'était bien là un autre instrument de civilisation, tout aussi efficace que le précédent, qu'il nous indiquait par ces bibliothèques. A l'instar de tous les autres pays, Haïti avait débuté

par avoir le système militaire, car c'est par les armes qu'elle a conquis son Indépendance. Mais était-il dit que nous dûssions nous y cantonner dans le reste des temps et nous réduire à n'être que les adorateurs de la force? Etait-ce là notre destinée comme peuple? Ce qu'on a appelé « l'âge de combat » devait-il s'éterniser chez nous et survivre à la période de constitution? Ce n'est point là assurément ce que pensait ce sincère ami de la Race noire ; il nous montre ainsi notre objectif dans une autre lettre sur laquelle je reviendrai. « La République « d'Haïti, dit-il, sortie du sein des orages et qui, « depuis dix-huit ans, brillante de jeunesse, subsiste « glorieusement, est, par le fait même de son exis- « tence, une réponse victorieuse à toutes les impos- « tures disséminées en Europe contre les enfants « d'Afrique. » — Une mission donc nous incombait par-dessus tout, en fondant notre nationalité, c'était de travailler par une conduite correcte et digne à la réhabilitation de la Race noire, c'était de nous appliquer à détruire « *toutes les impostures disséminées en Europe contre les enfants de l'Afrique.* » Mais ce n'est point en gardant le régime militaire que nous y serions parvenus. Ne pas le reconnaître a été notre plus grand malheur. « Rien n'est « plus digne d'admiration, dit Mme de Staël, que les « succès des armes, que la valeur invincible des « généraux et des soldats, mais rien n'est plus con- « traire à la liberté que l'esprit militaire. » C'est l'expérience des siècles qui nous apprend que le militarisme et la liberté n'ont jamais fait bon ménage ensemble. Les plus beaux temps de l'humanité, les plus beaux souvenirs de l'histoire ne sont certainement pas ceux où les peuples se sont employés à s'entre-détruire, où le monde a eu à enregistrer les conquêtes de la force ; mais ce sont ceux où

ont prédominé le droit, la justice, la justice ouvrière de la liberté et de la fraternité. Le métier des armes laisse, en outre, matière prête à l'assujettissement ; car si le soldat est l'homme d'action par excellence, cette action ne raisonne point. En faisant prépondérer le système militaire dans notre organisation, nous avons agi à contre-sens des intentions de l'abbé Grégoire.

Au sortir « des orages », notre principale préoccupation aurait dû être, en son esprit, de former les mœurs de la Nation, de créer l'esprit public au moyen d'une éducation rationnelle en rapport avec notre régime politique. Il ne sert de rien de promulguer des lois dans une République, si parallèlement on n'y établit de bonnes mœurs. L'éducation, telle est la grande force que nos gouvernants auraient dû d'abord appeler à leur aide : elle seule pouvait nous garantir une existence nationale exempte de de ces misères où Haïti se débat ; elle seule pouvait entretenir en nos cœurs et le sentiment de la grandeur de l'acte du 1er Janvier 1804, et le sentiment de notre dignité de peuple libre et indépendant. A supposer que le destin eût voulu faire d'Haïti une nation militaire, n'est-ce pas encore par l'éducation que ce militarisme parviendrait à évoluer, à s'affiner et à s'élever de l'idée de la force matérielle, avec son cortège de vexations et de violences, à l'idée de la force morale et du respect de la loi, à tous ces principes d'honneur, désintéressement, loyauté, dévouement, qui doivent être l'apanage du militaire et dont le drapeau est l'imposant emblème ? Les peuples n'ont jamais eu d'autre moyen de se développer. Ces grands précepteurs des nations, Platon et Aristote, font de l'éducation la pierre angulaire de leur système, ils placent même l'art de l'instituteur au-dessus de *celui du* législateur, tant il est vrai que la politique,

selon eux, consiste moins à dominer ou à asservir les hommes qu'à les instruire et à former leurs cœurs. Et sans aller aussi loin, cherchez le secret du prodigieux développement de l'empire allemand, et demandez à l'histoire quel rôle a joué dans la vie nationale de ce peuple la fondation de l'Université de Berlin, quel a été l'instrument de son relèvement et des grandes victoires qui lui ont valu l'hégémonie du monde ? Ah ! si, mieux avisé, Boyer... avait suivi les conseils de l'abbé Grégoire ou s'était seulement tenu aux traditions de Pétion, son prédécesseur ; s'il s'était appliqué dès ce moment à pourvoir le pays de bibliothèques publiques, à fonder l'éducation publique, quel bonheur n'aurait-ce pas été pour Haïti ? Ce qui reste en ce moment dans la République d'hommes de bon sens ne serait pas réduit, ainsi que Brutus, à maudire la vertu comme un mot vide de sens ; nous n'aurions point vu s'envoler de notre sein tout ce qui fait la grandeur et l'esprit d'un pays.

ÉLOQUENCE.

DEMESVAR DELORME

Né en 1833 au Cap-Haïtien ; mort à Paris le 25 décembre 1911.— Professeur à l'École primaire de Garçons du Cap (1851), puis au Collège *Adelina*.— Député en 1862, en 1867, en 1878.— Secrétaire d'État des Relations Extérieures, de l'Instruction publique et des Cultes (1868) Ministre plénipotentiaire d'Haïti près de la cour de Berlin et du Saint-Siège (1894-1896)

Œuvres : Direction du Journal *l'Avenir* (1859), collaboration au « Progrès » et à « l'Indépendance nationale » (1863-1864).— Haïti et la France, brochure signée *Charolais*.— Les Théoriciens au pouvoir (1870).— Francesca, roman (1872).— Le Damné, roman, (1877).— Les races américaines.— Le système Monroë.— La misère au sein des richesses.— Les Paisibles.— L'albanaise, nouvelle.— La Hollande, étude historique (1900.)

Inédits : Discours et conférences.— L'autre monde.— Mémoires.

BOISROND-TONNERRE

ENTRETIEN LITTÉRAIRE (fragment)

...Aux moments suprêmes de notre Indépendance, un homme parut, étonnant et incompris, qui, brûlant du feu de l'enthousiasme et de l'inspiration, consacra sa *plume* acérée à la première phase de notre his-

loire. Michel Ange abrupt et délirant, il voulut tailler à grands traits et dans un sauvage génie d'originalité le fronton du temple que nous élevions à la liberté de notre race. La foudre avait secoué son berceau, la flamme du ciel avait environné de sa rouge et lugubre clarté le front prédestiné qui devait s'appeler Boisrond-Tonnerre. Il avait gardé de cette flamme et de cette foudre dans son sein, et c'est avec ces éléments terribles qu'il écrivit, le 1er Janvier 1804, l'acte de l'Indépendance d'Haïti.

Si l'expression de la colère et de la victoire encore incertaine a été poussée jusqu'aux accents convulsifs de la haine, il faut, pour être juste, faire un peu la part des temps. Le sang n'était pas encore séché sur les champs de bataille innombrables qui marquaient les étapes de cette lutte de géants ; on heurtait encore dans les bois les cadavres, tout tièdes des derniers combats ; le vent du soir balançait encore aux branches des arbres le bout de corde rompu des derniers gibets ; le drapeau du Premier Consul pouvait encore se voir, au loin, à l'horizon de la mer ; derrière, les dernières étincelles de l'incendie et du bivouac voltigeaient dans les mornes ; les âmes étaient haletantes de toutes les violentes émotions de la vengeance, de la victoire et de l'appréhension d'une nouvelle invasion ; les soldats, appuyés sur la baïonnette de leurs fusils, s'attendaient à chaque instant à entendre le cri : « Aux armes ! » s'élever encore du rivage.

D'autre part, le ciel de la France s'éclaircissait en Europe. Le Consulat avait relevé partout les affaires de la République . . . Les rois se taisaient et baissaient la tête. L'officier d'artillerie du Camp de Toulon allait être élevé sur le pavois de Charlemagne. Le soldat d'Arcole et des Pyramides était sur le point de ceindre le diadème des Césars,

« *Et du Premier Consul, déjà, par maint endroit,*
« *Le front de l'Empereur brisait le masque étroit.* »

choses et pour les grandes idées, il eût sacrifié à l'autel des dieux nouveaux. Chargé de porter la parole un premier Janvier, sur l'anniversaire du grand acte qu'il a inauguré, c'est d'amour et d'oubli qu'il eût parlé aujourd'hui. Sa parole, sans rien perdre de cette verve tonnante qui le travaillait, eût tourné sa vigueur et sa fulgurante clarté vers l'avenir de paix et de grandeur que nous poursuivons après lui.

Il a inauguré la littérature haïtienne... Engagé plus avant dans la carrière de l'idée et de la production artistique, il eût pu prendre le vol hardi de l'aigle. Il nous aurait parlé la langue de Byron. Il en avait l'accent, la colère, le tempérament, la vigueur, l'indépendance. Les mêmes orages grondaient dans son âme et y perpétuaient les mêmes tempêtes d'orgueil et de poésie, que l'autre a promenées par toute l'Europe, comme une traînée de feu, jusqu'au camp de Missolonghi.

Je pense avec orgueil qu'un homme, dont le nom résume à lui seul toutes les grandeurs intellectuelles de l'espèce humaine, retient par cœur la pièce par laquelle Boisrond-Tonnerre s'est manifesté parmi nous. Cet homme est pourtant un Français, et un Français qui, en un jour difficile, a été la France elle-même, vivante, haletante, menacée, défendant de la voix et du geste *Rome*, *les dieux*, *la liberté* ! C'est qu'il sent, le grand homme, qu'il ne faut jamais omettre de faire cette part des temps, qui explique nombre de choses restées incomprises ou négligées depuis des antiquités.

Un grand crime a été commis à Genève, le crime le plus hideux dont j'aie entendu parler, ... l'assassinat de Michel Servet. Servet était un de ces hommes nés pour tous les exercices de l'esprit, comme ces temps de transition en savaient seuls produire ; un homme comme Mirandole, Léonard de Vinci ou Rabelais. *C'est à lui,* ce pauvre Servet, que nous devons cette

théorie de la circulation du sang, qui a si prodigieusement fait avancer les sciences médicales. Né par erreur en Espagne, le pays de St-Dominique et de Saint Ignace de Loyola, il joignait les sciences naturelles, la médecine aux lettres et à la philosophie. Entré dans la Réforme au nom du libre examen, il devait apprendre, au prix de sa vie, que la tolérance et la charité ne sont d'aucune secte, mais appartiennent uniquement à la grande religion du cœur, à la religion de la justice, du bon sens, de l'amour du prochain que Dieu lui-même impose à ses enfants

Servet écrit une thèse dans le sens du libre arbitre. L'hérésie est aussitôt condamnée en Cour de Rome, poursuivie sur terre de France. Servet se sauve. Où ira-t-il ? Tout naturellement à Genève, le siège de la résistance à Rome, la chaire de la Réforme ; à Genève, où commande Calvin, — Calvin le grand protestant, le grand ennemi de Rome, Calvin l'ami de Servet, son coréligionnaire et son frère. . . Servet arrive à Genève. Que fait Calvin ? Il le fait arrêter, accuser d'hérésie à son tour, condamner et brûler sur le bûcher.

Servet ne pouvait pas comprendre le dogme absurde, abrutissant, sauvage de la prédestination. Il ne pouvait pas comprendre que le bon Dieu, foyer de toute lumière et de toute sagesse, pût être arbitraire et sans bon sens. Il croyait Dieu juste et raisonnable, il avait osé le dire ; et Calvin qui protestait contre ce qu'il appelait les non-sens de la Cour de Rome, Calvin le réformateur, pour l'en punir le fit brûler vif !

Je ne crois pas qu'on trouve, dans toute l'histoire des crimes et des martyres, un martyre et un crime qui soient de la taille de celui-là !

Je suis allé à Genève accomplir un pèlerinage, saluer la terre qui a donné naissance à Jean-Jacques, monter dans la chambre où il vint au monde. Y étant,

j'ai voulu voir St. Pierre, la grande cathédrale où Calvin a siégé en tyran ; j'y suis allé, j'ai touché du doigt le vieux fauteuil de chêne noirci par les siècles, sur lequel il enseignait aux hommes un Dieu sans entrailles pour ses enfants. Le souvenir de Servet m'est venu, j'ai frissonné et je suis sorti.

Eh ! bien , à mon plus grand étonnement, j'ai trouvé dans un livre, fort éminent du reste, une excuse, une espèce de pardon de ce forfait. Il est dit dans le livre que « *ce crime fut plutôt celui des temps* »...

Si l'on a pu mettre sur le compte *des temps* le forfait de Calvin, à combien plus forte raison les simples imprécations de Boisrond, qui croyait faire l'acte de naissance d'un peuple destiné à être souvent éprouvé et à avoir souvent besoin de tous les souvenirs de sa vieille histoire pour maintenir sa liberté!...

Je n'ai rencontré nulle part l'acte qu'ont dû dresser les Cantons après leur victoire sur les Habsbourgs, leurs maîtres, qui condamnaient un père à percer de la flèche une toute petite pomme placée sur la tête de son fils. Cette pièce, sans doute, ne doit pas respirer la douceur mélancolique du *ranz des vaches*. Bucolique d'une autre façon, cet acte doit être un cri terrible de toute la Suisse réunie contre l'ennemi commun. Le rugissement rauque et sinistre des cornes d'Unterwald et l'ardeur sauvage des montagnards dans le massacre, longtemps après, à la journée de Morat, en font assez juger...

Ouvrons la porte à Boisrond-Tonnerre. Quand la liste sera faite, il restera l'une des plus grandes figures de la galerie. C'est lui qui ouvre la marche. C'est lui qui, dès le premier jour, a dessiné comme au charbon sur la muraille l'idée que j'ai tâché de dire du style et de l'art national dans le pays. Il nous a beaucoup aimés. Aimons-le à notre tour.

EXILIEN HEURTELOU

Né à Léogane le 12 Mai 1814, mort à Saint-Marc le 23 Septembre 1869. Journaliste en renom, fut successivement, sous Geffrard, membre de l'Assemblée Constituante, député, sénateur, secrétaire d'Etat de l'Intérieur (7 Mars 1867).

Œuvres : Collaboration au *Manifeste* (1841), à la *Sentinelle de la liberte* (1842) ; direction du *Progrès* (1844,) de l'*Opinion nationale* (1861).

Port-au-Prince, 6 Février 1860,
(Bureau du Progrès)

A Monsieur Victor Hugo,
Hauteville, Guerpesey.

Concitoyen et frère,

Un nègre qui n'a jamais traversé l'Océan, qui est resté constamment confiné dans l'île où il a plu à la Providence de le faire naître et n'a vu les grands foyers de la civilisation, ces centres étincelants de lumières, qu'à travers le prisme de l'imagination ; ce nègre ému jusqu'aux larmes de vos saintes et sublimes paroles en faveur de John Brown, martyr de la délivrance de la race africaine, vient se prosterner devant vous, et, pressant dans ses deux mains noires vos deux mains blanches, vous dire, au nom de sa race : « Merci frère, honneur et gloire à vous ! Il appartenait au plus grand génie du dix-neuvième siècle, à l'âme la plus elevée de l'humanité, d'agir comme vous l'avez fait, de prononcer les paroles que vous avez dites.

« L'esclavage ne résistera pas à cette rude secousse que lui a fait votre verbe si puissant. Il a chancelé sur sa base. Il faut qu'il croule et disparaisse.

« Grâces à vous, la conscience humaine n'aura

plus sur sa poitrine ce lourd fardeau. Le beau ciel chrétien sera entièrement lavé de cette tache qui lui fait une si dégoutante souillure. La race humaine, grande et vaste famille, dont l'arbre généalogique présente à son sommet une communauté d'origine que l'on ne peut révoquer en doute, entendra enfin ce cri du sang qui se révolte contre des frères issus d'un même père, abusant d'une force momentanée dont ils sont pourvus, pour subjuguer inhumainement leurs frères.

« Quand une voix aussi éloquente, aussi inspirée que la vôtre, lance l'anathème contre l'esclavage ; quand l'Antée de la raison, de la pensée, le tient enserré, est-ce que tous ceux qui souffrent, gémissent de ses tortures, ne doivent pas tressaillir de joie ? L'agonie du monstre a commencé. . . .

« Esclavage, servage, privilèges de toutes les espèces, il y a contr'eux une répulsion invincible de la part des nations.

« L'idée qui distingue spécialement notre siècle, c'est l'Unité. Le monde dans toutes ses parties y tend avec une force, une résolution que rien ne saurait entraver. La fusion des peuples et des races par la fraternité, leur réunion pour arriver par l'ensemble de leurs forces à l'obtention assurée des grandes réformes que réclame notre société encore payenne sous bien des rapports, n'est-ce pas là le mot d'ordre, le cri de ralliement que se communique entr'eux l'esprit de leur pays ? L'humanité entière, le flambeau du Christianisme à la main, se presse compacte, serrée dans la grande voie de la Liberté ; elle accélère et précipite ses pas ; elle a hâte d'arriver à la dernière borne de la route pour se reposer de ses fatigues dans cette grande félicité qu'au lointain elle entrevoit et dont le mirage *l'éblouit* à l'avance et l'enivre [illegible] i pourrait

la contrarier dans cette marche qu'elle accomplit avec une ardeur aussi grande et aussi soutenue?

« Du haut de cet ilôt où votre esquif, ballotté par la tempête révolutionnaire, est venu s'ancrer et s'abriter contre les vagues déchaînées, quand vous jetez avec cette vigueur de conviction qui vous caractérise, un mot de liberté ; quand contre une grande injustice, une grande souffrance, vous laissez tomber de vos lèvres un mot qui fait espérer, une forte et vaste commotion se produit à l'instant dans le monde....

« La grande idée que, depuis dix-huit cents ans, les siècles se transmettent, et dont le nôtre semble destiné à marquer la réalisation, s'est incarné dans vous. Vous étiez à l'étroit, distrait dans cette France si peuplée et d'une si remuante activité. Il vous fallait, pour l'accomplissement d'un si grand apostolat, la solitude dans l'immensité de l'infini. Au milieu de ce beurdonnement de la multitude, se croisant et s'entrecroisant à vos côtés, l'écho de votre voix pouvait être alourdi et affaibli dans son expansion. Aujourd'hui, quand de votre chaire de Guernesey, vous prononcez une parole, les vagues et les vents la transportent à l'instant aux quatre coins du monde. Rien ne peut arrêter dans sa course électrique l'idée que vous émettez.

« Ce que vous avez dit contre l'esclavage a remué l'Amérique entière ; le vieil édifice colonial craque partout en ce moment. Il nous semble déjà entendre le bruit des chaînes qui se brisent avec fracas. Malheureux colons ! si vous ne vous hâtez pas de rendre vous-même la liberté aux fils de l'Afrique, par quelles terribles catastrophes vous allez passer, vous, vos femmes, vos enfants ! Mon cœur se déchire de douleur à la vue du drame sanglant dont mon âme a soulevé un coin du rideau qui en cache encore les horreurs au monde. Comment ! Pour épargner

à l'Amérique cette grande et effroyable inondation de sang humain, les colons ne reconnaîtront-ils pas et ne feront-ils point cesser d'eux-mêmes cette révoltante iniquité qu'ils font subir aux fils de l'Afrique ? Faudra-t-il qu'une affreuse mêlée s'engage entre les esclaves et leurs prétendus maîtres, et que, comme à St Domingue, les nègres, ivres de la victoire, entassent les cadavres de leurs oppresseurs sur les ruines fumantes de leurs propriétés?

« Recevez, illustre concitoyen, mes salutations les plus respectueuses et les plus empressées. »

LÉGER CAUVIN

Né à Port-au-Prince le 31 Mars 1853.— Professeur au Lycée Pétion (1872-1874). Avocat (1372). Membre de l'Assemblée Constituante (1889). Secrétaire d'Etat de la Justice et des Cultes (1389). Député (19 2). Secrétaire d'Etat de l'Intérieur et de la Police générale (1902-1903).

Œuvres : Direction de la *Tribune politique* (1888-1890). Une famille sous Boyer, nouvelle publiée dans « la Jeune Haïti ». Discours publiés au « Moniteur ». M. Léger Cauvin a détaché et réuni en un volume ses discours à la Constituante de 1889. (Imprimerie Verrollot. Port-au-Prince, 19 2).

DISCOURS SUR LES ATTRIBUTIONS DU JURY

LAISSEZ-MOI vous dire ce que je veux. Vous saurez du même coup ce que je repousse. En matière criminelle et politique, je veux la compétence pleine, entière, absolue du jury ; je n'y veux

d'exception en aucun temps, à aucune occasion. Pas d'état de siège qui la modifie ; pas de tribunaux militaires qui s'y substituent,et réalisent, sous prétexte d'attentat ou de complots militaires, la résurrection de la peine de mort en matière politique; en un mot, plus de ces hécatombes humaines qui, dernièrement encore, ont fait le deuil de tous les honnêtes gens !

Messieurs, je sais que votre puissance n'a pas de limites précises ; mais, au seuil de ce débat, une question s'impose à tous les esprits: Est-il convenable que vous portiez la main sur les attributions du Jury ?

Vous le savez autant que moi : il ne s'agit pas d'une institution de date récente. Le jury apparaît chez nous, pour la première fois, dès la Constitution de 1806. Je ne dissimulerai pas que, à cette époque, comme plus tard sous la Charte de 1816, l'application du jury aux matières criminelles n'était pas obligatoire: « La procédure par jury pourra être établie » disaient les textes ; et c'est ce qui a permis au code d'instruction criminelle de 1825 de soustraire à sa connaissance un certain nombre de causes. Mais depuis le décret qui, en 1848, réforma le Droit criminel, je puis dire que jamais du moins, le Législateur n'a amoindri cette institution, que l'on considère, à bon droit, comme la meilleure sauvegarde de la liberté individuelle ! Ouvrez cette Constitution de 1848, qui respectait les franchises populaires de cette manière que le Sénat, après avoir usurpé le pouvoir constituant, s'y réserva le droit de nommer, pour la première fois, la Chambre des députés, sur une liste de proposition du Pouvoir Exécutif : vous n'y trouverez pas d'exception à la compétence du jury.

Prenez celle de l'Empire. Ah ! le sanglant spectacle que l'Empire a donné a assombri mon enfance, comme celle de beaucoup d'entre vous. C'est assez dire. Mais les choses horribles qu'il exécutait, il avait du moins la

pudeur de n'en pas laisser la trace dans ses lois.— Prenez, vous dis-je, sa Constitution : le jury est consacré pour toutes les matières criminelles. Quand Gelfrard revisa, afin de se l'approprier, la Constitution de 1846, il ne toucha pas à la juridiction que vous voulez entamer. Ne connaissez-vous pas la disposition de la Charte de 1867 ? Compétence absolue du jury, en matière criminelle, politique et de presse. Qu'on ne m'objecte pas ce qui s'est fait en 1874 ! Le gouvernement d'alors n'a pas assez duré pour compter dans le débat. Vint enfin la loi constitutionnelle de 1879. Le principe du jury est posé dans des termes si absolus et si larges, qu'il ne reste pas de place pour une exception : « Le jury, y est-il dit, est établi en toutes matières criminelles et pour délits politiques commis par la voie de la presse ou autrement. »

Ainsi, au lieu d'être une création nouvelle, le jury fait partie des traditions de notre droit public ; il est plus ancien que la Chambre des députés ; il est contemporain du Sénat et de la Présidence de la République. Gardons-nous de le traiter à la légère ! Il est la souveraineté populaire, prenant place dans les tribunaux, à côté des juges nommés par le Pouvoir Exécutif. De même que vous ne vous croyez pas le droit, j'en atteste le projet qui vous est soumis, de même que vous ne vous croyez pas le droit de porter la main sur l'autre mode par lequel se manifeste cette souveraineté et que vous ne songez pas à réduire le domaine des Assemblées primaires ; de même votre pouvoir, si grand qu'il soit, ne va pas jusqu'à vous permettre de fausser, comme on vous le propose, l'institution du jury !

Messieurs, si vous consentez à remonter avec moi aux causes qui légitiment cette juridiction, vous reconnaîtrez bientôt que, nécessaire dans les matières criminelles, elle est indispensable dans les causes politiques, même durant l'état de siège.

Ce qui fait la valeur de la Magistrature permanente et donne de l'autorité à ses jugements, ce n'est pas seulement l'étude constante et la méditation des lois ; c'est aussi l'application uniforme des codes ; c'est le respect religieux des textes ; c'est l'esprit de suite qui, donnant pour règle et pour modèle à chaque décision celles qui l'ont précédée, finit par transformer la jurisprudence en un complément nécessaire de la loi. Ce n'est pas le sentiment qui domine chez le juge, c'est la raison ; l'habitude de la généralisation efface en lui peu à peu la faculté de percevoir les nuances, et il en vient tôt ou tard non plus à chercher comment la règle doit s'accommoder aux détails des faits, mais à vouloir subordonner les espèces à une règle inflexible. Ces dispositions, excellentes sans doute dans les questions de droit, amènent dans les affaires criminelles à de fatales inconséquences. C'est en vain que nous demanderions à de pareils juges de laisser pénétrer dans leur verdict le sentiment d'humanité. « *La loi est dure, mais elle est* », telle est leur maxime. Aussi, faut-il que, leur abandonnant la seule application des textes, nous placions à côté d'eux pour prononcer sur le fait des hommes qui, n'ayant pas d'idées préconçues de jurisprudence à respecter, d'esprit de corps à ne pas méconnaître, subissent les seules influences du débat oral, jugent au hasard des espèces et apportent dans l'appréciation des actions humaines ce discernement du cœur, préférable en tant de cas au discernement de l'esprit. Tel est le jury. Ce n'est pas l'étude qui lui apprend à connaître les crimes ; il lui suffit d'une intime conviction. Il n'a pas pour juger de règle fixe ; il sent à merveille que la culpabilité varie selon l'âge, le rang, l'éducation, une infinité de circonstances. Vous n'avez pas à craindre qu'il ne condamne d'une manière invariable l'imprudence de la jeunesse et la

méchanceté que l'âge a mûrie, l'ignorance qui s'égare et l'ambition qui calcule froidement le bénéfice du crime. A chaque degré de perversité il mesure une somme proportionnelle de rigueur ; il juge enfin sans parti-pris, sous un double point de vue, comme on examine une médaille sous ses deux faces, et n'a pas —ce qui arrive au magistrat— de tendance à condamner plutôt qu'à acquitter.

On dit cependant, et cela s'est répété souvent en Haïti et ailleurs, que le jury acquitte trop facilement les accusés et qu'il devient en quelque sorte la sauvegarde des criminels : j'admets que des verdicts d'acquittement ont quelquefois scandalisé non seulement les agents de l'autorité, mais encore d'autres personnes qui se préoccupent avec raison du maintien de l'ordre dans la société. Mais si l'on voulait examiner les choses de près, on verrait que le nombre de ces verdicts est moins grand qu'il ne paraît et qu'ils sont dûs, pour la plupart, à une excellente intelligence des éléments qui constituent les faits punissables.

Ce que le jury doit déclarer, en effet, par un monosyllabe, ce n'est pas la constance d'un fait : c'est l'existence d'un crime. Or, le crime se compose de deux éléments : l'acte et l'intention criminelle. L'acte peut avoir existé, que le crime ne sera pas constant si l'intention coupable n'est pas vérifiée. Il peut, par exemple, se découvrir un cadavre, un homme qui a fait ce cadavre ; et il n'y a pas de meurtre, pas de véritable meurtrier, parce que l'homicide n'a pas été volontaire. A juger légèrement l'acquittement qu'aura dans ce cas prononcé le jury, on criera au scandale ; mais l'œuvre sainte de la justice n'en aura pas été moins faite comme elle doit l'être.

Ce n'est pas là le seul mirage qui trompe les détracteurs du jury. Peut-on condamner sans preuve ?

N'arrive-t-il pas souvent que, par négligence ou par incapacité, ceux qui exercent l'action publique appellent en jugement des accusés contre lesquels ils n'ont pas amassé de charges suffisantes? Que voulez-vous que fassent alors ceux qui savent qu'ils ont à répondre, devant Dieu, de la vie, de l'honneur, de la liberté de leurs concitoyens, que la loi remet à leur arbitrage ? Qu'on crie à la complaisance s'ils acquittent ! Est-ce que la complaisance n'aurait pas été plutôt à condamner ?

Plût au ciel qu'il y eût sur cette terre des juges infaillibles ! Quelle que soit ma préférence pour les jurés, je conviens qu'ils n'en sont pas, et j'accorde qu'ils sont sujets aux passions et à l'erreur, étant avant tout des hommes.

C'est un mal auquel on vous propose pour remède les juges institués par le Pouvoir Exécutif. Prenez garde que votre remède n'apporte des perturbations plus graves que le mal ! ! Prenez garde que pour prévenir des acquittements que vous croyez complaisants, vous ne courriez à des condamnations, peut-être capitales, qui soient à la fois le deuil de la conscience publique et la honte de la Magistrature !

Ne vous y trompez pas, les juges permanents auront beau faire, ils ne s'affranchiront pas des attaches qui les lient au Pouvoir. Représentants, comme lui, de l'ordre social, ils sentent, comme lui, le besoin de céder quelque chose aux nécessités politiques. Il y a du fonctionnaire en eux.

Ils ont à soutenir le Gouvernement qui les a nommés. Depuis que chaque révolution triomphante suspend l'inamovibilité, le Magistrat est naturellement entraîné hors de la sphère sereine de la justice, et il prend parti dans la politique. Ne me parlez pas de son serment. Si le serment professionnel l'oblige

à respecter les droits de ses concitoyens, il lui impose d'abord..... d'être fidèle au Gouvernement.

Messieurs, si ces raisons militent en faveur du Jury dans les affaires criminelles où, en général, l'Autorité n'a qu'un intérêt indirect, il me semble qu'elles ont plus de force lorsqu'il s'agit des causes politiques, où le débat s'engage entre le Gouvernement même et les accusés. Substituez au Jury le juge permanent : vous aurez sans doute empêché des acquittements scandaleux ; mais vous aurez en même temps dénaturé la sainte mission de la Justice, en ne lui donnant que des condamnations à prononcer. Est-ce là ce que vous cherchez ? Ce que doit vouloir le Gouvernement que nous allons instituer, ce qu'il lui faut s'efforcer d'obtenir, à peine de ne pas durer, ce ne sont pas les représailles, ce n'est pas la répression à outrance, c'est au contraire l'apaisement des passions, l'extinction des colères par une grande somme de mansuétude envers ses ennemis ; c'est, en un mot, la réconciliation de ceux qui l'ont institué avec ceux qui l'ont combattu ! Voilà les conditions qu'il doit s'imposer, s'il veut être non le bras armé d'un parti triomphant, mais un Gouvernement national, institué au profit de tous !

Entre les adversaires du jury et moi, le débat se restreint en apparence à savoir si, durant l'état de siége, les jugements politiques auront lieu sans jurés. Vous me permettrez de vous dire, avant tout, que mon intention n'est point, comme on l'a insinué à beaucoup d'entre vous, d'abolir l'état de siége : je veux, à l'exemple de la jurisprudence française d'avant 1848, à l'exemple de notre propre jurisprudence, je veux seulement qu'il n'ait pas d'effet sur la compétence des tribunaux. C'est le contraire que demande l'auteur du sous-amendement. Rappelez-*vous bien que* le premier alinéa de [illegible] en dis-

cussion pose en principe que le jury est établi en toutes matières criminelles et pour délits politiques. Acceptez l'exception qu'on vous propose : l'exception abolira la règle. Et en effet, l'état de siège, (c'est une disposition du projet) l'état de siège se proclame dans les troubles civils. C'est le Gouvernement qui juge de son opportunité, seul et sans contrôle, le Corps Législatif ne pouvant en cette matière qu'exprimer des vœux.

Eh bien ! chaque fois que l'Autorité exécutive aura besoin qu'un crime politique soit soustrait au jury, elle prendra prétexte de ce même crime pour proclamer l'état de siège.

Qu'est-ce que c'est qu'une juridiction que vous permettriez de méconnaître ou de respecter, selon leurs convenances du moment, à ceux-là mêmes contre qui elle devrait servir de garantie ?

Sans doute le Gouvernement est pour la société un organe de conservation, qu'il ne fait pas bon d'affaiblir ; mais faut-il que nous lui livrions les libertés publiques, sous prétexte de lui fournir des moyens de défense ? Quelle nécessité à cela ? D'un côté, le prestige naturel du pouvoir, quinze à vingt mille hommes de troupes, une infinité de canons, près de soixante mitrailleuses, vingt à trente mille fusils, des cartouches à dépeupler ce pays, cinq millions pour salarier des soldats et des fonctionnaires et pour soudoyer des espions. De l'autre, quelques hommes sans liens entre eux et qu'une récente défaite a dispersés en Haïti et sur la terre étrangère : et vous me dites que, dans cette lutte inégale, il faut encore que les lois d'exception viennent au secours de ce gouvernement ! Prenez donc garde que vous le marquiez au front du stigmate de l'incapacité !

Ah ! ce n'est point pour la lutte que votre loi est faite. Quand le combat n'a pas encore cessé, on ne

juge pas, vous le savez : on fait de tous ceux qui se laissent prendre la part de la mort. C'est aux fauteurs de troubles qui n'ont pas eu le temps de passer du complot à l'action, ou à ceux qui tombent, après l'avortement de l'attentat, sous la main du Pouvoir triomphant; c'est à eux qu'il peut être question de faire leur procès... Mais considérez qu'alors quelques accusés sans force, sans appui, presque sans amis, abandonnés peut-être de leurs proches, et trouvant à peine des juges pour les écouter et des avocats pour les défendre, se débattent sous l'étreinte de la puissance publique toute entière. Si la loi apporte un poids nouveau dans la balance, n'est-ce pas que ce ne doit pas être du côté du Pouvoir? N'est-ce pas qu'en supprimant le jury vous déchargez d'autant le plateau déjà trop léger où se pèse la défense? Quelle garantie restera-t-il contre les dépositaires de la force, qui, dans l'exaspération de leur colère, ne demanderont plus qu'à se défaire, sans distinction, de tous ceux que la fortune des événements aura livrés à leur vengeance ?

Deux objections se présentent, auxquelles je ne puis me dispenser de répondre.

N'est-il pas impraticable de réunir le jury au milieu de la fermentation générale, dans un territoire placé sous l'état de siège ? Cela serait, s'il y avait à procéder au jugement immédiatement après le crime qui a bouleversé la société. Mais l'instruction d'un procès de cette nature est toujours longue, et le jury ne se réunit pas du jour au lendemain ; le trouble aura eu le temps de s'apaiser, les passions seront calmées, la nécessité de l'état de siège aura disparu, avant que les accusés comparaissent devant le tribunal criminel. Rien ne s'opposera donc au fonctionnement du jury.

Ce ne sera pas, quoiqu'on en dise, l[illegible] pour

les conspirateurs restés libres de venir acquitter leurs complices moins heureux. S'il s'agit de quelques individus, que vous ne pouvez supposer être des conspirateurs sans un indice quelconque qui les signale, la récusation du Ministère public suffit à les écarter. Si le soupçon s'étend à l'ensemble des citoyens d'une juridiction que la loi appelle à siéger dans les affaires criminelles, ne savons-nous pas qu'il y a contre eux une ressource ? Aux termes de l'article 429 du Code d'Instruction criminelle, le gouvernement pourra demander au Tribunal de cassation, qui ne se croit pas le droit de le lui refuser, le renvoi de la cause devant une autre juridiction, pour cause de sûreté publique.

Quand je parle de luttes probables, la pensée se rapportant à l'état actuel des affaires politiques, beaucoup envisagent les lois de rigueur comme une arme qu'il faut nous réserver contre nos ennemis ! Des ennemis ! Est-ce que nous avons des ennemis ? Nous sommes non pas les délégués d'un parti politique, mais les législateurs du peuple Haitien. A la hauteur où nous a placés la confiance des électeurs, nous n'avons plus à distinguer entre ceux qui ont partagé nos convictions et ceux qui nous ont combattus ; nous n'avons pas d'ennemis. Que tous, sans distinction d'antécédents, subissent les mêmes peines et profitent des mêmes garanties !

Il ne nous appartient pas de faire de la loi une forteresse à notre usage. Soyons meilleurs que nos devanciers et nous pourrons compter sur une domination plus longue. L'avenir est aux justes. Seuls ils surnageront dans les événements humains, ceux-là qui auront fait de la loi l'expression du bien moral dans l'ordre politique. Qu'ils soient tranquilles sur leur sort ! S'il disparaissent dans l'orage, un jour la reconnaissance populaire les ira chercher là où ils se-

front, pour leur redonner le pouvoir dont ils n'auront pas mal usé.

Ce n'est plus maintenant à votre équité que je m'adresse, c'est au sentiment de votre conservation personnelle. Si vous voulez savoir ce que vaut une loi de répression, intervertissez les rôles, prenez par la pensée la place de vos ennemis et demandez-vous si ce que vous leur réservez serait assez bon pour vous. Aujourd'hui vous êtes les maîtres, vous triomphez, vous voilà qui brillez dans la lumière au faîte de la société ; vous êtes, si vous me permettez une expression des livres sacrés, vous êtes des dieux ! Mais la roue de la Fortune ne s'arrêtera pas pour éterniser votre pouvoir ; elle tourne et vous pourrez tout à coup retomber dans l'abîme, vaincus, captifs, suppliants. Que vous restera-t-il alors si vous n'avez pas gardé la justice pour être votre refuge ?

Un chancelier de France avait aboli les garanties de la procédure criminelle. Ce qu'il en laissait subsister, c'était apparemment trop bon pour les accusés. Vint son tour d'être jugé. Chaque fois qu'il se plaignait des entraves portées à sa défense, des iniquités de l'information, on lui répondait sans pitié : « Subissez la loi que vous avez faite ! »

Si vous portez la main sur le jury, si vous le supprimez des causes politiques durant l'état de siège, je n'ai plus qu'un souhait à vous adresser : Puissiez-vous subir la loi que vous aurez faite !

FLEURY FÉQUIÈRE

Né au Petit-Trou-de-Nippes le 19 août 1860. Chef de division au département de la Marine (1887), membre de la Chambre des Comptes (*1895-1899*), député (1899-1904).

Œuvres : Collaboration au journal le *Nouvelliste*. Brochures publiées à l'Imprimerie H. Chauvet & Co (Port-au-Prince) : Le jeu en Haïti, la morale et le code.--- L'alcoolisme et ses ravages.--- Une nuit de noces, drame en 1 acte (en collaboration avec M. Henri Chauvet.) Les pages qu'on va lire sont extraites de sa conférence inédite sur l'abolition de l'esclavage à St-Domingue, donnée en Janvier dernier à l'Association nationale du Centenaire.

L'ABOLITION DE L'ESCLAVAGE A St-DOMINGUE

CONFÉRENCE HISTORIQUE (**fragment**)

...C'est dans l'année 1791 qu'éclata dans le Nord la grande révolte des esclaves. Elle a été imputée à des causes diverses plus ou moins plausibles, plus ou moins probantes. Ecoutons les déclarations de Blanchelande, articulées le 15 mars 1793, devant le tribunal criminel de Paris : « Cependant le préjugé si funeste à cette île, que des hommes blancs conservè-
« rent contre les hommes d'une autre couleur que la
« leur, et dans l'origine la prise d'armes, les démarches illicites et les demandes prématurées de ceux-ci
« amenèrent, au mois d'août 1791, la révolte des es-
« claves qui, après avoir été les instruments de l'un
« et de l'autre parti, finirent par réclamer pour eux-
« mêmes la liberté et l'égalité des droits politiques. »

Garran dans son rapport remarque,— dit Ardouin,—
« que dès 1789, il y eut une grande fermentation par-
« mi les esclaves, sur différents points de la colonie, au
« moment où les nouvelles venues de France mettaient
« les autres classes en agitation. Des mouvements sé-
« ditieux s'étant manifestés parmi les ateliers dans le
« Sud, plusieurs nègres furent immolés sur l'échafaud...

« En juin et juillet 1791, des mouvements insurrec-
« tionnels eurent lieu parmi des ateliers au *Cul-de-Sac*,
« au *Trou-Bordet*, aux *Vases* et au *Mont Rouis*... Dans
« le mouvement sur l'habitation Fortin-Bellanton, au

« Cul-de-Sac, près de la Croix-des-Bouquets, la maré-
« chaussée tua plusieurs chefs ; les uns furent rompus
« vifs, d'autres furent pendus, comme ceux du Trou-
« Bordet. »

Ardouin cite encore l'opinion émise par Félix Carteau, ancien colon de St-Domingue, dans un écrit intitulé « Soirées Bermudiennes. » Ce colon attribue la révolte des esclaves à plusieurs causes, mais principalement « à l'esprit philosophique du XVIIIe siècle
« qui fit plaider en sa faveur devant le public éclairé de
« l'Europe et de la société française ; aux partisans de
« la cour, contre-révolutionnaires qui voulaient pu-
« nir les colons d'avoir embrassé la révolution de la
« métropole ; à la Société des Amis des Noirs qui fit
« répandre nombre d'écrits, de gravures et d'images
« propres à réveiller en eux le sentiment de la liber-
« té ; aux matelots des navires français, particulière-
« ment ceux de Bordeaux, qui trouvaient leur profit
« à vendre ces objets aux esclaves et qui, étant pour
« la plupart des habitués des clubs révolutionnaires
« dans les ports de la métropole, se plurent à propa-
« ger à St-Domingue les doctrines et les principes des
« droits de l'homme ; enfin aux hommes de couleur,
« agents ou instruments des négrophiles européens,
« irrités du supplice d'Ogé et de Chavannes, d'Ogé sur-
« tout dont ils avaient favorisé les réclamations en
« France ; aux hommes de couleur, qui eux-mêmes
« voulaient trouver un moyen de se venger des
« blancs, par le bouleversement des propriétés dans le
« Nord. »

« Dans son histoire de St-Domingue de 1789 à 1794, Rigaud Edwards, planteur et président de l'assemblée coloniale de la Jamaïque, qui vint au Cap un mois après l'incendie de la Plaine du Nord, attribue aussi la révolte des esclaves, comme l'insurrection des mulâtres, *à l'influence* des principes de la Société des amis des

noirs, de Paris, et même de celle de Londres, à laquelle il reproche d'avoir fait répandre dans les colonies anglaises des images et des gravures. Il s'étonne même que les esclaves de la Jamaïque n'aient pas tracé l'exemple à ceux de St-Domingue, tout en reconnaissant d'ailleurs que d'eux-mêmes a pu naître l'idée de la révolte, conséquence naturelle de l'esclavage, etc. »

Que chacune des causes plus haut invoquées ait fourni sa part de contingence à la levée en masse des esclaves du Nord, il y a à l'appui de cette opinion de réelles probabilités, des présomptions si fortes qu'elles empruntent aux circonstances d'alors un caractère de véracité presqu'incontestable. Mais on s'explique surtout, d'accord avec l'assertion de Rigaud Edwards, on s'explique surtout que l'esclavage était pour l'africain un ulcère rongeur datant de plus de deux siècles, dont l'auteur responsable était voué à sa haine, à ses idées de vengeance, et qu'à un jour venu, ce fer qui le retenait dans l'avilissement, il le rougirait au feu pour cautériser son mal et en opérer la cure !

Il en va ainsi de toutes choses en ce monde : c'est le temps, ce sont mille circonstances accessoires qui font la maturité des périodiques événements déchaînés parmi les hommes, mais l'œuvre du temps s'accomplit toujours sur un germe qui a fait éclosion, a subi ses successives transformations nécessaires, jusqu'à devenir le fruit de nos convoitises ou de nos discordes.

L'épopée de nos aïeux a inspiré à l'immortel Musset les vers suivants :

« *Nègres de St-Domingue, après combien d'années*
« *De farouche silence et de stupidité,*
« *Vos peuplades sans nombre, au soleil enchaînées,*
« *Se sont-elles de terre enfin déracinées,*
« *Au souffle de la haine et de la Liberté !*

Et peu avant les commotions de St-Domingue, le grand Mirabeau avait prophétisé ainsi la ruine d'un système fondé sur l'iniquité :

« Habitants des Antilles, vous dormez aux pieds du Vésuve ! » Or, ce Vésuve allait être en pleine éruption,— et malheur aux maîtres impénitents !

Ce furent Jn-François Papillon, Georges Biassou, Boukman Dutty et Jeannot Bullet, qui organisèrent le mouvement. Toussaint en était aussi, mais il ne paraissait pas encore au premier plan : il restait dans la pénombre et faisait agir les autres.

« Bouckmann — dit Céligny Ardouin, — eut recours « à la magique influence du fétichisme. Il conduisit ces « hommes crédules au bois nommé *Caiman*, situé sur « cette habitation Lenormand de Mézy : là, une prê- « tresse plongea le couteau dans les entrailles d'un co- « chon noir ; la victime bondit, le sang ruissela ; les « conjurés en burent avec avidité. A genoux, Bouck- « mann prêta le terrible serment de diriger l'entrepri- « se, serment commandé par la pretresse : les assis- « tants jurèrent après lui, dans la même attitude, de « le suivre et d'obéir à ses volontés.»

A travers la perspective du temps, cette macabre cérémonie nous apparait sous les aspects cabalistiques d'une sauvagerie que la morale condamne et que la civilisation réprouve. Mais souvenons-nous en : nous étudions ici les mœurs d'un peuple à ses débuts dans la voie de l'émancipation, et que les civilisés d'alors tenaient systématiquement hors du cercle où l'humanité accomplissait son mouvement ascensionnel. Et reconnaissons même qu'il eut un mérite qu'on ne saurait trop louer, d'avoir seulement conçu l'idée hardie de franchir ce cercle à travers lequel il voyait un état social meilleur que celui où les noirs subissaient leur pénitence imméritée.

En la dépouillant de son caractère sauvage, nous

retiendrons de la cérémonie qui prélud'a au soulèvement des noirs, l'effet que Bouckmann en attendait : entretenir dans l'âme de ces déclassés le feu sacré de la liberté. Et le serment qu'ils prononcèrent dut fortifier chez eux la volonté de marcher quand même à la conquête de leur dignité d'hommes, violée et confisquée. Et de fait, à compter de l'insurrection de 1791, la commotion produite à St-Domingue n'aura de cesse que le système colonial n'ait été renversé, balayé, détruit !

Le mouvement éclata dans la nuit du 22 août. Les conjurés qui n'avaient point d'armes, se munirent de tous les instruments qu'ils trouvèrent à leur portée : haches, bâtons, couteaux, *manchettes*, tout ce qui pouvait leur servir d'engins offensifs et d'ustensiles de guerre dans la lutte inégale qu'ils allaient entreprendre, constitua l'armement improvisé de cette armée de désespérés. Ils se procurèrent aussi des torches, ce qui indiquait qu'ils comptaient l'incendie au nombre de leurs moyens. C'en était même le principal, car c'est par celui-là que la révolte débuta.

Subitement, au milieu de la nuit, une lueur sinistre éclaira les deux plaines voisines de l'Acul et du Limbé. Et le vent nocturne qui avait jusque-là véhiculé dans toutes les directions les plaintes, les gémissements, les cris de douleur arrachés aux esclaves par d'impitoyables tortures, souffla cette nuit-là sur les brasiers qu'ils avaient allumés un peu partout.

Ce fut une première forme de représailles contre l'odieux système qui trop longtemps avait pesé sur eux. Dans ces lieux témoins de leurs souffrances, ils se vengeaient ; ils se vengeaient de la façon qu'ils pouvaient, en employant les moyens qu'ils savaient le plus propres à détruire jusqu'aux vestiges de cet édifice colonial qui était leur fardeau. Ces cases qui brûlaient, ces somptueuses maisons où s'abritait l'opulen-

ce des maîtres insolents, et dont il ne resterait bientôt plus qu'un monceau de cendres ; ces champs magnifiques que la flamme dévorait avec son habituelle voracité, tout cela ne constituait-il pas le total accumulé de leur labeur forcé, le fruit de leur avilissement, le résultat de leur martyre ?

Non contents de brûler, les insurgés tuèrent ; ils tuèrent surtout, il faut le dire, ceux des maîtres qui avaient le plus encouru leur haine par de plus cruelles atrocités.

C'était la fureur vengeresse de toute une race contre les barbares civilisés qui l'outragèrent. Il était à prévoir que cette explosion se ferait un jour, et que beaucoup de riches domaines ravagés, beaucoup de de sang à grands flots répandu, seraient la réplique infligée à cette barbarie. La loi du talion se trouvait ainsi promulguée dans St-Domingue, et cette contrée où l'Espagnol, aux XVe et XVIe siècles, le Français, du XVIe au XVIIIe, avaient accompli tant de férocités restées impunies, allait entendre bientôt sonner le glas du système colonial piétiné par ses victimes !

L'homme est le même partout, et sous la réserve de quelques différences du plus au moins, partout la série des causes semblables engendre la série des effets de même nature ; partout les abus de l'égoïsme, le musellement de la raison humaine, la confiscation de la dignité de l'homme, appellent à la longue les protestations et la violence.

Ainsi l'on verra, dans la tourmente de 93, ainsi l'on verra la merveilleuse Révolution française, Euménide du droit, se baigner dans le sang de la noblesse et de la royauté pour contraindre les rois et les nobles à cette conception, pourtant si naturelle et si juste, que la Liberté, l'Égalité sont l'apanage incessible de tous *les hommes*. Ainsi l'on verra dans Paris cette effu-

sion de sang consacrer enfin la révocati[illegible]ivi-

lèges et la promotion de tous les hommes à la parfaite égalité.

Les faibles, les malheureux, les déshérités du sort, ceux que la cupidité malsaine et criminelle retient sous le joug, n'ont pas le choix des moyens, lorsqu'arrive pour eux le moment d'en demander comple à l'oppresseur. Il eût été certes préférable qu'il n'y eût point d'incendie dans cette lutte d'accablés, il eut été préférable que le génie de la destruction ne vint pas animer ces hommes aspirant à réintégrer leur place dans l'humanité. Et d'ailleurs détruire est chose en soi condamnable,— lorsque du moins elle ne procède d'aucun motif qui la puisse justifier, en définitive ; détruire est chose que la conscience réprouve,— si toutefois elle ne s'exerce contre de révoltants abus.

Or, il eût été préférable qu'il n'y eût point de révoltants abus ; il eût été préférable qu'il n'y eût point une classe d'hommes piétinant une autre ; il eût été préférable qu'il n'y eût point d'oppresseurs et d'opprimés, point d'injustices et d'iniquités, point de crimes provoquant des représailles parmi les hommes ; il eût été préférable enfin que l'humanité fût bonne, généreuse et morale, et que toutes ses aspirations ne tendissent qu'à la faire monter, toujours monter vers les hauteurs sereines de la saine justice et du parfait idéal !...

Comme il était à prévoir, les colons ne trouvèrent pas mieux, pour essayer de faire rentrer le torrent dans son lit que de décréter le fonctionnement en permanence de deux échafauds et cinq potences sur les places publiques du Cap. Vingt-cinq à trente prisonniers noirs chaque jour expiaient ainsi le crime d'avoir voulu être libres ; ceux qu'on épargnait de mourir, on les étampait à laj oue de la lettre R, appliquée au fer chaud et signifiant « révolte ». Le terrible

Bouckman, qu'un jour on eut la chance de capturer ainsi, fut condamné au supplice de l'autodafé. Horreurs inutiles, et qui devaient plutôt fournir de nouveaux aliments à la haine des noirs : ils ne capitulèrent point ! Ils ne capitulèrent jamais !

ETIENNE MATHON

Né au Cap-Haïtien le 14 février 1864. Secrétaire du Conseil des Secrétaires d'Etat (1892-1891). Député (1893-1895). Magistrat Communal de Port-au-Prince (1896-1898), avocat (1900), membre fondateur du Conseil d'administration de l'Ecole libre professionnelle.

Œuvres : Direction de l'*Echo d'Haiti* (1893). Ogé et Chavanne, conférence historique. (1903)

L'EXEMPLE D'OGÉ ET DE CHAVANNES.

FRAGMENT

... Une philosophie faite d'égoïsme et de scepticisme, rit maintenant et se moque de ceux qui se dévouent pour la communauté. On appelle naïfs ou fous ceux qui croient encore à quelque bien, qui se passionnent pour une idée et meurent pour une noble cause. Le sentiment du bien-être individuel tend à remplacer dans les cœurs toute pensée de solidarité sociale.

Et, chose étonnante, chose qu'on me permettra de nommer immorale, ceux qui pensent ainsi, ceux qui étalent avec pédanterie la sécheresse de leurs cœurs, ceux dont la vie et les actes sont tissés d'incrédulité, et qui font profession de ne point croire en la possibilité du bien, ceux qui se vantent de désespérer de tout progrès, ceux-là n'ont point le courage de *pousser* leur raisonnement à sa conséquence logique,

c'est-à-dire d'abandonner un Pays, de renoncer à une nationalité dont ils se moquent et dont ils disent avoir honte.

Bien loin de là, ils ont la prétention de s'élever au dessus du peuple, de gravir les hauteurs du Pouvoir, de prendre en mains les intérêts de la Nation, de porter à la direction des affaires publiques le cynisme de leur âme, le scepticisme de leurs pensées.

« Or, quand le scepticisme est devenu de mode, il « ne suppose ni pénétration d'esprit, ni finesse de cri- « tique, mais plutôt hebétude et incapacité de com- « prendre le vrai. »

C'est l'illustre Renan qui parle ainsi.

Et, s'adressant au cynisme, un philosophe américain le dit une malédiction. « Quand un homme ajoute-t-il, a perdu la foi, quand il a perdu la faculté de s'enthousiasmer pour le bien et pour la justice, il vaudrait mieux pour lui qu'il disparût de la vie publique. »

C'est à ces cœurs froids, c'est à ces citoyens veules et mous, qui malheureusement se recrutent dans notre jeunesse intellectuelle, qu'il convient d'offrir l'exemple viril d'Ogé et de Chavanne.

Ils n'ont encore rien fait pour la Patrie, et déjà ils désespèrent et la condamnent. Ils n'ont aucun effort à leur actif ; mais ils se plaignent amèrement que tout va mal, que tout est perdu. Des études soignées leur ont ouvert des horizons nouveaux, et, sans lutte, sans peine, ils voudraient y pénétrer tout seuls, laissant dans les ténèbres et les souffrances cette masse résignée du peuple qui POURTANT DE SA SUEUR A PAYÉ LEUR INSTRUCTION.

Or, l'homme ne vaut que par la foi et par le cœur, par la pensée mise en action, par l'effort et le dévouement à quelque noble idée.

Le beau mérite d'avoir orné son intelligence des lit-

tératures passées et présentes, de connaître la vie des hommes illustres, gloire et honneur de l'humanité, de vivre en leur compagnie, si leurs travaux et leurs actions ne provoquent en nous qu'une froide admiration, si nous n'en tirons aucune leçon pour notre amélioration, si nous n'avons point la volonté de les imiter, la force de les suivre !

Jeunesse trop tôt vieillie et désespérée qui n'avez à la bouche que d'inutiles critiques, ou de lamentables jérémiades, dites-nous ce ce que vous fait pour avoir le droit au désespoir ?

Combien de fois êtes-vous montée à l'assaut des libertés civiques ? Combien parmi vous ont laissé aux épines de la vie publique quelques lambeaux de leur chair, combien y ont joué leur vie et même leur renommée ?

Dites-nous où votre sang a coulé, où votre courage mis à l'épreuve a résisté pour le triomphe de vos droits ?

Et si de rares dévouements peuvent être enregistrés, si quelques malheureux amis, engagés dans la noble lutte, ont succombé, souffert ou péri, n'est-ce point que vous avez refusé de les suivre ? N'est-ce point qu'au moment critique, alors qu'il fallait serrer vos rangs pour triompher, vous avez fait le vide autour d'eux, et que, lâchement, vous êtes devenus les complices de leurs malheurs ?

Oh ! ne vous défendez pas. Ingratitude, lâcheté, scepticisme et pédanterie, voilà de quoi l'on a le droit de vous accuser.

Oh ! ne vous défendez pas, n'offrez pas l'exemple des efforts infructueux de vos prédécesseurs dans la vie publique. Chaque génération a ses devoirs à remplir ; et pour celui qui mérite réellement le nom d'homme, tout insuccès doit être un stimulant à de nouveaux é*forts.*

D'ailleurs est-il bien vrai que les sacrifices, que les dévouements et les luttes de nos prédécesseurs n'aient eu aucun résultat heureux pour notre vie sociale ?

Est-il vrai de dire que nous ne jouissons d'aucun bienfait dû à leurs travaux ?

C'est là, Messieurs, une question que je me réserve de discuter ailleurs...

... Ogé et Chavanne ont lutté, ils ont souffert le supplice de la roue, ils sont morts pour le triomphe d'un droit, droit dont personnellement ils pouvaient se passer, mais qui était utile à toute une classe d'hommes à laquelle ils appartenaient.

Ils ne sont point entrés dans la lutte avec l'assurance de la victoire, mais avec la foi en la justice de leurs revendications. Ils sont morts avec la conviction que leur sang répandu profiterait au bonheur de leurs frères.

En montant sur l'échafaud, Chavanne, qui avait une foi profonde en l'avenir et que la mort trouva plus ferme et plus résolu, dénonça d'une voix forte et calme ses bourreaux à la postérité, et légua à ses frères la tâche de venger son martyre.

Vous savez comment, énergiquement, du Nord au Sud, de l'Est à l'Ouest, noirs et jaunes exécutèrent ce testament.

Puissions-nous, nous aussi, fils d'esclaves qui oublions trop souvent notre origine, puissions-nous, nous aussi, fils de ces martyrs, entendre ces voix de la tombe, et nous convaincre que l'heure actuelle est encore celle de la lutte, des efforts, des dévouements; que si nos pères brisèrent les chaînes matérielles de l'esclavage, nous avons pour devoir de nous émanciper moralement, en combattant sans défaillance pour le triomphe des libertés civiques!

Puissent aussi nos gouvernants, ceux des jours ac-

ceux de l'avenir, devant les corps mutilés

vrs, au souvenir immortel de la lutte des ti-

tans soutenue par nos ancêtres, au souvenir de leurs souffrances et de la mort si souvent bravée pour la conquête de la liberté, se rappeler sans cesse qu'une telle œuvre n'a point été entreprise et accomplie pour que l'esclave changeât de maître ; que la grande guerre de l'Indépendance n'a point eu pour but de remplacer le colon blanc par le despote nègre !

Puissent-ils, changeant au nouveau siècle de principes et d'idées, rompre avec les erreurs des années écoulées, et laisser passer sur ce bon peuple noir le grand souffle de la liberté civique, remplacer la politique étroite et criminelle du bon plaisir et de l'intérêt privé par le règne tant désiré de la loi et de la sainte justice !

Puissent-ils mettre fin à ces guerres fratricides qui ont désolé la nation, en laissant jouir librement tous les citoyens de ces droits sacrés pour l'exercice desquels, sous l'odieux système colonial, sont morts Vincent Ogé et Jean-Baptiste Chavanne.

Alors assurément la lutte deviendra plus facile et le découragement plus rare.

Mais alors encore, Messieurs, il y aura des combats à livrer et de nouveaux triomphes à remporter, car le mal est inhérent à toutes les sociétés humaines.

Alors encore nous devrons nous rappeler et nous convaincre que l'homme n'est pas né pour la vie heureuse, et qu'une existence d'aise et de repos ne sied pas au citoyen ; que celui qui ne veut point combattre pour détruire le mal n'est qu'une pauvre créature, encombrement inutile d'une société ; qu'à côté du droit au bien-être individuel, il y a pour nous tous les devoirs de la solidarité sociale, et que c'est aux plus éclairés qu'incombent plus impérieusement ces obligations sacrées....

Péroraison de la Conférence sur *Ogé et Chavannes*.

ETIENNE-AUGUSTE ALBERT

Né au Cap-Haïtien le 7 Septembre 1864, Professeur à l'Ecole wesleyenne du Cap en 1879, puis directeur (1889) ; Directeur de l'école nationale de garçons (1881-1888); sous-inspecteur des écoles de la circonscription (1892-1893). Pasteur de l'Église wesleyenne depuis 1893.

Œuvres : Collaboration à «l'Emulation» (1882), au «Maringouin» (1885), à « la Foudre » (1888-1889), à la « Bonne Nouvelle » (des Gonaïves); direction du « Révolutionnaire », de « l'Argus » (1888-1892), du « Phare » (1891-1892). Discours et sermons.

COMMENT FÊTER LE CENTENAIRE

...Jusqu'ici on n'a encore osé rien faire en vue du salut national. Les Haïtiens se sont simplement assassinés dans des guerres fratricides. Ils ont appauvri la patrie par des rapines financières; ils ont troublé et désorganisé notre système économique par des taxations abusives et le gaspillage scandaleux des revenus du fisc. Ils ont rendu le travail impossible par l'insécurité des conditions d'existence fournies au travailleur. Ils ont disloqué les ressorts de la vie nationale par des entraves humiliantes mises aux libertés publiques. C'était ce qu'il ne fallait pas faire.

Eh ! bien, à la veille du Centenaire, dont les brillants préparatifs nous humilient bien plus qu'ils ne nous honorent, il convient de penser sérieusement à ce que nous avons à faire. Il ne faut plus de luttes stériles, ni des paroles en l'air, mais des tentatives fécondes, un immense et puissant effort vers des buts utiles et définis.

Les premiers coups doivent viser un mal puissant, un mal profond, un génie de négation malfaisante, placé aux avant-postes des frontières qui nous sont actuellement assignées : *c'est l'apatriotisme* — passez-moi ce néologisme qui rend bien ma pensée - celle

hydre du découragement et des coupables mollesses qui nous rend lâches et veules, ce démon de l'inertie morale qui nous enchaine à nos hontes, en brisant nos ressorts d'énergie, en nous rendant impossible tout héroïque effort, en nous rendant insensibles à nos malheurs et au bien que nous pourrions faire pour colorer nos sentiers.

En tout premier lieu, combattons ce génie et contraignons-nous à aimer la patrie pour la sauver. Car, quoi qu'on en puisse dire, et malgré notre faiblesse numérique. . . . nous sommes bien une nation et nous avons bien une patrie. Pour nous, la patrie est la même chose que ce qu'est la patrie pour des hommes qui ont sur nous cet avantage d'avoir plus « qu'une légère teinture de civilisation française ». Avec eux, nous avons donc bien le droit de dire : « la patrie c'est l'ineffable mystère, l'inconcevable amour », « le pays où nous avons des souvenirs de luttes, de prospérités et de malheurs communs ; »

. . . . . « *le lieu*
Où l'on aime sa mère, où l'on aima son Dieu,
Où naissent les enfants dans la chaste demeure.
Où sont tous les tombeaux des êtres que l'on pleure ».

Ce lieu-là peut être aussi large que le creux de la main ; il peut être ignoré et ne se trouver sur aucune carte du monde ; être sans crédit au dehors, méconnu et sans force au dedans, ce lieu-là c'est toujours la Patrie. Si les cartes du monde sont trop grandes pour qu'elle y trouve une place, inscrivons-la, cette patrie, sur la carte de nos cœurs. Donnons-lui pour crédit nos vertus et notre courage civique. Aimons-la et travaillons à la rendre grande, riche, forte, digne de respect et d'admiration.

Mais pour l'aimer de ce puissant et vaste amour, *on a besoin de liberté*, de toutes les libertés : liberté de

travail, liberté de circulation, liberté de suffrage, liberté de presse, liberté de parole.

Là où ces libertés n'existent pas, on les conquiert, on les prend.

Durant cent ans, nous avons été privés de ces droits suprêmes et inaliénables du citoyen. Revendiquons-les maintenant. C'est la meilleure façon d'avoir un Centenaire raisonnable. Parlons, même lorsque les violences d'une autocratie omnipotente seront mises en mouvement pour nous imposer le silence.

Parlons et écrivons. Si l'on nous brise une plume, forgeons-en de nouvelles et par notre héroïque constance nous vaincrons l'arbitraire ; nous parviendrons à planter les enseignes de la liberté sur les bastilles de la tyrannie. Il ne faut pas que 1904 se solennise par des démonstrations archaïques et ridicules. Nous devons renoncer aux colonnes de bronze et aux monuments de marbre. 1804 est une date trop belle pour être ternie par des scènes commémoratives d'une comédie de tréteaux. Nos réjouissances publiques et nos démonstrations d'un goût vulgaire déshonoreront nos grands hommes, si elles ne sont pas entourées d'un décorum suffisant. Après cent ans d'indépendance, nous devons avoir à leur offrir plus que des grimaces de clowns. Les fêtes de la liberté ne se célèbrent point avec des chaînes de servitude aux pieds.

Bornons-nous donc à lutter pour le triomphe des principes. Et, dès maintenant, ouvrons le grand tournoi-centenaire. Organisons-nous en vue d'une action agressive par des moyens purement pacifiques. Il en est temps encore. Instituons des cercles, créons des clubs d'évolution nationale, organisons des meetings, fondons des journaux. Les mesures d'organisation une fois arrêtées, ramifiez-vous, essaimez des groupes similaires partout, et jetez dans les cœurs vos généreuses idées. Ne vous souciez pas des conséquences. Soyez des

hommes de foi ; ayez de l'audace, osez vouloir et agissez. Commencez par vous syndiquer, dès ce soir, avant que votre enthousiasme se refroidisse et que la morbide torpeur vous empoigne de nouveau. Les conséquences seront ce qu'elles voudront. Il est certain que si vous osez, en 1904 la liberté sera fondée en Haïti.

Et ce sera pour vous le plus beau des triomphes, et pour nos héros le plus digne hommage rendu à leur vaillance, la plus noble appréciation de leur œuvre immortelle !—

Péroraison du Discours prononcé à l'Eglise Wesleyenne du Cap, le dimanche 28 Juin 19.3.

EDMOND PAUL

Né à Port-au-Prince le 8 Octobre 1837, mort à Kingston le 18 Juin 1893. Magistrat communal de Port-au-Prince en 1867 et 1877 ; Député en 1870, 1873, 1876 et 1879; Sénateur en 1891 et 1892.

Œuvres : Collaboration aux journaux le *Reveil*, (1867), l'*Unité nationale*, (1870) l'*Union patriotique* (1873), le *Constitutionnel* (1876); direction du *Civilisateur* (1871). Questions politico-économiques : I- Instruction publique. II- Formation de la richesse nationale.— Le papier-monnaie ; Projet d'une Banque d'Etat.- De l'industrie dans les villes.- L'éducation industrielle du peuple ou la protection dûe aux industries naissantes. Le salut de la société : patriotisme et conscience,- L'impôt sur les cafés et les lois sur le commerce intérieur.- Haïti au soleil de 1889.— Les causes de nos malheurs.- Aperçu d'un plan de gouvernement. Organisation de la force publique en Haïti.- Haïti et l'intérêt français, etc.

La plupart de ces études ont paru en brochures du vivant de l'auteur. Quelques-unes ont été publiées en deux volumes apres sa mort par les soins de ses amis.

LES CAUSES DE NOS MALHEURS

Deux mots résument nos passions politiques : Justice et richesse.

Nous avons combattu hier, nous combattrons demain, un rang après l'autre, tous, jusqu'au dernier, toujours et encore pour le Droit, toujours et encore contre une existence misérable.

Notre lutte veut, en définitive, à l'ordre social pour base : la conscience, pour sommet : l'esprit.

La nature civilisable de l'homme eut-elle jamais pour s'affirmer ni un motif plus puissant, ni une voie plus instinctive ?

Vouloir être juste et savoir être heureux, n'est-ce pas là tout l'homme, de son commencement à sa fin ?

Eh bien ! contre des actions de la sorte engendrées par nos besoins impérieux autant que naturels, Gouvernements, entendez-le enfin : vous ne pouvez rien !

Tous les citoyens ensemble, nous formons une association : à notre tête, nous plaçons des gérants. La conséquence qui nous domine, c'est ceci : les administrateurs du peuple ont le devoir d'être justes ; et les citoyens ont le droit de n'être pas tenus par eux dans la misère.

En d'autres termes, le but de notre société politique est double. Il veut d'abord que la force publique, notre force collective, empêche que nul citoyen ne souffre aucunement de l'injustice du prochain. Il veut ensuite que de la réunion de nos efforts individuels, que par la cohésion donnée à nos facultés primitives, se dégagent pour chacun une puissance plus grande, une lumière plus vive, des moyens d'être heureux.

Donc, sous peine de contre-sens, il ne faut à la tête de l'Etat ni l'homme despote qui brise toutes les éner-

gies, ni l'homme incapable qui souffle sur tous les mérites.

Si pareille chose est possible, tout gérant au pouvoir despotique fera naître la révolte ; tout gérant au pouvoir ignorant assurera l'empire de la misère.

A votre tour, Peuple, persuadez-vous de ceci : Tout gouvernement, auquel vous laissez faire son bon plaisir, agit contre votre sécurité ; tout gouvernement incompétent, auquel vous prêtez votre appui, conspire contre votre bien-être.

Est-il besoin de vous répéter pourquoi ?

Ecoutez : si vos institutions sont nulles, si la force brutale se prétend loi, si tous les citoyens ne sont pas également protégés, si toutes les espérances s'envolent, alors la défaillance, alors la peur, alors la débâcle menacent votre édifice lui-même.

Des preuves ?

D'abord, reportez-vous à 1844. Notre justice sociale, à cette époque, avait paru totalement voilée. Il en est résulté que des citoyens, fous d'égarement, ont couru devant une nation étrangère, de la France, l'implorant avec tous les signes de leur détresse, la suppliant de couvrir Haïti de son manteau tout-puissant.

Souvenez-vous aussi de cette scission des Dominicains, et de ce que, depuis lors, elle nous a coûté d'hommes, d'argent, de soucis, de ce qu'elle nous vaut encore d'alarmes, de peines et de sacrifices.

Songez aux autres scènes plus honteuses de 1869. Il est constant qu'au Congrès de Washington ont été antérinés les actes solennels par lesquels nos deux gouvernements, rivaux et saouls de leurs luttes, ont l'un et l'autre offert à l'Amérique une portion de notre territoire pour prix de son assistance marchandée.

Il n'y a pas à en douter, nos luttes fratricides sont mortelles à notre Indépendance.

Quand et comment les apaiserons-nous ?

Irons-nous toujours culbutant nos gouvernements, sans presque jamais prendre haleine, appelant volontiers les nouveaux Pouvoirs à s'édifier sur les mêmes détestables bases d'où il faut bientôt les culbuter ?

Est-ce d'une volonté nationale d'être toujours en gestation pour toujours avorter ?

Nous entre-tuer pour détruire nos besoins, ce besoin de justice et ce besoin de bien-être, sera-ce vraiment là l'éternelle sagesse d'Haïti ?

Eh quoi ! à tous les temps, à tous les âges, à tous les hommes, nous jetterons nos imprécations, nos fureurs, toujours les mêmes, toujours impuissants ! D'un glaive toujours armés, nous serons à nous-mêmes nos propres bourreaux ! Contre le présent nous interjetterons encore ! Aujourd'hui pourra devenir pleinement notre justiciable, quand Hier ne valait pas mieux, quand Demain sera pire !

Ce jeu, cette folie, ne nous déshonorent-ils pas ?

Combien de temps encore marcherons-nous en delhors des sillons de la Patrie ?

Enfin, le péril est égal à la honte.

Le peuple haïtien, comme un profane avide de la lumière mystérieuse, frappe à grands coups à la porte du travail national, cette sublime source de tant de richesses qui lui sont restées cachées. En effet, il en ignore, à cette heure encore, la science, l'art, tous les instruments.

D'où sa profonde misère.

Ses regards, pleins de ses espérances, se reportent tout grands sur des Pouvoirs publics qu'il organise.

Mais, qu'aperçoit-il ?

Ses gouvernements qui passent, traînent à leur queue leurs satellites,— des favoris dont les poches s'emplissent avec tout l'argent de nos caisses, qu'ils vident aussi rapidement que leur passage est court.

La production est stagnante. Sur la portion com-

grue de chacun s'épluche la part de toutes les bamboches. Les ruines s'accumulent : emprunts sur emprunts ; faux bons sur fausses créances ; crime après crime. On se lève avec le présent engagé ; on se couche apprenant que l'avenir est escompté. Plus le gouvernement est ancré dans le despotisme, plus les dilapidateurs s'épanouissent.

Hier, c'était aux vivants que le Papier-Monnaie disputait l'existence. Maintenant, c'est le sol des morts que saisit l'hypothèque par nos emprunts étrangers.

La nation ainsi dépouillée perd tout, sans excepter l'honneur.

Toutes autres questions d'état sont fastidieuses. Les citoyens ont hérité de vieilles institutions, qui encouragent leurs ressentiments, qui enveniment leurs [illegible] aucun l'ouvoir ne veut les en débarrasser. [illegible] en groupes : le groupe de ceux [illegible] travailler, à la façon absolument [illegible] et le groupe de ceux qui vivent [illegible] au détriment des autres.

[illegible] politique, toute la dette nationale, [illegible] est, à moitié près, la [illegible] à la portion des plus [illegible]

[illegible] le mal et où [illegible] les passions sont à [illegible] ceux-là qui [illegible] leur amélioration, [illegible] leur bonheur. Ils détes- [illegible] plus ou moins [illegible] c'est un capital : ils le brûlent. [illegible] peut-être le tort de n'être pas obscur: [illegible] Ainsi se meurt la cause du Peuple, faute de solidarité avec la force dont dépendent son élévation et nos progrès. L'effroi général redevient alors *l'appui et l'auxiliaire des gouvernements.*

Il faut les laisser patauger, de peur que pire n'arrive.

Que, du sein de nos désordres affreux, s'élèvent des échos de justice, des gestes de tout droit légitimes ; que l'idée de patrie soit redressée toute grande, vivante et austère, pour interroger nos Chefs d'Etat sur leurs actions incroyables, il n'est plus qu'une voix qui réponde : La fusillade !

Qui les comptera, nos victimes publiques ?

Les lois, ces premières assises de notre justice comme de notre repos, tordues et faussées dans cet effondrement de la conscience gouvernementale, laissent vaciller l'Etat au souffle des révolutions.

Dans le désespoir commun, chacun trouve le motif, autant que l'occasion, de dévaliser les trésors publics. En bas, on a tué l'Esprit. En haut, on tue la Conscience.

Et le peuple, toujours soumis à sa misère, reste accroupi dans l'esclavage intellectuel, comme il avait été tenu par ses maîtres dans la servitude du corps. En fait, les Haïtiens n'ont ni cette richesse qui ne se peut rencontrer qu'au seul flambeau de la science, ni cette puissance nationale que semblait devoir leur apporter la liberté.

Cédant à la pression de nos besoins, nous donnons au monde ce spectacle d'une jeune nation, née à des hauteurs étonnantes, se coupant les ailes pour tomber au niveau de toutes les abjections. Nos vertus publiques surtout sont nuisibles : aux pouvoirs qui leur résistent pour se vautrer ; aux familles qui les abandonnent pour racheter leur tranquillité.

Si, dans un temps de désarroi, l'honnête homme est rencontré frayant, une lanterne à la main, les sentiers du Pouvoir, et qu'au lieu de répondre, comme au mot de passe : Pays perdu ! il répond de sa foi robuste par cette autre consigne : — Civisme !

Le Pouvoir tombe fracassé. . . Mais cet homme a mérité. . . devinez : — La Mort !

HAITI

O ma patrie! je te vois assise, sans souci, sur la croupe d'une cavale qu'aucun frein ne gouverne. Tant que dans le bon chemin l'instinct l'a guidée, tu t'estimes heureuse que d'inutiles rênes n'aient point à tes bras ajouté un embarras. Mais quand vers un ravin, soudain, la bête s'approche, regarde, flaire et s'apprête à y descendre, alors sur toi-même promptement tu te dresses ; ton corps, jeté en arrière, semble dire à la bête : Arrête-toi ! La bête insouciante avance toujours. Tu recules et te roidis : à tes membres tu demandes un frein que tu ne tiens pas. Tu cherches ce frein dans l'espace, et tu saisis l'air, tu tiens ce fluide, et dans ta main le serres, le presses avec effort : ton corps qui recule semble à ton poing qui avance prêter un appui formidable. La bête qui ne se sent point de gêne aux efforts qui te consument, tranquille vers l'abîme descend toujours, et le gouffre béant te regarde arriver. Maintenant est-ce pour l'arrêter que dans ses flancs je te vois enfoncer tes deux pieds, que couronnent deux énormes éperons ? O peur ! O [illegible] fatale ! La bête, qui se sent piquée, vers l'abîme, à pas redoublés se précipite et glisse. Tu l'étreins, tu cries ! . . . Et toujours elle avance, et toujours elle redouble ses pas. Mais, suprême esperance ! jusque dans sa gueule enfin tu vas chercher un frein ; tu crois saisir le mors ; tu le tiens. . . Hélas ! une dent le repousse. Cruelle déception ! convulsion terrible ! [illegible] dernière ! Pour se sauver, il faut se laisser [illegible] au bord de l'abîme. – Un mors était oublié !—

Ainsi sont impuissants à nous guider ceux qui nous [illegible] en avant.

Ils marchent sans lumière ; ils sont sans frein.

Ils nous guident dans des sentiers d'où ils ne peuvent [illegible] Ils s'appellent hommes de pr[illegible]ortent

des éperons. Le peuple marche en aveugle ; ils le pressent toujours. Au bord du précipice ils nous conduisent enfin, et dans les bras de l'ignorance veulent trouver un frein civilisateur.

Nos journées de déception et de convulsion arrivent ; pour nous sauver, il va falloir nous jeter dans l'océan de honte, — nous avilir, nous, nos frères, toute notre race, — prostituer la couronne de Dessalines et de Christophe, et, sur le front de l'ignorance sans génie placer le diadème des noirs que fit briller Toussaint-Louverture !

BENITO SYLVAIN

Né à Port-de-Paix le 21 mars 1868. Secrétaire de la Légation d'Haïti à Londres (1889). Lieutenant de vaisseau (1897), Docteur en droit de la Faculté de Paris (1901).

Œuvres : Collaboration à « la Vérité », à « l'Union ». (1888-1889) ; articles donnés au journal parisien « l'Événement » ; direction de « la Fraternité » (1895-1896)

L'Evolution de la race noire, conférence faite au Congrès anti-esclavagiste de Bruxelles (avril 1891) et publiée dans le recueil des Conférences anti-esclavagistes libres (Bruxelles, Imprimerie populaire, 36 rue Longue-Vie).- Discours et conférences.- Du sort des indigènes dans les colonies d'exploitation (1901. L. Boyer, éditeur, 15, rue Racine.-Paris.)

Annoncés pour paraître ultérieurement: Mes rêves et la réalité, sept années de journalisme à Paris.- Visions éthiopiennes.- L'œuvre de la régénération africaine.- Le livre d'or de la race noire.

POUR LA RACE NOIRE

LETTRE *à M. Charles Canivet* (Jean de Nivelle),
Chroniqueur **au Soleil**

Paris, 6 avril 1891

J'ai lu, monsieur, avec un étonnement mêlé de re-

gret, l'article que vous avez publié dans le *Soleil* du 5 avril, sous la rubrique *Petits Pays chauds*. Vous avez toujours jusqu'ici, dans vos écrits, manifesté des sentiments humains, et les conclusions un peu trop cruelles que vous émettez au sujet du Dahomey ne laissent pas de déconcerter bon nombre de vos lecteurs.

Qu'un chroniqueur superficiel, à court de copie, se donne le facile plaisir de ridiculiser périodiquement les efforts, parfois malheureux, souvent touchants, que font les nègres pour imiter leurs aînés en civilisation, cela ne tire pas autrement à conséquence. L'on rit ou l'on hausse les épaules, suivant l'humeur du moment. Mais quand c'est un écrivain consciencieux, un poëte ordinairement sympathique à toutes les idées de dévouement et de progrès, qui, dans un journal républicain libéral et chrétien, vient — au rebours de Mgr Lavigerie — prêcher contre les nègres une croisade d'extermination, tous ceux qui de près ou de loin se rattachent à la race calomniée, ont le droit de s'émouvoir et de protester.

« Je suppose bien, dites-vous, qu'on ne va pas nous parler d'humanité à propos du Dahomey... » Et pourquoi pas ?

Certes, il n'est pas un homme tant soit peu civilisé qui ne gémisse de ces monstrueuses pratiques d'un peuple encore sauvage. Nous en souffrons d'autant plus, nous autres descendants d'Africains, qu'il ne manque pas de gens ignorants ou malintentionnés pour en rejeter la honte sur la race noire tout entière. Mais ne sait-on pas aussi que toutes les races humaines passent par les mêmes périodes de barbarie ? Les sacrifices druidiques, dans l'ancienne Gaule, n'étaient pas moins abominables que les hécatombes ordonnées par les despotes du Dahomey.

Le peuple qui, parvenu aux sommets de la civilisation, *oublie* ses propres efforts et incrimine les longs

tâtonnements de ceux qui sont moins avancés dans la voie du progrès, se montre aussi ridiculement injuste qu'un homme mûr qui reprocherait à un enfant sa faiblesse et son ignorance. Chaque âge profite des travaux, des découvertes de ceux qui l'ont précédé; il accroît à son tour ce dépôt sacré, pour le transmettre à d'autres et les aider à trouver un nouvel anneau de la chaîne divine qui rattache la création à la pensée créatrice. Hier l'Asie, aujourd'hui l'Europe, demain peut-être l'Afrique!

Mais il semble que pour vous, monsieur, il existe des peuples éternellement voués à la barbarie, puisque vous nous parlez de *la tare indélébile de la race noire*. Parce qu'un Néron Dahoméen, élevé, dites-vous, au Lycée de Marseille — et encore n'en êtes-vous pas bien sûr — étonne le monde par sa férocité, vous pouvez soutenir que tous les noirs, qui sont venus faire ou compléter leurs études à Paris, « gardent au tréfonds d'eux-mêmes les vices et les tares de la race! »

On a cité, en effet, deux jeunes Africains qui firent leurs classes au Lycée de Marseille ; mais ils n'avaient aucunement imploré les bienfaits de la civilisation, à laquelle ils sont restés absolument réfractaires. Leur envoi en France ne fut qu'un calcul intéressé : on avait espéré que, revenus chez eux, ils pourraient aider à répandre l'influence française dans ces lointaines régions. D'ailleurs, à supposer qu'il y eût quelques rapports de parenté entre ces Marseillais manqués et le roi actuel du Dahomey, aucune logique ne devrait vous amener à englober tous les noirs dans la réprobation que soulèvent les atrocités d'une peuplade de l'Afrique.

J'aurais tout autant de raison d'arguer de votre seul article que tous les Français sont cruels et sans discernement.

Vous parlez d'atavisme ? Mais l'hérédité psychologique, dont la certitude n'est rien moins que scientifiquement établie, ne ferait que confirmer les traditions historiques sur la commune origine de toutes les sociétés humaines,— de quelque race qu'elles procèdent. Un penseur sagace verrait peut-être dans certains crimes plus épouvantables, qui de temps en temps se commettent en plein centre civilisé, un reste persistant de la barbarie des anciennes races de l'Europe. Tel journaliste parisien, que je connais, écrit parfois des lignes si froidement cruelles, qu'on serait induit à penser que plus d'un de ses ancêtres ne dédaignait pas les féroces amusements du roi du Dahomey. Et ce serait à se demander avec effroi quelle dose de cruauté horrifiait alors le monde occidental, si tant de siècles de civilisation n'ont pu en effacer complètement la trace !

Mais, fort heureusement pour l'humanité, l'atavisme peut être détruit ; et une longue suite de transformations cérébrales finit par vaincre l'hérédité psychologique. C'est ainsi que les Bretons qui, du temps de Cicéron, étaient renommés pour le peu de compréhension de leur esprit, ont pu fournir au monde des intelligences d'élite comme Chateaubriand, Lamennais et M. Renan.

D'après le témoignage consolant et si plein d'autorité de Broca, de Michelet, de Schœlcher et de Pierre Lafitte, les noirs d'Amérique, devenus libres et se trouvant dans un milieu plus propice, ont sensiblement évolué, au triple point de vue physique, intellectuel et moral. Voilà, monsieur, les faits qui s'imposent à la méditation des vrais philosophes et des vrais savants ; et la conclusion forcée en est que la race noire est aussi perfectible que les autres races.

Vous ne trouvez pas nécessaire de civiliser le Dahomey, sous prétexte que « la conquête ne vaudrait pas

les efforts accomplis », et vous demandez « où serait le mal quand on tuerait *quelques milliers* d'hommes pour garantir la sécurité de nos *quelques* nationaux dans ces parages »? Pour ma part, j'y verrais un très grand mal, et beaucoup de Français pensent de même. En agissant ainsi, la France se montrerait plus barbare que le Dahomey. Car ces sauvages ont au moins l'excuse de l'état d'ignorance et de dégradation morale dans lequel ils vivent.

De quel droit prétendez-vous donc réprimer ces horreurs, vous qui, au nom de la civilisation, en voulez commettre de plus grandes? Certes, ce ne serait pas la première fois que l'Europe méconnaitrait son rôle, et vous rappelez fort à propos l'expédition des Anglais chez les Achantis. Mais n'y a-t-il rien de mieux à imiter que la brutalité saxonne ?

Il fut un temps, monsieur, où la France n'imitait personne : elle marchait fièrement à la tête de l'univers civilisé. Ses enfants étaient renommés dans le monde entier pour la générosité de leur cœur, aussi bien que pour la politesse de leurs manières. Il n'était pas un dévouement qui leur fût inconnu, pas un héroïsme qui fût au-dessus de leurs forces. Et les sauvages eux-mêmes avaient fini par distinguer des autres Européens l'explorateur français, qui, par de nobles sentiments d'équité et de philanthropie, savait mériter l'auréole d'apôtre de la civilisation.

Aigris par les malheurs de la dernière guerre, certains esprits voudraient voir répudier l'expansive confiance et l'urbanité qui caractérisent les mœurs françaises. Mais c'est là, croyons-nous, une aspiration malheureuse. En effet, la France, de tout temps, a dû, moins aux succès de ses armes,— le sort des combats est incertain, hélas ! — qu'aux charmes de sa civilisation, le crédit et l'universelle sympathie dont elle n'a jamais cessé de jouir.

En décrétant la première l'abolition de l'esclavage, elle a montré comment elle comprenait la fraternité humaine. Il n'est pas un des droits qu'elle a revendiqués qui n'ait profité à l'humanité tout entière. Ce sont ses enfants qui ont le plus contribué à propager dans le monde les principes de justice et de liberté. Son rôle est trop glorieux pour qu'elle veuille l'abdiquer. Elle ne faillira donc point à sa mission sublime ; mais sachant bien que plus un peuple a de civilisation, plus il se doit à lui-même d'y faire participer les autres, elle s'honorera de rester toujours la grande éducatrice du genre humain.

NEMOURS AUGUSTE

Né au Cap-Haïtien le 16 Février 1849. Docteur en médecine, journaliste, homme politique, s'est aussi occupé d'entreprises commerciales et industrielles.— Sénateur de la République (1902-1904).

Œuvres : Articles publiés dans le *Messager du Nord*, dont il fut un des fondateurs, et dans le *Reveil* (du Cap-Haïtien), dont il fut le directeur, en 1902.-- Brochures consacrées à la défense de son entreprise des chemins de fer du Nord.-- Discours, rapports législatifs.--

LA TREIZIÈME LÉGISLATURE (1870-1873)

FRAGMENT

...Deux années de guerre civile avaient mis le Pays au bord de l'abime. Mais aussi deux années de guerre civile avaient singulièrement mûri les citoyens attristés et soucieux qui méditaient sur les causes de *nos maux* et les moyens de les réparer ou de les *prévenir*. *Et lorsque* la victoire couronna les efforts

des défenseurs de la loi, ce fut à établir un gouvernement qui aurait pour fondement la liberté que tous travaillèrent.

Une idée nouvelle dominait par-dessus les spéculations politiques. Elle avait envahi par infiltrations lentes le Corps Social, et, avant même le succès définitif, elle était devenue le nouveau credo de la Révolution triomphante.

Peu à peu la lumière s'était faite sur les vraies conditions d'un gouvernement libre ; on interrogeait le passé et on retrouvait la trace, hier encore perdue, des idées de liberté semées au courant de l'histoire ; les traditions se renouaient à travers le temps. On remontait des Constituants de 1867 au Sénat de 1808 et aux Constituants de 1843 ; et la conclusion de ce bouillonnement de tant d'intelligences attachées au même problème fut que la seule et vraie condition d'un Gouvernement de liberté et de progrès réside dans une égale répartition d'autorité entre le Pouvoir Législatif et le Pouvoir Exécutif.

Le Pouvoir Législatif ne doit plus être subordonné à l'Exécutif ; il tient son indépendance aussi bien de la force naturelle des choses que de la Constitution, de la raison aussi bien que de la loi ; et si, dans la répartition du Pouvoir ou des prérogatives que la loi confère, l'Exécutif a la charge de l'exécution des lois, la nomination aux emplois publics, le maintien de l'ordre, le Parlement a pour fonction principale le contrôle général, universel, absolu, de l'administration ; il contrôlera par-dessus tout le Pouvoir Exécutif, jusqu'ici ouvrier conscient de tous les despotismes, provocateur perpétuel de tous les conflits.

Tel fut le dogme nouveau.

Vous savez avec quel enthousiasme il fut embrassé et proclamé jusque dans les dernières communes de la République.

Un frémissement inconnu secouait jusqu'aux entrailles tout le peuple haïtien ; et lorsque les Chambres Législatives se réunirent pour cimenter le régime nouveau, ce fut une explosion de joie et d'espérance. Il semblait, selon la noble expression de l'abbé Grégoire, que le peuple haïtien venait de retrouver ses titres dans la grande Charte de la nature déroulée aux yeux de l'univers.

Une ère de liberté commençait, semblable aux plus éblouissantes aurores. La chose publique était livrée aux fécondes et lumineuses discussions du Parlement. Le Corps Législatif appelé à tout voir, autorisé à tout dire, promenait dans toutes les branches de l'administration ses regards scrutateurs ; et, reprenant une œuvre législative que des mœurs trop autoritaires n'avaient jamais permis d'édifier, il rédigea ce code de lois qui fait sa gloire, qui commande encore notre respect, et dont le retrait du Papier monnaie fut le couronnement magistral.

Il s'attacha, dès sa première réunion, à réaliser le contrôle du Pouvoir Exécutif par les Chambres élues. Cette conquête était la clef de voûte de l'édifice. On s'y attela de partout et sans relâche. Toutes les ardeurs et toutes les intelligences aspirèrent à la gloire d'y concourir. On montait avec joie à l'assaut de cette forteresse défendue par les mille préjugés et les mille regrets d'un passé condamné. Pas un jour le succès ne parut douteux. La poussée était trop générale, les convictions trop fortes, la foi trop active.

La victoire fut assurée par l'immense labeur que commandait cette tentative sans précédent. Elle le fut aussi par la complicité reconnaissante de la nation, prise de fièvre en cette vie nouvelle, fière de la voie où ses élus l'entraînaient. Jamais communion plus intime ne s'était vue du peuple et de ses représentants. *Il semblait* qu'une seule âme agitât tous ces corps

divers, qu'une même pensée assignât à tous le même but et la réalisation du même rêve.

Mais le succès fut surtout assuré, parce que là encore une fois dans l'histoire, comme dans les grandes crises que traverse l'humanité, les circonstances trouvèrent des hommes à leur hauteur pour les comprendre et les dominer. Des Législateurs avaient surgi, dignes par le caractère et le talent de se mesurer à cette entreprise gigantesque. Ils paraissent, et tout s'éclaire à la lumière de leur esprit.

Ils s'imposent, par leur désintéressement et la sûreté de leurs connaissances, au Gouvernement, à leurs collègues, à la nation.

Par une action persévérante et qui ne perd jamais de vue l'objet à atteindre, ils attirent et maintiennent le Pouvoir Exécutif dans le cercle d'un contrôle perpétuel et de plus en plus efficace.

En butte à des retours offensifs du passé ou à des impatiences irréfléchies, ils affirment avec éclat le triomphe de leurs idées, ils discipliment la masse tumultueuse de leurs adhérents. Prudents et attentifs à ne pas compromettre par des mesures trop hâtives, leurs premières conquêtes, ils limitent leurs programmes aux éléments essentiels. Ils affectent de mettre dans leur jeu le temps, ce facteur tout puissant du progrès...

Ils font plier les faits aux exigences d'une politique où les droits de tous sont respectés. Ils savent les accorder aux nécessités d'une situation semée d'obstacles ; ils font enfin servir les événements comme les hommes à préparer l'ordre nouveau, loin de marcher à la remorque de forces imprévues et de volontés contraires... Et après deux années de cette expérience, qui est aujourd'hui la grande histoire, ce n'est pas d'une vaine formule que s'est éprise le peuple, ce n'est pas

un son creux que les crêtes de ses mornes répètent d'échos en échos, quand, du fond de sa chaumière mieux défendue ou du milieu de ses champs plus protégés contre l'ancien despotisme, il célèbre les bienfaits de la liberté !..

(Extrait du Rapport snr l'extension des pouvoirs de la Chambre des Comptes.)

PAUL LOCHARD

Né à Port-au-Prince le 15 juin 1835. Ancien professeur, ancien directeur de la douane de Port-au-Prince, actuellement directeur du journal officiel de la République, « le Moniteur ».

ŒUVRES : M. Lochard n'a pas encore publié d'ouvrage en prose, mais sa pensée généreuse, toujours nourrie d'une forte substance morale, s'est répandue en de nombreux discours, entretiens, articles, dont quelques-uns,(telle l'allocation qu'on lira ci-après en fragment), ont été reproduits par les journaux du pays. Mais c'est surtout dans le domaine de la poésie que s'est affirmé son incontestable talent littéraire. Il a jusqu'ici livré à l'impression deux volumes de vers « les Chants du soir » et les « Feuilles de chêne » et garde en portefeuille beaucoup d'autres poésies inédites.

PATRIE

FRAGMENT

...Rien n'est plus grand, rien n'est plus profond sous l'azur que la chose qui porte ce doux nom : Patrie ! C'est un mystère, et c'est la cause finale de tous les groupes ethniques. On la définirait peut-être en l'appelant : l'Esprit d'unité.— Elle nous saisit, en effet, —avec quelle puissance !— et nous fait entrer dans ses *voies. Là*, elle nous impose le sacrifice de tous nos *intérêts particuliers*, de tous nos sentiments personnels.

Elle veut que nous ne soyons qu'un dans son service; et l'amour qu'elle inspire embrasse tout l'infini du cœur. C'est elle qui, en dépit des misères dont il peut être le théâtre, par le charme puissant, indéfectible et mystérieux qu'elle y attache, rend sacré le sol natal. Elle le sanctifie, en quelque sorte, ce sol auquel elle nous tient si étroitement liés; et nous ne pouvons en être séparés sans cesser d'exister comme peuple. Elle en a fait la base de notre existence, le centre de nos destinées, l'asile, l'unique asile de notre âme. C'est là, c'est sur ce sol sacré que l'homme, conformément aux lois de la civilisation, et en vertu de sa dualité comme individu et comme société, doit se développer dans la lumière, c'est à-dire dans la liberté, dans la plénitude des droits inhérents à sa nature, grandir, par conséquent, dans la pratique du progrès et respirer la justice, sa fin véritable.— Ne pas le faire, ce serait méconnaître, annuler la loi de sa nature morale, la liberté, et trahir la Patrie.

Ecoutez, je vous prie : L'homme, la patrie et le sol de la patrie ne forment qu'un. Ainsi, notre honneur, c'est l'honneur de la Patrie; notre honte, sa honte; notre gloire, sa gloire. Nous sommes donc tenus de nous vêtir de dignité, pour qu'elle soit digne; de grandir, pour qu'elle grandisse et accomplisse ses destinées. Le bon sens, les règles les plus simples de la morale le veulent ainsi. Or, c'est par la susception des lumières que la vie des peuples se développe, qu'ils se libèrent et grandissent.

D'ailleurs, chaque groupe humain est dépositaire, à son insu le plus souvent, d'une idée providentielle qu'il a pour mission de faire valoir dans les temps et l'espace. Cette idée, qui ne peut n'être pas nécessaire à la civilisation, à un point de vue quelconque, n'éclora jamais, chacun le comprend, que sous l'action de la lumière. De là pour ch[illegible]

main, la nécessité de se cultiver l'intelligence et le cœur.

Oui, c'est dans la lumière que la Patrie remplira dignement son rôle d'agent de la Providence. C'est là que nous pourrons nous forger non seulement les richesses que donne la science, mais, mieux encore, une mentalité qui nous rendra capables d'être toujours fermes dans le combat de la vie, même au sein des calamités; capables de dompter l'injuste fortune, de nous affermir enfin dans le beau, le bien, le vrai, dans l'idéal de la Patrie : un en tous, tous en un.

La civilisation ne s'improvisant pas sans doute, il faut du temps pour arriver à cet état social. Oui, mais il faut d'abord vouloir y arriver et agir en conséquence. Si lointain qu'il paraisse, cet idéal est la vraie finalité de l'homme dans la présente économie. Or, c'est déjà commencer d'en approcher que d'ouvrir son cœur aux conseils de la raison et de la justice.

Malheur au peuple qui faillirait à ce devoir ! au peuple chez qui l'égoïsme vorace aurait dévoré l'altruisme et qui, en proie à la discorde, oublieux de ses responsabilités devant Dieu et le conseil des nations, insensé, livrerait ses destinées à la conduite du hasard ! Il tournerait sans cesse sur lui-même, en un cercle vicieux, et ce serait comme dans une chorée.

Là, son âme, toujours meurtrie et toujours égarée, danserait toujours avec la Mort. C'est en vain qu'il s'écrierait : « Paix ! Paix ! » Il n'y a point de paix pour le peuple qui méconnait la justice. Point de patrie. La Patrie, l'Esprit d'unité, est un esprit jaloux. C'est sa loi d'abandonner tout peuple dont le cœur est fermé à son amour. Et le peuple ainsi abandonné ne peut que souffrir. La souffrance est la sanction du mal.

Quelle circonstance atténuante pourrait-on invoquer *en sa faveur*, quelle loi, s'il se trouvait qu'il fût un

peuple démocrate ayant pour pays un trésor ne demandant que d'être exploité, et que, non loin de lui, la science, étalant ses merveilles, prodiguant les richesses, fit éclater sous ses yeux la puissance créatrice de l'esprit humain, à l'honneur et à la gloire d'autres peuples, et pour leur bonheur ! ...

Malheur à lui, surtout s'il était d'une race proscrite, d'une race qui, en vertu d'une théorie prétendue scientifique, serait qualifiée de race inférieure ! Ses responsabilités seraient d'autant plus lourdes que ses contempteurs, l'abreuvant d'injustice et d'avanies, le présenteraient à l'univers comme une démonstration vivante et irréfragable de la vérité de leur théorie, si fausse d'ailleurs que soit cette théorie. Et lui, accablé sous le poids de leur dérision amère, il perdrait de plus en plus ses vertus, sa force initiale ; et, sous l'empire d'on ne sait quelle fatalité, dite loi atavique, on le verrait, victime de sa misosogie, se traîner, gauche et veule, dans l'ignorance et la misère !

Ainsi, ô deuil ! lui qui, certes, pourrait être l'honneur et la gloire de sa race ; lui qui, s'il le voulait, ferait rejaillir sur elle l'éclat de sa destinée, voici qu'il en serait la honte ! qu'il affermirait sur elle ce double linceul : le mépris insolent des autres races et la nuit sinistre qui se dégage de leur anathème ! Implacables, ses contempteurs se diraient entre eux : « Effaçons-le de la liste des nations ! »

Que pourrait-il dire ? Il lui faudrait se taire, car, sa honte, c'est lui-même qui l'aurait voulue.— « Les peuples, dit une voix autorisée, quelle que soit l'influence de la race, quel que soit l'héritage des générations antérieures, sont, pour une large part, les artisans de leur chute ou de leur élévation et demeurent les maîtres de leurs destinées. »

« Que faire d'un peuple maître de lui-même, a dit M. de Tocqueville, s'il n'est pas soumis à Dieu ? »

Etre soumis à Dieu, c'est simplement exercer la justice. Or, la justice n'étant autre chose que l'amour de Dieu et du prochain, c'est l'exercer que d'aimer Dieu et la Patrie.

Qui donc peut être un homme et ne pas le comprendre ? Et qui, le comprenant, oserait se croire libre de sacrifier les intérêts de la patrie à ses intérêts privés, à ses passions, quelles qu'elles soient, ou mesquines ou grandes ? — Le patriotisme n'est-il pas la résorption de tous nos sentiments en un seul, en celui-là même qui porte ce nom ? Mourir pour la patrie, n'est-ce pas là le plus noble des devoirs?

C'était la conviction des Grecs et des Romains. Ils l'ont souvent prouvé, ces hommes aux concepts puissants, dont le génie étonne l'Histoire. Ne serait-ce pas là le secret de la grandeur incomparable où ils sont parvenus ? Leur décadence, en effet, n'a commencé qu'avec celle du culte qu'ils rendaient à leurs patries respectives.

Quoi qu'il en soit, abolissez la Patrie, et le monde n'aura plus sa raison d'être. Ce sera le chaos. Plus d'association, plus de droit public, plus de liberté, plus de progrès, plus de vraie civilisation, toutes ces choses n'étant que la résultante nécessaire de l'idée de Patrie.

Si nous avons dit vrai, que ne devons-nous pas à nos fiers aïeux, à ces cœurs de lion qui, au prix de tant de sacrifices, ont fondé notre nationalité sur les débris de l'antique esclavage! Combien ne devons-nous pas les aimer d'un amour brûlant! Prouvons à l'univers qui nous regarde, que nous le leur portons, cet amour. Unissons-nous. Entrons dans la justice. Il ne suffit point que nous ayons conservé la Patrie qu'ils nous ont léguée: faisons qu'elle resplendisse dans la lumière, mais surtout dans le Bien, et que la paix soit *avec nous* !

(*Quatrième* Conférence du Centenaire, discours d'ouverture.)

JOSEPH VILEURE (dit VILAIRE)

Né à Kingston « Jamaïque » le 2 avril 1819, mort à Jérémie le 6 Juin 1881. Apprit de lui-même le français et l'anglais. Consacra trente années de sa vie à l'enseignement et trente à la magistrature; successivement professeur, directeur d'école, juge, doyen du tribunal civil de Jérémie ; a été le principal maître de son fils, le poète Elzer Vilaire.

Œuvres.- Poète lui-même, moraliste et philosophe chrétien, M. Joseph Vilaire a eu plusieurs recueils de vers perdus dans les incendies. Il reste de lui de nombreux sermons, prononcés au temple protestant. Les deux passages suivants donneront une idée de leur envolée lyrique.

BEAU CIEL !

Beau ciel ! ciel ravissant, océan sans rive et sans fond, océan de toutes les consolations que réclament les misères de l'homme ! beau ciel fait pour l'homme ! oui, pour cet homme ingrat qui n'y pense que quand il souffre, qui le dédaigne quand la douleur s'envole, et qui, dans sa fausse appréciation, recommence à mettre la fange impure d'une passion brutale au-dessus de ses éternelles délices ! beau ciel, montre-nous tes charmes, quoique nous soyons indignes de les contempler !...

Il a le charme d'une patrie, ce ciel, objet de nos froideurs et de nos dédains. Qu'est-ce que l'homme sur la terre, si ce n'est un voyageur qui la parcourt ? Parti du ciel,— puisqu'il a Dieu pour auteur— où va-t-il ? où doit-il aller, du moins, si ce n'est au ciel ? « Nous n'avons point ici-bas, nous dit St-Paul, de demeure permanente. » Cette demeure fixe et invariable, nous la demandons à l'avenir.

Il a le charme d'un port assuré, ce beau ciel, après une navigation périlleuse. Qu'est-ce que l'homme embarqué sur la mer du monde ? Pauvre petite nacelle, perpétuellement agitée, ballottée par des vagues furieuses, évitant un écueil pour en heurter un autre, assaillie par des tempêtes qui, lasses de souffler , sont suivies d'un calme plat aussi dangereux qu'elles : voilà l'homme et sa grande misère ! Les passions fougueuses, voilà les tempêtes ; la fausse paix dans le mal après des luttes coupables contre le bien, voilà le calme plat. Grand Dieu ! que de dangers pour l'homme si faible et si misérable ! que de dangers surtout environnent cet insensé qui ferme les yeux pour ne pas les voir, qui se bouche les oreilles pour ne pas entendre les sages avis du prudent nautonier qui vient l'arracher aux abimes sur lesquels il est suspendu ! Hélas ! si les plus expérimentés font encore des naufrages ; s'ils n'échappent à la mort que par une protection visible du divin Père qu'ils implorent ; si jusqu'au dernier coup de rame, la nacelle peut périr, tomber dans les gouffres et disparaitre sans retour, quelle joie délicieuse quand elle entre au port, et qu'elle laisse derrière elle les écueils et les tempêtes !

Homme faible qui portes en toi-même le germe d'une mort éternelle et qui le retrouve, ce germe fatal, dans tout ce qui t'environne, n'est-ce pas là ton image ? « Au dehors, des combats, dit St-Paul ; au dedans, des craintes et des inquiétudes continuelles. » Partout des pièges ; partout, et jusqu'au dernier soupir une ruine imminente. Quelle joie quand, après avoir été secouée, maltraitée, froissée, brisée par le péché, réparée par la repentance et la prière, brisée de nouveau et réparée encore comme par miracle, l'âme sort de sa prison de boue et s'élance radieuse vers le ciel qui s'ouvre enfin devant elle !

LA CONVERSION DU PÉCHEUR

Que de pécheurs qu'aucune considération n'avait pu désabuser de leur folie et qui ne sont devenus sages qu'à l'école du malheur ! Que de pécheurs avaient éteint toutes les lumières, étouffé tous les remords, méprisé tous les conseils, bravé toutes les menaces, évoqué toutes les passions, et dont les âmes rongées de de mille plaies, se couvraient encore chaque jour de quelques plaies nouvelles ! Que de pécheurs, en cet affreux état, ayant sans trembler le poids des vengeances divines sur la tête, l'enfer sous les pieds, le démon dans le cœur, marchaient à l'aise sous l'œil de Dieu, comme si par leurs péchés ils n'eussent attaqué qu'un fantôme ! Qui les a convertis, ces hommes égarés ? Un prédicateur éloquent : l'adversité !

Nous l'avons vu, ce pécheur que rien ne pouvait émouvoir, nous l'avons vu, cet adorateur du monde et de la volupté, qui prenait en pitié ceux qui s'intéressaient à son sort éternel. Tout allait bien selon ses vues perverses ; la fortune, pour lui plaire, tenait sa roue immobile ; sa santé supportait tous les excès sans faiblir ; ses années s'écoulaient sans laisser les traces apparentes de leur passage ; le monde n'avait jamais eu pour cet infortuné de plaisirs plus variés, de joies plus enivrantes.

Mais voilà tout-à-coup un malaise général qui se fait sentir ; une maladie ruine en peu de temps son corps devenu tout flétri. Malgré les remèdes et les soins assidus de parents et d'amis qui donnent ce qu'ils n'ont pas, c'est-à-dire des espérances, le mal continue de progresser ; les forces s'épuisent ; les douleurs augmentent, le terme fatal approche. Le malade n'a pas tardé à manifester des inquiétudes... Tout le monde pense au pasteur et personne n'ose en prononcer le nom...

Oui ! quel sera le dénouement de la catastrophe qui se prépare ? On s'interroge du regard, et les réponses sont affreuses. Quelle anxiété ! quelles alarmes! quel silence entrecoupé de sanglots! quelle morne tristesse sur tous les fronts ! que de soupirs étouffés ! que de larmes furtivement essuyées ! Joies du monde, où êtes-vous ? Compagnons de débauche, où avez-vous fui ? Plaisirs, passions, folies de toute espèce, qu'êtes-vous devenus ? Tout est éclipsé, tout est évanoui ; la grande ombre a disparu ! Alors les éclats de douleur, alors les agitations, alors les cris tumultueux : « Tout est perdu... qu'allons-nous devenir ?... Mon Dieu, qu'avons-nous fait pour mériter ce malheur ?...» — Taisez-vous ! vous ne connaissez pas les secrets d'en haut; n'offensez pas par vos plaintes et vos murmures l'adorable miséricorde d'un Dieu qui n'a frappé que pour guérir, qui n'a brisé son enfant que pour réveiller sa foi par cette rude secousse.

Abordez-le, ce pécheur, vous aurez peine à le reconnaître : sa foi n'est plus assoupie ; elle reprend son empire, elle persuade, elle opère ; elle a plus transformé l'âme de ce pauvre prodigue que la maladie n'a changé son corps.

L'entendez-vous, cet heureux malade ? Il demande lui-même ce que vous n'avez pas eu le courage de lui proposer : un ministre de Dieu. Le pasteur vient, entend l'expression sincère d'un profond repentir, verse des flots de baume sur bien des blessures, fait tomber des yeux bien des écailles, inspire des sentiments bien différents de ceux de la veille, fait couler des ruisseaux de larmes qui n'ont d'autre source que la joie la plus pure... et tous les cœurs se consolent et les anges du ciel se réjouissent !

DRAME.

LIAUTAUD ETHÉART

Né à Port-au-Prince le 9 Mars 1826, y est mort le 21 novembre 1888. Fonda, dès 1851, une institution libre à l'Anse-à-Veau ; et à Port-au-Prince en 1853, le Collège Wilberforce, qu'il licencia en 1858, et où il eut, entre autres élèves, Armand Thoby. Chef de division au département de l'instruction publique (1859), collabora en cette qualité, puis en qualité de membre de la Commission centrale de l'instruction publique, avec M. V. Plésance, aux réformes scolaires du grand Ministre Elie Dubois ; directeur du « Moniteur » (1869) ; chef de division au département de la Guerre (1870-1872) ; Secrétaire d'Etat des Finances, du Commerce et des Relations Extérieures (1872-1873); (1876-1877) ; (1878-1879).-- Rédacteur des actes officiels du Gouvernement (jusqu'en 1888)

Œuvres : *Miscellanees*, contenant : *Genie d'enfer*, essai dramatique en 1 acte;- *Guelfes et Gibelins*, drame historique en 3 actes; Situations littéraires d'Haïti : De quelques opinions sur la littérature du jour. (Port-au-Prince. Imprimerie Jh. Courtois).- *Essais dramatiques*, 1re série contenant : *Deux etudiants*, farce-vaudeville en 2 actes. *Le monde de chez nous*, comédie en 5 actes.- 2e série : *Faute d'un habit*, monologue et *Binettes de classiques*, vaudeville en 2 actes en vers.- 3e série : *La fille de l'Empereur*, drame en 3 actes. *Un duel sous Blanchelande*, drame en 5 actes.- 4e série : *Un espoir déçu*, drame en 3 actes. *Le Parc-aux-cerfs*, drame historique en 4 actes et 6 tableaux. (Paris, Imprimerie Moquet, 92, rue de la Harpe.) Parmi les œuvres restées inédites et définitivement perdues, il y a lieu de regretter un recueil de poésies et un recueil de Contes créoles.

LA FILLE DE L'EMPEREUR

1805. -- Chancy, *neveu de Toussaint-Louverture, au temps où Toussaint, gouverneur tout-puissant*, avait Dessalines sous ses ordres, s'est

fait aimer de Célimène, fille de Dessalines et a reçu la promesse de sa main. Mais Dessalines, devenu empereur, a d'autres visées et pour des raisons politiques caresse l'idée de marier sa fille au Général Pétion, le troisième personnage de l'État, l'homme qui a concerté avec lui la guerre de l'indépendance et a rallié à son autorité l'ancien parti de Rigaud, composé en majorité des gens de couleur de l'Ouest et du Sud. Pétion, dont Chancy est l'aide-de-camp, a reçu de celui-ci la confidence de ses heureuses amours avec la princesse. Son devoir de galant homme ne lui permet pas d'acceder au désir de l'empereur.

Un conflit dramatique naît de cette situation qui se dénoue par le suicide de Chancy. Le moment de la scène qu'on va lire est celui où Dessalines, au cours d'un bal donné en son Palais, se confie de son projet aux grands dignitaires de l'Empire.

ACTE II

SCÈNE VI

PÉTION (entrant par la porte de Darrau)

Empereur et liberté.

BOISROND TONNERRE (entrant par la porte de Germain)

Empereur et liberté.

(L'empereur, Charlotin et Vernet entrent par la porte du fond).

CHARLOTIN.

L'Empereur ! messieurs.

GERMAIN

Soldats, présentez vos armes ! (Roulement de tambour. Les officiers se découvrent et saluent trois fois).

L'EMPEREUR DESSALINES

Après les amusements, nous nous devons aux affaires sérieuses de la patrie, notre mère commune. Messieurs, je vous ai convoqués pour vous parler de quelque chose d'important, de grave, et en même temps de bien doux à mon cœur. Mais avant tout, laissez-moi vous entretenir de notre situation politique. Par mon ordonnance du 26 juillet, j'ai appelé à commander en chef l'armée d'Haïti le général Christophe et j'ai maintenu au ministère des finances André Vernet, ici présent ; à celui de la guerre, Étienne

Elie Gérin. Des circonstances impérieuses, jointes à un devoir de conscience, m'ont porté à conférer ce titre au général Christophe ; tous ses antécédents l'appelaient à cette charge honorable. La grande part qu'il a prise à la guerre de l'indépendance, son courage, ses talents militaires, sa fidélité à mon gouvernement devaient nécessairement le combler de gloire, lui marquer la seconde place dans mon Empire, dans cette patrie, tombeau de nos persécuteurs. Le Nord, l'Ouest et le Sud ont été partagés chacun en deux divisions confiées au commandement d'hommes éminemment capables : le général Pétion conserve celui d'une des divisions de l'Ouest. Général, qu'avez-vous à dire de ce plan ?

PÉTION

Sire, il a été dicté par votre sagesse et je n'ai qu'à vous remercier de la grande confiance que vous avez placée en moi.

L'EMPEREUR

Messieurs, je suis bien aise de voir mes idées en harmonie avec celles du général et de recevoir son approbation en cette circonstance. Bientôt, nous aurons à améliorer le sort de la brave armée qui a contribué à nous rendre les maitres de ce sol que nous avons maintenant le droit de fouler avec l'arrogance d'hommes libres et indépendants. Dans peu, leurs gages augmenteront ; ils seront nourris et habillés aux frais du gouvernement. Devenues plus fortes par ces invincibles moyens, nos troupes pourront opposer leurs baïonnettes aux armes débiles de nos oppresseurs, s'ils pouvaient songer à reconquérir Haïti, d'où notre vaillance les a expulsés à tout jamais. Grâce à la sollicitude de mes ministres, le commerce, protégé par des lois sages, prend chaque jour un nouvel essor ; la justice, son cours régulier ; l'agriculture, cette source féconde de richesses, nous procure le bonheur, et

l'instruction publique prépare à la patrie des citoyens qui consolideront notre œuvre.

VERNET.

Sire, je réponds au nom de mes collègues. Sous un Empereur tel que vous, Haïti marchera dans la voie du progrès. Si vos ministres ont le bonheur d'arriver à une administration sage et régulière, la gloire n'en peut que rejaillir sur Votre Majesté, qui a la ferme volonté de faire le bien.

L'EMPEREUR

Maintenant, messieurs, j'ai des remercîments à donner à chacun de vous en particulier : à vous, *Boisrond-Tonnerre*, rédacteur de ce fameux acte qui nous a rendus libres et glorieux : à vous, *Mentor*, qui m'entourez de vos conseils ; à vous, *Darran*, l'une des illustrations de mon état-major ; à vous, *Germain*, qui, aidé de votre illustre chef (montrant Pétion) commandez si bien cet arrondissement. La récompense de tous ces services ne se fera pas attendre. Quant à vous, *Charlotin*, vous êtes mon bras droit : je ne puis agir sans vous. (Pendant ce di cours, les assistants s'inclinent tour-à-tour). Oui, messieurs, travaillons au bonheur, à la prospérité de notre patrie. Formons avant tout une chaîne indissoluble, terrible rempart contre lequel viendront se briser les intrigues de nos ennemis. Noirs et jaunes, qui devez composer les anneaux de cette chaîne, n'oublions pas que c'est en nous unissant, en nous donnant la main, une main franche et cordiale, que nous pourrons nous élever à la hauteur de nos destinées. Haïtiens, regardez les couleurs éclatantes de ce drapeau qui nous a conduits tant de fois à la victoire, que nos soldats portent avec tant de fierté, et dites si vous pouvez le déchirer ! . . . Mais votre cœur se soulève, comme le mien, vous frémissez d'indignation et vous jurez de vivre étroitement unis. *Pour ma part*, je veux que le peuple haïtien devienne

bronzé par la fusion des noirs et des jaunes : je protégerai les alliances qui se feront dans cette intention, et pour preuve, c'est dans ma propre famille que j'en donnerai l'exemple. Ne m'approuvez-vous pas, général Pétion?

PÉTION.

Sire, tout haïtien doit être animé des sentiments que vous venez d'exprimer : Ce que Votre Majesté entreprend de faire est grand et noble ! Et quel homme oscra parler encore de préjugés, en face du glorieux fondateur de notre indépendance, faisant abnégation de sa personne, de sa famille même pour couvrir de honte ceux qui voudraient semer la division entre des frères, des enfants nourris du même lait ! Non, Sire, c'est impossible!

L'EMPEREUR.

Avancez, général, je vous accorde la main de la princesse Célimène, ma fille. (En ce moment la porte du fond s'ouvre et laisse entrer l'impératrice et Célimène).

SCÈNE VII

(LES MÊMES, L'IMPÉRATRICE, CÉLIMÈNE).

L'EMPEREUR

Entrez, ma fille, et terminons cette soirée de bal par des préparatifs de réjouissances. . .

CÉLIMÈNE.

Mon père. . .

CHANCY (un genou en terre).

Sire, qu'il me soit permis de rappeler au souvenir de Votre Majesté. . . Sire, en 1802, vous m'appeliez votre gendre. . . En 1805, ne me donnerez-vous pas le même nom ?

L'EMPEREUR.

Faites retirer ce fou de ma présence. Quel est-il, cet insensé qui ose me parler sans y être invité ? Comment a-t-il osé pénétrer dans cet appartement ? Qu'on l'entraîne loin de moi !

CÉLIMÈNE

Mon père, c'est le neveu du gouverneur, le fiancé à qui vous m'aviez promise.

L'IMPÉRATRICE

Ma fille, devant cette assemblée !...

L'EMPEREUR.

Qu'entends-je ? Ma fille s'unir au neveu d'un serviteur des Français....

PÉTION.

Pardonnez, Sire. Capitaine Chancy, rendez-vous aux arrêts jusqu'à nouvel ordre. (Chancy sort)

L'EMPEREUR.

Général, j'approuve votre énergie. Mesdames, rentrez dans vos appartements.

SCÈNE VIII

(LES MÊMES, moins CHANCY, L'IMPÉRATRICE, CÉLIMÈNE.)

L'EMPEREUR,

Allons, cela ne doit rien changer à nos plans, et bientôt le général Pétion épousera ma fille.

PÉTION.

Sire, encore un instant. Vous êtes témoin de l'aversion de la princesse pour ce mariage.

L'EMPEREUR.

Et que m'importe, à moi, cette aversion ? Le mariage aura lieu : je l'ai dit, cela sera.

PÉTION.

Sire, vous parlez avec franchise : permettez-moi d'être loyal à mon tour. A peine aviez-vous parlé de cette union entre la princesse et moi que les circonstances dont nous venons d'être les témoins m'ont empêché de prendre la parole et de vous répondre. Sire... je n'aime point le mariage.

L'EMPEREUR.

Ai-je besoin de vous retracer ce que je viens de vous exposer tout-à-l'heure ? Des hésitations ! Songez, général, *que le bonheur d'Haïti dépend de ce mariage* : songez-y.

PÉTION

Oui, Sire. Je dois au pays le sacrifice de mon sang, de ma vie même. Ce sacrifice, je le dois aussi à mon chef. Mais, de grâce, ne forcez pas mes sentiments, j'y tiens plus qu'à ma vie.

L'EMPEREUR

Eh bien ! le mot est lâché ! Vous refusez mon alliance, général : on ne m'avait donc pas trompé. Je marche sur un volcan ! Des ennemis, des ennemis à chaque pas que je fais ! . . . Allons, ayons le courage de récapituler tous les rapports qui me sont parvenus. Dans la 2e division militaire de l'Ouest, plus de biens domaniaux. Grâce au directeur des domaines, les Vastey, les Blanchet ont mis les fils des colons en possession des biens de l'Etat, au préjudice de mes pauvres soldats. . . Prenez garde à vous, nègres et mulâtres ! Les terres que nous avons conquises en versant notre sang appartiennent à nous tous : j'entends qu'elles soient partagées avec équité. Sous peu, les contrebandiers et les prévaricateurs seront punis. . . Partout les autorités transigent avec le devoir. On ne se contente pas de dilapider : on conspire, on veut se soulever contre moi ! mais qu'on ose prendre les armes ! qu'on ose seulement lever la tête ! Personne ne me seconde, chacun s'efforce d'obtenir des richesses. L'Empire est une ville prise d'assaut et livrée au pillage. Ceux qui devraient me soutenir me trahissent et tâchent de me rendre odieux à la population ! Mais heureusement pour Haïti et pour moi, Dieu m'a donné du courage et des baïonnettes ! Eh bien ! pour arriver à mes fins, je ferai fusiller, je ferai saccager, je ferai brûler ! Haïtiens, prenez garde à vous ! Ce ne sont point de vaines paroles que je prononce en ce moment ! Tous les moyens me seront bons ! oui, je ferai tout ce que je dis ! sur ma foi de Jean-Jacques, je le ferai ! Messieurs, la séance est levée.

EDMOND SAINTONGE

Né à Port-au-Prince le 16 juin 1761. Médecin, journaliste, compositeur de musique.

Œuvres : Direction des journaux « la Revue Générale » et « la Nouvelle Revue » (1896-1899), collaboration à « Patrie » (1893), à « la Réplique » (1894) au « Petit Citoyen (1895) .--- Le Conseiller Delord, drame en 3 actes en prose.

LE CONSEILLER DELORD

Au XVIIIe siècle.-- Personnages: DELORD, *conseiller au Parlement de Toulouse, presque sexagenaire, homme de droiture, inflexible sur les principes, gagné aux idées nouvelles mises à la mode par les philosophes, mais ayant commis la faiblesse d'épouser pour sa beauté une fille pauvre, de vieille noblesse, il a perdu depuis lors le calme de son intérieur domestique.*

MADAME DELORD, *40 ans, encore belle, hautaine et dominatrice, entichée des préjugés de sa caste, ne manquant pas une occasion de faire sentir à son mari qu'elle s'est mésallié en l'épousant.*

HENRI, *leur fils, 19 ans, bon naturel, caractère faible ; gâté par sa mère, il finit par céder à l'entraînement de mauvais camarades.*

Sa sœur GEORGETTE *a, au contraire, gardé l'empreinte de l'éducation paternelle et s'épanouit dans la grâce printanière de ses dix-sept ans.*

Dans l'intimité d'Henri s'est insinué, à la faveur de leur voisinage et de la familiarité de l'école, un certain Etienne Bechard, *de souche paysanne, dont le père s'est enrichi par l'usure et qui caresse en secret l'ambition de conquérir un jour la main de Georgette. Mais celle-ci aime un cousin de Madame Delord, le vicomte de Préville, que dans un fol accès de rage et de jalousie, Etienne Bechard tue par surprise.*

Le Conseiller, saisi de l'affaire, découvre au cours de l'instruction que Bechard, pour se ménager un moyen d'action contre les Delord, s'est laissé voler par Henri une somme d'argent, destinée à l'acquittement d'une dette de jeu. L'honneur exige que le coupable se fasse de lui-même justice. Or, le conseiller Delord n'a jamais transigé avec l'honneur. La scène entre le père et le fils, à la suite de cette découverte, est une des plus émouvantes du drame.

ACTE II

SCÈNE VII

LE CONSEILLER (qui vient de reconduire sa femme, redescend gravement la scène.)

J'ai fait appeler mon fils... mon fils !.. Le malheureux !.. Il va venir... Il faut qu'il vienne. (On frappe timidement à la porte.) Lui, sans doute !... Entrez.

SCÈNE VIII

LE CONSEILLER, HENRI.

HENRI.

(Il est pâle, défait, et porte son bras droit en écharpe. Il fait un pas timide en avant et s'arrête) Vous m'avez fait appeler, mon père ?

LE CONSEILLER

Oui. Approchez... Je vous ai mandé ici pour que vous me rendiez compte de votre conduite. Vous deviez vous trouver à sept heures ce matin à l'Université, pour prendre part au *Grand Concours* ; à dix heures vous n'y étiez pas encore. Où étiez-vous et que faisiez-vous durant ce temps ?

HENRI

Mon père... je...

LE CONSEILLER

Vous ?...

HENRI

Je... j'étais à la chasse ...

LE CONSEILLER

A la chasse ?... Vous étiez à la chasse ?.. Vous ?.. Et c'est à moi que vous osez compter ces sornettes !

HENRI

Je...

LE CONSEILLER

Trêve de mensonges, monsieur. Vous allez tout me

dire ; entendez-vous bien ? Tout !... tout ce que vous avez fait.

HENRI (A part)

Oh ! mon Dieu, mon Dieu !

LE CONSEILLER.

N'allez pas croire que vous puissiez m'abuser. Ce que vous avez fait... je le sais ; mais je tiens à expiation pour vous que vous m'en fassiez le récit.

HENRI

Oh ! jamais je ne pourrai !...

LE CONSEILLER

Vous êtes sorti ce matin à six heures, et tandis qu'une partie de la maison était à l'Université, vous êtes rentré sans vous laisser voir de votre sœur... de personne. Puis, subrepticement, vous avez escaladé le mur mitoyen qui sépare notre cour de celle des Béchard. Sûr de ne les pas rencontrer, vous vous êtes introduit comme un vil malfaiteur dans leur maison... Est-ce cela ? et suis-je bien renseigné ?

HENRI

(D'une voix étouffée) Oui. . Oui...

LE CONSEILLER

Qu'alliez-vous faire chez les Béchard ?

HENRI

Moi !... vous dire !...

LE CONSEILLER

Qu'alliez-vous faire chez les Béchard ?

HENRI

Jamais je n'oserai...

LE CONSEILLER

Ce que vous avez osé faire, vous devez l'oser dire.

HENRI

Mon père... une dette...

LE CONSEILLER

Une dette ?.. Après ?..

HENRI

Une dette de jeu...

LE CONSEILLER

Malheureux !... Après ?

HENRI

Mille écus...

LE CONSEILLER

Mille écus ?... Après ?.. Après ?.. Mais parlez donc.

HENRI

Je les avais perdus, poussé par Etienne...

LE CONSEILLER

Par Etienne ! (A part) Toujours ce misérable ! (haut) Alors ?

HENRI

(S'animant un peu) Alors fou, désespéré, ne sachant où me donner ni à qui m'adresser pour avoir cette somme...

LE CONSEILLER

Que ne vous adressâtes-vous à moi ?

HENRI

Oh !... à vous !...

LE CONSEILLER

A votre mère, à Georgette, à de Préville... que sais-je encore?... Après ?...

HENRI

Je songeais à Etienne. Mais lui semblait acharné à ma perte, car il vint me proposer une nouvelle partie et m'avertit qu'il avait de l'argent... pas assez pour m'en prêter... mille écus...

LE CONSEILLER

L'infâme !

HENRI

C'est alors qu'une pensée... coupable...

LE CONSEILLER

Malheureux !

HENRI

Je... je résolus d'aller prendre cette somme... me promettant bien de la rendre au plus tôt.

LE CONSEILLER

Voilà donc ce qui vous amenait chez les Béchard !... Continuez.

HENRI

Armé d'un pistolet...

LE CONSEILLER

D'un pistolet ?

HENRI

Oui, l'un de ceux que notre cousin avait fait monter dans ma chambre.

LE CONSEILLER

Bien. Continuez.

HENRI

Armé de ce pistolet, je m'introduisis dans la chambre d'Étienne... et puis...

LE CONSEILLER

Et puis ?...

HENRI.

Et puis je... je me sauvai .. emportant l'argent... Mais, poursuivi par le chien de la maison, je fus affreusement mordu au bras, au moment où j'escaladais le mur. La douleur me fit jeter un cri et lâcher mon pistolet. Je tombai de ce côté et gagnai la maison en courant. Sur le seuil, je me trouvai face à face avec Georgette. Elle paraissait épouvantée... « Henri, d'où viens-tu ? » — me dit-elle. Je n'entendis pas le reste et, reprenant mon élan, je me précipitai dans l'escalier... Quand j'arrivai dans ma chambre, il était temps : mes jambes tremblantes se dérobaient sous moi.... Je voulus me retenir à une chaise et l'entraînai dans ma chûte... je m'évanouis....

LE CONSEILLER

(A part) L'infortuné !

HENRI

. . . Il me sembla entendre comme en un rêve frapper à la porte. . . puis l'appel d'une voix, la voix de Georgette. . . puis le silence se fit. . . Quand je repris mes sens... oh ! mon père, comment vous dire ce que j'éprouvai quand je me retrouvai seul avec mon crime, qui m'apparut alors énorme, monstrueux, irrémédiable !... Etait-il bien possible ! Eh quoi ! c'était moi, le fils du Conseiller Delord, qui avais pu commettre ce forfait ! j'avais volé !.. oui, volé pour payer une dette de jeu !! Ainsi le jeu avait eu raison de tous les principes d'honneur... ô honte ! !. . Et je n'étais pas mort !.. Comme j'ai souffert, mon Dieu!.. (avec accablement) Comme je souffre !!...

LE CONSEILLER

Malheureux enfant !.. (Un silence où l'on entend les sanglots de Henri) Et... qu'avez-vous fait de l'argent!... de l'argent volé ?

HENRI

(au mot volé fait un mouvement) Je... je me suis acquitté en allant à l'Université.

LE CONSEILLER

Cet argent sera rendu aux Béchard...

(Une pause)

Ainsi vous voilà déshonoré, monsieur! Car, ne vous le dissimulez pas, ces Béchard vont spéculer sur votre misère et chercher dans votre crime à vous l'atténuation de leur crime à eux !.. Vous êtes perdu !... perdu sans retour!... Ainsi vous, mon fils, mon seul fils ! vous en qui j'avais placé tout mon espoir ; vous pour qui j'eusse donné, certes, tout ce que j'ai de plus précieux — avec ma vie ; vous mon sang, vous un Delord enfin, vous avez commis cette chose inouie de voler ! ! Vous êtes désormais un criminel, et la société doit vous renier et vous chasser de son sein ! (il marche) Plus de famille, plus d'avenir, plus rien !.. Plus rien,

sinon la honte ! la honte avec son cortège de mépris et de bassesses dégoûtantes !.. (Une pause) Insensé qui commet le crime et n'en prévoit pas les conséquences!. Eh! quoi, misérable enfant, ne vous êtes-vous pas dit que toute cette boue qu'allait remuer votre conduite infâme rejaillirait sur votre sœur, votre mère... sur moi, sur la famille entière ?

HENRI.

(Tombant à genoux). Grâce, mon père !

LE CONSEILLER

(Poursuivant). . . Ne vous êtes-vous pas dit qu'en toute occurrence mieux vaut la mort plutôt qu'une souillure ?...

HENRI

(Toujours à genoux et la tête basse). Grâce ! Grâce !

LE CONSEILLER.

(Il contemple un moment l'attitude pleine de détresse de son fils et s'attendrit un peu. – A part).

L'accabler davantage serait une cruauté !. . (Court silence). Dix-neuf ans ! . . . Pauvre enfant ! . . . Mais peut-il survivre à son crime? . . . Et comment le sauver ! . . (Courte pause.-- Haut). Allez, relevez-vous, monsieur. Regagnez votre chambre et. . . n'en sortez sans mon ordre.

(Il suit d'un œil apitoyé son fils qui s'en va)

HENRI.

(Au moment de sortir s'arrête et se retourne en larmes vers le Conseiller.)

Mon père ! !!

LE CONSEILLER.

(Il hésite un moment, puis, d'un geste de la main).

Allez ! ! !

HENRI (sort.)

SCÈNE IX.

LE CONSEILLER (seul)

LE CONSEILLER.

(Il tombe accablé dans un fauteuil, la tête penchée : puis, après une pause) :

Le mal est fait, le crime est consommé !... (Petite pause) Vie, honneur, qu'est-ce que ces choses, s'il suffit d'un court instant pour que Dieu reprenne l'une et que le Génie du mal s'empare de l'autre !

MORALE, DROIT. POLITIQUE, SOCIOLOGIE.

JEAN-BAPTISTE DORSAINVIL

Né à Port-au-Prince le 17 Juin 1859 Professeur d'histoire au Lycée Pétion ; de mathématiques et d'histoire naturelle à l'Institution de Mme Rameau ; directeur du Lycée Pétion (1895) ; sous-inspecteur des écoles de la circonscription de Port-au-Prince ; député de notre capitale (1911 et 1912).

Œuvres : Du travail. *Brochure* (1883). Histoire des Flibustiers et des Boucaniers de St-Domingue (1886). Essai historique sur l'esclavage *Brochure* 1886). Essai sur l'histoire des institutions et des mœurs de St-Domingue (1892). Cours d'histoire d'Haïti à l'usage des lycées et collèges (1897). De la démocratie représentative (1907)

OUVRAGES INÉDITS : Etudes critiques sur la morale, l'économie sociale et la religion : 1895-1902. Histoire militaire des guerres de l'indépendance nationale. 1909-1913. Questions constitutionnelles. 1912. Etudes de critique et d'histoire : 1885 . L'économie politique et quelques grands ministres des finances : 1910. . .

LE CULTE DES MORTS.

Les morts ont leur jour de fête religieuse comme les saints. Tout homme sage, tout vrai chrétien ne trouvera rien à redire à cette coutume, et c'est même avec une douce émotion et un sentiment profond de piété que nous voyons chaque année, le 2 Novembre, les familles se diriger en foule vers les cimetières pour aller déposer des bouquets et des fleurs sur la tombe de leurs membres défunts, et y faire mentalement de courtes prières. Ce témoignage d'un pieux

souvenir que les vivants donnent aux morts a toute sa portée morale, sans compter que c'est en même temps une attestation de la croyance universelle à l'immortalité de l'âme et à la vie future. Il ramène le philosophe, aussi bien que le vulgaire, à l'idée, inquiétante pour plus d'un, que tôt ou tard l'heure fatale aura sonné pour chacun et que nul ne peut affirmer ce qui est advenu de l'être pensant qui s'est désincorporé pour ainsi dire. La Mort! quelle chose mystérieuse et pourtant commune! Les familles se consolent de leur ignorance là-dessus en vénérant la mémoire de leurs membres disparus, sans être préoccupées de la théorie spiritiste de *la réincorporation des âmes*. De là, un double enseignement que nous retirons de la mort : elle fortifie, par le culte des ancêtres, les liens qui unissent les membres d'une famille, et perpétue les souvenirs de ceux qui ne sont plus, de même que l'hérédité perpétue certains traits, certains signes particuliers à une famille.

Chaque nation en particulier et l'humanité en général ne procèdent pas autrement envers les grands hommes disparus de la scène du monde. On écrit leurs vies, on loue leurs vertus, on honore leurs talents, on fête leurs centenaires, et comme pour perpétuer leurs traits dans la mémoire des générations qui naissent, on érige leurs statues sur des places publiques, en leur consacrant des inscriptions lapidaires, enfin on décore les salons des palais et édifices nationaux de tableaux qui les représentent, tout aussi bien que les familles ornent leurs salons des portraits des aïeux qui ne sont plus, donnant ainsi à leur mémoire un témoignage visible de piété et de reconnaissance.

Nous témoignons de plus d'une façon encore de notre vénération pour les morts. Avec quel empressement et quel recueillement n'écoutons-nous pas les dernières paroles d'un mourant ? Combien ne nous

montrons-nous pas fidèles et respectueux envers ses dernières volontés ? — Si les derniers mots que murmure l'homme de bien sur ses lèvres expirantes sont comme un suprême témoignage de tendresse et d'intérêt qu'il donne à sa famille, c'est pour elle un devoir sacré de les recueillir avec respect et avec reconnaissance. Pour ma part, j'aime bien cette vénération faite aux morts, mais je l'aime simplement, pieusement. Il n'y faut mêler aucunes pratiques indignes d'eux et de nature par conséquent à les irriter. Qui sait s'ils ne s'occupent pas de nous là où ils sont, s'ils ne nous accordent pas, à notre insu, quelque protection ? Je ne suis pas loin d'en faire un acte de foi.

Mes amis, la chaîne de l'humanité n'est pas rompue par la faux qui tranche nos jours. Les morts et les vivants se donnent mystérieusement la main, et ils poursuivent, chacun à leur tour et presque sans interruption, le lent et difficile travail de perfectionnement et d'amélioration du genre humain. Glorifions la mémoire des grands pionniers qui ne sont plus ! Ils ont médité et travaillé pour nous, ils ont élargi le sentier où nous marchons ; ils nous ont rendu les expériences moins dures, moins cruelles, en multipliant les exemples qui devaient nous renseigner et nous guider. Nous bénéficions de leurs efforts, nous nous instruisons dans leurs livres, nous nous enrichissons de leur science. C'est en nous rappelant leurs travaux, c'est en en rendant témoignage, que nous nous ferons une juste idée de ce que nous leur devons et de ce que nous avons à faire nous-mêmes pour que leurs pensées et leurs œuvres ne périssent point. Aimons et glorifions la mémoire de tous ceux qui, de leur vivant, ont pensé et agi au profit de l'humanité, pour le triomphe d'une idée, d'une sainte cause. N'est ce pas d'ailleurs une bonne *façon de* comprendre et de poursuivre à travers les

péripéties de la vie notre tâche de propagateurs des saines idées, d'initiateurs des nobles pensées, d'inspirateurs des sentiments de concorde et de justice ? Sachons puiser dans le souvenir de leurs louables efforts la volonté ferme qui fait tenter l'action, la force morale qui l'ennoblit et la persévérance qui la fait réussir.

On sait que les Lacédémoniens avaient voué à la mort un culte particulier. Le peuple qui porta si haut le respect de la vieillesse ne pouvait négliger d'ériger un autel à la Mort dans ses temples. A ce propos, soyons tous des Lacédémoniens ; songeons à nos morts, à nos grands morts ; inspirons-nous de leurs œuvres, et puisons dans le souvenir de leur vie des exemples de courage, de dévouement, d'abnégation et d'austérité.

(Entretiens sur la Morale, l'Economie sociale et la Religion, chap. 29)

JEAN-JOSEPH CHANCY

Né à Port-au-Prince en Janvier 1859. Secrétaire du Conseil des Secrétaires d'Etat «1882» ; Ministre des Travaux publics et de l'Agriculture « 1er juillet au 19 août 1891 » . Ministre de l'Instruction publique et des Cultes (6 avril 1896 au 13 Décembre 1897).

Œuvres : Collaboration aux journaux *l'Avenir*, *le Ralliement*, *le Pays*, *la Nation*. Conférence sur la condition de la femme haïtienne, articles, discours, publiés dans la *Revue de la Société de Législation*.

CONDITION DE LA FEMME HAITIENNE

FRAGMENT

...En Italie, en Suisse, en Suède, en Danemark, les

femmes ont la plupart des droits octroyés à la Russe et à l'Anglaise, et bien plus de droits certainement que la Française.

La femme haïtienne seule est moins bien traitée que la Française. Gardienne du foyer, dans le sens le plus absolu du mot, on la voit généralement jouer des rôles bien au-dessous de ses mérites et de ses vertus ; elle se livre souvent, et sans répit, aux labeurs les plus durs, contrairement à ce qui se passe aux États-Unis du Nord surtout, où l'homme se réserve toute la peine et laisse autant que possible à sa femme le travail qu'elle veut faire ou qu'elle fait avec plaisir.

Dans le conseil de la famille, la femme haïtienne est considérée comme la quantité la plus négligeable qui existe. Il est inutile d'insister sur sa situation, car elle ne [illegible] rien mais a rien de [illegible] expression française : ainsi le veut le seigneur haïtien. [illegible] la femme haïtienne est la plus dévouée de toutes les femmes ; sa vertu ne le cède en rien à celle d'aucune autre femme ; ses sacrifices n'ont pas de limites.

A-t-elle ce sort, parce que Montesquieu nous apprend dans son *Esprit des lois* que « les femmes des pays chauds doivent être dans la dépendance, car la raison ne peut leur procurer dans leur vieillesse un empire que la beauté ne leur avait pas donné dans la jeunesse même ? » Mais Montesquieu est coutumier de ces raisonnements. N'est-ce pas lui qui nous rapporte, dans ses belles *Lettres persanes*, les vives complaintes d'une jeune mariée à sa mère... « son mari ne l'aimait pas, puisqu'il ne voulait point la battre ».

Quoique puisse penser Montesquieu, je crois que mon pays ne progressera réellement que le jour où la femme haïtienne aura des droits en rapport avec ses devoirs moraux, et où elle pourra faire entendre sa

voix médiatrice avec autorité. A considérer la stérilité de nos efforts depuis près d'un siècle, cette femme ne doit-elle pas être la suprême espérance, le dernier asile où nous devrons aller chercher le remède aux maux que nous avons créés et que nous sommes impuissants à guérir ? Cet ange tutélaire, mieux éclairé, plus autorisé, n'est-il pas appelé à établir définitivement le règne de *la conciliation et de la réconciliation* ?

Dans ce pays où l'on ne connait que la vie du foyer, il importe de faire une nouvelle situation à la femme. Cela s'impose d'autant plus que tout le profit en reviendra au sexe fort. Ah ! seuls peuvent le comprendre, ceux-là qui, ayant été habitués aux conseils éclairés d'une femme, ont le malheur d'en être privés ! Vivant alors sans espérance et sans appui ; s'abimant de plus en plus dans les profondeurs d'une douleur que rien ne pourra plus combler ; se rappelant sans cesse les jours sombres au milieu desquels la vaillante compagne du foyer ranimait toujours le courage abattu, peut-on avoir été mari et ne pas proclamer que l'haïtienne a trop de qualités de cœur et d'esprit, qu'elle est, en un mot, trop supérieure à l'homme pour que celui-ci ne s'empresse de la retirer de l'état d'asservissement où elle se trouve ?...

EDMOND HÉRAUX

Né au Cap-Haïtien le 8 Juin 1858. Sous-Inspecteur des écoles de la circonscription de Port-au-Prince (1884-1885) ; député (1887); Substitut du Commissaire du Gouvernement près le tribunal de Cassation (1891-1894); juge au tribunal de Cassation (depuis (1894)

[illegible]

DE L'ORIGINE DU DROIT

Si simple que paraisse de prime abord la notion du droit, il n'est, en réalité, aucune question scientifique qui ait suscité plus de discussions, provoqué plus de controverses et réclamé plus d'études patientes et laborieuses. Les points de vue divers qu'elle présente, les notions morales auxquelles elle se rattache, l'influence qu'elle est appelée à exercer sur le développement des sociétés, en font une des questions les plus complexes et une de celles qui ont démontré avec le plus d'évidence les faiblesses de l'esprit humain. Les défaillances que l'on a constatées sur ce point tiennent à ce que beaucoup de penseurs et de philosophes ont voulu isoler la notion du Droit des principes auxquels elle est étroitement liée et l'expliquer par le rapport de certaines conditions déterminées avec la volonté humaine. La méthode suivie par eux n'a pas tout naturellement donné de bons résultats et n'en donnera pas tant que, pour déterminer la notion du droit, on ne fera pas une étude simultanée de la théorie du bien qui peut seule expliquer l'ordre moral, le devoir et la fin légitime de l'humanité.

Le droit ne consiste pas, en effet, dans certaines conditions dépendant de l'action volontaire de l'homme, mais bien dans un principe supérieur, indépendant de la volonté humaine, de la volonté du législateur et de la volonté des peuples. Échappant par son essence divine aux variations des temps et aux influences du

milieu, il est universel et immuable et n'obéit qu'aux règles du bien absolu.

Telle n'est pas, il est vrai, la théorie de l'école rationaliste, qui définit le droit : « l'ensemble des conditions dépendantes de l'action volontaire de l'homme et nécessaires à la réalisation du bien et de tous les biens individuels et sociaux qui forment la fin raisonnable de l'homme et de la société. »

Mais la fausseté de cette définition et l'erreur où sont tombés à ce sujet les philosophes du XVIIIe siècle deviennent évidentes, dès que, dégageant la notion du droit des subtilités scolastiques, on lui donne pour fondement le devoir imposé à l'homme de coopérer à l'ordre moral. Et on arrive forcément à ce résultat, quand on étudie les phénomènes qui se produisent dans tous les temps aussitôt que les liens du devoir se relâchent et que la loi qui unit et attache les différentes parties du corps social perd de son autorité. Les agitations se produisent, les luttes surviennent, l'anarchie se montre et, en proie à la plus complète désorganisation, les sociétés se dissolvent, quand elles ne tombent pas dans la plus horrible abjection ou le plus affreux despotisme. Tandis que partout où le règne de la loi est assis sur le respect public, l'entente devient inébranlable, les conditions morales et intellectuelles de la nation se modifient, toutes les branches de l'activité humaine prennent leur essor, et la vie sociale s'améliore à l'ombre de la justice et de la liberté et ne tarde pas à atteindre ce degré de prospérité auquel doivent concourir toutes nos facultés. Il est donc évident que l'élément qui a la propriété de maintenir l'harmonie entre les membres du corps social, d'offrir une garantie efficace aux droits inhérents à la nature raisonnable de l'homme et de contribuer aussi puissamment à l'ordre universel, conçu par l'intelligence et voulu par la volonté humaine, ne

peut être qu'un principe supérieur, échappant aux aspirations de la passion et aux sollicitations de l'intérêt. Le respect des droits de nos semblables, placé ainsi au rang des obligations découlant de la loi naturelle, ne dépend plus de circonstances essentiellement variables et l'obligation qui nous est faite de nous intéresser à la destinée de nos congénères revêt un caractère d'universalité conforme à l'idée que nous nous faisons de l'ordre moral, du bien absolu.

Quelques considérations d'un ordre différent feront mieux ressortir la valeur du système que nous préconisons. En étudiant le monde moral sous ses différents aspects et dans ses diverses manifestations, on constate que, entre l'idée du droit, l'idée du devoir et l'idée de la loi, il y a une relation tellement intime qu'il n'est guère possible de les séparer et de concevoir l'existence de l'une sans celle des deux autres. Toutes trois, elles ont une même essence et une même origine ; toutes trois elles se complètent, et, réunies, forment un accord parfait, un tout indivisible. L'idée du droit découle, en effet, de l'idée du devoir et celle-ci de l'idée de la loi. Et il n'y a pas de devoir sans la connaissance de la loi qui le crée, comme il n'y a pas non plus de droit sans l'acceptation volontaire de la loi qui ne le reconnaît qu'en imposant une obligation correspondante. Ainsi nous ne saurions prétendre aux bienfaits qui découlent de la loi civile sans une complète soumission aux règles métaphysiques ; nous ne saurions nous prévaloir de la loi morale sans une identification de nos actes aux principes de la loi naturelle ; nous ne saurions réclamer la protection de la loi sociale sans une obéissance absolue aux prescriptions qu'elle contient. Le droit présuppose donc l'existence de la loi, c'est-à-dire d'une obligation morale dont il ne nous est pas permis de nous affranchir, et la loi, l'existence de l'ordre moral, un légitime de l'humanité.

Envisagée de la sorte, la question se simplifie; la notion du droit perd tout caractère de relativité et de variabilité, et s'élevant gradation par gradation, elle se confond avec Dieu, source de tout droit et de tout devoir. Et on ne saurait, ce nous semble, trouver une origine plus conforme à la raison. Car, quoi de plus naturel et de plus logique que de faire dépendre l'effet de la cause, le fini de l'infini, le contingent du nécessaire, le relatif de l'absolu, le muable et le périssable de l'immuable et de l'éternel?

Il n'échappera à personne l'importance qu'il y a à ne pas faire dériver le droit de causes purement conditionnelles, mais de le rattacher à l'ordre moral. Car c'est le seul moyen de lui donner ce caractère d'universalité et d'immutabilité qui lui est propre et qui est nécessaire au bonheur de l'humanité.

MURVILLE FERÈRE

Né au Cap-Haïtien le 3 mai 1860. Répétiteur au Lycée du Cap, puis professeur à l'Ecole primaire de garçons (1881). Chef de bureau au Cabinet du Président d'Haïti, de 1889 à 1890. Secrétaire de la Légation d'Haïti à Paris, de 1890 à 1897. Licencié en droit de la faculté de Paris en 1895. Professeur à l'Ecole libre de droit du Cap en 1899. Secrétaire d'Etat de l'Instruction publique et des Relations Extérieures (30 juin 1903).

Œuvres: Etudes détachées de son cours de droit international et publiées dans *la Revue de la Société de Législation*. En portefeuille: un recueil de vers inédits.

LE DROIT ENTRE PEUPLES

Lorsque les hommes vivaient à l'état sauvage, leur premier rapport fut sans doute la guerre, dont les nécessités donnèrent lieu à des échanges de serments

puis à des envoyés de parlementaires quand ils durent conclure la paix. Dans ces luttes primitives, les vaincus devenaient généralement la chose des vainqueurs qui les mangeaient, les massacraient sans pitié ou les immolaient à leurs fétiches. Le droit du plus fort était l'unique règle, et il était à ce point exorbitant que l'esclavage substitué dans la suite aux massacres et aux sacrifices fut un adoucissement dans les mœurs des peuplades de cette époque. Dès lors, la vie humaine était au moins respectée, et la réduction à l'esclavage, comme nous venons de le voir, et plus tard la déportation des prisonniers constituèrent un avancement réel dans la marche du droit des gens.

En dehors de la guerre, les relations pacifiques des peuples se sont étendues par les échanges, et, les mœurs s'adoucissant peu à peu sous l'influence des idées religieuses qui les dominaient, on a pu voir les anciennes coutumes barbares faire successivement place à des pratiques plus saines et plus conformes à la notion du droit. C'est ainsi que le droit international passa des civilisations primitives à la civilisation grecque et à la civilisation des cités antiques, jusqu'à atteindre le degré où nous le retrouvons dans l'ancienne Rome.

Le droit civil des Romains n'était autre chose qu'un mode de régler leurs rapports internationaux, au point de vue surtout des déclarations de guerre et de la conclusion des traités. Il ne faut pas toutefois le confondre avec ce qu'ils appelaient le *jus gentium*, et qui était plutôt « un principe général de droit fondé sur la nature humaine et s'appliquant aux étrangers comme aux citoyens ».

L'honneur d'avoir mis en lumière les vrais principes du droit des gens revient tout entier au christianisme par les idées d'égalité et de fraternité dont il *inonda* le monde, dès son apparition.

Mais par la confusion de la notion de l'Etat d'avec celle de Chef de la nation, les souverains s'attribuèrent, au Moyen-âge, des prérogatives tirées d'un certain *droit divin*, tout exprès inventé pour justifier les empiètements du pouvoir ; et ce droit, s'implantant dans les rapports des peuples et des souverains, les a empreints d'un caractère qui les a empêchés de s'élever au point où ils atteignent plus tard, à l'époque de la Renaissance.

Néanmoins, les progrès se sont accomplis lentement, à mesure que les peuples, inspirés des vrais principes de leurs droits, de leurs devoirs et de leurs intérêts, se détachaient des liens qui les attachaient arbitrairement aux souverains, pour se grouper selon d'autres règles et former de nouvelles nations. Jusque-là, le droit international était très-mal défini et encore plus mal appliqué : son domaine se limitait aux seuls Etats de l'Europe, dont cependant on en excluait une partie. Ce n'est que par la Paix de Westphalie que les nations protestantes furent placées au même rang que les puissances catholiques, ce qui plus tard a été ratifié par les traités de la Sainte-Alliance (1815). Mais, par une intolérance vraiment coupable, ces traités si équitables envers les peuples protestants maintinrent l'exclusion des musulmans du concert européen ; et ce ne fut qu'en 1856, au Congrès de Paris, que la Sublime-Porte fut admise, en termes propres, « à participer aux avantages du droit public et du concert européen ».

Les nouveaux principes de la Révolution française, qui proclama la souveraineté du peuple, portèrent un coup mortel au droit divin, en poussant les nations dans la voie de l'émancipation générale et en donnant à leurs relations des bases tout-à-fait différentes de celles de l'Ancien Régime.

Depuis lors, il a été généralement consacré dans

sinon la honte ! la honte avec son cortège de mépris et de bassesses dégoûtantes !.. (Une pause) Insensé qui commet le crime et n'en prévoit pas les conséquences!. Eh! quoi, misérable enfant, ne vous êtes-vous pas dit que toute cette boue qu'allait remuer votre conduite infâme rejaillirait sur votre sœur, votre mère... sur moi, sur la famille entière ?

HENRI.

(Tombant à genoux). Grâce, mon père !

LE CONSEILLER

(Poursuivant). . . Ne vous êtes-vous pas dit qu'en toute occurrence mieux vaut la mort plutôt qu'une souillure ?...

HENRI

(Toujours à genoux et la tête basse). Grâce ! Grâce !

LE CONSEILLER.

(Il contemple un moment l'attitude pleine de détresse de son fils et s'attendrit un peu. — A part).

L'accabler davantage serait une cruauté !. . (Court silence). Dix-neuf ans ! . . . Pauvre enfant ! . . . Mais peut-il survivre à son crime? . . . Et comment le sauver ! . . (Courte pause.-- Haut). Allez, relevez-vous, monsieur. Regagnez votre chambre et. . . n'en sortez sans mon ordre.

(Il suit d'un œil apitoyé son fils qui s'en va)

HENRI.

(Au moment de sortir s'arrête et se retourne en larmes vers le Conseiller.)

Mon père ! !!

LE CONSEILLER.

(Il hésite un moment, puis, d'un geste de la main).

Allez ! ! !

HENRI (sort.)

SCÈNE IX.

LE CONSEILLER (seul)

LE CONSEILLER.

(Il tombe accablé dans un fauteuil, la tête penchée ; puis, après une pause) :

Le mal est fait, le crime est consommé !... (Petite pause) Vie, honneur, qu'est-ce que ces choses, s'il suffit d'un court instant pour que Dieu reprenne l'une et que le Génie du mal s'empare de l'autre !

MORALE, DROIT, POLITIQUE, SOCIOLOGIE.

JEAN-BAPTISTE DORSAINVIL

Né à Port-au-Prince le 17 Juin 1859. Professeur d'histoire au Lycée Pétion ; de mathématiques et d'histoire naturelle a l'Institution de Mme Rabeau ; directeur du Lycée Pétion (1896) : sous-inspecteur des écoles de la circonscription de Port-au-Prince ; député de notre capitale (1901 et 1902).

Œuvres : Du travail, *brochure* (1883). Histoire des Flibustiers et des Boucaniers de St-Domingue (1835). Essai historique sur l'esclavage, *brochure* (1886). Essai sur l'histoire des institutions et des mœurs de St-Domingue (1892). Cours d'histoire d'Haïti à l'usage des lycées et collèges (1897). De la démocratie représentative (1900)

ouvrages inédits : Entretiens sur la morale, l'économie sociale et la religion : 1895-1902. Histoire militaire des guerres de l'indépendance nationale : 1889-1903. Questions constitutionnelles : 1902. Etudes de critique et d'histoire : 1885. . L'économie politique et quelques grands ministres des finances : 1900. . .

LE CULTE DES MORTS.

Les morts ont leur jour de fête religieuse comme les saints. Tout homme sage, tout vrai chrétien ne trouvera rien à redire à cette coutume, et c'est même avec une douce émotion et un sentiment profond de piété que nous voyons chaque année, le 2 Novembre, les familles se diriger en foule vers les cimetières pour aller déposer des bouquets et des fleurs sur la tombe de leurs membres défunts, et y faire mentalement de courtes prières. Ce témoignage d'un pieux

souvenir que les vivants donnent aux morts a toute sa portée morale, sans compter que c'est en même temps une attestation de la croyance universelle à l'immortalité de l'âme et à la vie future. Il ramène le philosophe, aussi bien que le vulgaire, à l'idée, inquiétante pour plus d'un, que tôt ou tard l'heure fatale aura sonné pour chacun et que nul ne peut affirmer ce qui est advenu de l'être pensant qui s'est désincorporé pour ainsi dire. La Mort ! quelle chose mystérieuse et pourtant commune ! Les familles se consolent de leur ignorance là-dessus en vénérant la mémoire de leurs membres disparus, sans être préoccupees de la théorie spiritiste de *la réincorporation des âmes*. De là, un double enseignement que nous retirons de la mort : elle fortifie, par le culte des ancêtres, les liens qui unissent les membres d'une famille, et perpétue les souvenirs de ceux qui ne sont plus, de même que l'hérédité perpétue certains traits, certains signes particuliers à une famille.

Chaque nation en particulier et l'humanité en général ne procèdent pas autrement envers les grands hommes disparus de la scène du monde. On écrit leurs vies, on loue leurs vertus, on honore leurs talents, on fête leurs centenaires, et comme pour perpétuer leurs traits dans la mémoire des générations qui naissent, on érige leurs statues sur des places publiques, en leur consacrant des inscriptions lapidaires, enfin on décore les salons des palais et édifices nationaux de tableaux qui les représentent, tout aussi bien que les familles ornent leurs salons des portraits des aïeux qui ne sont plus, donnant ainsi à leur mémoire un témoignage visible de piété et de reconnaissance.

Nous témoignons de plus d'une façon encore de notre vénération pour les morts. Avec quel empressement et quel recueillement n'écoutons-nous pas les dernières paroles d'un mourant ? Combien ne nous

manquons-nous pas fidèles et respectueux envers ses dernières volontés ? — Si les derniers mots que murmure l'homme de bien sur ses lèvres expirantes sont comme un suprême témoignage de tendresse et d'intérêt qu'il donne à sa famille, c'est pour elle un devoir sacré de les recueillir avec respect et avec reconnaissance. Pour ma part, j'aime bien cette vénération faite aux morts, mais je l'aime simplement, pieusement. Il n'y faut mêler aucunes pratiques indignes d'eux et de nature par conséquent à les irriter. Qui sait s'ils ne s'occupent pas de nous là où ils sont, s'ils ne nous accordent pas, à notre insu, quelque protection ? Je ne suis pas loin d'en faire un acte de foi.

Mes amis, la chaîne de l'humanité n'est pas rompue par la faux qui tranche nos jours. Les morts et les vivants se donnent mystérieusement la main, et ils poursuivent, chacun à leur tour et presque sans interruption, le lent et difficile travail de perfectionnement et d'amélioration du genre humain. Glorifions la mémoire des grands pionniers qui ne sont plus ! Ils ont médité et travaillé pour nous, ils ont élargi le sentier où nous marchons ; ils nous ont rendu les expériences moins dures, moins cruelles, en multipliant les exemples qui devaient nous renseigner et nous guider. Nous bénéficions de leurs efforts, nous nous instruisons dans leurs livres, nous nous enrichissons de leur science. C'est en nous rappelant leurs travaux, c'est en en rendant témoignage, que nous nous ferons une juste idée de ce que nous leur devons et de ce que nous avons à faire nous-mêmes pour que leurs pensées et leurs œuvres ne périssent point. Aimons et glorifions la mémoire de tous ceux qui, de leur vivant, ont pensé et agi au profit de l'humanité, pour le triomphe d'une idée, une sainte cause. N'est-ce pas d'ailleurs une bonne manière de comprendre et de poursuivre à travers les

péripéties de la vie notre tâche de propagateurs des saines idées, d'initiateurs des nobles pensées, d'inspirateurs des sentiments de concorde et de justice ? Sachons puiser dans le souvenir de leurs louables efforts la volonté ferme qui fait tenter l'action, la force morale qui l'ennoblit et la persévérance qui la fait réussir.

On sait que les Lacédémoniens avaient voué à la mort un culte particulier. Le peuple qui porta si haut le respect de la vieillesse ne pouvait négliger d'ériger un autel à la Mort dans ses temples. A ce propos, soyons tous des Lacédémoniens ; songeons à nos morts, à nos grands morts ; inspirons-nous de leurs œuvres, et puisons dans le souvenir de leur vie des exemples de courage, de dévouement, d'abnégation et d'austérité.

(Entretiens sur la Morale, l'Economie sociale et la Religion, chap. 29)

JEAN-JOSEPH CHANCY

Né à Port-au-Prince en Janvier 1859. Secrétaire du Conseil des Secrétaires d'Etat «1882» ; Ministre des Travaux publics et de l'Agriculture « 1er juillet au 19 août 1891 » . Ministre de l'Instruction publique et des Cultes (6 avril 1896 au 13 Décembre 1897).

Œuvres : Collaboration aux journaux *l'Avenir*, *le Ralliement*, *le Pays*, *la Nation*. Conférence sur la condition de la femme haïtienne, articles, discours, publiés dans la *Revue de la Société de Législation*.

CONDITION DE LA FEMME HAITIENNE

FRAGMENT

...En Italie, en Suisse, en Suède, en Danemark, les

femmes ont la plupart des droits octroyés à la Russe et à l'Anglaise, et bien plus de droits certainement que la Française.

La femme haïtienne seule est moins bien traitée que la française. Gardienne du foyer, dans le sens le plus absolu du mot, on l'y voit généralement jouer des rôles bien au-dessous de ses mérites et de ses vertus ; elle s'y livre souvent, et sans répit, aux labeurs les plus durs, contrairement à ce qui se passe aux Etats-Unis du nord surtout, où l'homme se réserve toute la peine et laisse autant que possible à sa femme le travail qu'elle veut faire ou qu'elle fait avec plaisir.

Dans le conseil de la famille, la femme haïtienne est considérée comme la quantité la plus négligeable qui existe. Il est inutile d'insister sur sa situation, car il semble qu'elle n'a droit à rien, mais à rien de rien, selon l'expression française: ainsi le veut le seigneur haïtien. Pourtant la femme haïtienne est la plus dévouée de toutes les femmes : sa vertu ne le cède en rien à celle d'aucune autre femme ; ses sacrifices n'ont pas de limites.

A-t-elle ce sort, parce que Montesquieu nous apprend dans son *Esprit des lois* que « les femmes des pays chauds doivent être dans la dépendance, car la raison ne peut leur procurer dans leur vieillesse un empire que la beauté ne leur avait pas donné dans la jeunesse même ? » Mais Montesquieu est coutumier de ces raisonnements. N'est-ce pas lui qui nous rapporte, dans ses belles *Lettres persanes*, les vives complaintes d'une jeune mariée à sa mère... « son mari ne l'aimait pas, puisqu'il ne voulait point la battre ».

Quoique puisse penser Montesquieu, je crois que mon pays ne progressera réellement que le jour où la femme haïtienne aura des droits en rapport avec ses devoirs moraux, et où elle pourra faire entendre sa

voix médiatrice avec autorité. A considérer la stérilité de nos efforts depuis près d'un siècle, cette femme ne doit-elle pas être la suprême espérance, le dernier asile où nous devrons aller chercher le remède aux maux que nous avons créés et que nous sommes impuissants à guérir ? Cet ange tutélaire, mieux éclairé, plus autorisé, n'est-il pas appelé à établir définitivement le règne de *la conciliation et de la réconciliation* ?

Dans ce pays où l'on ne connaît que la vie du foyer, il importe de faire une nouvelle situation à la femme. Cela s'impose d'autant plus que tout le profit en reviendra au sexe fort. Ah ! seuls peuvent le comprendre, ceux-là qui, ayant été habitués aux conseils éclairés d'une femme, ont le malheur d'en être privés ! Vivant alors sans espérance et sans appui ; s'abîmant de plus en plus dans les profondeurs d'une douleur que rien ne pourra plus combler ; se rappelant sans cesse les jours sombres au milieu desquels la vaillante compagne du foyer ranimait toujours le courage abattu, peut-on avoir été mari et ne pas proclamer que l'haïtienne a trop de qualités de cœur et d'esprit, qu'elle est, en un mot, trop supérieure à l'homme pour que celui-ci ne s'empresse de la retirer de l'état d'asservissement où elle se trouve ?...

EDMOND HÉRAUX

Né au Cr[illegible] [illegible] Juin 1858. Sous-inspecteur des écoles de la [illegible]-Prince (1884-1885) ; député ([illegible]) ; [illegible] ouvernement près le tribunal de Cassation [illegible] de Cassation ; depuis (1884).

(Œuvres : Les *Pr ludes* (1895) ; *Fleurs des mornes* (1901).—deux recueils de poésies édités a Paris, chez Léopld Cerf, 13 rue Médicis.— *Considerations politiques sur Haiti.* —. *Requisitoires.*— *Melanges politiques et litteraires* : Imprimerie Crété, Corbeil.— Direction du journal le *Droit.*— Coliaboration à la *Gazette des Tribunaux*, à la *Revue Express*, à la *Revue de la Societe de Legislation.*

DE L'ORIGINE DU DROIT

...Si simple que paraissse de prime abord la notion du droit, il n'est, en réalité, aucune question scientifique qui ait suscité plus de discussions, provoqué plus de controverses et réclamé plns d'études patientes et laborieuses. Les points de vue divers qu'elle présente, les notions morales auxquelles elle se rattache, l'influence qu'elle est appelée à exercer sur le développement des sociétés, en font une des questions les plus complexes et une de celles qui ont démontré avec le plus d'évidence les faiblesses de l'esprit humain. Les défaillances que l'on a constatées sur ce point tiennent à ce que beaucoup de penseurs et de philosophes ont voulu isoler la notion du Droit des principes auxquels elle est étroitement liée et l'expliquer par le rapport de certaines conditions déterminées avec la volonté humaine. La méthode suivie par eux n'a pas tout naturellement donné de bons résultats et n'en donnera pas tant que, pour déterminer la notion du droit, on ne fera pas une étude simultanée de la théorie du bien qui peut seule expliquer l'ordre moral, le devoir et la fin légitime de l'humanité.

Le droit ne consiste pas, en effet, dans certaines conditions dépendant de l'action volontaire de l'homme, mais bien dans un principe supérieur, indépendant de la volonté humaine, de la volonté du législateur et de la volonté des peuples. Echappant par son essence *di vine aux variations* des temps et aux influences

milieu, il est universel et immuable et n'obéit qu'aux règles du bien absolu.

Telle n'est pas, il est vrai, la théorie de l'école rationaliste, qui définit le droit : « l'ensemble des conditions dépendantes de l'action volontaire de l'homme et nécessaires à la réalisation du bien et de tous les biens individuels et sociaux qui forment la fin raisonnable de l'homme et de la société. »

Mais la fausseté de cette définition et l'erreur où sont tombés à ce sujet les philosophes du XVIIIe siècle deviennent évidentes, dès que, dégageant la notion du droit des subtilités scolastiques, on lui donne pour fondement le devoir imposé à l'homme de coopérer à l'ordre moral. Et on arrive forcément à ce résultat, quand on étudie les phénomènes qui se produisent dans tous les temps aussitôt que les liens du devoir se relâchent et que la loi qui unit et attache les différentes parties du corps social perd de son autorité. Les agitations se produisent, les luttes surviennent, l'anarchie se montre et, en proie à la plus complète désorganisation, les sociétés se dissolvent, quand elles ne tombent pas dans la plus horrible abjection ou le plus affreux despotisme. Tandis que partout où le règne de la loi est assis sur le respect public, l'entente devient inébranlable, les conditions morales et intellectuelles de la nation se modifient, toutes les branches de l'activité humaine prennent leur essor, et la vie sociale s'améliore à l'ombre de la justice et de la liberté et ne tarde pas à atteindre ce degré de prospérité auquel doivent concourir toutes nos facultés. Il est donc évident que l'élément qui a la propriété de maintenir l'harmonie entre les membres du corps social, d'offrir une garantie efficace aux droits inhérents à la nature raisonnable de l'homme et de coaussi puissamment à l'ordre universel, conçu
[illegible]igence et voulu par la volonté humaine, ne

peut être qu'un principe supérieur, échappant aux aspirations de la passion et aux sollicitations de l'intérêt. Le respect des droits de nos semblables, placé ainsi au rang des obligations découlant de la loi naturelle, ne dépend plus de circonstances essentiellement variables, et l'obligation qui nous est faite de nous intéresser à la destinée de nos congénères revêt un caractère d'universalité conforme à l'idée que nous nous faisons de l'ordre moral, du bien absolu.

Quelques considérations d'un ordre différent feront mieux ressortir la valeur du système que nous préconisons. En étudiant le monde moral sous ses différents aspects et dans ses diverses manifestations, on constate que, entre l'idée du droit, l'idée du devoir et l'idée de la loi, il y a une relation tellement intime qu'il n'est guère possible de les séparer et de concevoir l'existence de l'une sans celle des deux autres. Toutes trois, elles ont une même essence et une même origine ; toutes trois, elles se complètent, et, réunies, forment un accord parfait, un tout indivisible. L'idée du droit découle, en effet, de l'idée du devoir et celle-ci de l'idée de la loi. Et il n'y a pas de devoir sans la connaissance de la loi qui la crée, comme il n'y a pas non plus de droit sans l'acceptation volontaire de la loi qui ne l'octroie qu'en imposant une obligation correspondante. Ainsi nous ne saurions prétendre aux bienfaits qui découlent de la loi divine sans une complète soumission aux règles métaphysiques ; nous ne saurions nous prévaloir de la loi morale sans une identification de nos actes aux principes de la loi naturelle ; nous ne saurions réclamer la protection de la loi sociale sans une obéissance absolue aux prescriptions qu'elle contient. Le droit présuppose donc l'existence de la loi, c'est-à-dire d'une obligation morale dont il ne nous est pas permis de nous affranchir, et la loi, l'expression de l'ordre moral, un legs de l'humanité.

Envisagée de la sorte, la question se simplifie; la notion du droit perd tout caractère de relativité et de variabilité, et s'élevant gradation par gradation, elle se confond avec Dieu, source de tout droit et de tout devoir. Et on ne saurait, ce nous semble, trouver une origine plus conforme à la raison. Car, quoi de plus naturel et de plus logique que de faire dépendre l'effet de la cause, le fini de l'infini, le contingent du nécessaire, le relatif de l'absolu, le muable et le périssable de l'immuable et de l'éternel?

Il n'échappera à personne l'importance qu'il y a à ne pas faire dériver le droit de causes purement conditionnelles, mais de le rattacher à l'ordre moral. Car c'est le seul moyen de lui donner ce caractère d'universalité et d'immutabilité qui lui est propre et qui est nécessaire au bonheur de l'humanité.

MURVILLE FERÈRE

Né au Cap-Haïtien le 3 mai 1860. Répétiteur au Lycée du Cap, puis professeur à l'Ecole primaire de garçons (1881). Chef de bureau au Cabinet du Président d'Haïti, de 1889 à 1891. Secrétaire de la Légation d'Haïti à Paris, de 1891 à 1897. Licencié en droit de la faculté de Paris en 1895. Professeur à l'Ecole libre de droit du Cap en 1899. Secrétaire d'Etat de l'Instruction publique et des Relations Extérieures (30 juin 1903).

ŒUVRES: Etudes détachées de son cours de droit international et publiées dans *la Revue de la Société de Législation*. En portefeuille: un recueil de vers inédits.

LE DROIT ENTRE PEUPLES

Lorsque les hommes vivaient à l'état sauvage, leur premier rapport fut sans doute la guerre, dont les nécessités donnèrent lieu à des échanges de serments,

puis à des envois de parlementaires quand ils durent conclure la paix. Dans ces luttes primitives, les vaincus devenaient absolument la chose des vainqueurs qui les mangeaient, les massacraient sans pitié ou les immolaient à leurs fetiches. Le droit du plus fort était l'unique règle, et il était à ce point exorbitant que l'esclavage substitue dans la suite aux massacres et aux sacrifices fut un adoucissement dans les mœurs des peuplades de cette époque. Dès lors, la vie humaine était au moins respectée, et la réduction à l'esclavage, comme nous venons de le voir, et plus tard la déportation des prisonniers constituèrent un avancement réel dans la marche du droit des gens.

En dehors de la guerre, les relations pacifiques des peuples se sont étendues par les échanges, et, les mœurs s'adoucissant peu à peu sous l'influence des idées religieuses qui les dominaient, on a pu voir les anciennes coutumes barbares faire successivement place à des pratiques plus saines et plus conformes à la notion du droit. C'est ainsi que le droit international passa des civilisations primitives à la civilisation grecque et à la civilisation des cités antiques, jusqu'à atteindre le degré où nous le retrouvons dans l'ancienne Rome.

Le droit *fecial* des Romains n'était autre chose qu'un mode de régler leurs rapports internationaux, au point de vue surtout des déclarations de guerre et de la conclusion des traités. Il ne faut pas toutefois le confondre avec ce qu'ils appelaient le *jus gentium*, et qui était plutôt « un principe général de droit fondé sur la nature humaine et s'appliquant aux étrangers comme aux citoyens ».

onneur d'avoir mis en lumière les vrais princi-
u droit des gens revient tout entier au christia-
e par les idées d'égalité et de fraternité dont il
le monde, dès son apparition.

Mais par la confusion de la notion de l'Etat d'avec celle de Chef de la nation, les souverains s'attribuèrent, au Moyen-âge, des prérogatives tirées d'un certain *droit divin*, tout exprès inventé pour justifier les empiètements du pouvoir ; et ce droit, s'implantant dans les rapports des peuples et des souverains, les a empreints d'un caractère qui les a empêchés de s'élever au point où ils atteignent plus tard, à l'époque de la Renaissance.

Néanmoins, les progrès se sont accomplis lentement, à mesure que les peuples, inspirés des vrais principes de leurs droits, de leurs devoirs et de leurs intérêts, se détachaient des liens qui les attachaient arbitrairement aux souverains, pour se grouper selon d'autres règles et former de nouvelles nations. Jusque-là, le droit international était très-mal défini et encore plus mal appliqué : son domaine se limitait aux seuls Etats de l'Europe, dont cependant on en excluait une partie. Ce n'est que par la Paix de Westphalie que les nations protestantes furent placées au même rang que les puissances catholiques, ce qui plus tard a été ratifié par les traités de la Sainte-Alliance (1815). Mais, par une intolérance vraiment coupable, ces traités si équitables envers les peuples protestants maintinrent l'exclusion des musulmans du concert européen ; et ce ne fut qu'en 1856, au Congrès de Paris, que la Sublime-Porte fut admise, en termes propres, « à participer aux avantages du droit public et du concert européen ».

Les nouveaux principes de la Révolution française, qui proclama la souveraineté du peuple, portèrent un coup mortel au droit divin, en poussant les nations dans la voie de l'émancipation générale et en donnant à leurs relations des bases tout-à-fait différentes de celles de l'Ancien Régime.

Depuis lors, il a été généralement consacré dans

la théorie que le droit des gens est universel et qu'il doit s'appliquer à tous les peuples : mais en pratique, le principe d'égalité qui est la base de ce droit n'est malheureusement pas toujours observé dans les relations internationales.

Il n'est, en effet, que trop vrai que les conflits qui s'élèvent entre les nations reçoivent le plus souvent une solution très-peu en harmonie avec ce principe, et l'histoire générale des peuples abonde de faits de ce genre, où les choses se règlent, non pas comme anciennement, suivant que les États en présence sont catholiques ou non catholiques, mais suivant qu'elles se passent entre nations de force égale ou inégale.

C'est aussi en violation des principes sacrés du droit que nous voyons journellement les nations les plus puissantes à tenir la prétention d'imposer leur volonté et leur [illegible] aux plus faibles, et, érigeant [illegible] *l'intervention* qui n'est [illegible] que la négation de l'indépendance des États [illegible] leurs affaires les plus internes.

C'est [illegible] hélas ! au nom de la [illegible] cela s'accomplit [illegible] autre que celui [illegible] apparences et [illegible] trop se mettre [illegible] où les appétits les plus [illegible] déchaînés plus que jamais.

Dans cette perpétuelle [illegible] loup et de l'agneau, en vain représenter [illegible] sous les dehors les plus [illegible] qui tiennent ici le rôle du loup [illegible] arrêts de la justice immanente, [illegible] et à haine de leurs victimes [illegible] fatal où, [illegible] plus d'autres [illegible] par l'ha-

bitude du carnage, ils se jettent enfin les uns sur les autres pour se perdre ou se confondre dans le cataclysme inévitable.

Ces réflexions, quelque amères qu'elles puissent être, ne sont pas cependant pour nous laisser sans la consolation suprême que le droit proprement dit ne subit aucune atteinte directe et reste intact au milieu de toutes les injustices et de toutes les violences qui forment l'escorte nécessaire de la force. Passé au creuset de tant de vicissitudes, il est certain, au contraire, que le droit, comme le précieux métal, en sortira plus pur et plus résistant aux assauts combinés de la force et de l'ambition, pour attendre le moment où il s'épanouira dans toute sa beauté, éclairant sur la terre entière, à l'ombre de la paix universelle, le règne de la concorde entre les nations et de la fraternité entre les peuples.

EMILE DESLANDES

Né à Port-au-Prince le 3 décembre 1862. Substitut du Commissaire du gouvernement près le tribunal civil de Port-au-Prince : 1888. Chef de division au département de la Justice, puis au département des Relations Extérieures : 1892-1900. Bâtonnier de l'Ordre des avocats de Port-au-Prince : 1923.

Œuvres : Collaboration aux journaux « le Progrès », « la Tribune politique ».-- *Nigra* :-- *les Cinq puissances*,-- drames en 5 actes en prose, représentés en 1881 au Théâtre National de Port-au-Prince.

SANCTION DU DROIT DES GENS

... UNE grande activité règne aujourd'hui sur le terrain du droit international. Cela est d'un bon augure. Les esprits ne s'animent pas ordinairement pour des

fantômes ; ils ne s'intéressent avec chaleur que pour les choses qui répondent à des besoins matériels et moraux. Si des questions mixtes sollicitent tant de penseurs, c'est que les générations présentes attendent avec impatience leur solution définitive.

Il y a dans le droit international deux points de vue : la théorie et la réalité. — La théorie part de l'étude rationnelle, apodictique, des rapports entre les peuples et du lien qui les rattache les uns aux autres comme membres de l'humanité, et traite des relations juridiques dérivant de ces rapports ; la réalité, c'est ce qui constitue à un moment donné les règles ou principes observés par les États dans leurs relations entre eux, ce que les États reconnaissent comme tels à ce moment.

Le droit des gens théorique est aux rapports réels des nations ce que le droit naturel est aux rapports réels des individus.

Ce droit ne crée point d'obligations positives et ne trace point de règles pratiques. — Il est interprété diversement et n'est observé ni reconnu par tous les peuples, dont pourtant il est appelé à régler les relations. Certains peuples ont leurs règles qu'une observation attentive des faits permet de dégager. La connaissance de ces règles, encore qu'incomplète, dirige la politique des États. Il s'est établi des usages qui se sont affermis, sont devenus de véritables coutumes produisant des obligations réelles ; et souvent les États ont conclu entre eux des conventions écrites par lesquelles ils s'engagent expressément à les observer. C'est ainsi que Funck-Brentano a pu dire « qu'il n'y a point de droit des gens en dehors des coutumes suivies par les nations et des obligations contractées » les États. » — Mais cette opinion est une erreur, elle exclut du droit international ce qui en fait un », une loi : le principe nécessaire, d'ordre mo-

ral, supérieur à la volonté humaine, qui lie les individus. Nier ce principe supérieur ou le remplacer par le consentement de tous ou de plusieurs, c'est transformer le droit en une science d'observation matérielle et laisser sans réponse cette question fondamentale en matière juridique : quel est le point où cesse le règne de l'arbitraire et où commence celui de la loi ? C'est supprimer dans le droit l'élément moral, la conscience juridique, — élément peut-être plus difficile à constater, mais non moins réel ; c'est borner le rôle du droit international à un calcul de chances pour l'avenir.

Non-seulement le droit international théorique offre des résultats plus positifs que le droit international réel, mais c'est à lui que le droit réel doit tous les progrès dont la civilisation s'enorgueillit. Si le droit des gens en vigueur se modifie sans cesse, en cherchant à transformer la société de fait en une véritable société de droit ; si les coutumes deviennent de plus en plus humaines, c'est aux théoriciens que ce résultat est dû et les publicistes sont unanimes à l'avouer, que le progrès des théories sur le droit des gens est une des conditions du progrès du droit international réel.

Mais de nombreuses objections ont été faites à l'existence du droit international. Elles peuvent se résumer ainsi : le droit suppose trois choses, une autorité chargée d'en formuler les règles, une autorité chargée d'appliquer ces règles aux cas particuliers et une autorité chargée de faire exécuter les décisions ainsi rendues ; en d'autres termes, un législateur, un juge et un gendarme. On rencontre cela dans l'intérieur d'un même Etat, où il y a une autorité à laquelle tous doivent obéissance ; on le rencontre entre des Etats unis par un lien fédéral, mais il n'y a rien de semblable entre Etats également indépendants, également souverains ; on ne trouve ni code, ni tribunal, ni force ar-

mée. Or, où est le législateur des nations ? Où est le tribunal chargé d'appliquer la loi entre elles ? Où est l'autorité qui doit prêter main-forte à la sentence de ce tribunal? Il n'existe pas de droit international exprimé sous forme de loi et sanctionné par la loi; il n'y pas de tribunaux qui puissent donner une protection efficace à ce prétendu droit; dans les conflits internationaux, la décision ne dépend que du succès des batailles : donc ni lois internationales, ni tribunaux internationaux, mais le dernier mot appartenant au plus fort, par conséquent pas de droit international.— Voilà, en résumé, les objections faites et que nous allons essayer de combattre.

A l'objection tendant à dire que les nations n'ont pas organisé entre elles une autorité commune chargée de constituer par déclaration formelle leurs droits à toutes, que le droit international n'étant pas formulé n'existe pas, je réponds : Ce droit est antérieur à l'organisation des pouvoirs sociaux, les codes ne font que le déclarer, mais ne le créent pas; il existe indépendamment de toute expression extérieure. Qu'on observe l'histoire des peuples, tous ont traversé une époque où il n'existait pas de code et où cependant il existait un droit. Le droit exprimé dans les coutumes des nations a toujours été plus ancien que la loi écrite, il n'est donc pas étonnant que le droit international, encore si jeune, apparaisse principalement sous la forme d'usages, de coutumes, de pratiques admis par les différents peuples. Du reste, s'il n'y a pas de code international permettant de trancher les conflits, les principes du droit international ont été souvent exprimés sous une forme et avec une autorité analogues à celles des lois. De grands Congrès internationaux ont eu lieu à différentes époques. Les Etats représentés ont fait consigner dans les protocoles des Congrès *leurs opinions*, non pour créer un droit conventionn-

nel, ne s'appliquant qu'à un ou plusieurs cas déterminés, mais pour reconnaître un droit et des principes basés sur la nature des relations entre les peuples et que tous les Etats devraient respecter.

Contre l'objection tirée de l'absence d'un tribunal qui décide les contestations et d'une autorité pouvant contraindre la partie condamnée à exécuter la sentence, nous disons ceci :— Autre chose est le droit, autre chose est la garantie du droit. Le droit ne comporte pas toujours avec lui la sanction qui le protège. Où est la sanction extérieure d'un grand nombre de principes de morale ? Cette sanction n'existe pas et pourtant on ne peut dire que la loi morale n'existe pas. En droit ordinaire, le jugement et son exécution par des officiers publics ne créent pas le droit. Ils l'appliquent, ils le constatent. Supposez que, par un de ces bouleversements qui sont si fréquents chez nous, il n'y ait plus ni tribunaux, ni huissiers, en résulterait-il que le vendeur soit dégagé de l'obligation de livrer la chose vendue, que l'épouse soit dégagée du devoir de fidélité envers son époux ? Sans doute, il ne serait pas facile à l'acheteur et à l'époux de faire valoir leurs droits, mais ces droits n'existeraient pas moins. Le degré d'efficacité du droit et l'existence même du droit sont des questions distinctes.

Ceux qui affirment que l'existence du droit dépend de la contrainte soutiennent que le droit international n'est pas tout-à-fait dépourvu de sanction. Ils disent que la guerre est un moyen de protéger le droit. C'est pour maintenir son bon droit qu'un peuple court aux armes.

L'on cite encore comme moyen de faire respecter le droit international les bons offices des Puissances amies, les menaces des grandes Puissances et les arbitrages internationaux. Pour nous, la meilleure sanction du droit international se trouve dans la conscien-

mée. Or, où est le législateur des nations ? Où est le tribunal chargé d'appliquer la loi entre elles ? Où est l'autorité qui doit prêter main-forte à la sentence de ce tribunal? Il n'existe pas de droit international exprimé sous forme de loi et sanctionné par la loi ; il n'y pas de tribunaux qui puissent donner une protection efficace à ce prétendu droit ; dans les conflits internationaux, la décision ne dépend que du succès des batailles : donc ni lois internationales, ni tribunaux internationaux, mais le dernier mot appartenant au plus fort, par conséquent pas de droit international.— Voilà, en résumé, les objections faites et que nous allons essayer de combattre.

A l'objection tendant à dire que les nations n'ont pas organisé entre elles une autorité commune chargée de constituer par déclaration formelle leurs droits à toutes, que le droit international n'étant pas formulé n'existe pas, je réponds : Ce droit est antérieur à l'organisation des pouvoirs sociaux, les codes ne font que le déclarer, mais ne le créent pas; il existe indépendamment de toute expression extérieure. Qu'on observe l'histoire des peuples, tous ont traversé une époque où il n'existait pas de code et où cependant il existait un droit. Le droit exprimé dans les coutumes des nations a toujours été plus ancien que la loi écrite, il n'est donc pas étonnant que le droit international, encore si jeune, apparaisse principalement sous la forme d'usages, de coutumes, de pratiques admis par les différents peuples. Du reste, s'il n'y a pas de code international permettant de trancher les conflits, les principes du droit international ont été souvent exprimés sous une forme et avec une autorité analogues à celles des lois. De grands Congrès internationaux ont eu lieu à différentes époques. Les Etats représentés ont fait consigner dans les protocoles des Congrès *leurs opinions*, non pour créer un droit convention-

nel, ne s'appliquant qu'à un ou plusieurs cas déterminés, mais pour reconnaître un droit et des principes basés sur la nature des relations entre les peuples et que tous les Etats devraient respecter.

Contre l'objection tirée de l'absence d'un tribunal qui décide les contestations et d'une autorité pouvant contraindre la partie condamnée à exécuter la sentence, nous disons ceci :— Autre chose est le droit, autre chose est la garantie du droit. Le droit ne comporte pas toujours avec lui la sanction qui le protége. Où est la sanction extérieure d'un grand nombre de principes de morale ? Cette sanction n'existe pas et, pourtant on ne peut dire que la loi morale n'existe pas. En droit ordinaire, le jugement et son exécution par des officiers publics ne créent pas le droit. Ils l'appliquent, ils le constatent. Supposez que, par un de ces bouleversements qui sont si fréquents chez nous, il n'y ait plus ni tribunaux, ni huissiers, en résulterait-il que le vendeur soit dégagé de l'obligation de livrer la chose vendue, que l'épouse soit dégagée du devoir de fidélité envers son époux ? Sans doute, il ne serait pas facile à l'acheteur et à l'époux de faire valoir leurs droits, mais ces droits n'existeraient pas moins. Le degré d'efficacité du droit et l'existence même du droit sont des questions distinctes.

Ceux qui affirment que l'existence du droit dépend de la contrainte soutiennent que le droit international n'est pas tout-à-fait dépourvu de sanction. Ils disent que la guerre est un moyen de protéger le droit. C'est pour maintenir son bon droit qu'un peuple court aux armes.

L'on cite encore comme moyen de faire respecter le droit international les bons offices des Puissances amies, les menaces des grandes Puissances et les arbitrages internationaux. Pour nous, la meilleure sanction du droit international se trouve dans la conscien-

ce de l'humanité. Cette conscience de l'humanité se manifeste par un organe souverainement puissant dans nos sociétés démocratiques et qu'on appelle l'opinion publique.— Nous n'entendons pas par ce mot cette appréciation futile qui prend sa source dans l'intérêt, le préjugé ou la passion du moment, ou la connaissance imparfaite des événements ; mais l'opinion publique, fondée sur l'application de certains principes de justice universelle à des événements constants.

C'est cette opinion publique, en droit international, qui est la législatrice du monde. C'est la voix de la raison qui finit par dominer le tumulte et le fracas des armes. On la trouve au fond des documents énumérés comme source du droit international. Elle apparaît dans les écrits des publicistes, qui ne se bornent pas à enregistrer les actes des puissants, mais qui y portent un jugement sûr ; elle se révèle dans les actes des gouvernements, qu'on invoque contre les Etats qui n'y ont pris aucune part, parce qu'ils sont l'expression d'un principe de justice universelle. Elle n'est pas stationnaire, elle est au contraire éminemment progressive. Les règles acceptées d'abord, s'amendent, se rectifient sans cesse, car le droit international tend aussi au progrès, qui consiste à garantir à chaque Etat le développement légitime et libre de son énergie individuelle. Certes, la nature humaine n'a point changé. Dans toutes les carrières, on trouve des âmes basses; mais le jugement public sur les actes de la vie sociale est devenu bien plus sévère. C'est cette conscience humaine qui a dicté les actes qui font l'honneur de la diplomatie moderne : l'abolition de la traite des noirs, la reconnaissance des droits civils des étrangers, la facilité du commerce et des communications, etc. ; c'est elle qui travaille sur terre *comme* sur mer à faire respecter la propriété privée.

Le vrai pouvoir en matière de droit international, dans l'état actuel des choses, c'est la conscience humaine.

(Extrait d'une Conférence faite à la Société de Législation)

EMMANUEL EDOUARD

Né à l'Anse-à-Veau en 1858, mort à Port-au-Prince en août 1891. Boursier du Gouvernement haïtien à Paris, licencié en droit, poète, publiciste.

Œuvres : Haïti et la race noire (1881) ; Rimes haïtiennes (1882) ; Solution de la crise industrielle française (1884) ; Le Panthéon haïtien, *poésies patriotiques* (1884).— La République d'Haïti à l'apothéose de Victor Hugo (1885).— Essai sur la politique intérieure d'Haïti (1891).— La plupart de ces brochures en prose ont paru à Paris chez Dereme, Boulevard St-Michel, 52; les poésies, chez Dentu, Palais-Royal.

ESSAI D'UNE POLITIQUE NOUVELLE

Qu'est-ce que la politique ? Que doit-elle être dans le sens respectable du mot ?

La politique, c'est, ce doit être l'ensemble des questions que soulève l'existence d'une nation. Faire de la politique, dans la bonne acception de ces termes, c'est, ce doit être s'occuper de régler ces questions : il n'y a rien de plus noble et de plus haut.

∴

Le gouvernement d'une nation ne saurait être un jeu de hasard. Il y a des choses positives en politique, en économie sociale. Il y a des vérités qui sont d'une simplicité profonde, qu'on pourrait qualifier de banalités, qui contiennent le secret de la paix du monde : on est surpris et on s'irrite de voir des hommes qui se mêlent de diriger leurs semblables perdre ces vérités de vue ou les ignorer. De même qu'il y a, pour l'être

humain individuellement considéré, des conditions fondamentales d'existence, qu'il lui faut manger, boire, dormir ; ainsi, pour une nation, il y a des manières d'être primordiales, essentielles, sans lesquelles elle ne se conçoit pas se perpétuant. L'homme, en contact avec la civilisation, recherche le bien-être matériel, après lequel vient, immanquablement, le bien-être moral ; les sociétés humaines ne recherchent pas autre chose, n'ont pas d'autre but : c'est cette poursuite du bonheur qui s'appelle progrès, civilisation. Progresser, se civiliser, c'est la destinée de toutes les associations humaines qui sont jetées et qui ne peuvent plus s'arrêter impunément dans le courant qui emporte l'humanité vers son idéal : la vie facile, puissante, bonne pour l'homme.

Guider, diriger les peuples dans la recherche du mieux ; provoquer, soutenir, faciliter les efforts naturels de l'initiative privée vers l'aisance, c'est le devoir étroit, absolu, c'est la fonction de ce qu'on nomme le gouvernement ; et ce devoir est d'autant plus étroit et plus absolu que la nation est plus jeune, car alors il n'y a pas à attendre grand'chose des individus laissés à eux-mêmes, timides et inexpérimentés. Un gouvernement incapable de remplir ce devoir ou qui le néglige, n'a aucune raison d'être : c'est un instrument embarrassant, nuisible, qui doit être détruit.

Connaître les moyens généraux de donner à une nation le bien-être matériel et moral, c'est la science du gouvernement ; savoir choisir ces moyens, les appliquer suivant les cas, c'est l'art de gouverner. Un gouvernement n'a à se préoccuper de quoi que ce soit en dehors de cela ; sa tâche, à cet égard, étant fournie, la nation qui s'est confiée à lui n'a rien de plus à lui demander ; et la conséquence d'un tel état de choses, c'est, sûrement, la stabilité pour la société, la stabilité *pour le* gouvernement.

Il est clair que si une nation a remis à n'importe qui, sans s'inquiéter de ses aptitudes, le soin de la gouverner, son sort ne peut être que pareil à celui du navire égaré dans la nuit, sans gouvernail et sans boussole, sur une mer tourmentée.

∴

Haïti deviendra une nation heureuse et respectée si, prenant sérieusement conscience d'elle-même, elle se décide à exiger de ceux qui prétendent la conduire une politique nouvelle, raisonnée, méthodique, ayant pour but de réaliser ses aspirations certaines, qui sont l'ordre, la prospérité, la sécurité intérieure et extérieure, la liberté ;— une politique basée sur ces principes, accessibles par leur grande simplicité à tous les esprits, à savoir qu'en dehors de la poursuite du bien-être, il n'est pas possible de rendre compte de l'activité humaine ; que pour obtenir la paix sociale, ce doux rêve, il faut penser constamment aux tendances des lois générales qui régissent toutes les agglomérations d'hommes obligés de se civiliser, et qui doivent, sans doute, régir l'agrégat haïtien ; que, dans l'organisation des sociétés, certaines institutions étant données, certains faits inévitables se produisent ; —une politique claire, de pitié pour nous-mêmes, pour les femmes et les enfants d'Haïti, d'abnégation, de sympathie ; — une politique patriotique, qui aura pour principal souci le développement de la fortune nationale ; qui prendre une à une, pour en chercher les solutions, honnêtement, loyalement, les questions devant lesquelles le temps, la force des choses ont placé notre pays et qui veulent être résolues ;— une politique de résultats, précise et ferme, avant tout large et démocratique.

HORACE PAULÉUS SANNON

Né aux Cayes le 7 avril 1870. Boursier du Gouvernement haïtien à Paris (1891-1898). Chef de bureau à la Douane des Cayes (1900-1902).

Œuvres : Haïti et le régime parlementaire (1893).-- Un journaliste sous Boyer, étude historique publiée dans la « Ronde » (octobre 1899).-- Boisrond-Tonnerre et son temps (1904).-- Collaboration au *National* et à la *Petite-Revue*.

Ouvrage en préparation : Essai sur la Révolution de 1843.

HAITI ET LE RÉGIME PARLEMENTAIRE

Toutes nos révolutions ont été faites, à tort ou à raison, au nom de droits méconnus, de garanties individuelles violées, de libertés détruites, encore que les gouvernements issus de ces prétendues révolutions n'aient jamais mieux respecté ces droits, ces garanties et ces libertés que ceux qu'ils ont remplacés. Cependant, à travers le tumulte et le désordre des révolutions, l'évolution se poursuit, lente, mais sûre. Tout pousse à une transformation: la logique des institutions, le développement et le perfectionnement de l'esprit public, l'extension de l'instruction publique, la multiplication des voyages, l'accession forcée aux affaires d'hommes plus jeunes, plus capables, imbus d'idées nouvelles, l'influence de plus en plus marquée de la pensée française sur notre mentalité. Il est visible en Haïti que l'évolution sociale est considérablement en avance sur l'évolution politique proprement dite. L'équilibre se fera bien plus tôt qu'on ne pense. Et je plains les politiques qui se figurent qu'on pourra toujours gouverner le pays avec des procédés d'état de siège. Tôt au rd, il faudra se résigner à un gouvernement de *scassion*. Il est vrai qu'à l'inverse du mot de Cavour

« le premier venu pourrait gouverner avec l'état de de siège », n'importe qui ne peut pas gouverner avec la liberté. Quoi qu'il en soit, le jour où un vrai régime de discussion fonctionnera, et j'ai dit que ce jour n'est pas peut-être bien éloigné, il faudra être logique. On ne pourra plus s'arrêter à mi-chemin.

Ce serait, en effet, mal connaître et les précédents historiques et le tempérament national que de croire que des Chambres éclairées ne chercheront pas naturellement, fatalement, à diriger les affaires publiques. C'est juste le contraire qui arrivera immanquablement. On doit se rappeler que toutes les fois que nos Chambres ont été élues avec une certaine sincérité électorale, elles ont nettement cherché à diriger la marche du Pouvoir exécutif.

Si l'incohérence, l'absurdité du régime constitutionnel actuel n'éclate pas chaque matin, sous forme de conflit entre le pouvoir exécutif et le pouvoir législatif, il faut bien se garder de lui attribuer quelque vertu. La raison est qu'un régime constitutionnel quelconque ne peut être mis en mouvement que par des Chambres, ayant au moins à leur tête une minorité éclairée et patriote, pénétrée de ses devoirs envers la nation. Avec de pareilles Chambres, on sera forcé bien vite de modifier notre Constitution. Car elles ne voudront jamais se contenter de ce contrôle mutilé, fragmentaire qu'on veut bien leur laisser. Aucune d'elles ne voudra ni ne pourra s'arrêter dans les limites flottantes de ce parlementarisme incomplet et à mi-côte où prétend l'enfermer la Constitution de 1889. On aboutira à un gouvernement franchement parlementaire.

Depuis plus d'un demi-siècle, le pays y tend de toutes ses forces. Croit-on que ce fut pour le vain plaisir de modifier la Constitution, d'avoir une Chambre des députés où l'on fit de beaux discours avec

force fleurs de rhétorique, qu'Alexandre Pétion fit introduire en 1816 une Chambre des communes dans notre système politique et social? Un changement si considérable dans l'organisation des pouvoirs publics a été opéré pour répondre à un besoin réel et général du pays. Il a coïncidé précisément avec les premières manifestations de l'esprit public dans notre pays. Pétion lui-même l'avait senti, dans ses démêlés retentissants avec le Sénat. Ce fut, en effet, pour créer à côté de ce Sénat conservateur, quasi-aristocratique, qui ne représentait qu'une portion du pays, la bourgeoisie riche, une représentation permanente des intérêts collectifs, pour donner une expression légale aux idées, aux aspirations dominantes du pays « pris en masse ».

La Chambre des communes devint dès lors ce qu'elle doit toujours être, l'organe central de l'opinion nationale. Toutes les espérances, toutes les aspirations, tous les besoins du pays y trouvèrent un écho, et dès 1822, elle s'appliqua très-nettement à s'assurer au moins une part très considérable dans la direction des affaires. Mais elle avait compté sans la résistance du gouvernement de Boyer à toute idée d'amélioration et de progrès. Figé dans un immobilisme ombrageux et appuyé sur un Sénat réactionnaire, ce gouvernement repoussa toutes les améliorations réclamées par la presse et la Chambre. A-t-on besoin de rappeler son stupide aveuglement, la haine dont il poursuivit les représentants de la bourgeoisie libérale de l'époque, ses multiples coups de force (*) contre la représentation nationale ? C'est le gouvernement qui a fait le plus de mal aux institutions représentatives, dans ce pays, pour les avoir étouffées pour ainsi dire au berceau.

(*) Août 1822 août 1843, octobre 1839, avril 1842

Cependant, malgré Boyer, le cours des idées, loin de s'arrêter, alla s'accentuant. Grossi des courants qui venaient de toutes parts, gonflé par le souffle du mécontentement populaire, il s'accumula bientôt en torrent et rompit la digue que Boyer avait mis vingt-cinq années à construire. Il faut ajouter que le développement des institutions en France, à partir de 1814, avait puissamment contribué au réveil des esprits en Haïti, à y créer cet admirable mouvement de l'esprit public — unique dans ses annales — qui aboutit à la révolution de « Praslin ». On peut dire que l'influence française a été décisive à cette époque sur le développement de l'esprit public. D'ailleurs, on n'a qu'à lire les journaux du temps pour s'en convaincre. Tous ceux qui demandaient des réformes, journalistes ou parlementaires, s'inspirèrent des lumières que répandait alors dans le monde la phalange libérale française, représentée par les Benjamin Constant, les Royer-Collard, les Manuel, les général Foy, les Chateaubriand, les Guizot, les Lamartine, les Thiers, etc.. L'écho des grandes batailles parlementaires des bords de la Seine contribua extraordinairement à répandre en Haïti toutes ces idées de souveraineté nationale, de gouvernement populaire, de prépondérance parlementaire qui constituaient la *plate-forme* de l'opposition de 1822 à 1843.

Mais l'on sait comment les libéraux de « Praslin » se sont comportés au pouvoir. Ce fut un effondrement complet. Le pays entra en une longue période d'anarchie et de faiblesse gouvernementale, dont il ne devait sortir que pour endosser la livrée impériale.

Depuis, toutes les révolutions, tous les hommes d'Etat ont menti à leurs promesses. Les générations se succèdent, tour à tour optimistes et enthousiastes, pessimistes et découragées, assistant impuissantes à

la chute lente, continue de la patrie. Qu'en est-il résulté ? Le dégoût des choses publiques, l'avilissement de la politique et une méfiance générale qui vient sceller l'impuissance universelle. Quant aux générations qui grandissent au milieu de cet état d'esprit, on devine ce qu'elles peuvent être : décérébrées, sans enthousiasme, incapables d'aucune noble passion, dominées par le seul souci du bien-être matériel, affamées de jouir, se ruant dans les plaisirs les plus grossiers, méprisant la culture intellectuelle, telles elles paspent sans aucun idéal de liberté, de droit et de justice, sans jamais tenter un seul effort pour le relèvement du pays.

Cet abaissement moral, cette absence de tout souci du bien public, cette disparition de toutes les vertus du citoyen, n'est-ce pas, entre mille, un des plus clairs résultats de notre régime politique ? Certes, il serait plus que oiseux de penser à doter le pays d'un régime parfait. Personne, je crois, n'en a un à sa disposition. Le régime parlementaire, tout comme un autre, a ses inconvénients dont on ne peut le séparer ; mais ce qui ressort de la plus rapide critique, c'est qu'il en a moins que le régime actuel et qu'il convient mieux au tempérament et à la culture de la nation. Voilà l'important. Les préférences personnelles, en tant que personnelles, si respectables qu'elles soient, doivent ici passer au second rang. Il s'agit de donner au pays des institutions qui lui permettent de se développer normalement, dans des conditions de stabilité qu'il n'a pas connues jusqu'ici, grâce en partie à un système constitutionnel bâtard et équivoque. On se plaint à juste titre du débordement du militarisme. Depuis 1843, celui-ci a commencé par altérer la physionomie de notre démocratie. Eh bien ! le seul remède efficace *à lui opposer*, c'est encore le gouvernement parle-

mentaire. Cela est démontré par l'exemple de l'Espagne et du Portugal. C'est l'introduction du gouvernement parlementaire qui a clos dans ces deux pays l'ère des « pronunciamentos. »

J'avoue ne pas apercevoir ce qu'on pourrait redouter du parlementarisme en Haiti : seuls, les pouvoirs ignorants ou despotiques,— ils ne forment souvent qu'un,—ont peur des discussions de presse et de tribune, inséparables d'un tel régime, parce qu'ils ont besoin du silence et du mystère pour vivre. Je ne vois pas des gouvernements vraiment forts, c'est-à-dire ayant après eux la confiance du pays et à leur tête des hommes de valeur, s'effaroucher du contrôle même retentissant des Chambres. C'est, au contraire, dans les débats parlementaires que de tels gouvernements montrent leur force, leur prestige, la solidité de leurs conceptions politiques, les talents et le patriotisme de ceux qui les composent. N'y a-t-il pas d'ailleurs un intérêt évident à substituer aux oppositions ténébreuses des coteries, aux luttes sanglantes des factions qui énervent et épuisent le pays, les luttes ouvertes, l'opposition fortifiante de partis constitués, ayant des principes, des programmes connus, affichés et discutés au grand jour de la publicité ? Je sais bien que les partis jouissent d'une très mauvaise réputation auprès des gens bien pensants de notre démocratie. Napoléon aussi, qui se connaissait en despotisme, ne les aimait guère. Mais la contradiction est manifeste chez nos prétendus républicains. Ils veulent la fin sans les moyens. Il y a plus, c'est une absurdité que de vouloir le gouvernement représentatif sans la lutte des partis. On prend au sérieux les plaisants qui débitent de pareilles fadaises, alors qu'on taxerait de folie le mécanicien qui parlerait de faire « marcher » un chemin de fer ou filer un transatlantique sans force motrice. Dans

un régime représentatif, les partis ne sont pas autre chose que la force motrice qui fait fonctionner la machine politique. (*)

LOUIS JOSEPH JANVIER

Né à Port-au-Prince le 7 mai 1855. Docteur en médecine, diplomé de l'Ecole des sciences politiques de Paris. Représentant de la République d'Haïti aux Conférences de Berne (1884).— Secrétaire de la Légation d'Haïti a Londres, puis chargé d'affaires (1889-1894).

Œuvres: Articles publiés dans le journal port-au-princien *l'Œil* et dans les journaux parisiens la *Patrie*, *Paris*, *l'Evénement*, le *National*, le *Rappel*.— Collaboration à la brochure : « les Détracteurs de la race noire et de la République d'Haïti, » que signèrent avec lui en 1882 les étudiants Justin Dévot, Arthur Bowler, Jules Auguste, Clément Denis.— La phtisie pulmonaire : 1881.— La République d'Hai-

(*) Quelques autres personnes, qui supporteraient au besoin sans trop s'effaroucher le contact des partis, objectent contre l'introduction du parlementarisme l'absence de deux grands partis organisés, disciplinés, compacts. J'admets avec tous les vrais libéraux que l'existence des partis est nécessaire au fonctionnement du gouvernement parlementaire, mais je prétends qu'ici on exagère. Il n'est pas absolument indispensable qu'il y ait deux grands partis, la preuve en est qu'il n'en est ainsi nulle part. L'idéal sans doute serait de voir siéger au parlement deux partis bien encadrés, occupant tour à tour le pouvoir et se surveillant l'un l'autre. Mais ce n'est qu'un idéal. L'Angleterre elle-même, si elle s'en est approchée quelquefois, ne l'a jamais atteint. La plus grosse erreur serait de croire qu'à un moment quelconque, il n'y a eu au Palais de Westminter que des *Whigs* et des *Tories*, des libéraux et des conservateurs. Quant aux parlements du continent — je ne veux pas citer de chiffres, on n'a qu'à jeter les yeux sur ceux de France, de Belgique, d'Espagne, d'Italie, d'Autriche-Hongrie, de Grèce etc., pour être fixé sur la répartition des partis qui y sont représentés. Dans aucun de ces pays, on ne voit deux partis compacts, avec des frontières précises, montant tour à tour au pouvoir et se faisant équilibre. Dans quelques-uns même, on est en présence de véritables mosaïques.

En Haïti, c'est le parlementarisme qui créera ou renouvellera les *partis*. *La fonction* créera l'organe.

ti et ses visiteurs : 1882. --- Les Constitutions d'Haïti : 1884 --- Une série de brochures politiques : Le vieux Piquet ; l'Égalité des races ; Haïti aux Haïtiens : les affaires d'Haïti ; les Anti-nationaux (1882-1884).-- Une chercheuse, roman : 1888.

La plupart des ouvrages de M. Janvier ont été édités à Paris chez Marpon et Flammarion. *La Revue de la Jeune France*, dans son numéro du 1er novembre 1882, a publié de lui des Impressions littéraires, sous ce titre: Promenades au Quartir-Latin, et la *Revue internationale littéraire*, en avril et août 1884, une étude critique intitulée: l'Evolution littéraire en Haïti. Il a, en outre, fait à Paris et en Belgique plusieurs conférences sur Haïti, ses ressources, sa littérature.

LES JEUNES HOMMES DANS LE DROIT PUBLIC HAITIEN

...La Constitution a bien tort de parquer les candidats aux fonctions exécutives et législatives dans des différences d'âge qui n'ont rien de scientifique. On convie le citoyen de 21 ans à aller mourir pour la patrie. Pour qu'il soit apte à devenir Député, Sénateur, Ministre, on doit seulement réclamer de lui la preuve qu'il possède les capacités nécessaires pour tenir les emplois, les rôles. Le peuple choisit qui lui plaît. Ses choix sont toujours bons quand c'est lui qui les fait directement. Nulle part on ne lui voit confier le pouvoir à des jeunes gens dissipés, stupides ou sans notoriété. Il n'accorde ses suffrages qu'à ceux dans lesquels il se retrouve avec ses qualités et ses défauts, à ceux dans lesquels il sent son âme palpiter. Quel que soit l'âge de son élu, celui-ci est respectable.

A première lecture, on s'aperçoit que les rédacteurs des Constitutions haïtiennes, élevés dans les idées venues indirectement d'Athènes, de Rome, n'ont pas toujours aimé les jeunes gens ou s'en sont souvent méfié. Les peuples de l'antiquité ne connaissaient pas le livre. Le vieillard, pour eux, était naturellement un livre qui parlait. A Rome, on plaçait dans les hautes

assemblées les personnages qui, ayant beaucoup vu, passaient pour avoir acquis de l'expérience, étaient censés avoir beaucoup compris, beaucoup retenu. Sénat vient de *senex*, vieux.

Depuis le quinzième siècle, la face du monde est de plus en plus bouleversée par l'imprimerie. Impitoyable, impavide, elle fait mourir tous les antiques préjugés. Les sciences de gouvernement s'étudient maintenant dans les livres. L'expérience des siècles, la sagesse de toutes les nations y sont accumulées comme en un trésor. On n'a que la peine de puiser à pleines mains, à plein cerveau. Etudier, digérer, appliquer : tout le problème est là. On digère, on applique aussi bien à vingt ans qu'à soixante ans. Mieux même. Le cerveau se dilate au maximum quand il est jeune ; il est riche en circonvolutions, il se gonfle sous l'impétueuse ondée sanguine, plus que quand, l'âge étant venu, il commence à s'atrophier.

Des pays vieux, renommés pour leur prudence, se sont confiés sans peur à de jeunes administrateurs qui avaient montré leur instruction, leur patriotisme. Ces pays s'en sont bien trouvés. En Angleterre, l'âge légal du député est fixé à vingt ans. *William Pitt* entre à la Chambre des communes à 22 ans. Ministre des Finances à 23 ans, il est chef du Cabinet, premier ministre en décembre 1783, à 24 ans. C'est le plus grand ministre que l'Angleterre ait eu. C'est l'inventeur de *l'income-tax*. C'est lui qui acheta le Parlement d'Irlande et prévint par ce coup un soulèvement des Irlandais qui eût été décisif, qui eût amené la ruine de l'Angleterre. *Fox*, élu aux Communes à 20 ans, devint Ministre des affaires étrangères à 32 ans. *Palmerston* arriva à la Chambre basse à 23 ans. *Robert Peel* y siégea à 21 ans et reçut un portefeuille ministériel à 24 ans. Le premier *Pitt* avait conquis son siège au Parlement à 27 ans ; *Canning* eut le sien à 22 ans ; *Gladstone* le

sien à 23 ans. Depuis 1832, *Gladstone* bataille pour l'Angleterre. Agé de 24 ans, *Robert Walpole* dominait aux Communes *Wilberforce* qui, dès l'âge de 11 ans, plaidait éloquemment, et par lettres, la cause de l'abolition de l'esclavage des noirs, se vit élire à 21 ans par sa ville natale député au Parlement. Le lord *Clarendon*, qui signa le traité de Paris en 1856, avait été accrédité en qualité d'ambassadeur d'Angleterre près la Cour d'Espagne dans sa trente-troisième année d'âge. *Disraëli*, *Granville*, *Clarendon*, *Palmerston*, *Canning* sont les cinq plus grands ministres des affaires étrangères que l'Angleterre ait possédés en ce siècle. C'est *Granville* qui présida le Congrès de Londres de 1871 où furent déchirés les traités de Paris de 1856. Il était entré au Parlement en 1857, à 22 ans.

A la Convention française, tous les chefs de parti, tous les orateurs distingués, tous les politiques aux vues générales ou généreuses sont jeunes. En 1792 Brissot avait 38 ans ; Roger-Ducos, 38 ; Barrère, 37 ; Isnard, 37 ; Pétion, 37 ; Fabre d'Eglantine, 37 ; Couthon, 36 ; Gensonné, 34 ; Guadet, 34 ; Vergniaud, 33 ; Robespierre, 33 ; Danton, 33 ; Hérault de Séchelles, 32 ; Louvet, 32 ; Buzot, 32 ; Camille Desmoulins, 30 ; Robespierre jeune, 28 ; Lebas, 27 ; Ducos, 27 ; Boyer-Fonfrède, 26 ; Barbaroux, 25 ; Saint-Just, 23. Travailleurs infatigables, intelligences encyclopédiques, cœurs francs, chevaleresques, audacieux devant l'Europe, hautains devant la mort, tels ils resteront aux yeux de l'histoire émerveillée. L'œuvre qu'ils ont faite est surhumaine ; celle qu'ils ont laissée est grandiose ; celle qu'ils ont préparée, prodigieuse.

Ce sont quelques-uns de ces jeunes gens qui, à la face de l'univers stupéfait, après avoir déclaré que le noir était un homme, l'ont traité en frère et l'ont fait libre. Le jour où la Convention française décréta d'enthousiasme l'abolition de l'esclavage, la race blanche

embrassa pour la première fois la race noire sur la figure des députés de Saint-Domingue.

Aux Etats-Unis, James Monroë, l'auteur avec Adams de la fameuse théorie: « l'Amérique aux Américains », est membre du Congrès à 25 ans, sénateur à 30, ambassadeur à 36. Jackson, président de l'Union en 1829, avait été élu sénateur du Tennessee à 30 ans. James Buchanan entra à 23 ans dans la législature d'Etat de Pensylvanie, celle dans laquelle Franklin se faisait remarquer à 20 ans ; ce même James Buchanan, qui a laissé un si triste renom comme Président des Etats-Unis, apparut au Congrès de Washington à 29 ans. Martin van Buren, le président des Etats-Unis élu en 1835, avait fait partie du Sénat de la législature de l'Etat de New-York à 20 ans. On en passe, et des meilleurs.

Dans les pays chauds, l'homme s'use, devient vite décrépit, mais, en revanche, il mûrit très-vite. Les deux véritables ministres de Dessalines, bien qu'ils n'en eussent jamais porté le titre, ceux qui le conseillèrent, qui l'assistèrent dans les plus solennelles occasions, sont Gabart et Boisrond-Tonnerre. Gabart mourut à 29 ans, Boisrond-Tonnerre à 30. Pétion fut élu Président à 37 ans, Christophe à 40 ans. L'un et l'autre ont laissé des empreintes plus durables partout où ils ont passé, ont fait de plus grandes choses que Boyer, qui gouverna Haïti pendant vingt-cinq années, toutes de pleine paix.

La Constitution haïtienne de 1806 disposa que le sénateur aurait au moins 30 ans. La Constitution de 1816 spécifia à son tour que le député serait âgé de 25 ans accomplis. Dans la seconde surtout se remarquent des dispositions évidemment empruntées à la Constitution de l'an III, laquelle instituait en France le Conseil des *Anciens* et le Conseil des Cinq-cents. On exigeait du *candidat* aux Cinq-cents qu'il eût 30 ans. Pour être éli-

gible aux Anciens, le citoyen devait déclarer qu'il avait atteint sa quarantième année, qu'il était marié ou veuf. Ces deux dernières dispositions peignent l'époque. Aussi bien, quand revint d'Egypte un général de 30 ans qui y avait abandonné son armée, les Cinq-Cents et les Anciens disparurent. Si, au 18 brumaire, Bonaparte avait eu contre lui les jeunes gens, au lieu de les avoir avec lui, la journée aurait été rude. Peut-être même se serait-elle terminée pour lui, comme se termina le 9 thermidor pour Robespierre. Qui présidait les Cinq-Cents? Un jeune homme de 25 ans, élu avant d'avoir atteint l'âge légal, Lucien Bonaparte. Ce fut lui qui fit réussir le 18 brumaire, qui imposa son frère. Seul, il eut de la décision, de la vigueur, du coup-d'œil, de l'éloquence, du sang-froid, de l'audace et de l'esprit, ce jour-là et les suivants. Les deux Conseils dissous, Lucien Bonaparte prit le portefeuille du ministère de l'intérieur et acheva le coup d'État.

Si la jeunesse se désintéresse des luttes politiques, elles deviennent vraiment mesquines,manquent absolument de poésie, de grandeur. Elles ne passionnent personne, justement parce que ce sont les passionnés de gloire qui recherchent les rôles historiques, qui possèdent le secret de faire battre les cœurs d'enthousiasme ou de colère. Leur fougue enflamme, électrise tout. Ils aiment les postes de combat, non pour jouir mais pour agir ; ils ont besoin de dépenser leur surcroît d'activité, de robustesse nerveuse. Heureux de se dévouer, ils savent mourir pour les causes sublimes. En mourant même, ils les ennoblissent encore, les poétisent, les font vivre, survivre, revivre.

La politique au grand jour transforme un homme ; la politique intelligente,—non celle vile et plate qu'on fait à voix basse, dans les coins ; non celle ignoble, hideuse qu'on fait la carabine au poing,—embellit une

population. Qui vit sans idéal, sans fièvre, a les pupilles éteintes, les yeux caves, vitreux, le cœur vide; garde ou acquiert la laideur du visage ou du corps.

(*Extrait des Constitutions d'Haiti*)

JACQUES NICOLAS LÉCER

Né aux Cayes le 26 Janvier 1859. Secrétaire de la Légation d'Haïti à Paris de 1881 à 1885. Président de la société de Législation : 1893-1896. Bâtonnier de l'ordre des avocats de Port-au-Prince : 1895. Député 1896. Ministre d'Haïti à Washington, depuis 1896

Œuvres : Haïti et la revision.— La politique extérieure d'Haïti (1896) Traités et conventions de la République d'Haïti.— Code de procédure civile annoté (1902). — Direction des journaux « la Vérité » : 1887-1889 — « l'Patrie » : 1894;— Collaboration à la *Revue* de la Société de Législation.

ROLE DES CHEFS D'ETAT DANS LA POLITIQUE HAITIENNE

...Le Chef d'Etat qui aime vraiment son pays ne doit voir dans la haute situation qu'il occupe qu'une occasion de le lancer définitivement dans la voie du progrès. Il ne peut manquer, tout en profitant du présent, de préparer l'avenir, et de toujours penser qu'il sera remplacé tôt ou tard. Aucune amélioration n'est possible si ce qu'on édifie aujourd'hui peut être défait le lendemain. Et se cramponner au pouvoir n'est pas le dernier mot pour un politique avisé ; un rapide passage marqué par l'adoption de sages mesures est autrement utile qu'une longue et stérile possession de la puissance. Assurer la transmission régu*lère du pouvoir* ; faire en sorte que le successeur *continue* ou réalise les réformes commencées ou pro-

jetées, la même politique successivement poursuivie, le même programme appliqué avec un invariable esprit de suite,— voilà, pour ne citer que ceux-là, des résultats bien dignes de tenter l'ambition d'un homme qui voudrait faire œuvre durable et servir utilement la patrie. Il faut certes beaucoup d'abnégation pour se résigner à l'idée qu'il faudra un jour renoncer aux splendeurs et aux jouissances du pouvoir ; il en faut encore davantage pour faciliter soi-même les voies à celui qui nous doit succéder. Mais ceux-là seuls qui aiment profondément savent se sacrifier sans hésitation. Aussi bien, le véritable patriote, follement épris de son pays, ne marchande jamais son dévouement : il se donne tout entier, sans se soucier des conséquences.... Tout immoler aux intérêts du moment n'est pas un moyen de gouvernement fort recommandable. C'est montrer un égoïsme étroit que de vouloir se tirer d'embarras en grevant lourdement l'héritage qu'on doit transmettre aux générations futures. « Après moi le déluge » ne peut être le symbole d'un honnête homme chargé d'administrer les affaires de tout un peuple. Au contraire, l'avenir l'intéressera au même titre que le présent. Et il s'efforcera, non de rendre l'existence pénible à ceux qui viennent après lui, mais de leur donner les plus grandes facilités pour l'accomplissement de leur tâche.

Le président qui agirait ainsi, qui ne prendrait pas ombrage de ses compétiteurs, en faisant toutefois respecter sa légitime autorité, montrerait une véritable élévation d'esprit et mériterait toute notre reconnaissance. Mais il ne saurait être permis de briguer le pouvoir au moyen de la violence, ni de prétendre abréger la durée du mandat de celui qu'on désire remplacer. Les hommes d'Etat qui aspirent à la première magistrature doivent, s'ils ne veulent être inquiétés, n'employer que les voies légales. Et, dès que l'Assem-

blée Nationale a nommé le Président de la République, tous les partis doivent désarmer et s'incliner devant l'élu. En le respectant, c'est la Nation même qu'on respecte. La lutte continuera bien au Parlement, non plus contre sa personne, mais contre les ministres chargés de représenter la politique du nouveau gouvernement. De la sorte le Président deviendrait sacré, inviolable pour tous. Les malheureuses guerres civiles qui nous déciment seraient moins sanglantes et disparaîtraient peut-être.

Pour atteindre un tel résultat, qui donnerait repos, sécurité, garantie aux haïtiens, chacun doit faire toutes les concessions possibles, consentir les sacrifices les plus grands et essayer de réformer ses propres habitudes. Quoique, dans bien des cas, il soit fort pénible de se courber devant l'autorité de celui qu'on combattait la veille encore, il faut pourtant s'y résigner sans trop de mauvaise grâce, en se persuadant qu'on n'agit ainsi que dans l'intérêt supérieur de la Patrie. En outre, le jour où le candidat préféré sera élu à son tour, l'on sera au moins sûr de trouver chez les adversaires la même déférence qu'on avait montrée au chef de leur choix. Il faut être tolérant, surtout en politique, car les partis en présence poursuivent tous un résultat commun : le bien-être matériel et moral du Pays qu'ils aspirent à gouverner. Ils ne diffèrent que sur les moyens à employer, je veux bien le croire du moins. Pour ma part, je ne ferai point à certains de mes concitoyens l'injure de penser qu'ils appètent le pouvoir rien que pour assouvir des sentiments grossiers et malsains.

D'ailleurs une opposition est fort utile et même indispensable : quand elle ne s'inspire d'aucun parti-pris, elle peut rendre d'innombrables services. Certains de nos hommes politiques n'ont pu malheureusement se débarrasser du ridicule travers de considé-

rer comme ennemis ceux qui se mêlaient de critiquer leurs actes. Pourtant, dans bien des cas, ils auraient pu tirer de grands avantages d'une critique éclairée et et impartiale. Il est incontestable que l'homme a une tendance marquée à s'admirer lui-même ; il se rend rarement compte des fautes qu'il commet ; au contraire il croit digne de louange tout ce qu'il fait. Cela se peut observer en politique particulièrement. Les mesures les plus dangereuses, les plus compromettantes, sont prônées et imposées avec une conviction souvent sincère. Il faut donc, à côté du Pouvoir, des hommes toujours prêts à signaler les inconvénients ou les conséquences désastreuses pouvant résulter des agissements de nos fonctionnaires. Ceux-ci peuvent ne pas avoir conscience du mal qu'ils font. Du reste, celui dont les actes sont constamment livrés à la censure est obligé de se surveiller. Pour y échapper, il est contraint de travailler avec plus d'attention, plus de soin : ce qui ne peut que profiter aux affaires publiques. Toute critique n'est pas forcément mauvaise ou hostile ; il s'y trouve le plus souvent un fond de vérité dont il serait sage de tirer parti. Lorsqu'une mesure est bonne, elle se peut passer de tout commentaire élogieux : ses heureux effets se feront toujours sentir. Ce sont les mauvais actes qu'il faut avoir le courage de combattre, afin d'essayer d'en prévenir les pernicieuses conséquences. Un Chef d'Etat bien avisé s'efforcera de profiter de l'enseignement que contient le blâme infligé à son administration et s'emportera plutôt « contre les choses qu'on a reprises que contre les reprehensions. » C'est en effet, un étrange zèle « que celui qui s'irrite contre ceux qui accusent les fautes publiques, et non pas contre ceux qui les commettent. » (*) En couvrant de

(*) *Pascal.— Les provinciales, XIe Lettre*, p. 210

sa haute autorité un Secrétaire d'Etat dont les méfaits auraient été révélés au peuple, le Président de la République non seulement commet une infraction grave à la Constitution qu'il a juré de respecter, mais encore atteste et démontre la nullité d'un auxiliaire incapable de se défendre soi-même.

(Extrait des « réformes administratives »)

JÉRÉMIE

Né à Port-au-Prince le 23 Mars 1853. Chef de division au département de la Marine (1874) ; député (1887-1888) ; Constituant (1888) Juge au Tribunal de Cassation, en 1894 et en 1913 ; Secrétaire d'Etat des Relations Extérieures et des Cultes (décembre 1912-1913).

Œuvres : L'éducation populaire (1892). L'instruction et travail (1894). M. Jérémie a eu des discours et des articles publiés deci dela, dans les journaux et revues du pays. Il a annoncé l'apparition prochaine d'une importante étude sociale, intitulée « l'Effort », d'où nous avons extrait les pages qui suivent.

L'ACTION COLLECTIVE

... Il est certainement une heure où un homme résume dans sa personne la pensée de tout un peuple, où toutes les forces latentes trouvent en lui l'impulsion nécessaire pour agir. On dit alors que cet homme est un homme providentiel et qu'il accomplit une mission. Mais pour que cet homme paraisse, il faut que la pensée soit restée longtemps en incubation dans le milieu dont il est le produit. Il est alors le corps donné à l'idée. Le regime odieux de l'esclavage avait accumulé de justes indignations dans le cœur des esclaves de Saint-Domingue. Dans les champs, dans les ateliers, partout les esclaves murmuraient. Ils n'attendaient qu'un moment pour ma-

nifester par la dévastation leur mécontentement. Lorsque la révolution a éclaté, elle était déjà faite dans les âmes. Le despotisme des chefs n'a été que la manifestation brutale de la colère de l'époque. Lorsqu'un peuple sans espérance soupire après l'anéantissement, il ne tarde pas à trouver, encore à ce moment, un citoyen qui résume en lui toutes ses tendances. Ce n'est plus le serviteur d'une idée féconde, l'incarnation d'une force en avant, c'est l'homme qui met la main à la roue pour faciliter le recul. Tous accepteront sa domination parce que dans leur jugement il joue, lui aussi, un rôle providentiel. Ce ne sont pas les despotes qui civilisent, ce sont les nations qui se civilisent ; ce ne sont pas les despotes qui détruisent, ce sont les nations qui se détruisent. Quand on veut chasser l'ennemi de la place, on trouve toujours une voix ferme qui commande ; quand il s'agit d'abandonner le terrain de la lutte, il suffit qu'un fuyard crie : sauve qui peut ! pour que la déroute s'opère en masse. Une nation qui reste inactive dans l'attente d'un homme n'aura pas un sauveur. Le premier audacieux venu se saisira de toutes ces volontés lâches pour en faire des complices. Son œuvre de destruction sera facile. Il aura assez de lucidité pour comprendre qu'on n'obtient rien de bon là où il n'y a pas d'énergie pour le bien.

Il est donc certain que nous devrons la restauration de l'édifice national, non à un individu, mais à nos institutions ; non à un bras fort, mais à toutes les têtes pensantes. N'attendons pas un personnage extraordinaire, produisons des capacités suffisantes.

Dans une aristocratie où les nobles forment une classe, le reste de la nation se modèle sur ceux qui donnent le bon ton. Dans une nation où il n'y a que des nobles, chacun trouve la règle à suivre dans les exemples de tous. Si ces exemples sont mauvais, ceux

qui tenteront de sortir de la règle commune par la rectitude de leur conduite, seront ridicules par leur originalité même. Là où la souveraineté est au vice, la vertu est douteuse. Cependant la vertu a été proclamée l'essence des républiques. L'idéal républicain est démocratique et social. C'est le gouvernement de l'exemple dans le sens du bien, la règle de chacun étant dans la conduite de tous.

Puisque c'est la perfectibilité de l'homme qui rend possible la perfection de la société, on ne saurait nier impunément cette vérité : que là où il y a des hommes il y a un progrès possible. La raison nous enseigne que ce n'est pas pour rien que la société nous retient. Il faut donc que là où un homme naît il ait un rôle à remplir, et il faut qu'il soit préparé à le remplir conformément au but que tous poursuivent. L'intérêt supérieur est que le concours de chacun soit en harmonie avec la fin générale. Cette fin doit être noble, car si elle ne l'était pas elle ne serait pas désirable. Bien des civilisations ont brillé dans le monde; elles ont disparu comme tout ce qui est périssable, la clarté qu'elles laissent dans l'histoire éclaire du moins la route de l'humanité. Tout peuple qui naît à la vie politique doit tendre au progrès: c'est ce qui le sauvera de l'oubli. Mais le monde n'est plus au temps où la multitude n'était rien, où quelques individualités étaient tout. On ne classe pas une nation d'après le petit nombre d'esprit remarquables qu'elle peut offrir, mais d'après la valeur de toutes les activités d'où résulte sa capacité majeure. Aujourd'hui un peuple qui comptera seulement sur quelques unités sera inévitablement condamné. Il faut créer une vie nationale par l'activité intelligente de tous. Puisqu'une nation a son idéal, s'il lui est indifférent que chacun soit pénétré du but, elle n'avancera pas; elle restera sur la *route jusqu'à* ce qu'elle soit broyée par une nation

plus forte qui marche à sa destinée. Pénétrons-nous bien de ceci : le droit nouveau n'exige pas que les grands Etats effacent les petits, mais qu'ils passent sur tout ce qui stationne sur la voie.

Lorsqu'on ne reconnait pas que l'homme est le point de départ du progrès, on poursuit un problème insoluble. Lorsque la majeure partie d'une société mène une vie misérable au milieu d'une nature luxuriante, le progrès n'est pas dans cette société. Les apparences, le luxe qui se déploie sur les habits, les bonnes manières ne sont pas les signes du progrès. Il y a une différence entre la civilisation et le progrès. La civilisation peut être considérée comme un point d'arrivée. Une nation qui décline offre encore les caractères d'une civilisation avancée. Mais autre chose est le progrès : il ne dépend pas de la civilisation, il la crée. Un peuple porte en lui-même les conditions du progrès. Avec un esprit droit il le réalisera. Pour légitimer ses usurpations un puissant Etat dit au monde qu'il apporte la civilisation chez les barbares. Il suffit qu'il déploie son drapeau sur le territoire conquis pour que la civilisation se montre. Mais ce drapeau est un suaire chargé de franges d'or. Le progrès, au contraire, c'est le mouvement, l'avancement permanent vers un ordre supérieur.

Cette œuvre de haute conception exige de la part de ceux qui ont en main les destinées de la République une attention soutenue, un effort persévérant. Il est indispensable que l'œil scrutateur de la vigilance pénètre dans tous les replis de l'âme nationale. Dans cette âme rien ne doit être obscur. Un homme, quel qu'il soit, est un exemple. Sa présence éveille une idée, car il est lui-même une source d'idées, il médite.

Aux yeux du minuscule porte-faix la conduite des favorisés du sort est le signal de la débâcle. Demain il se dira : « Le salut de la patrie n'est plus possible.

Pourquoi rester sous une ruine qui croule ? » C'est à vous, jeunesse qui sortez à peine des écoles, c'est à vous qu'il appartient de prévenir ce naufrage de la foi. Remontez les cœurs. Vous n'êtes pas au pouvoir, mais vous tenez une plume. La détermination d'agir est déjà un acte. L'amour des grandes choses est une force impulsive. C'est une grande chose que de dire au peuple : tout n'est pas perdu.

LÉGITIME

Né à Jérémie le 2 Novembre 1841. — Directeur de la douane de Port-au-Prince (1879). Ministre de l'Agriculture. Chargé du Ministère des Finances : déc. 1880 ; Ministre de l'Intérieur : 9 juin à 3 décembre 1881 : Sénateur : 1884-1888 ; Président de la République : 1888-1889.

Œuvres : L'armée haïtienne, *Paris* 1879. Questions financières et économiques, *Port-au-Prince* 1880. Vie du Général Denys Légitime père, *Paris* 1881. Une année au Ministère de l'Agriculture et de l'Intérieur, *Paris* 1885. Solution économique, *Port-au-Prince* 1894. Voie, Vérité et Vie considérations sociales et économiques, *Port-au-Prince* 1894 Haïti, Marine et Cabotage, *Port-au-Prince* 1885. Propriété foncière, *Port-au-Prince* 1887. Haïti, son commerce et son industrie, *Port-au-Prince* 1888. Principes politiques, *Port-au-Prince* 1888. Histoire du gouvernement du général Légitime, *Paris*, chez Ernest Leroux 28, rue Bonaparte.

De l'ouvrage « Nos institutions », en cours de publication, il a déjà paru en fascicule quelques chapitres, sous le titre « A notre tour maintenant » : les pages suivantes en proviennent.

L'ORGANISATION POLITIQUE ET SOCIALE D'HAITI

...L'HAÏTIEN est né superbe, *omniscient*. Son intelligence précoce et primesautière le dispense, selon lui, de toute étude spéciale, lui confère même le brevet *de capacité sans épithète*.

Ce travers d'esprit, conséquence d'une mauvaise

éducation nationale, est ce qui nous empêche de réussir en quoi que ce soit : il nous retient en deçà ou nous pousse au-delà du but. Soyons tous des intellectuels, rien de mieux ; mais en politique, sachons nous montrer sages surtout. Avec la sagesse unie à la science, comme le voulait l'ancienne école, on aurait vu déjà se constituer dans notre société une masse de forces *autonomes*, *indépendantes*, *libres*. Et cette masse, composée de petits propriétaires ruraux, de petits professionnels noirs et mulâtres, eût prévenu des chocs désastreux. Elle serait comme le centre de gravité de la société haïtienne.

La société ainsi constituée — économiquement — il ne faudrait pas se faire illusion jusqu'à prétendre qu'elle pût évoluer seule et de son propre mouvement.

Les questions sociales ne se résolvent pas avec autant de facilité. *Derrière morne*, comme on dit dans notre vieille langue créole, *derrière morne gangnin morne*, c'est-à-dire les premières difficultés surmontées, il s'en présente d'autres qu'il faut aborder avec courage, avec patience et surtout une connaissance suffisante des lois de l'évolution.

Une société comprend des hommes, des moyens d'action, un milieu. Les hommes passent ; ils sont différents d'opinions, de mœurs et d'aptitudes. Les moyens ne sont pas souvent à la portée de tous, et tous ne sont pas en état de tirer les mêmes avantages du milieu dont ils subissent fatalement les influences. Et cependant, dans une société donnée, les moyens d'existence doivent être en rapport avec les progrès de l'éducation et de l'industrie. C'est un problème dont la solution fait encore le désespoir des idéologues de tous genres et de tous pays.

Aussi est-ce pour l'avoir posé à rebours, pour l'avoir réduit à une fictive question de caste, de race ou de couleur *que nous* commettons parfois les actes décrits

par M. Ed. Paul. Ces actes ne diffèrent guère de ceux qui, moins fréquemment il est vrai, se déroulent dans la vieille Europe, en Asie et partout où les races ont, pour ainsi dire, été coulées dans le même moule avec une égale portion de matières colorantes.

Considérons en bloc l'œuvre accomplie par les niveleurs blancs, noirs ou jaunes :

« Ils avaient dit *ordre*, il y a eu désordre.

« Ils avaient dit *liberté*, et les prisons n'ont pas été assez vastes pour les captifs qu'ils ont faits.

« Ils avaient dit *égalité*, et ils se sont élevés plus haut que les hommes en montant sur le cadavre de leurs victimes comme sur un trône.

« Ils avaient dit *fraternité*, et les frères se sont fait la guerre, et les pères ont dénoncé leurs fils, et les fils ont demandé au progrès la tête de leurs pères ».

Ainsi l'œuvre des politiciens se résume-t-elle en catastrophes, en perturbation sociale, résultat opposé à leurs théories, à leurs belles déclamations...

En vérité, c'est un spectacle inouï que celui des misères dont souffre le peuple haïtien. Elles révoltent positivement, ces misères, lorsqu'on les compare au bien-être relatif dont jouissent les privilégiés, ceux qui ont le plus usé et abusé de la puissance ou de la crédulité populaire. Si ce spectacle ne nous a pas complètement dessillé les yeux pour nous décider à réclamer aujourd'hui un peu plus de justice, un peu plus d'amour, enfin un peu plus d'honneur et de stabilité sociale, il y a encore le souvenir des malheureux événements qui s'accomplissent périodiquement en Haïti et nous désolent par leurs résultats.

« Chaque trouble politique chez un peuple, dit Chateaubriand, est fondé sur une vérité qui survit à ce trouble. Souvent cette vérité est enveloppée dans des mots sauvages et dans des actes atroces; mais *dans les grands* changements des états, les mots et les

actions passent : le fait politique et moral qui reste d'une révolution est toute cette révolution. Quand celle-ci ne réussit pas, c'est qu'elle a été tentée ou trop tôt ou trop tard, en deçà ou au-delà de l'époque où elle eût trouvé les choses et les hommes au degré de maturité propre à sa fructification. »

Que ce soit là notre conclusion en ce qui regarde les faits et les phénomènes de la vie sociale en Haiti !

JUSTIN DÉVOT

Né à Port-au-Prince le 9 Août 1857. Licencié-en-droit de la Faculté de Paris (1886) ; Directeur de l'École libre de droit de Port-au-Prince (1887-1888) ; Conseiller de Légation à Paris (1888-1889) ; Professeur à l'Ecole nationale de droit (1891-1894) ; membre-fondateur de la Société de Législation (1892); président de l'Association nationale du Centenaire (1903).

Œuvres : Collaboration au journal « le Travail », organe du Cercle des amis de l'étude (1876) ; au livre « les Détracteurs de la race noire et de la République d'Haïti » (1881), à « l'Union » (1888-1889), à « la Revue de la Société de Législation », aux grandes Revues de Paris consacrées à l'expansion des études sociologiques et de la philosophie positiviste : « la Revue internationale de sociologie », « la Coopération des idées », « la Revue occidentale ».— Ont, en outre paru de lui en volumes : La nationalité, 1893.-- Acta et verba, 1893.-- Cours d'instruction civique (chez Pichon, Paris) 1894. --

En Brochures : Le Centenaire de l'indépendance d'Haïti, 1901.-- Le travail intellectuel et la mémoire sociale, 1901. Considérations sur l'état mental de la société haïtienne, 1901. -- Le devoir électoral, 1901.- La classification des sciences abstraites, 1901.-- Le positivisme, 1902. -

M. Justin Dévot, dans le cours de l'année 1903, s'est beaucoup dépensé en discours, en écrits, en conférences, pour préparer la célébration du centenaire de l'indépendance nationale. Il y a lieu d'espérer que les éléments de cette utile propagande ne tarderont pas à être coordonnés et réunis en volume.

CONCLUSION

... A quel affreux total n'a[illegible] pas s'il fallait relever le compte des m[illegible]s ce pays, *par le fait* des troubles main mili-

taires, des levées d'armes, des guerres intestines ! Il y aurait là une liste effrayante, capable de donner le vertige à l'esprit le plus robuste, et de la lecture de laquelle on sortirait la tête martelée. Mais sans entrer dans le détail de ces maux incalculables et de leurs conséquences prochaines ou éloignées, quelle fâcheuse déviation n'ont pas imprimée au cours de notre histoire toute la série de tragiques violences qui les ont engendrés !. . . Elles nous ont empêché d'acquérir la chose la plus précieuse et la plus indispensable à un Etat jeune qui commence : un gouvernement stable, respecté, ferme, sachant maintenir tout le monde dans le respect de la loi et de l'autorité régulière, ce que Bagehot appelle : la *fibre légale*. Il faut, chez tout peuple naissant, une période prolongée de stabilité, de permanence dans l'ordre établi des institutions et des pouvoirs dirigeants, précédant la période de progrès, de variabilité. Les tentatives de réforme, faites à l'aveuglette, sans connaissance exacte de la nature des choses, sans point d'appui dans le passé, déterminées uniquement par le désir du changement ou un engouement passager pour certaines idées, non orientées et guidées vers un but certain, restent faibles, vacillantes et, la plupart du temps, n'aboutissent pas. N'est-ce pas là l'enseignement que nous offre notre propre histoire? Elle nous montre un gouvernement de vingt-cinq ans, continué dans la paix, brusquement interrompu par une révolution qui ne sut pas tenir les promesses de son programme et dont l'effet le plus certain fut de créer dans le pays l'instabilité gouvernementale, sans y réaliser, en compensation, de solides améliorations, soit dans les mœurs publiques, soit dans les idées, soit dans les faits. Le développement normal du pays s'en est trouvé contrarié et entravé de la façon la plus malencontreuse, avant *qu'il eût définitivement* acquis le sentiment de la léga-

lité, le besoin d'un organe public stable que nous eût donné une suite de règnes s'étendant, comme celui de Boyer, sur un espace de beaucoup d'années. De sorte qu'il nous a manqué et qu'il nous manque encore la *fibre légale*. L'aveuglement et les tristes erreurs de nos révolutionnaires nous condamnent à aspirer, encore maintenant, à cette solide et indispensable acquisition, en même temps que, pressés et atteints de toutes parts par la civilisation, nous nous sentons dans l'alternative d'avancer, de nous mouvoir vers la lumière, de nous affirmer comme peuple, ou de sombrer misérablement dans un criminel abandon de nous-mêmes, rétrogradant de tout le poids de notre impuissance, vers la condition dépendante dont nous sommes sortis au début de ce siècle. Mais nous éviterons, j'en ai la ferme croyance, cette fin lamentable, ce piteux avortement de l'œuvre des ancêtres, car aux regrets que suscite le passé se mêle déjà dans les âmes l'espoir consolateur d'un lendemain meilleur, et beaucoup de patriotes se plaisent à saluer les débuts d'une évolution, qui nous entraînera, si elle poursuit sa marche régulière, dans la voie de la raison et des transformations nécessaires.

Creighton rapporte un trait de conduite d'Artaulf— le successeur d'Alaric comme chef des Goths— lequel comprit « qu'il était inutile de fonder un royaume go-« thique parce que les Goths ne savaient pas encore « *obeir aux lois et vivre paisibles* (1). » Ce barbare se montra en ce point homme sage et avisé, et bien que les lois de développement des nations ne fussent pas encore scientifiquement étudiées et découvertes, (2) dut à son intuition d'en deviner par avance une des plus essentielles.

(1) *Histoire Romaine*, p. 167.-- Germer-Baillière, Paris.

(2) Voir Bagehot, *Lois scientifiques du developpement des nations*, 1 vol. -- Germer-Baillière, Paris.

Savoir obéir aux lois et vivre paisibles, c'est, en effet, l'une des principales conditions auxquelles se constitue un peuple respectable, pouvant envisager l'avenir avec assurance...

∴

... Un gouvernement ou plutôt une série de gouvernements stables, bien assis, dévoués au bien public et forts par cela de la confiance populaire, qui se donnant pour mission, comme Pierre-le-Grand ouvrant à la Russie une « fenêtre sur l'occident », de nous ouvrir, à nous, mais par des procédés autres que ceux de l'énergique réformateur moscovite, *une porte sur la civilisation* : des habitudes invétérées de vie tranquille et de bonne conduite politique ; le respect et l'amour de la loi, la soumission volontaire à ses prescriptions, tels sont, à l'heure où nous sommes de notre histoire, les besoins vitaux les plus urgents de notre jeune République.

Nous avons tous pour devoir, chacun dans sa sphère et dans l'étendue de ses moyens d'action, de concourir à lui assurer la jouissance et la longue possession de ces biens. Pour ne pas faillir à ce devoir, il suffit que chaque enfant d'Haïti remonte en soi le ressort intérieur, sans lequel rien n'est possible : *l'amour du pays, la foi en son avenir*. Les misères attristantes d'hier pèsent encore d'un poids bien lourd sur beaucoup d'âmes haïtiennes et les oppressent. Mais est-ce là une cause irrésistible de découragement et de dégoût ? Quel peuple n'a eu ses aberrations et ses égarements, ses heures d'accablement, d'angoisse, de vie convulsive, agitée, rongée de mauvaises passions, où l'âme de la patrie, voilée d'un crêpe funèbre, semblait s'être à jamais retirée du corps qu'elle animait et soutenait ? L'espérance, la volonté, le travail, *la foi*, les grandes applications patriotiques des facul-

tés de l'âme et de l'intelligence ont eu raison des défaillances passagères et la patrie s'est relevée de ses blessures et de ses crises, consolée, soutenue, raffermie par ses milliers d'enfants. Que ces exemples ne soient pas perdus pour nous !

Et puis, que vaut une période de terribles épreuves dans la vie d'un peuple, se mesurât-elle par vingt, trente, quarante, cinquante ans ? Un jour, une heure dans la vie d'un homme. La patrie abattue aujourd'hui se relèvera demain, si ses enfants ne lui refusent secours ni assistance, évitant d'ajouter à ses douleurs une douleur nouvelle ; pauvre à l'heure présente, elle peut se retrouver prospère l'heure d'après, si le travail féconde ses terres et met en valeur ses immenses ressources inexploitées ; tenue à un rang inférieur, elle se peut hausser dans l'estime et la considération des Etats étrangers par son énergie, sa dignité, son ferme vouloir de pratiquer le bien et la justice, se respectant et se faisant respecter des autres. Il n'existe pas, souvenons-nous en, d'inégalité de nature, pas plus entre les nations qu'entre les hommes, et, suivant un mot de M. Emile Accolas: *il n'y a d'inférieurs que les peuples qui désertent la lutte pour le progrès.*

M. Renan, un élu de la pensée, a émis, avec une haute et pénétrante raison, cette réflexion qui est à peser: « *qu'il s'agisse de l'humanité ou qu'il s'agisse de la* « *nature, les seuls organismes qui laissent une trace du-* « *rable sont ceux qui, engendrés dans la douleur, gran-* « *dissent dans la lutte, s'accommodent aux nécessités du* « *milieu, et résistent à l'épreuve décisive de la vie* (1). »

Ayons ces idées constamment présentes à l'esprit, tenons-nous en face d'elles, méditons-y et fermement, solidement, sans songer à nous payer de mauvaises ni de spécieuses raisons, voire même de raisons quelcon-

(1) *Feuilles détachées*, p. 252, 1 vol.-- Calmann-Lévy, Paris.

ques, efforçons-nous à préparer le terroir d'où s'épanchera dans les générations survenantes, comme une sève nourricière et fortifiante, les sentiments généreux et élevés qui font les patriotes, en un mot, travaillons, d'un grand effort, à rendre le jour de demain meilleur que celui d'hier.

Et loin dans le présent regardons l'avenir !

Les hommes passent, en effet, mais la patrie reste. Aucun de ses enfants n'a le droit de désespérer d'elle.

(Préface du Traité de *la Nationalité*)

Fin

MORCEAUX CHOISIS DES AUTEURS HAITIENS.

PROSE

TABLE DES MATIÈRES.

PAGES

HISTOIRE, SOUVENIRS, BIOGRAPHIES

Emile Nau.— *Notice* 1
Les débuts du cacique Henri . . 1
Hannibal Price.— *Notice* 6
Toussaint Louverture 6
Saint Rémy.— *Notice*. 14
Jeunesse de Pétion 14
Guy-Joseph Bonnet.— *Notice* 19
Au camp des affranchis de St. Domingue 19
Thomas Madiou.— *Notice* 22
La mort de Bauvais 22
Enélus Robin.— *Notice* 24
Siège de la Crête-à-Pierrot . . 25
Céligni Ardouin.— *Notice* 27
Comment se concerta la lutte pour l'indépendance. 28
Thomas Madiou.— Dessalines 33
Armand Thoby.— *Notice* 36
L'armée indigène 36
Beaubrun Ardouin.— *Notice*. 44
Boyer 44
Duraciné Pouilh.—*Notice*. 49
Un couple de journalistes :
I. Jh Courtois. 49
II. Mme Courtois 52
Louis Lefèvre.—*Notice* 54
Une exécution à Jacmel . . . 55
L. Audain père.—*Notice* 60
Le Dr Révolu 60

PAGES

Beauvais Lespinasse.—*Notice.* 62
La civilisation noire et son avenir. 62
Antenor Firmin.—*Notice.* 69
Rôle de la race noire d'Haïti dans l'histoire de la civilisation . . 70

GÉOGRAPHIE, PAYSAGES, TABLEAUX DE MŒURS, IMPRESSIONS.

Eugène Nau.—*Notice.* 79
L'agriculture au Mexique et dans les Antilles en 1492. 79
J. Tatin.—*Note* 84
Une histoire de brigands . . . 84
Dulciné Jean-Louis.— *Notice* 90
De Port-au-Prince à Jacmel . . 90
Frédéric Marcelin.— *Notice* 94
La Citadelle Laferrière. . . . 95
Henri Chauvet.—*Notice* 104
Perdegal et Saltadère 105
Léon Audain.— *Notice* 109
Mœurs haïtiennes 109
Dantès Destouches.— *Notice* 113
La grotte de Banica 113
Amédée Brun.— Combat de pôyes 115
Justin Godefroy.— *Notice* 120
Impressions 120
Georges Sylvain.— Les sapins du morne *La Selle* . 125

ROMANS, CONTES ET NOUVELLES

Jules Dévieux.— *Notice* 131
Chanson d'Afrique 131
Thalès Manigat.— Grandeur d'âme d'esclave . . 136
Emeric Bergeaud.— *Notice* 146
Le combat de Vertières. . . . 146
Derville Charles-Pierre. — *Notice.* 150
Le pavé de l'ours 150
Damoclès Vieux.— Jacques Breffort 155

PAGES

Amilcar Duval.— *Notice* 162
Après dîner. 162
Félix Magloire.— *Notice* 173
Simple histoire. 173

CRITIQUE, ETUDES ET PORTRAITS

Charles Villevaleix.— A propos de créolismes . . 177
Fernand Hibbert.— *Notice.* 182
Le Néronisme de Rochambeau . 182
Louis Menos.— *Notice* 186
Le lyrisme de Victor Hugo . . 186
Emile Marcelin.— *Notice.* 190
Deux historiens nationaux :
I.— T. Madiou 191
II.— B. Ardouin 194
Pétion Gérôme.— *Notice* 193
Etude sur les Dix hommes noirs. 197
Camille Bruno.— *Notice* 199
Edmond Paul 200
Dantès Bellegarde.— *Notice* 203
Mme A. Bellegarde-Foureau. . . 203
Murat Claude.— *Notice* 211
L'abbé Grégoire et la race noire . 211

ELOQUENCE

Demesvar Delorme.— *Notice.* 220
Boisrond-Tonnerre. 220
Exilien Heurtelou.— *Notice* 227
Lettre à Victor Hugo 227
Léger Cauvin.— *Notice* 230
Discours sur les attributions
du Jury. 230
Fleury Féquière.— *Notice* 240
L'abolition de l'esclavage
à Saint-Domingue 241

PAGES

Etienne Mathon.— *Notice* 248
L'exemple d'Ogé et de Chavannes 248
Auguste Albert.— *Notice* 253
Comment feter le Centenaire . . 253
Edmond Paul.— *Notice* 256
Les causes de nos malheurs . . 257
Haiti 263
Benito Sylvain.— *Notice* 263
Pour la race noire . . . 263
Nemours Auguste.— *Notice* 268
La treizième Législature . . 268
Paul Lochard.— *Notice* 272
Patrie. 272
Joseph Vilaire.— *Notice* 277
Beau ciel!. 277
La conversion du pécheur . . 279

DRAME

Liautaud Éthéart. — *Notice* 281
La fille de l'empereur . . . 282
Edmond Saintonge. — *Notice* 288
Le Conseiller Delord . . . 289

MORALE, DROIT, POLITIQUE, SOCIOLOGIE

J. B Dorsainvil. — *Notice* 296
Le culte des morts. . . . 296
J. J. Chancy.— *Notice.* 299
Condition de la femme haïtienne. 299
Edmond Héraux. — *Notice* 301
Origine du droit 302
Murville Férère. — *Notice* 305
Le droit entre peuples . . . 305
Emile Deslandes. - *Notice.* 309
Sanction du droit des gens. . 309

PAGES

Emmanuel Édouard.— *Notice* 315
Essai d'une politique nouvelle. . 315
H. Pauléus Sannon.— *Notice* 318
Haïti et le régime parlementaire. 318
L. J. Janvier.— *Notice* 324
Les jeunes hommes dans le droit public haïtien. 325
J. N. Léger.— *Notice* 330
Rôle des Chefs d'Etat dans la politique haïtienne . . . 330
Jérémie.— *Notice.* 334
L'action collective. . . . 334
Légitime.— *Notice* 338
L'organisation politique et sociale d'Haïti. 338
Justin Dévot.— *Notice.* 341
Conclusion. 341

[redacted]

[redacted]

ŒUVRE DES ÉCRIVAINS HAITIENS

AUTEURS HAITIENS

—

MORCEAUX CHOISIS

PRÉCÉDÉS DE NOTICES BIOGRAPHIQUES

PAR

MM. SOLON MÉNOS, DANTES BELLEGARDE, A. DUVAL, GEORGES SYLVAIN.

—

POÉSIE

PORT-AU-PRINCE

Imprimerie de Mme F. Smith, 155, rue des Fronts-Forts 155.

—

1904

[redacted]

RAPPORT

A L'ŒUVRE DES ÉCRIVAINS HAITIENS

Messieurs,

Le programme de notre Société se résume en deux mots : faire connaître et faire apprécier les écrivains haïtiens. Pour l'exécution de ce programme, vous avez prévu l'institution d'un Jury, chargé d'éditer ou de rééditer, selon nos ressources, les ouvrages de nos compatriotes offerts à notre choix.

Réuni à la date réglementaire, — MM. Georges Sylvain *et* A. Duval *représentant le Comité de Port-au-Prince ;* Solon Ménos, *le Comité de Jérémie ;* D. Bellegarde, *le Comité de Jacmel, — le Jury s'est tenu, du 15 juillet au 15 août, à la disposition des intéressés pour la réception des ouvrages qu'on croirait devoir recommander à son vote. Au cours du délai fixé, un manuscrit lui fut présenté, mais il n'était pas d'un auteur haïtien. Le retard est une des formes du fatalisme créole : après le 15 août, d'autres demandes arrivèrent. Forcés d'en ajourner la résolution, nous avons maintenu un droit de primauté aux « Poëmes de la mort » de M. Etzer Vilaire et à l' « Histoire d'Haïti » de Messieurs* W. Bellegarde et J. Lhérisson

Au moment de clore sa session ordinaire, le Jury avait, en effet, sur la proposition de M. Sylvain, décidé de rassembler en deux volumes et de publier, à l'occasion des prochaines fêtes du Centenaire de l'Indépendance Nationale, quelques-unes des meilleures pages de nos poètes et de nos prosateurs.

Telle est l'origine du présent recueil, qui est le premier de ce genre édité chez nous par des Haïtiens. Il y aurait là de quoi s'étonner, si l'on ne savait combien c'est chose difficile, en notre milieu tourmenté, de mener à bonne fin toute entreprise exigeant une association d'efforts, de la persévérance et des loisirs. L'unique « anthologie » un peu étendue qui ait jamais été consacrée à nos poètes est due à un ancien professeur du Lycée de Port-au-Prince, guadeloupéen d'origine, M. Edgar La Selve *: elle remonte à près de trente ans et ne peut servir d'aucune manière à mesurer le progrès des lettres haïtiennes. Ainsi s'explique-t-il que nos jeunes gens instruits, s'ils connaissent à peu près les noms de leurs devanciers les plus notoires, ignorent, en général, complètement leurs œuvres. Ainsi s'explique-t il encore que, depuis les consciencieuses études de Messieurs* Gustave d'Alaux *en 1852 et* A. Bonneau *en 1856, les rares critiques français qui ont eu la velléité de parler de nos écrivains l'aient fait d'une façon toute superficielle, se contentant de renseignements hâtifs, acceptés sans contrôle, de seconde ou de troisième main.*

Les fonds modiques dont dispose notre Œuvre ne nous ont pas permis, à notre grand regret, de donner à cette publication l'ampleur qu'elle aurait méritée. Sans posséder encore une classe de gens de lettres proprement dits, qui supposerait réalisée l'éducation d'un public plus consistant que le nôtre, la société haïtienne, à toutes les époques de son histoire, a été pourvue d'une élite d'hommes

ayant le goût des choses d'art et capables de

nement leur place dans n'importe quel cercle

de littérateurs professionnels. Quelques-uns d'entre eux ont eu la chance d'être imprimés de leur vivant. Un petit nombre ont laissé en mourant des manuscrits, autour desquels des héritiers, pieusement convaincus de couver un trésor, montent la garde avec un zèle jaloux. Mais la plupart se sont éteints sans avoir pu donner la pleine mesure de leur mérite, talonnés par les soucis d'une existence instable, contrariés plutôt qu'encouragés par nos mœurs publiques, qui ne sont guère favorables au développement de la personnalité intellectuelle Le souvenir d'une parole éloquente, d'un esprit plein de verve ou d'une plume alerte ; quelques articles presque introuvables, enfouis en des journaux épars, voilà tout ce qui reste de leur passage ! . . . Essayer de prolonger l'écho de tant de voix aujourd'hui muettes, dont plus d'une eut son heure de retentissement, nous eût entraînés au delà du délai que les circonstances nous imposaient, même si les conditions de notre entreprise n'en limitaient pas strictement le plan.

Pour obtenir le résultat modeste auquel nous avons dû borner nos ambitions, nous avons fait appel au concours de tous nos concitoyens, nous réservant d'utiliser, selon les convenances de notre recueil, les autorisations qui de partout nous ont été libéralement accordées. Quelques abstentions, à propos d'écrivains déjà connus et estimés du public, pourraient étonner, si elles ne tenaient à des scrupules personnels, échappant à notre appréciation. C'est l'occasion pour nous d'unir dans un même sentiment de gratitude tous ceux qui ont bien voulu collaborer à l'accomplissement de notre tâche. Que leurs envois aient pu ou non trouver place en ces deux volumes, nous ne leur sommes pas moins redevables de leur confiance et de leurs encouragements.

Dans le choix des matières, trois ordres de considérations ont surtout déterminé les suffrages du Jury : contribuer en quelque mesure à l'hommage, qui de tous

les points du pays s'adressera, durant l'année 1904, aux héros, fondateurs de notre nationalité ; renseigner la jeunesse des écoles sur l'effort des Haïtiens remarquables qui ont coopéré tour à tour au patrimoine intellectuel de la nation ; fortifier d'un nouveau motif d'intérêt la sympathie des étrangers, bien disposés à l'égard de notre race.

Le classement par genres n'a été possible que pour le volume de prose, à cause du développement presque exclusif qu'a pris chez nous la poésie lyrique. Par contre, tel genre en prose, notamment l'éloquence, la littérature dramatique, aurait exigé un volume spécial. Nous nous sommes attachés, autant que possible, par les morceaux publiés, à mettre en relief l'originalité propre à chaque écrivain. Facile à réaliser pour les poètes, relativement peu nombreux, cette intention a été amoindrie par la place restreinte réservée à nos prosateurs en renom, dont la moitié à peine a pu tenir dans notre second recueil, plus volumineux pourtant que le premier.

Au surplus, nous ne saurions prétendre avoir fait une œuvre définitive : il reste encore à dresser le tableau d'ensemble de la littérature haïtienne ; d'autres y aviseront sans doute avec des ressources supérieures aux nôtres. Si, pour notre part, nous réussissions à être utiles selon notre désir, nous aurions tiré de cet essai de généralisation réduite tout le profit personnel que nous en attendons.

Veuillez agréer, Messieurs, l'expression de nos sentiments très dévoués.

SOLON MÉNOS *DANTÈS BELLEGARDE*

A. DUVAL *GEORGES SYLVAIN*

Préface

LE CHANT DU CENTENAIRE

LIBERTE OU LA MORT !

(Devise des Héros de 1804)

I

Salut, nobles lutteurs de nos joûtes sublimes !
Salut, humbles soldats, chefs altiers, — tous vainqueurs !
Quand vers la mort couraient vos hordes magnanimes,
C'était du même élan que bondissaient vos cœurs !
Votre sang généreux, coulant à flots de lave,
Se mêlait sur les fers de la Patrie esclave !

CHŒUR :

Citoyens, aux appels des canons
Que dans les fils revivent les Pères !
Libres à jamais ! ou mourons
Comme aux champs de Vertières !

II

Le maître séculaire est tombé sous le glaive !
Un idéal nouveau resplendit dans les cieux.
Déploie aux vents l'emblème où palpite ton rêve,
O Peuple ! Le drapeau, c'est l'âme des aïeux ;
Et ce qui dans ses plis chante au souffle des brises,
C'est le chœur triomphal des libertés conquises !

CHŒUR :

III

Qu'importent sur la voie où tu saignes, Patrie,
Les mépris insensés ou les lâches affronts ?
Nous t'aimons, nous tes fils, nés de ta chair meurtrie,
Et ton viril amour est l'orgueil de nos fronts.
A toi, Mère adorée, à toi, l'honneur, la gloire,
Et l'auguste salut de l'immortelle Histoire !

CHŒUR :

IV

Peuples, le jour luira des âmes fraternelles !
L'hymne de la concorde emplira l'avenir !
Nous irons en chantant vers des cimes nouvelles
Abjurer du passé le sanglant souvenir ;
Et sur nous, radieux en sa force qui crée,
Planera ton soleil, ô Liberté sacrée !

CHŒUR :

Citoyens, l'espoir au cœur, veillons !
Gardons, jaloux, la leçon des pères.
Libres à jamais ! ou mourons,
Comme aux champs de Vertières !

LOUIS BORNO

MORCEAUX CHOISIS D'AUTEURS HAITIENS

POÉSIE

JULES-SOLIME MILSCENT

Né en 1778 à la Grande-Rivière du Nord, d'un père blanc, qui lui-même y était né, et d'une négresse libre, Françoise Bernard. La famille Milscent était originaire de l'Anjou, issue de ce groupe d'immigrés qu'avait attirés à Saint-Domingue le bon gouverneur d'Ogeron.

Retiré en France avec son père, abolitionniste convaincu, avant les événements qui devaient transformer le territoire de sa patrie en un vaste champ de carnage, Milscent ne rentra au pays qu'à la fin du régne de Dessalines. Quand la guerre éclata entre Christophe et Pétion, il prit parti pour la République et se réfugia à Port-au-Prince, où il exerça les fonctions de greffier près du Tribunal de Cassation et fonda, de concert avec Colombel et Laprée, l'*Abeille haïtienne*, revue littéraire bi-hebdomadaire (1817-1820). Retourné au Cap en 1820, Milscent fut choisi en 1838 pour représenter cette ville à la Chambre des députés. Il eut l'honneur d'être élu Président de la Chambre. De cette époque de sa vie date le souvenir d'un mot heureux à l'adresse du Président Boyer :

« Oui, que Boyer soit grand, et qu'Haïti soit libre ! »

La collection des trois années de l'*Abeille haïtienne*, conservée à la Bibliothèque nationale de Paris, contient à peu près tout ce qui nous reste de Milscent : articles, fables, chansons, poésies légères, bergeries, vaudevilles. La comédie du *Philosophe physicien* est encore une des plus jolies pièces de notre répertoire local. Delorme, dans une étude biographique publiée le 30 janvier 1865 par le journal *l'Opinion Nationale*, a fait revivre en quelques traits étincelants la physionomie spirituelle de Milscent aux derniers temps de sa vie. Le terrible tremblement de terre, qui, le 7 mai 1842, détruisit presque en entier la ville du Cap, ensevelit le vieux poëte sous les décombres *d'un café*, où il se tenait. Il avait 64 ans.

LE SECRET D'ÊTRE HEUREUX.

(COUPLETS EXTRAITS DU PHILOSOPHE PHYSICIEN)

Retenez bien cette leçon :
Jeunes amants, jeunes fillettes,
Heureux par votre illusion,
Restez dans l'erreur où vous êtes ;
Ne cherchez pas à pénétrer
Le secret de votre bien-être.
On peut gagner à l'ignorer,
Souvent on perd à le connaître.

Si Fanchon me disait un jour :
« Mon ami, c'est toi seul que j'aime. »
Je lui répondrais à mon tour :
« Mon cœur te chérit tout de même. »
Après cet aveu rassurant,
Que nous faudrait-il davantage ?
Fanchon, heureuse, moi, content,
Tout irait bien dans le ménage.

Souvent un curieux désir
Trouble les beaux jours de la vie ;
Prétendre tout approfondir
N'est, suivant moi, qu'une folie.
En cherchant un objet flatteur,
On rencontre . . . tout autre chose.
Sachons profiter du bonheur,
Sans en vouloir trouver la cause.

LE SERPENT ET L'HOMME

FABLE

Autrefois un serpent, se traînant sur le ventre,
Sur un roc élevé parvint à se loger,
Tandis que, cheminant sur ses pieds, dans un antre
Un homme fut contraint d'emménager.
Le reptile, enflé de la gloire
De se trouver voisin des cieux,
A son compétiteur osait chanter victoire,
Le raillant d'habiter en de si sombres lieux.
L'homme lui répondit d'une voix douce et fière,
Mais sans chagrin ni colère :
« Je serais parvenu sur ce mont escarpé,
Si, comme toi, j'avais rampé. »

ISAAC LOUVERTURE

Né en novembre 1782 à Ennery. Envoyé, en France, à l'âge de 14 ans, avec son frère Placide, pour y faire son éducation, fut placé au collège de La Marche ; en revint en 1802, en compagnie du principal M. Coisnon, chargé par Bonaparte d'une lettre pour le général Toussaint-Louverture. On connaît la scène historique de l'entrevue entre le père et les fils, le refus d'Isaac de prendre parti contre la France. Il fut déporté avec Mme Louverture, en même temps que Toussaint. Tandis que Placide, qui avait combattu glorieusement aux côtés de son père, était interné à Belle-Isle, Isaac se fixait à Bordeaux, où, après un seul voyage accompli dans son pays d'origine, il coula des jours paisibles jusqu'à sa mort (26 septembre 1854.) Il avait reçu une instruction soignée. On attribue à sa collaboration avec son intime ami, devenu son exécuteur testamentaire, Gragnon Lacoste, le poëme épique l'Haïtiade, imprimé sans nom d'auteur à Paris, vers 1828, et réimprimé en 1878 chez Durand et Pedone-Lauriel. On a aussi de lui des Mémoires.

La romance qu'on va lire est tirée de la collection des papiers de la famille Louverture, conservée par les héritiers de Gragnon Lacoste.

LE PASSAGER

Romance

Rives de ma terre natale,
Que de pleurs ont versés mes yeux,
Quand des vents l'haleine fatale
Marqua l'heure de nos adieux.
Emporté par ma nef légère,
Loin de l'amour et du bonheur,
A mes yeux fuyait la chaumière
De celle qui [illegible] cœur.

Ces astres, cette autre nature,
Ces cités, ces peuples nouveaux,
Cet ennui que mon âme endure
Parmi les jeux des matelots,
De ces mers l'immense barrière,
Tout me redit dans mon malheur :
Ah ! combien est loin la chaumière
De celle qui plaît à mon cœur !

J'ai connu la guerre et l'orage
Et les mœurs des bords étrangers ;
Rien n'a pu ternir ton image,
Gloire, absence, plaisirs, dangers.
Tranquille au port, sur l'onde amère
Je répétais dans mon malheur :
Quand reverrai-je la chaumière
De celle qui plaît à mon cœur ?

PIERRE FAUBERT

Né aux Cayes en 1806, mort à Paris le 31 juillet 1868. Son pere fut un des généraux de la guerre de l'indépendance. Il a raconté lui-même, dans la préface d'Ogé, comment sa mère, veuve et sans fortune, à une époque où les relations d'Haïti avec les pays étrangers étaient pleines de difficultés, conçut et réalisa le projet de faire élever ses enfants en France. Elle tint à les y accompagner elle-même ; mais elle avait trop présumé de ses forces et mourut loin de son pays, avec le regret de n'avoir pu accomplir jusqu'au bout la courageuse mission qu'elle s'était imposée. Le dévouement de cette mere au cœur héroïque ne fut pas pourtant perdu. Les noms de Pierre Faubert, de son frère Sauveur, de ses fils Fénelon et Pétion Faubert, sont parmi les plus glorieux dont s'honorent les lettres haïtiennes. Pierre Faubert, d'abord aide-de-camp et secrétaire particulier du Président Boyer, s'est surtout signalé à la direction du Lycée National de Port-au-Prince, où il a laissé des souvenirs ineffaçables (*1837-1842*). C'est pour stimuler le zele de ses élèves qu'il composa à leur intention la piece d'Ogé, qui fut jouée pour la premiere fois le 9 février 1841, à la Distribution des prix. Schœlcher, à propos de cette piece, ayant accusé l'auteur d'être infecté du préjugé de couleur, pour prouver la fausseté de l'allégation, Pierre Faubert publia son drame. (1856. Paris. Librairie Maillet Schmitz, 15, rue Tronchet) précédé d'une préface et suivi de quelques-unes de ses poésies. Retiré à Paris à la chute du gouvernement de Boyer, Pierre Faubert eut l'honneur d'être choisi par Guizard comme un des négociateurs du Concordat conclu en 1860 entre Haïti et le Saint-Siége. Il eut encore avant de mourir la joie de voir son fils Fénelon remporter le prix d'honneur au concours général des lycées et colleges de l'Université française.

AUX HAITIENS

Freres, nous avons tous brisé le joug infâme
Qui, trop longtemps courba nos fronts ;
Jaunes et noirs, brûlant d'une héroïque flamme,
Nous avons vengé nos affronts ;

Et le Dieu juste et fort couronnant notre audace,
Noir ou jaune, à l'égal du blanc,
A pu se dire enfin : « J'ai créé pour ma race
Une patrie avec mon sang. — »

Oh ! pour nous tous alors quel beau jour ! A nos braves
La vieille Europe applaudissait ;
Et ce peuple, oppresseur de millions d'esclaves,
Au bruit de leurs fers frémissait.

« Bravo ! disaient Granville, Wilberforce, Grégoire,
Et tant de généreux amis.
Bravo ! mais voulez-vous compléter votre gloire ?
Noirs et jaunes, soyez unis.

« Votre tâche est immense. Hélas ! combien de frères
Qu'opprime encor l'iniquité !
Eh bien ! vous sècherez tant de larmes amères,
En honorant la liberté.

« Oui, ne l'oubliez pas, amis : votre vaillance
Vous a faits à moitié vainqueurs ;
Désormais, vos vertus et votre intelligence
Combattront mieux vos oppresseurs.— »

Pourtant jusqu'à ce jour la discorde implacable
T'agite encore, beau pays ;
Et ton sol enchanté, Pactole inépuisable,
S'abreuve du sang de tes fils.

Que n'ai-je en ce moment, ô mon île chérie,
La sainte éloquence du cœur !
Tous, bientôt désarmés au seul nom de patrie,
Gémiraient d'une telle erreur.

Quoi ! divisés, lorsque tout près de votre plage
Mulâtres et noirs sont proscrits !
Quand cette République, appui de l'esclavage,
Rêve, avide, à vos champs fleuris !

. . . . . .

Oh ! par tous ces guerriers qui, pères magnanimes,
Ont tant souffert pour leurs enfants ;
Par tant de sang versé, tant de nobles victimes,
Haïtiens, serrez vos rangs !

Anathème éternel à la guerre intestine,
Fléau de toute nation !
Des hongrois désunis l'éclatante ruine
Assez haut crie : Union !

Union ! mot bien vieux, frères, mais mot sublime !
Ah ! qu'il pénètre chaque cœur !
Dieu même nous le dit ; Dieu, qui dans l'homme estime
L'âme seule, et non la couleur.

Paris, 1850.

DESTAINVILLE MARTINEAU

Né a Jérémie le 25 mai **1808**, mort le 7 mars **1890**. A appris sans le secours d'un maître la lecture et l'écriture ; fut longtemps instituteur, puis notaire public, et pendant quarante ans doyen du Tribunal civil de Jérémie. Homme de bien, d'une sagesse antique, il s'est éteint en prononçant ces simples paroles qui font l'éloge de toute sa vie, vouée au culte des lettres, à l'étude passionnée du droit et à l'exercice des plus belles vertus : « Je n'ai jamais aimé l'injustice ! »

Il a laissé un recueil de chansons, d'où nous extrayons les deux strophes qu'on va lire et qui sont à peu près les dernières qu'il composa en **1888**, c'est-à-dire à l'âge de **80** ans.

LAMENTATIONS DE LA PATRIE.

De mes enfants j'avais lieu d'être fière,
Lorsque l'amour les unissait à moi ;
Lorsque, marchant sous la même bannière,
Ils avaient tous la concorde pour loi.
J'avais l'espoir d'une gloire solide
Et me flattais d'un heureux avenir . . .
Tout a changé par un déclin rapide,
Et je me voile en me sentant mourir ! . . .

C'est bien en vain que de moi l'on se vante,
Qu'on croit pouvoir s'abuser sur mon sort :
A l'étranger ils me livrent sanglante
A la faveur d'un fatal désaccord !
Oui, mes enfants, vous perdez votre guide ;
Votre folie y travaille à plaisir !
J'assiste, hélas ! à votre lent suicide,
Et je me voile en me sentant mourir !

CORIOLAN ARDOUIN

Né le 11 Décembre 1812 au *Petit-Trou-de-Nippes*, mort le 12 juillet 1835. Le jour même de sa naissance, sa mère perdait un enfant. Quelques mois auparavant, un autre lui avait été déjà ravi. Le tempérament de notre plus ancien poëte élégiaque ne fut pas sans se ressentir de ces émotions maternelles : il naquit débile et sujet à des convulsions nerveuses. Les soins de la famille fortifiérent son enfance ; mais à l'âge de 12 ans, ayant vu mourir coup sur coup dans l'espace de quelques mois son père, un neveu qu'il aimait comme un frère, sa mère et sa sœur ainée, il en contracta une disposition incurable à la mélancolie, dont l'étude et la compagnie des écoliers de son âge, Emile et Ignace Nau, Masson Dias, Adam, élèves comme lui de l'instituteur Jonathas Granville, le distrayérent quelque temps. Il y revint irrésistiblement, quand la jeune fille qu'il aimait et qu'il a chantée sous le nom d'Amélia fut atteinte du mal dont elle devait mourir, cinq mois après leur mariage. C'en était trop pour cette âme fiéle. Le poéte ne survécut pas un an au naufrage de sa suprême espérance de bonheur.

La plupart des poésies de Coriolan Ardouin ont été publiées après sa mort dans *l'Union*, le journal littéraire de l'époque, puis reproduites à Paris, dans la *Revue des colonies*, la *Revue Contemporaine*, la *Revue des deux Mondes*. Emile Nau les réunit en brochure sous le titre de « *Reliquiæ* d'un poéte haitien. »

Beaubrun Ardouin s'occupait d'en faire une édition plus complète ; mais cette pieuse intention ne put être réalisée qu'en 1881 par ses petits neveux, MM. Ritt et Céligny Etheart (1)

Le talent de Coriolan Ardouin a été favorablement apprécié de MM. d'Alaux et Bonneau dans les études déjà citées sur « la littérature jaune » (Revue des deux Mondes, mai 1852) et sur « les Noirs, les Jaunes et la littérature française en Haïti » (Revue Contemporaine, 15 Décembre 1856.) En 1865, Delorme dans *l'Opinion Nationale* lui consacra à son tour une monographie émue.

(1) *Poésies de Coriolan Ardouin, précédées d'une notice biographique par B. Ardouin.* Port-au-Prince, R. Etheart, editeur. 1881.

FLORANNA LA FIANCÉE.

I

Anacaona, la Reine,
Voyant que le ciel est pur,
Qu'un souffle berce la plaine,
Que la lune dans l'azur
Se perd ; voyant sur la grève
La vague, qu'un vent frais soulève,
Mourir tranquille et sans voix,
Appelle aussitôt ses compagnes,
Les roses de ses campagnes,
Les colombes de ses bois !
Elles viennent sur la mousse,
Formant un cercle de sœurs ;
Chacune est naïve et douce,
Et toutes, brillantes fleurs
Que perle une aurore humide,
Regardent d'un œil timide
La Reine Anacaona.
Soir voluptueux ! les brises
Des senteurs les plus exquises
Parfument Xaragoa !

II

Innocence et beauté ! — Toutes à la peau brune,
Luisante comme l'or à l'éclat de la lune !
Moins fraîche est la rosée et moins pur est le miel,
Moins chaste la clarté des étoiles du ciel !

Floranna, la plus jeune et la plus ingénue,
Laisse voir sur ses traits son âme toute nue ;
Car la vierge rougit d'ivresse et de pudeur,
Car les pulsations de son candide cœur,
Disent que Floranna, d'une douce pensée,
Comme l'onde des mers, cette nuit est bercée.
Des roses, des jasmins embaument ses cheveux ;
Et de même qu'on voit sur un lac aux flots bleus
S'incliner mollement les longs rameaux du saule,
Sa chevelure ainsi flotte sur son épaule !
. . . Pourquoi cette molle langueur,
Ces craintes, et ce front penché comme une fleur
Que la brise toucha de son aile amoureuse ?
Ah ! c'est que Floranna, la fiancée heureuse,
Demain verra briller le jour de son hymen :
De là, ces battements précipités du sein,
Et ce regard voilé qui se lève et qui tombe,
Et cette rêverie où son âme succombe !
Quand elle dormira, mille songes dorés
Lui montreront la fête, et les guerriers parés,
Et ses joyeuses sœurs, abeilles des allées,
Lui composant un lit de ce que les vallées,
Les plaines ou les monts ont de parfums exquis
Pour embaumer l'azur et la brise des nuits.
Oh ! qu'un ange debout la contemple et la veille !
Qu'elle rêve en silence, et qu'elle se réveille
A la voix des oiseaux chantant l'aube du jour,
Heureuse ainsi, vivant de rosée et d'amour !

MARIANI

FRAGMENT

Les barques sont près du rivage ;
L'air est serein, et le nuage
Suspend ses franges dans l'azur.
Aux rayons mourants des étoiles,
Notre flotille étend ses voiles,
Et sur le golfe vaste et pur
S'élance et glisse, plus rapide
Que le cygne, lorsque le vent
Gonfle à plaisir son aile humide
Et qu'il s'abandonne au courant.

Chaque mât, couronné de roses,
Qui la nuit même sont écloses,
Elève son front radieux ;
Et la brise qui le caresse
Court à son tour avec ivresse
Parfumer le flot amoureux ;
Et la rame en cadence tombe ;
Et son bruit en frappant la mer
Est le bruit que fait la colombe
Voguant dans les vagues de l'air.

Mariani ! dit le pilote ;
Et dans notre petite flotte
Ce n'est pas un nom, c'est un cri !
Pour le mieux voir chacun se lève.
On le voit, on croit que l'on rêve,
Et c'est pourtant Mariani !

Aussitôt chaque barque est mise
A l'abri des flots et du vent :
On foule la terre promise,
On la parcourt en bondissant.

. . . . . .

. . . . . .

Et c'est au pied de la colline,
Au bord de ces flots enchanteurs
Que le *barbaco* s'achemine,
Passant sous des touffes de fleurs.

Et la troupe aimable et bruyante
A formé ses cercles joyeux,
Et l'on s'assemble, on danse, on chante,
Et l'on s'égaie en mille jeux !

Et c'est un immense délire !
Et ce sont des voix et des ris !
Et c'est la flûte, et c'est la lyre,
Berçant les oiseaux dans leurs nids !...

Quand le *barbaco* tourbillonne
Et vous enlève et vous suspend ;
Quand il vous fait une couronne
De plaisir et d'enivrement,

Jeunesse, ah ! c'est bien d'être folle !
Le temps est la biche qui court !
Un jour comme un oisea[illegible]le,
C'est bien de t'amuser

PÉTION

— • —

I

Quand le ciel se dorait d'un beau soleil couchant ;
Quand il voyait le soir aux brises d'Orient
Jeter les premiers plis de son écharpe noire,
Et qu'au pied du palmier quelques soldats assis,
Quelques vieux compagnons d'infortune et de gloire,
Contaient leurs peines, leurs soucis,

Il s'approchait alors, toujours pensif et sombre,
Recueillait leurs aveux, se mêlait à leur nombre,
Et parlait à chacun comme à son propre enfant.
Puis, il s'en retournait triste et mélancolique ;
Puis, quand la nuit venait, il la passait, rêvant
Aux destins de la République.

Et son cœur palpitait, et son front incliné
Dans ses deux mains tombait, de rides couronné.
Oh ! que d'illusions dans son âme bercée !
Le présent trop étroit ne peut les contenir,
Et sa pensée alors, sa sublime pensée,
Vole au-devant de l'avenir !

II

Ainsi, lorsqu'au doux bruit des voiles,
Aspirant le parfum des mers,
Le nautonnier voit les étoiles
Briller et flotter dans les airs,

Il rêve une lointaine plage
Que ses yeux ne verront jamais !
Car bientôt la voix de l'orage
Réveille ses sens inquiets ;
Bientôt le souffle de la brise
Cède aux fureurs de l'ouragan,
Bientôt c'est la nef qui se brise
Sur les écueils de l'Océan.

III

C'est le mal qui triomphe et le bien qui s'exile !
C'est l'immense volcan de la guerre civile
Eclairant notre nuit de son funèbre éclair !
Avides de son sang qu'ils ne peuvent répandre,
Ce sont des insensés qui voudraient que sa cendre
Fût jetée aux brises de l'air !

Hélas ! en vain sa fille, ange du ciel venue,
Montrait à ses regards son enfance ingénue !
Comme un astre pâli se plonge à l'horizon,
Il abîma son cœur en des flots d'amertume,
Et lorsqu'après sa mort on écarta l'écume,
On vit le désespoir au fond !

IGNACE NAU

Né en 1812 ou 1813 mort en 1845 Fit ses études au Lycée de Port-au-Prince. Fut l'un des initiateurs de ce mouvement littéraire qui marqua d'un éclat incomparable la seconde époque du gouvernement de Boyer, après la reconnaissance de notre souveraineté nationale par la France. A l'aide de ses meilleurs amis du Lycée, de leurs aînés, de ses propres frères, il fonda à Port-au-Prince un cénacle qui (en 1836) eut son organe « le Républicain », où écrivaient avec lui quelques-uns des jeunes gens les mieux doués du temps : Dumai et Beauvais Lespinasse, Emile et Eug. Nau, S' Rémy, André Germain, Ogé Longuefosse, E. L. Devimeux. Le journal, à partir de 1837, changea son nom de « Républicain » contre celui d' « Union » : il n'alla pas au-delà de trois ans. C'est dans « l'Union » que parurent les contes et nouvelles d'Ignace Nau, où, joignant le précepte à l'exemple, il démontra comment, en s'avivant aux sources d'inspiration locales, notre littérature, par la fusion du génie européen avec le génie africain, peut atteindre à une incontestable originalité. C'est aussi dans « l'Union » que furent publiés par fragments avant de paraître en volumes les épisodes les plus célèbres de l'Histoire d'Haïti de Thomas Madiou. Une partie des poésies d'Ignace Nau, après avoir illustré les colonnes des deux journaux dont il fut le rédacteur en chef, a été reproduite à Paris par la « Revue des colonies ». Mais quoique le poète eût préparé lui-même, en vue de la publicité, la matière de deux volumes de vers, dessein que la mort l'empêcha de réaliser, ses manuscrits attendent encore le bon génie qui les fera sortir « des limbes de l'inédit. »

Les mêmes critiques élogieuses dont a été favorisée l'œuvre poétique de Coriolan Ardouin se sont en même temps adressées à celle de son ami d'enfance, Ignace Nau, confident de sa pensée et de ses ambitions juvéniles, victime comme lui d'une mort prématurée. Les noms de l'un et de l'autre sont indissolublement liés et éclairent d'une gloire très-pure notre premier âge littéraire.

MARIE A SON ENFANT

FRAGMENT

... Te voilà haletant : assieds-toi sur la mousse.
Le soleil lutte encor, mais sa clarté s'émousse ;
La surface du lac à l'approche du soir
Brunit, comme l'azur dont elle est le miroir.
Déjà toutes les fleurs referment leurs pétales ;
Les ciels de l'orient sont à présent bien pâles...
Pâles comme tes yeux, dont le regard distrait

Cherche en vain quelqu'objet qui bouge en la forêt.
Oh ! regarde là-bas, là-bas sur la montagne !
Vois-tu ce feu qui marche et vient vers la campagne !
C'est un fantôme errant, le feu follet des soirs...
Il passe !... cache, enfant, cache tes grands yeux noirs !

AU ROSSIGNOL

Et d'où vient aujourd'hui que ta voix est si douce ?
D'où vient que ta chanson, importune autrefois,
Me passe sur le cœur comme une eau sur la mousse,
Comme un parfum dans l'air, comme un vent dans les bois

. . . . . .

Je suis maintenant pareil au lac, terni
Par l'ouragan d'hiver ; dans mon flot rembruni
A peine ai-je gardé quelque arbre sans feuillage,
Quelque buisson sans fleur, à peine ai-je un sillage
Où viendra folâtrer l'étoile de la nuit,
Et mon flot, lourd de sable, est sans houle ni bruit.
Pourtant, j'ai souvenir de mes fleurs de la veille !
Mon écume argentait l'aubépine vermeille,
Ma vague mollement portait sur ses replis
L'odorant manglier, l'urne blanche du lys,
Le jone empanaché de soyeuses aigrettes,
Et des troupes d'oiseaux aux douces chansonnettes,
Et des cieux souriants d'azur et de fraîcheur . . .
Quel rêve, n'est-ce pas ? . . . le rêve du bonheur !
Il se fane au toucher comme la sensitive ;
C'est comme la vapeur légère et fugitive
Qui se condense, au soir, sur la cime du mont
Et que l'air du matin chasse de l'horizon. . . .

LES VENTS SUR LA MONTAGNE

FRAGMENT

Vents qui venez des champs et dont les pas légers
Font à peine, là-bas, ployer les orangers . . . .
Hélas ! si vous cachez dans les plis de vos ailes
Quelques soupirs d'amour, ou quelques étincelles . . .

De ce regard profond qui fait tant d'envieux,
Quelques chants de son cœur, ô vents délicieux,
Versez, versez-les moi, comme ces tièdes pluies
Que vous portez souvent aux campagnes fleuries.
J'ai vu les tourbillons qu'ont soulevés vos pas
Pivoter sur les flancs des collines, là-bas ;
Je les ai vu courir, danser comme des fées
. . . . . et souffler leurs bouffées
Sur l'humble toit de chaume . . . hélas ! sur l'humble toit
Où peut-être à présent l'on se souvient de moi ;
Où peut-être, à l'écart, la pauvre jeune fille
Regarde tristement la montagne qui brille,
Et dit, en essuyant une larme : — c'est là !

Oh ! l'hiver est moins triste en son pâle climat,
La tombe a moins de deuil, la nuit moins de silence
Que l'amour dans nos cœurs sous le ciel de l'absence !

ALCIUS PONTHIEUX

Né a la Grande-Rivière du Nord en **1818**, mort en **1858**. Député de l'opposition sous Boyer, fut des réélus de **1842**. Vrai type de Roger Bontemps : le Raoul Ponchon des lettres haitiennes. Les vers suivants, qu'a retenus de lui le bon poëte Oswald Durand, attestent qu'il savait être ingénu a ses heures.

* * *

Ne faites pas un crime à la première femme
D'avoir mangé le fruit de l'arbre défendu.
Plus d'une bouche avide, au paradis de l'âme,
A la pomme du mal, en riant, a mordu ;
Plus d'un doigt curieux vers la branche se lève ;
Plus d'une jeune fille écoute le serpent.
Et celles-là, mon Dieu ! sont plus coupables qu'Ève
D'avoir cueilli le fruit qui sur leur tête pend ;
Car lorsqu'elle écouta le serpent infidèle,
La blonde Ève était seule au Paradis humain :
- La pauvre n'avait pas de mère à côté d'elle,
Pour éloigner la branche ou retenir sa main.

ALIBÉE FÉRY

Né à Jérémie le 28 mai 1819, mort a Port-au-Prince en 1896. Fils de M. Honoré Féry, qui fut l'un des auteurs de la Révolution de 1843 contre Boyer, et l'un des Ministres les plus compétents et les plus éloquents de notre pays. M. Alibée Féry ou le Général Alibée Féry, comme il aimait à s'intituler, a laissé le renom d'un esprit caustique et d'un caractère indépendant. Il conçut l'idée heureuse de recueillir quelques-uns de nos contes populaires de *Bouqui* et de *Ti Malice*, mais au lieu de publier le texte créole qui en eût gardé toute la saveur, il n'en a donné qu'une traduction française. Les principales œuvres d'Alibée Féry, consistant en épigrammes, poésies fugitives, contes, notices biographiques, pièces de théâtre, ont été imprimées en 1876, sous le titre d'*Essais litteraires* et de *Melanges litteraires*, à la Librairie E. Robin (Port-au-Prince)

ÉPIGRAMMES

Colas, ce franc original,
Un certain jour de carnaval,
Croyant inventer chose neuve,
Se travestit tout en baudet ;
Puis, gambadant, il s'écriait :
« Comment trouve-t-on mon épreuve ?
« Hem ! fais-je aux sens illusion ?
« Suis-je ressemblant à mon rôle ?
— « Ami », repartit un bouffon,
Qui le reconnut à ce ton,
« Il n'est de trop rôle. »

∴

Pierre, ignorant bibliomane,
Discourant comme eût fait un âne,
Disait en cercle : « En vérité !
J'aime fort la société
Des hommes de capacité,
Qu'ils soient Anglais, Français ou nôtres !
C'est là tout mon bonheur,
D'honneur ! »
— Pierre, c'est là votre bonheur,
Mais ce n'est pas celui des autres !

∴

A regarder ce qui se fait chez nous
Dans maint comice où la Loi se déplie
Pour essuyer les outrages de tous,
Plus d'un se dit : « Quel sort pour la Patrie !
« Les électeurs sont atteints de folie
« Et les élus semblent encor plus fous ! »

CHARLES SÉGUY VILLEVALEIX

Né à Port-au-Prince en 1835 d'une famille où la haute culture de l'intelligence était traditionnelle. Son père Eugène Séguy Villevaleix, docteur ès-lettres un des hommes les plus instruits qu'ait connus notre pays, dirigea avec distinction le Lycée de Port-au-Prince. Son cousin, Louis Séguy Villevaleix fit pendant un temps de l'Ecole Polymatique notre plus brillante institution d'enseignement classique. C'est là que M. Charles Villevaleix après des études très-sérieuses achevées en France professa plusieurs années. Le gouvernement du Président Nissage Saget le nomma secrétaire de la Légation de Londres. Il exerça ensuite les fonctions de Ministre d'Haïti à Paris et à Londres, fonctions dont il démissionna à l'occasion des événements de septembre 1883. Depuis lors, il vit à Paris dans une retraite studieuse, ouverte à quelques amis. En 1866, M. Charles Villevaleix avait publié (Imprimerie Jouaus) un volume de poésies « les Primevères ». Philarète Charles, dans son cours du Collége de France, fit, le 16 mai 1870, un grand éloge des *Primeveres*. La leçon, comme les deux précédentes, était consacrée aux « aptitudes de la race noire et de la race créole ». Une des pièces du recueil, « le Bain », lue par le savant professeur, provoqua des applaudissements unanimes. En 1865, le Théâtre Frédéric avait à Port-au-Prince, représenté avec succès une comédie de M. Villevaleix, « la Chasse aux émotions », qui parut ensuite dans le *Bien Public*, où l'auteur donnait habituellement des chroniques et des articles de critique. D'autres pièces dramatiques et d'autres series de vers sont restées inédites.

LES ANGES AU SÉPULCRE.

Quand Jésus, expirant au milieu des ténèbres,
Eut, par trois fois, au ciel jeté ces cris funèbres
Dont tressaillit le Golgotha ;
Quand les femmes longtemps de pleurs et d'aromate
Eurent baigné ses pieds, vint Joseph l'Arimathe,
Qui prit le corps et l'emporta.

Alors, dans un sépulcre, — ô spectacle qui navre ! —
Tout sanglant et meurtri l'on coucha le cadavre
Enveloppé d'un blanc linceul.
Chacun vint à son tour lui baiser la paupière ;
Et puis l'on entendit retomber une pierre ;
Puis il fallut le laisser seul.

Mais le sabbat passé, quand la troisième aurore
Eut paru, désirant de le revoir encore,
Marthe, Marie et Salomé,
D'un flambeau filial guidant leurs pas dans l'ombre,
Toutes trois s'avançaient vers le sépulcre sombre
Où dormait Jésus embaumé.

Or, voici que soudain, détaché de la tombe
Qu'il scellait, le bloc glisse et devant elles tombe
Avec un long gémissement :
Aux froids degrés assis et le front ceint d'étoiles
Deux anges ont brillé, si muets sous leurs voiles
Qu'ils semblent en ravissement.

Les trois femmes tremblaient d'avancer sous le porche,
En voyant dans leurs mains la lueur de la torche
Pâlir devant tant de clarté.
L'un des anges alors, se voilant de ses ailes :
« Ne craignez rien, dit-il, vous, ses filles fidèles :
« Sachez qu'il est ressuscité. »

Et son doigt leur montrait l'Orient plein de flammes.
L'autre ange, tout en pleurs, se taisait. Les trois femmes
Songèrent à s'en revenir :
Car leur cœur n'avait plus qu'une douce souffrance.
De ces deux visions l'une était l'Espérance,
Mais l'autre avait nom Souvenir.

FLEURS ET PLEURS.

[illegible]
[illegible]

Père, voici quatre ans que tu dors dans la couche
Que la commune aïeule offre à tous ses enfants,
Et depuis quatre ans, père, en vain j'ouvre ma bouche ;
Car mon âme toujours, en sa douleur farouche,
Pour te pleurer me refusait des chants.

Comme jadis, avril de sa molle verdure
Encadre les étangs qui dorment sous les bois,
L'azur du ciel sourit, et toute la nature
Aux rayons, aux parfums mêle le doux murmure
Des souvenirs si charmants d'autrefois.

Je me vois, jeune enfant, dans ma gaîté profonde,
Courir la joue en feu sous les marronniers verts,
Tandis que tout pensif tu regardais dans l'onde,
Au liquide cristal qui réfléchit leur ronde,
S'entre-croiser les ailes des piverts.

A l'âge où dans les yeux la passion s'allume,
J'allais, t'en souvient-il ? cueillant les fleurs des prés,
Vers le bonheur ravi, comme dans l'air la plume ;
Mon cœur naïf encore ignorait que la brume
Ote au soleil ses reflets empou

Maintenant sur mon front se prolongent les ombres ;
Mes jours, maigre filet, rampent sur les cailloux,
Et l'astre du passé n'a que des lueurs sombres,
Qui tombent tristement sur le temple en décombres
Où je pliais jadis les deux genoux.

O confiance, amour, anges du sanctuaire,
Vous êtes remontés près du trône de Dieu !
Jeunes illusions, dans l'affreux ossuaire
Dormez, les bras croisés, sous les plis du suaire :
La cendre est tout ce que laisse le feu !

Vous, mes strophes, de pleurs encor toutes mouillées,
Aux rivages français déployez votre vol !
C'est là que vous verrez, sous les jeunes feuillées,
Une pierre . . . A genoux et les ailes ployées,
Versez des pleurs et des lis sur le sol !

LE BAIN

(*Candidior cygnis*)
VIRGILE.

FRAGMENT

C'était l'heure où midi de l'agâme qui rôde
Fait reluire au soleil l'écaille d'émeraude ;
Où le ramier plaintif, fuyant les feux du jour,
Cherche un réduit secret aux bords riants de l'onde
Et dans les bois touffus, où la fraicheur abonde,
Fait entendre son chant d'amour.

Dora prit le sentier que la liane encombre.
Et, rêveuse, elle vient des manguiers chercher l'ombre.
Le gazon à la vierge offrait son lit de fleurs ;
Sur les cailloux d'argent, avec une voix douce,
La source bouillonnait sous le dôme de mousse,
Sous le dôme où coulent ses pleurs.

La créole enfin peut, sans crainte qu'on la voie,
Laisser pendre au buisson ses longs habits de soie
Aux reflets chatoyants . . . moins que ceux du bassin,
Où les rayons brisés s'égrènent en étoiles !
La voilà, sous le ciel, qui frissonne sans voiles,
Les doigts ramenés vers son sein.

Craintive, elle a déjà, dans l'onde qui se moire,
Presqu'à demi trempé ses petits pieds d'ivoire.
Mais soudain, reflétée au pur cristal de l'eau,
Elle voit s'allonger sa hanche qui se cambre,
Et, rouge, d'un seul bond, la fille aux cheveux d'ambre
Efface le riant tableau.

Longtemps, sous le rideau qu'a tissé la liane,
La vierge folâtra, comme autrefois Diane,
Sans songer qu'Actéon pouvait l'apercevoir . . .
Elle sortit du bain, et chaque gouttelette
Qui constelle, en glissant, sa gorge violette,
Parait un diamant du soir.

. . . . . .

VIRGINIE SAMPEUR

Née à Port-au-Prince le **28** mars **1839**. Ses premiers essais poétiques remontent à **1856**. Quelques-uns ont été publiés dans nos revues littéraires. La plus connue de ces petites pièces intimes, l'Abandonnée, est de **1876**, l'année où Mme Sampeur voyagea à Paris.

Madame Virginie Sampeur est actuellement Directrice du « Pensionnat National de demoiselles », où s'est distinguée une autre haïtienne de mérite, Madame Bellegarde-Foureau.

AU TEMPS.

Médecin de mon cœur naguère si souffrant,
Qu'as-tu fait de mon mal que je regrette tant ?
Rends-le moi, je t'en prie ;
Rends-moi mon autre vie ;

Rends-moi des jours passés le langoureux soupir,
Et l'espoir décevant dont j'ai failli mourir,
Et mes douces chimères,
Et mes larmes amères !

Mon pauvre cœur va-t-il saigner encor, ô Temps ?
Connaîtra-t-il encor la foi de ses vingt ans ?...
J'aurais trop peur d'y croire :
Cours à d'autres victoires !

L'ABANDONNÉE.

Ah ! si vous étiez mort ! de mon âme meurtrie
Je ferais une tombe, où, retraite chérie,
Mes larmes couleraient lentement, sans remords.
Que votre image en moi resterait radieuse ;
Que sous le deuil mon âme aurait été joyeuse !
Ah ! si vous étiez mort !

Je ferais de mon cœur l'urne mélancolique
Abritant du passé la suave relique.
Comme ces coffrets d'or qui gardent les parfums ;
Je ferais de mon âme une ardente chapelle.
Où toujours brillerait la dernière étincelle
De mes espoirs défunts.

Ah ! si vous étiez mort, votre éternel silence,
Moins âpre qu'en ce jour, aurait son éloquence ;
Car ce ne serait plus le cruel abandon.
Je dirais : « Il est mort, mais il sait bien m'entendre,
« Et peut-être, en mourant, n'a-t-il pu se défendre
« De murmurer : Pardon ! »

Mais vous n'êtes pas mort ! ô douleur sans mesure !
Regret qui fait jaillir le sang de ma blessure !
Je ne puis m'empêcher, moi, de me souvenir,
Même quand vous restez devant mes larmes vraies,
Sec et froid, sans donner à mes profondes plaies
L'aumône d'un soupir ! . . .

Ingrat ! vous vivez donc, quand tout me dit : vengeance !
Mais je n'écoute pas ! A défaut d'espérance,
Le passé par instants revient, me berce encor . . .
Illusion, folie, ou vain rêve de femme ! . . .
Je vous aimerais tant, si vous n'étiez qu'une âme !
Ah ! que n'êtes-vous mort !

C. A. OSWALD DURAND.

Né au Cap-Haïtien, le 17 septembre 1840 ; fit ses études primaires en cette ville ; quitta les classes en 1854. Six ans après, il était nommé professeur au Lycée du Cap. Delorme, fondateur et directeur du journal « l'Avenir », l'attacha à sa Rédaction.

« L'Avenir » eut ainsi dès 1860. la primeur des vers de notre lyrique, qui en 1876 fonda à Port-au-Prince un journal humoristique « les Bigailles », réédité en 1900. Entre temps, (1879) le poëte avait également collaboré au journal « l'Echo du Nord. » M. Oswald Durand, dans les dernières années du gouvernement du Président Salomon, a fait partie de la Chambre des députés qu'il a présidée pendant une session. Il remplit en ce moment l'office de Rédacteur des actes du Gouvernement. Il a publié en France (Corbeil. — Imprimerie Crété. — 1896) deux volumes de vers : *Rires et Pleurs*. et au Cap en 1899 : *Quatre nouveaux poëmes*. Trois autres volumes sont annoncés pour paraître prochainement : *les Dates et nouveaux poëmes*. *Primes fleurs et Ballades*. *Les mosaïques*.

DANS L'IMPLACABLE AZUR

MARINE

Dans l'implacable azur de *Quisqueya* la chaude,
Le clair soleil d'avril, lançant ses rais de feu,
Illumine le sable aux reflets d'émeraude,
Où le congre visqueux, à l'affût, guette et rôde,
Puis monte, pour sentir au-dessus du flot bleu
Le clair soleil d'avril lançant ses rais de feu
Dans l'implacable azur de Quisqueya la chaude.

Un frêle esquif, qu'emporte un couple de rameurs,
Sur la mer dont la brise a ridé la surface,
Au ras des flots d'argent pleins de vagues rumeurs,
Lance un refrain. La terre y mêle ses clameurs.
L'œil distingue, au sillon qui se creuse et s'efface,
Sur la mer dont la brise a ridé la surface,
Un frêle esquif qu'emporte un couple de rameurs.

Sous les palétuviers où va dormir le merle,
Une anse s'arrondit, calme, à l'abri du vent.
La vague, avec amour, doucement y déferle . . .
La goutte d'eau jaillit, s'irise et devient perle . . .
Pour ceux qu'un rythme d'or tient en éveil souvent,
Une anse s'arrondit, calme, à l'abri du vent,
Sous les palétuviers où va dormir le merle.

Le long des mangliers tachés de blancs hérons,
Dans l'onde ensoleillée et les bassins propices,
On attache l'esquif, et les lourds avirons
Reposent dans l'eau bleue où se forment des ronds.
Le poète descend, sous de si bons auspices,
Dans l'onde ensoleillée et les bassins propices,
Le long des mangliers tachés de blancs hérons.

∴

Dans l'implacable azur de *Quisqueya* la chaude,
S'éteignent lentement les derniers rais de feu.
Le barde trouve, au fond des sables d'émeraude,
Le rythme harmonieux après lequel il rôde,
Tandis que fuit là-bas, delà le morne bleu,
Le clair soleil d'avril lançant ses rais de feu
Dans l'implacable azur de *Quisqueya* la chaude.

1890

MES PAPILLONS

Adolescence aimée, aux douces remembrances,
Comme vous êtes loin ! comme vous avez fui,
Heures veuves de peine et de lentes souffrances,
Où demain apparait aussi pur qu'aujourd'hui !
Les rimes, sous vos doigts, éclosent caressantes,
Sans soucis d'avenir et sans rêves troublants.

Papillons du printemps aux ailes innocentes,
Comme vous êtes blancs !

∴

Vient l'âge de l'amour, et l'on se sent la force
D'embrasser d'un seul coup tout l'idéal azur ;
Et la sève de vie, ainsi que de l'écorce,
Déborde de votre âme et jaillit en sang pur.
On est aimé, l'on aime ; il semble qu'on renaisse.
— Le voyez-vous passer, le poète orgueilleux ?...

Papillons de l'été, quand fleurit la jeunesse,
Comme vous êtes bleus !

∴

Et, plus tard, on connait la décevance amère,
Les serments oubliés, le cruel abandon.
En voyant qu'ici-bas tout est leurre et chimère,
A son bonheur passé l'on demande pardon.
Le visage dément cependant les souffrances :
L'allégresse apparaît sous les traits amaigris.

Papillons de l'automne, à ces heures de transes,
Comme v[illegible]s !...

∴

Les misères, les deuils, ont leur échelle sombre ;
Pour arriver au but le chemin n'est pas long.
Chaque jour, plus avant on s'enfonce dans l'ombre ;
Chaque matin, le pied descend un échelon.
Et voilà qu'on atteint la limite suprême
Où l'on voit s'envoler jusqu'aux derniers espoirs . . .

Papillons de l'hiver, envoyés de Dieu même,
Comme vous êtes noirs !

LES FORTS.

FRAGMENT

I

Comme ennuyé de son impeccable beauté,
De la perfection de son stype, un palmiste,
Droit, dans la solitude immense, jaune et triste,
Secouait ses cheveux vert sombre, en la clarté
Du jour. Sa flèche d'or trouait les hauteurs vides.
Emergeant de la spathe uniflore, un bouquet
Doré, sentant le musc, conviait au banquet
Les essaims vrombissants des abeilles avides.
Et le pollen nacré fuyait comme un adieu. . .
Les gouttes de cristal, sur son front déposées,
Descendaient lentement, — pleurs de l'aube ou rosées, —
Les cercles espacés marquant l'âge du dieu.

Et la brise chantait un hymne du Psalmiste
Dans ses longs cheveux verts de Vénus-Astarté ;
Et, comme ennuyé de sa magique beauté,
Droit, dans la solitude, on voyait le palmiste.

II

L'aquilon peut souffler, brisant en peu d'instants
Les grands chênes noueux, aux multiples ramures,
C'est mettre un *sforzando* sur les tendres murmures
Du palmiste vaillant qui se rit des autans.
Si la foudre, crevant les nuages pleins d'ombre,
A l'appel de sa flèche, accourt et le combat,
Alors le beau palmier, l'arbre que rien n'abat,
— Sans son aiguille d'or et son panache sombre, —
Comme ennuyé de son impeccable beauté,
Sera toujours debout dans sa sérénité !

III

La nature est avare en hommes héroïques,
Et le siècle n'est plus des antiques géants . . .
Où sont les vieux martyrs, les lapidés stoïques,
Les colosses debout au bord des Océans ?

. . . . . .

. . . . . .

Il fut grand, lui, le noir ! Quand, surpris par le traitre,
Dans l'humide cachot il fut enseveli,
Sur ses traits amaigris, on ne vit rien paraitre ;
Ses yeux restèrent secs, son front n'eut pas un pli.

. . . . . .

Comme ce haut palmier qui devint le symbole
De notre liberté ; — fier quoique foudroyé, —
Répondant comme Christ par quelque parabole,
N'ayant jamais cédé, n'ayant jamais ployé,

— Toussaint, qui semblait né d'une femme de Sparte,
Malgré la faim, le froid et la captivité,
— Sphinx que n'a jamais pu déchiffrer Bonaparte, —

Resta toujours debout dans sa sérénité !

SATIRE

Entre les êtres vils qui rampent sur la terre,
Le louche escroc, rôdeur qui s'en va, solitaire,
Épiant et guettant dans l'ombre ; le forban,
L'assassin, le forçat en rupture de ban,
Le plat galérien, le renégat, le traître,
Qui mentent au devoir, à la patrie, au maître ;
Depuis l'obscur filou jusques à l'apostat ;
Tous ceux qui sont abjects par goût et par état ;
Entre eux, au dessus d'eux, et plus vil qu'eux, — au monde

Il en est un, qu'on voit, riant d'un rire immonde,
Profaner l'amitié, se jouer de l'honneur,
Briser en un instant le plus discret bonheur,
Comme l'on brise un verre à la fin d'une orgie ;
Éteindre le repos, ainsi qu'une bougie ;
Et, d'un mot, coupant l'aile à l'aigle-liberté,
Remplacer par le deuil toute félicité !

Cet être est mou, flexible, et, comme la couleuvre,
Il rampe vers son but, faisant, la nuit, son œuvre.
Rien ne peut l'arrêter, ni les cris de l'enfant,
Ni les pleurs de la femme ; à son front triomphant,
Pas de pli, pas de ride ; il a l'âme tranquille ;
Et, fier du mal qu'il fait, se croit un homme utile.
Le monde le méprise et, cependant, il craint
Cette pieuvre à deux bras, tuant ceux qu'elle étreint.

Maintenant que je l'ai fait sortir de son bouge,
Que je l'ai revêtu de la casaque rouge,
Si le vers qui le peint est rude et non menteur,
Lisez tout haut son nom : espion-délateur !

.˙.

Et, planant au-dessus de ce sale sosie,
Ayant le cœur plus vil, l'âme plus endurcie,
Plus coupable cent fois, comme le recéleur
Est encor plus abject que le hideux voleur,
Il en est un qui paie et protège ce crime ;
Qui, se trouvant en haut, tend la main à l'abime ;
Qui, sur ces fronts de boue et de fange salis,
Veut mettre l'auréole, et profanant les lis,
Accoupler leur blancheur à la noirceur du vice ;
Qui vêt le dégradé du lin pur du novice ;
Qui fait que l'être infâme, en qui le droit s'est tu,
Marche au soleil, couvert d'un semblant de vertu ;
Qui le fait coudoyer, protégé par son masque,
-- Comme les preux anciens par l'armure et le casque, —
Les confiants, les bons, les honnêtes, les francs ;
Qui donne à ce valet l'or et le ton des grands ;
Qui, parce qu'il est, lui, partie, arbitre et juge,
Veut que ce misérable en lui trouve un refuge ;

Qui, dans sa vanité, fait semblant d'oublier
Tacite au pilori, tout prêt à le lier ;
Et s'endormant ainsi dans une paix douteuse,
Sans entendre venir la vengeance boiteuse,
Légue une belle tâche à la postérité :
— Celle de le flétrir pour une éternité !

Maintenant que je l'ai fait sortir de son Louvre,
Que je l'ai dépouillé du manteau qui le couvre,
Si son nom en votre âme éveille un peu l'effroi,
Lisez bas : — Empereur, ou Président, ou Roi !

ABEL ELIE

Né à Port-au-Prince en janvier 1861. C'était le fils aîné d'Auguste Elie, homme politique remarquable, qui fut Ministre des Finances du Gouvernement Geffrard.

Abel Elie suivit son père en France (1867) et rentra avec lui au pays en 1881. Il fit partie de la société lettrée de son temps, et, de concert avec M. Charles Villevaleix, tint l'office de chroniqueur pour le compte-rendu des soirées du Théâtre Frédéric. Dans les dernières années de sa vie, il travailla à des coupes de bois dans l'île de la Tortue.

Il est mort à Port-de-Paix en 1895. Quelques-unes des poésies d'Abel Elie ont paru dans le *Bien Public*. M. Frédéric Marcelin en parle avec éloge dans le tableau qu'il trace de la vie littéraire sous Geffrard, à propos de Ducas-Hyppolite. Le poète en avait lui-même préparé un recueil destiné à la publicité, sous le titre de *Premiers accords*.

ZIMBLIS

NAIADE HAITIENNE

Celui qui la contemple ne doit plus espérer de voir le lever de l'aurore et d'entendre le cri de l'alouette.

ALLAN CUNNINGHAM.

Sous les nonchalantes arcades
Des manguiers verts,
On entend, là-haut, des cascades
De chants divers ;
Mais tout-à-coup on voit les ondes
Plus bas quitter
Leurs bonds, leurs fantasques rondes
Et s'arrêter.

C'est le bassin plein de mystère,

. . . . . .

Où vient quand se couvre la terre
De clair obscur,
Brillante de nacre et pensive,
Les traits pâlis,
Parmi les perles de la rive
S'asseoir *Zimblis*.

Zimblis, c'est la péri légère
Qui, dans la nuit,
Doit sur la rive mensongère,
Lente et sans bruit,
Voir si quelque mortel profane,
Sous les manguiers,
Viendra ternir l'eau diaphane
Avec ses pieds. . . .

Car cette naïade farouche
Ne permet pas,
Ne permet pas que toute bouche
Baise ses bras.
Elle obéit à son caprice,
Et, bien souvent,
Elle s'immole en sacrifice
L'homme rêvant.

Dans le bassin d'azur que moire
L'étoile d'or,
Tandis qu'il se penche pour boire,
Cachée encor,
Elle le regarde, l'épie ;
Et tout-à-coup,
Elle prend par le bras l'impie,
Et par le cou ;

Et dans le tourbillon qu'irise
Le feu follet,
L'attire, le tord et le brise ;
Puis, tel qu'il est,
Aux regards des hiboux l'étale,
Tandis qu'aux cieux
Luit de l'aurore boréale
L'œil radieux ! . . . .

A. F. BATTIER

Né à Port-au-Prince, le 8 juillet 1841. Débuta dans l'enseignement et s'éleva au poste de Chef de Division du département de l'Instruction publique Passionné pour le beau, il eut en poésie toutes les grandes ambitions et dans la mesure de ses facultés, servit la cause de l'art avec une ferveur d'apôtre. Un drame en vers, Anacaona, qu'il fit représenter à Port-au-Prince en 1882 et dont le manuscrit s'est perdu, contribua tout particulièrement à entretenir l'enthousiasme et l'émulation parmi la jeunesse. On lui doit, en outre, un volume de poésies, — poésies légères, odes, élégies, poëme épique, fables, — intitulé « Sous les bambous » (Imprimerie Kugelmann, Paris) et quelques articles de journaux. L'épidémie de petite vérole qui, de 1881 à 1883, décima le pays, emporta Battier, dans le plein épanouissement de sa renommée locale.

LA LÉGENDE DE LA TIGE D'AMITIÉ

A. M. T. Guilbaud.

Colinette et Colin, dès leur tendre jeunesse,
De s'aimer à jamais avaient fait le serment.
Enfants des bois tous deux, gais, pleins de gentillesse,
Ils trouvaient le bonheur en chantant, en s'aimant.

L'amour, sous les bambous, leur versait l'allégresse. —
Mais, hélas ! le bonheur ne dure qu'un moment ! . . .
Colin vint à mourir. O douleur ! ô tristesse !
Colinette ne sut que pleurer son amant.

Fidèle à son amour, elle allait à toute heure
Visiter l'endormi dans la sombre demeure,
Et demander à Dieu pour lui grâce et pitié.

Sur la fosse adorée, en signe de détresse,
Un jour, de ses cheveux elle mit une tresse,
Et de ce don naquit la tige d'amitié.

A. POMMAYRAC

Né a St Domingo le 22 novembre 1841, à un moment où la région septentrionale de notre île faisait encore partie de la République d'Haïti. Quand les Dominicains se rendirent indépendants en 1844, la famille Pommayrac se transporta à Jacmel, où fut élevé celui qui devait être le chantre le plus vibrant des luttes et des gloires jacméliennes. L'instituteur Berbeyer, le premier maître d'Hannibal Price, se chargea aussi d'enseigner la grammaire et l'arithmétique au jeune Pommayrac.

Diverses poésies de M. Pommayrac ont été publiées dans des journaux ou Revues, — notamment dans « la Fraternité, » dans « la Ronde », — quelques-unes d'entre elles, en plaquette : « l'ode à la mémoire d'Edmond Paul », « l'ode à Victor Hugo », etc. Il a également paru de lui une brochure en prose « Conseil à mon pays » — Dans le copieux recueil de ses œuvres inédites figure un drame en vers « Abigaïl la Sammamite ».

ODE A LA MER

O Mer toujours majestueuse,
Dont la vague tumultueuse
Me pousse, hélas ! vers d'autres cieux !
Miroir où le ciel bleu se mire,
Pourquoi faut-il que je t'admire
Avec des larmes dans les yeux ?

J'éprouve une peine profonde,
Lorsqu'à mes pieds je vois ton onde
Venir mourir en écumant.
Tu me parles toujours d'absence,
Et toujours ta rumeur immense
Est complice de mon tourment . . .

Je maudis ta vague inhumaine,
Qui loin des miens toujours m'emmène,
Malgré ma prière et mes cris.
O Mer, qui ne peux me comprendre,
Est-ce qu'un jour tu pourras rendre
Tout le bonheur que tu m'as pris ?

Pour composer ta perle blonde,
Te faut-il mêler à ton onde
L'onde brûlante de mes pleurs ?
Et, quand sur moi gronde l'orage,
Est-ce que ton sublime ouvrage
Tire profit de mes douleurs ?

Un jour, viendras-tu, sur ta rive,
Répéter, d'une voix plaintive,
Ce qu'en pleurant je t'ai conté,
Quand, l'âme meurtrie et brisée,
Je laissais ma sombre pensée
Se perdre en ton immensité ?

Pourtant, malgré l'âpre infortune,
Jamais une plainte importune,
Un reproche silencieux,
N'ont monté, dans ces jours d'épreuve,
De mon cœur que le fiel abreuve
Vers notre Père dans les cieux !

Et quand je te vois écumante,
Mouillant mon front dans la tourmente,
Et m'emportant loin du bonheur,
Je pense à ceux qui pour moi prient,
A ceux qui toujours me sourient
Cachés en un coin de mon cœur ! . . .

A LA MÉMOIRE DE VICTOR HUGO.

FRAGMENT

« Je tremble, et dans ma bouche abondent les paroles,
Quand ton nom gigantesque, entouré d'auréoles,
Se dresse dans mon vers de toute sa hauteur ! . . .

V. H.

Quand Paris saluait le jour qui t'a vu naître ;
Que tout un peuple ému faisait pour toi des vœux,
Et, comme un flot vivant, passait sous ta fenêtre,
J'avais au cœur l'espoir que nous pourrions peut-être
Contempler, bien longtemps encor, tes blancs cheveux...

Mais, au-dessus de nous, et sur ton front d'ivoire,
Où le génie avait empreint sa majesté,
Déjà l'oiseau des morts ouvrait son aile noire ;
Et bientôt, comme un dieu, sous l'arche de la gloire
Tu passas pour aller à l'immortalité ! . . .

J'assistai, dans un rêve, à la fête splendide
Dont le ciel accueillit l'approche de tes pas ;
Et je vis vers le seuil apparaître Euripide,
Sophocle souriant, Homère allant sans guide,
Pindare, Eschyle, Orphée, ouvrant vers toi les bras!...

Je vis Dante, Shakspeare, Arioste et Virgile,
S'avancer à la fois, des palmes à la main,
Chantant, pour l'honorer, le nouvel évangile
Qui fait trembler les rois sur leur trône fragile,
Et que ton vers sublime enseigne au genre humain ! ...

Je vis, mêlant aussi leurs voix à cet hommage,
Tes grands aïeux de France, immortels comme toi :
Racine aux chants si doux, Corneille au fier langage,
Molière, dont le rire éclaire encor notre âge,
Emus comme ils l'étaient en saluant leur Roi !

Je vis, enveloppé dans son manteau de gloire,
Au-devant de tes pas, marcher Napoléon,
Radieux comme aux jours éclatants de l'Histoire,
Où son aigle volait de victoire en victoire,
Les yeux sur le soleil dont tu fus le Memnon !

. . . . . .

∴

Et depuis, c'est toujours en cette apothéose
Qu'il me semble te voir, là-haut, dans le ciel bleu,
Ecoutant applaudir ton œuvre grandiose,
Où partout tu gravas quelque sublime chose ;
Où l'on croit qu'a passé le grand souffle de Dieu ! . . .

. . . . . .

∴

Guernesey ! Guernesey ! Sois à jamais bénie,
Terre où le vent d'orage a poussé l'exilé ;
Où les flots, en joignant leur plaintive harmonie
Aux chants que la colère inspirait au génie,
Ont souvent apaisé son grav[illegible]solé ! . . .

Demain, le voyageur, errant sur tes rivages,
Songeant à ce vaincu qui mourut triomphant,
Voudra fouler aussi, dans tes sites sauvages,
Les lieux, d'où le proscrit, à travers les nuages,
Regardait la patrie où dormait son enfant !

Et toujours, les rêveurs, les amants, les poètes,
Dans la brise des mers, en côtoyant tes bords,
Croiront, quand la nuit fait les âmes inquiètes,
Entendre, se mêlant à des larmes discrètes,
Une invisible lyre aux sublimes accords ! . . .

Métal, qu'ennoblira pour jamais son image,
O bronze, que ses traits feront sacré pour nous,
Qui pourra, devant toi, ne pas bénir ce mage,
Que toujours saluera l'universel hommage,
Et dont monta vers Dieu la prière pour tous ? . . .

* * *

I

Déjà, déjà, pour nous sonne tristement l'heure
Des suprêmes baisers et des derniers adieux,
Où plus aucun espoir ne nous berce et nous leurre,
Où des biens les plus chers on détourne les yeux !

De nos bonheurs passés, il ne subsiste encore,
Comme un encens brûlant sur des débris sacrés,
Que l'Amour, tel qu'il fut au temps de notre aurore,
Unissant maintenant nos cœurs désespérés !

Tout est anéanti de ce que nous aimâmes ! . . .
Nos trésors de tendresse ont été dispersés . . .
Et nous sentons, hélas ! dans le fond de nos âmes,
Saigner bien des liens cruellement brisés !

Durant l'orage affreux qui sur nous se déchaîne,
Nous n'avons pour appui, nous n'avons pour soutien,
Pauvres arbres penchés, dont la chute est prochaine,
Que nos rameaux unis .... toi, mon bras, moi, le tien !

Eh bien ! restons ainsi sous la foudre qui gronde,
Sans proférer d'outrage au Ciel, jadis meilleur,
Qui laisse encor briller, en notre nuit profonde,
L'Amour, divin rayon, plus pur dans la douleur !

II

Lorsque, des coupes d'or, dans l'ombre ou la lumière,
Pour d'autres que pour nous coule l'ivresse à flots,
N'en soyons pas jaloux ! . . . Regardons en arrière . . .
Sans mêler à leurs chants le bruit de nos sanglots !

Dans ce passé riant, qui flamboie et rayonne
A nos yeux, maintenant de tant de pleurs voilés,
Nous aussi, nous avons eu les biens que Dieu donne
Pour se faire bénir dans les cieux étoilés ! . . .

Hélas ! comme pour nous, s'enfuiront pour les autres
Les instants où l'on croit à l'éternel bonheur !
Ces coupes, dans leurs mains, sont sans doute les nôtres...
Où la liqueur peut-être a changé de couleur ! . . .

Pourtant, jours de jeunesse, inoubliables fêtes,
Qui ne verse une larme à votre souvenir ?
Qui de nous, quand les ans ont neigé sur nos têtes,
Vers vous, printemps enfuis, ne voudrait revenir ? ...

Laisse encor sur ton sein reposer mon front pâle ;
Revivons ce passé si doux à nos amours ;
Et, plus forts que le temps, trompons la loi fatale
Qui veut que les heureux ne le soient pas toujours !

DUCAS-HIPPOLYTE

Né à Port-au-Prince en 1842, mort le 28 novembre 1868, le même jour que le grand orateur Florian Motté. Fit partie de cette jeunesse libérale, dont l'opposition entraîna la chute du gouvernement de Geffrard et qui ne se consola pas de la dictature de Salnave, collabora au journal *l'Opinion Nationale* et fut des fondateurs du *Réveil*. M. Frédéric Marcelin a consacré à Ducas-Hippolyte un livre très-élégamment, qui est une façon de monument littéraire (*) Cette jolie biographie fait autant d'honneur à l'ami qui l'a écrite qu'à l'écrivain de vingt quatre ans qui l'a inspirée. Nous en extrayons la fable suivante

QUATRE ESCALINS

FABLE

Laïsa Perrodon, marchande *détailleuse*,
Avait un perroquet gentil,
Facile, d'une humeur joyeuse,
Et surtout d'un discret babil.
Jacot avait appris mille galantes choses :
Il savait bien chanter
Et comparer les fillettes aux roses . . .
Si de tout aussi bien il pouvait s'acquitter ! . . .

(*) *Ducas-Hippolyte, son époque, ses œuvres.* — *Havre, Imprimerie du Commerce*, 1878.

Sa charmante maîtresse était . . . célibataire,
Et c'était pour remplir sa mission solitaire
Qu'elle avait acheté Jacot ;
Et lorsque les soins du ménage
L'appelaient dans la cour, Jacot perché très haut,
Et lissant son plumage,
Veillait.
Dès qu'un acheteur arrivait,
L'oiseau criait : « Maîtresse ! »
Mais Jacot, peu ferré sur les transactions,
N'allait jamais plus loin, et perroquet d'adresse,
Il couvait l'acheteur de regards furibonds . . .
— Affaire de contenance. —
...Ces beaux airs d'impertinence
Ne trompèrent pas les gamins.

. . . . . .

Ils se dirent bientôt, qu'en matière épineuse,
Jacot n'était qu'une cervelle creuse.
Jacot en devint furieux,
Et, si fort, qu'il jura d'être un jour sérieux.
Il ne plaisanta plus, contre son habitude :
Bref, il fit du commerce une sévère étude . . .
Il entendait souvent dire : « Quatre escalins, »
D'abord à sa maîtresse, ensuite à deux voisins,
Enfin à plus d'une pratique
Qui se désaltérait parfois à la boutique.
« C'est donc une formule ! » imagina Jacot :
« Pour vendre, désormais, je placerai mon mot ! »

Jean, le groom du consul, n'était pas honnête homme,
Il faisait de beaux coups, et se moquait de Rome.
Un jour, il demandait du vin de Malaga.
Jacot, prêtant l'oreille, entendit *malanga*.
Très sage il eût été d'appeler sa maîtresse,
Mais, hélas ! accessible à l'humaine faiblesse

Qu'on nomme vanité,
Il prit un air de Faculté,
Se rengorgea, se tut une seconde
Et dit : « quatre escalins ! »

Maître Jean, filou des plus fins,
Connu de chacun à la ronde,
Le prit au mot.
En moins d'une enjambée, il fut à l'étagère . . .
Laïsa, qui venait, tenant un artichaut
Encore tout fumant du feu de la chaudière,
Vit mon homme, eut un doute . . . et regarda Jacot,
Qui, pour le coup, perdit latin et contenance.
Il voulut s'expliquer, et dit : « quatre escalins ! »
C'était au Malaga donner peu d'importance.
Jean prit ses airs plaisants, Jacot ses airs câlins.
Tous deux de Laïsa redoutaient la sentence.
Pour elle, de courroux montée au dernier point,
Elle faillit tuer l'oiseau d'un coup de poing.
Jacot vola par dessus l'étagère,
Et, tout en plaisantant, Jean se tira d'affaire.

Notre pauvre Jacot, encor tout interdit,
S'était allé blottir doucement sous le lit ;
Et là, de ses beaux jours se rappelant la chaîne,
Il finit par conclure à l'inconstance humaine.
Quand, à travers le clair-obscur,
Il put bien voir l'angle du mur,
Il distingua Mimi, le chat de sa maîtresse,
Dont l'air grave fut pris pour un air de tristesse.

Les malheureux se consolent entre eux.
Il l'aborda d'un air presque joyeux :

« Comme moi, vous semblez être en pleine disgrâce ;
Comme moi, vous fait-on la chasse ?
Avez-vous dit aussi : « quatre escalins ? » . . ,

Combien de beaux causeurs qui vous vantent leur race,
Agissent par un fil, comme de vrais pantins,
Et sans savoir pourquoi, disent : quatre escalins !

PASCHER LESPÈS

Né à Port-au-Prince en juin 1846. Fit ses humanités à l'École Po
nathique. Rédacteur aux journaux « le Réveil » (1867) « le Civili
teur. » 1870), collabora à plusieurs autres journaux, notamment
« l'Eclair » « l'Union » 1878). — A eu des vers publiés de ci de
dans « la jeune Haïti » dans « la Ronde »: a trouvé de chauds
vents pour glorifier la trinité des Dumas : est l'auteur d'un opusc
en prose « Haïti devant la France ».

M. Pascher Lespès, avocat inscrit au barreau de Port-au-Prin
exerce actuellement les fonctions de Commissaire du gouvernem
près du tribunal civil de cette juridiction.

RÉSURRECTION.

Tous ces soleils qu'on voit labourant l'infini,
Tous ces globes de feu qui voguent dans l'espace,
S'*il* fronçait le sourcil, se voileraient la face,
Deviendraient des hiboux sans refuge et sans nid. . .
J'ai voulu pénétrer dans ce gouffre plein d'ombre,
Descendre pas à pas ces degrés, froids d'horreur,
Silencieusement, comme fait un voleur ;
Et j'ai plongé mes yeux dans la profondeur sombre.
L'obscurité pour moi révéla son secret ;
Mille monstres hideux, mille choses sans forme,
Tout ce qui fut, débris faisant un tas énorme,
Jeta son lent effroi dans mon cœur indiscret :
Plus rien n'avait un nom dans cet immense vide ;
J'avais là, confondus, et la terre et les cieux,
Mêlant leurs deux néants en chaos ténébreux.
Je regardais toujours, profanateur avide.
Soudain *Cela* s'ouvrit, rayonnant de clarté.
Des anges, enlacés par des faisceaux d'étoiles,
Jaillirent par essaims, avec un bruit de voiles
Que la brise remplit, disant : « l'Eternité ! »

1864.

JEAN MICHEL AURÈLE CHEVRY

Né à Port-au-Prince le **9** avril **1851** ; y est mort le **6** mai **1879** ; a fait ses études au Collège *La Fraternité*, dirigé par M. Amédée de Pichon, un français : a été professeur de belles-lettres au Lycée Pétion ; secrétaire-rédacteur à la Chambre des Députés ; a collaboré aux principaux journaux politiques de son époque, *Le Civilisateur*, *L'Independance d'Haïti*, *Le Drapeau National*. Fervent catholique, il mit surtout sa plume à la défense des intérêts de l'Eglise.

Œuvres inédites laissées par Aurèle Chevry : *Les Chants Intérieurs*, petit recueil de poésies ; *Essai sur la Litterature Haïtienne* ; nouvelles, articles de journaux, lettres.

LE CHRIST AU CALVAIRE.

O Dieu de mon enfance, sois le Dieu de ma tombe !
LAMARTINE.

FRAGMENT

Or, devant Golgotha, devant la mort d'un Dieu,
La terre, en son effroi, se voilait de ténèbres ;
Et les vents qui sifflaient au sommet de ce lieu,
Descendaient bruire au loin comme des voix funèbres.

Etendu sur la croix, Jésus se recueillait,
Seul avec ses douleurs. Son âme défaillait ;
Et le divin martyr, devant tant de souffrances,
Attendait de nouveau les angoisses, les transes,

Qu'il devait éprouver pour couronner sa mort.
Il sentait sur son front, qu'à peine avec effort
Il levait vers le ciel, tout un poids de tortures :
C'était quatre mille ans d'erreurs et de souillures.

. . . . . .

L'heure était solennelle au haut de ce gibet.
Jésus, le front couvert du sang de sa couronne,
S'élevait sur sa croix, comme assis sur un trône :
Son âme y dominait, par-delà ses bourreaux,
Tout un vaste avenir, des horizons nouveaux,
Qu'éclairait une étoile, encor faible, légère,
De la bonne nouvelle illustre messagère.
Et les dieux s'en allaient de ce monde croulant. . . .

(Semaine sainte, avril 1873.)

TERTULLIEN GUILBAUD.

Né à Port-de-Paix le 22 mai 1856. Fit de brillantes études au Lycée de Port-au-Prince, où il eut parmi ses professeurs M. Edgar La Selve. En 1885 il partit pour Paris, où pendant trois ans il suivit les cours de l'Ecole de droit et publia ses deux recueils de poésies : *Patrie* et *Feuilles au Vent* (Librairie Léopold Cerf). La plupart des pièces du premier recueil avaient été déjà composées au pays : le second date, au contraire, presque tout entier du séjour en France. M. Guilbaud, au sortir du Lycée, (1876) avait fait imprimer à Port-au-Prince une petite nouvelle, *Higuenamota*, heureusement inspirée d'un épisode de l'histoire des Caciques. Il fit représenter avec succès au Cap, où il se fixa, dès son retour à Haïti, une comédie satirique, *les Mœurs electorales*. Député à l'Assemblée constituante en 1889 ; Inspecteur des écoles de la circonscription du Cap-Haitien (*1891-1894*); Directeur-fondateur de l'Ecole libre de droit du Cap (*1894-1896*); Chef du Cabinet particulier du Président Sam (*1896-1900*); Sénateur (*1900-1902*), il exerce aujourd'hui au Cap avec indépendance et dignité sa profession d'avocat.

LE MONTAGNARD

Heureux enfant de la nature,
Au tien quel destin est pareil ?
De la saison bravant l'injure,
Sous les chauds rayons du soleil
Ainsi que sous la froide ondée,
Tu vas le torse nu, joyeux,
N'ayant jamais l'âme obsédée
De ce fatal désir du mieux.

Hélas ! l'air impur de nos villes
Est bien funeste à nos poumons ;
Mais le vent de nos mœurs serviles
Ne souffle jamais sur tes monts.
L'oiseau te salue à l'aurore ;
La fleur, que jamais ne trompa
Ta main loyale, vient éclore
Jusqu'au seuil de ton ajoupa.

Tranquille sur tes cimes bleues,
D'où bondissent les aquilons,
Ton œil profond voit à cent lieues
Les collines et les vallons
Nivelés comme une savane :
Tel t'apparait de tous côtés
Le vieux monde qui se pavane —
Avec ses inégalités !

A l'heure où, brisant son calice
D'ombre, éclôt le rayon vermeil,
Tu contemples avec délice
La prime beauté du soleil.
Et les grands palmiers — ces gendarmes
De nos monts dédaigneux des rois,
Semblent te présenter les armes,
A toi, le souverain des bois !

Puis, lorsqu'au bout de sa carrière,
L'astre se balance, indécis,
Tu reçois sa clarté dernière,
Seul sur tes grands rochers assis.
Avec les parfums de la plaine,
Monte alors dans l'immensité,
Vers Dieu, ton âme toujours pleine
De touchante suavité !

Et tu t'inclines et tu pries, —
Car étranger à nos discours,
Rien encor ne les a flétries,
Tes croyances des premiers jours ;
Nulle voix, dans l'ombre échappée,
Ton hymne jamais ne troubla,
Sinon la fraîche mélopée
Du sourd et lointain bamboula . . .

Ah ! tu fais bien de fuir nos villes.
Quand la rude voix du canon
Te convie aux luttes civiles,
Réponds à ce triste appel : Non !
Et qu'au fond de la grotte énorme,
Comme au sombre creux du ravin,
Les limiers portant l'uniforme
Te poursuivent toujours en vain !

Mais, ô vaillante sentinelle,
Si, du haut de ces pics, tu vois
Venir quelque flotte nouvelle,
Debout alors ! Comme autrefois,
Sous le souffle de ta poitrine,
Il faut qu'on entende en tous lieux
Rugir de colline en colline
Le fier lambi de nos aïeux !

LE MARINGOUIN

Sous les grands sabliers à l'épaisse verdure,
Seul, je me suis assis, hier, un livre à la main.
La rivière à mes pieds coulait tranquille et pure ;
Au-dessus de ma tête, en la haute ramure,
Les cigales chantaient avec un fol entrain.

Sur les bords escarpés le taureau qui se penche,
Trempait dans les flots bleus, en raidissant le cou,
Sa babine assoiffée ; et, subite avalanche,
Un long vol de hérons, dont brillait l'aile blanche,
S'abattait sur la grève, avec un doux frou-frou.

Pour lire les charmeurs, l'endroit, certe, est propice.
J'ouvre au hasard mon livre, et je lis ces vers, — beaux
Comme le rayon d'or qui sur les feuilles glisse,
Frais comme le soupir exhalé d'un calice, —
Qu'un jour, en écoutant le murmure des eaux,

Lamartine écrivit ! Il partait de la France,
Poussé vers l'Orient par son rêve vainqueur.
Il allait voir ces lieux où la Foi prit naissance,
. . . . . .
Renouveler sa foi, son génie et son cœur !

Oh ! ces vers inspirés m'enlèvent de la terre. . .
Mon sein est tout ému, mon âme a tressailli . . .
Tout s'efface : les bœufs, les hérons, la rivière . . .
Dans un essor sublime, au pays du mystère
Ravi, je plane au front sacré du Sinaï !

Et le souffle toujours m'emportant, hors d'haleine,
Dans l'infini je monte et monte encor, les yeux
Fixés sur je ne sais quelle splendeur lointaine....
— Hélas ! quelle douleur, violente et soudaine,
Fait de ma main tomber le livre, et moi des cieux ?

Oh ! nul, assurément, n'en soupçonne la cause...
Mais à quoi bon planer, ô mon âme, si loin,
Pauvre forçat, — t'enfuir de ton bagne morose,
Quand, pour briser ton vol, il faut si peu de chose,
Si peu : — le frêle dard d'un chétif maringouin ?

Giradis « Quartier-Marin », 6 juin **1882.**

COUCHER DE SOLEIL. — LEVER D'ÉTOILES.

Comme un vieux roi lassé des misères du trône,
Dans les mains d'un plus jeune abdique la couronne,
Aux astres, ses enfants, le Soleil radieux,
Magnanime, cédait l'empire bleu des cieux.
Les nuages hargneux, aux flancs gonflés d'orages,
Plebe dont la bouche aime à cracher les outrages,
N'osaient dire une insulte à ce fier Souverain,
Tant il avait d'amour en son regard serein !
Et, lentement, dessous l'arcade grandiose
De l'horizon sans borne — immense apothéose ! —

L'astre cher s'en allait, ayant le vaste orgueil
D'avoir, ainsi qu'un phare allumé sur l'écueil,
Pour l'esquif égaré sur l'infini des vagues,
Dissipé le perfide amas des brumes vagues ;

— Et le marin, pleurant, à genoux le bénit —

D'avoir versé la vie à pleins bords au doux nid
Qui gazouille, à la fleur nouvelle, dont l'haleine
Embaumante et suave emplit la verte plaine ;

— Et la fleur et le nid le bénissent encor —

D'avoir, aux pauvres gens que l'implacable sort
Tient rivés au boulet de la misère affreuse,
Alors que des hivers la bise rigoureuse
S'en vient ankyloser leurs membres alourdis,
Versé l'enivrement des souffles attiédis ;

— Et tous les pauvres gens donnent un salut grave
A cette majesté que nul affront ne brave,
Qui monte en descendant parce qu'elle a bien fait ! —

Bientôt, dans le ciel vaste où le Roi triomphait,
Brille le groupe d'or des étoiles sans nombre.
Leurs divines splendeurs, c'est l'éclat de son ombre :
Elles le savent bien, que si leur front a lui,
C'est pour continuer la grande œuvre que, lui,
Le Père, inaugura dans sa fière journée ;
Et chacune, là-haut, vers la terre inclinée,
Epand sur elle, avec leur pa[illegible] té,
Les flots mystérieux de lev[illegible]

Les pensers généreux et les chastes idylles
Eclosent par essaims sous leurs regards tranquilles ;
Tous ceux en qui fermente un levain de rancœur,
Y viennent apaiser la flamme de leur cœur . . .

* * *

Les étoiles, c'est vous, doux bardes sympathiques,
Qui bercez tendrement, aux charmes magnétiques
De vos rythmes divins, notre rêve muet ;
Vous tous qui, sur le soir de ce siècle inquiet,
Epanchez vos rayons ! Et ce Soleil immense
Qui, sur le monde ému promenait sa clémence,
Et que les malheureux s'en allaient implorant,
C'est celui qui n'est plus : Victor Hugo le grand !

Paris, juillet 1885.

J. F. THALÈS MANIGAT

Né au Cap-Haïtien, le 23 décembre 1860. Commença ses études dans sa ville natale et les acheva au Lycée National de Port-au-Prince, où il eut successivement pour directeurs M. Camille Bruno et M. Guillaume Manigat, pour émules et camarades de classe Lara Miot, Tertullien Guilbaud, Emmanuel Edouard, Auguste Bonamy, Luxembourg Cauvin. Ses premières compositions littéraires remontent à l'époque où, sorti récemment du Lycée, il s'exerçait dans des réunions hebdomadaires, en compagnie de quelques-uns de ses anciens condisciples, a la critique et à l'art oratoire. Plus tard, il collabora à plusieurs journaux du pays : « Les Mousquetaires », « Le Vigilant », « Le Ralliement », « Le Peuple », « L'Avant-Garde ». En 1882, il réunit ses poésies en un recueil, sous le titre d'*Antilleennes*. Depuis, M. Manigat s'est surtout livré à des études et travaux historiques. Citons, en ce genre, sa grande monographie du *Roi Henry Christophe*, son *Histoire des Campagnes de l'Est* et ses *Vingt années d'histoire contemporaine d'Haïti*, de 1859 à 1879, ouvrage annoncé pour paraître prochainement.

M. Manigat a consacré une grande partie de sa vie a l'enseignement. Il dirigeait en dernier lieu le *College Gregoire*, au Cap.

LE PAPILLON

O le gracieux papillon,
Jaspé d'or, d'opale et de rose,
Qui voltige dans le sillon
Autour de la pudique rose ;
Et dont l'œil, comme un diamant,
Reluit, chatoie à la lumière
Du matin ! Dis, être charmant,
Quel doigt va briser la carrière ?

Né près des clairs ruisseaux, au calice des fleurs
A la corolle satinée,
Puisque tu vis d'éther, de parfums, de couleurs,
Auras-tu donc leur destinée?.....

— « .... Ne pleure pas ma mort,
Dit-il ; l'amour emplit ma vie ;
Pour m'arracher au joug du sort,
La main d'une vierge, ravie,
Viendra dans ces bosquets fleuris
Se poser sur ma frêle antenne,
Et de mes ailes les débris
S'envoleront sous son haleine.

« Ainsi dois-je mourir en ma force et beauté,
Ivre de senteurs, de verdure,
« Au milieu du concert d'amour, de volupté,
De cette riante nature.

« Fils du printemps et du sillon,
J'ignore les vains bruits du monde,
Et des douleurs l'âpre aiguillon,
Et des hommes la haine immonde.
Je vis sur l'aile du zéphir ;
Je vole d'ivresse en ivresse ;
Tout ce qui t'arrache un soupir
A moi me fait une caresse.

« Je ris de l'avenir, ajoute l'être ailé.
J'ai les espaces, et les grèves,
Et les chansons des bois, et le ciel constellé.
Homme, toi, tu n'as que des rêves ! »

— Oui, nous n'avons que visions,
Nous autres hommes, qu'amertume ;
Nos plus chères illusions
Souvent s'écroulent en écume.
Toi qui ne connais pas l'écueil
Des flots et nos soucis moroses,
Meurs dans l'extase ; et pour linceul
Prends, prends des pétales de roses !

MAC-DONALD ALEXANDRE

Né aux Cayes en 1862. Passa quelques années au Collège St Martial à Port-au-Prince, puis, de là, revint au Lycée de sa ville natale, où il fit de bonnes études. Fondateur de la « Bibliothèque de la jeunesse et des familles », (1891), de la Petite-Revue (1892) S'est distingué dans l'enseignement ; a collaboré à divers périodiques, notamment à « l'Echo du Sud, » journal des Cayes.

Le morceau que nous publions ci-après est tiré de son ouvrage, *Les Chants intimes*, pour l'édition de laquelle reste ouverte une souscription.

LES YEUX

Des yeux ! j'en connais de bien beaux,
Dont plus d'un poète s'inspire ;
Des yeux, qui sont faits pour sourire,
Scintillants comme des cristaux.

Des yeux ! j'en connais de bien doux,
Plus doux que l'aube printanière ;
Qui semblent dire une prière,
Quand leur regard tombe sur nous.

Des yeux ! j'en connais de bien purs,
Qui nous pénètrent jusqu'à l'âme ;
Miroir profond, grands yeux de femme
Réfléchissant le ciel d'azur !

Des yeux ! j'en connais de charmants,
— Des yeux berceurs, tout d'attirance,
Où rient l'amour et l'espérance ;
Des yeux de rêves triomphants.

Des yeux ! j'en connais de troublants,
Des yeux de fièvre et de folie,
Où l'on sent couver l'incendie . . . .
Oh ! craignez-les, cœurs de vingt ans !

1901

CLAUDIUS GANTHIER

Né à Port-au-Prince le 13 décembre 1863. Ancien élève du Lycée Pétion, a milité dans l'enseignement et dans la presse, actuellement chef du service des archives à la Chambre des députés et avocat inscrit au barreau de Port au-Prince.

M. Ganthier a eu quelques vers publiés dans les journaux, mais son principal recueil est encore inédit. Il a toujours manifesté de la prédilection pour les études philosophiques.

LA TERRE

Il est au vaste espace une petite sphère,
Nébuleuse d'abord à la pâle clarté,
Maintenant refroidie. Avec rapidité
Elle parcourt son orbe en sa course légère.

On doit la voir briller dans le monde stellaire.
L'astre des nuits répand, par les lois d'unité,
Sur ce soleil éteint son rayon emprunté,
Eclairant ce déchu qui de même l'éclaire.

Tout y révèle Dieu, l'Architecte parfait.
Tout porte en ces beaux lieux son infini cachet.
Il dirige avec soin, dans sa bonté de Père,

Ce globe, valsant seul sur son axe penché.
Un océan de feu gronde en ses flancs caché.
O globe, où t'en vas-tu dans ta course ? — Mystère !...

ISNARDIN VIEUX

Né à [illegible] le 7 septembre 1865. Fit ses humanités au Lycée Pétion. Fut nommé professeur à l'Ecole secondaire de garçons de Port-au-Prince, commissaire du Gouvernement et en dernier lieu professeur à l'Ecole Nationale de droit. Entre-temps M. Is. Vieux collaborait à plusieurs journaux: *La Mouche*, la *Revue du Centenaire*, le *Ralliement*, l'*Impartial* et à plusieurs associations d'utilité générale. En 1894, il publia une conférence "l'Esclavage à travers les âges", faite à l'Association du Centenaire, en 1895 et en 1898 deux recueils de poésie: les *Vibrations* et *Chants et Rêves*. Un troisième, *Ombres et Clarté*, est à l'impression. En 1903 a paru posthumément de M. Is. Vieux une brochure de circonstance: *le Drame du 8 décembre*, composée en *1898*.

EN PRISON

La porte aux gonds lépreux sent geindre les verroux ;
Et dans la nuit troublée, aux angoisses cruelles,
Les captifs accablés, voient les ombres mortelles
Descendre des barreaux sur leurs fronts en courroux.

Et les gardiens hargneux, avec les sentinelles
Ayant le cœur du tigre et la griffe des loups,
Rôdent le long des murs fauves dans les égouts ;
Ecoutent les sanglots des patients rebelles.

Des cellules debout avec leurs toits de pierres
Un bruit assourdissant de confuses prières
Monte, navrant, lugubre, incessant, vers les cieux.

Le soldat, attendri d'un soupir qui le touche,
Sentant des pleurs venir lentement à ses yeux,
Maudit l'obscur tyran qui l'a rendu farouche.

CE QUE J'ADORE

J'adore les refrains des bois profonds et doux,
Vagues comme une plainte et tristes comme un rêve,
Qui vous rappellent toute une éternité brève,
Insondable, incomprise aux plus sages de nous.

Ah ! courir le désert, les landes et les steppes,
Les savanes en fleurs, les pampas parfumés ;
Compter les cieux rosés et les vallons aimés,
Voir rire l'horizon sous d'aurorales crêpes ;

Entendre les oiseaux réunis, affolés,
Becqueter les épis aux frémissantes herbes
Et les raisins dorés dans les treilles superbes,
C'est pour moi le bonheur de mes jours en all

Je voudrais être un pâtre en ces landes sa
Sur des rochers ombreux conduire le trou
Dans l'herbe tendre et molle, au penchant
M'endormir, sous le ciel lacté de blancs n

— Car j'aime les refrains des bois profo
Vagues comme une plainte et tristes con
Qui vous rappellent toute une éternité l
Insondable, incomprise aux plus sages d

LOUIS BORNO

Né à Port-au-Prince, le 20 septembre 1865. Commença ses études classiques à l'Ecole Polymathique, les poursuivit (*1877-1882*) au Collège Saint-Martial tenu par les Pères du Saint Esprit. Ses premiers vers ont été écrits en 1883. En 1887 il part pour Paris faire ses études de droit. A son retour, (*1890*), il est commissionné avocat et s'inscrit au barreau de Port-au-Prince, en vertu de son grade de licencié ; est nommé professeur à l'Ecole nationale de droit ; quitte l'Ecole à la suite d'une série d'articles politiques retentissants, publiés dans le journal « Patrie » ; dirige pendant deux ans (*1895-1897*) le service du Contentieux au département des Relations Extérieures ; représente le pays auprès de la République dominicaine, en qualité de Chargé d'affaires (*1899-1903*); puis, de Ministre plénipotentiaire, à partir de mai 1903.

M. Louis Borno a publié en volume une édition annotée du Code civil et dans la *Revue de la Société de Législation* des études juridiques qui font autorité. Quelques poésies de lui ont paru dans *la Fraternité*, *la Jeune Haïti*, *la Ronde*. Il a donné à l'Association des anciens élèves du Collège Saint Martial une conférence sur l'esprit d'association et au Cercle Catholique de Port-au-Prince, dont il fut le président très-écouté, toute une série de conférences : la plus remarquable, sur *la Crise Morale*, a été imprimée en brochure.

DANAÏDE

I

L'enfant, dans le parterre, a fait un grand bassin !
Il contemple, joyeux, son œuvre colossale !
Tête nue et bras nus ; de la terre à la main !
Son visage ruisselle et sa robe est bien sale ;
Bis ! —
D'ailleurs, grands dieux ! est-ce sa faute, à lui ?

La bonne est à causer au fond de la cuisine
Avec je ne sais qui, *sor*, commère ou cousine ;
La mère est au salon et le père est sorti.
Or, le Gouvernement étant la République,
Et les *Droits* de l'*Enfant* n'étant pas contestés,
Vu l'absence du *Code* et des *autorités*,
Et vu que les Bébés n'ont pas de rhétorique,

L'enfant dans le parterre a fait un grand bassin.

II

Mais combien le soleil brûle la matinée,
Et combien court gaîment l'onde désordonnée !
Polichinelle a chaud, il lui faut prendre un bain !
. . . . . .
Alors, comme on avait près de là, sous un saule,
Oublié par hasard un vieux vase en ferblanc,
Rouillé, pas trop lourd à son petit bras tremblant,
Pour remplir son bassin, le bébé, tête folle,
Le prit et se mit à puiser dans la rigole.

Lorsque le vase était rempli jusqu'au débord,
Raidissant les jarrets, mettant tout son courage,
Comme un Hercule, avec les deux mains, le visage
Très rouge et contracté sous son vaillant effort,
Il allait le vider dans sa baignoire étrange,
Tandis qu'en marchant l'eau tombait dans ses souliers.

Vous ignoriez, hélas ! vous ignoriez, pauvre ange,
L'impossibilité de ce que vous vouliez !
Vous aviez beau verser ; l'eau disparaissait toute ;
La terre l'absorbait sans laisser une goutte.

III

Si bien que se sentant, à la fin, fatigué,
Lui si bon, si doux, lui d'ordinaire si gai,
Devant son vilain puits, vieux ventre insatiable,
Il se prit à pleurer et crier comme un diable . . . .

Et je vois, dans l'allée aux grands arbres touffus,
La bonne qui s'empresse avec un air confus,
Tandis que la maman demande, à la fenêtre,
Pourquoi l'on fait pleurer son pauvre petit être.

Décembre 1883

DEUILS.

Helas ! où s'en vont-ils, tous ceux
Que nous avons aimés et qui sont disparus ?
Dans quelles sphères ? Sous quels cieux ?
Où sont-ils ? où sont-ils, tous ceux qui ne sont plus ?
L. B.

I

C'est l'hiver ! l'hiver triste et douloureux, l'hiver
Qui donne aux bois l'aspect sinistre des décembres !
Dans leur morne silence, ainsi qu'en un désert,
Les vieux arbres du parc, immobiles et sombres,
Endeuillés d'on ne sait quels vagues désespoirs,
Dressent dans le ciel gris leurs grands squelettes noirs.

Comme devant l'horreur d'une Méduse étrange,
Sur la vasque sonore où son âme chantait,
La Naïade suspend son flot, — funèbre frange.
Plus d'oiseaux, plus de chants. Tout périt. Tout se tait.

Et pâles, sur le noir des branches dévêtues,
Ici, là-bas, partout, chefs-d'œuvre glorieux,
Voici le peuple calme et grave des statues,
Le groupe sculptural des reines et des dieux,
Dans l'immobilité de leurs gestes de marbre !

II

Ainsi, Frère, en mon cœur, comme un farouche hiver,
L'Exil a dévasté le nid, la source et l'arbre !
La Vie est là pourtant, et le tronc reste vert . . . .

Mais, hélas ! à mon parc il manque des statues !
Sur mes socles d'airain j'avais des êtres chers.
Amours de mon printemps, qu'êtes-vous devenues ?
Dans mon cœur, où s'accroît l'ombre des deuils amers,
Oh ! qui donc m'est venu dérober mes statues ?

Paris, 1888

LES BAGNES.

RÊVE

Le cachot surgissait énorme. Où ? Je l'ignore.
Oscillant lourdement sur les houles de l'air,
Dans le vague du rêve où je le vois encore,
Fauve, il dresse l'orgueil de ses membres de fer.

Là s'exaspère un peuple illustre, que dévore
L'implacable désir du soleil, du ciel clair,
La nostalgie immense et folle de l'aurore.
Ils sont là, dans ce piège infâme, en cet enfer,

Tordant leurs bras, hagards, éperdus, plus tragiques
Que tous les torturés des gèhennes antiques ;
Et tandis que du front ils frappent les barreaux,

Qu'ils usent sur le fer leurs poignets intrépides,
Lui, le ténébreux monstre où pleurent ces héros,
Triomphe en le dédain de ses muscles solides.

RÉALITÉ.

Il est de hauts esprits que l'orgueil aveugla.
Ils ont voulu saisir, dévoilée, asservie,
La toute Vérité, cachée en l'au-delà :
Ce sont les tourmentés du Bagne de la vie !

Oh ! qui délivrera ces grands et fiers damnés ?
Quel Christ mystérieux sera donc leur Messie ?
Car il ne se peut pas qu'ils soient abandonnés,
O clarté, ces esprits que ton mal supplicie ;
Car s'ils sont, Vérité, captifs de la douleur,
C'est que ton fol amour leur flagelle le cœur ! . . .

. .

Et ces esprits sont là, dans l'antre du problème !
Ils scrutent l'invisible ! Ils ont le mal de Dieu !
Les yeux obstinément ouverts, la face blême,
Ils dardent sur la nuit leurs prunelles de feu.

« Au secours, Spinoza, Kant ! Par quel stratagème,
« Par quel signe, forcer le mystère à l'aveu !
« A nous, Socrate, Hegel, Leibniz, groupe suprême !
« Déchirez ce rideau d'Isis, le grand ciel bleu ! »

Et tandis que leur âme, en proie à la torture,
Assaille éperdûment de ses cris l'infini,
Pas un frisson n'émeut l'impassible Nature,

Rien ne trouble l'oiseau qui chante au bord du nid !
- - O Toi, qui dois sauver ces damnés de la vie,
Oh ! quand donc viendras-tu, mystérieux Messie ?

GEORGES SYLVAIN

Né le 2 avril 1866, en terre d'exil, à Puerto-Plata, où ses parents s'étaient réfugiés après l'affaire du *Bull-dog*. Commença ses études chez les Frères à Port-de-Paix, les continua au Collège Saint Martial, à Port-au-Prince, les acheva à Paris, au Collège Stanislas et dans les Facultés de lettres et de droit, elles furent sanctionnées par le diplôme de bachelier ès lettres, l'attestation d'études supérieures à la Faculté des lettres de Paris et le grade de licencié en droit. Revenu au pays en octobre 1887, présida à la constitution d'œuvres variées : Association des anciens élèves de Saint Martial, Société de Législation, Société des Amis du Théâtre, Œuvre des Écrivains Haïtiens, etc. Collabora à la direction ou à la rédaction de nombreux journaux ou revues : *la Verité, Patrie, la Fraternité, l'Ami de l'Ordre, le Bulletin Officiel de l'Instruction publique, le Petit Citoyen, la Ronde, la Revue de Législation* . . . . Avocat du barreau de Port-au-Prince, fut à trois reprises professeur à l'École nationale de droit ; Chef de division au département de l'instruction publique, de 1894 à 1896 ; exerce depuis quatre ans les fonctions de juge au Tribunal de Cassation. A publié en brochure à Port au-Prince une conférence sur l'*Œuvre morale* et à Paris (Ateliers haïtiens, 1901) un recueil de poésies : *Confidences et Mélancolies* et un recueil de fables créoles : *Cric ? Crac !*

PERSPECTIVE

Dans la molle langueur des tièdes soirs d'été,
Tandis qu'à l'horizon tremble encor la clarté
Du soleil fugitif, — souvent, d'un pas tranquille,
Je reprends par les bois le chemin de la ville.

Comme l'onde qui dort au milieu des roseaux,
L'heure coule sans bruit. Sur la nappe des eaux,
Où l'ombre des grands bois vaguement se reflète,
Le crépuscule étend sa brume violette.
Un frisson court dans l'air, furtif comme un adieu.
Les palmistes, debout, cambrant sous le ciel bleu
Leur buste fier, l'aboi lointain d'un chien de garde,
Un passant attardé, qui s'arrête, et regarde
La fuite d'une chèvre au fond des noirs halliers.
Ces spectacles, ces bruits qui me sont familiers,
Il semble que soudain leur charme se révèle
Dans cette paix du soir presque surnaturelle !
Et le Jour sans rayons à mon rêve apparaît
Sous les traits d'un vieillard au sourire distrait,
A l'œil trouble, au front las, qui, penché sur la terre,
Comme au bord de la route un arbre centenaire,
Y voit l'ombre s'épandre en flots calmes et lourds ;
Et songe que demain, et plus tard, et toujours,
Tenant un doigt posé sur ses lèvres mi-closes,
La Nuit lui voilera le mystère des choses . . .

Port-de Paix, 1895

SOIR D'HIVER

Puisqu'un vent de bise, ébranlant les toits
Des frêles chalets qui bordent la plage,
Couvre tous les bruits du bruit de sa voix
Et de ses longs fouets cingle [illegible],

Cherchons pour abri contre l'aigre hiver
Quelque coin perdu, d'où l'on puisse entendre
Monter les sanglots lointains de la mer ;
Et donnons, mignonne, un souvenir tendre,

Un souvenir doux, à ces écoliers,
Qui, de nos pays de flamme et d'aurore
Exilés trop tôt, meurent, oubliés
Dans ce grand Paris distrait et sonore !

Sous le ciel d'avril, l'immense bateau,
La ville en rumeur, le parc des collèges,
Tout s'illuminait d'un charme nouveau !
Ils riaient encore aux premières neiges . . .

Puis, un jour, la fièvre ayant sur leur front
Mis en frissonnant son éclat factice,
De leur chambre aux lits fraternels, ils sont
Tout endoloris portés à l'hospice.

Mais en vain les Sœurs de la charité,
Sous des mots câlins endorment leur peine,
Au clair souvenir du soleil d'été,
Leur esprit dérive à la mer lointaine.

Oh ! qui leur rendra le sol des aïeux,
D'où l'âme des fleurs s'exhale embaumée
Dans la splendeur gaie et calme des cieux !
Oh ! qui leur rendra la patrie aimée :

La rivière au doux murmure argentin ;
Et la rade, avec ses cent voiles blanches ;
Et l'oiseau qui fuit au ras du chemin ;
Et les manguiers, lourds du poids de leurs branches !

Une nuit, ils font approcher la Sœur ;
Puis, berçant toujours la même chimère,
Reposent leur tête auprès de son cœur,
Et meurent ainsi, songeant à leur mère.

Des enfants en corps suivent le cercueil :
Compagnons de jeux, émules de classe,
Ils ont tous au bras un crêpe de deuil.
La foule les voit, se découvre, et passe . . .

Un psaume latin, à peine écouté,
Un caveau qu'on ferme, un pas qui résonne,
Et tout est fini pour l'éternité ! . . .
— Que le vent, ce soir, est froid, ma mignonne !

1890

FRÈRES D'AFRIQUE

Pour mon père.

Le soir, quand la pensée ouvre grande son aile
Et prend à l'horizon un essor incertain,
J'ai souvent tressailli de pitié fraternelle,
En songeant aux damnés de l'enfer africain.

Deux à deux, à pas lents, sous leurs charges d'ivoire
Courbant leurs dos meurtris, ils vont silencieux.
Le sang de tons vermeils marque l'épaule noire,
Et le sable brûlant met des pleurs dans les yeux.

Ils vont, exténués ! La lanière du guide
Arrache à leur torpeur des gémissements sourds ;
Une haleine de feu sort de leur gorge aride :
Sans entendre, sans voir, ils vont, ils vont toujours !

Quelquefois, espérant tromper leur agonie,
Ils exhalent en chœur un étrange concert,
Qui monte, avec l'accent d'une angoisse infinie,
Au milieu du silence effrayant du désert.

Combien se sont couchés sous ces rideaux de flammes,
Loin des nappes d'eau vive et des arbres ombreux
Que leur fièvre évoquait !...
— Ce sont pourtant des âmes,
Et le Dieu du Calvaire est mort aussi pour eux !

S'ils pouvaient à loisir, par les nuits étoilées,
S'enivrer du parfum des bosquets rajeunis ;
Si l'aube les berçait parfois, dans les vallées,
Au frais gazouillement des sources et des nids,

Ils ne seraient pas moins savants que nous ne sommes;
L'amour leur parlerait un langage aussi doux ;
Et nous serions surpris de voir en eux des hommes
Plus sincèrement bons que la plupart de nous!

Mais jusqu'à l'heure où ceux qui se disent leurs frères
Et qui vivent loin d'eux — voudront se souvenir,
Ils vont par les chemins où sont passés nos pères,
Et pensent que leur tour est bien lent à venir !

∴

O les fiers chevaliers des croisades antiques,
Qui, sur l'appel d'un moine aux frémissants discours,
Quittaient le fauve abri de leurs donjons gothiques
Et la terre où gaîment fleurissaient leurs amours ;

Partaient pour l'inconnu, comme on part dans un rêve,
Chevauchant devant eux, tout droit vers le soleil ;
S'endormaient au hasard, dans les bois, sur la grève,
Sûrs d'entendre partout sonner, à leur réveil,

L'allègre carillon de leur âme héroïque ;
S'en allaient, s'en allaient, à la garde de Dieu,
Sous la clarté du ciel auguste et pacifique,
Toujours plus grand, toujours plus pur, toujours plus bleu

Couraient à la bataille avec des cris de fête,
Frappaient, étaient frappés ; défiaient le vainqueur,
Se redressaient, vivaient ; ou, bravant la défaite,
Tombaient, la lance au poing et la croix sur le cœur !

∴

Quel apôtre nouveau, pour les luttes prochaines
Réveillera ces preux aux éclats de sa voix !
Ou que n'ont-ils du moins fait jaillir dans nos veines
Quelques gouttes du sang généreux d'autrefois !

Déposant ce fardeau de haines imbéciles,
Qu'attisent l'ignorance et la cupidité ;
Faisant trêve éternelle à ces guerres civiles
Dont nos mères diraient ce qu'elles ont coûté,

Nous nous enirions tous au pays des ancêtres ;
Puis, à ceux de là-bas nous parlerions ainsi :
« Vos cris désespérés, en dépit de vos maîtres,
« Ont retenti vers nous : ô frères, nous voici ! »

1889

BERCEUSE

Quelqu'un dans la nuit s'afflige tout bas,
Quelqu'un qui me voit, que je ne vois pas.

C'est une âme errante, en peine sans doute,
En peine d'errer si tard sur la route.

J'ai les yeux en pleurs sans savoir pourquoi :
Quelqu'un se tient là, debout près de moi.

Mon cœur bat plus fort : est-ce toi, ma mère ?...
J'aurais tant aimé voir à la lumière

Pétiller gaiment ton regard éteint,
— Eteint sans retour, — comme au temps lointain

Où sur tes genoux se berçaient mes rêves !
Caresses d'antan, caresses trop brèves ! . . .

— On sent des sanglots dans la voix du vent. —
Mère, penche-toi sur ton pauvre enfant,

Et pour endormir sa frayeur qui veille,
Laisse de nouveau bruire à son oreille

L'écho rajeuni des airs d'autrefois,
Que tu nous chantais, le soir, à mi-voix !

Elles nous disaient, tes chansons câlines,
Qu'en ce monde, où tout s'achève en ruines,

Il n'est de douceur que celle d'aimer ;
Que les fruits du ciel ne sauraient germer

Dans l'âme qu'aucun flot d'amour n'arrose ;
Qu'amour et bonté, c'est la même chose.

« Sois bon : le secret de bien vivre est là ! »
Te ressouvient-il de ce refrain-là ?

J'ai fait de mon mieux. Aujourd'hui, je doute
Et j'hésite, hélas ! Le ciel sur la route

Est si noir ! si noir ! . . . Aux rosiers d'amour
J'ai voulu cueillir, — cueillir tour à tour

Des roses de pourpre et des roses blanches :
Le sang de mon cœur est encore aux branches !...

Inquiet du sort des tristes humains,
J'ai voulu leur tendre en tremblant les mains ;

Mais lorsque, fiévreux, je sentais la flamme
Des purs dévouements embraser mon âme,

Pour mon front penché, pour mes yeux en pleurs,
Les hommes n'ont eu que des mots railleurs !

Alors des grands bois j'ai connu l'ivresse :
S'ils n'ont pu calmer mes cris de détresse,

Du moins ne m'ont-ils jamais repoussé.
J'ai tourné vers Dieu mon regard lassé,

Quêtant un secours : nul secours n'arrive . . .
Mère, elle avait tort, ta chanson naïve ?

∴

Quelqu'un dans la nuit a parlé tout bas,
Quelqu'un qui me voit, que je ne vois pas.

Sa voix, douce au cœur comme un chant qu'on aime,
A dit à mon cœur :
— « Sois bon tout de même ! »

1895

AUGUSTE SCOTT

Né à Port-au-Prince le 14 mai 1867. Commença ses études à l'Ecole Polymathique, sous la direction de M. Louis Séguy Villevaleix, puis de MM. A. Coupaud et Miguel Boom ; fit ses humanités au Collège Saint-Martial.

Ses œuvres littéraires consistent en des poésies fugitives, des nouvelles et contes en prose, publiées dans les journaux et revues du pays, notamment dans le *Petit Citoyen*.

CISELEUR ET POÈTE

Pour le poète Amédée Brun.

FRAGMENT

I

Dans l'atelier obscur, où flotte un triste jour,
L'étrange artiste est là, qui se courbe et cisèle.
Il cisèle ! — Dans l'ombre, une fauve étincelle
Eclate d'un rayon frisant l'or d'un contour.

Il cisèle ! — Baignant son beau front, que rend lourd
Le Rêve, la sueur en cascades ruisselle ;
Et la forme impeccable et pure, qui décèle
Le génie, embellit les chefs-d'œuvre, alentour

Entassés. Reployé sur le métier infâme,
Le sublime ouvrier sent monter dans son âme
Le vertige troublant du Songe génial,

Cependant que l'effort du labeur solitaire
Sinistrement allume en son grand œil austère
Le sombre flamboiement de ta flamme, Idéal !

II

Or, je passais souvent devant le logis triste ;
Et toujours revoyais, avec son geste lent,
L'homme au profil étrange et fou, le sombre artiste,
Courbé dans la pénombre obscure, et ciselant !

Et toujours, sous son front que le lourd Rêve attriste,
La même flamme ardait son œil étincelant !
Et toujours, le long de quelque œuvre fantaisiste,
Chatoyait d'un contour le frisson rutilant !

Je bondis vers cet homme à la face dantesque,
Dont la main caressait l'or pur d'une arabesque,
Dans la molle clarté du jour terne et blafard :

« Pourquoi toujours poursuivre une tâche insensée,
« Quand la Foule, étrangère aux fruits de la Pensée,
« Sans même te voir, passe ? » Il répondit :
— « Pour l'Art ! »

ARSÈNE CHEVRY

[redacted]

VISION PATRIOTIQUE.

Sur la jetée, un soir, en face du couchant,
Je contemplais, rêveur, de la mer calme et plate
L'azur, qui comme un voile allait, en ondulant,
S'unir à l'horizon inondé d'écarlate,

Sur la jetée, un soir, en face du couchant.—

Sanglant, comme un guerrier dont saignent les blessures,
Dans la sérénité des flots mystérieux,
Le Soleil, au milieu de solennels murmures,
Venait de descendre des cieux,

Sanglant, comme un guerrier dont saignent les blessures!

Farouchement sublime en sa rouge splendeur,
L'horizon, aux ardents baisers du crépuscule,
Etincelait, ainsi qu'une forêt qui brûle . . .
Et, seul, ce soir d'été, rêveur,

En face du décor de l'ardent crépuscule,

Je contemplais le bleu profond de l'Océan
Qui, déroulant ses plis comme un pavillon vaste,
Allait s'harmoniser, — ô superbe contraste ! —
Au pourpre du ciel flamboyant.

Je contemplais le bleu de ce pavillon vaste . . .

Et, tout à coup, mon âme eut une vision.
— Oh ! sainte vision ! joie ! extase profonde ! . . . —
Heureux, je saluai l'éclatante union,
Cet hymen du ciel et de l'onde :

— Oh ! sainte vision ! joie ! extase profonde ! . . .

L'azur des flots à l'or de l'horizon en feu
Uni, je crus voir, — fou de cet orgueil qui grise ! . . .
Oui, je crus voir briller, au souffle de la brise
Largement déployé, le Drapeau rouge et bleu !

16 avril 1890

CHŒUR DE PAUVRES

Sur le calme sommeil des toits blancs,
Que garde encor la nuit dans ses voiles,
S'étend un azur, riche d'étoiles
Aux reflets nuancés et tremblants.

L'Angélus a secoué ses ailes
Sonores, et les vibrations
Vont, claires, réveillant les fidèles,
Appelant les Adorations.

Sur le parvis de la Cathédrale
Se presse alors le fourmillement
Des pauvres, dont la voix fantômale
Clame des prières, lentement.

Dans la paisible nuit éthérée
Les « Ave » solennels et dolents
Montent, accompagnés des relents
De cette grande foule ulcérée.

Puis, faible, chevrotante, une voix
Entonne un vieil et banal cantique ;
Comme une sourde rumeur des bois,
Tout un chœur s'élève, lent, rythmique.

Et rien n'est plus triste, plus troublant,
Que ce vaste chœur qui, sous les voiles
D'une Nuit au front cerclé d'étoiles,
Traîne ses longs couplets, en tremblant. . . .

Ah ! n'est-ce pas que le séraphin,
Qui chante aux pieds de Dieu, doit se taire,
En entendant ces voix de la terre,
Ce cantique que clame la Faim ?

L'OISEAU BLESSÉ

Il est venu s'abattre, éperdu, dans ma cour.
Un long filet de sang tachait son gris plumage,
Et je l'enveloppai de mon profond amour,
Le charmant oiseau qu'a troué le plomb sauvage.

La souffrance noyait ses yeux, — deux diamants !
Il haletait ! . . . Déjà la cohórte infinie
Des fourmis l'assaillait, et son corps, par moments,
Tout son corps tremblait, tant rude était l'agonie !

Bientôt, je vis, hélas ! son col se renverser,
Ses deux yeux lentement se clore ; et, sans pousser
Une plainte, il mourut, me laissant son cadavre !

— Oh ! comme cette mort d'oiseau, mon Dieu, me navre !
Il a choisi ma cour, ma cour pauvre, sans fleur,
Pour s'éteindre, arrosé des larmes de mon cœur !

9 octobre 1895.

MASSILLON COICOU

[redacted]

AUX ENFANTS.

Enfants, vous aimeriez ardemment la Patrie ;
Pour elle, vous feriez les vœux les plus fervents,
Vous garderiez un culte exempt de raillerie,
Grand, infiniment grand . . . si vous saviez, enfants !

Si vous saviez, enfants, ce que l'on sent de joie
A l'aimer d'un amour infini, trois fois saint ;
A la choyer, ainsi qu'on adore et qu'on choie
La femme dont on vient, dont on a pris le sein !

Enfants, si vous saviez quel bonheur on éprouve
A travailler pour elle, et toujours, quel que soit
Le sort qu'elle vous fait, quel que soit ce qu'on trouve
De doutes acharnés, implacables, en soi ;

A sentir qu'elle marche et qu'on marche avec elle ;
A défrayer sa route ; à suivre tous ses pas,
Comme on suit son amour ; à la voir fière, belle
Dans sa marche infinie !... — Oh ! vous ne savez pas !

Non, vous ne savez pas quelle douce pensée
Est celle consacrée à sa gloire, à son nom ;
Combien tout s'assombrit, lorsque s'est effacée
La douce illusion de sa splendeur ; . . . oh ! non,

Vous n'imaginez pas ce transport qu'on éprouve,
Lorsqu'au contraire, on voit s'épanouir, enfin,
Un seul de ces pensers, de ces espoirs, qu'on couve
Si longtemps quelquefois, et si souvent en vain ; . . .

Lorsque le cœur, joyeux, plonge dans ce doux rêve
Où sourit la Patrie, où l'on sent, quelquefois,
Que jusqu'à sa hauteur doucement l'on s'élève,
Bercé par l'harmonie exquise de sa voix ;

Lorsqu'enfin inondé d'une clarté divine,
Offrant à ses coups d'aile un immense horizon,
Cet amour monte encor jusqu'où rien ne confine,
Jusqu'au culte éternel où se perd la raison !

Non, vous ne savez pas, enfants, de quoi nous grise,
De quoi nous éblouit tant de noble souci ;
Tout ce que la Patrie offre de joie exquise,
D'expansion secrète, au cœur qui l'aime ainsi ;

A tout cœur généreux qui lui crée une sphère
Où le monde la voit, la contemple, d'en bas ;
Où Dieu même, d'en haut, se penche et daigne faire
Tomber des fleurs, briller des astres sous ses pas...

Et vous ne le saurez, demain, que si vos âmes
Gardent toujours leur culte avec des soins fervents,
Résistent constamment aux passions infâmes,
Et n'ont pour idéal que la Patrie, enfants !

CONVERSION.

Seigneur, je gémissais ; je disais que pour nous
Il n'est aucun bonheur dans aucune doctrine :
Alors, pour vous prier, j'ai fléchi les genoux,
Incliné bas mon front et frappé ma poitrine,

Et je vous ai parlé, comme un fils repentant,
Revenu sous le toit, parlerait à son père ;
J'ai crié que je souffre et que j'aime pourtant ;
J'ai crié que je crois et que mon âme espère.

Alors, vous m'avez dit : « Cherchez, vous trouverez. »
Et, faible, j'ai cherché, trop lassé de science,
Le plaisir dont nos cœurs sont bientôt saturés ;
Puis, j'ai poussé vers vous le cri de défaillance.

Alors, vous m'avez dit : « Frappez, l'on ouvrira . »
Et, pressant mon espoir de ma plus forte étreinte,
J'ai frappé ; mais, Seigneur, mon beau songe expira
Sans que nul ait ouvert, par pitié ni par crainte !

Alors, vous m'avez dit : « Demandez, vous aurez ! »
Et seul, je suis parti, plein de ma fièvre encore ;
Et puis, jusqu'à cette heure, en des cris éplorés,
Toujours, partout, — en vain ! je demande, j'implore !

Eh bien ! non ! c'est assez !... Non, je ne veux plus rien
De tout ce que mon cœur vous réclamait sans trêve ;
Ainsi que, dans ses fers, un fier galérien,
J'en ai trop de la chute où m'ont plongé mes rêves ;

Et, dédaigneux enfin de tout ce vain bonheur
Qui laisse à notre orgueil honte, angoisse et souffrance,
Je reviens, fatigué, vous demander, Seigneur,
Un peu plus de sagesse, un peu moins d'espérance !

AGONIE.

Dans les ténèbres,
Hélas !
J'entends le glas ;
Des sons funèbres,
Des échos sourds et las,
Hélas !
Roulent dans les ténèbres!

Qui donc est mort ?

N'entends-tu pas du bruit sous la ramure ?
Battant de l'aile avant de prendre essor,
L'oiseau gazouille, on dirait qu'il murmure. . .

Qui donc est mort ?

Dans les ténèbres,
Hélas !
J'entends le glas ;
Des sons funèbres,
Des échos sourds et las,
Hélas !
Roulent dans les ténèbres.

Qui donc est mort ?

Le vent qui passe, en cinglant de son aile
Les prés, les champs, les bois où la nuit dort,
A l'air de dire une plainte éternelle . . . .

Qui donc est mort ?

Dans les ténèbres,
Hélas !
J'entends le glas ;
Des sons funèbres,
Des échos sourds et las,
Hélas !
Roulent dans les ténèbres !

Qui donc est mort ?

La fleur se penche au souffle qui l'effleure,
Et la rosée en gouttelettes d'or
Tombe ; on dirait que c'est la fleur qui pleure. . .

Qui donc est mort ?

Dans les ténèbres,
Hélas !
J'entends le glas ;
Des sons funèbres,
Des échos sourds et las,
Hélas !
Roulent dans les ténèbres !

Qui donc est mort ?

Sous le canot, dont la voile au vent flotte,
La vague chante en des volutes d'or ;
Le flot clapote, on dirait qu'il sanglotte . . .

Qui donc est mort ?

Dans les ténèbres,
Hélas !
J'entends le glas !
Des sons funèbres,
Des échos sourds et las,
Hélas !
Roulent dans les ténèbres !

Qui donc est mort ?

Et puis, pourquoi, pourquoi cette torture
Qui sur mon cœur pèse, ainsi qu'un remords ?...
Pourquoi l'ennui qui m'accable, ô Nature ?
— Ton cœur est mort !

OUBLI.

J'aime d'un grand amour les tombes délaissées.
Je ne sais pas pourquoi, mais il me serait doux
D'avoir, pour endormir mes dernières pensées,
Un de ces coins perdus, bien oubliés de tous.

Là je me sentirais plus vraiment mort ; la vie
Semblerait plus éteinte au foyer de mes sens ;
Car je n'entendrais pas ces paroles
Que sur les grands tombeaux fo

Là, ce ne serait plus la banale prière
Qui fait souffrir les morts, quand on la dit pour eux ;
Ce serait le néant dans sa pleine lumière,
L'oubli, ce grand linceul où l'on doit être heureux !

AMÉDÉE BRUN

Né à Jacmel le 5 avril 1868. Fit ses études classiques au Collège Saint Martial : perfectionna son éducation littéraire par un séjour de quatre ans en France (*1888-1892*) revint au pays pourvu du grade de licencié en droit. Professeur à l'Ecole nationale de droit (*novembre 1892*): Substitut du Commissaire du Gouvernement près du Tribunal Civil de Port-au-Prince (*août 1893*): de nouveau professeur à l'Ecole de droit (*décembre 1894-septembre 1896*). Ses premiers vers, publiés dans le journal *le Peuple*, datent de 1885. Ses premières nouvelles publiées dans *la Fraternité*, sont de 1892 Il a fait paraître à Paris (*1895*) un recueil de nouvelles, *Pages retrouvées* : et à Port-au-Prince, la même année, un roman, *Deux amours*. Il préparait l'impression d'un second recueil, *Contes des tropiques*, d'un Album de poésie et de musique, et d'un roman resté inachevé, *Sans pardon*, quand la mort vint l'interrompre en pleine fièvre de production (*1er septembre 1896.*)

Outre les contes et les nouvelles qui ont paru de lui dans *le Peuple*, *l'Echo d'Haïti*, *la Revue générale*, Amédée Brun donna des conférences très-applaudies sur Christophe Colomb, l'Art dramatique, la Femme haïtienne. M. Georges Sylvain a fait revivre en une récente conférence la physionomie inoubliable du poète romancier, prématurément enlevé aux lettres nationales.

L'ETANG.

L'étang désert sommeille au fond de la clairière,
Calme aux pieds du talus qui le dérobe aux yeux,
Et les joncs murmurants lui font une litière
Que lèche avec lenteur son flot capricieux.

Avec son vert rempart de feuilles, la bruyère
En interdit l'accès, et comme soucieux
De refléter en son miroir la cime altière
Des grands arbres, l'étang s'endort silencieux.

Un oiseau, par moment, — hirondelle ou fauvette, —
Troublant de son essor rapide la muette
Solitude, s'en vient avec de légers cris

Et bat d'un furtif coup d'ailes les eaux profondes ;
L'étang se trouble alors, plein de petites ondes,
Qui, toutes, vont mourir dans les joncs attendris.

MARINE.

Toi qui chantes là-bas, douce aïeule, endormeuse
Des désespoirs cruels où se consume l'âme,
J'ai voulu, vaste mer à la rive écumeuse,
Bercer mon cœur qui saigne aux remous de ta lame.

Je suis venu, poète en qui survit l'enfant,
Vers ta tristesse immense aux infinis sanglots,
Pour que meure mon rêve en ces rocs, que défend
Le moutonnement blanc de tes sauvages flots.

Pèlerin fatigué de très lointains voyages,
Je vivrai sur ta grève aux rumeurs endormies,
Ecoutant près de moi les pâles coquillages,
Où se plaignent tout bas de chères voix amies.

Auprès de la falaise où court un vague émoi,
Tandis qu'un vent du ciel sèchera sur mon front
La goutte d'agonie et le mortel effroi,
Le soir lent s'epandra sur l'abîme profond.

Ta cantilène alors, pour toutes mes alarmes,
Mer maternelle où va l'aile errante des voiles,
Chantera d'une voix où trembleront des larmes,
Sous la vague douceur des premières étoiles.

Oh ! tes marins perdus au large sous le vent !
Oh ! tous les mâts penchés sous l'éclair laboureur !
Et la rafale, au loin, sur le gouffre mouvant,
Salant les yeux où nage une suprême horreur ! . . .

Tu me diras longtemps que ma peine est folie,
Que ma tête se perd, qu'il faut songer aux âmes
Qui pleurent, quand l'orage où la chaloupe plie
L'enfonce par degrés dans la fuite des lames.

Et docile à ton chant qui charme et qui défend,
J'endormirai mon cœur sur le rivage lent,
Parmi les goémons, mon pauvre cœur d'enfant,
Lavé de son amour par ton baiser dolent.

PATRIE.

Pour Ed. Saintonge.

Or, la croix se dressait, noire, sur la hauteur
Où pleurait l'agonie horrible d'une femme.
Le mont de prodige, où, muet contemplateur
Je m'étais attardé, sous le grand ciel en flamme,
Immobile, gardait un silence indigné.
Et la plainte tombait, lointaine et continue ;
Et le bois du gibet de pleurs était baigné.
— Le vent des profondeurs se taisait dans la nue. —

J'avais gravi la pente, et, sans voix, à genoux,
Serrant l'écorce rude en mes mains désolées,
Je regardais, auprès des pieds troués de clous,
Mourir dans le soleil ses chairs écartelées.

Des sauvages, enfuis dans la vallée, en bas,
Avaient criblé son corps divin et noir de flèches ;
Et sur mes habits blancs comme sur mon front las,
Un sang vermeil et vif tombait en gouttes fraîches.

Et sous le tournoiement des oiseaux éperdus,
Venus de l'horizon à cet instant suprême,
Le bec rouge et fouillant les tissus distendus,
Ses entrailles saignaient d'une souffrance extrême.

« Femme de douleur, ô toi dont les jeunes seins
« Allaitent là-haut des vautours inexorables,
« Quels hommes, méditant de ténébreux desseins,
« Tont vouée aux supplices affreux des misérables ?

« Parle, découvre-moi ton farouche destin.
Et je tâchais de lire en son regard de reine,
Où seul resplendissait l'éclat doux du matin,
Lorsque l'aube naissante à l'horizon se traîne.

Rien ne me répondit. Et voici bien longtemps
Que je suis là, priant la mourante inconnue :
Un charme me retient en ces lieux attristants,
Où le cadavre noir se dresse dans la nue.

Depuis longtemps je vis, le front sur les clous froids,
Sentant dans mes cheveux choir des gouttes horribles :
Et, croisant sur ses pieds meurtris et mous mes doigts
Tremblants, j'attends le mot de ses affres terribles.

« Mon cœur est traversé du glaive dont tu meurs :
« Parleras-tu donc, sphinx à la lèvre flétrie ? »
Et tandis que la nuit aux philtres endormeurs
Tombait, elle me dit : « Fils, je suis ta Patrie ! »....

∴

Frères, vous qui l'aimez, écoutez cette voix !
Venez sur la montagne où dure l'agonie ;
Et nous prierons, aux pieds de la sanglante croix,
Sous les astres émus de sa plainte infinie !

ETZER VILAIRE

Né à Jérémie le 7 avril 1872 ; y fit ses études sous la direction de son père, et après deux années passées au Collège Saint-Martial, à Port-au-Prince (*1890-1892*), retourna dans sa ville natale. Le 4 juin 1894, il subissait avec succès à l'Ecole nationale de droit ses examens de licence. Depuis, il a toujours donné concurremment son temps à la pratique du droit et à l'enseignement. Son début dans le professorat date de 1889. En 1903, il a occupé pendant quelques mois les fonctions de Commissaire du gouvernement près du Tribunal civil de Jérémie.

Les premiers vers de M. Etzer Vilaire sont de *1887*. Il a jusqu'ici publié (Port-au-Prince 1901 — Imprimerie de Mme F. Smith) *Page d'amour*, les *Dix hommes noirs*, deux poëmes ; (1902) *le Flibustier*, roman en vers ; *Home*, poëme. Vont suivre deux recueils de poésies fugitives : *les Poëmes de la mort* et *Années tendres*. Le poète garde en porte-feuille des nouvelles manuscrites et un roman, *le Fanathophobe*. Des discours prononcés en des circonstances diverses, notamment aux solennités du Culte protestant, les préfaces de ses poëmes, une étude critique des *Confidences et melancolies* de M. Georges Sylvain, dans le journal « Le Soir » en juin 1902, ont déjà permis au public de reconnaître que sa maîtrise n'est pas moins grande en prose qu'en vers.

NUIT TROPICALE.

L'étoile se levait sur les flots apaisés.
Dans le limpide azur, une ombre transparente,
Vapeur d'opale, errait sous la brise expirante.
Des nuages semblaient, teints de reflets rosés,
Un voile nuptial, qui flotte et se balance
Dans le palais doré du Rêve et du Silence.

La tempête avait fui, laissant comme un frisson
Sur la brune Atlantique, et, muettes, lointaines,
Les vagues s'endormaient, aux mourantes haleines
Qui des cieux descendaient comme l'écho d'un son,
L'accord final d'un chœur, un chuchottement tendre,
Soupir de l'infini qu'on peut à peine entendre.

Les pourpres du couchant se décoloraient. Rien
Ne bougeait dans la nuit : — l'inquiétude humaine
Ne trouble point la paix de la nature, — à peine
La lune soulevait le voile aérien,
Pour rêver doucement des célestes mystères
Devant la majesté des ondes solitaires.

Douce nuit tropicale ! un bandeau tremblotant
Cache à demi ton front que l'étoile décore,
Et tu resplendis moins que la vermeille aurore ;
Mais ton pur clair de lune avec amour étend
Sur les flots assoupis sa flottante caresse,
Baiser aérien du ciel muet d'ivresse.

Pour te laisser régner, ô molle et tiède nuit,
Tout se tait et tout dort ! Sous ton discret sourire,
Les mondes inconnus, les esprits en délire
S'éveillent dans l'éther. La tristesse et l'ennui
- Cortége affreux du jour — fuient avec la lumiere :
Mais tu laisses veiller l'amour et la prière ! . . .

L'ouragan, cependant, avait, dès le matin,
Soulevé le courroux de ces ondes sereines.
Le vent avait soufflé vers les iles prochaines,
Dont les sommets d'or pâle, au couchant qui s'éteint,

Ondulent sous les plis transparents des nuages . . .
— Que ce ciel tropical est fécond en orages !

Nul ne les peut prévoir... Malheur aux matelots!
Un éclair, un profond roulement de tonnerre,
Et soudain l'ouragan déchaîne sa colère,
Et l'ombre comme un deuil se répand sur les flots !
Rien ne vous avertit : nulle voix, nul présage !
Rarement des oiseaux au sinistre plumage,

Muets avant-coureurs, vous annoncent la mort . . .
Le ciel le plus trompeur luit comme une merveille,
L'onde la plus perfide est celle qui sommeille . . .
Puis, soudain tout se tait, et des nuages d'or
Remplacent aussitôt l'épaisseur des ténèbres
Qui couvraient l'océan de leurs voiles funèbres.

Comme il était venu, l'ouragan passager
S'enfuit vers d'autres bords, et les cieux reparaissent,
Et des vents plus légers et murmurants caressent
Les flots rassérénés. Oubliant le danger,
Des oiseaux voyageurs, pour des courses nouvelles,
Ouvrent sous le ciel pur l'éventail de leurs ailes.

« Extrait du **FLIBUSTIER** »

COMBAT NAVAL.

.... Au-dessus des vaisseaux subitement la nuit
Se fit. Sous le ciel noir, dans l'atmosphère lourde,
On sentait s'amasser une colère sourde.
L'océan frissonnait. Soudain un éclair luit.
Avec un bruit terrible, un nuage — écarlate,
Effrayant, — se déchire, et la tempête éclate.

On entend dans les airs des sursauts furieux.
La vague au sein des mers se dresse échevelée,
Se tord et se tourmente, écumeuse, affolée ;
Et des voix dans l'abîme, aux bords des vastes cieux,
Paraissent commencer une plainte infinie
Dans les convulsions d'une horrible agonie.

Les vaisseaux espagnols se taisaient de stupeur.
Les commandants, surpris par l'affreuse tempête,
Jetaient de vains appels, et leur voix inquiète,
Leurs ordres, se perdaient dans le vent, dans la peur
Et la hâte fiévreuse ; et, seul osant combattre,
Le *Fantôme* approchait, blanc dans l'ombre noirâtre.

Alors dans la terreur, au milieu des fracas,
Une voix, toute proche et pleine de menaces,
S'entend, tel un tonnerre au sein des noirs espaces,
Comme un arrêt fatal décrétant leur trépas.

— « Feu qui peut ! feu ! Tandis que, tremblants, ils s'étonnent,
« Que le mousquet pétille et que les canons tonnent ! »

Dès lors, aux voix des flots hérissés, en courroux,
Au grincement du vent, aux langues fulgurantes
Qui léchaient le ciel noir de ténèbres errantes,
Les forbans unissaient leurs feux et leurs cris fous.
Ils tuaient aux lueurs des éclairs. La fumée
Se mêlait aux vapeurs de la vague embrumée ;

A la foudre, éclatant dans les airs embrasés,
Le canon répondait sur les profondeurs sombres
Des ondes, où roulaient les hommes et les ombres ;
Et la poudre joignait ses meurtriers baisers
Aux farouches baisers de l'ouragan d'automne.
En l'abîme des cieux et des mers, tout frissonne.

Tout à coup, dans l'orage, un profond craquement,
Un bruit,— semblable aux cris de cent troupeaux de bêtes
Qu'on égorge, — se fait sur l'une des corvettes.
Puis, à ce cri succède un long gémissement,
Comme un dernier soupir de moribond qui souffre ;
Et le vaisseau brisé disparait dans le gouffre.

Un frisson de terreur glace les matelots,
Les muets survivants de la troupe espagnole.
La tourmente grandit, tumultueuse et folle.
Les vaisseaux castillans, ballottés par les flots,
Volent à la dérive : une course affolante
Les emporte, perdus, sur la vague hurlante

HYMNE D'AMOUR.

— O nuit, disais-je ému, dans l'espace infini
Tout dort, hormis l'étoile et moi. Moment béni,
Heure exquise et sacrée ! O Nuit ! écoute, j'aime !
Quelque chose du ciel, une splendeur suprême
A passé dans mon âme, et l'indicible est né,
Et le divin palpite en mon être borné !
Les célestes beautés dans l'ombre recélées,
Tes calmes profondeurs qui dorment étoilées,
L'éther qui s'illumine ainsi qu'une cité,
J'ai dans mon âme un peu de leur immensité !
Je sens que j'aime, ô Nuit ! Garde ma confidence :
Rappelle-toi qu'au sein du sublime silence,
Où tout dort et me semble un ami qui se tait,
Je confie au Seigneur mon immortel secret.
Ces feuilles ont des voix, ces bois ont une oreille :
Qu'ils répètent, un jour, à l'heure où tout sommeille,
Qu'ils répètent au temps qui fuit, aux astres d'or,
Qu'une âme qui dormait du sommeil de la Mort,
Ici, s'est réveillée à l'éternelle vie,
Et que son pur amour, le ciel même l'envie ! . . .
Oui, j'aime maintenant, j'aime ! — rêve inouï ! —
Je le sens et j'en souffre et j'en suis ébloui !
J'aime ! . . . ô chose nouvelle ! ô chose solennelle !
Tout mon être est un cœur, toute mon âme une aile !...

. . . . . .

(Page d'amour, Chant V.)

LES SUICIDÉS.

Seigneur, ils vont bientôt mourir !... Groupe tragique,
Sur la terre où tout vit, sous le ciel pacifique,
Vous insultez à Dieu, vous défiez le sort,
Et courez, affolés, à l'Ange de la Mort !
Contempteurs de la vie, un soupir, un délire,
Une angoisse, un sanglot, une voix pour maudire
Et dont l'écho funèbre en un instant s'est tu,
C'est tout ce que vos cœurs — ces désolés — ont eu !
Quoi ! parce que la vie est une source amère,
Et vous trouble en sa fuite à travers l'éphémère,
Vous voulez, insensés, en arrêter le cours ?
Savez-vous si mourir, c'est oublier toujours ?
Croyez-vous que la mort soit la douleur éteinte ?...
Non, tout ne finit pas en une brève étreinte !
Vous regardez le ciel à travers vos soucis ;
Il paraît tout lugubre à vos yeux obscurcis,
Et parce qu'outragé Dieu s'isole d'une âme,
Ce soleil ne luit plus ! l'univers est sans flamme !...
Avez-vous donc perdu le sens de l'infini
Dont nos rêves mortels sont un reflet béni ?
Eternité future, idéal indicible,
Vous êtes le mystère, et non l'inaccessible !
Il n'est point ici-bas d'abîme si profond,
Où le regard ému ne puisse voir au fond
Le cristal transparent d'une onde, et sur cette onde
Une image du ciel qui complète le monde !
Vous souffrez, votre vie est un drame effrayant,
Et vous doutez de Dieu ! Vous songez au néant,
Vous à qui par des pleurs l'Ange de la souffrance
Voulait faire entrevoir la divine Espérance !

Comment goûterez-vous la douceur de mourir,
Si vous n'avez compris l'extase de souffrir ?
Vous ne le savez pas ? les douleurs sont des ailes
Pour monter et se perdre aux sphères éternelles !...
Mais vous repoussez Dieu, dont la main vous frappait
Pour soulever vers Lui votre âme qui rampait . . .
Quand, dans le ciel d'airain, la tempête s'amasse,
L'aigle attardé, surpris dans le lointain espace,
Bat de l'aile et s'enlève en un suprême essor.
L'air siffle, il part ; son aile est un vibrant ressort.
Ivre et cherchant le jour, il fend un noir nuage,
Océan de vapeurs qui fuit devant l'orage.
Comme un trait il franchit ces sublimes déserts . . .
Mais l'ouragan accourt sur l'aile des éclairs,
Et, comme une houleuse et grondante marée,
Le tourbillon l'emporte, et son aile égarée
Un instant se replie et roule dans l'obscur.
Cependant l'aigle a soif de lumière et d'azur,
Il contemple l'abime où l'entraîne sa chute,
Il frémit, se relève et part encore, et lutte
Avec les éléments qui hurlent déchaînés.
Plus haut que les sommets de neige couronnés,
Chassant le vent, il monte, il a percé la nue,
Il monte encor, toujours, vers la sphère inconnue
Où le cercle du ciel, comme un vaste plafond,
Toujours plus spacieux et toujours plus profond,
S'étend à l'infini dans l'éternel silence.
Il plane, triomphant, son ombre se balance
Loin du globe, au-dessus de l'autan furieux ;
Et, dans la paix immense, au clair sommet des cieux,
Grisé d'air pur, il dort, le soleil sur sa tête
De lumière d'argent inondant la tempête ! . . .
Ainsi le cœur qui t'aime, ô Dieu ! vers tes splendeurs
S'élève pour planer au-dessus des douleurs,
Plus avide du ciel, lorsque l'épreuve amère
Souffle comme un orage et gronde en lui. Légère,

Comme une aile d'azur, son âme, sans effroi,
Monte toujours plus haut et se repose en toi,
Loin du Mal, sombre abîme aux spirales funèbres.
Plus l'enfer autour d'elle entasse les ténèbres,
Plus elle rêve à toi dans son sublime ennui.
Son essor est vainqueur de l'orageuse nuit :
Les chars de feu des saints désirs, de la prière,
L'emportent, frissonnante, en la pleine lumière ;
Et dans ta paix suprême et ton immensité
Elle se berce, heureuse, et plane en liberté !

(**Les DIX HOMMES NOIRS, Chant VI.**)

L'HOMME AUX ENFERS.

Homme mortel, de quoi te plains-tu sur la terre ?
La moitié de la vie, un bienfaisant mystère
Dans l'ombre et dans la paix te tient enseveli.
Tu la donnes gaîment au sommeil, à l'oubli ;
Un baume te descend de la nuit étoilée,
Une trêve de Dieu suspend l'âpre mêlée.

Un rien te distrait de tes maux.
La terre a mille aspects en d'éternels tableaux ;
Les saisons tour à tour renouvellent sa face
Et charment tes regards promenés dans l'espace.
Quand la variété du jour enfin te lasse,
La nuit t'apporte son repos.

Un peu de toi se donne aux choses,
A la nature en fête, à l'onde, aux fleurs écloses,
Aux arbres recueillis, dont les légers zephyrs
Sont les frais soupirants aux voix harmonieuses.
Le printemps, les amours, les paresses heureuses,
De ton âme amusée éloignent les soupirs.

L'inconstance des vents qui soufflent dans tes voiles,
L'agitation molle et changeante des mers,
Et la tranquillité des lointaines étoiles
Flottant sur la houle des airs,
Ont passé dans ton cœur qui s'ignore lui-même,
Oublieux des destins, du mystère suprême
Et du sphinx accroupi dans les brûlants déserts. . .

— Mais jamais aux enfers rien n'allège la peine,
L'homme, à perte de rêve, y souffre sans haleine.
Comme Mazeppa, l'âme, à travers le néant,
Emportée en la brume inondant l'étendue,
Crie aux flancs du Malheur, — chevauchée éperdue
Par les cercles sans fin de l'abîme béant. —

L'homme un siècle parfois gémit dans cette étreinte.
Captif en la flottante enceinte,
Victime de lui seul, il s'y voit pour toujours
Replié sur lui-même. Il n'est plus de nature,
Plus un ciel, un soleil, des fleurs, une verdure,
Les attraits du dehors, de riants alentours ;

La vie enfin n'est plus une onde qui serpente,
Se joue en ses contours, [illegible] sa pente

Et semble avec regret quitter ses bords fleuris :
Elle est dans les enfers une tempête sombre,
Tourbillon insensible où tout roule, où tout sombre,
Où le naufrage obscur se fait dans les esprits ! . . .

. . . . . .

. . . . . .

Qui de nous, affrontant, sans honte, la lumière,
Comme un monstre hurlant sorti de sa tanière,
Peut aux regards de tous se montrer tel qu'il est ?
O l'ogre dégoûtant, ô le satyre immonde
Qui se tapit en nous, que nous cachons au monde !
Que l'homme intérieur est horriblement laid !

Notre propre hideur se cache à notre vue . . .
Qui donc, s'il pouvait voir une âme toute nue
Ne s'enfuirait épouvanté ? . . .
Ce n'est rien qu'aux enfers tout soit vaine apparence,
Hallucination . . . la suprême souffrance,
C'est d'y voir l'être intime au dehors reflété !

(**HOMO**, livre II. Chant 2)

JUSTIN LHÉRISSON

Né à Port-au-Prince le 10 février 1873. Après de brillantes études au Lycée Pétion, il se fit inscrire à l'Ecole de Droit, où il obtint, le 6 juillet 1895, son diplôme de licencié. Il fut, peu de temps après, commissionné avocat du barreau de Port-au-Prince.

M. Lhérisson milite dans l'enseignement depuis 1890. Il a professé à l'Ecole Polymathique et à l'Institution Plésance. Il occupe actuellement au Lycée de Port-au-Prince la chaire d'Histoire d'Haïti. Il est entré très jeune dans le journalisme et a collaboré à divers journaux et revues : la *Revue-Express*, *Haïti Illustrée*, *le Matin*, *la Ronde*. Il a dirigé *la Jeune Haïti*, revue littéraire dont l'influence a été heureuse, et rédige, depuis six ans, le journal quotidien *Le Soir*.

M. Lhérisson est, avec M. Nicolas Geffrard pour la musique, l'auteur de la *Dessalinienne*, hymne qui a été chanté dans toutes les grandes fêtes commémoratives du Centenaire.

Œuvres : Les Chants de l'Aurore (1893) ; - Passe-Temps (1895) ; - Portraitins, *1re serie* ; Sonnets rouges - inédits, - une *Histoire d Haïti* également inédite, écrite en collaboration avec M. W. Bellegarde.

LES BŒUFS.

Dans la vaste savane aux herbes jaunissantes,
Rêvent de fiers taureaux aux mufles vigoureux,
— Les jarrets détendus —; et leurs voix mugissantes
Emplissent par instants les lointains vaporeux.

Ils aiment le grand air, les horizons immenses
Où leur œil plein de nuit s'attache éperdûment.
Ils se sentent heureux sur les monts, près des anses,
En savourant l'écho de leur long meuglement.

En les pâtis herbeux, sous le joug qui les blesse,
Ces bêtes du devoir, sans orgueil, sans faiblesse,
Caressent, malgré tout, leurs rêves généreux . . .

— Hommes qui murmurez contre la Destinée,
Vraiment je comprends mal votre plainte obstinée.
Auriez-vous moins de cœur que ces bœufs vigoureux ?

C'EST LE SOIR . . .

C'est le soir. Revenus des jardins et des bois,
Autour d'un grand boucan s'assemblent les esclaves.
Le silence des cieux plane sur leurs fronts hâves,
Et pensifs, on dirait qu'ils écoutent des voix . . .

Leur esprit s'est enfui loin des fers et des maîtres,
Et plus léger que l'air, plus libre que leurs pas,
Il revoit et bénit la terre des Ancêtres,
Par delà les flots bleus, les monts et les pampas.

Il rapporte toujours de ce pèlerinage
Pour les maux endurés un baume qui soulage,
Des contes ingénus, des récits merveilleux,

Des légendes, des chants doux et mélancoliques,
Dont les rythmes berceurs en ces cœurs nostalgiques,
Font bruire un essaim de souvenirs brumeux . . .

APPARITIONS NOCTURNES.

(SUPERSTITION HAÏTIENNE)

Minuit. — Sous les rayons d'une lune blafarde,
Erre, par les sentiers longs et mystérieux,
Des défunts sans tombeau la fantastique harde,
— Et d'effroi, brusquement, se dressent ses cheveux.

Son œil au loin s'égare et vainement regarde
Ces êtres que la nuit rêvet d'illusions.
Une étrange lueur rend leur face hagarde,
— Et dans son cœur il plaint ces tristes visions.

Tout à coup, l'air s'emplit d'une clameur sinistre,
Et de funèbres sons, pareils à ceux du sistre,
Font frémir et le vent et les bois et les eaux . . .

Demain il offrira pour ces âmes en peine
Au Maître des Chemins poulets, boucs et chevreaux :
— Il est temps que ces Morts cessent leur course vaine!...-

LES FLIBUSTIERS.

à Fernand Hibbert.

Fils des rudes Northmans aux exploits émouvants,
Les « Frères de la côte » écumaient le Tropique.
Sur de frêles esquifs qui craquaient sous les vents,
Ils s'en allaient, cherchant l'aventure héroïque.

Méprisant les périls présagés ou certains,
Ils ne connurent point la panique des lâches.
A la mort ils marchaient, farouches et hautains,
Convaincus d'illustrer leurs fusils ou leurs haches.

Quand les Armadillas sortaient des lointains bleus,
Lourdes du poids de l'or, tribut de l'esclavage,
Les corsaires poussaient des hurrahs belliqueux.

Fous d'audace, ils volaient au fatal abordage,
Où leurs coups imprévus étonnaient le Destin :
Toute la flotte en sang devenait leur butin.

LA BANDE DE BOUKMAN

Au Morne Rouge, on sous il pleuvait — Furieux,
Des nègres, battant des mains, rythmaient un chant macabre
Quand la *Hommenaton*, invoquant ses grands dieux,
Au flanc d'un cochon noir, d'un coup, plongea son sabre.

La victime aussitôt dans le funèbre bois
Lança des cris aigus, puis des grognements sombres
Et la Bande emplit du tonnerre de sa voix
Le silence étonné des arbres vêtus d'ombres . . .

Les conjurés, après s'être gorgés de sang,
D'un signe de Bouckman se mettent tous en rang,
Et s'en vont — silencieusement — vers la plaine . . .

Tout à coup l'incendie éclate ; — les lambis
« Lugubrent » les échos. Partout des pleurs,— des cris... .
Sur des corps éventrés, ivre, danse la Haine !

NERVA LATAILLADE

Né à Jérémie le 1er Juillet 1875, a fait ses études en cette ville chez les Frères de l'Instruction Chrétienne. Auteur d'un recueil « Pour elle », dont *la Ronde* a publié quelques poésies.

SOIR DE PLUIE.

SONNETS.

I

L'ombre s'adoucissait sur ton visage pâle ;
Et tes cheveux légers, comme un voile soyeux,
Découvraient amoureusement à la rafale
La sereine blancheur de ton front radieux.

Et, comme se mêlant aux nuances d'opale
De cet après-midi monotone et pluvieux,
Ton cher buste adorable, à la forme idéale,
De son cadre de rêve émergeait, gracieux.

Mi-morte, plus moins d'ombre en ma pauvre âme
Dans la vague clameur du soir, un chant de grâce
Vers ta beauté monta de mon cœur prosterné . .

II

Pressentant ma détresse au fond de son amour,
Et tout le mal horrible où va sombrer mon âme,
Elle cueillit la fleur consolatrice, un jour
Que l'ancien souvenir toucha son cœur de femme

Puis entre ses doigts blancs, rêveuse, et comme p
L'envelopper de sa mystérieuse flamme,
Elle la prit longtemps, longtemps, l'œil fixe et lou
D'un regret obstiné flottant dans sa blanche âme.

Sa pitié la laissa dans les feuillets d'un livre :
Aumône indifférente ou baume qui délivre

ROSÉE.

La verte feuille a la rosée ;
Et les gouttes, comme des pleurs
Qui tombent d'une âme apaisée,
Jettent de tremblantes lueurs.

Le soleil s'y joue avec grâce,
Ainsi qu'en un prisme charmant ;
Mais la brise molle qui passe
Les fait glisser légèrement.

Mon cœur a de semblables gouttes,
Faites de sensibilité :
Un souffle les fait glisser toutes,
S'il frôle leur fragilité.

EDMOND LAFOREST

Né à Jérémie le 20 juin 1876 d'un père instituteur. A débuté dans l'enseignement en 1893 et a quitté cette carrière en 1918 pour l'administration. A publié en 1911 et 1912 à Port-au-Prince l'Évolution, (imprimerie de Mme F. Smith) et les Palmes mélancoliques (Imprimerie Ambiard). Quelques pièces de ses deux recueils de poésies inédites, Tableaux et nouvelles, Sonnets médaillons, ont paru dans « la Ronde ». La même Revue et le journal « le Nouvelliste » ont aussi fait connaître des nouvelles originales de M. Edmond Laforest.

LA MENADE NOCTURNE.

L'air est bon : je le sens s'infiltrer dans mes veines,
Plus doux et plus léger que l'odeur des verveines.
Sur la ville, sans bruit, se déploie un ciel pur,
Lointain et transparent comme un voile d'azur.
Dans sa blonde clarté, la somnolente lune
Balance comme un feu naval sur une hune.
Mes pas sont clairs dans le silence de minuit ;
Mystérieux, je vais où me pousse l'ennui.
Et je sens plus de paix, moins de fièvre en mon âme ;
Mes sens sont plus calmés, mon cœur a moins de flamme:
Sur moi, la nuit répand son baume lentement.
Pour le mal dont je souffre, ô quel soulagement !

∴

Mais j'aperçois, là-bas, sa haute chambre ouverte !
A travers les rideaux de gaze fine et verte,
Je la vois ! Elle rêve, en la douce lueur
De sa lampe ; elle appuie un peu son front songeur
Sur sa main caressante. Oh ! si, par la fenêtre,
Elle pouvait me voir passer, me reconnaître !
Si cette belle main, aux doigts tout parfumés,
Enchantait mes regards par ces gestes aimés
Qui sèment des baisers, comme des fleurs, dans l'ombre !
— O soupirs de mon cœur ! ô douce forme sombre !...

AMOURS ANCIENNES.

Avez-vous quelquefois, dans un vase oublié
Et morne, qu'en un coin la poussière a souillé,
Que vous vouliez revoir par ancienne habitude,
Avez-vous retrouvé, dans l'air de solitude
Qui vous enveloppait, la trace d'un parfum,
Parcelles de senteurs, soupirs d'un lys défunt ?

Il vous avait semblé qu'il vous imprégnait toute,
Qu'au fond de votre cœur il filtrait goutte à goutte,
Que votre souvenir en était embaumé :
— Parfum lointain, antique odeur du temps aimé ! —
Et vos lèvres de feu baisaient le peu de vase
Que poussière et parfum avaient mis dans le vase.

Un peu de toi se donne aux choses,
A la nature en fête, à l'onde, aux fleurs écloses,
Aux arbres recueillis, dont les légers zéphyrs
ont les frais soupirants aux voix harmonieuses.
Le printemps, les amours, les paresses heureuses,
le ton âme amusée éloignent les soupirs

L'inconstance des vents qui soufflent dans tes voiles,
L'agitation molle et changeante des mers,
Et la tranquillité des lointaines étoiles
Flottant sur la houle des airs,
Ont passé dans ton cœur qui s'ignore lui-même,
Oublieux des destins, du mystère suprême
Et du sphinx accroupi dans tes brûlants déserts. . .

— Mais jamais aux enfers rien n'allège la peine,
L'homme, à perte de rêve, y souffre sans haleine.
Comme Mazeppa, l'âme, à travers le néant,
Emportée en la brume inondant l'étendue,
Crie aux flancs du Malheur, — chevauchée éperdue
Par les cercles sans fin de l'abîme béant. —

L'homme un siècle parfois gémit dans cette étreinte.
Captif en la flottante enceinte,
Victime de lui seul, il s'y voit pour toujours
Replié sur lui-même. Il n'est plus de nature,
Plus un ciel, un soleil, des fleurs, une verdure,
Les attraits du dehors, de riants alentours ;

La vie enfin n'est plus une onde qui serpente,
Se joue en ses contours, suit mollement sa pente

Et semble avec regret quitter ses bords fleuris :
Elle est dans les enfers une tempête sombre,
Tourbillon insensible où tout roule, où tout sombre,
Où le naufrage obscur se fait dans les esprits ! . . .

. . . . . .

. . . . . .

Qui de nous, affrontant, sans honte, la lumière,
Comme un monstre hurlant sorti de sa tanière,
Peut aux regards de tous se montrer tel qu'il est ?
O l'ogre dégoûtant, ô le satyre immonde
Qui se tapit en nous, que nous cachons au monde !
Que l'homme intérieur est horriblement laid !

Notre propre hideur se cache à notre vue . . .
Qui donc, s'il pouvait voir une âme toute nue
Ne s'enfuirait épouvanté ? . . .
Ce n'est rien qu'aux enfers tout soit vaine apparence,
Hallucination . . . la suprême souffrance,
C'est d'y voir l'être intime au dehors reflété !

(**HOMO, livre II. Chant 2**)

JUSTIN LHÉRISSON

Né à Port-au-Prince le 10 février 1873. Après de brillantes études au Lycée Pétion, il se fit inscrire à l'Ecole de Droit, où il obtint, le 6 juillet 1895, son diplôme de licencié. Il fut, peu de temps après, commissionné avocat du barreau de Port-au-Prince.

M. Lhérisson milite dans l'enseignement depuis 1890. Il a professé à l'Ecole Polymathique et à l'Institution Plésance. Il occupe actuellement au Lycée de Port-au-Prince la chaire d'Histoire d'Haïti. Il est entré très jeune dans le journalisme et a collaboré à divers journaux et revues : la *Revue-Express*, *Haïti Illustree*, *le Matin*, *la Ronde*. Il a dirigé *la Jeune Haïti*, revue littéraire dont l'influence a été heureuse, et rédige, depuis six ans, le journal quotidien *Le Soir*.

M. Lhérisson est, avec M. Nicolas Geffrard pour la musique, l'auteur de la *Dessalinienne*, hymne qui a été chanté dans toutes les grandes fêtes commémoratives du Centenaire.

Œuvres : Les Chants de l'Aurore (1893); – Passe-Temps (1895); -- Portraitins, *1re serie* ; Sonnets rouges -- inédits, — une *Histoire d'Haïti* également inédite, écrite en collaboration avec M. W. Bellegarde.

LES BŒUFS.

Dans la vaste savane aux herbes jaunissantes,
Rêvent de fiers taureaux aux mufles vigoureux,
— Les jarrets détendus —; et leurs voix mugissantes
Emplissent par instants les lointains vaporeux.

Ils aiment le grand air, les horizons immenses
Où leur œil plein de nuit s'attache éperdûment.
Ils se sentent heureux sur les monts, près des anses,
En savourant l'écho de leur long meuglement.

En les pâtis herbeux, sous le joug qui les blesse,
Ces bêtes du devoir, sans orgueil, sans faiblesse,
Caressent, malgré tout, leurs rêves généreux . . .

— Hommes qui murmurez contre la Destinée,
Vraiment je comprends mal votre plainte obstinée.
Auriez-vous moins de cœur que ces bœufs vigoureux ?

C'EST LE SOIR . . .

C'est le soir. Revenus des jardins et des bois,
Autour d'un grand boucan s'assemblent les esclaves.
Le silence des cieux plane sur leurs fronts hâves,
Et pensifs, on dirait qu'ils écoutent des voix . . .

Leur esprit s'est enfui loin des fers et des maitres,
Et plus léger que l'air, plus libre que leurs pas,
Il revoit et bénit la terre des Ancêtres,
Par delà les flots bleus, les monts et les pampas.

Il rapporte toujours de ce pèlerinage
Pour les maux endurés un baume qui soulage,
Des contes ingénus, des récits merveilleux,

Des légendes, des chants doux et mélancoliques,
Dont les rythmes berceurs en ces cœurs nostalgiques,
Font bruire un essaim de souvenirs brumeux . . .

APPARITIONS NOCTURNES.

(SUPERSTITION HAÏTIENNE)

Minuit. — Sous les rayons d'une lune blafarde,
Erre, par les sentiers longs et mystérieux,
Des défunts sans tombeau la fantastique harde,
— Et d'effroi, brusquement, se dressent ses cheveux.

Son œil au loin s'égare et vainement regarde
Ces êtres que la nuit rêvet d'illusions.
Une étrange lueur rend leur face hagarde,
— Et dans son cœur il plaint ces tristes visions.

Tout à coup, l'air s'emplit d'une clameur sinistre,
Et de funèbres sons, pareils à ceux du sistre,
Font frémir et le vent et les bois et les eaux . . .

Demain il offrira pour ces âmes en peine
Au Maître des Chemins poulets, boues et chevreaux :
— Il est temps que ces Morts cessent leur course vaine ! . . .—

LES FLIBUSTIERS.

à Fernand Hibbert.

Fils des rudes Northmans aux exploits émouvants,
Les « Frères de la côte » écumaient le Tropique.
Sur de frêles esquifs qui craquaient sous les vents,
Ils s'en allaient, cherchant l'aventure héroïque.

Méprisant les périls présagés ou certains,
Ils ne connurent point la panique des lâches.
A la mort ils marchaient, farouches et hautains,
Convaincus d'illustrer leurs fusils ou leurs haches.

Quand les Armadillas sortaient des lointains bleus,
Lourdes du poids de l'or, tribut de l'esclavage,
Les corsaires poussaient des hurrahs belliqueux.

Fous d'audace, ils volaient au fatal abordage,
Où leurs coups imprévus étonnaient le Destin :
Toute la flotte en sang devenait leur butin.

LA BANDE DE BOUCKMAN.

Au Morne Rouge, un soir, il pleuvait. — Furieux,
Des noirs, battant des mains, rythmaient un chant macabre,
Quand le *Houngénikon*, invoquant ses grands dieux,
Au flanc d'un cochon noir, d'un coup, plongea son sabre.

La victime aussitôt dans le funèbre bois
Lança des cris aigus, puis des grognements sombres.
Et la Bande emplit du tonnerre de sa voix
Le silence étonné des arbres vêtus d'ombres . . .

Les conjurés, après s'être gorgés de sang,
D'un signe de Bouckman se mettent tous en rang,
Et s'en vont — silencieusement — vers la plaine . . .

Tout à coup l'incendie éclate ; — les lambis
« Lugubrent » les échos. Partout des pleurs,— des cris...
Sur des corps éventrés, ivre, danse la Haine !

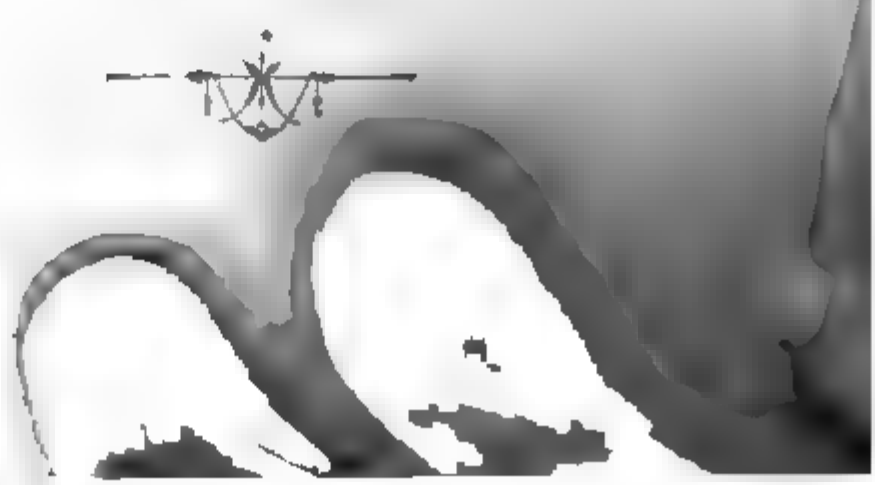

NERVA LATAILLADE

Né *à* Jérémie le 1er Juillet 1875, a fait ses études en cette ville chez les Frères de l'Instruction Chrétienne. Auteur d'un recueil « Pour elle », dont *la Ronde* a publié quelques poésies.

SOIR DE PLUIE.

SONNETS.

I

L'ombre s'adoucissait sur ton visage pâle ;
Et tes cheveux légers, comme un voile soyeux,
Découvraient amoureusement à la rafale
La sereine blancheur de ton front radieux.

[illegible]lant aux nuances d'opale
monotone et pluvieux,
[illegible]able, à la forme idéale,
émergeait, gracieux.

Ta fine silhouette, à travers la buée,
Semblait un doux soleil, voilé par la nuée
Enveloppante du firmament consterné.

Mignonne, j'eus moins d'ombre en ma pauvre âme lasse ;
Dans la vague clameur du soir, un chant de grâce
Vers ta beauté monta de mon cœur prosterné . . .

II

Pressentant ma détresse au fond de son amour,
Et tout le mal horrible où va sombrer mon âme,
Elle cueillit la fleur consolatrice, un jour
Que l'ancien souvenir toucha son cœur de femme.

Puis entre ses doigts blancs, rêveuse, et comme pour
L'envelopper de sa mystérieuse flamme,
Elle la prit longtemps, longtemps, l'œil fixe et lourd
D'un regret obstiné flottant dans sa blanche âme.

Sa pitié la laissa dans les feuillets d'un livre :
Aumône indifférente, ou baume qui délivre
Du désespoir profond des cœurs endoloris.

Et cette fleur bénie, elle me laisse d'elle
Quelque chose de doux, comme un aveu fidèle
De son cœur repentant, de ses vœux attendris.

ROSÉE.

La verte feuille a la rosée ;
Et les gouttes, comme des pleurs
Qui tombent d'une âme apaisée,
Jettent de tremblantes lueurs.

Le soleil s'y joue avec grâce,
Ainsi qu'en un prisme charmant ;
Mais la brise molle qui passe
Les fait glisser légèrement.

Mon cœur a de semblables gouttes,
Faites de sensibilité :
Un souffle les fait glisser toutes,
S'il frôle leur fragilité.

EDMOND LAFOREST

Né à Jérémie le 20 juin 1876, d'un père instituteur. A débuté dans l'enseignement en 1893 et a quitté cette carrière en 1903 pour l'administration. A publié en 1901 et 1902 à Port-au-Prince l'*Evolution*, (Imprimerie de Mme F. Smith) et les *Poèmes mélancoliques* (Imprimerie Ambiard). Quelques pièces de ses deux recueils de poésies inédites *Tableaux et aquarelles*, *Sonnets médaillons*, ont paru dans « la Ronde ». La même Revue et le journal « le Nouvelliste » ont aussi fait connaître des nouvelles originales de M. Edmond Laforest.

PROMENADE NOCTURNE.

L'air est lourd ; je le sens s'infiltrer dans mes veines,
Plus doux et plus léger que l'odeur des verveines.
Sur la ville, sans bruit, se déploie un ciel pur,
Lointain et transparent comme un voile d'azur.
Dans sa blonde clarté, la somnolente lune
Balance comme un feu naval sur une hune.
Mes pas sont clairs dans le silence de minuit ;
Mystérieux, je vais où me pousse l'ennui.
Et je sens plus de paix, moins de fièvre en mon âme ;
Mes sens sont plus calmés, mon cœur a moins de flamme:
Sur moi, la nuit répand son baume lentement.
Pour le mal dont je souffre, ô quel soulagement !

∴

Mais j'aperçois, là-bas, sa haute chambre ouverte !
A travers les rideaux de gaze fine et verte,
Je la vois ! Elle rêve, en la douce lueur
De sa lampe ; elle appuie un peu son front songeur
Sur sa main caressante. Oh ! si, par la fenêtre,
Elle pouvait me voir passer, me reconnaître !
Si cette belle main, aux doigts tout parfumés,
Enchantait mes regards par ces gestes aimés
Qui sèment des baisers, comme des fleurs, dans l'ombre !
— O soupirs de mon cœur ! ô douce forme sombre !...

AMOURS ANCIENNES.

Avez-vous quelquefois, dans un vase oublié
Et morne, qu'en un coin la poussière a souillé,
Que vous vouliez revoir par ancienne habitude,
Avez-vous retrouvé, dans l'air de solitude
Qui vous enveloppait, la trace d'un parfum,
Parcelles de senteurs, soupirs d'un lys défunt ?

Il vous avait semblé qu'il vous imprégnait toute,
Qu'au fond de votre cœur il filtrait goutte à goutte,
Que votre souvenir en était embaumé :
— Parfum lointain, antique odeur du temps aimé ! —
Et vos lèvres de feu baisaient le peu de vase
Que poussière et parfum avaient mis dans le vase.

Ainsi, dans l'ombre morne où je suis oublié,
J'essuie avec lenteur mon pauvre cœur souillé ;
Je l'interroge aussi, par une humble habitude :
J'y pénètre ; et parfois, triste en ma solitude,
J'aspire avec ivresse un reste de parfum,
Vapeurs de souvenirs, souffle d'amour défunt !

LE TÉTRACORDE DE MONCLAR.

(BARDE MODERNE)

I

LA CORDE AIGUE.

Les lys blancs de mon cœur, qui l'avaient couronné
De leur neige si douce, ont leurs tiges brisées ;
Ses jeunes œillets même, aux coquilles rosées,
Se sont vite effeuillés et n'ont pas boutonné.

Mes larmes, comme une onde en un champ moissonné,
Vont disperser ces fleurs qu'elles ont arrosées.
Seules vivent encor des plantes névrosées
Et des ronces, couvrant mon être empoisonné.

L'astre de mes printemps est un globe de marbre.
L'ombre m'a fait semblable au spectre nu d'un arbre ;
Car le précoce Hiver, morne et froid jardinier,

Taille en vieux ifs glacés mon funèbre parterre
Et plante un vert bouquet de cyprès dans ma terre.
Mais je verrai le beau lever du jour dernier !

La corde profonde.

Aux arènes de fer, l'humanité lassée
Succombe, l'œil verdâtre et lourd, plein de rancœur,
Les muscles détendus, la peau moite, plissée ;
Et ses haineuses voix font un sinistre chœur.

Toute énergie a fui de son âme blessée.
La douleur a gravé son image en son cœur ;
Par l'eau-forte qu'elle a si savamment versée,
Elle y fit pour toujours son stigmate vainqueur.

Ah ! quand brillera donc sur les morts de ce monde
Le regard fixe et pur d'étoile blanche ou blonde
Qui percera l'airain de nos obscurités ?

Le désespoir, la mort, remplit toute prunelle.
Un cri d'aigle est parti : l'Espérance éternelle,
Poussant du pied le sol, monte vers les clartés !

III

La corde émue.

La brise, qui de l'aile a rasé les eaux vertes,
S'est dorée au soleil, aux étoiles d'argent ;
Leste, elle va courir dans les voiles ouvertes
Et mouiller dans l'azur ses plumes d'air changeant.

O brises, souffles purs, messagères alertes !
La tristesse est à l'âme un pâle contingent :
Les roses de l'esprit passent, à peine offertes,
Comme un parfum subtil dans la nuit voyageant.

L'ennui, ce faune impie, a terni l'ambroisie.
O vous, sylphes légers des concerts éoliens,
Soupirez dans mon cœur, qu'ont blessé des liens !

Clarifiez de rayons ma sombre poésie ;
Animez-la ; qu'elle ait de la fluidité,
Des ailes, des parfums, de la rapidité !

IV

La corde sereine.

Il fleurit quelque part, l'espoir bleu que j'adore,
Dans certain lieu du ciel au dôme transparent.
C'est la forme invisible au reflet apparent,
Que dans les blancs Edens les anges voient éclore.

Peut-être elle viendra des tentes de l'aurore,
Et qu'elle répandra son pouvoir éclairant
Sur mon gris avenir, l'horizon effarant
Dont le cercle obscurci n'a qu'un fil qui le dore !

Alors, dans mes jardins de rêves décorés,
La musique des fleurs, muguets, jacinthes, roses,
Sonnerait le réveil de mes printemps moroses !

O mon âme, peut-être, en ces jours colorés,
Les soleils suspendront leurs lampes de vermeilles
Dans les intérieurs des temples où tu veilles !

DAMOCLÈS VIEUX

Né à Port-au-Prince, le 14 novembre 1876. A fait ses études au Lycée Pétion. Prix d'honneur de philosophie ; actuellement professeur de lettres au Lycée, après y avoir été répétiteur.

Secrétaire de la Rédaction de *la Ronde*, où il a publié des vers et des nouvelles, dont les principales sont : *Jacques Breffort* et *Dernière Epreuve*.

VAINS SONGES.

Pour Elle.

Comme je m'en allais, calme, à travers la vie,
Drapé d'un fier orgueil, solitaire, mais fort,
Ne sentant plus les maux dont j'eus l'âme meurtrie,
Je crus pendant longtemps que mon cœur était mort.

Mort, le sombre ouvrier des angoisses anciennes,
Dont chaque battement comptait une douleur,
Esclave gémissant sous le poids lourd des chaînes,
Que lui-même forgeait pour son propre malheur !

Et je songeais, heureux : « Viennent les jours d'orages,
« Ils me trouveront ferme, en ma sérénité,
« Affrontant leurs rigueurs et bravant leurs outrages,
« Inébranlable, en mon impassibilité. »

Et je songeais : « J'irai parmi la foule humaine,
« Laissant monter vers moi ses cris et ses sanglots,
« L'entendant, froidement, pousser des plaintes vaines,
« Tel un roc, insensible au grondement des flots.

« Et je verrai passer l'essaim fatal des femmes,
« Semant sur leur chemin l'Amour, comme un poison,
« Et la désespérance amère, dans les âmes.
« Sans un espoir, sans un désir, sans un frisson. »

Vains Songes !
Comme les vierges des cathédrales,
Dans le rayonnement de l'or de vos cheveux,
Vous m'êtes apparue, un jour, mystique et pâle,
Et mon cœur a vibré de tous les anciens vœux.

J'ai senti se rouvrir ses vieilles cicatrices,
Renaître, plus cuisants, tous ses chagrins passés,
Et jetant un appel vers vous, — consolatrice !
Il attend, frémissant, — infortuné blessé !

Ah ! meurs, cœur insensé ! meurs, cœur insatiable !
Songe à la Souveraine austère, — la Douleur,
Qui garde vigilante, éternelle, implacable,
L'Amour, — le dieu jaloux qui se nourrit de pleurs.

LES ADOLESCENTS.

. . . . . On ne porte pas en soi impunément
des coins de ciel.

J. GODEFROY (*Esquisse*)

Pour le docteur B. Ricot.

Ils allaient, sous le ciel clément du pays bleu,
L'âme haute, le cœur vibrant et l'œil en feu,
Ravis de voir la mer, les mornes, les vallées,
Les arbres verts parant des cités désolées.

Ils s'en allaient du pas léger des conquérants,
Foulant le sol natal, hardis et confiants,
Frémissant aux récits des batailles épiques,
Que protégea, jadis, le soleil des Tropiques.

Ils aimaient les beaux vers au rythme cadencé,
La strophe harmonieuse où le rêve, enchâssé,
Se déroulant au gré du vocable sonore,
S'épanouit, avec la splendeur d'une aurore.

Ils aimaient les parfums, la musique et les fleurs,
Les crépuscules fins et les pâles couleurs ;
Et, souvent, quand la Nuit avait tendu ses voiles,
Ils rêvaient à l'amour, sous les yeux des étoiles.

C'étaient les Chevaliers fervents de l'Idéal,
Qui se croyaient le cœur trempé comme un métal,
Et qui partaient à la conquête de la vie,
Libres du vain souci de voir leur foi trahie.

L'enthousiasme ingénu menait leur chœur heureux ;
Les Songes les grisaient comme un vin généreux ;
La candide Espérance, ainsi qu'une gardienne,
Entretenait en eux leur ardeur quotidienne.

Mais, un jour, on les vit, le front penché, courbés,
Traînant péniblement leurs pauvres corps lassés,
Indifférents, pareils à des vieillards moroses,
Qui n'ont plus de regards pour les hommes, les choses...

Et des passants surpris se demandaient : « Qu'ont-ils ?
« D'où vient donc qu'ils ont cet air d'âmes en exil ?
« Et quel baiser mortel a desséché leurs lèvres ?
« Les Temps ne sont-ils plus des espoirs et des fièvres ?

« Quel mal secret les ronge, eux, naguère si forts,
« Eux qui marchaient, altiers, sans tache et sans remords,
« Comme des Messagers d'une Aube glorieuse,
« Venus d'une contrée ardente et lumineuse. »

— Ah ! je connais le mal, qui depuis si longtemps
Vous torture le cœur, pâles Adolescents !

Vous avez vu, sous un ciel d'azur et de flammes,
Refléter pour toujours des astres dans vos âmes.
Vous avez vu le Rêve, en de divins haillons,
Mourir dans vos esprits désormais sans rayons,
Et vos Chimères d'or, qui semblaient éternelles,
Disparaître, ainsi que des étoiles mortelles.
Vous avez vu des dieux, en qui vous aviez cru,
Abandonner l'antique autel de la Vertu,
Profaner les lauriers d'une noble victoire,
Ternir un long passé de triomphe et de gloire.
Et vous en avez eu vos cœurs froissés, meurtris ;
Vos yeux en sont restés à jamais défleuris.

O vous tous qui mourrez de vos lentes blessures,
Vous payez le tribut fatal des âmes pures !

LE PÈLERIN.

Pour Seymour Pradel.

Pèlerin inquiet, cherchant la paix des sages,
Depuis plus de vingt ans, je marche avec ferveur ;
J'ai parcouru les monts, les vallées et les plages,
Implorant ta bonté, ton secours, ô Sauveur !

J'ai parfumé d'encens, de nard et de cinname,
Les dalles, les parvis, les nefs de tes Maisons ;
Je t'ai fait humblement l'offrande de mon âme,
Dans des psaumes émus et dans des oraisons.

J'ai paré tes autels de mes roses trémières,
De lys, de mille fleurs aux fins pétales blancs ;
Je t'ai sacrifié, dans leurs grâces premières,
De timides brebis et des agneaux tremblants.

Comme je m'en allais, toujours rongé de doutes,
J'ai redoublé de zèle en ma dévotion ;
J'ai ployé mes genoux sur les cailloux des routes,
Et porté le cilice avec contrition.

Je n'ai point obtenu ta tendresse plénière ;
Je t'ai vu rester sourd à l'appel du pécheur ;
Malgré mes repentirs, ma piété sincère,
J'ai senti plus de nuit, de tourmente, en mon cœur.

Dans ma détresse, alors, pris d'une foi païenne,
Concentrant mes efforts, en un suprême élan,
J'ai crié vers les dieux de l'Hellade ancienne,
Maîtres du feu, de l'eau, des forêts et du vent.

Et quand la jeune Aurore, en ses atours de flammes,
Mettait de clairs frissons aux vieux troncs chevelus,
Vivifiait les cœurs, rallumait dans les âmes
L'espoir d'un jour meilleur que ceux qui ne sont plus ;

Quand Midi, dans sa gloire, immobile, implacable,
Triomphait, accablé de sa propre splendeur,
Tel un roi, subissant son sort irrévocable,
De porter le fardeau d'une vaine grandeur ;

Quand la Nuit tutélaire, en voiles de deuil, sombre,
Dans sa toute-clémence, envoyait le sommeil
Et l'oubli passager de leurs soucis sans nombre
Aux fils des hommes, que rongent des maux pareils ;

Dans de vastes forêts, aux sources jaillissantes,
A tous les carrefours de nombreuses cités,
Sur des rives, au bruit des mers retentissantes,
Affrontant les rigueurs des hivers, des étés ;

Troublant le calme saint de vierges solitudes,
Errant triste, comme un enfant abandonné,
Mais attendant toujours, malgré mes lassitudes,
La grâce qui guérit des douleurs de douter ;

Je vous ai suppliés, selon le rite antique,
Par des libations, en vous offrant des dons,
De suaves gâteaux et du pur miel attique,
Zeus, Pallas-Athènè, Dèmèter, Poseidon !

Et je vous ai tressé des guirlandes fleuries,
De myrte, d'anémone et d'odorants jasmins ;
Je vous ai consacré, dans des coupes choisies,
Des fruits dorés cueillis aux arbres des chemins.

Je n'ai pas eu pourtant la paix que rien n'altère,
Voyageur assoiffé d'austères vérités ;
Et j'ai compris enfin — ô cieux ! — la chose amère,
Que tous les dieux sont morts vous ayant désertés.

J'ai compris à jamais que la prière est vaine,
Que rien ne peut troubler votre sérénité ;
Qu'aux accents désolés de la souffrance humaine,
Nul ne répondra du sein de l'éternité.

Ah ! pourquoi désormais tendre les bras aux nues,
Lancer aux quatre vents des supplications,
Crier sa peine intime aux vastes étendues,
S'épuiser lâchement en lamentations ?

Pourquoi s'agenouiller, le front contre les dalles,
Et souiller de ses pieds que la route a meurtris,
Le marbre éblouissant de vieilles Cathédrales,
Dans le prosternement morne des cœurs contrits.

La mort est seule vraie et seule salutaire.

Gloire à toi ! Gloire à toi ! Reine de l'infini !
Toi seule sais donner aux martyrs de la terre
Le calme inaltérable et l'éternel oubli !

Né à Port-au-Prince, le 2 mai 1877 ; a fait ses études au Colle
Saint-Martial. Suivant les traces de son frère Amédée, M. Maur
Brun s'est adonné avec succès à la culture des lettres. Il a d
publié des poésies descriptives et des chroniques dans la *Re*
Générale, *le Soir*, *la Ronde*.

LE BŒUF.

— —

Là bas, sur le rivage aride et solitaire
Où s'élève un arbuste au feuillage naissant,
Un lamentable bœuf à l'attitude austère
Contemple de la mer l'azur resplendissant.

D'un souple mouvement de sa queue écourtée,
L'indolent animal écarte par moment
Des aigus moucherons l'attaque répétée.

Et le rouge soleil qui descend lentement
Dans les tièdes flots, vêt de fluide lumière
Le tissu couturé de sa robe grossière.

TABLEAU TIN.

à Etienne Mathon.

Sur le moutonnement sombre
Des flots, obscure étendue,
La nuit, vaste manteau d'ombre,
Lentement est descendue.

Dans la ville aux rumeurs lourdes,
On perçoit, par intervalles,
La musique éparse et sourde
Des invisibles cigales.

Dans le ciel plein de mystère,
Rayonne, lueur sereine,
Une étoile solitaire.

Et, légèrement, la brise
Dans l'air frais et doux promène
Son souffle, caresse exquise.

LASSITUDE.

Lorsqu'à l'horizon s'attarde le crépuscule,
Toujours je m'en vais, un peu las de l'existence,
Auprès de la grève obscure où la vague ondule,
Evoquer du passé la triste souvenance.

Là, tandis que mon âme où le doute s'obstine,
Parfois vole vers un insaisissable rêve,
Insensiblement la nuit, grise mousseline,
Vers le mélancolique azur du ciel s'élève.

Au fond du firmament brille une pâle étoile.
Là-bas, sur le mouvant linceul de la mer, passe
D'un invisible pêcheur la lointaine voile.

Et cependant que l'ombre autour de moi s'amasse,
Je la vois lentement pencher, aile docile,
Sous l'exquise fraîcheur de la brise subtile.

CONSTANTIN MAYARD

Né à Port-au-Prince le 27 novembre 1882, a fait ses humanités au Collège Saint-Martial ; s'est fait apprécier des lettrés par des poésies au tour original publiées dans divers périodiques, *la Ronde*, *la Revue du Cercle Catholique*... Actuellement employé-rédacteur au Cabinet du Président de la République.

LES MORTIFICATIONS DE Sᵗ FRANÇOIS D'ASSISE.

Pour mon ami Cl. Bellegarde.

FRAGMENT.

Or, parmi les nopals et les nards épineux,
Sous un linceul de neige édifié par la bise,
Le front auréolé d'un nimbe lumineux,
Gisait très saint et très benoit François d'Assise.

... Les arbres, les cailloux gèlifs craquaient de froid ;
Les collines en deuil érigeaient leur front chauve,
D'où l'aube jaillissait, comme blême d'effroi ...
La bruine pleurait au ciel dolent et mauve.

Le froc retombant en plis autour de ses reins,
Le torse maigre et nu, François le séraphique
Matait cruellement sa chair. Ses yeux sereins
S'emplissaient d'un rêve immense et béatifique.

Ses membres se luxaient aux heurts des durs cailloux,
Ses cheveux s'arrachaient par poignée aux épines ;
Elles pénétraient sa chair, ainsi que des clous :
Le sang gielait de ses meurtrissures divines . . . .

O l'étrange bonheur, l'amère volupté !
Soif de verser son sang, pour mieux boire la vie !
. . . . . .
. . . . . .

François roulait toujours, toujours, son corps meurtri ;
Il laissait des lambeaux de chairs vives aux haies.
Mais son âme nageait au sein de Jésus-Christ :
Il se retirait en esprit dans les cinq plaies.

Et le saint exultait, exultait de souffrir.
Son cœur, foyer d'amour, ardait bien plus que braise.
« Il mourait du regret de ne pouvoir mourir, »
Comme l'a soupiré l'Avilanne Thérèse . . .

Un pâle soleil naît par delà les grands bois.
Les frères Recollets quittent le monastère
Et s'en viennent chercher le bienheureux François,
François, l'amant du jeûne et de la vie austère !

Or, quand ils l'ont trouvé, sur le sol étendu,
Les deux pieds et les mains crevassés de gerçures,
Le col par le baiser de la bise mordu,
Ils ont versé leurs pleurs pour laver ses blessures.

.

L'un saisit le bord de son froc pour l'embrasser ;
L'autre est en oraisons. — « Père, dit Frère Elie,
« De nos baumes sacrés nous allons te panser :
« O Père, laisse-moi faire, je t'en supplie ! »

Et comme l'on couvrait ce triste et pauvre corps ;
Et comme l'on voulait le porter sur des claies ;
Qu'on l'accablait de soins, le Séraphique alors
Fit couler longuement tout le sang de ses plaies . . .

Et, calme, se tournant vers ses Frères Mineurs,
Les paupières en feu, toutes grandes décloses,
D'avance jouissant des célestes bonheurs :
« Frères, dit-il, laissez ... laissez ... ce sont des roses ! »

. . . . . .

ERNEST DOUYON

Né à Port-au-Prince le 8 décembre 1885 ; commença ses études à l'Institution Saint-Louis de Gonzague, chez les Frères de l'Instruction Chrétienne ; les poursuivit au Collège Chaptal (Paris) et les acheva chez les Pères du Saint-Esprit à la Pointe-à-Pitre, où il obtint son diplôme de Bachelier-ès-lettres. Depuis son retour au pays en 1903, M. Douyon a été le lauréat d'un concours public, ouvert entre jeunes poètes pour la composition d'un hymne en l'honneur des héros de l'indépendance nationale.

APRÈS LA PLUIE . . .

Dans les champs de l'amour pleuvent parfois des larmes :
Pauvres cœurs éplorés, ne le regrettez pas ! . . . .
Quand l'orage s'abat sur leurs vieux ajoupas,
Les paysans de nos mornes, muets d'alarmes,
Du tonnerre en fureur déplorent le vacarme
Et font à chaque éclair le signe de la croix.
Dès que luit le soleil à la voûte éternelle,
Ils bénissent l'ondée, et se disent : « Je crois
Que la récolte sera belle ! »

Eh bien ! faites comme eux, vous tous, ô cœurs brisés ;
Car les champs de l'amour, par les pleurs arrosés,
Deviennent plus féconds en suaves ivresses.
Que la tempête éclate et que le cœur renaisse ! . . .
Après l'orage, c'est la moisson des caresses
Et la cueillette des baisers !

Épilogue

AUX JEUNES.

N'écoutez pas, amis, le siècle corrupteur !
Fuyez la fatale sirène
Qui, sur les flots dormants au murmure enchanteur,
Soupire pour la tombe un appel séducteur !
Si vous voyiez le gouffre où sa voix vous entraîne !...

On dit de toutes parts l'idéal décevant,
La soif du mieux, une torture . . .
Croire, aimer, se donner, sont des douleurs, souvent !...
Voguez dans ces douleurs, comme une voile au vent,
Car la souffrance est bonne, elle est sainte, elle épure !

On voit mieux en montant : aspirons aux hauteurs !
L'homme est né pour monter sans trêve !
En bas trônent le mal, le faux, — hargneux, railleurs.
Le vrai, c'est, mes amis, ce qui nous rend meilleurs :
Les grandes vérités résident dans le rêve !

Vivez selon le rêve et soyez forts par lui :
Tout le reste n'est que mensonge !
C'est l'âme qui domine, et Dieu qui nous conduit.
Dans l'ombre d'ici-bas, c'est l'inconnu qui luit,
Et la réalité douloureuse est le songe !

La matière splendide est flottante dans l'air :
Ainsi l'invisible nous porte.
Ce qui brille s'éteint et fuit comme l'éclair ;
L'étoile est passagère aux chemins de l'éther :
La Parole vit seule, et seul l'esprit importe !

Tout ce que l'œil admire est l'éclat d'un moment ;
L'univers visible est fantôme ;
La mort va consumer l'immense firmament,
Et ce qui doit survivre aux jours, c'est seulement
La poussière des cieux éteints, — un peu d'atôme !

Seul le progrès de l'âme a pour lui l'infini.
L'éternel est dans la pensée . . .
— N'attristez point l'esprit ! . . . Vole, songeur honni,
Alouette du monde ! ô chantre, sois béni !
Espere et te console en ton âme oppressée !

Le paradis sera l'idéal triomphant,
Dieu vu, la matière abolie . . .
Ton rêve est aujourd'hui comme un souffle d'enfant,
Une bulle flottante et que rien ne défend . . .
Mais quoi ! . . . tout l'avenir dépend de ta folie !

Va, marche, crois et rêve à la face des cieux ! . . .
Non, que rien ne souille ton aile !
Ouvre-la toute grande, et d'un bond glorieux
Emporte Ganymède en la sphère des dieux,
Poésie, et conquiers la lumière éternelle !

ETZER VILAIRE

(Extrait des **POEMES DE LA MORT.**)

Fin

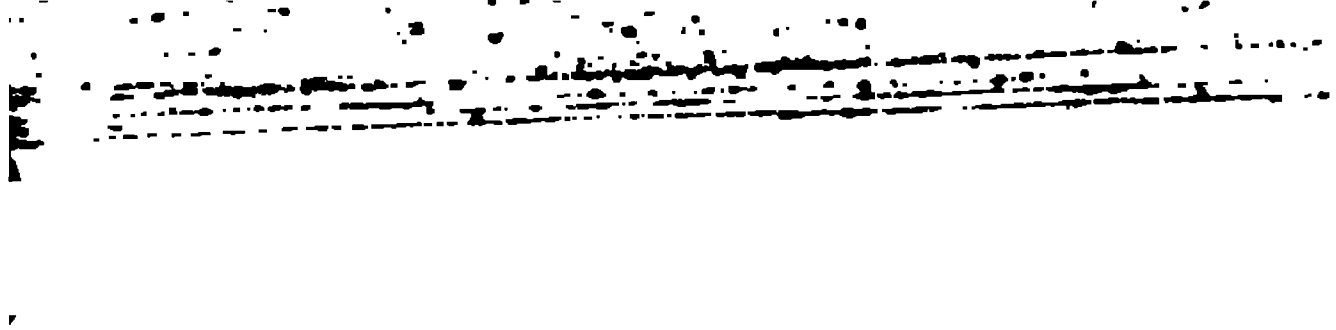

MORCEAUX CHOISIS DES AUTEURS HAITIENS.

POÉSIE

TABLE DES MATIÈRES.

PAGES

RAPPORT A L'ŒUVRE DES ÉCRIVAINS HAÏTIENS I
LE CHANT DU CENTENAIRE *(Préface.)* V

Jules Solime Milscent.— *Notice* 7
Le secret d'être heureux . . 8
Le serpent et l'homme . . . 9

Isaac Louverture.— *Notice* 10
Le Passager 10

Pierre Faubert.— *Notice* 12
Aux Haïtiens 12

D. Martineau.— *Notice* 15
Lamentations de la Patrie. . 15

Coriolan Ardouin.— *Notice* 16
Floranna. 17
Mariani 19
Pétion 21

Ignace Nau.— *Notice.* 23
Marie à son enfant 24
Au rossignol. 24
Les vents sur la montagne . . 25

A. Ponthieux.— *Notice.* 27
Ne faites pas un crime . . . 27

Alibée Féry.— *Notice.* 28
Epigrammes 28

PAGES

C. S. Villevaleix.— *Notice* 30
Les anges au sépulcre . . . 30
Fleurs et pleurs. 32
Le bain. 33

Virginie Sampeur.— *Notice* 35
Au Temps 35
L'abandonnée 36

C. A. Oswald Durand — *Notice.* 38
Dans l'implacable azur . . . 38
Mes papillons 40
Les Forts 41
Entre les êtres vils 43

Abel Elie.— *Notice* 46
Zimblis 46

A. F. Battier.— *Notice* 49
La légende de la tige d'amitié . 49

A. Pommayrac.— *Notice.* 51
Ode à la mer 51
A la mémoire de Victor Hugo . 53
Déjà, déjà pour nous . . . 55

Ducas-Hippolyte.— *Notice.* 58
Quatre escalins 58

Pascher Lespès.— *Notice.* 62
Résurrection 62

J. M. Aurèle Chevry.— *Notice* 63
Le Christ au Calvaire . . . 63

T. Guilbaud.— *Notice* 65
Le montagnard 65
Le maringouin 68
Coucher de soleil, lever d'étoiles 69

Th. Manigat.— *Notice.* 72
Le papillon. 72

PAGES

Md. Alexandre.— *Notice* 75
Les yeux 75

C. Ganthier.— *Notice* 77
La Terre 77

Is. Vieux.— *Notice.* 78
En prison 78
Ce que j'adore. 79

Louis Borno.— *Notice* 81
Danaïde 81
Deuils 83
Les bagnes 85

Georges Sylvain.— *Notice* 87
Perspective. 87
Soir d'hiver 88
Frères d'Afrique 90
Berceuse 93

Auguste Scott.— *Notice* 96
Ciseleur et poète. 96

Arsène Chevry.— *Notice.* 98
Vision Patriotique. . . . 98
Chœur de pauvres . . . 100
L'oiseau blessé. 101

Massillon Coicou.— *Notice* 102
Aux enfants 102
Conversion 104
Agonie 106
Oubli 108

Amédée Brun.— *Notice* 110
L'étang 110
Marine 111
Patrie 113

PAGES

Etzer Vilaire — *Notice* 115
Nuit tropicale 115
Combat naval 118
Hymne d'amour 120
Les Suicidés 121
L'homme aux enfers . . . 123
Justin Lhérisson — *Notice* 126
Les bœufs 126
C'est le soir 127
Apparitions nocturnes. . . 128
Les flibustiers. 129
La bande de Boukman . . 130
[illegible] Lacaillade. — *Notice* 131
Soir de pluie 131
[illegible] 133
Edmond Laforest — *Notice* 134
Promenade nocturne . . . 134
Amours anciennes 135
Le Tetracorde de Monclar . 136
Damoclès Vieux. — *Notice* 140
Vains songes 140
Les Adolescents 142
Le Pèlerin. 144
Maurice Brun — *Notice* 148
Le bœuf. 148
Tableautin 149
Lassitude 150
Constantin Mayard. — *Notice* 151
Les mortifications de St François d'Assise 151
Ernest Douyon.— *Notice* 154
Après la pluie 154
AUX JEUNES, *Epilogue*. 155

THE BORROWER WILL BE CHARGED AN OVERDUE FEE IF THIS BOOK IS NOT RETURNED TO THE LIBRARY ON OR BEFORE THE LAST DATE STAMPED BELOW. NON-RECEIPT OF OVERDUE NOTICES DOES NOT EXEMPT THE BORROWER FROM OVERDUE FEES.

CANCELLED
JUL 1 - 1989
SEP 3 - 1989

WIDENER
JAN 12 2002
CANCELLED

FEB 10 2002

FEB 2002
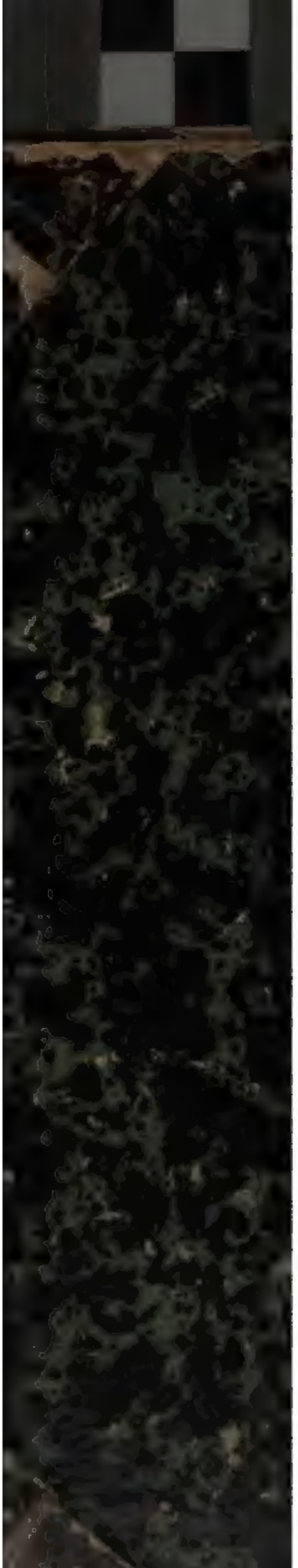
3 2044 054 992 912